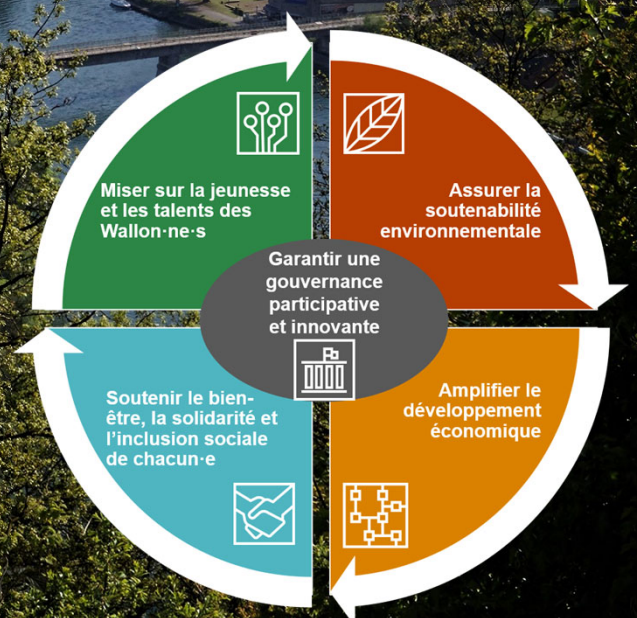


GET UP WALLONIA

Rapport du conseil stratégique de
Get up Wallonia au
Gouvernement wallon
Version finale - Avril 2021



Vers une prospérité plurielle et une équité intergénérationnelle



Remerciements

Madame, Monsieur,

Ce document constitue le rapport final des travaux du conseil stratégique réalisés dans le cadre de l'initiative Get up Wallonia lancée par le Gouvernement wallon en juillet 2020.

Ce document a grandement bénéficié d'un travail de longue haleine dans lequel de nombreuses personnes, connues ou anonymes, se sont impliquées. Travail qui a donné également à de nombreux experts l'opportunité de présenter leurs travaux, connaissances et solutions durant ces sept derniers mois.

Le conseil stratégique tient d'abord à remercier les nombreuses personnes qui se sont investies, souvent avec enthousiasme, dans la dynamique Get up Wallonia, et plus particulièrement dans le cadre des travaux préparatoires :

- Les milliers de citoyen.ne.s de tous âges et de tous horizons ayant participé à la consultation, pour leurs contributions souvent frappées au coin du bon sens et du pragmatisme,
- Les participants aux trois 'Task forces', pour leur participation assidue et la qualité de leurs travaux,
- Les membres du CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental de Wallonie), pour leur disponibilité et leur réactivité,
- Les agents du SPW (Service Public de Wallonie) et des cabinets ministériels, pour leur soutien respectueux de l'indépendance du conseil,
- Le Gouvernement wallon, pour son écoute attentive et ses encouragements critiques,
- Le consortium de consultants¹ ayant accompagné la démarche, pour sa disponibilité et son support sans faille durant tout le processus.

Si la qualité des milliers d'idées et propositions émises prouve l'intérêt de recourir à l'intelligence collective pour penser la société et imaginer un avenir commun, elle démontre aussi que la Wallonie possède en son sein toutes les compétences et qualités nécessaires pour construire l'avenir qu'elle se choisira.

A titre personnel, je tiens également à vivement remercier mes huit collègues du conseil stratégique qui se sont plongés, avec enthousiasme et créativité constructive, dans le processus, souvent à travers des travaux et réunions nocturnes et/ou dominicales, en sus de leurs activités professionnelles et de leur vie familiale. Leur implication et leur coopération, au-delà de leurs champs d'expertise et de leurs institutions d'origine, auront quant à elles démontré les nombreux avantages de la collaboration et de l'émulation dans la démarche scientifique.

Qu'ils en soient tou.te.s vivement remercié.e.s ici et, surtout, dans la concrétisation des actions proposées dans ce rapport.

Pour le conseil stratégique de Get up Wallonia,

Mathias Dewatripont, Président du conseil stratégique

¹ Le consortium est composé de PwC (leader), BDO, Ecores, Fluicity, Möbius et OpinionWay. Le présent rapport constitue le livrable du volet 4 du marché public de services ayant pour objet l'accompagnement de la Région wallonne dans l'initiative Get up Wallonia.

Vers une prospérité plurielle et une équité intergénérationnelle

Get up Wallonia dessine une ambition à concrétiser pour et par les Wallon.ne.s. C'est dans ce cadre que le conseil stratégique a rédigé ce rapport et analysé tous les éléments proposés dans l'analyse préalable et de benchmarking, les rapports des trois Task forces, la consultation citoyenne et les travaux du Conseil Economique, Social et Environnemental de Wallonie, en y incluant aussi certaines idées issues de son rapport intermédiaire de décembre 2020.

La vision qui se dégage de Get up Wallonia est celle de **faire de la Wallonie une Région résolument tournée vers une prospérité plurielle à travers le territoire, les entreprises et les citoyen.ne.s, et qui intègre les enjeux d'équité intergénérationnelle.**

*

*

*

De par son point de vue externe et transversal, le conseil stratégique a identifié plusieurs éléments structurants qui guident ses propositions.

Prendre en compte les impacts et les leçons de la pandémie

Cette période de restriction des libertés et d'énorme ralentissement économique causés par la covid-19 a eu, et aura encore, des impacts importants sur les Wallon.ne.s, et parfois très significatifs aux niveaux personnel et affectif, sanitaire, psychologique, professionnel, financier, familial, scolaire et académique... Cette pandémie a aussi joué le rôle de révélateur de faiblesses, de dysfonctionnements et de carences au sein de la société wallonne. Les propositions émises dans ce rapport prennent ces éléments en compte et visent à atténuer ces impacts, à défaut de pouvoir tous les compenser, et à intégrer les leçons apprises durant cette période hors-normes.

Privilégier une vision systémique dans une logique de 'triple dividende'

Il convient de privilégier une vision systémique, qui permette d'optimiser les effets de renforcement des mesures, via une logique de 'triple dividende' : économique, social et environnemental. Ceci doit être fait en cohérence avec les recommandations du semestre européen et les objectifs du développement durable (ODD). Cette cohérence est prônée au niveau européen : l'objectif de réduction de 55% de son empreinte carbone d'ici 2030 vient d'être voté. Elle est également essentielle pour relier les contraintes, les mesures de relance et les objectifs à plus long terme. Les transitions écologiques et numériques sont au cœur de cette dynamique.

Evaluer l'implémentation de manière indépendante et régulière (ex ante, ex itinere, ex post)

La Wallonie s'attèle depuis plusieurs années à l'élaboration et la mise en place de mesures et plans visant à répondre à ses défis structurels. L'initiative Get up Wallonia se doit de capitaliser sur ce travail en cours, pour en être un véritable accélérateur, et doit se concevoir en cohérence avec les plans stratégiques déjà déployés au niveau de la Région tout en facilitant leur opérationnalisation. Si ces plans sont prometteurs, leur implémentation est loin d'être toujours à la hauteur des ambitions affichées et leur évaluation ex post est rarement réalisée. C'est aussi vrai pour l'évaluation ex ante. Les objectifs doivent donc être accompagnés d'indicateurs de suivi à évaluer de manière indépendante et régulière.

Assurer une gouvernance adéquate et une numérisation planifiée

Les deux éléments précédents exigent une gouvernance adéquate concernant la mise en œuvre des recommandations de Get up Wallonia, mais également à l'égard des politiques publiques en règle générale. La numérisation planifiée soutiendra la transformation de l'administration dans une logique d'innovation collaborative orientée vers les usagers.

Simplifier et éviter le saupoudrage

Ceci devrait s'accompagner d'une simplification des structures institutionnelles pour éviter le saupoudrage, tant géographique que thématique, des ressources financières pour en intensifier l'efficacité.

Profiter des opportunités internationales

La Wallonie est une petite économie ouverte. Il est donc essentiel de se positionner de manière à pouvoir profiter pleinement des opportunités internationales. Ceci veut dire améliorer la connaissance des langues de la population, sa capacité à accueillir les talents du monde entier et attirer le financement étranger, et son aptitude à décrocher des contrats européens et internationaux, tant pour les entreprises que pour les universités et centres de recherche.

Développer les activités privées sans négliger l'économie sociale et les initiatives collaboratives

Au niveau du paysage économique, il est important de développer des activités privées, car c'est là que le déficit wallon est marqué – en particulier au niveau du taux d'emploi, source cruciale de recettes fiscales – plutôt qu'au

niveau du secteur public. A côté de l'initiative privée 'classique', qu'il faut faciliter, il est important de ne pas négliger l'économie sociale et d'encourager les initiatives collaboratives (innovation ouverte, accès à la terre, coopératives locales...). Celles-ci sont également créatrices d'emplois, de valeur et de nature à apporter des solutions concrètes à la gestion responsable des biens communs à côté des solutions de marché et d'intervention publique (via la réglementation, les subventions et ou les impôts). Cette gouvernance a le potentiel de favoriser l'implication des acteurs directement concernés, capables de produire collectivement des règles d'accès à la ressource, de décision et de fonctionnement, et ainsi d'être source de résilience.

Maintenir la 'soutenabilité' des finances publiques

Les ressources financières publiques sont limitées, et maintenir la 'soutenabilité' des finances publiques est essentiel. Une règle d'or budgétaire, qui distinguerait investissements publics et dépenses courantes, est d'autant plus utile que la dette est élevée. Il est crucial de ne pas maintenir inutilement les mesures d'urgence prises dans le cadre de la crise sanitaire. Néanmoins, ceci ne doit pas contraindre l'action publique lorsque d'importantes externalités positives ou négatives sont en jeu : promouvoir des comportements désirables peut se faire via des subventions (en cas de comportement vertueux) mais aussi via des redevances (en l'absence de tels comportements). En choisissant le mix adéquat entre subventions et redevances, le coût budgétaire net anticipé peut être ajusté pour changer les comportements. Ce principe d'incitation peut s'appliquer à la production locale, dans une perspective de durabilité économique, sociale et écologique, objectif central de Get up Wallonia. A niveau de recettes fiscales donné, ceci peut se réaliser via un 'tax shift auto-financé'² qui réduit la taxation pesant sur la production locale qu'on souhaite privilégier et la déplace vers une taxation de la consommation et des activités qu'on décide de moins encourager, voire décourager.

Respecter le budget carbone wallon

A côté des contraintes budgétaires, il convient d'inscrire nos contraintes environnementales dans un 'budget carbone' de la Wallonie, au sein duquel les priorités sociétales seront choisies dans l'allocation des émissions tolérées qui seraient compatibles avec ce budget commun. Ce budget carbone existe : il a été défini et étayé par les experts wallons du climat (mandatés par le Gouvernement wallon à la suite du décret 'Climat' voté le 19 février 2014). Le respect de ce budget est une condition nécessaire à l'atteinte des objectifs que la Wallonie s'est donnée en matière climatique ainsi qu'à ses engagements nationaux et internationaux.

*

*

*

Le conseil stratégique a évalué les différentes propositions individuelles sur base de leur degré d'innovation, leur impact anticipé au cours du temps, leur coût net anticipé, les conditions institutionnelles de leur implémentation, ainsi que leurs contributions économiques, sociales et/ou environnementales.

La cohérence globale de l'ensemble de mesures retenues a ensuite été déclinée en deux niveaux.

² D'un point de vue conceptuel, une fois qu'on a défini le niveau de déficit public et de dépenses publiques désirés, ceci définit un niveau de recettes fiscales requises. Un 'tax shift auto-financé' revient alors à faire varier le taux de taxation et/ou de subventions à niveaux de déficit et de dépenses inchangés (ceci requiert de bien anticiper l'évolution des bases fiscales au cours du temps). Il est à remarquer par ailleurs que plusieurs propositions de simplification administratives ont le potentiel de réduire diverses dépenses publiques, qui pourront alors donner une marge de manœuvre budgétaire (qui pourra se traduire en baisse du déficit, en hausse de dépenses ou en baisse de la taxation en fonction des choix politiques).

Get up Wallonia !

Premièrement, le conseil stratégique a évalué la pertinence du programme proposé, par rapport aux objectifs de transformation et aux recommandations du semestre européen. Cette pertinence est résumée ci-dessous³.

Semestre Européen				Transformation Goals							
Promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale				Qualification de la main d'oeuvre et capacité d'innovation							
Renforcer la résilience				Santé et bien-être pour tous et toutes							
Adoucir les impacts sociaux et économiques de la crise				Économie neutre en carbone et circulaire							
Soutenir les transitions verte et digitale				Alimentation et utilisation des sols et de l'eau							
				Villes, communautés rurales et mobilités durables							
				Développement numérique							
Axe I. Miser sur la jeunesse et les talents des Wallon.ne.s											
●	●	●	●	I.1. Contribuer à l'amélioration de la formation initiale	●						●
●	●	●	●	I.2. Généraliser l'accès à la formation tout au long de la vie	●	●	●	●	●		●
●		●	●	I.3. Revoir le paysage de la formation et investir dans les équipements	●						●
●	●	●	●	I.4. Amplifier la recherche d'excellence	●	●	●	●	●	●	●
Axe II. Assurer la soutenabilité environnementale											
	●		●	II.1. Accompagner la décarbonation de la Wallonie et honorer les engagements climatiques			●				●
		●	●	II.2. Améliorer les politiques et pratiques de mobilité			●				●
	●		●	II.3. Protéger la biodiversité et les ressources naturelles, y compris 'l'or bleu'		●		●			
●		●	●	II.4. Repenser la politique de gestion des friches et de soutien aux centres-villes		●		●		●	
Axe III. Amplifier le développement économique											
●	●	●	●	III.1. Faciliter le développement et la relocalisation de filières économiques			●				●
●	●		●	III.2. Renforcer la souveraineté alimentaire	●	●		●		●	
	●	●	●	III.3. Soutenir le déploiement (local et international) des entreprises, moteurs de l'économie	●		●				●
●		●	●	III.4. Favoriser la transition par les marchés publics et la responsabilisation des entreprises	●	●	●	●	●	●	●
Axe IV. Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale de chacun.e											
●		●		IV.1. Réintégrer les personnes plus éloignées de l'emploi sur le marché du travail	●	●					
●	●	●	●	IV.2. Développer une politique de santé solidaire et efficace		●					●
●		●		IV.3. Assurer l'égalité de genre et combattre toutes les discriminations	●	●	●	●	●	●	●
Axe V. Garantir une gouvernance participative et innovante											
●	●	●	●	V.1. S'appuyer sur une administration publique ouverte et innovante	●	●	●	●	●	●	●
●	●		●	V.2. Instaurer une nouvelle gouvernance du et par le numérique						●	●
●	●		●	V.3. Faciliter une gouvernance transversale et participative		●	●	●	●	●	●

Portefeuille de mesures Get up Wallonia, objectifs de transformation et de développement durable, semestre européen

Deuxièmement, la cohérence globale a été assurée par la construction du plan d'actions en axes interdépendants et connectés.

³ Cette visualisation permet de rendre compte de la complémentarité des différentes mesures qui constituent les axes du rapport, ainsi que des différents axes eux-mêmes.

*

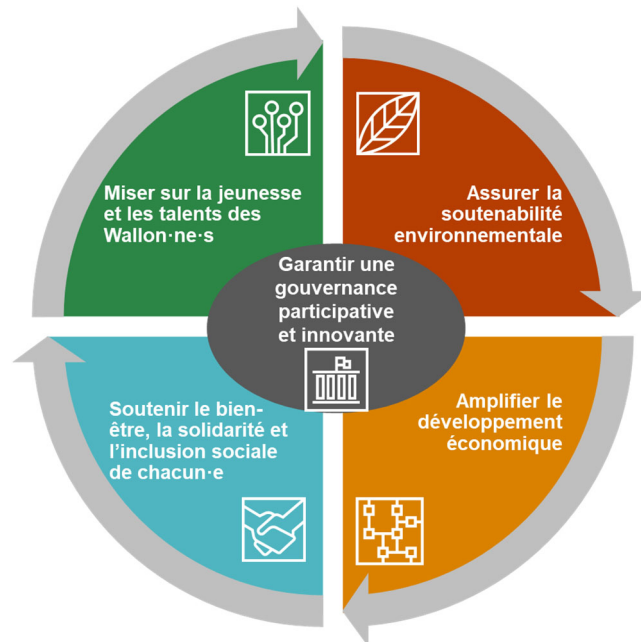
*

*

Cette vision se déploie très concrètement autour de quatre axes structurants dans une optique de relance et de redéploiement, pour que chaque Wallon.ne ait l'opportunité de réaliser son potentiel et d'accomplir ses rêves et ses ambitions :

- Miser sur la jeunesse et les talents des Wallon.ne.s ;
- Assurer la soutenabilité environnementale ;
- Amplifier le développement économique ;
- Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale de chacun.e.

Pour déployer ces axes, la Wallonie se doit de se doter d'un cinquième axe transversal garantissant une gouvernance participative et innovante au service de l'intérêt général, à contre-courant du 'court-termisme' qui handicape les processus de gouvernance actuels, qu'ils soient privés ou publics.



Structure générale du plan d'actions Get up Wallonia

Ces éléments offrent un aperçu de l'orientation des actions de Get up Wallonia. La mise en œuvre des actions retenues doit permettre de dépasser le stade des premières intentions et posera les premiers jalons d'une transition rendue encore plus nécessaire par la pandémie.

Dessinée pour la Wallonie à l'horizon 2030, cette vision d'avenir prendra forme dès demain par la concrétisation de ces mesures ambitieuses.

Ce rapport détaille, dans la suite, les propositions déclinées en 5 axes, 18 mesures et 51 actions.

Table des matières

<i>Remerciements</i>	1
<i>Vers une prospérité plurielle et une équité intergénérationnelle</i>	2
<i>Liminaires</i>	9
L’initiative Get up Wallonia	9
La composition et le mandat du conseil stratégique	11
<i>Les enjeux du redressement wallon</i>	12
Mise en perspective de la situation en Wallonie	12
Impact de la covid-19 pour les Wallon.ne.s	17
Inscription dans le cadre européen	19
Quatre dimensions transversales pour réussir la transformation de la Wallonie	21
<i>Sélection des propositions pour le plan de relance</i>	24
Les principaux enseignements retirés du processus participatif	24
<i>Enseignements issus de la participation citoyenne</i>	24
<i>Enseignements issus des travaux des Task forces</i>	25
<i>Conclusions des travaux préparatoires</i>	25
La logique de sélection	27
<i>Un premier travail de présélection</i>	27
<i>Rassemblement et réorganisation des propositions sur une carte conceptuelle</i>	28
<i>Une sélection sur base de critères objectifs</i>	29
<i>Une vérification de la cohérence par le crible de deux référentiels</i>	31
Les actions proposées par le conseil stratégique	33
<i>Axe I. Miser sur la jeunesse et les talents des Wallon.ne.s</i>	33
Mesure I.1. Contribuer à l'amélioration de la formation initiale.....	33
Action I.1.1. Faire de l’alternance le nouveau ‘normal’	33
Action I.1.2. Renforcer l'attractivité des filières STEM, techniques et professionnelles	34
Action I.1.3. Soutenir le Pacte d’Excellence	35
Action I.1.4. Offrir une expérience de vie formatrice à tous les jeunes qui le souhaitent.....	37
Mesure I.2. Généraliser l'accès à la formation tout au long de la vie	38
Action I.2.1. Créer un dispositif universel de formation continue.....	38
Action I.2.2. Résorber la fracture numérique	38
Mesure I.3. Revoir le paysage de la formation et investir dans les équipements.....	39
Action I.3.1. Repenser les dispositifs et le paysage de la formation.....	39
Action I.3.2. Investir dans les infrastructures et les équipements de formation.....	40
Mesure I.4. Amplifier la recherche d’excellence.....	40
Action I.4.1. Développer la recherche stratégique et sociétale dans une optique de ‘triple dividende’	41
Action I.4.2. Développer des programmes wallons collaboratifs d'excellence.....	41
Action I.4.3. Articuler un réseau intégré de plateformes d'excellence en soutien de la recherche et de l’innovation.....	42
<i>Axe II. Assurer la soutenabilité environnementale</i>	43
Mesure II.1. Accompagner la décarbonation de la Wallonie et honorer les engagements climatiques	43

Action II.1.1.	Définir une stratégie de transition pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, dotée de jalons clairs, stables et réalistes, pour respecter le budget carbone de la Wallonie au regard des engagements nationaux et internationaux.....	43
Action II.1.2.	Concentrer les soutiens aux énergies renouvelables dans une triple optique économique, sociale et environnementale	44
Action II.1.3.	Développer un marché de produits & services bas-carbone	45
Action II.1.4.	Maximiser les effets d'un programme massif de rénovation énergétique des bâtiments.....	45
Mesure II.2.	Améliorer les politiques et pratiques de mobilité	46
Action II.2.1.	Favoriser des projets de mobilité prévoyant un usage intermodal équilibré	46
Action II.2.2.	Développer les infrastructures stratégiques	47
Mesure II.3.	Protéger la biodiversité et les ressources naturelles, y compris 'l'or bleu'	47
Action II.3.1.	Protéger et préserver l'eau comme richesse régionale	48
Action II.3.2.	Assurer une gestion adaptative et résiliente des forêts	49
Action II.3.3.	Prévoir l'émergence d'un 'parc national'	49
Mesure II.4.	Repenser la politique de gestion des friches et de soutien aux centres-villes.....	50
Action II.4.1.	Accélérer l'assainissement des friches et des sites pollués	50
Action II.4.2.	Intégrer les pratiques de réhabilitation des friches dans un aménagement repensé des centres urbains et de leurs territoires.....	51
<i>Axe III. Amplifier le développement économique.....</i>		<i>52</i>
Mesure III.1.	Faciliter le développement et la relocalisation de filières économiques.....	52
Action III.1.1.	Concevoir la politique économique et industrielle en chaînes de valeur	52
Action III.1.2.	Concrétiser le potentiel de l'économie circulaire.....	53
Action III.1.3.	Construire la résilience des secteurs du tourisme et de l'hospitalité	54
Action III.1.4.	Agir sur le développement économique par la stimulation des industries culturelles et pour le rayonnement de la culture	55
Mesure III.2.	Renforcer la souveraineté alimentaire	57
Action III.2.1.	Réaffirmer le rôle multifonctionnel de l'agriculture et de l'élevage.....	57
Action III.2.2.	Stimuler l'éco-entrepreneuriat dans le domaine agro-alimentaire et amplifier la 'relève' des agriculteurs et des producteurs du secteur agricole.....	58
Action III.2.3.	Accélérer l'émergence de filières alimentaires porteuses.....	59
Mesure III.3.	Soutenir le déploiement (local et international) des entreprises, moteurs de l'économie.....	60
Action III.3.1.	Clarifier, simplifier et différencier les dispositifs de soutien aux entreprises	60
Action III.3.2.	Offrir une approche 'orientée-usager' en termes d'accompagnement des entrepreneurs	61
Action III.3.3.	Utiliser le potentiel de l'économie sociale pour une relance durable	62
Action III.3.4.	Mobiliser l'épargne privée et rassembler les outils financiers régionaux.....	63
Mesure III.4.	Favoriser la transition par les marchés publics et la responsabilisation des entreprises.....	65
Action III.4.1.	Utiliser les marchés publics comme outil de relance économique.....	65
Action III.4.2.	Lier les financements publics à l'usage des clauses sociales, environnementales et de soutien à l'emploi local.....	66
Action III.4.3.	Développer des mécanismes de soutien et de récompense des externalités positives et de découragement des externalités négatives	66
<i>Axe IV. Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale de chacun.e.....</i>		<i>68</i>
Mesure IV.1.	Réintégrer les personnes plus éloignées de l'emploi sur le marché du travail	68
Action IV.1.1.	Prévoir un soutien efficace à l'emploi pour la reprise économique.....	68
Action IV.1.2.	Faciliter le parcours de retour à l'emploi	69
Mesure IV.2.	Développer une politique de santé solidaire et efficace	70
Action IV.2.1.	Créer les réseaux locorégionaux de santé en y intégrant la santé mentale.....	70

Action IV.2.2. Intégrer les politiques de prévention en matière de santé et investir dans une infrastructure de santé publique.....	71
Action IV.2.3. Utiliser le numérique comme levier pour améliorer la qualité des soins	71
Mesure IV.3. Assurer l'égalité de genre et combattre toutes les discriminations.....	72
Action IV.3.1. Faciliter l'accès au logement et soutenir l'autonomie des moins valides.....	72
Action IV.3.2. Renforcer les dispositifs de soutien à l'enfance	74
Action IV.3.3. Renforcer la qualité et la généralisation d'un 'test genre' dans une logique de gender mainstreaming.....	74
Axe V. Garantir une gouvernance participative et innovante.....	76
Mesure V.1. S'appuyer sur une administration publique ouverte et innovante.....	76
Action V.1.1. Progresser rapidement en matière d'usages numériques dans les administrations régionales et locales	76
Action V.1.2. Développer une architecture favorisant une culture d'innovation collaborative.....	77
Mesure V.2. Instaurer une nouvelle gouvernance du et par le numérique	78
Action V.2.1. Structurer une 'gouvernance du numérique' publique cohérente, scientifique, pérenne, responsable et visant l'intérêt général.....	78
Action V.2.2. Développer une connectivité numérique progressive et équilibrée du territoire.....	79
Action V.2.3. Augmenter l'efficacité du pilotage du système statistique wallon pour une gouvernance plus démocratique	80
Mesure V.3. Faciliter une gouvernance transversale et participative.....	81
Action V.3.1. Assurer une transparence des processus et une meilleure participation des citoyens	81
Action V.3.2. Créer un Conseil de l'Innovation et des Transitions.....	82
<i>Bilan et suites</i>	<i>84</i>
Temporalité des actions proposées	84
Gouvernance du plan Get up Wallonia	86
<i>Annexes</i>	<i>88</i>
A1 – Principaux liens avec le 'Semestre européen'.....	88
A2 – Thématiques approfondies par le conseil stratégique en décembre 2020	96
<i>Politique d'innovation.....</i>	<i>97</i>
<i>Politique industrielle.....</i>	<i>106</i>
<i>Développement et financement des entreprises.....</i>	<i>109</i>
<i>Emploi et formation.....</i>	<i>117</i>
<i>Economie circulaire</i>	<i>121</i>
<i>Transition numérique</i>	<i>129</i>
<i>Rénovation des bâtiments et économie d'énergie</i>	<i>134</i>
<i>Agriculture, eau, alimentation, territoire et hospitalité</i>	<i>138</i>
<i>Environnement, santé, aînés et petite enfance</i>	<i>148</i>
<i>Bonne gouvernance et démocratie participative.....</i>	<i>154</i>
Démocratie : associer les citoyens	154
Gouvernance wallonne	155
A3 – Fiches consolidées des propositions	158
A4 – Propositions issues des travaux préparatoires	363

Liminaires

L'initiative Get up Wallonia

Suite à la crise liée à la covid-19, le Gouvernement wallon a lancé, en juillet 2020, l'initiative Get up Wallonia. Cette initiative vise à transformer la crise sanitaire en une opportunité de dynamisation de la Wallonie et ainsi⁴ *créer une dynamique intense et cohérente pour dessiner, ensemble, l'avenir de la Wallonie et des citoyens qui y vivent.*

Cette initiative vise i/ à gérer l'urgence sanitaire, ii/ à diminuer les impacts économiques et sociaux de la crise, iii/ à relancer l'activité socio-économique afin de produire un cercle vertueux de progrès et iv/ à renforcer la résilience de la société et sa capacité à relever de nouveaux défis. Quatre objectifs principaux ont été identifiés :

- Des objectifs économiques : faciliter le développement de nouvelles activités ainsi que la relocalisation en Wallonie de la production de biens liés à la santé et l'alimentation, réindustrialiser la Wallonie pour augmenter ses capacités de production et garantir une meilleure autonomie...
- Des objectifs sociaux : renforcer le pouvoir d'achat (au travers de son vecteur principal, l'emploi), soutenir une dynamique intense d'insertion socioprofessionnelle...
- Des objectifs environnementaux : lutter contre le changement climatique, réduire la diminution de la biodiversité, soutien aux circuits courts...
- Des objectifs de développement territorial : faciliter l'utilisation des pratiques numériques et du travail à domicile, renforcer la mobilité collective et douce...

Les réponses à cette crise impliquent des considérations extrêmement complexes. Ces réponses devront être réfléchies, cohérentes, concrètes et à la hauteur des attentes des acteurs (entreprises, citoyens, société civile, pouvoirs publics...). Cela n'est possible que sur la base d'une analyse approfondie et systémique de la situation, qui est encore susceptible de changer à tout moment. Elles devront donc également être agiles, flexibles et menées avec prudence. La mise en œuvre des solutions devra pouvoir s'échelonner dans le temps selon une temporalité triple :

- Phase d'urgence : dans l'immédiat, pour faire face à toutes les situations critiques ;
- Phase de relance : dans la perspective de la fin de la période de confinement et à l'issue de celle-ci, pour adopter des mesures permettant de réamorcer l'économie régionale en répondant aux enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux ;
- Phase de redéploiement : pour confirmer, amplifier ou réorienter les politiques publiques au départ des conclusions tirées de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales, en y intégrant une politique environnementale.

D'autre part, la mobilisation doit concerner tant les acteurs publics que privés, les citoyens, la société civile, les élus, car les réponses nécessiteront des moyens importants qui devront être déployés de la manière la plus efficace et efficiente possible. C'est pourquoi le Gouvernement wallon a invité⁵ *les citoyens, les entreprises, les associations, les services publics et la société civile organisée (...)* à *formuler leurs idées et propositions pour répondre aux enjeux soulevés par la crise de la covid-19 et alimenter la vision de la Wallonie à l'horizon 2050.* Au niveau méthodologique, plusieurs voies d'identification et de survenance des propositions ont été utilisées :

Trois Task forces opérationnelles

Le Gouvernement a souhaité, par cette voie, pouvoir bénéficier de la connaissance du terrain et la maîtrise des leviers opérationnels de différents organismes et experts régionaux afin qu'ils puissent apporter leur analyse en ce qui concerne les constats et impacts de la crise pour en tirer des conclusions à portée générale et définir des objectifs de transformation de la Wallonie pour en améliorer la résilience. Chaque Task force regroupait des experts provenant des acteurs institutionnels (principalement le SPW et les UAP), des acteurs de terrain (forces vives : entreprises, spécialistes, citoyens, société civile, associations...) et des partenaires sociaux (via le CESE).

Trois Task forces opérationnelles ont été mises en œuvre :

- Task force 1 'Economie et territoire'
- Task force 2 'Emploi, social et santé'
- Task force 3 'Environnement'

Les missions confiées aux Task forces étaient de :

- Étudier et évaluer l'impact de la crise de la covid-19 pour en tirer des conclusions à portée générale ;
- Définir les objectifs de transformation de la Wallonie pour en améliorer la résilience et contribuer aux objectifs sociaux, économiques et environnementaux que le Gouvernement wallon s'est fixé ;
- Déterminer les leviers opérationnels pour y parvenir, dans le cadre des compétences de la Wallonie ;

⁴ Get up Wallonia, Note du Gouvernement wallon.

⁵ Get up Wallonia, Note du Gouvernement wallon.

Get up Wallonia !

- Proposer des actions à adopter, des mesures concrètes d'urgence, de relance et de redéploiement.

Les travaux des Task forces se sont déroulés, sous un format de réunion virtuelle, sur une période de 4 mois (23 septembre – 18 décembre) et ont mobilisé 208 participants, 10 agents du SPW ainsi que des consultants de 5 sociétés différentes (qui ont alimenté les participants par des notes de background étayées de statistiques et d'analyses diverses se fondant sur des sources régionales, fédérales, européennes et internationales). Chaque Task force a organisé ses travaux de manière propre mais dans une démarche similaire : approche participative et travail en temps de réflexion successif (cadrage – idéation – structuration et priorisation) avec pour objectif de proposer des actions concrètes et innovantes. Au total, 94 réunions de travail ont été organisées ainsi que 11 réunions transversales inter-Task force.

L'ensemble de l'exercice s'est soldé par l'identification de 207 propositions d'actions à mettre en œuvre.

Une large participation citoyenne

Les citoyens, les entreprises, les associations, les services publics et la société civile organisée ont été invités à formuler leurs idées et propositions pour répondre aux enjeux soulevés par la crise de la covid-19 et alimenter une vision de la Wallonie, au départ d'un processus participatif mobilisateur comprenant une plateforme web et un formulaire papier. L'objectif était simple : recueillir la parole de tous les citoyens, même ceux qui prennent rarement part au débat public afin d'écouter et analyser, sans jugement, leur expertise d'usage qui constitue une riche source d'informations pour les politiques publiques.

Dans le cadre de l'initiative Get up Wallonia, le choix a été fait d'organiser la consultation par thématiques. Chacune se résume en une question unique, large et engageante, face à laquelle chaque Wallon.ne bénéficie d'une liberté d'expression :

- Comment assurer un emploi de qualité à chaque Wallonne et chaque Wallon ?
- Comment faire de la Wallonie une nouvelle terre de prospérité économique ?
- Comment favoriser la solidarité et la proximité en Wallonie ?
- Comment créer un cadre de vie durable en Wallonie ?
- Comment permettre à chacun de s'impliquer dans la vie de la société ?
- Autres propositions concrètes pour la Wallonie de demain, pour la Wallonie d'après la covid-19 ?

La plateforme web (<https://mawallonie.be>) a été accessible pendant 6 semaines (du 16 novembre 2020 au 21 décembre 2020) à toutes les personnes souhaitant y participer. 8807 participants ont ainsi partagé des propositions et commentaires.

En sus de ce volet qualitatif, un volet quantitatif (également disponible sous format papier) comportant 32 questions fermées et 2 questions ouvertes en lien avec les cinq premières thématiques a été organisé. 560 participants ont répondu au questionnaire.

La consultation citoyenne a conduit à la production de 6.152 propositions. Un premier travail de compilation a concerné les 6.110 propositions citoyennes restantes après le travail de modération. Ce travail a conduit à classer les propositions en quatre catégories différentes :

- Les propositions qui sont non pertinentes pour le processus Get up Wallonia, en ce sens qu'elles concernent un élément particulier (association, personne...), soit 139 propositions (2% du total) et qui n'ont pas été reprises dans la suite des opérations ;
- Les propositions qui concernent spécifiquement des domaines de compétences d'un autre niveau de pouvoir que celui de la Région wallonne, soit 447 propositions (8%) qui ont fait l'objet d'un transfert auprès des autorités wallonnes pour suite à donner auprès des autres institutions ;
- Les propositions qui ont déjà fait l'objet de débat par ailleurs dans les travaux des Task forces, soit 4354 propositions (71%) et qui n'ont donc pas besoin d'être traduites mais qui renforceront le poids des propositions formulées par les Task forces ;
- Les propositions qui sont des nouveautés, soit 1170 propositions (19%), et qui ont fait l'objet d'un travail de consolidation destiné à regrouper les idées similaires.

Les idées nouvelles ont été traduites en 43 propositions spécifiques.

L'apport des partenaires sociaux

Le CESE Wallonie, qui réunit les organisations patronales, syndicales et environnementales, a identifié 11 axes prioritaires pour la phase de relance dans son avis n°1455 du 14 décembre 2020⁶.

Les idées proposées par le CESE ont permis l'identification de 40 propositions supplémentaires.

Une analyse de départ de la situation de la Région wallonne

Dans le cadre de la mission d'accompagnement de l'initiative Get up Wallonia, le consortium de consultants a été chargé de réaliser une analyse de départ décrivant la situation sociale, économique et environnementale actuelle de la

⁶ Avis sur 'Get up Wallonia' – 11 axes prioritaires pour la relance.

Wallonie suite à la crise de la covid-19. Cette analyse i/ détaille les forces, faiblesses, opportunités et menaces pour la Région, ii/ fournit une comparaison avec d'autres régions connaissant des réalités similaires à la Wallonie, iii/ identifie les secteurs stratégiques, les secteurs structurants et les filières locales en Wallonie en matière sociale, économique et environnementale et iv/ identifie les domaines, secteurs et activités de la Wallonie pour lesquels la résilience devrait être améliorée.

De cet exercice, 51 propositions complémentaires ont été identifiées.

Le conseil stratégique

Le conseil stratégique est composé d'experts académiques et accompagne le Gouvernement afin de l'éclairer sur la prise de décision politique. A cette fin, et en parallèle des travaux réalisés par ailleurs, il a établi, en décembre 2020, un rapport de réflexion, croisant les expertises respectives de ses membres, pour développer un ensemble d'idées dans 10 thématiques⁷ qui doivent être prioritaires pour la relance de la Wallonie dans une perspective de durabilité sociale et environnementale.

Ce dernier apport a permis de compléter les propositions avec 64 idées supplémentaires.

Les travaux préparatoires ont donc permis d'identifier un total de 405 propositions⁸.

La composition et le mandat du conseil stratégique

En juillet 2020, le Gouvernement wallon a désigné neuf experts académiques au sein du conseil stratégique, organe d'expertise chargé de proposer une vision globale du développement de la Wallonie. Chaque membre a été sélectionné en raison de son expertise et de sa capacité à proposer une vision globale du développement de la Wallonie.

Anne Heldenbergh, Professeure ordinaire de finance à l'UMONS, Conseillère à la qualité au sein du collège rectoral de l'UMONS

Annick Castiaux, Professeure ordinaire en gestion de l'innovation à l'UNamur, Directrice du Creativity and Innovation Research Center (CIRCé) et Vice-Rectrice Enseignement, Qualité, Communication et Transition numérique

Catherine Fallon, Directrice du Centre de recherche Spiral, Chargée de cours à l'ULiège en sciences politiques et administration publique

Eric Haubruge, Docteur en Sciences agronomiques, Professeur ordinaire à l'ULiège et conseiller du Recteur en charge de l'innovation, du développement régional et des relations internationales

Géraldine Thiry, Professeure d'économie à l'ICHEC et à l'UCLouvain

Jérôme Schoenmaeckers, Maître de conférences à HEC-Liège, Chargé de projets au Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC)

Marthe Nyssens, Professeure ordinaire d'économie à l'UCLouvain, Prorectrice Transition et Société

Mathias Dewatripont, Professeur ordinaire d'économie à l'ULB et Vice-Gouverneur Honoraire de la Banque Nationale de Belgique⁹

Mikael Petitjean, Professeur à l'IESEG School of Management (Lille et Paris) et à la Louvain School of Management (UCLouvain)

L'objectif du conseil stratégique est d'éclairer la prise de décision politique notamment au regard des connaissances scientifiques et des perspectives de développement économique, social, environnemental, territorial ou encore technologique.

Le conseil stratégique doit fournir¹⁰ *des réflexions prospectives dans la durée, c'est-à-dire à court terme, à moyen et long termes. Ces perspectives seront centrées sur l'évolution future de la Wallonie dans un objectif de relance économique et de transition écologique. Le conseil stratégique veille également à la cohérence globale des mesures qui ressortent des autres acteurs du processus de Get up Wallonia.*

⁷ Politique d'innovation ; politique industrielle ; développement et financement des entreprises ; emploi et formation ; économie circulaire ; transition numérique ; rénovation des bâtiments et économie d'énergie ; agriculture, eau, alimentation, territoire et hospitalité ; environnement, santé, aînés et petite enfance ; bonne gouvernance et démocratie participative.

⁸ Elles sont reprises dans les annexes du document.

⁹ Également désigné comme le président du conseil stratégique.

¹⁰ Intervention du Ministre-Président du Gouvernement wallon, Parlement wallon, 14 octobre 2020.

Les enjeux du redressement wallon

Mise en perspective de la situation en Wallonie

A l'aide de la 'nouvelle grammaire internationale' que constituent les objectifs de développement durable des Nations Unies en matière de transition et de développement, nous résumons les principaux constats et enjeux de l'analyse de départ qui a nourri la démarche Get up Wallonia. Ces objectifs sont regroupés en six macro-objectifs de transformation auxquels nous avons ajouté une dimension spécifiquement économique.

La transformation économique de la Wallonie

Le tissu d'entreprises en Wallonie est composé quasi exclusivement de PME (97% des entreprises) et plus spécifiquement des entreprises de moins de 10 personnes (89%). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette taille modeste d'entreprises :

- Le manque d'entreprises structurantes sur le territoire ;
- Le recul progressif de l'apport de l'industrie dans l'économie wallonne ;
- Une culture entrepreneuriale encore trop limitée (à l'exception de secteurs de niches comme la biotech ou le numérique) ;
- Des investissements en capitaux privés limités, malgré un niveau d'épargne élevé.

La transformation économique de la Wallonie est aussi rendue nécessaire par les objectifs européens, inscrits dans la législation belge et wallonne, en termes de transition bas carbone. Ceci pose des enjeux importants pour orienter les entreprises vers un modèle plus durable, tout en garantissant la compétitivité du tissu économique et la croissance de ses entreprises.

La Wallonie dispose de forces certaines. Des efforts importants, tant du secteur public que privé, sont déployés dans le secteur de la recherche. Aussi, la Wallonie bénéficie d'un cadre académique dense et reconnu, facteur d'innovation et de créativité dans le tissu économique. Malgré un tissu composé essentiellement de PME, les secteurs structurants de l'économie wallonne sont tournés vers l'international. La présence d'une excellente logistique aéroportuaire et fluviale n'est pas étrangère à ce rayonnement.

Malgré ces atouts, la Région fait face à différentes menaces. Son économie très ouverte est exposée aux conséquences du Brexit et de la crise sanitaire avec une diminution de l'activité mais aussi des investissements structurants sur son territoire. Au niveau local, la Wallonie est traversée par des réalités économiques divergentes, entraînant de fortes disparités économiques.

Afin d'assurer sa transformation économique, la Wallonie doit se saisir d'une série d'enjeux-clés. Nous listons ci-dessous ceux qui nous semblent prioritaires :

- Renforcer l'intégration des PME dans les projets de recherche. Aujourd'hui, ce sont quelques grandes entreprises structurantes wallonnes qui investissent et participent le plus aux projets de recherche européens. L'intégration de davantage de PME doit permettre de les aider à grandir, innover et se montrer davantage compétitives ;
- Réorienter les dispositifs de soutien public pour limiter les effets d'aubaine et améliorer la lisibilité et la cohérence du soutien public. Aujourd'hui, les dispositifs de soutien public sont nombreux, parfois complexes et doivent s'adapter aux nouvelles réalités économiques (transition bas carbone par exemple). Les réformes des outils financiers en cours en Région wallonne sont un exemple concret de ce besoin de réorientation pour atteindre une échelle de performance supérieure ;
- Faciliter et encourager les projets de croissance, y compris dans les secteurs émergents. Suite à la crise sanitaire, il est nécessaire de développer des secteurs structurants, capables d'apporter une forte valeur ajoutée au territoire et qui seront le moteur de la croissance. A ce titre, la stratégie de spécialisation intelligente est une base importante pour guider la politique industrielle ;
- Corriger la dispersion des moyens de soutien publics. Ceci est spécifiquement le cas dans la recherche. La Wallonie dispose d'une multitude de centres de recherche agréés mais qui n'ont, chacun, pas une taille critique suffisante pour être des leaders dans le paysage européen de l'innovation ;
- Enfin, et c'est un enjeu transversal, les objectifs de transition (bas carbone mais aussi numérique) doivent être intégrés dans la politique industrielle pour assurer la compétitivité des entreprises tout en répondant aux exigences internationales en la matière.

La révolution digitale pour et dans le respect du développement durable

Il est aujourd'hui évident que la révolution digitale est en marche en Wallonie. Certains acteurs et secteurs ont besoin d'un soutien important des pouvoirs publics pour s'en saisir. Thème transversal par excellence, la numérisation touche l'ensemble des politiques publiques mais pose aussi avec acuité la question de la connectivité des zones rurales, de ses citoyens et de ses entreprises. Le digital présente en effet un potentiel exceptionnel de croissance et de développement, mais il peut également avoir des conséquences économiques s'il est aussi un facteur handicapant lorsque l'accès n'est pas

Get up Wallonia !

optimal, des conséquences sociales si certain.e.s Wallon.ne.s n'y ont pas accès, et des conséquences environnementales si son usage est déconnecté des réalités énergétiques. Le développement de compétences et d'infrastructures numériques est un enjeu, tant pour les entreprises que les pouvoirs publics et les citoyens.ne.s.

La Wallonie dispose d'un écosystème dynamique et varié. Le programme Digital Wallonia permet, via une équipe dédiée à la transition numérique, de développer des programmes adaptés. Néanmoins les acteurs de l'écosystème wallon sont généralement de petite taille avec des capacités d'influence et un impact limités. La Wallonie reste encore dépendante de grands groupes internationaux (GAFAM) sur le sujet. Les entreprises, et particulièrement les PME, ont un déficit important en compétences numériques, ce qui constitue un handicap à leur compétitivité. Ce manque de compétences est couplé à un manque d'accès à des infrastructures numériques. Toutes les zones blanches belges se situent en Wallonie et spécifiquement au sud du sillon Sambre et Meuse. A ce jour, le déploiement de la 5G reste encore à définir.

De manière générale, les compétences numériques au sein de la population restent trop faibles et le territoire pâtit d'un manque de profils TIC, au même titre que le secteur de la recherche manque de profil STEM¹¹. Néanmoins, le numérique est en croissance constante sur le territoire et en évolution rapide, ce qui laisse penser que la Wallonie a les capacités de se positionner comme un acteur européen important. Les différents gouvernements, parfois sous l'impulsion européenne, ont par ailleurs donné au numérique une place centrale dans leurs différents plans, avec un besoin d'accélération certain.

La Wallonie fait face à plusieurs enjeux numériques :

- Opérer un saut qualitatif en matière d'infrastructures, notamment via le déploiement de la 5G. Ces infrastructures concernent également les infrastructures 'physiques' auxquelles les entreprises doivent avoir accès tels que les zones d'activités économiques équipées en fibres optiques ou l'accès à différents logiciels de gestion par exemple. Du côté des pouvoirs publics, un travail important est à réaliser pour numériser les services à la population ;
- S'il est nécessaire de développer les infrastructures numériques, il est aussi nécessaire de disposer des différents profils et compétences pour mettre en place ces technologies et les utiliser ensuite. Le développement des compétences numériques des Wallon.ne.s est donc prioritaire pour doter les entreprises des capacités de tirer profit de la numérisation et pour développer des infrastructures numériques performantes. C'est aussi une clé pour réduire la fracture numérique.

La digitalisation pose également la question de l'évolution du modèle pédagogique et de l'intégration des compétences numériques dans les programmes de formation et d'enseignement. Ceci suppose une nécessaire collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les pédagogies et les formations doivent s'adapter à la réalité du monde numérique et à ses enjeux, dès le plus jeune âge.

Emploi, formation, pauvreté et égalité des chances

Hors période de pandémie que nous connaissons et pour laquelle l'intervention publique a été nécessaire afin de limiter les effets dévastateurs de la crise et limiter le risque de voir un nombre important de travailleurs basculer dans la pauvreté, la Wallonie compte presque un quart de sa population en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Cela signifie qu'il existe aussi une part significative de travailleurs pauvres. L'augmentation des demandeurs d'emploi (après plusieurs années de diminution) et des bénéficiaires d'allocations sociales (dont les jeunes et les étudiants) suite à la pandémie sont des indicateurs clairs de l'augmentation de la pauvreté dans une frange de la population, a priori moins qualifiée. Le taux d'emploi, corrélé au niveau de formation en Wallonie ne dépasse pas 40% pour les personnes faiblement qualifiées (pas de CESS) alors qu'il est supérieur à 80% pour les personnes hautement qualifiées (diplôme de l'enseignement supérieur).

Au-delà de ce problème de risque de pauvreté, nous constatons un réel déficit et une inadéquation entre les compétences requises par les employeurs et celles des demandeurs d'emploi inoccupés. Alors que de nombreux emplois sont en pénurie, les entreprises peinent à trouver des profils satisfaisants. L'adaptation de la formation, de l'alternance, la mobilisation des personnes les plus éloignées de l'emploi (lutter contre la 'sherwoodisation') sont des enjeux importants pour assurer le développement régional grâce au capital humain. L'illisibilité du paysage de l'emploi et de la formation n'est pas un adjuvant pour solutionner cette situation.

Malgré ces faiblesses structurelles, le territoire wallon est égalitaire comparé à d'autres territoires européens. Le revenu moyen est en constante augmentation, tout comme les indicateurs en matière d'égalité des chances entre hommes et femmes. Les métiers en pénurie et critiques sont identifiés, ce qui permet de prévoir sur le moyen terme des stratégies de formation pour les résoudre. La Wallonie s'appuie aussi sur le développement de pôles académiques et de formation reconnus, qui opèrent des rapprochements et s'ouvrent à des synergies, capables de former les Wallons aux métiers de demain.

La Wallonie est un territoire en transition où la formation et le marché de l'emploi sont centraux pour assurer le (re)développement économique d'une part et lutter contre le risque de pauvreté d'autre part. Pour gagner en efficacité et en efficience dans les filières de formation, la mise sur pied du dossier unique du demandeur d'emploi est une priorité. Les transitions numériques et bas carbone ouvrent aussi de nouvelles opportunités de formation et d'emploi. L'envie

¹¹ Sciences, Technologies, Engineering, Mathematics.

Get up Wallonia !

exprimée par le monde politique de relocaliser les activités économiques requiert aussi de nouveaux besoins et de nouvelles compétences.

Nous pouvons mettre en avant les enjeux principaux auxquels les autorités wallonnes doivent s'attaquer :

- Accélérer et réussir la réforme de l'accompagnement à la mise à l'emploi. Cela passe notamment par la création du dossier unique et une gestion individualisée des demandeurs d'emploi. La plan TIM (Talents, Impulsion et Mobilisation) misant avant tout sur un parcours personnalisé d'orientation, de coaching, de conseils et de mise en adéquation des candidats avec les offres d'emploi est un exemple concret de réforme ;
- Renforcer l'attrait pour la formation en alternance et pour les filières STEM et TIC¹². Les filières scientifiques, particulièrement chez les femmes, sont extrêmement prisées par les entreprises et centrales dans les objectifs de transition de la Wallonie. Pourtant, ces métiers sont en pénurie, ce qui nécessite un effort particulier de formation et sensibilisation ;
- Orienter massivement les demandeurs d'emploi et les stagiaires vers les métiers de demain ;
- Travailler à l'éradication de la pauvreté et non à sa gestion. Il s'agit d'avoir une approche systémique du phénomène, d'en identifier toutes ses dimensions afin de proposer une solution systématique et d'éviter une dispersion d'interventions peu cohérentes entre elles et réparties entre différents niveaux de pouvoirs (communes, CPAS, Région...);
- Si le nombre de NEET est en constante diminution, il est constaté un phénomène de sherwoodisation. Une partie des jeunes ayant décroché du milieu scolaire sont très marginalisés. Des solutions adéquates doivent être trouvées pour encourager un rattachage avec les institutions publiques et envisager une réintégration socio-économique de ces profils.

Santé, bien être et démographie

La Wallonie fait face au vieillissement de sa population : la part des plus de 65 ans est en augmentation constante, elle s'élève aujourd'hui à 19% et devrait atteindre 27% en 2070. Aujourd'hui, les dépenses liées aux maladies chroniques et aux incapacités de travail (en augmentation) sont supérieures aux dépenses liées au chômage. La pandémie a également mis en avant une situation financière des institutions de soins peu favorable. Une carence de services généraux de santé (santé publique de prévention et de première ligne) est constatée, au profit des soins hospitaliers aigus. Un accent est mis sur le curatif et non le préventif.

Il ne peut y avoir de relance sans une population en bonne santé et pouvant bénéficier des soins nécessaires lorsque cela s'impose. Le bien-être de la population et l'accès à des soins efficaces sont prioritaires, la pandémie l'a dramatiquement démontré. Cette thématique ne recouvre pas que les personnes actives. Elle questionne également notre vision et la place de nos aînés dans la société, de leur accès aux soins et, plus largement, de l'adaptation des services, infrastructures et politiques publiques à leurs besoins spécifiques et croissants (adaptation des services de mobilité, d'accès aux services bancaires ou numériques, silver economy...).

Le secteur de la santé doit également faire face à une importante pénurie de personnel. De manière générale, les services de première ligne sont sous tension, spécifiquement dans les zones rurales et peu denses. En 2018, 149 communes wallonnes étaient en pénurie de médecins généralistes, dont 53 en pénurie sévère (moins de 90 médecins pour un équivalent de 100.000 habitants).

En parallèle, les institutions de soins sont en difficultés financières et une concurrence parfois inutile sévit entre des réseaux de soins coexistants (privé, public). Cet ensemble de faiblesses est exacerbé par la crise sanitaire mettant sous pression autant le personnel, les institutions que les finances du secteur de la santé.

Malgré la crise et ces faiblesses structurelles, le système a démontré une forte résilience, notamment grâce aux valeurs de solidarité et de coopération qui règnent dans le secteur. De nombreuses opportunités sont à saisir pour améliorer structurellement les soins de santé : la mise en réseau et les synergies entre institutions, l'investissement dans la recherche et les progrès thérapeutiques, la simplification administrative via un dossier médical unique par patient et partagé... Face à une population vieillissante, le développement de la silver economy n'est pas à négliger pour assurer le bien-être des aînés et faciliter leur maintien à domicile.

Les enjeux à rencontrer dans le secteur de la santé et de la lutte contre la pauvreté sont nombreux :

- Répondre aux besoins de rénovation de logements publics et du parc de logement en général. Alors qu'une partie de la population fait face à un risque de pauvreté ou d'exclusion, ces personnes sont aussi en demande de logements publics ou vivent dans des logements inadaptés, fortement consommateurs d'énergie. Cette situation accentue encore le risque d'exclusion. La rénovation et la mise à disposition de logements (adaptés aux âges et aux compositions de ménages) est un facteur important de lutte contre l'exclusion (et un moteur de relance pour le secteur de la construction) ;
- Développer l'e-santé et les services de première ligne. Avant de se rendre dans les hôpitaux, il existe une série de professionnels de la santé qui peuvent prodiguer des soins et du conseil. Pour libérer la pression sur les

¹² Technologies de l'Information et de la Communication.

Get up Wallonia !

- hôpitaux, cette première ligne doit voir ses moyens renforcés. Les services d'e-santé permettent également de gagner en efficacité dans le traitement et le suivi des patients, particulièrement dans des zones plus isolées ;
- Développer la silver economy pour faire face au vieillissement de la population sans engorger les institutions de soins et identifier les opportunités en termes de création de valeur et d'emploi ;
 - Assurer la stabilité financière des institutions de soins sur base d'une analyse objective du secteur.

Décarbonation énergétique et industries durables

La décarbonation énergétique et la transition vers les industries durables sont importantes dans l'optique d'atteindre les différents engagements internationaux pris par la Belgique et la Wallonie. L'atteinte de ces objectifs doit s'articuler avec le soutien à la compétitivité du secteur économique et brider les possibilités de croissance. Aussi, cela ne doit pas reporter de charges financières sur les ménages, en particulier les plus défavorisés, lorsqu'il s'agit d'objectifs concernant les habitations ou la mobilité.

L'émission de gaz à effet de serre est en constante diminution depuis les années 90 (-37%), grâce notamment à l'établissement de feuilles de routes et de soutien à la décarbonation (ex : accords de branche). Néanmoins, une part importante de cette diminution peut être attribuée au déclin des industries lourdes.

La Wallonie affiche une dépendance énergétique aux pays étrangers (gaz, électricité, pétrole). Malgré une augmentation des capacités de production d'énergie renouvelable, le potentiel du territoire fait face à certaines limites : pas d'accès direct à l'éolien offshore et des résultats discutables suite à la Pax Eolienica. La sortie annoncée du nucléaire est aussi un défi supplémentaire pour assurer l'approvisionnement énergétique nécessaire aux entreprises et aux ménages.

Dans cet objectif d'atteinte d'une société bas carbone, la reconversion de l'industrie lourde en une industrie bas carbone sans sacrifier l'activité sera un challenge, tout comme la coordination entre les différentes régions du pays sur les questions de mobilité. Au-delà des règles régionales (zone de basse émission par exemple), il s'agit aussi d'optimiser les réseaux de transports en commun entre les régions ainsi que de promouvoir et catalyser la multimodalité des transports.

Pour atteindre ses objectifs climatiques, la Wallonie dispose d'un potentiel hydro-électrique intéressant et également d'une avance par rapport à d'autres régions sur la part d'énergie renouvelable dans son mix énergétique (les énergies renouvelables représentent 17% de sa production d'énergie et 12,5% de sa consommation finale). Le territoire comporte aussi de grandes surfaces boisées et de champs pour exploiter le solaire, la biomasse ou l'éolien. Au niveau de la mobilité, et spécifiquement de la logistique et du fret, la Wallonie bénéficie d'une bonne couverture de réseaux ferroviaires et fluviaux permettant une chaîne logistique efficace, notamment depuis les pôles de Charleroi et Liège.

Les caractéristiques de la Wallonie présentent également une série d'opportunités pour la transition climatique. Le caractère forestier et rural d'une partie de la Wallonie permet de cibler les efforts de séquestration de carbone dans les sols et la biomasse. Le lancement de nouveaux modes de transport (mobilité douce, multimodalité), notamment dans les zones urbaines, est aussi une piste d'amélioration de mobilité dans les zones les plus denses.

Ainsi, la Wallonie fait face à une multitude d'enjeux sur la thématique de la transition bas carbone :

- Faire évoluer le portefeuille de financement des institutions financières publiques pour réduire l'empreinte carbone. Il s'agit de mettre sur pied des soutiens publics encourageant l'abandon des énergies fossiles et favorisant l'adoption d'innovations et de technologies bas carbone ;
- Accélérer la rénovation du bâti en garantissant l'accès au logement et mettre sur pied des mécanismes de financements permettant aux entreprises et aux ménages de contribuer à la transition énergétique sans mettre en péril la stabilité financière des entreprises et pousser les ménages vers la précarité ;
- Développer une politique fiscale incitative pour les entreprises et les particuliers. La fiscalité automobile est notamment visée ;
- Toutes les initiatives visant à participer à la transition devront garantir la résilience du tissu économique wallon face au risque de fluctuation des prix de l'énergie et le coût de la transition vers le renouvelable. Réduire la demande d'énergie est un moyen efficace de diminuer ce risque. Des nouvelles technologies doivent être déployées et soutenues.

Ressources durables

La Wallonie est un territoire au caractère rural. 40% de sa superficie est dédiée à l'agriculture. Si l'on constate une diminution structurelle du nombre d'agriculteurs et une augmentation continue de l'âge moyen de ces derniers (en 2016, 69% des agriculteurs ont plus de 50 ans), le modèle agricole vit une profonde transformation :

- Une augmentation importante des installations en bio ;
- Un retour du consommateur vers la consommation locale malgré l'importation encore massive de denrées alimentaires ;
- Une augmentation continue du prix des terres arables, rendant difficile l'accès à la terre pour les jeunes exploitants ;
- Une instabilité de la production due aux aléas climatiques.

Get up Wallonia !

Tous ces éléments posent de sérieux défis au monde agricole. Une réponse pour limiter ces risques est le développement rapide des modèles d'auto-transformation dans les exploitations (la valeur ajoutée est créée dans la ferme) et le recours au circuit court et/ou à la vente directe. Ceci permet aussi de diminuer la dépendance aux marchés internationaux (lait et viande notamment) et à leurs prix fluctuants.

D'autres défis se posent également pour le secteur sylvicole et, plus largement, les ressources naturelles wallonnes. Tout d'abord, la peste porcine et les scolytes ont profondément perturbé le modèle économique d'exploitation de la forêt. Cette forêt a vu sa valeur marchande chuter. Ces crises ont également mis en évidence une dépendance à un nombre très restreint d'essences qui s'adaptent peu au changement climatique et perdent en valeur rapidement. La demande soutenue de bois local est, comme dans le secteur alimentaire, une force pour les exploitants wallons. Une demande endogène existe et doit être satisfaite (construction, bois de chauffage...).

Plus généralement, il est constaté une diminution de la biodiversité, une fragmentation du maillage écologique et une artificialisation des sols (une politique zéro béton est annoncée selon un phasage allant de 2020 à 2050). La gestion des ressources naturelles (pollution, aléas climatiques) est ainsi devenue complexe mais prioritaire en Wallonie afin de préserver le patrimoine naturel et gérer durablement les ressources.

Suite à la crise sanitaire et alors que l'espace public/médiatique a été occupé par la thématique environnementale ces dernières années (ex : Youth for Climate, COP25), il ne faudrait pas que les ambitions et les moyens dédiés à la protection de l'environnement soient reportés au profit d'autres priorités comme la santé, l'emploi et l'économie. La politique environnementale constitue un point d'attention particulier puisqu'elle pourrait, à court et moyen terme, devenir une variable d'ajustement dans les politiques publiques alors même qu'elle pourrait être génératrice d'emplois dans les secteurs de la transition, le socle d'une santé de qualité et un moteur de créativité économique substantiel.

Afin de gérer durablement les ressources tout en permettant un développement économique durable de ces filières, plusieurs enjeux se posent :

- Encourager la relocalisation de filières agricoles. Aujourd'hui, les productions sont exportées, transformées hors de Wallonie et/ou dépendantes des marchés internationaux. Les producteurs ont perdu la maîtrise des prix de leur production. De plus, il existe une forte demande des consommateurs en produits locaux ;
- Rassembler les compétences utiles de toute la chaîne alimentaire (de la production à la transformation). Pour ce faire, il est nécessaire d'identifier les chaînons manquants et les compétences à développer sur le sol wallon ;
- Construire un modèle agricole et sylvicole résilient aux changements climatiques et qui soit rémunérateur pour ses exploitants. Ceci passe par le déploiement de nouvelles technologies mais aussi des changements d'habitudes dans l'exploitation des ressources naturelles ;
- Renforcer les outils d'évaluation et de gestion des risques (eau, air, sol) et renforcer le maillage écologique afin de préserver les ressources naturelles.

Villes et communes intelligentes

La relance de la Wallonie passera par la prise en compte d'enjeux territoriaux persistants, voire structurels. Si les villes et les communes ont été en première ligne et extrêmement mobilisées pour assurer les services à la population et garantir la continuité de l'action public au plan local, de même que les provinces l'ont fait au niveau de la gestion de crise, l'effet de la crise sur les ressources disponibles sera décalé et réparti sur les années 2021 à 2023. Il y a une articulation mécanique entre les crises économiques, les recettes communales et l'augmentation des bénéficiaires des revenus d'intégration sociale. Ce choc conjoncturel viendra renforcer un phénomène d'augmentation des attentes et des charges qui se multiplient au sein des pouvoirs locaux sans être équilibré par les financements nécessaires. S'il existe encore une marge de manœuvre financière au niveau local, celle-ci se réduit, outre le fait que la situation de certaines grandes villes est structurellement plus compliquée pour des raisons à la fois liées à la gestion de l'historique en matière de charges sociales et à la concentration de phénomènes de paupérisation et d'enjeux de revitalisation dans les pôles urbains.

La relance wallonne doit néanmoins pouvoir s'appuyer sur des villes et des communes qui jouent leur rôle d'investisseur public et sont un moteur de renouvellement. Ceci passe par la prise en compte d'une série d'enjeux dont un certain nombre sont localisés au niveau des communes elles-mêmes :

- Les outils de la comptabilité communale nécessitent une révision en profondeur, devant s'inscrire dans des logiques de programmation pluriannuelle et de libération de l'investissement communal. Des sources de financement nouvelles et complémentaires peuvent être mobilisées pour appuyer cette fonction de relance ;
- Une partie de cet investissement doit permettre de combler le retard des villes et communes wallonnes en matière de politique intelligente (smart), c'est-à-dire mobilisant les technologies de l'information et de la communication mais aussi de la participation citoyenne pour répondre de manière plus efficiente aux enjeux de la gouvernance publique mais aussi de la transition climatique, de préférence en mobilisant l'écosystème numérique et de services de haute qualité disponible en Wallonie ;
- Une autre partie de cet investissement doit permettre de poursuivre et d'approfondir la professionnalisation de l'action publique locale, de généraliser les pratiques de bonne gouvernance que sont le contrôle interne, les nouvelles méthodes de travail, la programmation, l'évaluation ou encore la mutualisation à l'échelle supralocale.

Get up Wallonia !

Dans le chef de la Région, comme pour d'autre matière, l'enjeu de la simplification émerge pour corriger un effet historique d'allotissement de l'action publique. L'amorce d'une démarche contractuelle avec les territoires wallons, au service du projet régional et avec un rôle précis à chaque niveau de responsabilités pourrait signifier une Pax Wallonia qui donne un horizon clair quant à l'avenir des provinces et au rôle des intercommunales qui se profileraient comme des agences de développement territorial. Cet enjeu de lisibilité et de simplification de la carte territoriale wallonne est un gage de non-concurrence stérile entre territoires wallons et de convergence des efforts dans un objectif partagé de redéveloppement, transcendant les bassins, corrigeant les inégalités territoriales, ou encore un clivage ville-campagne dépassé dans les faits, et solutionnable par les technologies. Ceci souligne l'acuité d'un dernier enjeu majeur : résoudre extrêmement rapidement la question des zones blanches pour mettre tout le territoire au même niveau dans sa mobilisation des opportunités de redéploiement.

Impact de la covid-19 pour les Wallon.ne.s

Apparue en novembre 2019 en Chine, l'épidémie s'est rapidement propagée dans le reste du monde. Cette pandémie était et reste avant tout une urgence de santé publique. Sur tous les continents, l'action première des autorités publiques a été de gérer la crise sanitaire et de prendre des mesures (principalement le confinement et la restriction de la mobilité) visant à endiguer l'épidémie pour réduire les conséquences humaines. La lutte contre l'épidémie restera un défi majeur dans les semaines et les mois à venir.

Cependant, cette crise sanitaire et les mesures prises pour l'endiguer ont et auront des conséquences lourdes sur le fonctionnement et le développement des différentes économies mondiales. La Wallonie n'est pas épargnée. Cette crise constitue un événement à la fois évolutif et sans précédent, elle est inédite en ce qu'elle résulte d'un triple choc :

- Un choc d'offre : fermeture des activités non essentielles, pénurie de travailleurs qui ne peuvent plus se rendre sur leur lieu de travail, arrêt ou ralentissement de l'approvisionnement...
- Un choc de demande : contraction de la consommation des ménages (les gens ne veulent pas dépenser), fermeture de nombreux commerces (les gens ne peuvent pas dépenser) ...
- Une incertitude économique : limitation des échanges commerciaux par la fermeture des frontières ou les restrictions des interactions à travers le monde...

La crise de la covid-19 bouleverse nos sociétés, en posant des défis qu'elles n'ont pas eu à relever depuis longtemps, et les force à se repenser, en mettant en lumière des failles et des vulnérabilités à un niveau systémique : dépendance aux chaînes d'approvisionnement dans une économie mondialisée, pouvoir d'achat, résistance des systèmes de santé, fragilité de certains secteurs économiques, inégalité et cohésion sociale, importance des services essentiels, nécessité de reconnaissance de métiers jusqu'ici peu ou mal considérés, insertion professionnelle des jeunes, vulnérabilité des seniors... A ces préoccupations socio-économiques majeures, s'ajoutent les questions environnementales, qui restent centrales (dérèglement climatique, perte de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles...). La crise démontre que ces questions sont interdépendantes et qu'il n'est pas opportun de faire un choix entre ces matières, mais qu'une approche globale, coordonnée et cohérente est nécessaire pour que l'ensemble des politiques économiques, sociales, environnementales, sanitaires, territoriales, énergétiques... se renforcent mutuellement en mobilisant les acteurs et les leviers disponibles. La nécessité de faire évoluer les modèles économiques vers une nouvelle normalité (construite sur base de nouveaux modes de consommation et de production) est désormais évidente.

En date du 11 mars 2021¹³, 8.083 Wallon.ne.s sont décédés de la covid-19, soit 36,1% des Belges morts de cette maladie. Plus de la moitié étaient âgés de plus de 80 ans. Plus de 20.000 Wallon.ne.s ont été hospitalisées pour cette maladie. Plus de 322.500 l'ont contractée, soit près de 9 habitants de Wallonie sur 100. Ces données traduisent une exposition 'wallonne' à la maladie supérieure à son poids démographique en Belgique (autour de 31,7% en 2020). En Wallonie, les provinces de Liège et de Hainaut continuent à payer un lourd tribut au coronavirus. Derrière la froideur de ces chiffres, ce sont bien évidemment des drames humains qui se sont déroulés et qui continuent à toucher la population et les acteurs socio-économiques dans leurs différentes composantes.

Un an de crise, ce sont aussi des effets de nature économique qui se manifestent de manière de plus en plus tangible. Certains secteurs économiques ont été fortement touchés par le confinement et font l'objet de mesures spécifiques de soutien encore actualisées en date du 11 mars dernier, tandis que des mesures de soutien plus générique – primes, chômage économique, facilité d'accès aux prêts, mesures de reports ou de réduction de certaines charges, médiation de crédits – ont été adoptées par le Gouvernement wallon durant cette année atypique. La facture, pour le budget régional wallon, pourrait s'élever à un total cumulé de 3 milliards d'euros pour les années 2020 et 2021 selon une déclaration récente du Ministre wallon du budget¹⁴. En 2020, les dépenses wallonnes ont augmenté de 1,55 milliards et les recettes ont baissé de 583 millions, ce qui représente déjà une facture supérieure 2 milliards. Plus de la moitié de ces moyens ont été consacrés au soutien des entreprises, d'une part, du secteur de la santé, d'autre part. La charge de cette dette va bien évidemment s'étendre sur plusieurs années.

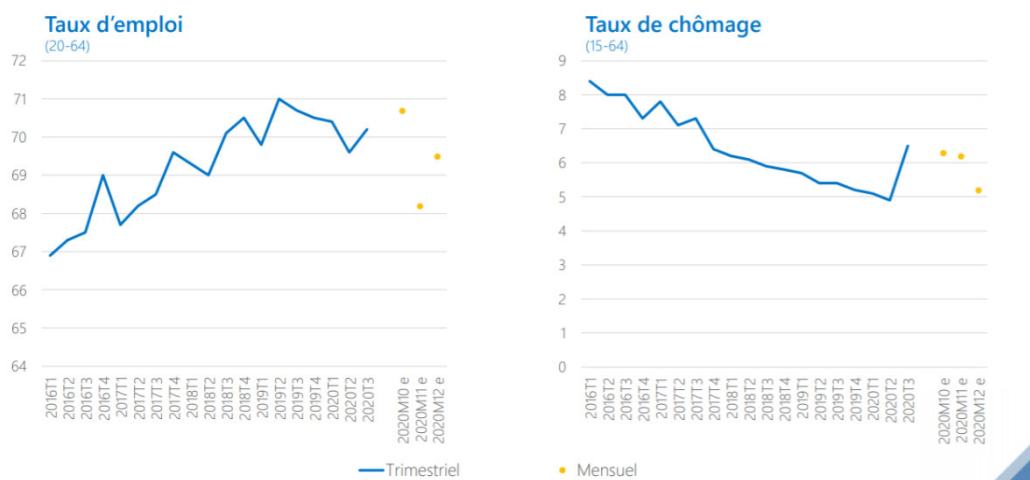
¹³ Données consultées sur www.sciensano.be (<https://epistat.wiv-isp.be/covid/covid-19.html>) le 12 mars 2021.

¹⁴ <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/wallonie/la-crise-du-covid-couter-a-3-milliards-a-la-wallonie/10290162.html>.

Get up Wallonia !

Les données sur les faillites ne sont pas encore disponibles en raison d'un moratoire qui s'est arrêté le 31 janvier 2021. Ce qui a généré un effet totalement artificiel de diminution de 30% des faillites en Wallonie et pertes d'emploi liées.

De manière plus précise, la crise sanitaire, si elle a touché tous les secteurs économiques, est plus sensible dans le secteur des services. Elle pénalise également plus durement l'emploi salarié et, plus particulièrement, celui des femmes. Pour la Wallonie, cela représente une évolution de +2,6% de demandeurs d'emploi entre décembre 2019 et décembre 2020, +4,5 de chômeurs complets indemnisés à la date de fin novembre 2020, et un taux de demande d'emploi qui s'élève à 13,1%, soit 0,3 points de pourcentage d'évolution par rapport à 2019. Ce taux a évolué de 0,4 p.p. en Flandre et de 0,6 p.p. à Bruxelles¹⁵. La crise sanitaire a clairement interrompu, pour la Wallonie en particulier et la Belgique en général, une dynamique positive en termes de taux d'emploi et de taux de chômage, comme le montre le schéma ci-dessous. Comme autres marqueurs importants de la crise, on pointera le chômage des jeunes, le recours massif au chômage temporaire dans de nombreux secteurs, singulièrement le secteur manufacturier, le commerce et l'Horeca.



Evolution du taux de chômage et du taux d'emploi belges (taux harmonisés issus des enquêtes des forces de travail)¹⁶

Selon les chiffres de l'ERMG, près de 17% des ménages belges déclarent une diminution de plus de 10% de leurs revenus suite à la crise¹⁷. En février 2021, 45% des ménages wallons interrogés par une enquête de la Banque nationale déclarent une capacité d'un (23%) à trois mois (21%) d'épargne pour faire face à la crise. Si l'épargne est un levier, sa localisation est un marqueur d'inégalités sociales auquel la Wallonie doit se montrer attentive. Dans toutes la Belgique, la crise semble avoir affecté les capacités des citoyens à faire face à un risque de perte de revenus.

La Banque Nationale¹⁸, pour sa part, souligne l'augmentation des inégalités de genre sur le marché du travail. Alors même que les femmes sont de plus en plus actives sur le marché du travail, l'essentiel des tâches domestiques repose toujours sur elles et ce sont aussi elles qui réduisent aussi leur temps de travail pour s'occuper des enfants (51% des femmes contre seulement 7% des hommes). La crise sanitaire a amplifié le déséquilibre. Les femmes ont assumé la majeure partie du surcroît de tâches domestiques. Les congés parentaux corona ont été pris à 71% par des femmes (avec une forte réduction de salaire). L'accès des femmes au télétravail a fortement progressé : en novembre 2020, elles sont près de 42% à être en télétravail, contre 37% des hommes. Ces évolutions pourraient constituer un risque pour les femmes actives en ce qu'elles seront perçues comme davantage disponibles pour effectuer les tâches domestiques et éducatives et comme moins investies dans leur travail, avec des répercussions en termes de carrière et de salaire.

La covid-19 comme révélateur

S'il faut retenir cinq leçons de la crise de la covid-19 pour la transformation de la Wallonie, elles pourraient être formulées comme suit :

- Elle a souligné la nécessité et l'importance d'un (ré-)investissement dans les métiers et les compétences de première ligne. La robustesse des systèmes de santé belge et wallon, couplée à une réelle résilience du personnel médical et de soutien ne doivent pas masquer la nécessité de cet investissement ;
- Elle a rendu visibles les femmes, qui font tourner la société en assurant les secteurs essentiels comme celui des soins, du handicap ou encore de l'aide familiale. Ces métiers, souvent dévalorisés, principalement exercés par des femmes mettent en évidence les inégalités de genre dans notre société ;
- Elle a mis en évidence les limites d'une économie ultra-mondialisée et pose la question de la relocalisation, aux échelles européenne et nationale, de la production et de l'approvisionnement en biens stratégiques ;

¹⁵ Les chiffres proviennent de la dernière publication du FOREM 'Marché de l'emploi, Tendances et Conjoncture en Wallonie', janvier 2021.

¹⁶ Economic Risk Management Group, 'COVID-19 Dashboard of Economic Indicators', 24 février 2021, p.23.

¹⁷ Economic Risk Management Group, 'COVID-19 Dashboard of Economic Indicators', 7 October 2020, pp.9-10.

¹⁸ Banque Nationale, 8mars 2021, Quel est l'impact de la crise du covid-19 sur les inégalités de genre sur le marché du travail ? <https://www.nbb.be/fr/>.

Get up Wallonia !

- Elle a eu le double effet de mettre en évidence l'intérêt stratégique des modèles économiques basés sur les technologies numériques (au sens large) et les efforts, pour ne pas dire les retards, à réaliser par la Wallonie pour s'inscrire dans ces modèles ;
- Elle a révélé que la ville dense n'est pas le seul espace légitime et que les espaces ruraux exercent une forte attractivité en termes de qualité de vie.

D'un point de vue plus transversal, comme pour la crise de 2008, elle a également souligné l'importance du rôle de l'acteur public comme régulateur, amortisseur et investisseur essentiel en soutien à l'activité économique.

La covid-19 comme opportunité

La crise de la covid-19 peut également être perçue comme une opportunité majeure pour la Wallonie. Outre la prise de conscience qu'elle génère sur une triple nécessité de résilience, de rebond et de transformation ou redéploiement, elle ouvre quatre fenêtres d'opportunités :

- Mettre à niveau ses compétences à l'aune des trois leçons mises en évidence au point précédent : compétences centrées sur l'humain et les métiers du soin et de la prise en charge ou de la proximité, compétences numériques et digitales, innovation économique et scientifique ;
- Repenser son rapport à l'international et sa connexion aux chaînes de valeur, avec sans doute une priorité à mettre en direction des écosystèmes économiques européens où la Wallonie doit (re-)trouver sa place. La taille et la localisation de la région sont des arguments incontournables pour une inscription dans ce système structurant ;
- Mettre en place une gouvernance assertive, lisible, agile et cohérente, clarifiant donc les rôles et responsabilités de chaque famille d'acteurs, publics et privés, dans l'appropriation de la vision et des efforts subséquents à réaliser pour réussir la transformation souhaitée ;
- Intégrer, dans la trajectoire de transformation souhaitée, et pour intégrer un autre défi majeur auquel la planète sera confrontée, l'impact du changement climatique dans l'horizon stratégique wallon.

Inscription dans le cadre européen

Les recommandations européennes à l'égard de la Wallonie

On observe une convergence des signaux donnés par l'Europe quant aux transformations structurelles que doit intégrer la Wallonie et aux orientations stratégiques qu'elle doit poursuivre pour saisir les opportunités qui se présenteront à elle dans les prochains mois. Les messages de l'Europe sont de deux ordres : des recommandations sur ses priorités de développement et des opportunités à saisir dans un délai de deux ans.

Le semestre européen est un système de coordination des politiques économiques et budgétaires des États membres de l'Union européenne, qui s'inscrit dans la gouvernance économique commune de l'UE. Il s'articule autour de trois axes de coordination des politiques économiques :

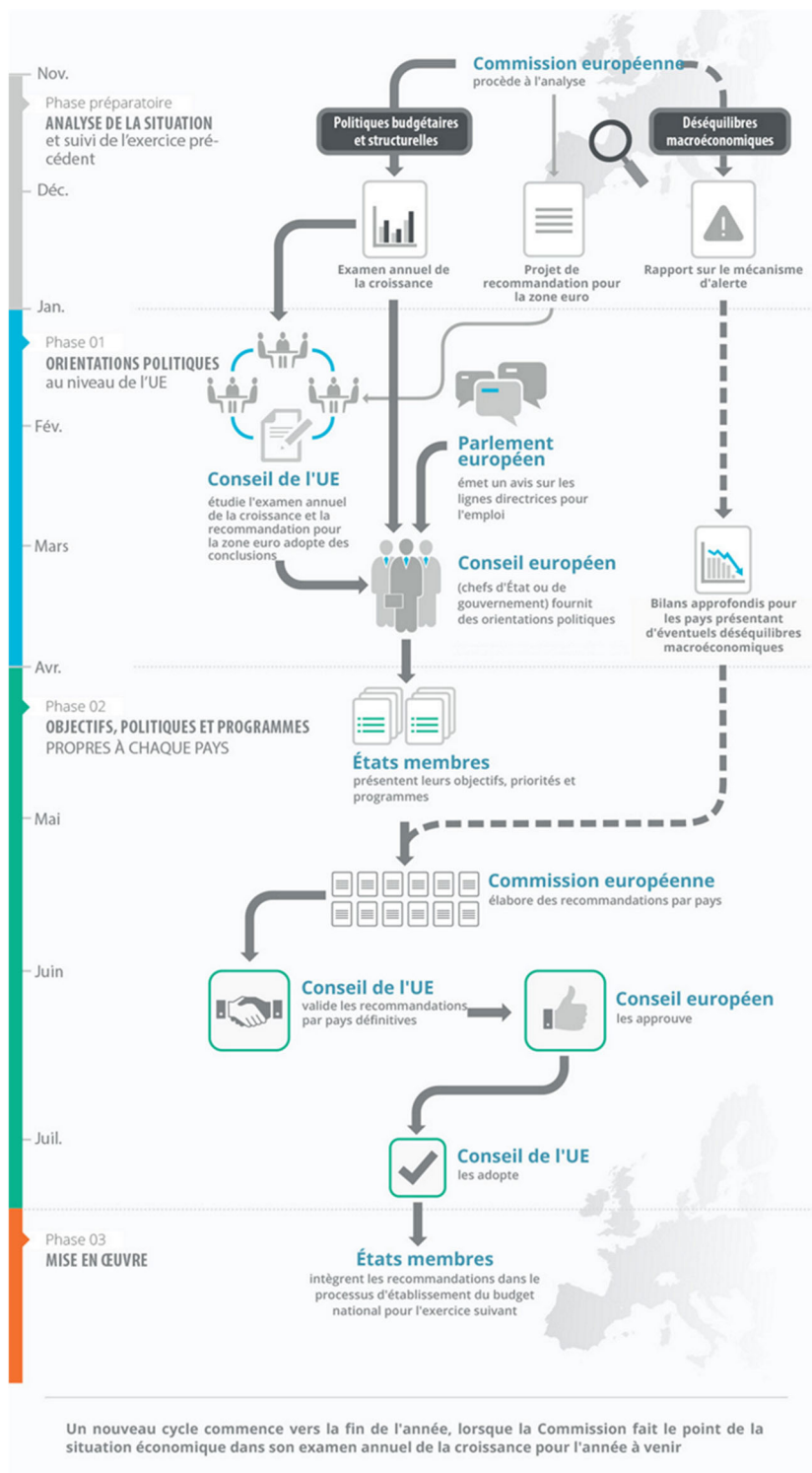
- Les réformes structurelles, qui visent principalement à promouvoir la croissance et l'emploi conformément à la stratégie Europe 2020 ;
- Les politiques budgétaires, dans le but d'assurer la viabilité des finances publiques conformément au pacte de stabilité et de croissance ;
- La prévention des déséquilibres macroéconomiques excessifs.

Ses principaux objectifs sont de :

- Promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne ;
- Renforcer la résilience ;
- Adoucir les impacts sociaux et économiques de la crise ;
- Soutenir les transitions verte et digitale.

Remarquons qu'à l'heure actuelle des discussions sont en cours concernant un ajustement adéquat, suite à la crise actuelle, des concepts liés la viabilité des finances publiques et aux déséquilibres macroéconomiques excessifs.

De manière générale, le schéma global de mise en œuvre est présenté ci-dessous.



Quels sont les messages-clés adressés par l'Europe à la Belgique et à la Wallonie dans le cadre du semestre européen¹⁹ ?

1. La Commission européenne invite la Belgique et ses entités à renouer avec des politiques budgétaires qui doivent lui permettre d'assurer ses objectifs de moyen terme et la pérennité de ses finances publiques (à préciser donc suite à la crise actuelle), dès que les conditions économiques le permettront.
2. La Commission recommande à la Belgique de renforcer la résilience du système de santé et l'approvisionnement de produits médicaux critiques et en équipements médicaux de protection. Les pénuries de travailleurs dans le secteur du 'care' sont mises en évidence de même que la nécessité de prévoir des conditions de travail sécurisantes sur un plan sanitaire.

¹⁹ Une description plus détaillée est présentée dans les annexes.

Get up Wallonia !

3. La Commission recommande également une promotion de mesures actives et efficaces du marché du travail et du développement des compétences afin d'atténuer les répercussions sur l'emploi des effets sociaux de la crise. Elle insiste sur la mobilité des travailleurs vers les secteurs en pénurie comme la santé, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les métiers techniques.

4. Une dernière recommandation de la Commission porte sur une mise en œuvre efficace de mesures visant à aider les PME et les indépendants en leur fournissant des liquidités, ce à quoi la Wallonie s'est employée dès le début de la crise. Elle plaide également pour une amélioration de l'environnement des affaires par le lancement de projets aboutis d'investissement public et la promotion de l'investissement privé. Parmi les priorités ciblées en matière d'investissement, la Commission pointe les infrastructures de transport durable, la production et l'utilisation propres et efficaces d'énergie, les infrastructures numériques, comme les réseaux 5G et Gigabit, ainsi que la recherche et l'innovation.

On rappellera que ces recommandations conjoncturelles s'ajoutent à un ensemble de recommandations structurelles déjà adressées à la Belgique et à la Wallonie en 2019 et qui restent à prendre en compte par ces deux entités, par exemple :

- La suppression des désincitants²⁰ au travail et amélioration des politiques actives du marché du travail, en particulier concernant les groupes cibles (peu qualifiés, travailleurs âgés, personnes d'origine étrangères) ;
- L'amélioration de la performance et de l'inclusivité des systèmes d'éducation et de formation, réponse aux inadéquations de compétences ;
- L'incitation à stimuler l'entrepreneuriat en réduisant les charges réglementaires et administratives ;
- La réduction des barrières à la concurrence dans les secteurs de services, notamment les télécommunications, le commerce de détail et les services professionnels.

Les opportunités à saisir

Le 21 juillet 2020, les Chefs d'Etat et de Gouvernement européens sont arrivés à un accord sur le budget 2021-2027 (ou Cadre financier pluriannuel - CFP) et sur un Plan de relance de l'économie européenne en réaction à la crise de la covid-19 (aussi appelé 'Next Generation EU'). Cet accord prévoit un budget total de 1.824,3 milliards. Cet accord doit faire l'objet de négociations avec le Parlement européen, puis des arbitrages nécessaires entre Fonds, Etats-membres, catégories de régions²¹...

Dans ce cadre global, la Wallonie doit activer plusieurs leviers tels que la facilité pour la reprise et la résilience, le Green Deal, la politique de cohésion dont le nouveau cycle de programmation est en cours de finalisation, ou encore des mécanismes spécifiques tels que React-EU, le mécanisme pour une transition juste ou encore le mécanisme pour l'interconnexion en Europe. Dans ces différentes initiatives, l'on retrouve plusieurs priorités transversales appuyées par l'Europe, telles que la transition vers *une Europe plus verte et à zéro émission de carbone, une Europe plus intelligente, une Europe plus connectée, une Europe plus sociale* ou encore *une Europe plus proche des citoyens*.

Quatre dimensions transversales pour réussir la transformation de la Wallonie

L'analyse de départ a mis en évidence l'existence de quatre dimensions transversales dont il faut tenir compte pour réussir la transformation de la Wallonie.

La culture et les mentalités

La Wallonie dispose d'une culture propre mais n'a pas de levier sur les compétences culturelles, des médias et de l'enseignement, ce qui peut être handicapant lorsqu'il s'agit de construire un récit collectif mais aussi de former (notamment la jeunesse via l'enseignement) les Wallons au regard des besoins du territoire.

Trois patterns culturels sont clairement apparus au cours de l'analyse :

- Un désamour de l'entreprise. Pour réussir la transformation de la Wallonie, il est nécessaire de réconcilier le Wallon avec la réussite. L'esprit d'entreprendre doit être plus valorisé et les entrepreneurs encouragés à grandir. Il est nécessaire de renforcer la confiance dans le secteur privé et entrepreneurial ;
- Une dépendance au subside. Il a été constaté une forte fragmentation de l'action publique avec une grande diversité d'opérateurs. Nous comptons un grand nombre de missions publiques déléguées, ce qui n'aide pas à la lisibilité de l'intervention publique. De façon transversale, un réflexe corporatiste et/ou localiste est parfois constaté, donnant une impression d'assistance au détriment du soutien à l'entrepreneuriat ;
- Un affectif local, associatif et focalisé sur l'humain (bienveillance pour l'autre en un engagement citoyen fort).

²⁰ Cette notion renvoie à la différence parfois tenue entre les minima sociaux et les conditions de rémunération du travail qui inciterait les bénéficiaires de ces revenus sociaux à ne pas rechercher un emploi. Ce sujet est assez sensible et objet de controverses et d'analyses.

²¹ Rappelons que la Wallonie connaît trois types de régions qui déterminent, pour certains outils, les enveloppes budgétaires affectées : la province de Luxembourg émerge aux régions les moins développées (PIB/hab < 75% moyenne EU) ; les provinces de l'axe sambro-mosan émergent aux régions dites en transition (75% < PIB/hab < 100% moyenne EU) ; le Brabant wallon émerge aux régions les plus développées : PIB/hab > 100% moyenne EU.

L'initiative privée et l'initiative publique

L'emploi public a un poids important en Wallonie par rapport à d'autres régions européennes ou belges (21,3% d'emploi public en Wallonie contre 14,6% en Flandre). Cela traduit surtout une faiblesse de l'emploi privé. L'augmentation de l'emploi passe par une augmentation qualitative et quantitative des projets d'entreprises wallonnes. L'initiative privée doit être encouragée et la culture entrepreneuriale (y compris celle des entrepreneurs eux-mêmes) doit être renforcée pour assurer la croissance des entreprises, l'innovation et l'internationalisation.

Pour laisser la place au secteur privé de se développer, deux enjeux sont identifiés :

- Déterminer clairement ce qui constitue le champ de l'action publique et ses finalités. En définissant le champ d'action public, un signal est donné au privé sur les secteurs qu'il peut investir sans souffrir d'une éventuelle concurrence avec le public ;
- Simplifier et recentrer les compétences et éviter les créations de structures publiques 'à côté' qui réduisent la lisibilité et l'efficacité des mécanismes de soutien à l'entrepreneuriat.

Le rapport entre la Région et ses territoires

La Wallonie est une institution jeune qui organise, dans les limites du territoire régional, un partage de compétences évolutif avec le niveau fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'administration wallonne a été construite au fil des transferts sans disposer d'un projet architectural cohérent. La Wallonie est confrontée à un double phénomène :

- Une affirmation permanente de l'autonomie communale couplée à une érosion progressive des compétences de l'institution provinciale ;
- L'émergence de nouvelles échelles d'intervention territoriale qui se traduisent par des projets de territoires.

En Wallonie, la densité démographique est telle que le milieu rural est souvent assimilé à un espace péri-urbain homogène, alors que l'espace rural est actif, multifonctionnel et surtout diversifié : autant pour les espaces non bâtis (champs, forêts...) que bâtis (bâti dispersé, hameaux, villages, villes de différentes tailles et fonctionnalités...). Il s'agit de prendre en compte le capital territorial et sa distribution au niveau infracommunal, par exemple en termes d'attractivité résidentielle ou de patrimoine agroenvironnemental :

- Le niveau régional peut intervenir en appui, en fournissant des données, des indicateurs, et informations mais il ne peut pas imposer des normes générales, dans une logique simplificatrice mais inadaptée ;
- Une grande diversité de modes de vie permet de concilier emploi et habitat dans les territoires ruraux, grâce à l'attractivité des ressources naturelles et la qualité d'espaces ruraux conviviaux et d'un lieu de vie appropriable... Les villes ne sont pas les seuls lieux d'innovation²².

La Wallonie est ainsi confrontée à un triple enjeu :

- Organiser un soutien incitatif pour un développement partenarial des territoires ;
- Assurer une convergence souple entre les initiatives locales et la stratégie de redéploiement régionale ;
- Développer des outils politico-administratifs structurants et mobilisateurs pour affirmer la Région comme pouvoir organisateur de son territoire.

La confiance dans les institutions

La confiance dans les institutions est soumise à rude épreuve en période de crise. Les différentes enquêtes d'opinion démontrent une confiance recentrée sur la sphère familiale au détriment des gouvernants et politiques. Il est aussi constaté que le Wallon a un engagement associatif intense mais aussi évolutif (mutation des luttes vers les enjeux climatiques et éthique). L'enjeu, pour un retour de confiance dans les institutions, sera d'opérer un recentrage de l'action publique autour d'un acteur de référence – la Région et son Service Public - qui s'affirme comme un interlocuteur attentif aux attentes des Wallon.ne.s.

Ces quatre dimensions permettent de mettre en évidence quatre leçons transversales à rencontrer pour la transformation et le relance de la Wallonie :

- L'impasse d'un modèle durable sans production de valeur ajoutée économique et sociale ;
- Les limites d'un modèle non durable basé sur le rendement et l'efficacité comme principes directeurs ;
- La démonstration des limites d'une économie mondialisée excessivement dérégulée ;
- La limite d'un modèle de gouvernance insuffisamment attentif aux demandes de participation des groupes les plus dynamiques de la population, et particulièrement des jeunes.

La durabilité s'entend par le besoin de créer une richesse répartie équitablement au service de la réduction de la pauvreté et de la réduction de l'empreinte écologique. Il s'agit d'approfondir une équation à trois dimensions (richesse, pauvreté et écologie) qui se renforcent mutuellement.

L'évaluation des politiques (ex ante, ex itinere, ex post) contribue à la lisibilité et la transparence des actions menées par les autorités. Il s'agit moins d'un facteur de coût que d'une garantie de qualité de l'action publique : l'évaluation

²² CPDT, Défis des espaces ruraux, Oct.2015.

Get up Wallonia !

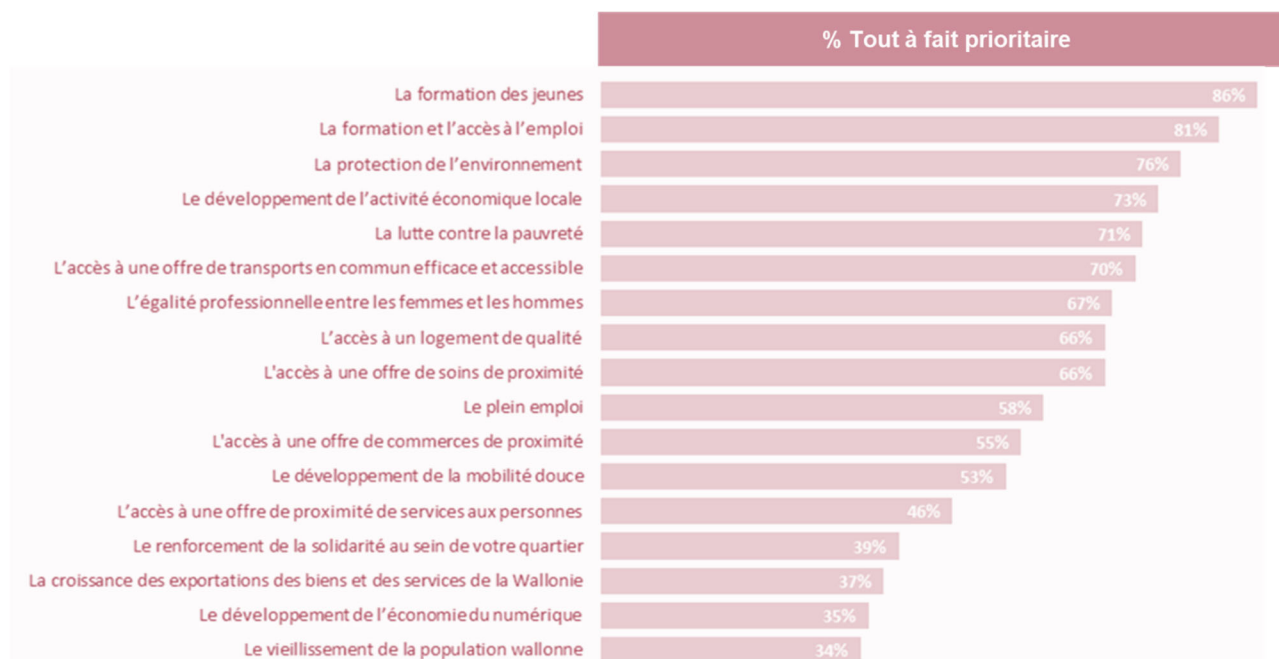
indépendante assure une gestion efficace et efficiente des ressources publiques et la publicité des résultats renforce la qualité des débats publics et la confiance dans nos institutions démocratiques.

Sélection des propositions pour le plan de relance

Les principaux enseignements retirés du processus participatif

Enseignements issus de la participation citoyenne

Au niveau des priorités identifiées lors de la participation citoyenne, la formation (des jeunes et permettant un accès à l'emploi) est plébiscitée, suivie de manière rapprochée par la protection de l'environnement, le développement de l'économie locale, la lutte contre la pauvreté et l'accessibilité à une offre de transport en commun efficace. Suivent ensuite l'égalité hommes-femmes, l'accès au logement et l'accès à une offre de soins. A contrario, le vieillissement, l'économie numérique, la croissance des exportations et la solidarité au sein du quartier sont jugés moins prioritaires.



En termes de propositions formulées par les citoyens, la problématique socio-économique domine largement, car près de la moitié (46%) des 6000 propositions concerne soit la situation économique soit celle de l'emploi.

Les propositions concernant l'économie mettent en avant la promotion et le soutien à l'économie locale. Il s'agit notamment d'encourager l'entrepreneuriat et de moderniser les entreprises tout en réhabilitant les métiers en pénurie de main-d'œuvre. Les propositions en matière d'emploi sont orientées vers une politique à même de réduire le nombre de chômeurs. Plus nombreux, les emplois doivent également être de qualité c'est-à-dire justement rémunérés et propices à un meilleur équilibre vie professionnelle-vie privée via l'aménagement du temps de travail et le télétravail et reposant sur une politique de formation.

Si la préservation d'un cadre de vie durable ressort comme un véritable enjeu (33% des propositions), les répondants aspirent à une politique environnementale ambitieuse prenant en compte la protection des espaces verts, le renforcement des énergies vertes et l'anticipation de l'évolution climatique. Les Wallon.ne.s désirent une urbanisation écoresponsable laissant une plus grande place à la mobilité douce. Ils mettent aussi en avant l'importance d'une agriculture et d'une consommation durable.

Les attentes (23% des propositions) en termes de proximité et de solidarité sont multiples : des mesures sanitaires et sociales axées sur la santé, la prise en charge des personnes âgées, la lutte contre la pauvreté et l'accès au logement.

Les autres propositions pour la Wallonie de demain se concentrent sur une moralisation de la vie publique, un renouveau culturel et social solidaire, plus de transparence et de communication.

Enseignements issus des travaux des Task forces

Les propositions des Task forces se caractérisent principalement par :

Pour la Task force 'Economie et territoire',

- La nécessité de concentrer les moyens sur des filières qui porteront le développement économique et territorial de la Région – industrielle et/ou numérique et/ou de nouveaux métiers ;
- Le besoin d'un travail de rationalisation et de simplification à tous niveaux ;
- La mise en place d'une gouvernance indépendante au travers d'indicateurs en nombre limité et visant les impacts et les résultats et pas les réalisations ;

Pour la Task force 'Emploi, social et santé',

- En ce qui concerne l'emploi, la révision de l'organisation de l'écosystème n'est plus une option mais une obligation. Il s'agit d'un préalable nécessaire à l'évaluation, à la structuration (guichet unique, dossier unique...) et à la rationalisation. La formation en alternance est également un axe prioritaire ;
- En ce qui concerne le social, des changements structurants sont nécessaires pour garantir l'accès aux droits fondamentaux des Wallon.n.es, comme, par exemple, l'accès au logement et à la rénovation, la lutte contre le sans-abrisme ou le non-recours aux droits. La refonte des mécanismes d'agrément et de financement des opérateurs de l'action sociale est également indiquée comme prioritaire ;
- En ce qui concerne la santé, une réorganisation de l'offre de santé est nécessaire. Elle devra se faire sur base géographique, dans des systèmes apprenants, avec une responsabilisation des acteurs opérant dans la zone et une définition des objectifs à atteindre pour celle-ci ;

Pour la Task force 'Environnement',

Les propositions ont été élaborées en ciblant la relance économique, la création d'emplois locaux et la régénération des ressources naturelles (aires protégées, ...), tout en augmentant la résilience de la Wallonie pour les prochaines crises (dont les futurs impacts irréversibles des changements climatiques) en :

- S'appuyant sur les ressources naturelles et circulaires pour générer ou relocaliser de nouvelles filières endogènes (agriculture...), de nouvelles entreprises durables et des emplois non délocalisables ;
- Réduisant la dépendance énergétique et en poursuivant la transformation décarbonée et circulaire de l'économie, du transport, des territoires (rénovation énergétique des bâtiments...) et de la société en général ;
- Renforçant et valorisant les ressources immatérielles : les connaissances, les réseaux de recherche et les expérimentations...

Conclusions des travaux préparatoires

La consolidation et la synthèse de chacune des visions établies par les Task forces, qui est un premier exercice de mise en commun et de convergence peut se structurer de la manière suivante :

Une Wallonie maîtresse de son destin et fière de sa communauté ambitieuse, audacieuse et solidaire

La Wallonie s'imposera comme une communauté d'acteurs ambitieux, audacieux et solidaires, agissant collectivement pour son développement, en particulier grâce à l'innovation, en soutenant et stimulant la diversité des approches, la collaboration et les synergies.

Elle contribuera de manière crédible à développer l'activité économique, tant en capitalisant sur ses points forts et ses jeunes pousses prometteuses qu'en s'attaquant aux obstacles qui freinent son développement. Elle relocalisera les segments de chaînes de valeur les plus nécessaires pour augmenter sa résilience et sera à la pointe de l'économie circulaire. Elle maîtrisera ses flux de ressources et aura créé de nouvelles filières économiquement rentables, créatrices d'emplois, tout en limitant leurs impacts en termes de risques environnementaux et sanitaires.

L'économie wallonne de demain sera basée sur un maillage dense et diversifié d'entreprises de toutes tailles, locales ou tournées vers l'exportation, mais toujours aussi innovantes dans leurs produits et services que dans leurs modes de collaboration et de financement, mobilisant avec efficacité les moyens privés et publics.

Une Wallonie terre de talents techniques et scientifiques tournés vers le monde, présentant un marché de l'emploi inclusif et égalitaire avec des Wallons formés et compétents

La Wallonie sera une terre de talents techniques et scientifiques contribuant aux enjeux planétaires.

Elle développera une stratégie qui permettra de renforcer l'emploi dans les entreprises et contribuant ainsi aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux de la région pour rendre possible des emplois pour chacun, y compris pour les publics les plus éloignés de l'emploi, en fonction de ses compétences. Les Wallon.ne.s seront formé.e.s pour répondre aux défis de l'avenir.

Get up Wallonia !

Une Wallonie performante, moderne, inclusive et participative pour servir ses citoyens et développer son économie

La Wallonie sera au niveau des meilleures régions européennes en matière de performance numérique, tant au niveau des entreprises que des citoyens et des services publics. La transition numérique wallonne sera profonde et rapide, mais elle sera également socio- et éco-responsable, et contribuera ainsi aux objectifs de développement durable.

Les autorités publiques wallonnes encourageront le renouveau démocratique notamment par une meilleure association des citoyens au processus démocratique : elles investiront dans de nouvelles structures et procédures pour mieux associer les habitants à la définition et la mise en œuvre de leur projet commun, au sein de processus de participation favorisant les délibérations sur les options à long terme, et favorisant la mise en évidence de la pluralité de la Wallonie.

La Wallonie sera une société inclusive où les droits fondamentaux de tous les habitants seront respectés et où la pauvreté et les inégalités ne seront pas tolérées.

L'administration wallonne sera efficace et efficiente et appliquera des procédures transparentes et adaptées aux publics concernés.

Une Wallonie sobre et efficace en énergie

La Wallonie s'inscrira pleinement dans les objectifs du Green Deal Européen en réduisant les émissions de 55% en 2030 par rapport à 1990 pour atteindre l'objectif de zéro émission nette avant 2050. Grâce à une transition énergétique efficace et juste, elle réduira ses consommations en alliant sobriété et efficacité et décarbonera ses approvisionnements énergétiques. Elle éradiquera la précarité énergétique.

La Wallonie aura réussi à basculer son système de consommation, production, distribution d'énergie vers un système sobre, décentralisé, ayant réussi à dépasser le problème de l'intermittence, largement fondé sur les énergies renouvelables. Elle aura une industrie forte permettant de répondre aux besoins en matière de transition (énergétique, circulaire...) et disposant de suffisamment d'énergie décarbonée à un prix permettant de préserver la compétitivité.

Ses logements et autres bâtiments auront largement été rénovés pour une plus grande sobriété énergétique.

Une Wallonie fière d'un territoire équilibré, connecté, apaisé, sain, hospitalier et en symbiose avec ses occupants

La Wallonie créera les conditions d'un développement équilibré du territoire. Les personnes et les marchandises circuleront sur le territoire de manière fluide, sécurisée et via un système durable et accessible à tous, utilisant au mieux chaque mode en regard de sa pertinence économique, sociale et écologique.

La Wallonie sera totalement engagée dans sa transition vers un système agricole et alimentaire résilient, local, justement rémunérateur, accessible à tous, sain, décarboné et s'appuyant sur les ressources et savoir-faire locaux ; contribuant ainsi au renouveau de ses territoires ruraux.

La Wallonie aura diminué l'exposition aux risques santé-environnement enrayera le déclin de la biodiversité.

Une Wallonie garante d'un accompagnement aisé et efficient en vue de garantir le meilleur état de santé possible par des actions coordonnées, préventives ou curatives

L'ensemble des acteurs en santé offriront des services coordonnés et intégrés qui permettront à tous les Wallon.ne.s, de bénéficier du soutien nécessaire afin d'atteindre le meilleur état de santé physique et mental possible ou de l'accompagnement nécessaire dans leur choix de vie en cohérence avec leurs attentes, besoins et parcours de vie. Ils seront soutenus par l'utilisation d'outils numériques performants et travailleront en parfaite intelligence avec les secteurs de l'aide et du soutien social.

En l'état, les éléments forts et porteurs identifiés dans les travaux préalables sont trop vastes et généreux et ne permettent donc pas de poser des choix. Or, l'exercice nécessite de prioriser les ambitions ; la vision finale doit donc être plus spécifique, et plus volontariste. Cependant, ce travail permet d'alimenter la construction du plan consolidé Get up Wallonia. En effet, certaines positions méritent une réflexion plus approfondie et, la relance et le redéploiement de la Wallonie devant s'organiser sur un horizon de plusieurs années, la liste a été étoffée, amendée ou ajustée.

La logique de sélection

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le Gouvernement dans le plan de relance Get up Wallonia, il a été demandé au conseil stratégique d'apporter une vision systémique et d'assurer la cohérence des travaux qui ont été menés durant les mois de septembre à décembre, à savoir les apports des trois Task forces, les résultats de la consultation citoyenne, l'analyse de départ et le benchmarking, et les travaux du CESE.

Cette cohérence est de deux ordres. D'un point de vue temporel, dans une perspective de résilience (telle que visée par la note du Gouvernement présentant Get up Wallonia), il importe que les mesures proposées pour répondre à l'urgence soient conçues en prenant en considération leurs éventuels impacts de moyen et de long terme. Du point de vue sectoriel, il s'agit de veiller à ce que les travaux issus des différents horizons soient cohérents entre eux, voire complémentaires, et non contradictoires. Cette cohérence est évaluée et articulée au regard des enjeux de la transition écologique, sociale et économique qui est en court et qu'il y a lieu d'amplifier pour faire de la Wallonie une terre de prospérité plurielle et d'équité intergénérationnelle.

Un premier travail de présélection

Comme indiqué précédemment, les travaux préparatoires ont conduit à l'établissement de 405 propositions (207 des Task forces, 43 de la consultation citoyenne, 51 de l'analyse de départ, 40 suite à l'avis du CESE et 64 du conseil stratégique lui-même).

A la demande forte du Gouvernement wallon de proposer des réformes basculantes et un choc quantique, le conseil a constaté que les propositions s'inscrivent plutôt dans un registre de basculement progressif que dans la logique d'un choc brutal. La plupart des actions proposées visent des impacts à moyen et long-terme et relèvent plutôt du volet 'redéploiement' de Get up Wallonia. Par conséquent, il existe à ce stade peu de propositions qui relèvent du volet 'urgence' et, dans une moindre mesure, du volet 'relance'. Ceci n'est pas grave en soi, compte tenu que l'essentiel des leviers relevant d'un volet 'urgence' (aide aux individus et aux entreprises) se trouvant aux niveaux fédéral et régional ont été actionnés depuis douze mois.

Les propositions expriment un souhait de remise à plat des dispositifs et de travail en profondeur sur les fondations et pratiques économiques, sociales, environnementales dans de nombreux domaines. Une rationalisation des outils et dispositifs existants au service d'une plus grande efficacité et d'un meilleur service rendu à l'usager semble indispensable : des efforts de concentration, de lisibilité et de cohérence sont transversalement nécessaires pour augmenter la performance des outils existants, qui sont nombreux.

Les propositions relèvent en grande partie de sujets récurrents ces dernières décennies (efficacité des pouvoirs publics, formation et parcours vers l'emploi, développement économique...), mais aussi nouveaux sujets liés à la transition climatique et, dans une moindre mesure, à la crise sanitaire. Malgré la masse importante de propositions, cinq thèmes peuvent être considérés comme les 'grands sujets partagés' :

- Accorder une place importante aux domaines Education/formation, Recherche/innovation et Numérique/digitalisation, qui sont perçus comme les outils prioritaires à utiliser pour atteindre les objectifs ;
- Passer à la vitesse supérieure en matière de climat/environnement/biodiversité, sans séparer ces enjeux des enjeux socio-économiques ;
- Miser sur les capacités locales (talents, entreprises et ressources) et élargir la vision des secteurs utiles au développement économique (non-marchand, économie plurielle...) ;
- Soutenir les personnes considérées comme vulnérables et réintégrer les citoyen.ne.s en marge de la société : sortie/évitement de la pauvreté, demandeurs d'emplois de longue durée, enfance et NEETs, seniors, migrants... ;
- Considérer que la gouvernance/efficacité des pouvoirs publics est un fil rouge à intégrer à travers l'ensemble des travaux.

Afin de permettre un premier travail de présélection, le conseil a retiré les propositions qui ne permettaient pas de répondre favorablement aux aspects suivants :

- Privilégier une vision systémique
- Assurer l'implémentation des stratégies et leur évaluation ex post
- Prévoir une gouvernance adéquate
- Accompagner les actions d'une simplification des structures institutionnelles
- Profiter pleinement des opportunités internationales
- Développer des activités privées et ne pas négliger l'économie sociale ou les initiatives collaboratives
- Maintenir la 'soutenabilité' des finances publiques
- Inciter à la production sur le sol wallon dans une perspective de durabilité économique, sociale et écologique

Ce premier travail a permis de réduire le nombre de propositions de 405 à 351.

Rassemblement et réorganisation des propositions sur une carte conceptuelle

Afin de mener à bien sa mission de mise en cohérence, le conseil stratégique s'est doté d'un outil de réflexion, qui entend faire écho aux engagements de la Wallonie dans sa Déclaration de Politique Régionale. La Wallonie déclare en effet nourrir la triple ambition – sociale, environnementale et économique – de réduire la pauvreté, d'être exemplaire dans sa lutte contre le réchauffement climatique, et de se hisser parmi les régions en transition industrielle (RETI) les plus performantes d'Europe. Par ailleurs, la Wallonie « *s'inscrit dans l'évolution nécessaire et souhaitable vers la société bas carbone. Elle vise la neutralité carbone au plus tard en 2050, avec une étape intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55 % par rapport à 1990 d'ici 2030* ».

Pour assurer cette mise en cohérence, les propositions ont été analysées, regroupées et/ou fusionnées, selon des critères susceptibles de mettre à profit les éventuelles synergies entre propositions, et le cas échéant de montrer leurs éventuelles tensions, voire contradictions.

Pour ce faire le conseil a réorganisé les propositions issues des travaux préparatoires sur une carte conceptuelle ('mind map') qui a l'avantage de rompre avec une vision 'pilarisée' des domaines économique, social, et environnemental.

Au sommet de cette carte se trouve la finalité ultime du plan Get up Wallonia : 'Faire de la Wallonie une terre de prospérité plurielle et d'équité intergénérationnelle'. Cette finalité ultime est soutenue par trois grands objectifs intermédiaires : un développement économique qui soutienne les acteurs marchands autant que le tiers-secteur, une société équitable (bien-être, solidarité, inclusion) et la soutenabilité environnementale.

C'est au regard de cette finalité surplombante et de ces objectifs que le conseil stratégique a organisé les propositions. Les contraintes avec lesquelles le conseil a dû jouer étaient multiples. Par exemple, le travail des Task forces avait été mené de manière assez 'ciblée', cloisonnée, chaque Task force étant en charge d'une thématique (économie et territoire - emploi, social et santé – environnement), même si certains thèmes ont été traités via des réunions 'inter-task-forces'. En ce sens, les propositions qui en émanaient ne mobilisaient pas toujours des considérations de nature plus systémique et transversale. Par ailleurs, la granularité des propositions était variable, certaines étant très ciblées, d'autres très vastes. Enfin, le degré d'instruction des fiches était inégal, certaines étant très étayées, d'autres restant au stade de l'idéation (dont notamment celles venant de la consultation citoyenne). Compte tenu de ces contraintes et de l'objectif de mise en cohérence qui avait été assigné au conseil, ce dernier a regroupé l'ensemble des propositions sur trois échelons distincts d'un continuum qui tend vers l'atteinte des objectifs et de la finalité de Get up Wallonia : les conditions fondamentales, les conditions de déploiement et les modalités d'action.

Les conditions fondamentales

A la base de l'édifice se trouvent les propositions qui se rapportent très directement aux conditions fondamentales à l'atteinte de toute société prospère :

- La santé : fondement du bien-être, des forces vives et de l'emploi ;
- L'inclusion sociale : fondement du tissu social, de la cohésion et de la sécurité ;
- L'écoresponsabilité : fondement de toute pratique de consommation et de production dans une société soutenable ;
- La qualité de la gouvernance : fondement du fonctionnement de l'action publique et du respect de l'expression politique.

Les conditions de déploiement

Outre ces conditions fondamentales, un ensemble de conditions structurantes sont nécessaires au déploiement effectif de la prospérité wallonne, car elles conditionnent le succès d'un ensemble d'actions plus sectorielles. Le conseil les a appelées 'conditions de déploiement' :

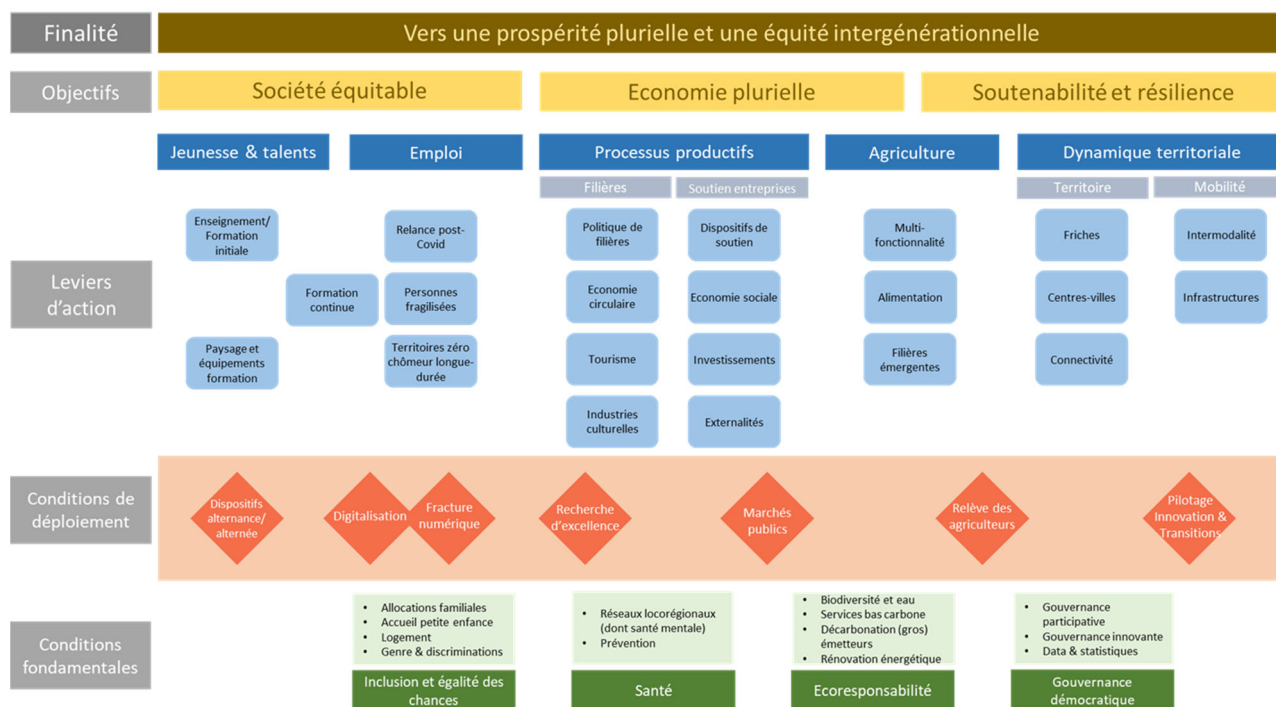
- Disposer d'un enseignement et de formations de qualité : une Wallonie prospère et plurielle repose sur la qualité de ses talents ;
- Être à la pointe de la recherche tant dans les domaines technologique et biophysique qu'en sciences sociales : la qualité de la recherche sur un territoire constitue un levier de résilience, de développement économique et de cohésion sociale ;
- Assurer une digitalisation sobre, efficiente et inclusive : quel que soit le secteur, il apparaît que la digitalisation des pratiques, quand elle est raisonnée, contribue à faciliter la gouvernance, permet une meilleure gestion des ressources et une plus grande fluidité des échanges (plateformes) et soutient le déploiement d'une économie plurielle. Mais cette digitalisation ne contribuera à la prospérité plurielle de la Wallonie que si personne n'est laissé pour compte, et que tout est mis en œuvre pour résorber la fracture numérique ;
- Organiser des marchés publics pour soutenir la transition et promouvoir les secteurs et entreprises à externalités positives ;
- Organiser une gouvernance encourageant les efforts en matière d'innovation collaborative et de participation avec le soutien d'un Conseil de l'Innovation et des Transitions (CIT).

Les leviers d'action

Sur cette double base (conditions fondamentales et conditions de déploiement), un ensemble de mesures ont été regroupées comme 'modalités d'action' dans des domaines variés, qui sont autant de moyens essentiels à la réalisation des finalités de la Wallonie et offrent, pour la majorité d'entre elles, un triple dividende : contribution à la fois au développement économique pluriel, à la justice sociale, et à la soutenabilité et résilience.

Cinq familles de mesures sont identifiées. La première est relative aux processus productifs wallons, eux-mêmes déclinés en 'filières' et 'soutien aux entreprises'. La seconde a trait à l'emploi. La troisième comprend les mesures de formation. La quatrième inclut les mesures liées à l'agriculture. La cinquième regroupe les mesures qui nourrissent une dynamique territoriale, et est subdivisée en 'territoire' et en 'mobilité'.

L'ensemble de cette architecture peut être représentée comme suit, sous la forme d'une 'mind map'.



Cette carte conceptuelle a permis de rassembler l'ensemble des propositions en 60 regroupements²³.

Une sélection sur base de critères objectifs

Afin de le guider dans la sélection des propositions, le conseil stratégique a développé une méthodologie d'évaluation spécifique sur la base de sept critères objectifs et qui s'inspire notamment de ce qui se pratique dans différents jurys scientifiques au FNRS.

Dans le cadre des travaux du conseil stratégique, les sept critères suivants ont été utilisés :

1. Nouveauté

- Action innovante parce que l'approche est nouvelle, aussi sur le plan du référentiel (objectifs/vision)
- Action nouvelle sur le plan du contenu (instrumental)
- Action déjà intégrée dans un programme pré-Get up Wallonia mais pas encore mise en œuvre
- Action déjà mise en œuvre mais nécessitant un scaling up ou une adaptation

2. Impact

- Impact rapide
- Impact limité, voire marginal, au début mais avec effet cumulatif/de levier/de transformation potentiel (path shifting)
- Impact significatif mais lent
- Impact potentiellement élevé, mais risque élevé de non-aboutissement et absence d'autres sources de financement

²³ Qui sont repris dans les annexes du document.

3. 'Crédibilité'

- Évaluée ex ante et évaluable ex post selon des modalités prédéfinies
- Qui associe les groupes nécessaires (gouvernance)
- Implémentable (i) dans le cadre des structures de gouvernance wallonnes existantes, (ii) via une adaptation de ces structures (iii) dans un cadre nouveau à créer selon des modalités réalistes

4. Impact budgétaire

- Coût initial réduit
- Effets-retour escomptés importants
- Possibilité de financement via des recettes publiques qui 'inciteraient' à réaliser l'objectif

5. Contribution au développement des entreprises

- Des infrastructures
- Des secteurs économiques qui font face à la concurrence internationale
- Des PME innovantes
- Des PME 'classiques'
- De l'économie sociale
- Des secteurs fortement impactés par la digitalisation
- Des secteurs fortement impactés par la crise de la covid-19
- Des secteurs dont l'importance a été soulignée par la crise de la covid-19

6. Contribution sociétale

- Au bien-être et à la santé
- A l'éducation
- A la formation
- A l'emploi
- A l'inclusion sociale, à la lutte contre la pauvreté
- A l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations basées sur le genre
- A la lutte contre les discriminations basées sur l'âge, l'origine, l'orientation philosophique, religieuse ou sexuelle, la situation de santé, d'éducation et de revenu, ou la localisation géographique
- De la qualité de la gouvernance pour une meilleure résilience (sociale, politique ou économique)

7. Contribution à la transition environnementale

- Lutte contre le réchauffement climatique
- Lutte contre les atteintes à la biodiversité et la disparition des espaces naturels
- Lutte contre la pollution
- Lutte contre l'épuisement des ressources
- Transformation urbaine (blue & green cities)

Chaque membre du conseil a évalué, isolément et de manière quantitative, la perception de chaque fiche pour les sept critères. Les sous-éléments par critère ont aidé à fournir un score par critère et à garder en tête les éléments contributifs au critère. Pour rappel, ce travail d'évaluation s'est construit sur la base des inputs de qualité très variable. Certains regroupements ont fait l'objet de description détaillée, de l'établissement d'un budget justifié et précis et d'autres ressemblent davantage à des (bonnes) idées ou principes généraux... Les propositions de la consultation citoyenne notamment, souvent très intéressantes, fournissaient assez peu d'information ou de détails. En conséquence, certaines des mesures reprises dans ce rapport nécessitent d'être documentées par l'administration en complément de ce qui figure dans le matériau de base.

Chaque critère, pour chaque fiche, évalué par chaque membre du conseil a été 'scoré'. Les échelles des évaluateurs peuvent évidemment diverger : certains évaluateurs sont plus sévères que d'autres. Dès lors, des scores normalisés ont été calculés pour atténuer les effets d'échelle, c'est-à-dire gommer les différences de notation entre les évaluateurs plus sévères et moins sévères. Le scoring ainsi réalisé n'avait pour seul objectif que de contribuer à donner de la rigueur à la démarche d'évaluation, à intégrer systématiquement l'avis des différents membres du conseil et à objectiver les discussions au sein du conseil, mais pas à être utilisé pour un système de classement.

La notion de risque a été doublement intégrée à l'exercice d'évaluation. D'une part, le risque intrinsèque des projets se reflète particulièrement dans les critères d'impact, de crédibilité et de budget. On comprend intuitivement qu'un projet qui coûte fort cher et qui risque de ne pas aboutir ou éventuellement de ne pas générer d'effet retour est plus risqué qu'un projet peu coûteux, avec impact rapide et possibilités de financements complémentaires. L'analyse des scores sur ces trois critères a permis d'obtenir une première prise en compte du risque. Ce n'est qu'une dimension de l'évaluation, car certains projets risqués doivent parfois être tentés en raison d'une contribution économique, sociale ou environnementale importante. D'autre part, il était important de voir si certaines propositions généraient des évaluations convergentes ou

Get up Wallonia !

non entre les membres du conseil stratégique. Le risque que les avis soient parfois fortement différents a été mesuré par l'écart-type des scores normalisés sur chacun des sept critères. Cette mesure était importante pour que le conseil puisse être conscient des éventuelles divergences de vues. Pour les mesures qui ont obtenu un écart-type important, le conseil stratégique a décidé d'y consacrer plus de temps d'analyse et d'échange pour établir un avis nuancé contribuant au consensus.

L'identification des différentes contributions (économique, sociétale, environnementale) a permis d'identifier les mesures à triple dividende, à double dividende et à simple dividende. Cette dimension selon le nombre de dividendes a contribué à éclairer la sélection : certains regroupements ont été entièrement conservés, d'autres partiellement, des fusions, des intégrations, des groupements ont été effectués, et quelques-unes ont été abandonnées. Ce premier travail de sélection a conduit le conseil stratégique à proposer des portefeuilles d'actions associés aux différents pavés de la 'mind map' présentée précédemment.

Une vérification de la cohérence par le crible de deux référentiels

C'est alors qu'une analyse systémique des propositions estimées pertinentes a fait l'objet de débats au sein du conseil stratégique. La complémentarité des propositions, dans leur capacité à créer des externalités positives entre actions, voire de cercles vertueux, a été prise en compte. En particulier, le conseil a tenu compte de la complémentarité entre les actions issues de Get up Wallonia et celles proposées par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe. Chaque portefeuille d'actions devait être capable de répondre globalement à des faiblesses de la Région telles que définies dans l'analyse de départ.

Pour ce faire, le conseil a passé l'ensemble des éléments au crible de deux référentiels officiels : les 'transformation goals' et les objectifs du Semestre Européen, qui sous-tendent le plan de facilitation de relance et de résilience.

Les '6 transformation goals' (6TG)

Les 17 ODDs regroupent une large palette d'objectifs dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux. Ils ne constituent pas des objectifs indépendants les uns des autres. C'est dans cette perspective qu'au niveau international (Sachs et al., 2019) et européen, il est proposé de considérer six 'domaines-clés d'intervention', qui sont autant de domaines d'action prioritaire pour atteindre les objectifs de développement durable :

- (1) Qualification de la main-d'œuvre et capacité d'innovation pour soutenir une économie durable soutenues par le système éducatif, l'égalité des genres et la protection sociale
- (2) Santé et bien-être pour tous basés sur l'accès aux soins (curatif) et les styles de vie 'sains' (prévention)
- (3) Une économie neutre en carbone et circulaire nécessitant des systèmes d'énergie décarbonés et l'efficacité dans l'utilisation des ressources
- (4) Alimentation et utilisation des sols et de l'eau fondées sur une approche durable de l'agriculture, la conservation et la restauration des espaces naturels, une alimentation saine et durable inscrite dans des chaînes de valeur durables ;
- (5) Villes, communautés rurales et mobilités durables
- (6) Développement numérique qui soutienne un développement durable

Passer les familles de mesures (et actions associées) issues des travaux de Get up Wallonia au crible des 6TG montrent la complémentarité et la contribution de l'ensemble d'entre elles aux objectifs de la Wallonie et à sa finalité de prospérité plurielle et d'équité intergénérationnelle.

Les objectifs du semestre européen

La mission du semestre européen est de coordonner les politiques économiques des États membres, a été modifiée cette année pour intégrer un nouvel instrument de facilitation de relance et de résilience. Dans ce contexte, les États membres sont invités à rédiger Plan national de relance et de résilience (qui complètera le traditionnel programme national de réforme (PNR)). Ce document doit veiller à répondre à quatre objectifs spécifiques :

- Promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne ;
- Renforcer la résilience ;
- Adoucir les impacts sociaux et économiques de la crise ;
- Soutenir les transitions verte et digitale.

Ensuite, le conseil a vérifié que l'application des mesures proposées et les effets attendus n'étaient pas conditionnés à des questions non couvertes dans Get up Wallonia. Certaines actions produiront des effets ou seront applicables à condition que des mesures plus structurantes soient prises préalablement.

Enfin, bien que l'impact budgétaire (lorsque disponible) soit pris en compte dans l'évaluation individuelle de chaque proposition, le conseil est conscient que les projets sélectionnés devront intégrer l'épure budgétaire globale de la Wallonie et que certaines actions devront éventuellement s'échelonner dans le temps en fonction de cette contrainte. Le conseil

Get up Wallonia !

souligne que l'exercice budget base zéro actuellement en cours dans les services régionaux (et dont l'objectif est de²⁴ « dégager des marges de manœuvre significatives ») pourrait utilement apporter des moyens pour financer les actions proposées dans le cadre de Get up Wallonia comme le prévoit d'ailleurs le Gouvernement²⁵ : « [l'exercice de budget base zéro] représentait une des pistes de relance post-confinement dans la mesure où des marges vont être identifiées permettant de financer et soutenir toute initiative que le Gouvernement décidera de prendre ».

²⁴ Tel que repris dans la PRR27. 'Budget base zéro' sélectionnée par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

²⁵ Ibid.

Les actions proposées par le conseil stratégique

Axe I. Miser sur la jeunesse et les talents des Wallon.ne.s

Mesure I.1. Contribuer à l'amélioration de la formation initiale

La question de la formation au sens large a traversé l'ensemble des travaux préparatoires de Get up Wallonia et est identifiée par de nombreux acteurs comme la clé de voûte de la relance, du redéploiement et de la transition de la Wallonie.

En matière d'enseignement, et bien que cette compétence relève principalement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre institutionnel existant, la Wallonie doit utilement soutenir la dynamique du Pacte d'Excellence dans les matières pour lesquelles elle possède la compétence de manière à contribuer à l'amélioration de la formation initiale et de l'enseignement en Wallonie. Dans les autres matières liées à l'enseignement, la Wallonie – et ceci vaut pour la Région de Bruxelles-Capitale également - doit s'assurer d'une prise en compte adéquate, au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au travers d'une gestion différenciée, de ses besoins spécifiques. A cette fin, cette mesure se concentre sur un nombre limité d'aspects liés à l'enseignement, sur base des priorités identifiées dans les travaux préparatoires de Get up Wallonia :

- Faire de l'alternance le nouveau 'normal' tant dans la formation initiale que dans la formation continue, l'alternance étant prise ici au sens conceptuel (rapprochement de la formation et du monde du travail) et non formel (liée à un diplôme spécifique). L'alternance permet également casser le modèle 'espace-temps' classique des formations et des enseignements actuels (en auditoire ou dans une classe pendant une période déterminée (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h). L'alternance permet donc de former n'importe où et n'importe quand ;
- Contribuer à résorber les pénuries de vocation dans les secteurs en pénurie, en particulier dans les STE(A)M, de nombreuses filières techniques et professionnalisantes et les filières liées à la transition (construction-rénovation, agroécologie, économie circulaire, industries culturelles...);
- Améliorer la maîtrise des langues étrangères au travers d'une politique cohérente et ambitieuse désireuse de rencontrer les objectifs de la politique européenne (tout citoyen européen doit maîtriser deux langues étrangères) ;
- Réduire, et idéalement supprimer, les inégalités dans le niveau de maturité numérique de l'enseignement.

Par ailleurs, l'évolution du chômage des -25 ans et la nécessité d'acquérir des compétences comportementales et des soft skills rendent nécessaire le renforcement de l'offre régionale en matière d'expérience de vie formatrice (service citoyen, Erasmus+...) pour éviter les risques de perte de confiance en soi.

Action I.1.1. Faire de l'alternance le nouveau 'normal'

Les dispositifs d'alternance bénéficient aujourd'hui d'une expérience et d'une vision claire de leurs capacités/faiblesses. Il est temps de sortir des 'expériences/pilotes/tests' et de passer à une massification des dispositifs pour que l'alternance se place d'égal à égal avec les autres formes de formation/enseignement (y compris supérieur). Il s'agit d'opérer un basculement progressif de tout ou partie de certaines filières d'enseignement qualifiant de plein exercice vers des parcours en alternance, de lister et de résoudre les multiples micro-problèmes/frustrations et de redéfinir la culture de l'alternance en ne la limitant pas aux métiers techniques, mais également à la formation des demandeurs d'emploi, ceci afin de mieux répondre aux défis de l'employabilité et du monde socio-économique.

A titre d'exemple, la loi française du 5 septembre 2018 a conduit au développement des Centres de Formation en Alternance (CFA). Elle permet à l'ensemble des organismes de formation, dont les entreprises, de dispenser des actions de formation par apprentissage et pour lesquelles un niveau de financement pour chaque contrat est assuré.

Dans d'autres filières de formation initiale pour lesquelles l'alternance formelle n'est pas la formule appropriée, il conviendra d'intégrer des stages, du tutorat, du compagnonnage mais également de supports numériques... en rapprochant les écoles, les centres de formation et les entreprises pour proposer une offre formation plus en phase avec les aspirations sociétales de la jeunesse, notamment au regard des défis sociaux, économiques et environnementaux.

Les fiches suivantes constituent la base de travail ayant permis la finalisation de cette mesure par le conseil stratégique. Elles sont détaillées dans les annexes du rapport.

- 17. Faire de l'alternance le nouveau 'normal'
- 18. Développer les modèles de formation alternée
- 19. Miser sur les filières de formation d'avenir/en demande/en pénurie
- 34. Offrir une expérience de vie formatrice à tous les jeunes qui le souhaitent
- 48. Enseignement
- PRR14. Transition numérique
- PRR16. A6KE6K

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 10 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 60 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Renforcer les formations en entreprise (ou en partenariat avec les entreprises), en particulier l’alternance
- Mener une démarche globale en partenariat avec la FWB afin de définir et mettre en œuvre une feuille de route ambitieuse pour améliorer le fonctionnement de l’écosystème de l’enseignement qualifiant et de la formation professionnelle en Wallonie
- Développer des partenariats écoles-entreprises forts et innovants, en sensibilisant les élèves aux métiers porteurs (STEM) et en dessinant/améliorant des parcours adaptés, notamment grâce à l’implication des CDC/CTA, pour une approche ‘triale’ de la formation qualifiante des jeunes (école-entreprise-centre de formation)
- Opérer un basculement progressif de tout ou partie de certaines filières d’enseignement qualifiant de plein exercice vers des parcours en alternance
- Réaliser une sélection des options de l’enseignement qualifiant correspondant aux métiers nécessitant une pratique professionnelle consistante, un accès à des équipements non/peu disponibles en milieu scolaire et/ou aux filières/métiers en forte demande
- Lancer des expériences-pilotes dans quatre secteurs (construction, industrie technologique, chimie et santé, industrie agro-alimentaire)
- Disposer d’un mécanisme directement applicable dans les compétences de la Région wallonne en réformant le décret Falt (Formation alternée en Région wallonne)
- Intégrer et promouvoir le modèle CoTrain dans le système de formation en alternance pour accroître la qualité, les places en entreprise et le nombre d’entreprises formatrices
- Faciliter la rencontre entre l’offre et la demande de stages via une plateforme dédiée qui centralise les offres et demandes de stages
- Multiplier les stages en entreprises de longue durée et porter la durée maximum du stage à 6 mois (en moyenne entre 1 à 4 mois)
- Donner un statut professionnel au contrat de stage et ne plus le faire dépendre de la réglementation scolaire mais le rapprocher du contrat d’apprenti
- Allongement de la durée de stage pour les filières d’ingénieur afin de les porter à 6 mois en dernière année
- Opérer une réflexion sur la rémunération obligatoire pour les stages dont la durée est de minimum 6 mois
- Attribuer un nombre de crédits (ECTS) important aux modules de stages à l’université et dans les institutions d’enseignement supérieur
- Ouvrir la possibilité de stages volontaires en dehors des périodes de cours (vacances), mais avec un lien obligatoire avec le cursus suivi par l’étudiant (ex: Allemagne)

Action I.1.2. Renforcer l’attractivité des filières STEM, techniques et professionnelles

La question des pénuries de main-d’œuvre qualifiée est considérée à juste titre par les acteurs comme un frein au développement de la Wallonie et un paradoxe face à un taux de chômage élevé.

Face à cela, trois propositions issues des travaux préparatoires doivent être retenues :

- Prévoir un traitement différencié des filières de formation menant à des emplois en pénurie ;
 - Soit en accordant un financement supplémentaire aux structures proposant ces formations, ce financement devant être intégralement dédié à l’amélioration de l’attractivité de la formation proposée (encadrement, remédiation, équipements) ;
 - Soit en accordant un traitement financier différencié aux élèves/étudiants/apprentis/personnes en formation (prise en charge des frais d’inscription/minerval par la Wallonie, création de bourses ‘STEMulantes’, augmentation de la prime à l’accomplissement d’un parcours de formation) ;
- Supprimer les barrières à la formation/access vers des métiers en demande/en pénurie : reconnaissance de l’expérience, maintien des droits lors de la reprise d’études menant à des métiers en pénurie, valorisation des acquis de l’expérience, équivalence des diplômes... en listant et levant les barrières existantes via des accords avec d’autres niveaux de pouvoir (fédéral et Fédération Wallonie-Bruxelles) ;
- Revoir la politique wallonne de sensibilisation aux STEM :
 - Élargir l’approche STEM en y intégrant la Culture et les Arts (STEAM²⁶) : l’approche STEAM utilise les sciences, les technologies, les sciences de l’ingénieur, les arts et les mathématiques comme autant de points d’entrée pour guider les élèves dans leur compréhension, leur expérimentation et leur recul critique par rapport à leur apprentissage de matières complexes. L’approche STEAM vise à pousser l’apprentissage des STEM vers un autre niveau, en permettant aux élèves d’aborder ces matières critiques pour la société que sont les STEM par le biais de pratiques artistiques, d’illustrations issues de l’art, de méthodes empruntées au design, par exemple. Par cet intermédiaire, les matières STEM sont connectées à l’émerveillement, au questionnement, à la créativité et à l’innovation ;
 - Mieux impliquer les acteurs, y compris les personnes qui exercent un métier STEAM en pénurie et les bénéficiaires (jeunes) qui maîtrisent mieux les codes de communication de leur génération, et soutenir le développement du centre de référence STEM, en cours de création²⁷, qui doit élaborer un plan stratégique 2020-2030 ;

²⁶ Sciences, Technologies, Engineering, Arts, Mathematics.

²⁷ Sur base d’une décision commune Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles en septembre 2020 : <https://emploi.wallonie.be/news/un-centre-de-referance-stem-en-wallonie>.

- Revoir le modèle de financement des structures de sensibilisation aux Sciences et STEM : plusieurs dispositifs et structures de sensibilisation aux STEM sont financés par la Région wallonne (Cités des Métiers, PASS, Parentville, Kaleidi (ex-Maison des Maths et du Numérique)...) sans effet apparent sur le nombre d'inscrits/diplômés dans les filières STEM et scientifiques. Il existe aussi différents opérateurs privés jouant un rôle utile dans la sensibilisation aux sciences et aux technologies, dont certains ont bénéficié de soutiens financiers de la Région. Cette action vise à évaluer et, ensuite, à rationaliser les initiatives, avec deux options :
 - Soit financer l'offre, donc les structures mais en s'assurant alors qu'elles sont utilisées à pleine capacité en imposant le passage des élèves via une modification des programmes scolaires ;
 - Soit à financer directement la demande, donc les établissements scolaires wallons, en leur laissant le libre choix de la structure visitée, ce qui peut inclure des structures privées.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 20 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 70 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Soutenir le développement du centre de référence STEM qui doit élaborer un 'plan stratégique' 2020-2030
- Intégrer une dimension genre forte et examiner l'intégration de la composante artistique à la démarche STE(A)M en mettant en lumière les compétences technocréatives et certains métiers en pénurie
- Mieux informer sur les métiers scientifiques en prévoyant des moments de promotion et de découverte des métiers liés aux STE(A)M et travailler la communication axée sur les jeunes
- Soutenir et favoriser l'émergence des écoles portées sur les métiers d'avenir
- Soutenir et favoriser la valorisation des formations professionnelles techniques/technologiques
- Favoriser une amélioration des compétences techniques/technologiques (notamment numériques) mais également promouvoir l'acquisition de 'soft skills', d'esprit critique et d'envie d'entreprendre
- Inclure systématiquement l'éveil aux métiers scientifiques et techniques/technologiques dès l'enseignement fondamental (ex. Coderdojo, classe sciences...)
- Miser sur un partenariat école - entreprise - centre de recherche
- Soutenir et favoriser l'acquisition de compétences interdisciplinaires et décloisonnées grâce aux fablabs
- Incitants financiers pour une partie des études dans des fonctions critiques à forte VA (bourses...) dans les métiers scientifiques et techniques/technologiques

Cette action est également alimentée par la fiche PRR16. 'A6KE6K' sélectionnée par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

Action I.1.3. Soutenir le Pacte d'Excellence

L'apprentissage des langues

Différentes études ont clairement montré l'importance de la maîtrise des langues modernes, en particulier le néerlandais, l'anglais et l'allemand, dans l'insertion socio-professionnelle des jeunes diplômées et diplômés francophones²⁸. Or, en Wallonie et à Bruxelles, il y a encore un bond qualitatif important à effectuer pour rencontrer la politique européenne qui préconise que – outre sa langue première/maternelle – tout citoyen européen devrait maîtriser deux langues étrangères.

Il est illusoire de penser que cet état de fait puisse s'améliorer à court et moyen terme sans véritable politique cohérente et ambitieuse. Les pistes ci-dessous sont de nature à en faire partie. Elles sont complémentaires à la poursuite de l'implémentation du Pacte d'excellence, qui constitue une base importante pour améliorer l'enseignement en général et l'enseignement des langues en particulier²⁹ :

- Combattre la pénurie sans cesse croissante d'enseignantes et d'enseignants de langue, qui est un des enjeux cruciaux des prochaines années. Il y a lieu de proposer des formations accélérées et des formations continues pour répondre à ce défi et recruter de nouveaux enseignants et nouvelles enseignantes. Des organismes tels que la Nederlandse Taalunie ou l'Institut Goethe seraient disposés à mettre leur longue expertise en la matière au service du monde éducatif. Une des priorités est de combattre par le biais d'initiatives pédagogiques les préjugés vis-à-vis du néerlandais et de l'allemand et d'améliorer la motivation des élèves apprenant ces langues³⁰ ;
- De manière complémentaire à la proposition précédente, stimuler et soutenir les échanges de professeurs (les accords de coopération entre régions/communautés ont une marge de progression importante), ainsi que les échanges de classes ;
- Favoriser l'enseignement en immersion de l'école maternelle à l'école secondaire, qui a fait ses preuves, documentées dans le cadre d'un large projet de recherche de l'UCLouvain et l'UNamur, qui ont mené une étude à grande échelle visant à mieux comprendre les aspects linguistiques, cognitifs et éducationnels de l'enseignement immersif et non-immersif³¹. Ces recherches sont à même d'apporter des réponses à différentes

²⁸ Nous remercions Philippe Hilgsmann, professeur de la faculté de philosophie, arts et lettres à l'UCLouvain pour ses apports à cette réflexion.

²⁹ Ceci étant dit, il faudrait oser reconnaître que le cours de langues modernes n'a pas la même finalité, ni la même nature que le cours de mathématiques ou d'histoire pour ne citer que ceux-là. Les compétences acquises en langues (française et modernes) sont plus transversales que ne le sont les compétences acquises dans d'autres matières. Le statut du cours de langues modernes devrait évoluer.

³⁰ Voir par ex. le rapport de l'étude <https://taalunie.org/publicaties/192/belevingsonderzoek-de-leerling-aan-het-woord> [version en français et en allemand au bas de la page en question].

³¹ Quelques références bibliographiques au lien suivant : <https://uclouvain.be/en/research-institutes/ilc/publications-0-1.html>.

- questions (principalement d'ordre pédagogique et logistique) qui se posent par rapport à la création d'écoles bilingues et par rapport à l'enseignement immersif ;
- Augmenter le nombre de cours en anglais dans l'enseignement supérieur. Certaines universités néerlandaises, dont l'Université de Maastricht, organisent tous leurs cours en anglais, appliquant ainsi le principe de l'immersion à l'université. Sans aller aussi loin, beaucoup de programmes en Wallonie comprennent déjà des cours donnés en anglais, et cette pratique mérite d'être mesurée programme par programme et institution par institution, évaluée et, le cas échéant, développée³² ;
 - Promouvoir par ailleurs l'apprentissage des langues dans les filières technique et professionnelle, et ce, en parfaite adéquation avec les besoins des professions concernées. En lien avec ce qui précède, repenser l'offre de stages 'immersion linguistique en entreprise' offerts aux demandeurs d'emploi par le Forem et élargir cette offre aux élèves de l'enseignement secondaire technique et professionnel, ce qui permettra aux élèves de bénéficier d'une expérience pratique de travail dans une entreprise où la langue de travail et de communication est le néerlandais ou l'allemand³³ ;
 - Au niveau technologique : (i) moderniser la plateforme Wallangues, qui ne correspond plus aux attentes d'un public jeune en recherche d'interactivité et de contenus riches adaptés à leur mode de vie. Si un nouvel appel d'offres était lancé, il paraîtrait opportun de proposer en accès libre une plateforme ultramoderne que les enseignantes et enseignants de langues modernes pourraient aussi utiliser dans les classes de langue en complément des cours qu'elles et ils assurent (blended learning) ; (ii) favoriser, dans l'enseignement et dans les formations, la maîtrise des nouvelles technologies comme aide à la traduction (DeepL, Google traduction...) ou à la communication orale (comme des applications de type 'itranslate' et/ou 'waygo') ;
 - Généraliser le sous-titrage (néerlandais/anglais/allemand vers le français) dans les médias de la Communauté française de Belgique. La recherche ayant montré que sous-titrer un interlocuteur ou une interlocutrice qui parle sa langue maternelle a un effet bénéfique sur l'apprentissage des langues en général. Ceci implique que les personnalités néerlandophones soient interviewées en néerlandais. Par ailleurs, des initiatives telles que la rubrique 'Un œil en Flandre' (RTBF) doivent être promues et visibilisées.

Les Ecoles numériques

Malgré les différentes initiatives lancées dès 1999 (plan Cyberécoles, suivi de différents programmes), la crise sanitaire a démontré des inégalités dans le niveau de maturité numérique de l'enseignement.

Une meilleure synergie et une révision des responsabilités respectives de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles est nécessaire :

- Concernant la connectivité des établissements d'enseignement, les Accords de coopération de 1998 et de 2005 doivent être revus eu égard aux déploiements plus ou moins structurés ou anarchiques qui ont eu lieu de la part des écoles, et d'autre part le plan 'pilote' EN-WIFI de la Région wallonne déployé sur près de 200 implantations couvertes de façon systématique et complète ;
- Tous les établissements d'enseignement et les structures de formation situées en Wallonie doivent être connectées au très haut débit à l'horizon 2025. La Wallonie doit donc intégrer cette priorité dans sa stratégie Giga-région, que le déploiement soit opéré par elle ou la Fédération. Il conviendra donc d'allouer en priorité les budgets régionaux à la connectivité vers et dans les écoles et aux infrastructures nécessaires à la transition numérique, créant ainsi le cadre essentiel à un déploiement des pratiques pédagogiques numériques à l'école, comme prévu dans la stratégie numérique pour l'éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Il conviendra également d'articuler la stratégie 'École numérique' avec les mesures prises fin 2020 par la Fédération Wallonie-Bruxelles en réponse aux besoins d'équipements pédagogiques des élèves et des enseignants suivant les cours à distance. Sur ce point, une synergie avec la fracture numérique traitée par ailleurs (Action I.2.2. Résorber la fracture numérique) permettrait de passer d'achats dispersés et sous-traités aux écoles à une masse critique de commandes permettant un double impact positif : une meilleure position de négociation sur les prix et une plus grande standardisation des équipements facilitant la diffusion des bonnes pratiques. Une concentration de la commande d'équipements, sur le modèle utilisé en Flandre, apparaît donc souhaitable ;
- Enfin, la formation numérique des professeurs, du ressort exclusif de la Fédération Wallonie-Bruxelles, doit être assurée, avec le soutien de la Wallonie si nécessaire.

³² Un débat existe aux Pays-Bas sur les risques liés à une trop grande prédominance de l'anglais à l'université (<https://www.diggitmagazine.com/articles/maastricht-university-sued-being-too-international>). En Master, ¾ des cours sont en anglais dans ce pays, ce qui est bien entendu sans commune mesure avec la Wallonie. Il est important de souligner qu'il ne s'agit pas de donner tous les cours en anglais et qu'il existe un débat sur une potentielle diminution de la qualité de l'enseignement universitaire/haute école dans une autre langue que la maternelle (Breetvelt, 2018).

³³ <https://www.leforem.be/particuliers/immersion-langues-entreprise.html>.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 3 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 60 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Inclure la connaissance du néerlandais dans le CEB (comme en Flandre pour le français)
- Recruter des professeurs de néerlandais (natifs) sans que la condition d'un diplôme d'enseignant ne soit une condition bloquante
- Instaurer des échanges et immersions permanentes dès le primaire entre familles et élèves wallons/flamands pour rapprocher les communautés
- Favoriser les échanges entre les réseaux d'enseignants de chacune des communautés linguistiques beaucoup plus largement et plus soupagement
- Obliger une communication dans les deux langues, dans l'enseignement mais aussi tous les médias, en passant d'une langue à l'autre (sans traduction)
- Soutenir et encourager les Wallons à passer les certifications internationales de maîtrise de langues étrangères (pour l'anglais : IELTS, TOEFL...)
- Développer en amont des cours de langue orientés 'métiers' dans les formations qualifiantes et notamment en néerlandais afin de maximiser le potentiel d'employabilité des jeunes dans la Région flamande
- Soutenir également les autres programmes existants pour les développer davantage vers la Région flamande
- Renforcer le 'Plan Langues' : plate-forme internet d'apprentissage (Wallangues), séjours linguistiques, immersion, stage en entreprise...
- Amplifier la stratégie deancements d'appels à projets dans le cadre du programme 'Ecole Numérique'
- Déployer le wifi dans 100% des écoles secondaires de Wallonie
- Déployer des équipements numériques au sein des établissements : tableaux interactifs, tablettes, manuels numériques, 'clouds' et réseaux sociaux
- Développer des outils d'apprentissage plus personnalisés, plus engageants, plus ludiques et plus immersifs
- Accompagner et former le corps enseignant à l'adoption de ces nouvelles pédagogies (édu'lab, formations numériques...)
- Proposer de tester les compétences digitales des enseignants via l'outil de scanning de compétences digitales élaboré par l'Agence du Numérique et le Forem dans une perspective de formations modulaires
- S'appuyer sur la mobilisation des Centres de compétences et des ASBL impliqués dans l'éducation digitale
- Fixer des objectifs qualitatifs ambitieux aux outils d'investissements publics (fonds Wings notamment) pour soutenir l'émergence de technologies porteuses en matière de numérique
- Fédérer le monde de l'enseignement, de la formation et des entreprises pour réconcilier l'offre disponible et les besoins actuels
- Faciliter le parcours des porteurs de projets en leur proposant des points de contacts facilités avec l'enseignement et ainsi comprendre leurs besoins
- Rassembler des écoles pilotes pour tester les nouvelles technologies
- Se diriger vers des financements mixtes tels que les PPP, tels que certains existent déjà comme les 'modern classroom'
- Porter une attention particulière à 'l'école numérique' (équipements des écoles et des apprenants, développement des compétences numériques en cours de formation et préparation aux nouveaux métiers)
- Articuler la stratégie 'École numérique' avec les mesures prises fin 2020 par la FWB en réponse aux besoins d'équipements pédagogiques des élèves et des enseignants suivant les cours à distance (un ordinateur = un apprenant)
- Allouer en priorité les budgets régionaux à la connectivité (vers et dans les écoles) et aux infrastructures nécessaires à la transition numérique
- Poursuivre le soutien aux équipements pédagogiques pour le plan 'Ecole numérique', en ciblant les années (fondamental et premier degré du secondaire) et les outils non encore visés par les soutiens prévus en FWB

Cette action est également alimentée par la fiche PRR14. 'Transition numérique' sélectionnée par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

Action I.1.4. Offrir une expérience de vie formatrice à tous les jeunes qui le souhaitent

Face aux chiffres de NEET's³⁴ (14% avant la pandémie) et l'évolution du chômage des -25 ans en 2020 (+7.2%), la proposition vise à renforcer l'offre régionale existante (passage de quelques centaines de jeunes soutenus par an à un programme plus ambitieux) accessible en priorité aux jeunes défavorisés (le mécanisme d'accès devra être précisé). Le principe est unique : un jeune ne peut bénéficier de d'une seule aide, il doit donc choisir le programme à privilégier.

Cette opportunité vise un double impact : acquérir des compétences comportementales et des soft skills (qui sont souvent identifiées comme lacunaires par les entreprises qui embauchent) et, dans le cadre d'une relance progressive, éviter des 'trous de carrière' et les risques indirects de perte de confiance en soi, tout en réalisant une activité utile pour soi et/ou la société.

Les dispositifs visés sont : service citoyen, compagnonnage national et européen, Erasmus Belgica, Erasmus+, alternance/stage à l'étranger...

Ces dispositifs, au regard de la dimension multiculturelle souhaitée et en appui de l'apprentissage des langues, pourraient utilement être intégrés dans les programmes de coopération transfrontalière Interreg, étant donné que toutes les régions voisines de la Wallonie en disposent déjà à un niveau en général plus avancé.

³⁴ NEET : Not in Education, Employment or Training.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 5 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 160 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Amplifier les programmes de mobilité des étudiants : Erasmus +, Erasmus Belgica, Fonds d'aide à la mobilité, Erasmus Mundus, Erasmus Tempus...
- Intensifier le dispositif de service citoyen (éco-climatique, compagnonnage, bourses pour séjour à l'étranger, échanges Erasmus, ...) et aboutir à un programme ambitieux à l'instar des Pays-Bas (près de 30 à 40.000 jeunes par an)
- Promouvoir le service citoyen et permettre aux jeunes de s'investir dans la société avant de se lancer dans la vie active

Mesure I.2. Généraliser l'accès à la formation tout au long de la vie

L'objectif de cette mesure proposée par les travaux préparatoires est double :

- Créer un dispositif universel (employés, indépendants, demandeurs d'emploi) pour soutenir la formation continue, qui s'organiserait sur base d'un budget plutôt qu'un nombre d'heures de formation ;
- Résorber la fracture numérique via un accès facilité aux équipements d'une part et à la formation à un niveau de base d'autre part.

Les fiches suivantes constituent la base de travail ayant permis la finalisation de cette mesure par le conseil stratégique. Elles sont détaillées dans les annexes du rapport.

- 13. Résorber la fracture numérique
- 18. Développer les modèles de formation alternée
- 21. Créer un compte de formation tout au long de la vie ('Skills Wallet')
- 24. Organiser pour toute politique d'emploi et de formation une évaluation ex ante et systématiser une évaluation ex post de l'effet net des politiques d'emploi
- PRR18. Life Long Digital Training

Action I.2.1. Créer un dispositif universel de formation continue

L'action vise à créer un dispositif universel (employés, indépendants, demandeurs d'emploi) pour soutenir la formation continue, qui s'organiserait sur base d'un budget (en euros) plutôt qu'un nombre d'heures de formation ; la formation des personnes moins qualifiées étant en général moins chère, en allouant un budget équivalent aux personnes initialement moins formées, cela leur permettra d'accéder à davantage de formation, les personnes les plus formées disposant de suffisamment de moyens pour financer leurs envies de formation complémentaire.

Cette action inclut également un système de formations modulaires et de recours possible à un accompagnement (coaching). Dans une optique d'efficacité, certaines formations seront disponibles en ligne via une plateforme régionale.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 14 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 520 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Créer un plan emblématique à long terme qui met à la disposition des salariés, indépendants et demandeurs d'emplois un portefeuille de crédits/EUR ('Skills Wallet') pouvant être utilisés tout au long de la vie (en période d'activité, de chômage ou de reconversion professionnelle) pour suivre une formation qualifiante
- Répondre à l'impératif de reconversion d'un certain nombre de travailleurs, rendue indispensable par la situation économique due à l'impact de la crise sanitaire
- Garantir une offre de compétences correspondant aux besoins des entreprises, notamment en termes de métiers en tension ou d'avenir, tant dans le secteur marchand que non-marchand
- Acquérir des droits différenciés pour les personnes les moins instruites (définir un niveau d'étude/de qualification) et à faible revenu
- Disposer d'un mécanisme de 'chèque formation carrière' adapté au contexte économique actuel
- Disposer d'un système de formation modulaire
- Mettre en place des accompagnements 'coaching' afin d'aider le travailleur dans ses choix de formation, dans son avenir...

Cette action est également alimentée par la fiche PRR18. 'Life Long Digital Training' sélectionnée par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

Action I.2.2. Résorber la fracture numérique

Cette action couvre la question de la fracture numérique sur deux volets : l'accès aux équipements d'une part, et à la formation à un niveau de base d'autre part.

Du point de vue des équipements, l'action vise à fournir un matériel de base à tous les Wallon.ne.s en situation de pauvreté, à la condition qu'ils suivent une formation au numérique dans un Espace Public Numérique. Pour en limiter l'impact budgétaire et environnemental, cet équipement devra avoir une durée de vie supérieure à la moyenne.

Du point de vue de la formation, le dispositif vise à réduire drastiquement la fracture numérique au sein de la population active wallonne (149.000 personnes en situation de fracture numérique + 163.000 'usagers faibles', ce qui représente 20% de la population active) en instaurant le principe de co-responsabilité entre travailleurs-employeurs-pouvoirs publics :

- Le travailleur, avec ou sans emploi, devient co-entrepreneur et co-responsable de sa formation continue au numérique (état d'esprit), afin de lui permettre de conserver, tout au long de sa carrière, un niveau minimal de

Get up Wallonia !

compétences facilitant l'acquisition de compétences-métiers complémentaires (upskilling). Ces compétences lui seront également utiles en tant que citoyen (e-government...);

- Les employeurs interviennent à la fois comme partenaires (participation à la définition des compétences de base), comme responsables/promoteurs (les entreprises s'assurent que leurs collaborateurs suivent la remédiation si besoin) et co-financeurs (évaluation/remédiation dans le cadre des heures de travail);
- Les pouvoirs publics interviennent pour développer le dépistage, les modules de remédiation et l'infrastructure IT pour supporter le dispositif.

Ce dispositif s'organisera lors du passage du travailleur/demandeur d'emploi auprès d'un opérateur de formation/au FOREM via un dépistage de fracture numérique, si nécessaire une remédiation immédiate, et donnera accès à une forme de certification valable pour une durée déterminée. Une fois la validité épuisée, le cycle reprend afin de s'assurer que les compétences numériques de chacun.e restent en phase avec l'évolution numérique.

Le référentiel des compétences se basera sur les travaux européens (DigComp) et sera régulièrement mis à jour afin d'assurer que le niveau minimal évolue avec les usages.

Le dispositif proposé se concentre actuellement sur la population active mais peut utilement être élargi à tous les publics (élèves/étudiants, aînés) en intégrant l'ensemble des dispositifs actuels (Ecoles numériques, Espaces Publics Numériques) dans un ensemble commun. Il devra par ailleurs s'opérer en parfaite coordination avec la fourniture d'équipement aux publics défavorisés.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 13 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et 4 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Créer un guichet unique pour centraliser, clarifier le catalogue des formations proposées avec une reconnaissance rapide et simplifiée des modules dispensés en e-learning
- Mieux outiller et permettre aux demandeurs d'emplois de postuler un poste lié au numérique
- Organiser un dispositif universel de dépistage-remédiation de fracture numérique
- Définir et déployer une stratégie pour soutenir l'équipement et la connexion des ménages
- Engager un plan de formation global pour veiller à ce que 50% de la population actuellement en situation de fracture ou fragilité numérique puisse en sortir
- Financer via leasing un ordinateur pour chaque membre de chaque ménage wallon qui se trouve en situation de pauvreté à condition qu'ils suivent une formation au numérique dans un EPN
- Capitaliser sur l'expérience du marché cadre pour la fourniture de matériel qui existe au niveau de la RW en réfléchissant à un élargissement des bénéficiaires

Cette action est également alimentée par la fiche PRR18. 'Life Long Digital Training' sélectionnée par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

Mesure I.3. Revoir le paysage de la formation et investir dans les équipements

Les objectifs attendus par cette mesure sont de deux ordres :

- Disposer d'un paysage de la formation efficace et au service de la relance, du redéploiement et de la transition climatique régionale;
- Moderniser les infrastructures et les équipements de formation de pointe.

Les fiches suivantes constituent la base de travail ayant permis la finalisation de cette mesure par le conseil stratégique. Elles sont détaillées dans les annexes du rapport.

- 19. Miser sur les filières de formation d'avenir/en demande/en pénurie
- 20. Redéfinir les dispositifs et le paysage de la formation
- PRR16. A6KE6K
- PRR17. EU Biotech School & Health Hub
- PRR19. Modernisation des infrastructures de formation de pointe

Action I.3.1. Repenser les dispositifs et le paysage de la formation

A l'initiative des acteurs et stakeholders des politiques de formation, l'objectif global de cette action est que les acteurs de la formation agissent en plus grande cohérence et synergies, au-delà des éventuelles concurrences stériles entre bassins ou opérateurs, dans un souci d'efficacité et d'efficience accrues au service de l'intérêt régional et via une communication commune, concertée et cohérente.

Cette action poursuit six objectifs :

- Partir de la demande en replaçant le travailleur/demandeur d'emploi/étudiant au centre et en développant une offre de formation de qualité et répondant à ses besoins;
- Comme évoqué ci-dessus, clarifier les rôles, les missions et l'articulation entre les différents opérateurs (FOREM, IFAPME, Centres de compétences, Cités des métiers, centres d'enseignement des métiers inter-réseaux, Universités et Hautes Ecoles, SCES...);
- Simplifier les nombreuses aides à la formation existantes, sur base du processus d'évaluation et de réforme des aides à la formation actuellement menés par les partenaires sociaux et le Gouvernement;
- Changer la logique de financement en passant d'un financement de structures vers un financement de projets;
- Évaluer annuellement les acteurs de l'accompagnement et la qualité des livrables, en se basant sur les impacts des projets menés (insertion à l'emploi...) plutôt qu'uniquement sur le volume d'heures de formation fournies;

Get up Wallonia !

- Limiter le nombre de formations proposées dans les institutions publiques de formation/insertion et recentrer les moyens et les publics vers les filières prioritaires, critiques et d'avenir pour la Wallonie (notamment les STE(A)M et les métiers liés à la transition).

Cette action implique une véritable réorientation des politiques et pratiques de la formation en Wallonie telles qu'elles existent depuis 20 ans. Elle doit en outre intégrer les travaux parallèles en cours (réforme de l'accompagnement au sein du FOREM, travaux des partenaires sociaux et du Gouvernement sur les aides à la formation).

Malgré quelques propositions concrètes pertinentes, les travaux préparatoires de Get up Wallonia n'ont pas permis d'épuiser le sujet. Il convient par conséquent de les poursuivre via des Etats généraux de la formation qui intégreraient les six objectifs et les actions décrites ci-dessus, qui associeraient les acteurs et les bénéficiaires finaux (étudiants, travailleurs, demandeurs d'emploi) dans une logique participative et seraient pilotés de manière neutre par rapport à tout acteur ou institution. Ces Etats généraux devront s'organiser sur une proposition établie sur base scientifique et validée par le Gouvernement au titre de première 'pièce à casser', et aboutir rapidement (été 2021). Afin d'être efficace, cette action devra s'appuyer sur les différents mécanismes de concertation existants.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 13 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités), dont notamment :

- Organiser rapidement les Etats généraux de l'alternance permettant de poser un diagnostic commun à l'ensemble des acteurs concernés, sur les freins et les leviers à l'essor des différentes filières, et de remobiliser toutes les parties prenantes vers la mise en place d'une alternance d'excellence
- Mobiliser tous les acteurs de la formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant en phase avec les défis socio-économiques de la Wallonie
- Mener une démarche globale en partenariat avec la FWB afin de définir et mettre en œuvre une feuille de route ambitieuse pour améliorer le fonctionnement de l'écosystème de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle en Wallonie
- Optimiser le paysage institutionnel de ces secteurs en veillant à encourager les synergies, mutualisations, rationalisations et simplifications

Action I.3.2. Investir dans les infrastructures et les équipements de formation

Les projets introduits, par le Gouvernement wallon, dans le plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe prévoient des investissements conséquents dans les infrastructures de formation sous la responsabilité de la Wallonie, parallèlement aux investissements dans les bâtiments scolaires introduits par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans le cadre wallon, si l'existence d'infrastructures de formation de pointe est essentielle, il est d'abord indispensable de clarifier les rôles, les missions et l'articulation entre les différents opérateurs (FOREM, IFAPME, cités des métiers, centres de compétences, centres d'enseignement des métiers inter-réseaux, Universités et Hautes Ecoles, SCES...) afin de s'assurer que ces projets se concentreront bien sur les métiers en pénurie et ne viendront pas renforcer une offre de services pléthorique.

En outre, l'organisation institutionnelle ne doit jamais freiner les synergies et l'optimisation des investissements entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces projets d'investissements doivent donc s'inscrire dans les actions proposées par ailleurs (Action I.3.1. Repenser les dispositifs et le paysage de la formation).

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 1 proposition (en totalité ou partiellement, amendée ou non) issue des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et son détail est disponible dans les différents rapports précités), dont notamment :

- Former 2.400 personnes en 3 ans pour répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises de la filière Biopharma/Biotechs wallonne

Cette action est également alimentée par les fiches PRR16. 'A6KE6K', PRR17. 'EU Biotech School & Health Hub' et PRR19. 'Modernisation des infrastructures de formation de pointe' sélectionnées par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

Mesure I.4. Amplifier la recherche d'excellence

La recherche et l'innovation font partie des atouts régionaux pour faire face aux défis actuels et futurs, et faire émerger pour les Wallon.ne.s des opportunités générant un triple dividende. La Wallonie a considérablement investi ces deux dernières décennies dans cette capacité d'innovation, atteignant la mention européenne de 'région forte en innovation', cependant en deçà des autres régions belges.

La politique régionale de soutien à l'innovation qu'elle soit technologique, économique ou sociale et à la recherche doit se poursuivre au service d'ambitions économiques et

Les fiches suivantes constituent la base de travail ayant permis la finalisation de cette mesure par le conseil stratégique. Elles sont détaillées dans les annexes du rapport.

- 10. Renforcer Welbio et créer les Instituts Weltech et Welchange
- 11. Moduler le soutien aux centres de recherche agréés
- 58. Amplifier la recherche d'excellence

Get up Wallonia !

sociétales affirmées dans des domaines qui sont stratégiques pour le développement de la Wallonie tels que notamment définis par les domaines stratégiques d'innovation. Elle doit aussi continuer à chercher de nouvelles spécialisations, à favoriser l'interdisciplinarité et l'hybridation des projets, en multipliant les opportunités de croisement entre acteurs publics, privés, de la recherche et de la société civile. Pour soutenir la compétitivité régionale face à d'efficaces voisins, le paysage de la recherche et de l'innovation wallon doit atteindre une masse critique grâce aux effets d'échelle et déployer une force d'innovation pluridisciplinaire, intégrant les sciences humaines et sociales, face aux défis sociétaux majeurs. À cette fin, la Wallonie doit pouvoir capitaliser sur l'excellence de la recherche pour faire face aux challenges qui réclament d'adopter une vision systémique et transversale.

Action I.4.1. Développer la recherche stratégique et sociétale dans une optique de 'triple dividende'

La recherche stratégique issue du terreau académique de notre région est celle qui soutient la création d'activités à fort contenu innovant dans des domaines choisis pour leur potentiel de développement dans la région. L'importance et l'efficacité de la recherche stratégique a été démontrée ces dix dernières années dans le domaine de la santé avec la réussite de l'institut interuniversitaire Welbio, basé lui-même sur le modèle du VIB en Flandre. Cette dynamique doit pouvoir s'appliquer aux domaines d'innovation stratégiques choisis par la Wallonie. L'axe Welbio est centré sur les sciences de la vie avec un objectif d'impact aux niveaux thérapeutique, diagnostic et de la prévention. L'axe Weltech est centré sur l'apport des disciplines scientifiques et techniques pertinentes pour les domaines d'innovation stratégiques prioritaires tels que les matériaux, l'énergie, l'alimentation, le numérique et l'environnement. L'axe Welchange apporte la contribution des sciences sociales et humaines aux défis de la transition, basée sur une approche transversale liée à ces mêmes domaines d'innovation stratégique et au Green Deal de la Commission Européenne.

Ces recherches visent notamment à (i) anticiper les impacts, positifs et négatifs, les incitants et les obstacles aux transitions technologiques, environnementales et sociales, (ii) intégrer les perceptions des citoyens et des différents groupes sociaux, (iii) organiser l'accompagnement de ces changements majeurs, notamment en développant des approches participatives favorisant l'engagement des différents acteurs, (iv) construire le positionnement de la Wallonie dans un contexte plus global, en réalisant une veille rigoureuse des initiatives réalisées ailleurs dans le monde, et (v) construire les conditions (gouvernance, réglementation) de ces transitions pour en assurer un cadre cohérent et réflexif.

L'innovation de la gouvernance doit, comme dans tous domaines, s'appuyer l'excellence et la capacité de la recherche et des équipes de chercheurs pour intégrer les évolutions sociales. Cette culture de l'innovation ne se résume pas seulement à une question de technologies. La technologie est évidemment importante mais ces pratiques innovantes doivent faire l'objet d'une approche en matière d'évolution des modèles socio-économiques et d'acceptation de la population qui sont des conditions de succès absolument indispensables.

L'action vise donc à renforcer le dispositif Welbio (qui est aujourd'hui trente fois moins financé que le Vlaams Instituut voor Biotechnologie – VIB et dont les moyens doivent être très significativement augmentés) dédié aux sciences de la santé et à s'en inspirer pour créer deux nouvelles structures interuniversitaires de recherche d'excellence : Weltech, dédié aux sciences et technologies, et Welchange, se concentrant sur les grands enjeux sociétaux, comme le changement climatique, le vieillissement ou l'évolution des modèles socio-économiques. Ces structures doivent pouvoir capitaliser sur une approche pluridisciplinaire, associant sciences et technologies aux sciences humaines et sociales, afin de garantir une compréhension de l'ensemble des enjeux de ces transitions majeures de notre société.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 10 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 10 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Créer deux nouveaux instituts interuniversitaires de recherche d'excellence inspirés par les succès du dispositif Welbio : Weltech et Welchange
- Mettre en place un 'Technology Assessment (TA) parlementaire' associant parlementaires, universitaires, citoyens et entreprises, en ligne avec le projet présent dans la DPR de créer une assemblée 'citoyenne du futur', pour réfléchir aux enjeux dépassant le cadre d'une législation

Action I.4.2. Développer des programmes wallons collaboratifs d'excellence

L'action vise surtout à développer des projets collaboratifs entre les acteurs de la recherche et de l'innovation : universités, centres de recherches agréés, instituts de recherche, entreprises... de façon à favoriser des projets disruptifs, à la frontière de plusieurs disciplines, dans les thématiques stratégiques pour la Wallonie (tels qu'identifiées dans différentes mesures structurantes : 'Wallonia Economic Program', Stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie (S3), Circular Wallonia...) et à positionner pleinement l'expertise de recherche et développement à un niveau international.

La thématique de ces programmes et leurs bénéficiaires seront sélectionnés par un jury international indépendant et dotés, le cas échéant, de plateformes technologiques privées/publiques de R&D de niveau international permettant de défragmenter le paysage institutionnel wallon de la R&D et des structures régionales.

La participation des centres de recherche agréés (CRa) à cette dynamique est vivement souhaitée dans une optique de la constitution d'une masse critique de niveau européen des capacités de recherche et d'innovation wallonnes sur des

thématiques précises et porteuses. Si cette participation ne doit pas être imposée, elle doit par contre être encouragée via une différenciation du financement public des centres de recherche agréés participant à cette dynamique collective.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 7 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 10 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Renforcer, favoriser des fusions, et structurer le lien entre les centres d'excellence académiques et les CRA, en se basant sur les bonnes pratiques observées à l'étranger et en Flandre
- Rapprocher une majorité des 19 centres de recherche agréés (CRA) actuels volontaires en un centre de recherche de référence

Action I.4.3. Articuler un réseau intégré de plateformes d'excellence en soutien de la recherche et de l'innovation

L'action consiste à moderniser radicalement les infrastructures de recherche et d'innovation universitaires dans les thématiques identifiées comme prioritaires parmi les chaînes de valeur les plus en pointe pour la Wallonie (et identifiées dans le cadre de 'Wallonia Economic Program' ainsi que dans la Stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie (S3) et dans Circular Wallonia) et dans une optique d'optimisation des investissements par le partage des équipements et l'émergence de projets innovants dans les universités et les centres de recherche agréés.

En effet, les objectifs sont, pour les universités et les centres de recherche agréés, d'être, d'une part, générateurs de connaissances les plus pointues, d'innovations et de compétences tout en étant pleinement, d'autre part, prestataires de services de haut niveau et de formations adaptées pour le tissu économique et social.

Comme le met en évidence le 'Wallonia Economic Program' sur les chaînes de valeur les plus en pointe, la Wallonie se positionne de plus en plus comme une région leader dans certains secteurs comme les biotechnologies liées à la santé, le génie mécanique, la logistique ou l'agro-alimentaire. Ces développements sont concentrés essentiellement autour de plusieurs parcs scientifiques regroupant acteurs publics (universités, centres de recherche agréés) et entreprises, au sein desquels la croissance en termes d'emploi peut atteindre jusqu'à 10% par an. Avec les entreprises qui y sont incubées et accélérées, ces écosystèmes forment des hubs scientifiques intégrés en pleine croissance. En lien avec les universités et les centres de recherche agréés et, afin de renforcer le positionnement de ces parcs scientifiques pour accompagner le développement des entreprises dans ces secteurs, moteurs de croissance économique et créateurs d'emplois, il est essentiel de soutenir et développer les infrastructures au sein de ces parcs scientifiques. Cette action permettra de renforcer l'attractivité du territoire pour le développement et l'implantation de sociétés dans des domaines les plus en pointe (comme, par exemple, les matériaux durables, l'aérospatial, le préclinique et la biothérapie...) et permettra également une plus grande réactivité et résilience du territoire face aux risques grandissants de pandémies.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 3 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 50 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Moderniser les plateformes d'excellence en recherche et innovation au sein des universités
- Maximiser la participation des plateformes d'excellence en recherche aux programmes de recherche européens et internationaux (connexion des centres de recherche au niveau international (ALS) et soutien à la construction de projets conjoints via des accords de coopération)
- Se doter d'une plateforme technologique privée/publique de R&D de niveau international permettant de défragmenter le paysage institutionnel wallon de la R&D et des structures régionales
- Créer des hubs d'excellence pour renforcer les liens entre les universités, les centres de recherche agréés et les entreprises au sein des parcs scientifiques et pour permettre ainsi l'implantation et le développement de sociétés dans des domaines les plus en pointe

Axe II. Assurer la soutenabilité environnementale

Mesure II.1. Accompagner la décarbonation de la Wallonie et honorer les engagements climatiques

Si un large consensus existe au sein des travaux préparatoires de Get up Wallonia, et au-delà, sur la nécessité de ‘décarboner’ la société en démarrant par les plus gros émetteurs, un certain flou persiste au niveau régional sur la stratégie à adopter et les méthodes à employer, tant en termes de réduction de la consommation d’énergie que de production d’énergies alternatives.

Les fiches suivantes constituent la base de travail ayant permis la finalisation de cette mesure par le conseil stratégique. Elles sont détaillées dans les annexes du rapport.

- 04. Décarboner les (gros) émetteurs
- 05. Développer une chaîne de valeur basée sur les produits et services ‘bas carbone’ pour réussir la transition énergétique
- PRR01. Logements durables
- PRR02. Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux et des infrastructures sportives
- PRR03. Fonds d’investissement de rénovation énergétique des bâtiments publics
- PRR05. Déploiement d’une filière wallonne ‘hydrogène’
- PRR23. Industrie bas carbone

Action II.1.1. Définir une stratégie de transition pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, dotée de jalons clairs, stables et réalistes, pour respecter le budget carbone de la Wallonie au regard des engagements nationaux et internationaux

Il est évident que certains aspects importants de cette stratégie se traitent partiellement ou complètement à des niveaux extérieurs à la Wallonie, que ce soit l’avenir du nucléaire belge, l’interconnexion des réseaux européens, la stratégie européenne en matière de carbon leakage et de taxe carbone ou encore le fonctionnement du système d’échange des quotas d’émission au sein de l’Union européenne. Néanmoins, la Wallonie a les capacités et le devoir de définir des objectifs clairs, précis et détaillés en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES) et de production d’énergies renouvelables, et de mettre les instruments nécessaires (Décrets, règlements, budgets, infrastructures) au service de ces ambitions. A cet égard, les travaux des experts wallons du climat qui définissent le budget carbone de la Wallonie, sont une base de travail incontournable.

Qu’est-ce qu’un budget carbone ? Le concept de ‘budget carbone’ émane des rapports du GIEC sur les changements climatiques. Il s’agit de la ‘quantité cumulée d’émissions de CO₂ autorisée sur une période donnée pour ne pas dépasser un certain seuil de température’. Tout comme un budget financier, un budget carbone fixe la quantité de CO₂ qui peut être ‘dépensée’ sur une période donnée. Ce cadrage est utilisé pour informer les stratégies locales et nationales en matière de climat qui reposent sur l’objectif de température de 1,5°C ou 2°C inscrit dans les objectifs internationaux. La France, la Californie et de nombreuses villes utilisent cette approche pour établir leur stratégie bas carbone. Le budget carbone mondial est fixé par le GIEC et ensuite ventilé entre pays suivant des critères prenant en compte à la fois la part de la population et des critères d’équité (qui peuvent reposer par exemple sur l’Indice de Développement Humain (IDH)). Une fois un budget national défini, celui-ci peut être ventilé entre régions en fonction de répartition de la population. Ce budget carbone fixé est ensuite comparé à un scénario zéro (‘business as usual’), c’est à dire l’empreinte carbone actuelle de nos activités. Il s’agit ensuite d’évaluer le potentiel de réduction et de séquestration des gaz à effet de serre actuels et de définir et mettre en œuvre des solutions sectorielles complémentaires pour traduire la trajectoire à l’échelle du territoire.

Le budget carbone de la Wallonie a été établi par le comité wallon des experts du climat, mis en place par le Gouvernement wallon dans le cadre du décret climat³⁵. Dans son rapport de mars 2020, le comité estimait le budget d’émissions³⁶ wallon (en proportion de la population) à 450 MtCO₂ pour respecter l’objectif d’un réchauffement de 2°C, et à 230 MtCO₂ pour respecter un objectif de 1,5°C (préconisé par le GIEC). Compte tenu du niveau d’émissions annuelles en Wallonie³⁷, le rapport souligne l’importance « *d’adopter rapidement des budgets pour les périodes budgétaires 2023-2027 et 2028-2032. Ces budgets devront être cohérents avec le relèvement du niveau d’ambition en 2030 (DPR – septembre 2019) et donc être plus stricts que ceux correspondant aux évolutions décrites dans le Plan wallon énergie-climat (novembre 2019)* »³⁸.

Étant donné que ce sont les émissions cumulées qui ont un impact en matière de changement climatique, le rapport alerte quant au risque de ‘lock-in’ : sous-estimer l’enjeu à court terme nous ferait investir dans des infrastructures qui bloquent les émissions à des niveaux très élevés pendant des décennies et donc nous empêchent d’atteindre l’objectif de décarbonation complète à horizon 2050. Face à cet enjeu, la Wallonie a la chance de bénéficier de capacités de recherche de qualité et d’un tissu industriel capable ‘d’être à l’avant-garde de plusieurs technologies décarbonées’.

³⁵ Ce décret a été adopté le 19 février 2014 par le Parlement wallon.

³⁶ Notons que ce budget exclut les émissions de gaz non-CO₂.

³⁷ Ce niveau était de 35978 ktCO₂-eq en 2015.

³⁸ Avis n°7 du Comité wallon d’experts sur le climat, mars 2020, p.5.

Get up Wallonia !

Le rapport effectué par ailleurs une analyse sectorielle des budgets d'émissions. Il souligne particulièrement que « dans la perspective d'un relèvement de l'ambition au niveau wallon, le secteur des transports et, dans une certaine mesure, le secteur des bâtiments présentent des potentiels de réduction des émissions supérieurs à ceux correspondant à leurs budgets respectifs ». Ces deux secteurs doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière dans Get up Wallonia.

Des analyses coût-efficacité des politiques publiques clés dans le domaine de la transition en termes d'impact CO2 devront être menées pour hiérarchiser les actions. Les expériences montrent que la mobilisation des acteurs du territoire et la co-construction des feuilles de route sont essentielles pour la réussite du projet.

Il importe aussi que cette stratégie soit régulièrement évaluée et soit stable et pérenne afin de permettre aux acteurs de se positionner dans le cadre d'investissements à moyen et long terme. Les opérateurs non-marchands qu'ils soient privés ou publics établis en Wallonie seront également tenus de concevoir leurs propres plans de transition. A cet égard, les universités et les hautes écoles, formant les acteurs de demain, ont un rôle-clé d'exemplarité.

A ce titre, le conseil stratégique rejoint l'avis du CESE qui souligne l'importance d'inciter aussi les opérateurs du secteur du non-marchand les plus volontaires à entamer la démarche de travaux de réduction de consommation d'énergie en vue de montrer l'exemple et de faciliter l'émulation.

Dans le cadre du décret 'climat', le Gouvernement a défini ses contributions au plan national énergie climat. Ces objectifs doivent être traduits en actions au sein de son plan Plan Air Climat Energie et évalués régulièrement.

Cette stratégie régionale, en cours de définition, gagnerait à s'inspirer des travaux plus avancés des régions/pays voisins, dont notamment le scénario Negawatt et la stratégie Net Zero Initiative.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 6 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 230 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Respecter les engagements européens et faire de la Wallonie un leader de la transition énergétique
- Définir une orientation claire en matière de politique énergétique/énergies renouvelables pour la Région
- Élargir le système de subventionnement UREBA, à tous les acteurs du secteur non marchand
- Renforcer le rôle de Renowatt (structure d'accompagnement actuellement accessible aux pouvoirs locaux dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics) ou le soutien et développement d'une cellule d'accompagnement similaire pour les opérateurs du secteur non marchand
- Soutenir la conception et la concrétisation d'un plan de transition dans les universités et les hautes écoles établies en Wallonie

Action II.1.2. Concentrer les soutiens aux énergies renouvelables dans une triple optique économique, sociale et environnementale

Concernant le développement des énergies alternatives/renouvelables, diverses sources et technologies sont évoquées dans les travaux (bois, biométhane, grand photovoltaïque, biokérosène...) sans pour autant toujours être scientifiquement, économiquement ou environnementalement démontrées. Si une certaine prise de risque peut être admise vu l'évolution technologique et la nécessité de disposer d'un mix énergétique varié, la Wallonie doit concentrer son soutien financier sur un nombre limité de filières pour lesquelles elle possède une partie significative de la chaîne de valeur et qui servent la stratégie décrite supra. Les autres filières pourront utilement d'abord prouver leur contribution économique et environnementale par des projets-pilotes.

Dans ce cadre, le conseil stratégique acte que des moyens conséquents ont été sollicités dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe pour le développement d'une filière hydrogène, et formule les recommandations suivantes :

- Procéder à une analyse complète de la chaîne de valeur et des capacités régionales liées à l'hydrogène (R&D, production, stockage, transport, distribution, usages...) afin d'affiner les éléments chiffrés actuellement présents dans le projet ;
- Compléter la liste des partenaires potentiels en tenant compte de l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur, notamment les laboratoires universitaires et les Centres de recherche agréés (CRa) pour les aspects de R&D ;
- Identifier, sur base de l'analyse de la chaîne de valeur, les mesures d'accompagnement complémentaires qui seraient nécessaires aux acteurs des différents secteurs impliqués dans la filière (par exemple le soutien aux agriculteurs pour la biométhanisation – voir Action III.2.1. Réaffirmer le rôle multifonctionnel de l'agriculture et de l'élevage Action III.2.1) ;
- S'assurer d'un apport significatif du secteur privé au soutien financier du développement de cette mesure et de le compléter par d'autres sources, notamment européennes (dont la BEI).

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 4 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 230 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Développer une filière wallonne de production et distribution de carburants alternatifs
- Inciter les industries à une électrification tout en assurant la compétitivité des industries face au prix de l'électricité (accords de branche, smartgrids, fiscalité)

Cette action est également alimentée par la fiche PRR05. 'Déploiement d'une filière wallonne 'hydrogène' sélectionnée par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

Action II.1.3. Développer un marché de produits & services bas-carbone

Parallèlement à cette démarche essentielle, le développement des produits et services 'bas carbone' permettra de soutenir la décarbonation des gros émetteurs industriels et de préparer la résilience future de l'économie wallonne, tout en renforçant l'attractivité et la compétitivité des offres de produits et services locaux face à la concurrence des offres en provenance de pays 'bas salaires' mais à hautes émissions de CO₂. Cette action de relance économique permettra également de réduire les émissions tant locales que délocalisées de gaz à effet de serre (GES).

Dans ce cadre, trois effets-leviers potentiels ont été identifiés comme pertinents à partir des travaux préparatoires :

- Effet-levier 1 : encourager les projets de CCUS (Carbon Capture Use and Storage) en soutenant les industriels dans leurs investissements à vocation de transition verte
Cet effet-levier est plutôt une solution d'urgence, à utiliser dans le contexte de la transition vers une industrie verte. En effet, les impacts environnementaux des technologies CCUS sont mitigés³⁹. D'une part, effectivement, ces technologies permettent de diminuer l'impact en termes d'émissions directes de gaz à effet de serre. D'autre part, par contre, les autres impacts environnementaux de ces technologies sont négatifs, en particulier en raison de leur forte consommation énergétique, mais aussi en ce qui concerne les conséquences géologiques.
- Effet-levier 2 : développer des outils permettant le monitoring de la décarbonation poursuivie
- Effet-levier 3 : inciter les industries à une électrification ou une chaleur bas carbone à partir de biomasse et autres énergies renouvelables tout en assurant la compétitivité des industries face au prix de l'électricité (accords de branche, smartgrids, fiscalité).

Cette action doit également permettre de soutenir des initiatives locales⁴⁰ (modèle coopératif qui associe au niveau local citoyens, entreprises, et pouvoirs publics locaux) au travers d'appels à projets spécifiques pour soutenir la conception et les études de faisabilité de projets de coopératives.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 4 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 220 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Encourager les projets de CCUS (Carbon Capture Use and Storage) en soutenant les industriels dans leurs investissements à vocation de transition verte
- Stimuler et soutenir, via la demande et l'investissement local, la transition des produits et services wallons vers des produits et services 'bas carbone'
- Faire émerger de nouvelles structures économiques ancrées dans des partenariats locaux pour exploiter un ou plusieurs gisements d'énergies renouvelables

Cette action est également alimentée par la fiche PRR23. 'Industrie bas carbone' sélectionnée par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

Action II.1.4. Maximiser les effets d'un programme massif de rénovation énergétique des bâtiments

Enfin, des moyens budgétaires importants ont été sollicités dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe pour assurer la rénovation énergétique des bâtiments. Cette injection exceptionnelle de moyens financiers doit être exploitée au maximum dans l'optique du triple dividende économique, social et environnemental.

Dans ce cadre, il est recommandé de :

- Mieux préciser la définition du périmètre d'intervention et les bâtiments visés par cette mesure et d'assurer la transparence et l'objectivité dans la sélection des bénéficiaires ;
- Concernant la rénovation énergétique des bâtiments privés, privilégier, dans l'utilisation des moyens financiers européens relatifs aux logements, l'accès à un logement décent et donc les actions liées aux publics plus vulnérables. Afin d'augmenter le potentiel de cette mesure, le conseil recommande d'en ajuster les objectifs en proposant d'imposer un niveau de résultat en matière de gain d'efficacité énergétique. Il s'agit d'assurer la rapide mise en œuvre de la stratégie de rénovation énergétique à long terme du bâtiment, qui indique que « *des obligations d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments aux moments charnières de la vie des*

³⁹ Voir dans ce cadre le rapport de l'ADEME (2020) (https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/captage-stockage-geologique-co2_csc_avis-technique_2020.pdf).

⁴⁰ Pour aider au capital : faire appel à Walter ; <https://www.w-alter.be/walter-le-partenaire-financier-de-vos-projets-deconomie-sociale-et-cooperative-en-wallonie-0>.

bâtiments (...) seront mises en place, tout en assurant que ces mesures ne restreignent pas l'accès à la propriété et ne diminuent pas l'offre de logements ». En particulier, « une obligation de réalisation des travaux endéans les 5 ans après l'achat sera formulée. Des aides seront mises en place pour rendre possible la réalisation des travaux ». De plus, se basant sur des expériences internationales, le conseil constate que les stratégies purement incitatives risquent d'induire une augmentation des inégalités sociales au contraire des stratégies d'obligation. Il convient également de prendre en compte les logements du marché locatif, notamment ceux loués par les ménages aux revenus les plus faibles ;

- Préciser le modèle de gouvernance dans la mise en œuvre et la sélection des bâtiments et/ou des travaux à mener en priorité ;
- S'assurer d'une capacité effective à mettre cette mesure en œuvre dans les délais impartis par les contraintes européennes, et donc de mener une discussion avec les représentants des secteurs liés à la construction/rénovation afin d'évaluer leur capacité d'absorption du volume de chantiers attendus dans le contexte actuel, d'une part, de pénurie de main-d'œuvre et, d'autre part, des obligations déjà planifiées par les opérateurs du secteur, comme en ont témoigné les discussions des Task Forces et réunions transversales sur la question ;
- Explorer des pistes de financement complémentaires afin de ne pas allouer à cette action une partie trop importante des moyens accordés par le plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe à la Région wallonne (voir Action III.3.4. Mobiliser l'épargne privée et rassembler les outils financiers régionaux).

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 10 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 220 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Adopter un programme ambitieux de rénovation des bâtiments (tant publics que privés) en concentrant les efforts publics sur les 'passoires énergétiques' (label PEB F et G) + trois types d'actions pour assurer la viabilité financière: mobiliser des moyens financiers cohérents, aligner les intérêts des bailleurs et des locataires et simplifier les dispositifs de financement et le paysage institutionnel
- Mettre en place rapidement un mécanisme de gouvernance et de pilotage de la stratégie de rénovation
- Prévoir un cadre réglementaire sur le caractère obligatoire des travaux à réaliser dans le cadre des rénovations du bâti tout en s'assurant que les ménages plus précarisés puissent intégrer la dynamique
- Créer un outil de Massification des opérations de rénovation énergétique des bâtiments
- Développer et coordonner les Alliances-Emploi-Environnement en matière de rénovation et d'énergies renouvelables pour atteindre les objectifs en matière d'énergie renouvelable et de PEB

Cette action est également alimentée par les fiches PRR01. 'Logements durables', PRR02. 'Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux et des infrastructures sportives' et PRR03. 'Fonds d'investissement de rénovation énergétique des bâtiments publics' sélectionnées par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

Mesure II.2. Améliorer les politiques et pratiques de mobilité

La mobilité est un enjeu complexe touchant à de nombreux domaines et niveaux de pouvoir, mais essentiel pour le redéploiement de la Wallonie. Le développement économique, social et environnemental du territoire wallon passera par un mix équilibré de mobilité et une stratégie transversale répondant aux dynamiques actuelles de mobilité (partagée et multimodale) sans défavoriser les communautés rurales. La Wallonie, portée par la croissance continue du transport de marchandises, a également une place stratégique à défendre en tant que nœud logistique central en Europe.

La question de la mobilité s'inscrit également dans la démarche de réduction des gaz à effet de serre (diminution des déplacements professionnels, évolution vers des motorisations alternatives, recours aux vélos électriques) pour laquelle des objectifs ont été fixés.

Au-delà du consensus des participants sur la nécessité de mettre effectivement en œuvre les deux Stratégies Régionales de Mobilité (Personnes et Marchandises), les travaux préparatoires de Get up Wallonia sur la mobilité restent inachevés et nécessitent de renouer le dialogue entre les acteurs, les pouvoirs publics et les citoyens afin de disposer de projets centrés non seulement sur l'offre mais aussi sur la demande. Ils devront donc se poursuivre dans un autre cadre.

Les fiches suivantes constituent la base de travail ayant permis la finalisation de cette mesure par le conseil stratégique. Elles sont détaillées dans les annexes du rapport.

- 55. Mobilité et fiscalité des déplacements
- PRR06. Mobilité durable
- PRR07. Amélioration du transport multimodal (marchandises)
- PRR08. Tram de l'agglomération liégeoise
- PRR09. Projet de bus à haut niveau de service (BHNS)
- PRR10. Rénovation et extension du métro de Charleroi
- PRR11. Projet des 'feux intelligents'
- PRR12. Intermodalité : corridors vélo

Action II.2.1. Favoriser des projets de mobilité prévoyant un usage intermodal équilibré

Face à la nécessité d'une mobilité mixte et à l'évolution des usages, il convient d'intégrer plus systématiquement la mobilité douce/alternative dans les aménagements territoriaux (routes, infrastructures) et dans la vision de mobilité à long terme en Wallonie en associant à la fois des représentants des usagers et toutes les administrations concernées par le déploiement de chaque projet. Il convient donc d'intégrer systématiquement la mobilité douce et les propulsions alternatives dans les projets d'infrastructure (bornes de rechargement...), d'aménagement du territoire (pistes cyclables

Get up Wallonia !

sécurisées...) et de mobilité en prévoyant une meilleure dynamique de collaboration entre les services directement concernés.

Parallèlement, un projet-pilote à l'image des projets bruxellois et anversoïis doit être mené pour développer des centres urbains libres de circulation automobile. L'objectif est double : i/ délester la circulation automobile dans et aux abords des centres urbains notamment en réduisant la place dévolue à la voiture et en favorisant le déplacement multimodal et la mobilité douce et, ii/ améliorer la qualité de vie dans les centres urbains grâce à une diminution de la mortalité imputable à la pollution de l'air et à l'insécurité routière.

Enfin, dans le cadre des enjeux environnementaux et climatiques :

- Le soutien aux projets de logistique intermodale doit se concentrer sur les projets visant une logistique raisonnable et soutenable qui doivent être évalués dans une optique de triple dividende. Plusieurs projets développés dans les travaux préliminaires semblaient, sous réserve d'analyse approfondie, correspondre à ces critères (augmentation du taux de remplissage des camions...);
- Une réforme du régime des voitures de société s'avère indispensable afin de changer le message donné par les incitants fiscaux actuels. Cette réforme passera nécessairement par une négociation entre les régions et l'État fédéral, processus sans doute long et pénible mais indispensable pour sortir d'une situation qui bloque toute possibilité d'adaptation.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 6 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 250 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Expérimenter une mobilité douce prioritaire en centre urbain via un projet-pilote dans une ville volontaire et incluant un volet de participation citoyenne fort
- Poursuivre les réflexions et le dialogue en matière de mobilité entre les autorités, les acteurs et y intégrer un processus participatif incluant les citoyens/usagers afin de mieux prendre en compte la demande de mobilité

Cette action est également alimentée de la fiche PRR06. 'Mobilité durable' sélectionnée par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

Action II.2.2. Développer les infrastructures stratégiques

Dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe, la Wallonie a proposé une série de projets d'investissement dans des infrastructures de mobilité de personnes et de marchandises qu'il convient de mener à bien dans les délais impartis et en maximisant les retombées économiques, sociales et environnementales via des cahiers des charges intégrant des clauses ambitieuses (voir Mesure III.4. Favoriser la transition par les marchés publics et la responsabilisation des entreprises).

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 2 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 320 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Augmenter la maîtrise du foncier multimodal à proximité des modes structurants (voies d'eau, chemins de fer), établir un inventaire des terrains à vocation multimodale définition des règles d'usage de ces terrains et révision de leur valorisation
- Prioriser les chantiers dont la finalité est d'améliorer la desserte de l'activité économique lors du lancement ou de l'accélération des travaux de grandes infrastructures logistiques

Cette action est également alimentée par les fiches PRR07. 'Amélioration du transport multimodal (marchandises)', PRR08. 'Tram de l'agglomération liégeoise', PRR09. 'Projet de bus à haut niveau de service (BHNS)', PRR10. 'Rénovation et extension du métro de Charleroi', PRR11. 'Projet des 'feux intelligents' et PRR12. 'Intermodalité : corridors vélo' sélectionnées par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

Mesure II.3. Protéger la biodiversité et les ressources naturelles, y compris 'l'or bleu'

La biodiversité est un enjeu majeur pour la Wallonie dans le cadre des défis environnementaux parce qu'elle touche aux dimensions écologique (gestion et conservation des espèces, préservation de l'équilibre des écosystèmes...), économique (secteurs agricole et alimentaire, forestier, touristique...) et sociale (accès des espaces verts, bien-être...) du territoire. De plus, la crise de la covid-19 et ses conséquences sociétales ont mis en avant l'importance des zoonoses (Virus du Nil, Encéphalite japonaise...) et de leurs possibles émergences dans nos régions en lien direct avec le changement climatique et l'érosion de la biodiversité^{41&42}.

⁴¹ Everard M., Johnston P., Santillo D., Staddon C. (2020). The role of ecosystems in mitigation and management of Covid-19 and other zoonoses. *Environmental Science & Policy*, 111: 7-17

⁴² Reeves H, Souvet P. Notre santé et la biodiversité. Buchet Chastel. 2013. 230 p.

Conscient de ces défis, le Gouvernement wallon a choisi de renforcer le soutien à la biodiversité wallonne en créant un parc national (dans le cadre du plan de relance européen) pour mettre en valeur le patrimoine naturel wallon. La fiche 'Biodiversité et adaptation aux changements climatiques' prend appui sur la création de parcs nationaux présentant un réel potentiel touristique et définition de zones inondables temporaires tout en favorisant la reméandration de cours d'eau (avec un projet global estimé à 160M€).

En lien direct avec la biodiversité, la gestion de l'eau (notre 'or bleu' wallon) est également un élément crucial pour améliorer la résilience du territoire régional et de ses écosystèmes et essentiel à tout organisme vivant. Les stocks wallons d'eau souterraine sont considérés comme importants, renouvelables et facilement exploitables tout en étant prélevés à un rythme relativement stable et pérenne. Néanmoins, le territoire subit déjà les conséquences, d'une part, d'un changement de régime pluviométrique, et, d'autre part, d'un décalage entre les besoins en eau et la capacité de mettre celle-ci à disposition, notamment en agriculture. De plus, les réserves d'eau wallonnes connaissent aujourd'hui une pollution importante en nitrates et en pesticides des suites de cette même activité agricole. Une meilleure gestion de ces problèmes permettra à la Wallonie de préserver cette ressource vitale de façon soutenable et de transmettre un territoire vivable aux futures générations wallonnes.

Enfin, la forêt wallonne, comme la plupart de ses voisines européennes, est confrontée à de nombreux défis qui l'obligent à remettre en question les logiques de gestion qui ont prévalu au cours de décennies précédentes. Si cette évolution a déjà été entamée (fichier écologique pour le choix des essences, approche multifonctionnelle dans les plans d'aménagement, cellule d'appui aux petits propriétaires...), elle se doit d'être amplifiée et plus ciblée au regard notamment des problèmes sanitaires qui sévissent depuis trois ans et qui touchent de plein fouet l'épicéa et le hêtre, essences majoritaires de production de bois wallon. La gestion sylvicole intensive basée sur un schéma simpliste de plantation-mise à blanc a clairement montré ses limites comme modèle dominant de production de bois. Par ailleurs, la forêt étant sous tension en raison de multiples pressions qu'elle subit, il convient de préserver au mieux sa biodiversité et son potentiel de régénération naturelle qui est actuellement largement gaspillé par les densités encore trop élevées de grande faune.

Bien que plusieurs stratégies soient en cours en Wallonie, Get up Wallonia doit apporter des éléments structurants complémentaires à ces réalités vitales pour nos écosystèmes.

Les fiches suivantes constituent la base de travail ayant permis la finalisation de cette mesure par le conseil stratégique. Elles sont détaillées dans les annexes du rapport.

- 53. Tourisme
- 56. Protéger la biodiversité et les ressources naturelles
- PRR20. Biodiversité et adaptation aux changements climatiques

Action II.3.1. Protéger et préserver l'eau comme richesse régionale

Il s'agit d'aller au-delà de l'approche actuelle, centrée sur le maintien d'un prix raisonnable de l'eau pour le consommateur. Le conseil recommande un engagement plus fort en matière de protection des ressources en eau, pour atteindre les objectifs annoncés, en renforçant les mesures et en ciblant les actions prioritaires :

- Définir un 'Plan sécheresse' en parallèle au 'Plan inondations' pour assurer la lutte combinée contre les risques d'inondations lors des pluies plus abondantes et constituer des réserves pour les périodes où les débits d'étiage sont trop faibles.

Il est également nécessaire d'aménager des zones naturelles via les méthodes agroenvironnementales et climatiques (MAEC) financées dans le cadre de la PAC⁴³, ainsi que de construire des infrastructures de retenue.

Dans une démarche d'économie circulaire et en lien avec les politiques d'aménagement du territoire de protection de l'environnement et de l'agriculture, il est important de: (i) renforcer la digitalisation des réseaux de distribution et le suivi du traitement des micropolluants et (ii) d'intensifier les investissements dans les stations d'épuration pour en améliorer encore le traitement et les rejets (par exemple, l'hygiénisation et la valorisation des boues d'épuration, notamment en développant la méthanisation des boues d'épuration de l'agriculture) ;

- Assurer le niveau d'investissement nécessaire pour atteindre, à la fin du PGDH (2021-2027), le bon état des masses d'eau (de surface et souterraines), tout en définissant avec le secteur agricole une stratégie assurant la réduction de la pollution azotée ainsi que l'utilisation des pesticides.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 2 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 430 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Revoir la politique wallonne de gestion de l'eau à horizon de long-terme intégrant les modélisations climatiques et les projections de déséquilibres entre l'offre et la demande

⁴³ Maes E. et al., Risque de raréfaction des ressources en eau sous l'effet des changements climatiques : quelques enjeux prospectifs, Cahiers de prospective de l'Iweps, N°4, septembre 2020.

Action II.3.2. Assurer une gestion adaptative et résiliente des forêts

Il convient de repenser la gestion des forêts de manière à mettre en place des outils pour accompagner les acteurs de la forêt dans cette transition⁴⁴ et à mieux valoriser les retombées économiques des services écosystémiques (tourisme et bien-être, filière-bois locale, ressources en eau...) :

- Mettre en place un schéma régional de gestion des forêts publiques pour assurer une cohérence entre la politique forestière wallonne et les choix réalisés localement dans les plans d'aménagements.
- Développer la recherche, la communication, la formation continue et l'accréditation des opérateurs en forêt quant aux techniques de diversification des peuplements, de sylviculture en couvert continu, de méthodes d'exploitation respectueuses de la biodiversité, des sols et du fonctionnement de l'écosystème forestier, qui optimisent l'adaptabilité des forêts face aux incertitudes liées aux changements globaux.
- Renforcer les processus d'accompagnement des propriétaires forestiers vers une gestion forestière efficiente (outils numériques d'aide à la gestion et à la valorisation) et limitant l'impact du morcellement de la forêt wallonne (ex : travaux et ventes groupées, groupement forestier...).
- Veiller à maintenir ou restaurer un équilibre forêt-grande faune pour (i) permettre à la forêt d'exprimer pleinement son potentiel de régénération naturelle et (ii) préserver voire restaurer la biodiversité potentielle.
- Améliorer les outils de surveillance de la santé des forêts et de gestion de crise afin d'augmenter la réactivité face aux problèmes sanitaires.
- Développer la filière bois (amont : semences... et aval : construction, ameublement, énergie...) dans une optique durable de triple dividende.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 1 proposition (en totalité ou partiellement, amendée ou non) issue des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 430 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Faciliter la transition vers des modèles viables (ex. groupement forestier) qui limitent le morcellement forestier et permettent aux propriétaires forestiers de mettre en place une gestion forestière durable basée sur des cycles plus longs et favorisant les feuillus et permettant d'anticiper le changement climatique en diversifiant les massifs forestiers

Action II.3.3. Prévoir l'émergence d'un 'parc national'

La création d'un parc national en Wallonie permettra de développer une réelle dynamique de préservation et de conservation de la biodiversité, mais également de la qualité de vie et du développement économique régional, notamment via les emplois générés dans les secteurs du tourisme et de l'hospitalité sur base des exemples des pays/régions voisins. L'intérêt de la démarche consiste également dans le fait d'inscrire autour de territoires caractérisés par une nature extraordinaire une dynamique territoriale visant à y renforcer leur attractivité.

Le conseil recommande cette mesure, notamment sur base des réussites constatées tant en Flandre qu'à l'étranger, pour autant que le choix du site mette en évidence les retombées attendues (sociales, économiques, environnementales) et que le projet retenu soit soutenu par les acteurs locaux ainsi que les spécialistes du secteur, universitaires et administratifs et en concentrant les moyens sur un premier projet ambitieux de parc national et ensuite, sur base d'une démonstration de réussite du premier, sur un second projet.

Parallèlement à cette dynamique localisée, il convient de poursuivre l'augmentation des surfaces protégées (actuellement, à peine 1% du territoire wallon est protégé sous statut de protection fort) par un programme d'acquisition de terrains en vue d'agrandir les réserves naturelles existantes d'une part, et par la gestion et la restauration des aires protégées d'autre part. Pour cela, les pistes de financement alternatif proposées dans les travaux préparatoires méritent d'être approfondies.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 3 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 430 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Renforcer l'efficacité du réseau d'aires protégées, notamment par des achats fonciers
- Accélérer la désignation de réserves naturelles
- Définir quelques grands projets d'achat pour des zones de rewilding

Cette action est également alimentée par la fiche PRR20. 'Biodiversité et adaptation aux changements climatiques' sélectionnée par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

⁴⁴ Par exemple, pour la filière 'feuillus' actuellement présente en Wallonie, les réflexions doivent d'abord porter sur la diversification des peuplements (résilience) prioritairement à la valorisation.

Mesure II.4. Repenser la politique de gestion des friches et de soutien aux centres-villes

La réhabilitation des friches industrielles et des sites pollués est unanimement considérée comme un facteur de développement économique (capacité d'accueil de nouvelles activités), d'amélioration du cadre de vie des Wallon.ne.s et de diminution de la pression sur les terres agricoles et les espaces naturels.

Le programme Get up Wallonia doit participer à cet exercice d'aménagement du territoire, mais doit servir également à mettre en œuvre une approche innovante et repensée de réhabilitation des friches dans une optique d'attractivité des centres-villes. La Wallonie doit se saisir de sa politique d'aménagement de territoire pour en faire un outil de dynamisme économique, tout en évitant d'empiéter sur les surfaces agricoles. Les terrains et les bâtiments anciennement industriels doivent être réaffectés prioritairement et principalement à de l'activité économique (industrielle, commerciale, touristique...) et/ou culturelle (parfois même avant leur rénovation)

Les fiches suivantes constituent la base de travail ayant permis la finalisation de cette mesure par le conseil stratégique. Elles sont détaillées dans les annexes du rapport.

- 39. Stimuler la dimension multifonctionnelle et multi-usages, la mise en valeur et l'identité du territoire, du patrimoine et des (cœurs) de villes/villages durables

Action II.4.1. Accélérer l'assainissement des friches et des sites pollués

Bien que cette problématique soit ancienne, le conseil recommande de poursuivre la reconversion des friches industrielles, tant pour sa contribution à la relance économique (capacité d'accueil de nouvelles activités) que pour son impact environnemental (amélioration du cadre de vie, diminution de la pression sur les terres agricoles et les espaces naturels) et en matière de santé publique.

En effet, d'une part, il est nécessaire de disposer d'une réserve foncière assainie et équipée, afin de pouvoir répondre aux besoins régionaux en matière d'aménagement du territoire en vue de pourvoir à différentes affectations économiques, et en vue de promouvoir des relocalisations industrielles.

Et, d'autre part, il convient de réduire la consommation des terres non artificialisées, en droite ligne avec la stratégie wallonne de maîtrise de l'artificialisation des sols, découlant elle-même de la stratégie européenne 'no net land take by 2050'. Le Schéma du Développement du Territoire⁴⁵ prévoit de réhabiliter 100 ha de sites à réaménager par an, soit environ 30 % des 3.795 ha identifiés dans la base de données de l'administration, à l'horizon 2030, et 130 ha par an, soit l'entièreté des sites de cet inventaire, à l'horizon 2050 (tout en réduisant la consommation de sol). La région pourra, sur cette base, promouvoir des relocalisations industrielles et faire face à la saturation actuelle des parcs d'activités.

La programmation actuelle a choisi des sites stratégiquement situés dans l'armature urbaine wallonne et en connexion avec les axes de transport. Les sites concernés sont notamment ceux qui font déjà l'objet d'une mission déléguée (AMB Liège, Carsid Charleroi, Duferco La Louvière, Duferco Clabecq). Le programme d'intervention doit s'inscrire dans un master plan pour assurer le transfert de la propriété ou de la gestion à la Région wallonne pour les 200 ha concernés ; déterminer l'ampleur et la nature des pollutions, les affectations possibles et le coût de la dépollution afin d'évaluer et de planifier les moyens financiers nécessaires ; réhabiliter les sites (ou une partie d'entre eux) en fonction de la destination. La mesure n'inclut pas le financement de la construction de bâtiments ou d'autres structures, ni la gestion ou l'administration des terrains ou bâtiments. Les parties prenantes seront la Région wallonne, les communes concernées, les acteurs économiques publics (SRIW, SOGÉPA, SPAQUE) et privés. Les groupes bénéficiaires sont les entreprises concernées et les travailleurs.

Cependant, le conseil estime qu'il conviendra de s'assurer, préalablement, que les objectifs soient bien alignés avec les capacités d'absorption des acteurs et les besoins existants et, parallèlement à une simplification des procédures, de profiter des conditions favorables actuelles de financement pour augmenter les budgets dédiés à due concurrence, différents moyens existant pour minimiser l'impact de cette politique sur les finances régionales (BEI, PPP...).

Au préalable, il est nécessaire de :

- Créer un fonds régional de reconversion des friches et du foncier doté de 50 M€ dont la gestion pourrait être assurée par les outils financiers wallons, à combiner avec un dispositif de 'régie régionale' qui peut acquérir la maîtrise foncière (voir le modèle des outils financiers wallons pour les sites AMB et Carsid) ;
- Créer un permis unique générique de classe 1 (à mettre en œuvre dans les 5 ans) pour accélérer les procédures et disposer de friches prêtes à l'emploi en amont de l'arrivée de tout investisseur.

⁴⁵ Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 adoptant la révision du schéma de développement du territoire adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999, M.B., 12 déc. 2019.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 2 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités), dont notamment :

- Inventorier l'ensemble des sites orphelins ainsi ouverts à de nouvelles perspectives d'usage (friches car non utilisées mais non polluées) et informer les propriétaires de ces terrains afin qu'ils procèdent à leurs demandes de permis
- Identifier les sources de matières et les filières aptes à favoriser la valorisation des déchets (enfouis dans les décharges et/ou présents sur les sites industriels désaffectés) et lancer des projets de 'landfill mining' et 'urban mining' (en lien avec Circular Wallonia)

Action II.4.2. Intégrer les pratiques de réhabilitation des friches dans un aménagement repensé des centres urbains et de leurs territoires

Le conseil propose de prendre appui sur les projets de réhabilitation des friches dans les centres-villes pour lancer un programme innovant. En effet, l'imbrication de la dynamique et de l'attractivité des centres-villes avec celles des friches permet de construire une vision repensée de cette problématique complexe dont une comparaison internationale (Bilbao, Copenhague, Roubaix, Metz...) démontre l'efficacité. Ces terrains ont une valeur immobilière importante qui contribue à une réhabilitation plus rapide et plus prioritaire la plupart du temps, mais rarement dans l'optique d'une optimisation du site. Lier ces deux thématiques dans le contexte wallon permettra de contribuer à la redynamisation des centres-villes.

Par ailleurs, donner de l'importance à un bâti de qualité avec l'ajout de valeur patrimoniale permet d'aller au-delà de la simple réaffectation et de réellement renouveler le regard sur une ville : des aménagements urbains qui construisent les principes de la ville de demain : densification, nouvelles mobilités, blue & green cities...

Il s'agit donc d'identifier des solutions pérennes pour revaloriser les grands sites et friches situés en milieu urbain, d'accélérer et simplifier les procédures liées à la réhabilitation des friches et de concevoir l'assainissement du site en intégrant la zone alentour. Cette action nécessitera une véritable synergie entre les acteurs et les différents niveaux de pouvoir (région, communes, intercommunales). Afin de mesurer la capacité de réussite d'une telle action, le conseil propose de commencer au travers d'un appel à projets pour métamorphoser deux sites urbains en mettant en œuvre un urbanisme innovant tout en valorisant les friches industrielles. Les critères de sélection des projets devront appliquer la logique du triple dividende (économique, social et environnemental) :

- Dimension multifonctionnelle et multi-usages de la ville ;
- Mise en valeur du patrimoine et de l'identité du territoire ;
- Dimension artistique et architecturale ;
- Cohésion sociale (caractère inclusif) et participation des acteurs privés ;
- Soutien à la transition énergétique ('smart cities', blue & green cities).

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 2 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et 1 contribution issue de la participation citoyenne, dont notamment :

- Lancer un appel à projets pour métamorphoser les sites emblématiques ou à forts potentiels de la Région, en mettant en œuvre un urbanisme exemplaire

Axe III. Amplifier le développement économique

Mesure III.1. Faciliter le développement et la relocalisation de filières économiques

La Wallonie mène depuis 2005 une politique économique industrielle centrée sur les domaines de six pôles de compétitivité mais n'a pas réussi à empêcher le déclin continu de l'industrie dans l'économie wallonne. Ce modèle de politique économique doit être poursuivi et amplifié à condition de soumettre les projets à une évaluation rigoureuse et de recentrer les opérateurs sur leurs missions de base.

Par cette action de réorientation de la politique économique par filières (industrielles, agricoles, culturelles...), Get up Wallonia traduit la volonté des acteurs d'orienter l'innovation et la production vers les grands objectifs de transformation, tels la transition énergétique, l'économie circulaire, la transition digitale, l'écosystème de santé... en lien avec la stratégie de spécialisation intelligente (S3) de la Wallonie. Elle vise de surcroît une meilleure synergie entre les initiatives du secteur public et du secteur privé pour favoriser une plus grande prise de risque et un impact plus significatif des dispositifs existants.

Les fiches suivantes constituent la base de travail ayant permis la finalisation de cette mesure par le conseil stratégique. Elles sont détaillées dans les annexes du rapport.

- 06. Favoriser l'expérimentation, les tests et prototypages de nouvelles (sous-filières) en économie circulaire et développer les systèmes de traçabilité, d'informations et communications entre les acteurs économiques sur les matières valorisables
- 16. Créer un Conseil de l'Innovation wallon
- 30. Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire en modernisant et en digitalisant (IA, Digital Twin...) les centres de tri/de collecte, et soutenir la valorisation des déchets organiques auprès d'opérateurs privés et de collectivités locales
- 49. Culture et industries culturelles
- 52. Faciliter le développement et la relocalisation de filières économiques et/ou industrielles
- 53. Tourisme
- PRR15. Digitalisation du secteur touristique wallon
- PRR22. Déploiement de l'économie circulaire en Wallonie

Action III.1.1. Concevoir la politique économique et industrielle en chaînes de valeur

Au niveau de l'approche générale, la logique de l'action est double :

Concentrer les moyens sur un nombre limité de filières

- Les filières stratégiques, c'est-à-dire celles identifiées dans différents documents (Stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie, Déclaration de politique régionale, Wallonia Economic Program, pôles de compétitivité, Circular Wallonia...) et ayant déjà bénéficié d'une évaluation ex ante ;
- Les filières d'opportunité ('low hanging fruits') dans lesquelles la Wallonie (territoire et acteurs) présente un avantage comparatif et/ou une base productive existante susceptible de générer rapidement et à moindre coût public un impact positif (valeur ajoutée, emplois, externalités environnementales et/ou sociales positives...). Get up Wallonia encourage en ce sens une démarche bottom-up reposant sur les entreprises, acteurs de l'économie plurielle ;
- Les filières structurantes qui, si elles ne sont pas reprises dans les deux précédentes catégories, présentent toutefois un potentiel d'impact important sur l'économie wallonne : secteurs non ou difficilement délocalisables avec effet de levier positif, secteurs avec un degré de spécialisation important, secteurs qui montrent un effet climat positif important (réduction émission GES, bilan énergétique faible, neutralité carbone...).

Elargir le spectre du soutien public en se basant sur les chaînes de valeur

Actuellement, la politique menée via les pôles de compétitivité couvre essentiellement les aspects Innovation-Formation-Emploi des projets sélectionnés. L'approche par filière implique que ces projets portent une plus grande ambition en couvrant une plus grande partie de la chaîne de valeur (amont et aval).

Aux aspects Innovation-Formation-Emploi, l'approche par filière ajoute :

- L'anticipation et la prospective, via la création d'une cellule d'anticipation dont le rôle sera d'anticiper les tendances économiques porteuses ainsi que les opportunités et risques sociaux et environnementaux, et d'identifier les manquements dans les chaînes de valeur présentes en Wallonie dans une perspective de résilience territoriale et de développement d'activités. Si la priorité pour combler ces trous doit être donnée à la diversification d'entreprises régionales, l'Awex, dans le cadre de sa mission d'attractivité des investissements étrangers, devra être intégrée au dispositif ;
- Le soutien au financement du développement des acteurs, via une plus grande intégration des outils financiers dans le montage et le développement ultérieur des projets ;
- L'aménagement du territoire et les infrastructures publiques nécessaires, afin d'organiser la programmation de ces investissements ;
- L'évolution du cadre légal et réglementaire, afin d'anticiper les besoins et contraintes de ces nouvelles filières et ne pas retarder l'impact des projets ;
- La stimulation de la demande finale, via la commande publique et/ou des normes réglementaires et/ou des initiatives publiques-privées.

Get up Wallonia !

Il s'agit donc de considérer l'ensemble de la chaîne de valeur, ainsi que tous les leviers à disposition des pouvoirs publics pour soutenir le déploiement de filières en Wallonie.

Pour développer et implémenter ces projets, les filières éloignées des domaines d'un des pôles de compétitivité bénéficieront du soutien d'une delivery unit à durée déterminée (sur le modèle Catch) qui sera cofinancée par les acteurs du secteur, ce qui garantira leur implication dans la réussite du projet.

La gouvernance de cette politique s'organisera en collaboration avec les industriels et sous l'égide d'une évaluation internationale des projets (selon un procédé similaire au jury international des pôles de compétitivité) à l'aune de critères tant économiques que sociaux et environnementaux. Concernant la sélection des filières soutenues, il conviendra de soumettre les projets de soutien à des initiatives industrielles à une évaluation internationale qui, comme le recommande le lauréat du Prix de la Banque de Suède en l'honneur d'Alfred Nobel en Economie Jean Tirole⁴⁶ :

- Identifie la raison du dysfonctionnement du marché pour mieux y répondre ;
- Explicite l'avantage comparatif wallon dans le domaine, sur les plans économique, social et environnemental ;
- Soit neutre en termes de concurrence, c'est-à-dire qui ne fausse pas la concurrence entre entreprises ;
- Evalue ex post et diffuse les résultats de cette évaluation, et assortisse le programme d'une 'clause crépusculaire' (sunset clause) prévoyant son arrêt en cas d'évaluation négative ;
- Associe fortement le secteur privé à la prise de risque, avec un partage équitable des risques et des rendements totaux.

Cette action devra s'appuyer sur le Conseil de l'Innovation et des Transitions (voir Action V.3.2. Créer un Conseil de l'Innovation et des Transitions).

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 8 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 780 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Permettre une politique industrielle focalisant la R&I sur les chaînes de valeur stratégiques
- Dans le cadre de la réindustrialisation et de la relocalisation de certaines activités, la phase cruciale d'identification des maillons sectoriels, dans les domaines stratégiques et/ou de première nécessité, sera établie le plus rapidement possible par le Gouvernement et les acteurs concernés, avec l'appui de la Cellule d'anticipation, de veille et d'intelligence économique en lien avec les acteurs de la formation, de l'enseignement et de l'emploi afin de tendre vers un degré d'autonomie suffisant basé sur les ressources wallonnes.

Action III.1.2. **Concrétiser le potentiel de l'économie circulaire**

Cette action s'articule directement au récent plan wallon de l'économie circulaire (Circular Wallonia) et à la fiche (PRR22.) proposée dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe. Il est essentiel de créer plus de valeur ajoutée en réduisant l'impact sur l'environnement et en interagissant directement avec les consommateurs. Pour ce faire, il est primordial de cibler prioritairement les secteurs les plus créateurs de valeur pour accélérer le déploiement de l'économie circulaire comme la construction et l'assainissement des déchets (avec une attention sur les déchets du secteur de la santé) et d'intensifier la traçabilité des matières et flux valorisables par chaîne de valeur et par territoire.

L'initiative Get up Wallonia doit soutenir l'émergence de la filière stratégique de l'économie circulaire en se concentrant sur l'assainissement et la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires, en lien avec la S3 (DIS⁴⁷ 'Matériaux circulaires', dont le 'landfill mining' et la 'reverse metallurgy' dans un contexte de compétition mondiale sur certaines matières premières) et les projets de rénovation énergétique prévus dans le cadre du plan de relance et de résilience européen (voir Action II.1.4. Maximiser les effets d'un programme massif de rénovation énergétique des bâtiments et les différentes fiches proposées par la Région wallonne dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe).

Les autres filières identifiées dans le plan Circular Wallonia doivent également bénéficier du soutien public dans le cadre identifié supra, éventuellement sous formes d'expérimentation, de tests et de prototypages centrés sur de nouvelles (sous-filières) en économie circulaire.

Il conviendra par ailleurs d'appuyer le développement structurel de la filière en développant les systèmes de traçabilité, d'informations et communications entre les acteurs économiques sur les matières valorisables.

Outre l'intensification de l'usage des matériaux dans une dynamique de 'gestion des stocks', la lutte contre le gaspillage alimentaire serait un levier puissant pour nourrir le 'circuit organique' dans une dynamique de 'gestion des ressources renouvelables'. La mise en place de mesures concernant les pertes et le gaspillage alimentaires aura pour vocation de venir en aide à tous les acteurs en repensant une chaîne de valeur alimentaire dans laquelle le gaspillage alimentaire est réduit à son minimum et la valeur tirée des denrées alimentaires portée à son maximum, facilitant ainsi la transition vers une économie circulaire et des systèmes alimentaires plus durables. Pour atteindre ces objectifs, il importera également

⁴⁶ Dans son livre Economie du Bien Commun (Presses Universitaires de France, 2016).

⁴⁷ Domaine d'Innovation Stratégique.

Get up Wallonia !

d'investir prioritairement dans les outils et usages numériques pour partager et traiter les données 'just in time' afin d'optimiser la traçabilité et la logistique des flux de matières premières et des déchets.

Comme le mentionne la stratégie Circular Wallonia, la Commission européenne définit l'économie circulaire comme une économie dans laquelle « *les produits et les matières conservent leur valeur le plus longtemps possible ; les déchets et l'utilisation des ressources sont réduits au minimum et, lorsqu'un produit arrive en fin de vie, les ressources qui le composent sont maintenues dans le cycle économique afin d'être utilisées encore et encore pour recréer de la valeur* ».

Au regard de ces caractéristiques, les activités telles que le recyclage, l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale, l'allongement de la durée d'usage des biens ou encore la consommation responsable sont très souvent considérées comme faisant partie intégrante de l'économie circulaire.

C'est également le cas d'un modèle économique encore peu développé en Wallonie qui consisterait à louer un produit plutôt qu'à le vendre, ce qui supprimerait chez le vendeur l'incitation à l'obsolescence programmée. Un modèle hybride comme le leasing peut aussi inciter à plus de durabilité. Enfin, imposer que le vendeur offre une garantie suffisamment longue à l'acheteur par rapport aux défauts du produit va dans le même sens.

Il serait utile ici de s'inspirer des travaux récents concernant 'l'économie de la fonctionnalité' qui analyse la généralisation du passage de la vente d'un produit à la mise à disposition de sa fonction.

S'il est déployé adéquatement, c'est-à-dire dans une perspective d'équité sociale et de respect des limites écologiques, un tel basculement pourrait donc participer au renforcement de la résilience écologique et sociale en Wallonie tout en contribuant à son essor économique. Elle serait ainsi porteuse d'un 'triple dividende'. Dans la mesure où la location d'un usage se substitue à la vente d'un bien, si les producteurs optent pour des biens plus durables et si la relation contractuelle (mais aussi humaine) nouvelle instaurée entre vendeur-bailleur et acheteur-usager a bien pour conséquence de réduire le nombre d'objets nécessaires pour la fourniture d'une certaine quantité de valeurs d'usages, on peut s'attendre à ce que l'économie soit moins dépendante de l'importation de biens manufacturés en provenance de pays à bas coût de main-d'œuvre. On peut même espérer que la montée en gamme des biens désormais 'loués' conduise à privilégier les productions nationales par rapport aux productions importées à moindre coût mais de qualité plus faible.

Enfin, le cadre légal et réglementaire adéquat (déchets...) doit être prévu et implémenté en concertation avec les acteurs afin qu'il ne soit pas un frein au développement des filières circulaires.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 17 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 250 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Renforcer les pratiques circulaires innovantes dans le secteur de la construction
- Accompagner la transformation de la filière du bâtiment en matière de transition environnementale et d'utilisation de matériaux circulaires produits en circuits courts
- Déployer un écosystème économique et industriel engagé dans l'économie circulaire, ancré localement
- Favoriser l'expérimentation, les tests et prototypages de nouvelles (sous-filières) en économie circulaire, notamment grâce à l'accès à des espaces (temporaires)
- Débloquer les normes, procédures et réglementations contraignantes pour le développement de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité
- Investir dans les dispositifs numériques afin d'optimiser la traçabilité et la logistique des flux de matières et des déchets alimentaires

Cette thématique est également alimentée par la fiche PRR22. 'Déploiement de l'économie circulaire en Wallonie' sélectionnée par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

Action III.1.3. Construire la résilience des secteurs du tourisme et de l'hospitalité

Le tourisme représente une activité économique importante pour la Wallonie et fait partie des filières structurantes et diffuses en impactant l'Horeca, les commerces, les activités culturelles, le patrimoine, les activités récréatives et/ou sportives et le transport. Avant la situation pandémique, le tourisme wallon voyait ses chiffres de fréquentation augmenter régulièrement. Il est possible (probable) de s'attendre à ce que ce secteur se renforce dans les mois et années à venir dans le cadre d'un tourisme de proximité.

L'initiative Get up Wallonia doit utiliser cette tendance de fond et différentes sous-filières identifiées semblent présenter un potentiel intéressant, à confirmer par une évaluation :

- Soutenir les synergies entre les acteurs du secteur de l'hospitalité (Horeca) et ceux de l'agriculture dans le cadre d'un tourisme de terroir durable (gastronomie, artisanat alimentaire, patrimoine naturel et bâti remarquable...). Rapprocher l'agriculture du secteur de l'hospitalité permettrait de mettre en place un écosystème résilient, axé sur une économie de la satisfaction et capable de mieux appréhender les périodes d'instabilités climatiques, économiques et sanitaires de plus en plus fréquentes (voir Action III.2.1. Réaffirmer le rôle multifonctionnel de l'agriculture et de l'élevage) ;
- Redéployer le site des Lacs de l'Eau d'Heure, qui bénéficie d'une longueur de plages plus importante que la côte flamande, pour en faire un site exemplaire de tourisme durable ;

Get up Wallonia !

- Développer le tourisme à vélo, soutenu par l'évolution de l'équipement des ménages européens et par la tenue en Wallonie d'épreuves cyclistes internationales (La flèche wallonne, Liège-Bastogne-Liège...). Cette filière pourra amplifier l'impact de l'intégration systématique des modes doux de mobilité dans les infrastructures (voir Action II.2.1. Favoriser des projets de mobilité prévoyant un usage intermodal équilibré) mais nécessitera de mieux connecter le réseau Ravel aux réseaux cyclistes inter-régionaux (points-nœuds) et internationaux (Euro-vélo).

Ces différentes sous-filières pourront également bénéficier de synergies avec le projet de création d'un parc national (voir Action II.3.3. Prévoir l'émergence d'un 'parc national').

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 1 proposition (en totalité ou partiellement, amendée ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités), dont notamment :

- Soutenir les synergies entre les acteurs du secteur de l'hospitalité (Horeca) et ceux de l'agriculture dans le cadre d'un tourisme de terroir durable
- Redéployer le site des Lacs de l'Eau d'Heure pour en faire un site exemplaire pour le tourisme durable
- Développer le tourisme à vélo
- Assurer la valorisation touristique du/des parcs nationaux

Cette thématique est également alimentée par la fiche PRR15. 'Digitalisation du secteur touristique wallon' sélectionnée par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

Action III.1.4. Agir sur le développement économique par la stimulation des industries culturelles et pour le rayonnement de la culture

Dans le contexte pandémique, l'initiative Get up Wallonia reconnaît l'importance du secteur des industries culturelles et de la Culture (ICC). Les ICC, en tant que secteur d'activité économique, ont le mérite d'être peu délocalisables, exportables et durables. Elles ont également un impact sur le développement du tourisme, tant en matière de rayonnement (soft power) que comme outil de transformation digitale des autres chaînes de valeur. Dans le contexte de la transformation digitale (économie de l'attention), elles sont par ailleurs identifiées comme un secteur à fort potentiel international et recouvrant d'importants enjeux de souveraineté culturelle et technologique, amenant l'Europe à afficher des ambitions fortes pour le développement de ce secteur sur ses territoires⁴⁸. La crise sanitaire actuelle a en outre démontré l'attachement et le besoin de notre société pour les arts créatifs et récréatifs au sens large. Enfin, la question de l'appauvrissement des travailleurs et des acteurs du secteur culturel, même s'il relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du niveau fédéral, impacte et concerne également la Wallonie.

Il convient donc d'inclure ce secteur ICC dans la vision de long terme d'une Wallonie prospère et soucieuse du bien-être de ses citoyens, en tant que filière structurante et diffuse. Il s'agira d'organiser cette inclusion en synergie avec les compétences d'autres niveaux de pouvoir. La culture, en effet, est une compétence essentiellement dépendante de la Fédération Wallonie-Bruxelles (politique culturelle et soutiens financiers aux opérateurs culturels) et du niveau fédéral (statut social des artistes, organismes fédéraux).

Complémentairement à ces responsabilités de la Fédération et du Fédéral, le secteur des ICC est lié à certaines compétences régionales, qu'il s'agisse du développement économique, de la transition numérique, de la culture scientifique (STEAM), ou du rayonnement des territoires. La Wallonie, comme la Région de Bruxelles-Capitale, s'est d'ailleurs dotée d'outils de développement de cette industrie (écosystèmes dédiés à la stimulation économique des industries culturelles et créatives à Mons, Liège, Namur, Charleroi). Toutefois, si quelques-uns des acteurs de notre industrie culturelle et de la culture parviennent à se développer au plan international, ce secteur culturel et créatif, dont le modèle économique repose largement sur la subsidiarité, n'est actuellement pas mobilisé comme contributeur économique à la hauteur de son potentiel. Particulièrement, le potentiel de contribution des acteurs 'culture et media' à la transition digitale des autres secteurs industriels (tourisme, événementiel, formation, santé, industries...) est peu considéré. Nous voyons ainsi nos secteurs industriels recourir à des solutions 'culture et media' fournies par des pays tiers quand de telles solutions pourraient être produites et développées dans nos écosystèmes et exportées.

Dans ce cadre, et face à l'absence de proposition issue des travaux préparatoires de Get up Wallonia, une action concrète visant à soutenir et à développer le secteur ICC a été identifiée par le conseil stratégique.

⁴⁸ A ce sujet, voir l'étude 'Rebuilding Europe - The cultural and creative economy before and after the COVID-19 crisis', E&Y, janvier 2021

Get up Wallonia !

Dans l'ambition d'inverser cette tendance, et d'amener progressivement l'inscription du secteur des ICC dans la dynamique de création de valeur, une plateforme d'innovation⁴⁹ dédiée aux ICC a été constituée par la RTBF⁵⁰ en étroite collaboration avec des acteurs sectoriels publics et privés⁵¹, des acteurs trans-sectoriels (dont des fédérations d'entreprises⁵²), des acteurs R&D, des acteurs du développement économique... Sa finalité est de contribuer au développement économique territorial⁵³ et d'accélérer la transition digitale par un effet win-win-win, notamment via :

- La stimulation de l'innovation des ICC dans une démarche 'demand driven' par l'hybridation avec secteurs tiers ;
- L'accélération de la transformation digitale de grands comptes émetteurs d'ordre, dont les problématiques peuvent être adressées par le secteur des ICC ;
- Une contribution au développement des acteurs technologiques par embarquement de leurs solutions dans des projets innovants issus du secteur des ICC.

Concrètement, cette plateforme d'innovation dédiée au secteur ICC amorcera ses activités par le lancement, au second semestre 2021, d'un incubateur de projets innovants ayant l'ICC au cœur de leur proposition de valeur. Sur la base de challenges prédéfinis identifiés auprès de grands comptes émetteurs d'ordre, cet incubateur développera huit projets depuis le stade de l'idée. Cet incubateur s'inscrit dans une démarche de validation de ses hypothèses par la démarche scientifique, par la mobilisation de partenaires issus de la recherche appliquée qui apporteront expertise et objectivation scientifique au processus et aux projets.

Deux secteurs thématiques ont été identifiés comme émetteurs d'ordre : les secteurs du tourisme/événementiel, et de la formation/enseignement. Parmi ces 'grands comptes émetteurs d'ordre', figurent déjà des entreprises et organisations wallonnes de premier rang. Afin de permettre à ce secteur, fortement touché par la crise liée à la covid-19, de contribuer à la relance et au redéploiement régional, des solutions peuvent être envisagées :

- Capitaliser sur la dynamique des hubs créatifs initiée en 2014⁵⁴ et évaluée positivement récemment, pour faire des acteurs des ICC un moteur de l'économie wallonne, dans une approche d'innovation collaborative et d'écosystèmes d'innovation ;
- Développer une approche innovante de la gestion culturelle en lui offrant une place à part entière dans les dispositifs de formation et de recherche, comme catalyseurs de l'esprit créatif et partenaires dans des projets de médiation scientifique liant science et culture⁵⁵.

Toutefois, un manque est apparu dans cette mise en place d'une chaîne de valeur mature pour accompagner la croissance de projets de ce type. En effet, si ont pu être rassemblés une majorité des maillons nécessaires (acteurs émetteurs d'ordre, bassins d'expérimentation, early adopters, partenaires technologiques et acteurs de la croissance), il manque actuellement une possibilité d'apporter un soutien financier à ces projets pour l'étape de lancement de l'idée, correspondant à un besoin de fonds d'amorçage très risqués ('pre-seed'). Ce besoin de soutien financier d'amorçage a été identifié nécessaire par les acteurs de l'investissement rassemblés autour du projet.

L'action consiste donc à mobiliser un fonds d'amorçage 'pre-seed', peu voire pas remboursable, pouvant être affecté par exemple sous forme de bourses, pour soutenir les projets identifiés à fort potentiel dans leur mise sur le marché. Ces fonds seront affectés aux projets issus de l'incubateur sur base de plusieurs critères :

- Avoir validé leur proposition de valeur auprès des donneurs d'ordre via un préprototype⁵⁶ ;
- Avoir pu démontrer un premier business model et donner à voir le potentiel de mise à l'échelle (scalabilité de la solution et taille du marché) ;
- Avoir convaincu un donneur d'ordre⁵⁷ de continuer à accompagner le projet dans son accélération en vue d'une mise sur le marché ;
- S'être inscrit dans une démarche de suivi et d'accompagnement de l'accélération du projet qui démarrera à la suite de l'affectation des fonds à l'aide d'un partenaire local.

La constitution d'un tel financement d'amorçage présente les avantages d'inscrire le financement pre-seed dans une chaîne de valeur où les maillons amont (innovation demand driven) et aval (early adopters et acteurs du financement de

⁴⁹ Dont le nom 'marketing' sera défini, au plus tard, au lancement des premières actions. Le lancement d'un premier incubateur est prévu pour le second semestre 2021.

⁵⁰ Dans le cadre de son plan de soutien/relance sectoriel (contexte covid-19), l'entreprise média a mobilisé réseau et compétences pour initier ce projet.

⁵¹ A savoir des acteurs de premier rang dans le secteur événementiel/tourisme (Pari Daiza, Circuit de Spa-Francorchamps, Brussels Major Event, Musées Royaux des Beaux-Arts) et dans le secteur formation/enseignement (centres de compétences, réseau WBE).

⁵² Vocation d'hybridation du projet.

⁵³ Un important pôle sectoriel existe à Bruxelles. La plateforme a pour vocation de se déployer, à terme, dans une dimension Wallonie/Bruxelles. Le projet, ayant mûri plus rapidement avec les parties prenantes wallonnes, sera, de façon pragmatique, lancé dans un premier temps en Région wallonne.

⁵⁴ Ceux qui se sont spécialisés dans la stimulation de projets ayant l'ICC comme cœur de proposition de valeur et sont inscrits dans des écosystèmes actifs dédiés : Trakk (Namur), HubC (Charleroi), Click Numédiart (Mons).

⁵⁵ Exemple : Rotifers in Space (cela fait partie de la dynamique STEM) <http://rotifer-in-space.com/>.

⁵⁶ Prototype préliminaire.

⁵⁷ De manière non-exhaustive, on peut citer à titre d'exemple : Hoverton (qui réalise des installations interactives), Superbe (qui propose des installations au carrefour de l'art et de la technologie), Dirty Monitor (qui propose du vidéo mapping et des expériences immersives), Acapela group (entreprise pionnière dans la synthèse vocale), Fishing Cactus, Wild Bishop ou Appeal-Studio (actifs dans le développement de jeux vidéos), Dreamwall (qui fournit de l'animation et des environnements virtuels) ou encore Ionnyk (qui développe les dernières technologies du papier et de l'encre numérique pour mettre en œuvre les nouveaux modèles économiques de l'art et de la culture).

croissance) sont présents. Au plan financier, des montants de 25 à 50K€ à affecter par projet seraient nécessaires pour doter le fonds et accélérer la mise sur le marché.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 1 proposition (en totalité ou partiellement, amendée ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 280 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Soutenir l'éconodiversité en déployant le potentiel de l'économie sociale comme un des acteurs d'une économie résolument plurielle au service de la transition
- Développer un fonds d'amorçage pre-seed dans le cadre du projet d'incubateur ICC

Mesure III.2. Renforcer la souveraineté alimentaire

Bien que sous-jacente dans de nombreuses actions proposées dans les travaux préparatoires de Get up Wallonia, la question de l'agriculture (y compris l'élevage) n'a pas fait l'objet d'un traitement approfondi. Perçue, par certains, comme une cause de problèmes environnementaux, l'agriculture doit faire partie des sources de solutions pour la relance et le redéploiement de la Wallonie dans un contexte de transition.

Vu son caractère structurant sur de nombreuses thématiques et sa capacité à produire des actions générant un triple dividende (économique, social et environnemental), il est essentiel que Get up Wallonia traite de l'agriculture et plus largement de la chaîne agro-alimentaire, en particulier pour les raisons suivantes :

- Son influence économique sur l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire : industries agroalimentaires, Horeca, commerces et grande distribution dans une optique de circuits courts (production-consommation locales) et d'exportation ;
- Son rôle dans les politiques environnementales et climatiques ;
- Son impact sur l'alimentation, et donc la santé ;
- Son influence sur le paysage et dans les politiques d'aménagement du territoire ;
- Les synergies à assurer entre Get up Wallonia et le plan stratégique wallon pour la nouvelle programmation de la Politique agricole commune (PAC) en cours de réalisation au niveau de l'administration wallonne.

Il convient donc de mettre en place une série d'actions concrètes qui auront pour objectif d'assurer le maintien d'une agriculture de qualité, génératrice de valeur ajoutée et d'emplois décemment rémunérés, et engagée durablement dans la transition climatique et environnementale.

Ceci étant dit, une partie de ces actions dépendra d'une résolution du problème d'un revenu insuffisant de toute une série d'agriculteurs, résolution qui doit passer par des améliorations de la Politique Agricole Commune européenne.

Les fiches suivantes constituent la base de travail ayant permis la finalisation de cette mesure par le conseil stratégique. Elles sont détaillées dans les annexes du rapport.

- 25. Rendre l'agriculture 'multifonctionnelle'
- 26. Stimuler l'éco-entrepreneuriat et mettre en place une filière d'approvisionnement et une plateforme-vitrine d'envergure pour mettre en valeur la création, l'artisanat, les produits et les circuits courts wallons
- 27. Stimuler et amplifier la 'relève' des agriculteurs et des producteurs du secteur agricole en créant un écosystème entrepreneurial 'Fork²'
- 28. Mettre en place un Plan de soutien à la production de protéines alternatives
- 29. Accélérer la transition écologique de la filière de l'élevage et innover au niveau des produits d'origine animale
- PRR21. Relocalisation de l'alimentation et développement de plateformes logistiques

Action III.2.1. Réaffirmer le rôle multifonctionnel de l'agriculture et de l'élevage

Actuellement, l'agriculture wallonne est surtout axée sur la production des matières premières alimentaires de qualité en quantité suffisante, et ce dans un contexte de transition écologique. Le lancement, en juillet dernier, de l'Alliance Emploi-Environnement Alimentation par le Gouvernement wallon permet de donner un cadre et des lignes directrices destinés à favoriser la résilience et relocaliser le système alimentaire wallon.

Afin de servir plus efficacement les objectifs décrits ci-dessus, il s'agit de beaucoup plus ancrer notre agriculture dans l'économie wallonne. Il faut pour cela lui affecter d'autres rôles, ce qui permettrait notamment de stabiliser, à un niveau suffisamment rémunérateur, les revenus des agriculteurs en limitant l'impact des fluctuations des cours internationaux des matières premières agricoles.

Les rôles envisagés sont :

- Un agriculteur producteur et stockeurs d'énergie : les exploitations agricoles disposent de terrains et de surfaces qui peuvent être utilement valorisés (agrivoltaïsme⁵⁸, méthanisation – voir Action II.1.2. Concentrer les soutiens aux énergies renouvelables dans une triple optique économique, sociale et environnementale) ;
- Un agriculteur acteur du monitoring environnemental : en développant avec lui et pour lui des dispositifs de détection et de captation de données environnementales sur base de technologies de pointe (IA, data analytics, IoT, drones...)

⁵⁸ L'agrivoltaïsme ou agrophotovoltaïque consiste en l'installation de panneaux solaires sur des cultures agricoles. Cette pratique permet alors de protéger les cultures, tout en produisant de l'énergie renouvelable.

Get up Wallonia !

- Un agriculteur impliqué dans les écosystèmes locaux : l'agriculture doit être mieux intégrée dans les politiques de promotion du tourisme via un réseau de structures coopératives (ou des structures plus classiques) entre les agriculteurs et les acteurs de l'alimentation et de l'hospitalité (voir Action III.1.3. Construire la résilience des secteurs du tourisme et de l'hospitalité).

Ces mesures devront être budgétées et évaluées ex ante afin de s'assurer que le soutien des pouvoirs publics serve la relance et le redéploiement de la Wallonie dans l'optique d'un triple dividende.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 5 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 60 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Améliorer les systèmes de monitoring et d'alerte et le smart farming
- Développer la multifonctionnalité des agriculteurs (producteurs et stockeurs d'énergie, surveillance environnementale, parties prenantes des stratégies touristiques) en concertation avec les acteurs agricoles
- Orienter la PAC pour permettre une rémunération décente aux agriculteurs qui intègrent les impératifs écologiques et environnementaux
- Orienter la PAC et ses outils dans le sens de l'agroécologie
- Créer un groupe de travail spécifique avec les organisations agricoles
- Réduire les émissions de GES provenant de l'agriculture (= 11% GES) tout en permettant aux entreprises de devenir neutre en carbone : système de compensation/rémunération public-privé

Cette thématique est également alimentée par la fiche PRR21. 'Relocalisation de l'alimentation et développement de plateformes logistiques' sélectionnée par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

Action III.2.2. Stimuler l'éco-entrepreneuriat dans le domaine agro-alimentaire et amplifier la 'relève' des agriculteurs et des producteurs du secteur agricole

L'action vise à mettre en place le cadre d'un véritable écosystème entrepreneurial soutenant l'émergence de nouveaux agriculteurs et/ou de projets innovants dans le domaine, entre autres, de l'alimentation, notamment en lien avec le secteur de l'hospitalité.

Ce cadre devra tenir compte de l'accès au foncier, à des infrastructures de transformation, de distribution et/ou de stockage/conservation, aux équipements agricoles ou à des installations techniques pour le bioraffinage. A ce titre, bien que l'idée d'une grande plateforme wallonne en ligne ('Amazon wallon' ou 'Walibaba') soit a priori séduisante, il apparaît que la production et la consommation locales seraient plus utilement servies par plusieurs hubs logistiques locaux (circuits courts), tels qu'il en existe déjà ou tels qu'ils sont en voie de développement avancé (Namur, Liège, Charleroi...).

Cette action offrira également un encadrement sous forme de 'compagnonnage' (à l'image de 'Wallonie Entreprendre' – voir Action I.1.1. Faire de l'alternance le nouveau 'normal').

Pour atteindre cet objectif, il est primordial :

- Que l'agriculteur, dans le contexte de la PAC, puisse bénéficier de cultures diversifiées à haute valeur ajoutée (semences et variétés à haut potentiel - chia, kenaf, 'cannabis médical'...) pour les secteurs alimentaire et pharmaceutique, et d'une accélération de la transition agroécologique en investissant dans la modernisation des systèmes d'avertissement et la digitalisation des équipements agricoles (smart farming) ;
- D'accélérer la transition agroécologique en développant une formation d'entrepreneur rural pour soutenir de nouveaux projets agroécologiques en lien avec l'alimentation et le territoire ;
- De structurer les filières d'approvisionnement liées aux hubs locaux pour mettre en valeur la création, l'artisanat, les produits et les circuits courts, comme la filière de farines panifiables, de poissons (filiale de production des truites...) ou de crustacés (filiale de transformation des écrevisses invasives...) ;
- De renforcer d'abord les cantines de grande capacité existantes au sein des collectivités (écoles, universités, entreprises, hôpitaux, MRS...) ou en cours de création, et d'évaluer la capacité du secteur à en fournir de nouvelles. Il est en effet nécessaire de stabiliser la filière, actuellement très dispersée et de taille réduite, ainsi que d'atteindre un niveau d'approvisionnement régulier, stable et surtout bénéficiant d'une traçabilité rigoureuse. De plus, dans le cadre du programme 'Green Deal Cantines durables', plusieurs communes et/ou institutions/organismes publics participent déjà à cette dynamique de différentes manières (cantines scolaires, régies communales...), il convient de soutenir et d'amplifier cette pratique de manière cohérente, en priorisant la fourniture de repas à destination des établissements scolaires et des maisons de repos et/ou de soins.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 9 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 80 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Accélérer la transition agro-écologique en développant une formation d'entrepreneur rural pour soutenir de nouveaux projets agroécologiques en lien avec l'alimentation
- Structurer les filières d'approvisionnement liées aux hubs locaux pour commercialiser les produits en circuits courts
- Soutenir le développement des cantines de grandes capacités et leur conversion vers un approvisionnement en produits sains, durables et de proximité
- Augmenter les volumes de production destinés aux circuits courts et les rendre accessibles à un prix juste sur toute la filière
- Créer un groupe de travail spécifique avec les organisations agricoles
- Offrir un soutien technique (créer un métier d'entrepreneur rural, accompagner les niches d'innovation...)
- Favoriser le développement de régies communales foncières agricoles dans le cadre d'un plan de soutien à l'installation de jeunes agriculteurs

Cette thématique est également alimentée par la fiche PRR21. 'Relocalisation de l'alimentation et développement de plateformes logistiques' sélectionnée par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

Action III.2.3. Accélérer l'émergence de filières alimentaires porteuses

Plusieurs filières agricoles et d'élevage présentent un potentiel économique intéressant, déjà validé ou devant encore l'être, qui soutiendrait la diversification des exploitations agricoles tout en alimentant des circuits-courts et locaux :

La production de protéines alternatives

Cette action, étudiée et validée dans le cadre du Wallonia Economic Program, vise à engager une transition vers des systèmes agricoles diversifiés en production de protéines. Elle porte également l'ambition de faire de la Wallonie un leader des protéines alternatives de haute valeur ajoutée pour l'alimentation humaine et animale.

L'objectif consiste à la fois à diminuer la dépendance des filières envers les protéines importées et à avoir un meilleur contrôle des coûts de production.

L'action⁵⁹ prévoit un renforcement de l'investissement afin d'accompagner la structuration des filières pour développer et intégrer ces nouvelles productions ainsi que d'un soutien à la recherche et développement.

La diversification de l'élevage dans une optique d'innovation

L'élevage est une activité importante en agriculture et pour les agriculteurs. Au fil du temps, les métiers de cultivateur et d'éleveur se sont progressivement différenciés. Toutefois, l'émergence de la transition agroécologique a mis en lumière l'importance de la synergie des deux activités au sein du métier d'agriculteur.

Différentes pistes de développement, dont certaines filières d'opportunité, ont été identifiées, mais sans bénéficier de suffisamment d'éléments détaillés pour justifier une validation à ce stade :

- Des initiatives comme la polyculture-élevage ou/et la production d'énergies renouvelables en lien direct avec l'élevage d'herbivores devraient être explorées, notamment dans le cadre de la stratégie de la nouvelle PAC et la filière de production d'hydrogène envisagée dans le cadre du plan de relance et de résilience européen ;
- L'utilisation de nouvelles technologies et connaissances scientifiques pour augmenter la durée de vie des viandes ou produits animaux de manière naturelle. Par une maîtrise optimale des pratiques d'hygiène, de la réfrigération, du packaging et des conditions de conservation, l'objectif est de favoriser l'émergence des 'bonnes' bactéries naturellement présentes sur la viande au détriment des bactéries altérantes, avec pour objectif final de doubler la durée de vie des viandes ou produits animaux ou fraîches ;
- Le développement de nouveaux produits pour le 'food service'. Actuellement, ce secteur a tendance à se tourner vers des viandes ou produits animaux d'origines lointaines alors qu'une viande de qualité est disponible en Région wallonne. Les produits qui seront développés seront faciles à préparer et présenteront une qualité gustative et nutritionnelle unique. Ces produits seront également mis en avant par leur origine locale et pour le respect du bien-être animal ;
- Le développement de l'aquaculture (truites et écrevisses) tant en zone urbaine par l'intermédiaire de l'aquaponie (astaciculture) qu'en zone rurale ;
- Le développement de la filière ovine, dont le taux d'auto-approvisionnement actuel de la viande ovine et de lait destiné à la production de fromages est respectivement de 13% et 10%.

A l'instar des autres filières identifiées à travers les travaux préliminaires de Get up Wallonia, ces filières devront être évaluées ex ante afin de s'assurer que le soutien des pouvoirs publics serve la relance et le redéploiement de la Wallonie dans l'optique d'un triple dividende (voir par ailleurs Action III.1.1. Concevoir la politique économique et industrielle en chaînes de valeur).

⁵⁹ Les détails sont disponibles dans le rapport de l'étude sur le Wallonia Economic Program (WEP).

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 2 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 60 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Développer une filière de protéines alternatives
- Développer la recherche et l'innovation sur les nouvelles technologies et connaissances scientifiques pour augmenter la durée de vie des viandes ou produits animaux de manière naturelle
- Evaluer l'intérêt, et le cas échéant soutenir, les filières : ovine, polyculture-élevage, production d'énergies renouvelables en lien direct avec l'élevage d'herbivores, pisciculture (truites et écrevisses)

Mesure III.3. Soutenir le déploiement (local et international) des entreprises, moteurs de l'économie

Entreprendre en Wallonie doit permettre aux porteurs de projet de se consacrer pleinement à leur projet entrepreneurial : il est donc capital de poursuivre et amplifier les efforts afin de rendre l'accès aux différents soutiens le plus simple et le plus direct possible, et que ces soutiens soient les plus utiles au développement de la Wallonie dans une optique de triple dividende : économique, social et environnemental.

Si la Wallonie propose un éventail assez large et utile de dispositifs de soutien (aides financières, accompagnement...), la prolifération des mécanismes peu articulés entre eux rend le système global difficilement lisible pour les bénéficiaires non-initiés. Les propositions des travaux préparatoires de Get up Wallonia, demandant d'une part la réduction du nombre d'aides, et d'autre part la création de nouveaux dispositifs mieux adaptés, illustrent cet état de fait.

Une différenciation dans les méthodes de soutien doit être instaurée afin de canaliser les moyens additionnels vers les entreprises/projets les plus bénéfiques pour le redéploiement régional, sans pour autant étouffer la créativité entrepreneuriale dans les secteurs émergents. Une attention particulière doit être accordée aux besoins des entreprises déjà créées et très prometteuses mais dont la vitesse de développement est insuffisante. Cette question du 'scaling up' est un défi dans l'Europe entière par rapport aux USA⁶⁰, et auquel la Wallonie n'y échappe pas.

De plus, l'économie sociale représente un pan significatif du tissu socio-économique, et de l'emploi, régional. Ces entreprises sociales sont actives dans des domaines d'activités variées à impact social et/ou environnemental élevé. A ce titre, ces entreprises sociales doivent légitimement être considérées comme des acteurs économiques et bénéficier d'une égalité de traitement par rapport à l'économie 'à but lucratif' dans les dispositifs régionaux de soutien aux entreprises. Ceci s'inscrit également dans la continuité du nouveau code des sociétés qui considère tant les coopératives que les ASBL comme des entreprises.

Enfin, la Wallonie est dotée d'outils financiers régionaux (SRIW, Sowalfin, Sogepa, invests) qui répondent à des besoins réels d'entreprises, mais dont l'organisation (filiales, comités...) et la diversité d'offre apparaissent difficiles à appréhender pour les bénéficiaires potentiels. Leur structuration actuelle rendant peu lisible leur rôle essentiel et leurs différentes missions, une réorganisation de ces outils publics permettrait la constitution d'une masse critique, une mutualisation des compétences, de l'expertise, mais aussi une amélioration de la lisibilité de l'offre au profit des bénéficiaires et la captation de capitaux privés pour amplifier leur rôle de soutien au tissu économique.

Les fiches suivantes constituent la base de travail ayant permis la finalisation de cette mesure par le conseil stratégique. Elles sont détaillées dans les annexes du rapport.

- 01. Clarifier, simplifier et différencier le parcours d'accompagnement des entreprises en l'adaptant à leur profil et à leur niveau de maturité
- 02. Rassembler les dispositifs de soutien aux entreprises
- 03. Développer des mécanismes de soutien et de récompense des externalités positives (et/ou de découragement des externalités négatives) générées localement
- 07. Reconnaître l'économie sociale via l'égalité de traitement et le soutien à diverses initiatives
- 08. Moderniser les outils de soutien à l'investissement
- 09. Orienter l'épargne privée au bénéfice du développement économique du tissu régional

Action III.3.1. Clarifier, simplifier et différencier les dispositifs de soutien aux entreprises

La dispersion des responsabilités parmi de nombreux organismes augmente le manque de lisibilité du système et de la stratégie régionale en termes de soutien aux entreprises, chacun de ces organismes développant séparément (et parfois de manière antagoniste) des stratégies de communication et de promotion à destination des mêmes publics (PME).

En outre, les systèmes actuels d'aide (investissements, recherche...) sont principalement basés sur des critères liés à l'histoire de l'entreprise considérée (chiffre d'affaires, taille, nombre d'emplois...) et finalement très peu à son potentiel pour contribuer au développement de l'économie régionale.

Une attention particulière doit être accordée à la question du scaling-up. Comme beaucoup d'autres régions européennes, la Wallonie fait moins face à un déficit de création d'entreprises que de développement accéléré de celles qui sont les plus prometteuses (et qui par ailleurs se font trop souvent racheter par des entreprises non wallonnes).

⁶⁰ Dont les GAFAM sont un exemple extrême, mais qui se vérifie pour tous les niveaux de taille des entreprises.

Get up Wallonia !

Cette action vise donc à ‘remettre à plat’ les différents dispositifs de soutien aux entreprises et à réorienter leur usage selon les principes suivants :

- Le rassemblement des dispositifs d'aide existants en un nombre plus réduit de dispositifs articulés entre eux, sur base d'une évaluation ex ante et ex post systématique de leur utilité ;
- L'introduction d'une conditionnalité universelle liée à l'impact environnemental du projet, qui peut être neutre mais jamais négatif ;
- La sélectivité dans les aides proposées, qui ne doivent pas avoir pour but de se substituer aux responsabilités des entreprises dans le cadre de l'évolution nécessaire de leurs activités (usages numériques, e-business, cybersécurité, circularité...), et peuvent légitimement avoir une durée de vie limitée ;
- La transparence sur l'octroi et l'usage des aides publiques reçues sans que la reddition de comptes n'alourdisse considérablement la tâche des bénéficiaires ;
- Le renforcement du dialogue social en imposant l'information et la consultation des représentants des travailleurs quant à l'utilisation des aides publiques octroyées dans le cadre de la relance/redéploiement des activités de l'entreprise : l'opérationnalisation et le dispositif concret liés à cette action devront faire l'objet d'une proposition commune des partenaires sociaux.

Il s'agira ensuite pour le Gouvernement, en concertation avec les acteurs, de cibler les pratiques entrepreneuriales qu'il souhaite soutenir avec les moyens publics dans le cadre budgétaire existant. Cependant :

- Les actions spécifiques liées à certaines aides ou certains programmes telles que proposées dans le cadre des travaux de Get up Wallonia doivent encore être rigoureusement évaluées dans une optique coûts-bénéfices et opérationnalisées (budget, indicateurs...). La charge administrative liée à ces actions devra être en phase avec les réalités des starters/TPE/PME. A ce titre, le concept de ‘différenciation retardée’ visant à standardiser au maximum le processus de demande, tel qu'il est pratiqué dans le cadre des chèques-entreprises, serait une source d'inspiration utile pour l'ensemble des dispositifs ;
- L'amélioration des dispositifs de soutien aux entreprises devra s'appuyer sur une numérisation accrue de la part des administrations/agences responsables (voir Action V.1.1. Progresser rapidement en matière d'usages numériques dans les administrations régionales et locales).

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 12 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 260 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Rationaliser massivement le nombre de dispositifs d'aides/mesures existantes (166 dispositifs wallons différents actuellement) de soutien aux entreprises/indépendants
- Clarifier le paysage des dispositifs d'aide pour faciliter la lisibilité par les entreprises et optimiser la gestion par l'administration. Réaliser cet exercice dans le cadre d'une enveloppe budgétaire au moins constante (budget identique)
- Elargir le guichet unique wallon d'information et d'orientation pour les entrepreneurs, le 1890.be piloté par les outils financiers wallons, pour qu'il devienne la porte d'entrée principale pour toute plateforme à destination des PME
- Etablir un référentiel des produits et services d'animation économique et de support à l'innovation, contraignant les acteurs à devoir se positionner dans ce référentiel et permettant de cartographier les rôles et responsabilités – exigence de clarté des rôles prioritairement attendus dans une chaîne de soutien à l'entrepreneuriat (innovant)
- Systématiser la mutualisation des ressources et des compétences
- Renforcer le dialogue social en imposant l'information et la consultation des représentants des travailleurs quant à l'utilisation des aides publiques octroyées dans le cadre de la relance/redéploiement des activités de l'entreprise
- Garantir de la transparence concernant tous les financements publics perçus

Action III.3.2. Offrir une approche ‘orientée-usager’ en termes d’accompagnement des entrepreneurs

Cette action prévoit la différenciation des mécanismes de soutien pour les projets/entreprises stratégiques via l'accès à certains mécanismes précis et un accompagnement individuel couvrant l'ensemble des relations avec les autorités régionales, voire publiques (selon une logique d'un ‘account manager services publics’⁶¹). Cette différenciation sera encadrée par un mécanisme de contractualisation établissant les droits et devoirs de chaque partie, sur le modèle des accords de branche.

La sélection des critères établissant le statut ‘d'entreprises/projets stratégiques’ telle que prévue dans les principes (comme par exemple : emplois actuels et leur qualité, croissance de l'emploi prévue ou amélioration de la qualité des emplois, secteur identifié comme stratégique, position dans la chaîne de valeur, impact sur la résilience d'un écosystème...) est un point d'attention majeur dans le cadre de cette mesure. Leur choix est d'abord une décision de politique économique et doit s'opérer dans une logique de concentration et de spécialisation, sous peine d'être improductif. Le conseil stratégique se tient à la disposition du Gouvernement pour l'assister ultérieurement dans la définition de ces critères si sa contribution est jugée utile.

Dans le même ordre d'idées, l'offre d'accompagnement des entrepreneurs doit être centrée sur les difficultés et préoccupations des bénéficiaires, en ce et y compris sur les aspects liés à l'exportation. Sans que ce ne soit des mesures

⁶¹ Account manager : personne-relais avec un profil de pointe pour être l'interlocuteur de référence et accompagner l'entreprise, l'entrepreneur ou le porteur de projet dans toutes ses relations avec les pouvoirs publics (en particulier régionaux).

très coûteuses, il s'agit d'être attentif à toutes les transformations de modes de fonctionnement et de pensées des accompagnateurs et des opérateurs qui les emploient.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 7 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 10 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Déterminer des critères précis permettant de qualifier des dossiers stratégiques ayant un impact (supra)régional (ex. emploi direct et induit, effet structurant sur une filière, augmentation de la résilience d'un écosystème, indépendance de nos intrants stratégiques, conditionnalité liée à l'impact environnemental du projet, qui peut être neutre mais jamais négatif...)
- Créer un 'Conseil d'Accélération Économique' (CAE) auprès du cabinet du Ministre de l'Économie, composé des fonctionnaires dirigeants des acteurs publics de la RW susceptibles d'intervenir dans le parcours administratif des dossiers stratégiques et d'experts indépendants, en partie internationaux
- Mettre en place un parcours pour les entreprises à haut potentiel de croissance
- Accompagner les entreprises à haut potentiel à l'internationalisation – Passexport
- Assigner un 'Account Manager' (profil de pointe) dépendant d'une seule institution leader (ex. les outils régionaux de financement) à chaque dossier stratégique avec une approche 'customer success'
- Créer une plateforme à destination des PME, sous l'angle des partenariats d'entreprises et la mutualisation des ressources
- Veiller à ce que les délais de réponse de l'administration soient suivis scrupuleusement et encourager le raccourcissement de certains délais de procédure qui ne sont plus en phase avec le contexte économique
- Donner pour règle de conduite aux fonctionnaires-dirigeants un esprit de 'problem solver'
- Réaliser un travail 'bottom-up' en repartant des formalités régionales et communautaires qui constituent selon les entreprises les plus importantes barrières à leur gestion et à leur croissance (délai de contentieux, permis, aides à la recherche...)
- Revisiter l'ensemble des délais des procédures et systématiser la décision à l'écoulement de chaque délai de rigueur
- Mettre en place des outils d'évaluation des activités et de l'impact de ces outils avec notamment un suivi de la satisfaction des usagers, assurant un processus d'amélioration continue
- Tendre vers une logique de contrôle de la qualité des livrables (maximisation de l'impact)
- Renforcer les moyens de l'outil Easy'up (numérique)

Action III.3.3. Utiliser le potentiel de l'économie sociale pour une relance durable

Les entreprises de l'économie sociale sont actives dans des domaines d'activités variées à impact social et/ou environnemental élevé comme l'employabilité et l'insertion, l'accès aux services sociaux de santé, le déploiement de filières agro-alimentaires ancrées sur le territoire, le recyclage et le réemploi, la finance sociale ou la culture. De surcroît, l'économie sociale permet de développer et tester de nouvelles solutions, éventuellement adoptées par la suite par l'économie à but lucratif (réemploi, circuits-courts...), ce qui est de nature à amplifier l'impact économique, social et environnemental positif de l'action.

Cette diversité des entreprises contribuant à la résilience du tissu économique, ce traitement équitable de l'économie sociale est jugé nécessaire au redéploiement de la Wallonie, à tous les niveaux : économique, social et environnemental. L'action propose donc de :

- Reconnaître l'innovation sociale via son inclusion dans les dispositifs de soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat et en lui ouvrant les appels à projets, notamment ceux liés à la transition (alimentaire, mobilité, énergie, économie circulaire...);
- Ouvrir les aides aux entreprises et appels à projets destinés aux PME y compris à l'économie sociale ;
- Soutenir le modèle coopératif via la labellisation de plateformes coopératives qui devront respecter, entre autres, les caractéristiques suivantes : une gouvernance inclusive, un partage de la valeur, une éthique des données et production de communs sous licence libre. La labellisation doit viser à garantir un système d'évaluation de la qualité de la plateforme, mais également de la gestion de celle-ci (en ce compris la question du temps de travail, de la tarification du service...). Les critères de cette labellisation devront faire l'objet d'un accord avec les partenaires sociaux, étant donné qu'il s'agira notamment de lutter proactivement contre l'hyperflexibilité, le travail clandestin, la précarisation de l'emploi et la concurrence déloyale ;
- Évaluer le dispositif des agences-conseil en économie sociale et évaluer l'opportunité de soutenir un nombre restreint d'incubateurs d'entreprises sociales clairement identifiés, visibles et dédiés à la création et au changement d'échelle d'entreprises sociales wallonnes.

Cependant, si plusieurs propositions des travaux préparatoires de Get up Wallonia apparaissent comme crédibles, l'impact de l'action sur les fonds régionaux dédiés aux soutiens aux entreprises devra être préalablement évalué en fonction des dispositifs sélectionnés. De plus, la conditionnalité des soutiens aux entreprises prévue par ailleurs dans Get up Wallonia devra également s'appliquer à ces acteurs de l'économie sociale, considérant que le statut légal d'une organisation ne suffit pas à garantir sa mission d'intérêt général.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 6 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et 1 contribution issue de la participation citoyenne, dont notamment :

- Reconnaître l'économie sociale via l'égalité de traitement dans le cadre des aides aux entreprises et des appels à projet régionaux
- Labelliser les plateformes de travail actives au niveau de la région, notamment dans le domaine de 'l'économie collaborative', en fonction d'un certain nombre de critères relatifs à la qualité du travail (encadrement, formation, gestion du temps de travail...), co-définis avec les acteurs du secteur et les partenaires sociaux
- Inciter les expérimentations innovantes d'économie sociale dans des domaines clés pour la transition (mobilité urbaine, distribution des produits en circuits courts, énergie, économie circulaire...)
- Inciter une dynamique de groupements d'employeurs en économie sociale dans le but de mutualiser les métiers de support : support à la digitalisation, graphiste, comptabilité...
- Evaluer le dispositif des agences-conseil en économie sociale et évaluer l'opportunité de soutenir un nombre restreint d'incubateurs d'entreprises socialement clairement identifiés, visibles et dédiés à la création et au changement d'échelle d'entreprises sociales wallonnes,
- Développer/soutenir les dispositifs existants dans l'économie sociale afin de favoriser, notamment, les circuits courts
- Valoriser les missions de W.Alter, outil financier spécifiquement destiné au développement de l'économie sociale, en particulier soutenir le programme Brasero qui de manière intelligente repose sur le principe 1+1 : chaque euro investi par les coopérateurs est doublé par W.Alter ; prêts organisés par W.Alter, les prêts ou les chèques entreprises en les ouvrant à l'ensemble des acteurs de l'économie sociale
- Promouvoir les solutions qui tentent de trouver de nouveaux équilibres entre le développement des formes flexibles d'emploi et les besoins légitimes de sécurité : groupements d'employeurs, coopératives d'activité et d'emploi, missions pour travailleurs expérimentés (cf. experience@work, SMART)... Sensibiliser les responsables de PME à l'existence de ces solutions. Lancer des projets pilotes en la matière

Action III.3.4. Mobiliser l'épargne privée et rassembler les outils financiers régionaux

Les propositions émises dans le cadre des travaux préparatoires de Get up Wallonia sont jugées stratégiques pour le développement économique régional, car elles visent :

- D'une part la concentration de l'offre des outils financiers wallons, ce qui faciliterait la lisibilité de leurs services et de leur fonctionnement, et augmenterait l'impact de ces outils sur le tissu économique régional ;
- D'autre part à faciliter l'investissement à grande échelle de capitaux privés dans le tissu économique, ce qui présente plusieurs avantages significatifs pour le redéploiement économique de la Wallonie.

Ces deux propositions sont complémentaires et stratégiques pour accroître les investissements productifs, particulièrement dans un contexte de reprise économique post-pandémique. Le modèle choisi par la Flandre il y a plus de 20 ans (GIMV, ouverte au capital privé) pourrait utilement servir d'inspiration, à la fois pour la concentration des outils dans une structure unique mais aussi pour son ouverture aux capitaux privés.

Parallèlement, la création d'un label citoyen 'Invest in Wallonia' à l'image du 'Label Relance' en France est une proposition largement soutenue à travers les travaux préparatoires de Get up Wallonia. Une partie des résidents wallons se sont enrichis de manière forcée pendant la crise sanitaire et leurs comptes-épargne se sont garnis grâce aux non-dépenses. Certains d'entre eux seraient sans doute prêts à soutenir l'écosystème local avec ce surplus d'épargne. La finalité de cette mesure est de faciliter l'investissement de l'épargne citoyenne vers l'économie locale et le développement régional, ce qui renforcerait en même temps la résilience du tissu économique local et le sentiment d'appartenance.

Dans ce cadre, l'objectif est de créer un label pour orienter l'épargne privée en identifiant les fonds ou les structures publiques (Sowalfin, invests) investissant principalement dans des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) wallonnes. Les fonds labellisés 'Invest in Wallonia' seraient des fonds d'investissement, c'est-à-dire des placements collectifs (OPC/OPCA).

La gestion rigoureuse de ces fonds sera un élément de succès crucial. La société de gestion de ces fonds devra disposer d'un agrément de la FSMA (licence AIF), le contrôle interne et la gestion des risques étant particulièrement scrutés par le régulateur. L'éligibilité de ces fonds sera vérifiée par la FSMA, et les fonds labellisés devront se conformer à un reporting semestriel sur le respect des critères d'éligibilité et satisfaire au nouveau cadre réglementaire européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation). Les fonds labellisés devront être constitués en fonction d'un cahier de charges environnemental, social et de bonne gouvernance (ESG), qui orientera les choix d'investissements et d'engagement. Ces fonds peuvent inclure notamment des sociétés déjà cotées en bourse qui génèrent un chiffre d'affaires important en Wallonie, dans le but d'accentuer la diversification.

Il est également possible d'offrir une protection du capital totale ou partielle, ainsi qu'une liquidité permanente, ce qui renforcerait le caractère de substitut crédible par rapport au compte d'épargne, via un montage classique et transparent en collaboration avec une institution financière. Cela permettrait d'attirer les citoyens plus frileux qui ne prennent pas conscience qu'ils s'appauvrissent en laissant leur épargne sur des comptes dont les rendements sont proches de 0% alors que l'inflation reste positive. Par ailleurs, une économie d'impôt de 2,5% est offerte en Flandre sur le capital investi dans le Welvaartsfond pendant un temps limité, tout en bénéficiant d'une limite appliquée aux droits de succession. La combinaison d'une protection du capital et d'un incitant fiscal doit permettre de lutter contre une aversion pour le risque qui, en Wallonie, est très élevée.

Plusieurs initiatives complémentaires peuvent être associées à ce label :

- Outre le Social Impact Bond, dont la réelle praticité doit être scientifiquement évaluée au regard d'expériences étrangères, des prêts participatifs pour les entreprises à 'potentiel de rebond' peuvent être également facilités. Les prêts participatifs sont des prêts de longue durée dont la rémunération peut être partiellement indexée à des indicateurs de performance du bénéficiaire et présentent l'avantage d'être souvent considérés comme des quasi-fonds propres et non comme des dettes ;
- Les deux propositions suivantes autorisent le renforcement de la solvabilité des entreprises qui est déjà globalement (très) érodée pour de nombreuses entreprises suite à la pandémie :
 - Tout d'abord, l'adaptation du prêt 'coup de pouce' octroyé aux PME (en ce inclus les indépendants) permettrait aux prêteurs de transformer leur prêt en actions. Ce prêt pourrait aussi être octroyé par des entreprises à d'autres entreprises (sans lien de participation). Depuis le 20 décembre 2020, il est aussi possible de rembourser le prêt de manière anticipative ;
 - Ensuite, l'opportunité de lancer un 'Fonds de Solidarité de Participation' (FSP) qui offrirait, d'une part, aux investisseurs institutionnels et épargnants privés une obligation à coupon variable (mais toujours non-négatif) et capital garanti, dont les revenus sont payés à l'échéance, mais qui pourrait être revendue sans perte à intervalles réguliers, et, d'autre part, aux entreprises une action de préférence (donc faisant partie de leurs fonds propres) avec un dividende préférentiel cumulatif, assorti d'un droit prioritaire de remboursement anticipé par l'entreprise ('callable') et assorti d'un droit subordonné de conversion en actions ordinaires par le Fonds. Ces deux droits impliquent notamment que le choix entre le remboursement et la possible conversion en actions ordinaires reste dans les mains de l'entreprise, mais que le Fonds a également la possibilité de participer au capital des entreprises qui présentent un potentiel sur le long terme. Le découplage entre le passif du Fonds (une simple obligation liquide à coupon variable) et son actif (des instruments financiers hybrides adaptés aux besoins financiers des entreprises) est essentiel pour assurer le succès populaire d'un tel emprunt, qui doit être perçu par le public comme simple, sûr, liquide et rentable. Ce dernier outil est plus ambitieux que toutes les autres mesures, y compris l'adaptation et l'extension du prêt 'coup de pouce'.

Si de telles mesures permettent à l'épargnant wallon de contribuer en tant qu'acteur au développement des entreprises de sa région, l'opportunité de lancer ces initiatives, et le choix des instruments, doit être évaluée ex ante au regard de l'évolution de la situation économique dans un contexte de relance économique post-pandémique.

Cependant :

- Dans le cadre de la prise de risque des outils financiers dans le soutien à l'industrie tel que proposé dans les travaux préparatoires, la gouvernance de l'action ne peut en aucun cas être laissée aux seuls industriels, qui pourraient se trouver dans une situation de juge et partie ;
- Si les travaux préparatoires de Get up Wallonia traitent essentiellement de soutien aux investissements en matière d'Industrie 4.0 et de numérisation, les dispositifs décrits ci-dessus doivent être ouverts à tous les investissements productifs.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 12 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 240 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Fusionner les trois outils financiers wallons actuels (SRIW, SOGEP, Sowlfin)
- Améliorer au travers d'une marque unique la lisibilité de l'action d'une société wallonne d'investissement et de ses produits financiers
- Mutualiser les capitaux publics des investisseurs régionaux et locaux (interlocuteurs professionnels de proximité pour les entreprises en quête de moyens pour financer leurs multiples projets : création, innovation, croissance, investissements, transmission et exportation)
- Faciliter le financement externe, à la fois sur le bilan du groupe, par des partenariats au sein des différentes plateformes, et en mobilisant des fonds ou des garanties européennes
- Faire profiter l'épargne des Wallon.ne.s à la relance économique via des participations (bons d'investissement)
- Mobiliser l'épargne des Wallon.ne.s pour des projets stratégiques, si possible avec une dimension ESG prégnante
- Mobiliser l'ensemble des leviers et des outils financiers et économiques wallons qui concourront à atteindre cet objectif d'augmentation des investissements créateurs d'emplois dans l'ensemble des entreprises
- Favoriser la prise de risques des principaux outils financiers publics wallons dans le soutien à l'industrie : proposition 'Leasing', soit permettre aux principaux outils financiers publics wallons d'acquérir des équipements industriels, puis de les mettre à disposition des entreprises sous forme de location-financement sous certaines conditions (par exemple : innovation, engagements environnementaux...)
- Expérimenter un 'fonds d'investissement de participations stratégiques pour l'industrie' : le fonds pourrait intervenir en fonds propres / quasi-fonds propres au capital des PME pour soutenir les projets d'investissements industriels (instruction financière conjointe des outils financiers wallons)
- Permettre une mobilisation de l'épargne privée au travers de ce fonds, sur le modèle de l'initiative 'Entreprise 1' de BPI France

Mesure III.4. Favoriser la transition par les marchés publics et la responsabilisation des entreprises

Le budget 2021 de la Wallonie (volet dépenses) s'élève à près de 18 milliards d'euros⁶² dont une partie significative est utilisée dans le cadre de la commande publique. Les communes ont quant à elles dédié un budget de 857 millions d'euros aux investissements en 2019⁶³. Les pouvoirs publics wallons sont donc des acteurs économiques de premier plan et les travaux préparatoires ont mis en avant le rôle des marchés publics comme levier d'influence considérable sur le développement et l'emploi régional.

Le conseil propose d'aller un pas plus loin pour viser une maximisation du triple dividende : il est impératif que Get up Wallonia maximise l'impact de la commande publique afin de l'ancrer dans une démarche à la fois économique, sociale et environnementale, qui contribue à développer des emplois de qualité, en particulier pour les demandeurs d'emploi wallons et qui concourt aux objectifs environnementaux de la Wallonie.

Les fiches suivantes constituent la base de travail ayant permis la finalisation de cette mesure par le conseil stratégique. Elles sont détaillées dans les annexes du rapport.

- 03. Développer des mécanismes de soutien et de récompense des externalités positives (et/ou de découragement des externalités négatives) générées localement
- 45. Utiliser les marchés publics comme des leviers de changement en mobilisant des clauses sociales, environnementales et de soutien à l'innovation dans les cahiers des charges

L'idée de 'responsabiliser' les entreprises peut également se décliner au-delà de la commande publique, en liant les subventions octroyées à des comportements vertueux, voire en pénalisant financièrement ceux qui ne le sont pas.

Action III.4.1. Utiliser les marchés publics comme outil de relance économique

De nombreux projets identifiés dans Get up Wallonia et dans le plan de relance et de résilience européen, mais aussi dans la programmation FEDER, le plan Infrastructures et le budget ordinaire, prévoient des dépenses d'investissement significatives.

Le conseil demande la mise en place de principes de bonne gouvernance de la commande publique, dans le respect de la législation belge et européenne.

- Publicité. La programmation de ces projets sera rendue publique dans une logique triennale pour créer les conditions de débats avec les groupes concernés (citoyens et secteurs économiques) et pour éviter les effets de surprise, les possibilités de conflits, ou des pics d'activités à court terme qui déséquilibrent un secteur économique ;
- Soutien aux TPE/PME. Les cahiers des charges qui s'ensuivront devront être exemplaires et prendre en compte la réalité des PME/TPE wallonnes, y compris d'économie sociale, en vue d'une plus grande participation et d'un effet maximum en faveur des demandeurs d'emploi wallons ;
- Soutien à l'innovation en facilitant la mise en œuvre de marchés publics innovants (par ex. pour développer des marchés publics pré-commerciaux au sein des thématiques des chaînes de valeur prioritaires de Circular Wallonia et des cinq DIS de la S3 ou pour financer des activités pilotes dans une logique d'innovation ouverte).

Une cellule d'expertise et de soutien juridique et stratégique sera à la disposition de toutes les entités publiques régionales, quel que soit le niveau de pouvoir, et privées subsidiées soumise à la réglementation des marchés publics (cela doit être la même cellule que celle prévue dans Action III.4.2. Lier les financements publics à l'usage des clauses sociales, environnementales et de soutien à l'emploi local). Son premier rôle sera de clarifier la portée de ces clauses sociales, éthiques et/ou environnementales dans les marchés publics, en cohérence avec l'avis rendu par le Conseil d'Etat le 26 juin 2019. Dans le même état d'esprit, la même philosophie (recours prioritaire aux PME locales) devrait être suivie par les grandes entreprises dont la Région wallonne est actionnaire, dans le respect des réglementations en vigueur.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 4 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 30 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Repenser dès leurs conceptions les offres de marchés publics en incluant des clauses sociales, circulaires et environnementales, dans le but de favoriser l'accès aux entreprises locales, tout en tenant compte des restrictions législatives au niveau fédéral
- Simplifier l'accès aux marchés publics pour les entreprises PME
- Rassembler les soutiens existants et créer une cellule d'expertise et de soutien juridique et stratégique à la disposition de toutes les entités publiques et privées subsidiées soumises à la réglementation des marchés publics
- Développer des marchés publics innovants et pré-commerciaux au sein des thématiques des chaînes de valeur prioritaires de Circular Wallonia et des cinq DIS de la S3

⁶² IWEPS, Recettes et dépenses de la Région Wallonne, mis à jour le 01/03/2021 - <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/recettes-depenses-de-region-wallonne/#:~:text=En%202021%2C%20les%20d%C3%A9penses%20inscrites,%2C8%20milliards%20d'euros.>

⁶³ Union des Villes et Communes de Wallonie, Évolution des dépenses d'investissement des 262 communes wallonnes à l'exercice propre - <https://www.uvcw.be/finances/etudes/art-1881>.

Action III.4.2. Lier les financements publics à l'usage des clauses sociales, environnementales et de soutien à l'emploi local

L'inclusion de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, bien qu'encouragée par l'Union européenne, relève d'une technicité parfois difficile à maîtriser et demande différents outils de support pour sa mise en œuvre. Conscient que la dynamique est déjà lancée via les Plans Achats Publics Responsables successifs et le développement de modèles de cahiers des charges, il convient d'accélérer et de pérenniser cette pratique et de l'étendre à tous les achats publics dépendant de la tutelle régionale. Ce changement de politique permettra de favoriser l'ancrage de filières locales et la mise en œuvre de pratiques circulaires pour les commandes publiques, ainsi que d'utiliser la commande publique rapidement et massivement dans le but de créer des opportunités pour les entreprises engagées dans cette transition, et permettre le développement d'infrastructures et de bâtiments plus durables.

Le conseil propose de :

- Demander au SPW d'endosser à cet effet un rôle de soutien et crée une véritable compétence et cellule de rédaction de marchés publics durables qui sera mise à disposition de l'ensemble des directions du SPW, des UAP et des autres niveaux de pouvoirs ;
- Prendre en considération le risque de coût direct qui serait relativement plus élevé des offres durables, d'une part, en modifiant les calculs des clauses économiques pour prendre en compte les externalités à plus long termes des alternatives considérées ; d'autre part, en définissant ses taux de subsidiation en fonction i/ de l'inclusion de normes sociales, et environnementales et de soutien à l'emploi et à la formation de demandeurs d'emploi wallons dans les cahiers des charges, et ii/ de l'ampleur de cette inclusion.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 3 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 30 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Adapter le taux de subsidiation régional en fonction de l'usage des clauses sociales et environnementales
- Compléter l'arsenal législatif wallon liant l'octroi de subventions à l'insertion de clauses sociales, éthiques et/ou environnementales dans les marchés publics, tout en clarifiant la portée de ces clauses en cohérence avec l'avis rendu par le Conseil d'Etat le 26 juin 2019

Action III.4.3. Développer des mécanismes de soutien et de récompense des externalités positives et de découragement des externalités négatives

La finalité de Get up Wallonia étant de faire de la Wallonie une région prospère engagée dans la transition, il convient d'y intégrer de la reconnaissance (et la récompense) des entreprises qui en sont les principales actrices. Ce type de soutien ne doit pas être conçu comme une dépense à fonds perdus mais bien comme un investissement dans le changement de modèle productif qui permettra à la Wallonie de prospérer sur le long terme, tout en récoltant déjà des fruits à court terme en matière de valeur ajoutée et d'emplois. En outre, cette orientation devrait être complétée par de nouvelles recettes destinées à décourager les comportements indésirables. Et cette idée peut s'appliquer très largement : on pourrait par exemple subventionner des entreprises qui contribueraient significativement à former les individus et taxer celles qui le feraient très peu. En choisissant adéquatement les niveaux de subventions et de taxes, on pourrait arriver à une neutralité budgétaire ou un 'tax shift auto-financé'.

Si l'objectif de développer des mécanismes de soutien et de récompense des externalités positives et de découragement des externalités négatives générées localement apparaît globalement partagé à travers les travaux préparatoires, les méthodes et dispositifs semblent encore en être à l'état de réflexion, en partie en raison du caractère parfois suprarégional de la fiscalité, dont la question de la taxe carbone en discussion au niveau européen. Le conseil stratégique souligne l'importance et l'urgence de l'instauration de cette taxe mais qui ne peut être implémentée au seul niveau régional. A ce titre, la question de la prise en compte des externalités dans l'évolution de taxation doit se faire en cohérence sur le territoire belge et dans une démarche globale et cohérente d'approche européenne afin de ne pas pénaliser inutilement le tissu économique local.

Enfin, bien que la proposition concernant la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise et sa mise en œuvre à travers les entreprises wallonnes soit souhaitable comme premier pas nécessaire et doit être encouragée, son caractère volontaire et a priori déclaratif ne suffira pas en l'état à orienter le tissu économique vers la transition souhaitée. Elle nécessite donc d'être renforcée.

Ainsi, parmi les différentes propositions proposées, les deux suivantes semblent les plus pertinentes et opérationnelles à court terme au niveau régional :

- Adopter définitivement le système de l'échelle de Performance CO2 pour tous les marchés de travaux (et y intégrer une composante circulaire via l'indicateur des PCG⁶⁴ - voir Action III.4.2. Lier les financements publics à l'usage des clauses sociales, environnementales et de soutien à l'emploi local)

⁶⁴ Post Consumer Goods, c'est-à-dire des déchets post-consommation qui sont réintroduits de manière circulaire dans le circuit économique.

Get up Wallonia !

- Intégrer au moins 40% de PCG (%massique) dans les produits mis sur le marché en Wallonie d'ici 2030 (à décliner en objectifs sectoriels)

Ces deux actions devront préalablement faire l'objet d'une opérationnalisation et d'une évaluation budgétaire plus détaillée, et être calibrées de manière appropriée. Cependant, les autres mesures proposées dans les travaux préparatoires ne sont pas pour autant rejetées en l'état. S'il semble acquis qu'elles ont le potentiel de soutenir la transition des secteurs économiques, leur niveau d'opérationnalité est jugé trop faible à ce stade pour qu'elles soient retenues. Aussi, le Gouvernement wallon est invité à soutenir la recherche et l'innovation interdisciplinaire, ainsi que le développement de projets-pilotes sur ces sujets afin que des solutions efficaces et pragmatiques puissent émerger.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 7 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités), dont notamment :

- Adopter définitivement le système de l'échelle de Performance CO2 pour tous les marchés de travaux (et y intégrer une composante circulaire via l'indicateur des PCG)
- Inciter et valoriser l'action des entreprises s'engageant volontairement dans une démarche de bilan carbone avec des objectifs de long terme (par exemple : 2030)
- Suivre l'index d'égalité professionnelle des genres au sein de l'entreprise (formulaire et transmission des données pour le calcul de l'index, accompagnement à prévoir : simulateur en ligne, des dirigeants de PME comme ambassadeurs de l'égalité professionnelle)
- Impliquer la Wallonie dans les discussions européennes sur la taxe carbone
- Lancer une initiative/plateforme pour rassembler les entreprises qui s'engagent vers une transition sociale, économique et environnementale au travers de l'innovation et de l'inclusion : partage de bonnes pratiques, signature d'une charte, accompagnement dans leurs démarches d'ouverture sociale. A lier à une structure existante (UWE, chambre de commerce...)
- Établir le plan d'actions adapté à chaque entreprise à la signature de son engagement au moment de l'audit (cf. Circular Wallonia). Inciter les entreprises à investir pour atteindre les objectifs définis. Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions, avec vérification ou contrôle tous les 2 ans. Attribuer un label aux entreprises engagées (avec avantages au niveau des aides et primes). Le niveau du label évoluera en fonction de l'avancement de l'entreprise dans la réalisation de son plan d'actions
- Mettre en place une méthode alternative au bilan carbone pour les TPE/PME qui pourra aussi devenir une base pour l'établissement du plan d'action.

Axe IV. Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale de chacun.e

Mesure IV.1. Réintégrer les personnes plus éloignées de l'emploi sur le marché du travail

La question de la réintégration des personnes éloignées de l'emploi sur le marché du travail n'est pas neuve, mais force est de constater que les nombreuses initiatives prises ces dernières décennies n'ont pas permis de résoudre la situation du chômage de longue durée en Wallonie.

Avant tout, il s'agit de tirer des leçons du passé. Il convient donc d'organiser pour toute politique d'emploi et de formation une évaluation ex ante et systématiser une évaluation ex post de l'effet net des dispositifs.

Le conseil prend acte que des travaux sont en cours entre le CESE et le Gouvernement sur la question de la réforme des aides à l'emploi et que⁶⁵ « en concertation avec le cabinet Morreale, les interlocuteurs sociaux formuleront dans les prochains mois des propositions concrètes de réforme des aides à l'emploi. Dans ce cadre, le lancement de l'expérience pilote 'Tremplin 24 mois +' et éventuellement ses premiers enseignements seront intégrés dans la réflexion ».

Le conseil stratégique est conscient que, pour de nombreux projets, il sera pertinent (voire nécessaire) d'utiliser les différents mécanismes de concertation existants et souligne donc qu'il convient d'associer à l'étude de ce rapport et de ses conclusions, les partenaires sociaux, la Région et une expertise scientifique indépendante. Il s'agira ensuite de prendre les mesures qui s'imposent :

- Abandonner les politiques d'emploi dont l'effet net n'est pas concluant ;
- Implémenter un mode de gouvernance systématique des politiques d'emploi et de formation qui prévoit d'évaluer ex-ante une politique d'emploi avant de l'implémenter et les moyens de l'évaluer au moment de son implémentation ;
- Evaluer l'effet net de l'intervention avec le soutien d'une expertise externe à l'entité gestionnaire de la politique et en prenant appui sur l'expérience des usagers

Le conseil souligne l'importance de la prise en compte efficace des inégalités de genre en matière d'accès au travail. Le 'test genre' devra faire partie de toutes les actions d'évaluation de ces politiques.

Les fiches suivantes constituent la base de travail ayant permis la finalisation de cette mesure par le conseil stratégique. Elles sont détaillées dans les annexes du rapport.

- 07. Reconnaître l'économie sociale via l'égalité de traitement et le soutien à diverses initiatives
- 22. Expérimenter les territoires zéro chômeur
- 23. Réintégrer les personnes fragilisées sur le marché du travail
- 24. Organiser pour toute politique d'emploi et de formation une évaluation ex ante et systématiser une évaluation ex post de l'effet net des politiques d'emploi
- PRR24. Réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi

Action IV.1.1. Prévoir un soutien efficace à l'emploi pour la reprise économique

Dans le cadre de la relance économique post-pandémie, il sera sans doute nécessaire de subventionner temporairement l'embauche durant cette période où les offres d'emploi s(er)ont réduites pour stimuler les opportunités d'expérience d'emploi. Il s'agit de le faire de la manière la plus ciblée possible, c'est-à-dire là où la main-d'œuvre disponible est la plus abondante, mais les rémunérations sont proches des minima.

Il conviendra de cibler le bas de l'échelle de qualification, principalement en début de carrière, puisque le ciblage par secteur n'est pas possible en vertu de règles européennes. Au niveau de la méthode, les allocations de travail 'impulsion' subventionnent déjà temporairement l'embauche mais la durée actuelle de la subvention est de 3 ans (< 25 ans, très peu ou moyennement scolarisés, soit le secondaire supérieur au maximum) ou 2 ans (> 12 mois de chômage). Or, lorsque le manque d'expérience n'est pas le seul obstacle, une période de subvention longue risque d'être un gaspillage de ressources collectives. Par conséquent, la durée de subvention doit être plus courte mais plus massive (cf le plan Win-win de 2010-11 suite à 'crise financière') et plus ciblée (niveau d'étude moins élevé que le secondaire supérieur).

Tout en réalisant que si les personnes ont des 'difficultés structurelles' à valoriser leur savoir-faire/savoir-être, les subventions temporaires à l'embauche ne suffiront pas à favoriser une insertion durable en emploi. Le ciblage doit être plus fin en évitant les seuils abrupts (< 25 ans, > 12 mois), qui ont des effets pervers (substitution). Une attention accrue doit être donnée au coût d'information / coût administratif (take-up rate) et aux règles de cumul entre les subventions⁶⁶.

L'action vise complémentarément à soutenir la dynamique des groupements d'employeurs dans le but de faciliter l'embauche dans un contexte de reprise économique et à augmenter l'expertise à la disposition des PME et du secteur agricole en mutualisant certaines fonctions (évolution numérique, graphisme, comptabilité...). Ce soutien s'organisera sur base des évaluations des modèles existants et des différents travaux scientifiques développés en Wallonie.

Enfin, tel que recommandé par l'OCDE⁶⁷ et prévu dans le contrat de gestion du FOREM⁶⁸, il conviendrait que la Wallonie (au travers du FOREM) développe l'utilisation de technologies avancées via, d'une part, un outil de matching entre les

⁶⁵ Avis n°1455 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie.

⁶⁶ Voir Van der Linden B., 2020, Covid – 19, chômage et emploi, https://perso.uclouvain.be/bruno.vanderlinden/Belgium_and_its_regions.html.

⁶⁷ Going for Growth – Country note Belgium, OCDE, 2021.

⁶⁸ Contrat de gestion 2017-2022 entre le Gouvernement wallon et l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi, article 40 : « Les Parties s'accordent pour mettre en avant le fait que la réalisation d'importants investissements en matière technologique au sein du Forem est un

compétences des demandeurs d'emploi et les métiers en demande, ainsi que les formations qui y mènent et, d'autre part, un outil d'analyse pour repérer les demandeurs d'emploi risquant de basculer dans le chômage de longue durée afin de leur élaborer des programmes personnalisés de retour sur le marché du travail.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 4 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 650 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Organiser pour toute politique d'emploi et de formation une évaluation ex ante et systématiser une évaluation ex post de l'effet net des politiques d'emploi
- Améliorer la visibilité des groupes discriminés au sein des portefeuilles-clients du FOREM en vue de faciliter le matching offre d'emploi – demandeur d'emploi
- Elaborer, en collaboration avec les partenaires sociaux, un plan d'action intégré pour l'insertion des jeunes et des publics les plus éloignés sur le marché de l'emploi et stimuler les entreprises à accueillir des jeunes chômeurs de longue durée, via des incitants financiers
- Soutenir la dynamique des groupements d'employeurs
- Fluidifier le parcours des demandeurs d'emploi (matching)

Cette thématique est également alimentée par la fiche PRR24. 'Réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi' sélectionnée par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

Action IV.1.2. Faciliter le parcours de retour à l'emploi

Mieux utiliser les articles 60 et 61

En ce qui concerne les personnes éloignées de l'emploi, les contrats de travail subsidiés par l'intermédiaire du CPAS (articles 60, §7 ou 61) représentent une vraie opportunité de première expérience professionnelle pour les personnes dans leur parcours de retour à l'emploi. Un an après la fin de la mise à l'emploi sous contrat article 60, §7, les travaux préparatoires ont identifié que 48,6% des personnes mises à l'emploi avaient connu une insertion professionnelle.

L'objectif de cette action est d'augmenter les sorties durables vers l'emploi, et renforcer le rôle de tremplin de ces contrats particuliers. La proposition intègre également l'allongement de la durée de l'art 60, afin de maximaliser les taux d'insertion pendant ou à l'issue de la période.

Pour concrétiser cet objectif, les propositions ambitieuses des travaux préparatoires sont un vrai pari sur l'avenir et doivent être soutenues :

- Soutenir les employeurs qui souhaitent transformer l'art. 60 ou 61 en un emploi durable, via des incitants financiers pour leur permettre de 'faire le pas' (par exemple, des mesures type tremplin 24+) ;
- Elargir l'enveloppe dédiée à la subvention majorée 'économie sociale', tant d'un point de vue quantitatif (davantage de postes) que qualitatif (insister sur l'accompagnement et la formation pour les art. 60 (pour garantir une prise en charge optimale, et ouvrir l'enveloppe aux structures qui développent ces aspects), pour offrir une expérience d'emploi de qualité.

Expérimenter les Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée

L'expérience française des Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée apporte une nouvelle perspective et une méthode innovante pour aborder cette question, déjà à l'étude par le FOREM. Dans le contexte wallon, il convient de ne pas recréer l'entière du dispositif mais de prendre appui sur les acteurs d'économie sociale d'insertion et leur longue expérience dans l'insertion socio-professionnelle (entreprises d'insertion, CISP, IDESS, coopératives d'activités...) et d'assurer un partenariat étroit avec le tissu économique local.

Au-delà de cette initiative, qui devra prouver sa réelle plus-value, les actions proposées dans les travaux de Get up Wallonia sont effectivement de nature à faciliter le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 8 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 190 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Favoriser l'insertion durable des travailleurs sous contrat article 60, §7 ou 61 sur le marché du travail, et par là leur émancipation complète des aides du CPAS ou de l'ONEM
- Créer un soutien financier à l'emploi tremplin (temporaire) pour permettre une remise à l'emploi des personnes très éloignées
- Expérimenter en Wallonie plusieurs projets de Territoires Zéro Chômeur de longue durée inspirés des initiatives françaises en s'appuyant sur les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle

élément essentiel pour l'évolution du Forem et la réussite de ses missions au cours des cinq prochaines années. Il s'agit d'effectuer un véritable saut technologique en termes d'outils informatiques visant à supporter les missions clés du Forem. (...) Cette plus grande efficacité induite par les nouvelles technologies peut mener à une meilleure valorisation de l'ensemble des informations disponibles et faciliter à son tour le matching entre l'offre et la demande d'emploi (...) ».

Mesure IV.2. Développer une politique de santé solidaire et efficace

Le contexte pandémique et les situations individuelles et collectives vécues depuis mars 2020 imposent de traiter la question de la santé dans le cadre de l'initiative Get up Wallonia. Préalablement à la covid-19, l'espérance de vie en bonne santé était en augmentation en Wallonie, mais à un niveau inférieur aux deux autres régions du pays. La crise sanitaire, quant à elle, illustre dramatiquement la complexité de l'organisation des compétences entre les différents niveaux de pouvoirs, mais la question de la révision de l'attribution des compétences entre les entités institutionnelles ne relève pas de Get up Wallonia. Les travaux préparatoires se sont dès lors concentrés sur les transformations urgentes à opérer au niveau wallon pour une politique de santé et une structure de santé publique efficaces. Trois modes d'actions sont épinglées : la première ligne des soins de santé (y compris mentale), les politiques de prévention et le recours aux technologies numériques.

Traiter la thématique de l'intégration des systèmes de santé dans Get up Wallonia est une opportunité unique qui permettra également de répondre aux enjeux à plus long terme tant dans la prévention des maladies chroniques que dans l'orientation du citoyen vers le bon acteur ou son accompagnement dans des soins de longue durée.

Les fiches suivantes constituent la base de travail ayant permis la finalisation de cette mesure par le conseil stratégique. Elles sont détaillées dans les annexes du rapport.

- 36. Créer les réseaux locorégionaux de santé et revoir le financement des structures
- 38. Digitaliser complètement les données de santé de manière structurée
- 54. Prévention santé
- 60. Améliorer l'offre de soins de santé mentale

Action IV.2.1. Créer les réseaux locorégionaux de santé en y intégrant la santé mentale

Il est indispensable d'arriver à une meilleure intégration des soins curatifs, de la prévention, de la promotion de la santé au niveau individuel, à l'image du système suédois qui dépense relativement peu pour les soins hospitaliers mais se concentre plutôt sur les soins et les services ambulatoires et les soins de longue durée. À cette fin, Get up Wallonia propose de modifier en profondeur le système wallon en responsabilisant les acteurs et en finançant les structures via les réseaux de soins locorégionaux sur base du territoire couvert. Le rassemblement des acteurs par territoires contigus permettra à l'ensemble des services (promotion de la santé, 1ère ligne, 2ème ligne, résidentiel, santé mentale) offerts à la population d'être représentés, tout en gardant une proximité suffisante pour faciliter la coordination sur le terrain. Des initiatives de type 'réseaux' se sont développées à différents niveaux en Wallonie en couvrant différentes thématiques, ce qui a complexifié et dispersé le paysage des soins de santé au niveau local et renforcé la demande d'aligner les besoins de terrain, l'administration et la vision politique.

Les travaux préparatoires ont identifié de manière pertinente certaines balises qui devront être prises en considération pour que tous les acteurs (Cure, Care & Usagers) partagent le même objectif de santé et qu'une simplification du système soit favorisée en étant impulsée par les acteurs eux-mêmes, en encourageant la promotion et la prévention à la santé. L'organisation des différents réseaux permettra d'identifier les besoins de la communauté et devra inclure des mécanismes d'auto et d'hétéroévaluation dans une logique d'apprentissage et d'innovation.

Cependant :

- Les réflexions actuelles proposent d'organiser ces réseaux en territoires calqués sur les réseaux hospitaliers. Cela n'apparaît pas comme une solution idéale, notamment parce que certains réseaux sont à cheval sur les régions de Wallonie et Bruxelles. Ces réseaux ne doivent donc pas forcément s'opérationnaliser sur le découpage des réseaux hospitaliers ;
- Dans ce panorama, il s'agit non seulement d'intégrer les acteurs de soins stricto sensu mais aussi les prestataires des services et de l'aide notamment à domicile ;
- La notion de 'réfèrent' doit être détaillée en concertation avec les acteurs de terrain ;
- La construction de réseaux locorégionaux pose un enjeu majeur quant à la structure de gouvernance forte nécessaire à ce niveau. Cette gouvernance nécessitera des compétences, de l'information (un tableau de bord populationnel) et des mécanismes de financement nouveaux qui restent à opérationnaliser. Il s'agit d'un préalable indispensable ;
- Ces réseaux pourront s'interconnecter au sein d'une coupole régionale pour développer une dynamique d'apprentissage et de partages d'expériences, développer, dans une logique bottom-up, un référentiel d'intervention partagé et constituer à terme une infrastructure résiliente facilitant la réactivité des autorités sanitaires, particulièrement importante en cas de crise.

L'intégration de la santé mentale dans cette réorganisation est apparue indispensable dans le cadre de la pandémie : il est important de prévenir, détecter et traiter les problèmes de santé mentale qui peuvent émerger et augmenter dans ce contexte mais aussi de réduire la détresse vécue par une partie de la population. Dans le contexte de cette pandémie, des initiatives et mesures complémentaires ont été prises et soutenues par le Gouvernement afin de pallier les premiers effets sur la santé mentale des Wallon.ne.s. Ces mesures devront être poursuivies après la crise sanitaire actuelle afin de renforcer la mobilité des soins de santé mentale et la capacité d'intervention en Wallonie des différents services et acteurs comme parties prenantes reconnues au sein de la première ligne.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 6 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 150 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Evaluer et analyser l'impact des transferts de compétences liés à la 6ème réforme de l'État et la répartition entre les entités fédérales et fédérées (régions & communautés) de manière rétrospective et prospective
- Créer les réseaux locorégionaux de santé en y intégrant la santé mentale
- Poursuivre le soutien spécifique aux acteurs de la santé mentale

Action IV.2.2. Intégrer les politiques de prévention en matière de santé et investir dans une infrastructure de santé publique

Au-delà du mode de vie individuel, les facteurs sociaux et environnementaux impactent la santé (physique ou mentale) des individus. L'OMS estime que, dans l'Union Européenne, les facteurs environnementaux sont responsables de 15 % des décès prématurés liés à des maladies chroniques. Cette action se concentre sur les aspects de prévention en matière de santé et sur le lien direct entre l'environnement et la santé des habitants et vise à lutter contre les freins dus à l'éparpillement des compétences et à renforcer les compétences des acteurs.

En matière de prévention, de nombreuses données sont disponibles au niveau du territoire, que soit à travers l'Enquête nationale de santé (Sciensano), les données récoltées de façon systématique dans le cadre de la petite enfance (ONE) et dans le cadre de la promotion de la santé à l'école (ONE), ainsi que les données centralisées par les différents observatoires provinciaux et celles mises à disposition par les hôpitaux et les autorités fédérales. Des données en matière de pollution de l'air (AWAC), de l'eau (SPGE), des sols (Issep et AFCN pour le radon) sont aussi disponibles. Enfin l'Agence InterMutualiste (AIM) dispose de données très complètes en matière de soins de santé. Toutes ces bases de données constituent une source formidable d'intelligence épidémiologique sur notre territoire mais malheureusement éparpillée et donc sous-utilisée.

Il est donc nécessaire de :

- Créer les conditions d'interconnexion entre ces bases de données multiples, dans une logique de mise à disposition avec une interface agile (voir Action V.2.1. Structurer une 'gouvernance du numérique' publique cohérente, scientifique, pérenne, responsable et visant l'intérêt général). Ces données seront consolidées par exemple via l'AVIQ et/ou l'IWEPS et mises à disposition de tous les partenaires impliqués dans les activités de prévention en matière de santé en prenant appui sur le développement d'un système statistique de qualité (voir Action V.2.3. Augmenter l'efficacité du pilotage du système statistique wallon pour une gouvernance plus démocratique) ;
- Prendre en compte la dimension de la santé, de façon transversale dans toutes les politiques dans une logique de Health in All Policy en mobilisant ces données ;
- Accélérer l'opérationnalisation de plans régionaux WaPPS (Plan wallon de prévention et de promotion de la santé – horizon 2030) en y développant une perspective de genre ;
- Fusionner les plans existants ou prévus en intégrant le plan ENVieS (Plan wallon environnement-santé 2019-2023) dans l'axe 1 du WAPPS (Axe 1 : La promotion des modes de vie et des milieux favorables à la santé) dans une logique intersectorielle favorisant une vision intégrée 'One Health' en matière de santé publique⁶⁹.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 7 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 150 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Accélérer l'opérationnalisation de plans régionaux WaPPS (Plan wallon de prévention et de promotion de la santé – horizon 2030) et ENVieS (Plan wallon environnement-santé 2019-2023) dans une optique de synergie forte
- Mettre à disposition de tous les partenaires une interface agile d'accès aux données existantes
- Instaurer le principe Health in All Policy, qui consiste à intégrer une analyse d'impact de la santé pour toutes les politiques publiques

Action IV.2.3. Utiliser le numérique comme levier pour améliorer la qualité des soins

En parallèle à cette réorganisation des soins de première ligne, il est essentiel de digitaliser progressivement mais intégralement le dossier de santé des citoyens wallons de manière structurée et intégrée, en incluant l'ensemble de l'écosystème dans la dynamique (citoyens, soignants et établissement de santé, administrations, entreprises du numérique, scientifiques de la médecine mais aussi du droit, de l'économie, l'Autorité de Protection des Données...).

Ce projet de mise en place d'un écosystème de santé numérique du parcours de vie et de santé du citoyen permet de répondre à différents défis. Premièrement, dans un cadre préventif, il permet un monitoring sanitaire global au niveau régional qui permettra aux professionnels de la santé de réagir plus rapidement en cas d'épidémie, de concentration anormale de pathologies... et d'ajuster les actions prévues par les plans ENVieS et WAPPS aux réalités du terrain. Deuxièmement, il permet d'éviter la répétition d'examen inutiles et onéreux. Troisièmement, il permet au prestataire d'aide et de soins de passer plus de temps avec son patient en réduisant sa charge administrative, ce qui favorise une prise

⁶⁹ Et donc intégrant les actions relatives à la santé environnementale : qualité de l'air intérieur et extérieur, bruit, ondes électro-magnétiques...

Get up Wallonia !

en charge plus qualitative. Enfin, il permet de renforcer la responsabilisation du patient quant à la gestion de ses données de santé pour être un réel acteur de son parcours de vie.

Le projet vise également à permettre une meilleure utilisation des masses croissantes de données produites par les systèmes de santé dans le respect de la vie privée (et donc de la protection des données anonymisées), qui représentent aujourd'hui une opportunité largement sous-utilisée aux niveaux scientifiques et économiques. Cette valorisation du numérique ne pourra tenir ses promesses que si elle est développée dans une logique d'innovation ouverte, c'est dans une logique de créativité informée par les discussions avec les usagers finaux, les professionnels et les autres parties concernées : une importation de modèle dans une logique top-down serait coûteuse et contre-productive (voir Action V.1.2. Développer une architecture favorisant une culture d'innovation collaborative).

Bien que nécessaire et souhaitable, la réussite de ce projet impose que l'acteur qui doit le porter (AviQ) dispose de la maturité et capacité organisationnelle suffisante pour le concrétiser simultanément avec l'Action IV.2.1. Créer les réseaux locorégionaux de santé en y intégrant la santé mentale. Il est également vraisemblable que d'autres priorités ou contraintes vont s'imposer au secteur de la santé dans les prochains mois/années et auront ainsi également une influence sur le mode de transition numérique à porter. Sans une garantie claire sur cette capacité à mener ces deux projets à terme, il conviendra de les séquencer.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 3 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités), dont notamment :

- Etablir la vision stratégique de la Wallonie en termes d'e-santé : la Wallonie doit définir une vision e-santé propre qui tient compte de ses particularités : les besoins et la sensibilité de sa population, ses ressources humaines, logistiques et financières
- Dresser un plan stratégique qui doit identifier les objectifs, les priorités, les actions, les rôles de chacun et une structure de gouvernance efficace. Ce plan doit s'appuyer sur le plan fédéral
- Définir des incitants/contraintes pour amener les professionnels de la santé à structurer et échanger les données sous le même format, et définir des incitants/contraintes pour amener les industriels à supporter les mêmes formats d'échange de données
- Former les professionnels de la santé au bon usage des outils
- Systématiser l'accès du patient (et son aidant proche) à ses données
- Organiser l'exploitation des données pseudonymisées de santé pour la recherche

Mesure IV.3. Assurer l'égalité de genre et combattre toutes les discriminations

La crise sanitaire a accentué les inégalités en termes de logement et d'accès au travail tout en mettant en évidence la variabilité de l'offre (ou de la qualité) des MR/MRS sur le territoire wallon. Pour contrer les inégalités structurelles d'accès à l'emploi, une action essentielle est de développer une nouvelle approche du test genre et l'élargir à tous les travailleurs potentiellement victimes de discrimination (les services publics doivent donner l'exemple). De surcroît, la construction de 5.465 places d'accueil de la petite enfance supprimerait partiellement certains freins à l'entrée/au maintien sur le marché de l'emploi (principalement les femmes). Parallèlement, une réforme de la politique des allocations familiales centrée sur le risque de pauvreté de l'enfant doit être étudiée et évaluée.

Sur la question du logement, un plus grand nombre de logements sociaux devront être construits et une évolution du cadre légal est requise (que ce soit par rapport aux nouveaux modes d'habitat ou à l'accélération des procédures d'octroi de permis d'urbanisme et d'environnement). Par ailleurs, tout en réalisant une évaluation de la filière des 'gérontechnologies' dans le cadre du maintien à domicile et en continuant de soutenir les aidants proches, il demeure essentiel de mener une réflexion participative sur le contrôle de la qualité des MR/MRS. Enfin, il s'agira de mettre en place une 'offre de service renforcée' centrée sur le sans-abrisme, axée sur le préventif et le curatif en y incluant différentes composantes : logement, santé, accompagnement, statuts et droits.

Les fiches suivantes constituent la base de travail ayant permis la finalisation de cette mesure par le conseil stratégique. Elles sont détaillées dans les annexes du rapport.

- 32. Dans un souci de lutte contre les inégalités structurelles, renforcer la qualité et la généralisation d'une mobilisation renforcée d'un test intégré égalité des chances et multi-discrimination
- 33. Renforcer la politique des allocations familiales pour la réduction de la pauvreté des enfants
- 35. Augmenter les places de crèche et en moduler le coût
- 37. Garantir une meilleure information sur la disponibilité et la qualité des lieux d'accueil des seniors
- 50. Faciliter l'accès au logement, soutenir l'amélioration énergétique, renforcer l'autonomie
- 59. Prendre en compte les réalités du handicap
- PRR01. Logements durables
- PRR04. Plan de transition des infrastructures de la petite enfance

Action IV.3.1. Faciliter l'accès au logement et soutenir l'autonomie des moins valides

L'accès à un logement adapté est un droit fondamental parce qu'il s'agit d'une condition indispensable pour vivre dans la dignité. Pourtant ce droit peine à se traduire en actions efficaces. Le conseil propose d'agir en deux volets pour assurer à chacun l'accès à un lieu où il peut vivre en toute autonomie.

L'autonomie des personnes à domicile

La crise sanitaire a mis dramatiquement en évidence la vulnérabilité de certaines personnes : les personnes sans abri, mais aussi pour les personnes les plus âgées de notre société, ou les personnes souffrant d'un handicap. Pour ces

personnes vulnérables, il est essentiel d'assurer une meilleure évaluation des besoins centrée sur la personne. Le Conseil propose de :

- Soutenir, de manière proactive, le développement de projets innovants de nouvelles formes de prise en charge de la dépendance qui maintiennent les personnes âgées dans leur lieu de vie (ex : 'gérontechnologies') afin de diversifier les formes d'accueil en favorisant un continuum de soins et de services ;
- Organiser une réflexion de fond associant les intéressés, les acteurs de terrain et le corps médical et de la Santé mentale doit aboutir à la définition de critères de qualité et l'organisation du contrôle de cette qualité dans les établissements d'accueil (MR/MRS), à la fois en termes d'infrastructures, de coût et d'accessibilité financière et dans la continuité des actions déjà mises en place par les différentes mutualités.

L'accès au logement et les nouveaux modes d'habitats

Des moyens significatifs ont été sollicités dans le cadre du plan de relance et de résilience européen pour relancer rapidement le développement de 700 logements publics sains, performants énergétiquement et adaptables : en effet, la demande est toujours largement supérieure à l'offre de logement. Cette situation risque de s'accroître suite à la crise sanitaire et économique liée à la covid-19. Dans ce cadre, l'idée des travaux préparatoires proposant de mettre sur un pied d'égalité le locatif et l'acquisitif dans le cadre des aides publiques au logement ('allocation logement') semble à la fois ambitieuse et pertinente, mais doit encore être approfondie et modélisée.

Actuellement, chaque dispositif d'aide pour le locatif (logements sociaux, AIS, allocation loyer) et pour l'acquisitif (chèque habitat, crédit hypothécaire social...) est traité de manière isolée et donc est susceptible d'apporter un avantage financier différent à un même ménage. Ce dernier pourrait donc être tenté de choisir l'une des aides car cela elle lui apporte un avantage financier supérieur.

La réforme des aides au logement proposée consiste, à l'inverse, à évaluer l'ensemble des aides accordées et prévoit de remplacer ces avantages financiers disparates en une 'allocation logement', qui les uniformise, la base étant le niveau de revenus (qui serait donc indépendante du type d'aide sollicité). Ainsi, quelle que soit la solution choisie par le ménage considéré, l'aide financière apportée reste identique.

Ceci implique que les aides financières (par exemple, le chèque habitat, les taux plus avantageux des crédits hypothécaires sociaux...) sont remplacés par cette allocation logement.

Cette allocation logement favoriserait également l'autonomie et la mobilité des ménages : tout changement (déménagement, acquisition, vente...) n'apporterait aucun changement dans l'allocation logement, tant que le revenu du ménage reste identique. Cette allocation logement devra tenir compte des caractéristiques des bénéficiaires (revenu, personnes à charge...).

Au niveau des logements sociaux et des AIS, deux options restent ouvertes :

- Soit considérer l'allocation logement dans une optique universelle ; les bénéficiaires concernés paieraient alors un loyer équivalent à celui du marché, mais ce montant serait compensé par l'allocation logement ;
- Soit, plus simplement, le dispositif actuel est maintenu et l'allocation logement ne serait pas applicable pour ces catégories de bénéficiaires.

Ces options doivent être envisagées de manière temporelle, la première révolutionnant l'écosystème du logement social ne pouvant que, dans un premier temps, coexister avec la seconde. Elles méritent une analyse approfondie (scénarios et impacts) afin d'identifier celle qui, dans le moyen terme, apporterait la plus grande plus-value (sociale, économique, environnementale) par rapport à la situation existante.

Enfin, il conviendra de faciliter l'accès au logement via l'adaptation des cadres législatifs et réglementaires afin de faciliter les procédures et intégrer les nouveaux modes d'habitats :

- Mettre en place une procédure accélérée d'octroi des permis d'urbanisme et d'environnement pour les projets de création de logements contenant une proportion à déterminer de logements d'utilité publique. Il s'agit de répondre au besoin grandissant en logement à loyer modéré tout en favorisant la mixité sociale dans les projets immobiliers privés par une accélération des procédures d'octroi de permis d'urbanisme et d'environnement développés par des promoteurs privés qui prévoient dans leurs projets de développer des logements d'utilité publique qui seront pris en gestion ou vendus à des opérateurs immobiliers locaux au sens du CWHD (SLSP, AIS, APL, Communes, CPAS) ;
- Favoriser la construction de logements à loyer modéré en instaurant un dispositif décentralisé de charges d'urbanisme proportionnées à l'ampleur des projets ;
- Prendre en compte les obstacles juridiques actuels (législation, y compris la législation sociale au niveau fédéral concernant le statut de cohabitant) pénalisant les nouveaux modes d'habitat : habitats partagés et/ou multigénérationnels, tiny houses, habitats légers... Une révision de ce cadre législatif permettra de faciliter la mise en œuvre des nombreux projets innovants portés par les citoyens.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 13 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 220 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Assurer le libre choix de vie des aînés, tout en leur garantissant leur sécurité
- Assurer une aide et assistance de qualité aux aînés et aux personnes en perte d'autonomie souhaitant continuer à vivre chez eux
- Mener une réflexion participative sur le contrôle de la qualité des MR/MRS
- Réaliser une évaluation de la filière des 'gérontechnologies' dans le cadre du maintien à domicile
- Soutenir les aidants proches de personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie en renforçant 'l'offre de répit'
- Assurer l'inclusion et le droit de vivre en autonomie des personnes en situation de handicap et autres publics avec des besoins spécifiques en mettant en place une politique de 'Handistreaming'
- Mettre en place une 'offre de service renforcée' centrée sur le sans-abrisme, axée sur le préventif et le curatif et inclure les composantes logement, santé, accompagnement, statuts et droits (à régler avant la sortie de l'institution) et 'package survie' si nécessaire en s'accordant avec la FWB et le fédéral.
- Faire évoluer le cadre légal lié au logement ; création d'une procédure accélérée d'octroi des permis d'urbanisme et d'environnement pour les projets de création de logements d'utilité publique, développement décentralisé des charges d'urbanisme proportionné à l'ampleur des projets en vue de la création de logements à loyer modéré, prise en compte des nouveaux modes d'habitat

Cette action est également alimentée par la fiche PRR01. 'Logements durables' sélectionnée par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

Action IV.3.2. Renforcer les dispositifs de soutien à l'enfance

La pauvreté des enfants (avant la crise sanitaire, 18,9% des enfants étaient exposés à la pauvreté en Belgique⁷⁰) n'est pas tolérable. Elle a un impact important pour le développement de l'enfant (à long terme) et entretient une dimension d'inégalité de genre criante (familles monoparentales où la plupart des responsables sont des femmes). Les pistes pour soutenir la sortie de la pauvreté sont multiples et le conseil propose de soutenir deux actions directement ciblées sur les enfants, à savoir l'accueil de la petite enfance et la politique des allocations familiales comme armes contre la pauvreté.

Le conseil applaudit le choix du Gouvernement de proposer, dans le cadre du plan de relance européen, d'augmenter le nombre et la qualité des places d'accueil (subventionnées ou pas) pour la petite enfance. Ces 5.465 places d'accueil supplémentaires auront un impact pour les enfants mais aussi pour leurs parents. En effet l'insuffisance de places d'accueil est un frein à l'entrée/au maintien sur le marché de l'emploi d'une partie de la population en âge de travailler (surtout dans la population féminine). Les effets seraient bénéfiques en termes de santé et bien-être, d'égalité et d'emploi (direct et indirect) avec comme conséquence globale une réduction attendue de la pauvreté.

La politique d'allocations familiales a récemment été modifiée et il est prévu qu'elle fasse l'objet d'une évaluation en 2022. Dans le cadre des enseignements de la pandémie, cette étude devra inclure une évaluation spécifique quant à son impact en matière de réduction des inégalités économiques entre les familles et proposer une ou plusieurs alternatives visant à mieux traiter la question de la pauvreté infantile. Pour réaliser cette évaluation et cette prospective de manière rationnelle, il convient dans un premier temps de disposer de données fiables, de consulter les parties prenantes pour établir des scénarios, de construire une base de données récentes et de mobiliser des outils modernes de simulation (micro/macro) pour analyser les scénarios et leurs impacts en matière de revenus et de sortie de pauvreté, de risque de pièges à l'emploi et d'impact budgétaire. C'est dans un deuxième temps seulement que des choix politiques pour un nouveau schéma d'allocations familiales pourraient faire l'objet de débats informés. Cette action doit être perçue comme emblématique d'une nouvelle façon de construire une politique ; en collaboration avec les stakeholders et en recourant à une réelle infrastructure de données et d'évaluation.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 4 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et 9 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Considérer les allocations familiales comme un outil de réduction des inégalités
- Mener une étude approfondie sur une réforme des allocations familiales

Cette action est également alimentée par la fiche PRR04. 'Plan de transition des infrastructures de la petite enfance' sélectionnée par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

Action IV.3.3. Renforcer la qualité et la généralisation d'un 'test genre' dans une logique de gender mainstreaming

Au sein de la DPR 2019-2024, les responsables wallons s'engagent à garantir les droits des femmes dans tous les domaines de la vie. Il s'agit de « rendre effective l'application du gender mainstreaming et du gender budgeting ainsi qu'une approche intersectionnelle des problématiques d'inégalité », avec le soutien du Conseil wallon de l'égalité entre les hommes et les femmes (CWEHF) dans le cadre du groupe interdépartemental de coordination (GIC).

⁷⁰ Observations finales concernant le rapport de la Belgique, Comité des Droits de l'Enfant, ONU, février 2019

Get up Wallonia !

Le conseil stratégique soutient le projet du Gouvernement de faire de la Wallonie, une terre d'égalité pour les Wallon.ne.s et pour ce faire de mobiliser le Décret wallon du 11 avril 2014 qui précise que l'approche de gender mainstreaming impose de réaliser « *pour chaque projet d'acte législatif et réglementaire, un rapport d'évaluation de l'impact du projet sur la situation respective des femmes et des hommes* ».

Le conseil prend au sérieux l'évaluation faite par de nombreux observateurs : le 'test genre' tel qu'il est aujourd'hui mobilisé n'est pas appliqué correctement et il propose de développer une approche en trois temps : évaluer l'existant, améliorer les processus, promouvoir une approche intersectionnelle.

1. Evaluer

Organiser une évaluation, par un organe externe (et en y associant les parties prenantes comme le CWHF), du processus d'utilisation du test genre aussi bien au niveau technique qu'en matière des compétences mobilisées par les différents acteurs ou au niveau du processus de la mise en œuvre et son impact sur la production des politiques.

Evaluer la mise à disposition des informations sexuées nécessaires pour assurer un test genre de qualité dans les différents secteurs de l'action publique.

Sur base de ces informations, redéfinir le processus du test (modalités de tests, documents de référence, accompagnement par les référents genre...) avec le soutien du Haut Conseil Stratégique aussi engagé en matière d'évaluation.

2. Améliorer : apprendre et innover

Imposer la collecte de données sexuées pour toutes les politiques (y compris les usagers des transports en commun...) pour mettre en évidence l'importance de la dimension du genre dans les différents secteurs de l'action publique.

Imposer une formation au niveau des responsables administratifs et des cabinets en tant que donneurs d'impulsion des politiques.

Accompagner le développement du 'test genre' dans les politiques ciblées comme prioritaires dans la DPR : une approche genrée de la santé depuis la promotion et la prévention jusqu'aux soins ; les politiques de mobilité, d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dès l'analyse des projets et jusqu'à leur évaluation.

Encourager et mettre en valeur les initiatives des administrations en gestion interne ou pour leurs actions externes, et particulièrement les processus d'innovation en collaboration avec les usagers concernés.

3. Promouvoir une approche intersectionnelle

Développer une approche intersectionnelle au sein des pilotes cités plus avant, en mettant en évidence les formes de discriminations multiples.

Définir et généraliser les recommandations tirées de ces pilotes.

L'impact de cette action serait assez rapide, avec un coût réduit. Il pourrait être réalisé dans une logique d'innovation collaborative (voir Action V.3.1. Assurer une transparence des processus et une meilleure participation des citoyens).

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 4 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 30 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Développer une nouvelle approche du test 'genre'
- Accroître l'exemplarité des services publics à l'égard de l'emploi de travailleurs potentiellement victimes de discrimination
- Revoir les réglementations notamment en ce qui concerne l'obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap (système de sanction positive et négative, politique RH inclusive)
- Remplacer le test genre par un test générique égalité multi discriminations et prévoir que celui-ci soit complété en amont de la politique, donc lors de sa conception

Axe V. Garantir une gouvernance participative et innovante

Mesure V.1. S'appuyer sur une administration publique ouverte et innovante

Le bon fonctionnement de notre démocratie a besoin d'une administration innovante et d'une véritable infrastructure de données pour faire face aux nouveaux enjeux.

Dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe, la Wallonie va accélérer la digitalisation des processus de l'administration régionale (ainsi qu'un soutien à l'attention des pouvoirs locaux) pour généraliser le digital by default (pour les relations administrations/citoyens) et l'open government data (OGD) tout en assurant le niveau de sécurité nécessaire. À moyen-terme, l'objectif est de développer un écosystème numérique fort qui permette un pilotage transversal du territoire par la donnée et de progresser vers la digitalisation de l'ensemble des services publics.

Le conseil propose de profiter de ce moment pour provoquer une véritable 'révolution organisationnelle numérique' au sein de l'administration régionale en favorisant une culture d'innovation efficace au sein du SPW. Cette révolution numérique devra s'inscrire dans une logique de transparence et d'ouverture aux acteurs privés, à la société civile et aux citoyens.

Pour développer cette culture de l'innovation administrative avec succès, une implication forte des dirigeants, élus et nommés, sera nécessaire afin de mettre en place une infrastructure de données et une architecture de services soutenant les initiatives du terrain. La mesure se concentre sur deux actions structurantes qui faciliteront l'enclenchement de cette évolution.

Les fiches suivantes constituent la base de travail ayant permis la finalisation de cette mesure par le conseil stratégique. Elles sont détaillées dans les annexes du rapport.

- 12. Créer un programme Wallonie 'co-create'
- 31. Réduire le non-recours aux droits grâce à la numérisation intelligente de l'administration
- 40. Déployer un plan de numérisation de l'administration wallonne incluant des outils et des services numériques
- 41. Favoriser l'innovation dans l'administration publique
- 46. Soutenir efficacement les autorités locales
- 47. Soutenir la numérisation communale
- PRR13. Digitalisation des processus de l'administration régionale et des pouvoirs locaux

Action V.1.1. Progresser rapidement en matière d'usages numériques dans les administrations régionales et locales

Les investissements prévus dans la numérisation de l'administration régionale et dans les pouvoirs locaux via le plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe sont conséquents (172 millions € d'ici 2026 prévus dans la PRR13). Ces budgets doivent permettre aux pouvoirs publics wallons de progresser en matière d'usages numériques et de rattraper le retard dans une finalité de services aux usagers.

À terme, l'objectif est de mettre en place une gouvernance de et par la donnée et de progresser vers la digitalisation de l'ensemble des services publics et dispositifs à destination des entreprises et des citoyens, tout en gardant la possibilité de 'rencontres physiques' pour la population qui ne serait pas en mesure d'utiliser les outils digitaux.

Cette numérisation doit notamment permettre le développement de nouveaux outils d'action pour l'administration afin de développer des politiques plus efficaces. A titre d'exemple, le non-recours aux droits sociaux touche les publics les plus vulnérables, et c'est de la responsabilité de l'administration de limiter ce problème, par exemple en mobilisant des outils d'intelligence artificielle qui permettent d'identifier dans les bases de données les groupes qui tombent entre les mailles du filet et ne font pas recours à leurs droits.

La généralisation de l'accès aux données sera aussi un levier important pour le renforcement de la culture d'évaluation, pratique qui nécessite la maîtrise des outils de collecte de données, leur traitement et leur analyse.

Ces investissements numériques doivent aussi permettre de développer un système statistique de qualité dans une logique d'open data dans les domaines d'avenir pour la Wallonie. La numérisation de l'administration (au niveau régional et local) permettra une circulation rapide et sécurisée de données. Le conseil propose de tirer profit de cette action pour instaurer une culture 'open data' et favoriser la production et l'échange de données statistiques de qualité entre les administrations et avec les usagers (entreprises, monde associatif, monde de la recherche...) pour assurer une meilleure gouvernance publique et nourrir les débats démocratiques dans leurs dimensions économiques, environnementales et sociétales.

Encourager la production de données dans l'ensemble de l'administration et des agences et la circulation sécurisée de ces données, et renforcer les possibilités de valorisation en regard des besoins des utilisateurs. Il s'agit d'envisager la numérisation pour revoir le système actuel de structuration et de production des données officielles et envisager la fin des silos entre les données administratives pour créer un système statistique aligné sur les exigences européennes en matière de statistique publique et construit en étroite collaboration avec les administrations wallonnes.

Valoriser ce réservoir important de données pour développer des pratiques de modélisation, d'anticipation et de réflexion prospective à l'attention des décideurs.

Développer au sein de l'administration wallonne la culture de l'évaluation, en imposant un renforcement des compétences dans ce domaine ainsi que des ressources budgétaires mobilisées pour la réalisation des évaluations. Le design de chaque politique proposera, dès le début, une stratégie d'évaluation (planification, budget, publication). L'administration assurera une interface publique pour rendre accessible l'ensemble de ces procédures. Cette évaluation devrait conduire le cas échéant à des propositions de développement de programmes qui fonctionnent bien et d'arrêt de ceux qui ne fonctionnent pas bien.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 11 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 570 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Digitaliser l'administration wallonne, une mesure indispensable pour la réussite de toutes les autres
- Simplifier et rationaliser le nombre de dispositifs avant de digitaliser et inclure dès la conception de nouveaux dispositifs l'aspect digital
- Accentuer la numérisation de l'administration, au travers de moyens budgétaires adéquats, pour permettre d'en redéfinir l'offre de service à l'égard des différents publics cibles et renforcer les relations avec les citoyens et les entreprises. Cette dynamique concourt par ailleurs à faciliter les solutions de télétravail qui ont garanti la continuité du service public durant la crise de la covid-19
- Connecter l'ensemble des structures publiques (SPW, UAP...) au bénéfice des utilisateurs doit être accélérée et globalisée
- Déployer un 'package numérique' auprès de l'ensemble des agents publics wallons
- Mettre en œuvre une gouvernance de et par la donnée et digitaliser à 99 % l'ensemble des services publics et dispositifs à destination des entreprises et des citoyens
- Digitaliser au maximum toute l'administration et les services publics accessibles aux entreprises et aux particuliers (Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles) en digitalisant toutes les démarches administratives et services prioritaires

Cette action est également alimentée par la fiche PPR13. 'Digitalisation des processus de l'administration régionale et soutien à la digitalisation des pouvoirs locaux' sélectionnée par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

Action V.1.2. Développer une architecture favorisant une culture d'innovation collaborative

La culture de l'innovation ne se résume pas seulement à une question de technologies. 'Construire une capacité organisationnelle pour l'innovation dans le secteur public'⁷¹ impose à l'administration de revoir ses méthodes de travail, la nature et les modalités de prestation des services publics et les modes d'interaction avec les citoyens, les entreprises et la société civile. La technologie est évidemment importante mais ces pratiques innovantes doivent faire l'objet d'une approche en matière d'évaluation et d'acceptation de la population qui sont des conditions de succès absolument indispensables : encourager la gestation et la circulation d'idées, assurer des moyens et des procédures aux idées et les faire circuler pour favoriser l'émergence de solutions innovantes.

Développer une culture de l'innovation dans les équipes (prérequis)

Le conseil propose de coupler le projet de numérisation de l'administration à la mise en place d'une architecture de soutien à l'innovation collaborative (interne et externe). Pour favoriser la création de réseaux et le travail collaboratif, des pays ont expérimenté des systèmes d'effectifs flexibles permettant d'allouer des personnes à des projets concrets, ainsi qu'une nouvelle répartition des responsabilités, transcendant les différents domaines d'intervention. Il est possible de s'inspirer d'expériences qui ont fait leurs preuves et qui soutiennent une dynamique d'innovation collaborative évitant l'approche en silo et favorisant une logique de résolution de problèmes en collaboration avec des usagers : une structure légère, agile et peu hiérarchisée favorisant les échanges de pratiques et d'idées et proposant des espaces d'expérimentation de type 'innovation labs'.

D'autres outils permettent de renforcer la visibilité de ces expériences collaboratives : organisation d'hackatons créatifs, mise en valeur de résultats d'innovation (petits et grands), célébrer une 'semaine de l'innovation publique'... Les exemples sont aujourd'hui nombreux, où l'administration prend le risque de développer ses projets en associant les forces vives et en favorisant particulièrement l'implication des groupes plus jeunes et plus créatifs.

Favoriser une dynamique 'co-create' visant l'hybridation et le transfert de savoirs et de compétences entre administrations, centres de recherche, groupes d'usagers ou asbl

Le conseil propose que l'administration joue un rôle d'impulsion pour des projets ciblés de courte durée, en mettant l'accent sur les thèmes prioritaires post-covid-19 (santé, lien social, inclusion, économie de proximité) et la résilience face aux défis sociétaux majeurs (environnement, santé, vieillissement...). L'appel à projets imposerait d'inscrire les projets de façon ciblée et précise sur ces thèmes prioritaires, en valorisant une logique d'hybridation de type 'co-create' avec les usagers et les administrations.

Ces projets devront viser le transfert de savoirs et de compétences des universités vers des structures citoyennes ou des ASBL en termes d'innovation sociale, responsable et soutenable.

⁷¹ OCDE, 2014.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 4 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 560 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Lancer un appel à projets portant sur des nouvelles formes d'organisation du travail libérée
- Créer un programme Wallonie 'co-create'

Mesure V.2. Instaurer une nouvelle gouvernance du et par le numérique

La transition numérique est inévitable. Elle est déjà en route et s'est accélérée dans le contexte pandémique. Elle est par ailleurs nécessaire comme catalyseur de nombreux objectifs de Get up Wallonia et de la Wallonie. Plusieurs des thèmes couverts soulignent l'apport que le numérique peut avoir pour soutenir leurs ambitions. Elle doit cependant se penser en cohérence avec la transition écologique et climatique. En effet, notre dépendance croissante au numérique demande que nous pensions la transition numérique tout en garantissant la soutenabilité. Transition écologique et transition numérique sont au cœur du Green Deal européen et doivent être implémentées de manière articulée.

Si les défis soulevés par ces deux transitions sont articulés, face au développement continu et rapide des technologies numériques et de leurs usages dans notre économie et dans la vie quotidienne des Wallon.ne.s, Get up Wallonia est l'opportunité d'amplifier le triple dividende potentiel offert par ces technologies en cadrant et en pérennisant leurs usages dans le cadre des enjeux sociaux et environnementaux qu'ils posent.

Cette mesure se concentrera sur la gouvernance du et par le numérique, sur les investissements publics et privés d'infrastructures nécessaires à son développement responsable et sur un renforcement du système statistique pour en faire un réseau de qualité en renforçant la production de données fiables, complètes et à jour au sein du système statistique wallon.

Les fiches suivantes constituent la base de travail ayant permis la finalisation de cette mesure par le conseil stratégique. Elles sont détaillées dans les annexes du rapport.

- 15. Instaurer une 'gouvernance du numérique' publique cohérente, pérenne, responsable et visant le bien public
- 44. Mise en place d'un système statistique wallon pour développer de meilleures statistiques pour une meilleure démocratie
- 57. Faciliter la connectivité
- PRR25. 5G-Missions d'expertise et instauration du cadre réglementaire
- PRR26. Contrat cadre avec les opérateurs télécom

Action V.2.1. Structurer une 'gouvernance du numérique' publique cohérente, scientifique, pérenne, responsable et visant l'intérêt général

Les usages numériques dépendent du système technique sous-jacent (infrastructures, équipements, logiciels...). Or, l'impact écologique et climatique des systèmes et usages numériques est souvent négligé : consommation énergétique, impact écologique de la fabrication des appareils numériques, utilisation de ressources naturelles rares, gestion des déchets...

Une gouvernance numérique intégrant la sobriété des usages et des infrastructures est essentielle si la Wallonie veut développer des objectifs de court terme en matière de numérisation, sans nuire à ceux sociétaux, de moyen et long-termes. Une telle gouvernance est d'autant plus importante pour que le numérique soit un véritable levier de développement économique, socialement et écologiquement soutenable. Selon The Shift Project, la sobriété numérique consiste à⁷² « passer d'un numérique instinctif voire compulsif à un numérique piloté, qui sait choisir ses directions : au vu des opportunités, mais également au vu des risques » Une gouvernance numérique intégrant la sobriété ne s'oppose pas au déploiement du numérique comme facteur de développement et solution à nombre de défis sociétaux, dont le défi environnemental, mais veut garantir que ce déploiement s'opère de manière pérenne et résiliente.

Cette question de la gouvernance numérique, dans une optique de sobriété, a notamment été développée dans les travaux de la Task Force Economie et Territoire, au cours des travaux préparatoires de Get up Wallonia.

Note relative à la sobriété numérique et à l'impact environnemental des nouvelles technologies déployées⁷³

Objectif : passer d'un numérique instinctif voire compulsif à un numérique piloté, qui sait choisir ses directions : au vu des opportunités, mais également au vu des risques.

- Evaluer systématiquement la pertinence environnementale et identifier les conditions dans lesquelles il est pertinent de déployer une solution numérique ;
- Mettre en place une méthodologie pour analyser la pertinence énergétique des projets numériques ;
- Changer l'approche du numérique pour chaque administration, quelle que soit sa taille, pour ne pas uniquement acquérir et exploiter de nouveaux outils d'optimisation mais les inscrire pour qu'ils soient des outils au service de la stratégie gouvernementale ;
- Organiser une discussion autour de la sobriété numérique.

⁷² The Shift Project (2020). « Déployer la sobriété numérique. » https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2020/10/Deployer-la-sobriete-numerique_Rapport-complet_ShiftProject.pdf

⁷³ Extrait du rapport de la Task Force Economie et Territoire, projet 4.6.

Get up Wallonia !

Cette gouvernance est d'autant plus pertinente que l'Union Européenne a fait de la 'Twin transition' (transition tant verte que numérique)⁷⁴, sa vision de long terme pour nos sociétés. Ces deux transitions se nourrissent mutuellement et le numérique, s'il est utilisé avec sobriété, devient un outil et une base indispensables au développement d'une économie soutenable et florissante. Dans cette double dynamique, la dépendance au numérique s'accroît considérablement et doit donc être conçue dans une perspective de long terme. Il s'agit en effet d'assurer les conditions de pérennité d'une société numérisée. Il importe par ailleurs de penser la transition numérique dans sa dimension sociale. Son importance de plus en plus centrale est susceptible d'aggraver les conséquences de la fracture numérique et requiert donc que soient pensés, en amont, des dispositifs d'inclusion. Dans le cas contraire, des tensions pourraient émerger entre les dimensions sociale, écologique et économique de la transition. Il est donc important, dans le but de récolter les fruits sociaux et économiques des technologies numériques, de s'inscrire dans une vision à plus long terme et plus inclusive et de mettre sur pied une véritable gouvernance du numérique.

Ceci nécessite une évaluation systématique de l'optimisation des usages numériques dans les organisations, une gestion du cycle de vie des équipements et une éducation au numérique responsable et à la gestion des données à caractère privé ou sensible.

Une telle gouvernance a des implications à trois niveaux. Au niveau de l'évaluation, la gouvernance implique d'évaluer systématiquement les usages du numérique dans les organisations afin de les optimiser. Au niveau matériel et logistique, il s'agit de gérer de manière efficiente le cycle de vie des équipements afin de limiter les déchets et d'en allonger la durée de vie. Au niveau des compétences et de la sensibilisation, il sera essentiel d'éduquer au numérique responsable et à la gestion des données à caractère privé ou sensible.

Par ailleurs, le 'numérique responsable' présente aussi une série d'opportunités pour la Wallonie. Il demande des innovations dans le secteur informatique, tant en ce qui concerne les services que les technologies, mais aussi le déploiement de filières de réutilisation et de recyclage pourvoyeuses d'emplois. Il nécessite des investissements en recherche pour construire des technologies plus sobres et comprendre les mécanismes d'usages plus responsables. Penser ainsi la transition numérique requiert également d'en comprendre les impacts sociaux et de garantir ses usages au service d'une cohésion sociale renforcée. Enfin, une transition numérique responsable doit intégrer la construction d'une indépendance numérique, autant que possible, concernant les 'communs numériques', à savoir les biens et services élémentaires pour permettre un développement autonome de la Wallonie numérique et de ses acteurs.

Ce principe de sobriété numérique peut déboucher sur des effets bénéfiques d'un point de vue économique et social. En effet, il ouvre des opportunités extrêmement intéressantes en matière d'innovation (par exemple : infrastructures de production, de stockage et de transport moins énergivores) et de développement de nouvelles industries dans le secteur de l'économie circulaire (par exemple : recyclage de terminaux), tout en assurant une plus grande indépendance vis-à-vis de l'étranger et une meilleure résilience en cas de perturbation des circuits d'approvisionnement.

Cette centralité de la transition numérique dans la relance wallonne incite également à renforcer le pilotage et l'évaluation permanente et transparente de la stratégie Digital Wallonia, de manière à pouvoir, le cas échéant, la réorienter rapidement et efficacement.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 2 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 20 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Organiser la gouvernance numérique dans une optique de développement socio-économique intégrant la sobriété numérique, via la création d'un Conseil wallon de l'Innovation et des Transitions
- Assurer la bonne cohérence du déploiement des actions et des programmes identifiés dans la stratégie numérique régionale
- Mettre en cohérence des initiatives/projets en cours ou programmés via un comité de pilotage dédié réunissant l'ensemble des parties prenantes (a minima : opérateurs, AdN, SPW)

Action V.2.2. Développer une connectivité numérique progressive et équilibrée du territoire

Cette action se concentre sur les infrastructures numériques nécessaires à la Wallonie pour continuer à évoluer de manière durable dans la numérisation croissante de la société. Le projet introduit dans le cadre du plan de relance et de résilience propose un ensemble cohérent et stratégique des infrastructures nécessaires au développement numérique régional en se concentrant sur trois thèmes qui soutiennent les ambitions détaillées par ailleurs dans Get up Wallonia :

- L'enseignement : doter les établissements scolaires du secondaire qui n'en sont pas pourvus d'équipements numériques permettant la mise en œuvre des stratégies d'enseignement les plus efficaces dans toutes les disciplines (voir Mesure I.1. Contribuer à l'amélioration de la formation initiale)
- La digitalisation du secteur du tourisme : tirer profit des nouvelles technologies, accompagner et former les commerçants aux nouveaux usages de consommation et développer la valorisation de l'offre, l'attractivité touristique de la région et les retombées économiques pour la Wallonie (en support de l'Action III.1.3. Construire la résilience des secteurs du tourisme et de l'hospitalité)

⁷⁴ Voir par exemple https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_416.

Get up Wallonia !

- La connectivité territoriale : poursuivre les efforts d'investissement au bénéfice des zones actuellement mal ou non couvertes (zones blanches), poursuivre le développement du réseau de fibre optique (THD), garantir la connectivité interne (Wifi) et externe (THD) de tous les établissements scolaires et développer la 5G.

Concernant le développement de la 5G, et dans le respect du processus d'évaluation par un groupe d'experts⁷⁵, il est avéré que la transition numérique est en marche, qu'il y a lieu de soutenir et qu'elle impliquera une croissance de la quantité de données produites et distribuées : les infrastructures, et notamment les réseaux, devront donc s'adapter aux nouveaux enjeux.

Dans ce cadre, le déploiement de la 5G constituera une étape importante et inéluctable, qui doit être encadrée par une évaluation sur les plans de l'environnement, de la santé publique, de l'efficacité économique, de la sécurité des données et du respect de la vie privée.

Les data centers, les réseaux et les terminaux sont de gros consommateurs d'énergie tant par leur production que par leur utilisation et leur recyclage (quand il a lieu...). De plus, il existe des 'effets rebonds' liés aux nouvelles technologies qui entraînent des hausses de consommation de biens et services, également préjudiciables en termes de bilan énergétique.

Pour respecter les accords internationaux liés à la lutte contre le dérèglement climatique, la Wallonie doit partir du principe qu'elle dispose annuellement d'un 'stock de CO2' (encore appelé 'budget carbone') qu'elle peut émettre : ce qui est dégagé par le numérique ne pourra donc pas l'être par d'autres activités. C'est notamment pour cette raison qu'il est indispensable que la stratégie numérique de la Wallonie soit basée sur un principe de sobriété, visant la conception et l'usage raisonnés des infrastructures et des services numériques, de manière à en minimiser l'impact énergétique et environnemental.

Au niveau du développement concret du réseau 5G en Wallonie, la priorité doit être donnée aux usages les plus productifs et se concentrer sur la couverture de zones d'activités économiques prioritaires où des applications à haut potentiel de croissance pourraient utilement bénéficier de ce réseau. Il s'agit donc d'abord d'évaluer l'intérêt économique pour choisir les zones prioritaires, pour, ensuite, introduire de manière séquentielle et, dans les zones évaluées comme pertinentes au regard des critères d'évaluation dans une approche coûts-bénéfices, la 5G sans oublier d'évaluer son impact.

Concernant le développement du télétravail, déjà en évolution avant la covid-19, tant les employeurs que les employés semblent encore manquer de recul vis-à-vis de son développement forcé, et parfois désorganisé, durant la pandémie. Si des effets positifs semblent acquis (gain de temps, baisse des besoins de mobilité quotidienne...), le télétravail excessif génère également son lot de nuisances, particulièrement sur la santé mentale des travailleurs et le risque d'isolement.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 4 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 60 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Améliorer la connectivité sur l'ensemble du territoire régional
 - Elaborer un plan coordonné et structuré permettant d'assurer un maillage du territoire afin que 95% de la population puisse accéder au Gigabit
 - Lancer opérationnellement la 5G via des 'proof of concept' industriels au sein de zones d'activités économiques prioritaires
- Cette action est également alimentée par les fiches PRR25. '5G-Missions d'expertise et instauration du cadre réglementaire' et PRR26. 'Contrat cadre avec les opérateurs télécom' sélectionnées par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe.

Action V.2.3. Augmenter l'efficacité du pilotage du système statistique wallon pour une gouvernance plus démocratique

La production toujours plus importante de données à tous les niveaux de notre économie et de notre société propulse les instituts statistiques à une place clé par rapport à différents enjeux de politique publique. D'une part, un manque est constaté dans l'exploitation des données récoltées par l'administration et dans leur usage pour informer les politiques publiques. D'autre part, la mutation de l'économie et la circularité grandissante des ressources appellent à l'élaboration de nouveaux indicateurs et de nouveaux pôles de données adaptés pour les entreprises.

L'action proposée vise à renforcer l'action de l'IWEPS comme pilote du système statistique, avec une double ambition :

- Un soutien à la démocratie en organisant l'accès à des données de référence concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement 'aux administrations publiques, au secteur économique et au public' ;
- Le déploiement de nouveaux modèles analytiques et de nouveaux indicateurs.

Pour ce faire, les actions suivantes doivent être mises en œuvre :

- Modifier le Décret du 4 décembre 2003 traitant de l'IWEPS pour mettre en œuvre un système statistique officiel de qualité pour la Wallonie, tel que défini par l'accord de coopération en matière d'inter-fédéralisation du secteur (15 juillet 2014) afin de soutenir le développement de la production de données et de statistiques répondant aux normes de qualité élevées (telles qu'imposées par Eurostat et reprises dans le code de bonnes pratiques de la

⁷⁵ Dont les travaux sont en voie d'aboutissement.

Get up Wallonia !

statistique européenne). Cette disposition permettra aussi d'encourager la collecte, la consolidation et la contextualisation des données, la réutilisation et la mise à disposition des informations, par toutes les administrations en charge des politiques publiques en Wallonie ;

- Repositionner l'IWEPS dans le paysage institutionnel, comme pilote du système statistique wallon, en étroite collaboration avec les administrations et UAP wallons. Un des exemples développés dans les travaux préparatoires de Get up Wallonia était la coordination et la production des données liées aux chaînes de valeurs et aux ressources sur le territoire ;
- Renforcer la position de l'IWEPS comme soutien méthodologique aux administrations publiques en matière d'évaluation (et de prospective) en coopération avec le Haut Conseil Stratégique⁷⁶. Les administrations sont invitées à développer la culture d'évaluation dans la gestion publique (voir Action V.2.1. Structurer une 'gouvernance du numérique' publique cohérente, scientifique, pérenne, responsable et visant l'intérêt général) et l'IWEPS peut leur fournir le soutien nécessaire pour établir et réaliser un plan stratégique en matière d'évaluation des politiques qu'elles mènent. Il s'agit de développer les compétences en la matière dans les administrations et de leur donner le soutien nécessaire aux évaluations qu'elles mènent. L'objectif est d'améliorer la qualité de gestion publique grâce à de bons outils d'aide à la prise de décision et d'évaluation des orientations prises.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 5 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités), dont notamment :

- Modifier le Décret de 2003 afin de soutenir le développement de la production de données et de statistiques publiques de meilleure qualité
- Repositionner l'IWEPS dans un rôle d'évaluation des politiques publiques structurantes

Mesure V.3. *Faciliter une gouvernance transversale et participative*

De nombreuses propositions issues de la consultation citoyenne pendant Get up Wallonia avaient trait à une place renouvelée du citoyen dans la gouvernance publique wallonne. Cette demande d'associer directement les citoyens au processus démocratique en favorisant les modes participatifs et en allant au-delà des parties prenantes institutionnalisées doit être entendue.

La Wallonie sera confrontée, comme toutes les régions du monde, aux transitions environnementales, démographiques et sociales. La politique d'innovation est un facteur clé du développement régional. La Wallonie doit se positionner comme un territoire mettant l'innovation au cœur de son développement économique, social et environnemental.

Les fiches suivantes constituent la base de travail ayant permis la finalisation de cette mesure par le conseil stratégique. Elles sont détaillées dans les annexes du rapport.

- 16. Créer un Conseil de l'Innovation wallon
- 43. Associer les citoyens à la gouvernance publique comme coproducteurs des politiques

Action V.3.1. Assurer une transparence des processus et une meilleure participation des citoyens

Des dynamiques de participation citoyenne sont déjà à l'œuvre en Belgique et à l'étranger et démontrent les apports positifs de ces démarches. A titre d'exemple, le benchmarking régional a souligné la nouvelle culture de gouvernance publique du Pays basque, où les politiques sont le fruit d'une implication large de la société, pilotée par le gouvernement central. Dans cette démarche de collaboration, le rôle des différentes parties prenantes (élus, fonctionnaires, secteur privé et citoyens) est clairement identifié. La Région dispose ainsi d'un moteur d'un mode de gestion publique plus efficace. Il est basé sur le soutien et la collaboration entre les secteurs, la confiance institutionnelle, la cocréation et la participation active du secteur privé.

Le conseil propose de soutenir le développement de ces dynamiques participatives dans une logique d'innovation et de qualité.

Renforcer la culture de la participation au niveau des instances politiques et des administrations : développer les compétences quant aux processus participatifs existants, leur efficacité et leur adaptabilité à la politique considérée. Evaluer de façon transversale les différentes expériences pour développer peu à peu des techniques de collaboration adaptées au régime politico-administratif wallon.

Favoriser l'engagement de 'co-production' de l'action publique par les administrations en collaboration non seulement avec les usagers directement concernés, mais aussi avec les acteurs de la société désireux de s'engager et particulièrement les jeunes désireux de mettre leur énergie créative au service du développement d'une Wallonie forte et solidaire (voir aussi Action V.1.2. Développer une architecture favorisant une culture d'innovation collaborative). Chaque administration proposera des projets précis et des approches adaptées, voire innovantes.

Lancer un appel (interne à l'administration mais aussi externe avec les usagers concernés) à projet de développement participatif d'une politique. Imposer une évaluation de chaque projet quant à l'efficacité et l'impact de l'action menée. Rendre publiques ces évaluations et organiser des moments de partage d'expérience dans un souci d'apprentissage.

⁷⁶ Il s'agit d'un organe prévu dans la DPR 2019-2024, interdisciplinaire et composé d'experts scientifiques indépendants, qui sera mis en place afin d'accompagner le Gouvernement dans la réalisation de ses objectifs fondamentaux.

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 3 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités) et plus de 760 contributions issues de la participation citoyenne, dont notamment :

- Lancer un appel à projets portant sur des nouvelles formes de gouvernance démocratique

Action V.3.2. Créer un Conseil de l'Innovation et des Transitions

Le conseil propose de créer une unique et nouvelle structure, le Conseil de l'Innovation et des Transitions (le CIT) qui présentera des réflexions sur le développement numérique, la transition climatique et la stratégie d'innovation, dans une perspective d'évaluation de la triple bottom line.

Le conseil stratégique est bien conscient que des structures existent déjà ou sont prévues en matière de politique de recherche (Conseil de la Politique scientifique), de politique de transition numérique (Conseil du numérique), de politique industrielle (Conseil de l'Industrie), d'anticipation et de prospective (Cellule d'anticipation) ou de stratégie de développement territorial (Cellule des stratégies transversales). Le nouveau CIT proposé ici est différent. En articulant différentes thématiques complémentaires, il a pour mission de prendre de la hauteur et de proposer une vision politique globale qui inclut le numérique comme un des leviers d'innovation et de transition pour des enjeux sociétaux clés. Il pourra se faire aider dans cette prise de hauteur par des experts étrangers, venant de régions extérieures, ciblées comme inspirantes et intéressantes dans le rapport préliminaire. L'idée de ce CIT est de soutenir une véritable démarche d'évaluation systématique des politiques publiques.

Ceci permettrait de ne pas dédoubler les structures mais d'avoir un seul organe qui s'intègre dans le paysage existant et apporte de la valeur ajoutée en articulant ces différents enjeux interreliés, cassant ainsi les silos qui grèvent habituellement la résolution de ces problématiques. La composition de ce CIT devra être internationale et rassembler des profils variés. Le conseil propose de rassembler une à deux fois par an des scientifiques, des industriels, des spécialistes de l'innovation, du climat... en provenance de différents pays pour une conversation avec le Gouvernement et/ou le Parlement dans le but de proposer une cohérence sur les politiques régionales et d'avoir une forme d'évaluation et de vision 'méta' de la situation.

Ceci demande une gouvernance cohérente et synergétique de l'ensemble des initiatives, que celles-ci aient trait à la dynamique de recherche stratégique, au sein des universités et des centres de recherches agréés, aux projets d'innovation multi-acteurs, au soutien aux formes multiples d'entrepreneuriat, mais aussi à la formation des ressources humaines nécessaires à l'ensemble de ces initiatives.

Ceci réclame également une démarche qualité d'anticipation et de prospective, de mise en œuvre, d'évaluation et d'ajustement (cycle PDCA) qui exige indépendance et transparence tant dans la sélection des initiatives à soutenir que dans l'analyse des impacts. Atteindre ces objectifs de cohérence, de synergie et de qualité demande de prendre de la hauteur. Par ailleurs, la création récente du Conseil européen de l'innovation demande de fournir à l'Europe un interlocuteur possédant une vision transversale de la dynamique d'innovation wallonne. De tels conseils ont été créés dans d'autres pays ou régions⁷⁷.

Les missions du CIT seraient les suivantes :

- Proposer des mesures propres à assurer une gouvernance cohérente et responsable des différentes politiques d'innovation : scientifique, numérique, technologique et entrepreneuriale ;
- Définir les secteurs clés du développement de la Wallonie et anticiper l'émergence de nouveaux secteurs réclamant une attention particulière ;
- Proposer les politiques d'innovation ainsi que des modalités de gouvernance adaptées permettant de soutenir ces secteurs clés ;
- Proposer des mesures pour soutenir le développement des entreprises, ainsi que des acteurs de la recherche et de l'innovation afin de contribuer à la dynamique d'innovation de la région ;
- Evaluer la performance de la Wallonie en recherche et innovation et l'impact des mesures mises en place sur l'évolution de cette performance, en prenant en compte le triple dividende économique, social et environnemental ;
- Evaluer les performances de la Wallonie pour les secteurs clés concernés par les transitions en cours.

Le CIT bénéficiera du soutien du Haut Conseil Stratégique de l'administration ainsi que de l'IWEPS.

⁷⁷ Le conseil stratégique a été particulièrement intéressé par les initiatives au Pays Basque et au Québec. Au Pays Basque, un conseil de la science, de la technologie et de l'innovation a été créé en 2007. Il est composé des députés généraux des provinces basques, des conseillers basques en matière de santé, de développement économique et compétitivité, et d'éducation, des recteurs des universités basques ainsi que des responsables d'Ikerbasque (Agence de soutien à la recherche) et d'Innobasque (Agence de soutien à l'innovation). Ce conseil est l'organe suprême de participation, de conseil et de gouvernance des politiques basques concernant la science, la technologie, la recherche et l'innovation. Ces politiques portent tant sur l'innovation technologique que sur l'innovation sociale, la transformation des entreprises et la transition digitale. Au Québec, un Conseil de l'innovation a été créé en décembre 2020. Ses objectifs sont de dynamiser le développement de l'innovation au sein des entreprises mais aussi de la société québécoise. Le Québec veut ainsi fédérer l'écosystème d'innovation au Québec en connectant les organisations publiques et privées qui en sont les acteurs. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de l'innovation du Québec réunit des représentants des universités et de la recherche publique, des représentants du gouvernement et des représentants d'entreprises innovantes. Il est par ailleurs présidé par la Rectrice de l'Université Laval.

Get up Wallonia !

De manière concrète, les idées présentées dans le cadre de cette action se basent sur 3 propositions (en totalité ou partiellement, amendées ou non) issues des travaux préparatoires de Get up Wallonia (et leurs détails sont disponibles dans les différents rapports précités), dont notamment :

- Créer un Conseil de l'Innovation wallon

Bilan et suites

La crise de la covid-19 a bouleversé nos sociétés et les force à se repenser de façon, systémique : dépendance aux chaînes d'approvisionnement, fragilité de secteurs économiques, inégalités, insertion professionnelle des jeunes, dérèglement climatique, épuisement des ressources naturelles... Ces questions sont toutefois interdépendantes et il n'est pas opportun de faire un choix entre ces matières, mais bien proposer une approche globale, coordonnée et cohérente.

Cette crise va induire un changement de structure de notre société. Il y aura des gagnants mais également des perdants qu'il faudra soutenir sans gaspiller l'argent public. La question est de savoir comment assurer cette triple transition (sociale, économique et environnementale) qui est indispensable. Dans des contraintes budgétaires fortes, tout le monde devra faire des efforts (ou à moins accepter des changements) et déterminer stratégiquement les cibles des investissements aura une importance considérable. Mais il faudra aussi être vigilants à éviter tous 'dommages collatéraux' et, le cas échéant, les compenser.

La priorité numéro un reste l'humain. Cela touche à la problématique de la mise à l'emploi, de l'orientation des jeunes, de la formation, mais aussi de la santé, du bien-être, du respect des autres dans sa réalité et ses différences. Nous ne sommes pas dans une situation de post-conflit qui aurait détruit l'appareil productif, nous devons donc apporter une autre forme de réponse pour aider les victimes de cette crise à passer le cap, à conserver leurs talents, à utiliser ce temps de ralentissement pour retrouver leurs valeurs. Il est important de revenir à une notion essentielle - la solidarité - par une capacité de mobilisation des acteurs existants qui font la diversité, l'énergie entrepreneuriale, la capacité d'innovation... bref la réalité de notre tissu socio-économique.

Une politique ne peut être efficace que si les gens y adhèrent. L'exercice qui a été mené s'est effectué dans le respect de chacun.e, c'est donc un plan collectif qui est proposé. Plan dont les actions peuvent être jugées nombreuses mais dont la sélection a été menée de manière rigoureuse afin de répondre à trois impératifs : transversalité, inclusivité et transparence.

Afin d'améliorer notre résilience, nous devons porter un intérêt particulier sur les chaînes de valeur. Il faut renforcer le maillage, identifier les chaînes que nous voulons consolider en Wallonie, tout en n'oubliant pas l'importance de soutenir notre présence à l'exportation et notre attractivité par rapport à l'étranger. Il est cependant essentiel de renforcer également les partenariats locaux et les initiatives citoyennes.

Nous devons orienter les jeunes vers les métiers, en leur expliquant l'utilité de leurs études par rapport aux métiers qu'ils pourront/voudront faire et ainsi leur contribution à l'évolution de la société. Tout au long de la vie, chacun.e doit disposer de cette culture de l'apprentissage qui permet une formation continue.

Enfin, la nécessité de faire évoluer les modèles vers une nouvelle normalité est désormais évidente. Nous devons modifier nos lieux de vie, nos manières d'y vivre et plus globalement notre rapport au vivant, à l'écosystème.

Tout ceci devra se faire en combinant les expertises et en concrétisant la mise en œuvre des mesures avec les acteurs de terrain et les administrations, selon un calendrier approprié (temporalité) et en suivant une démarche scientifique d'évaluation ex ante et ex post systématique (gouvernance).

Temporalité des actions proposées

Ce plan forme un projet cohérent et équilibré et toutes les actions proposées dans le cadre de ce rapport peuvent être lancées très rapidement, et pour plusieurs réalisées, dans les deux ans, d'ici à mi-2023.

Moyennant la prise en compte des recommandations en matière de gouvernance et de réalisation/lancement des autres mesures structurantes (hors Get up Wallonia) mentionnées dans le présent rapport, leur impact sur les Wallon.ne.s et la Wallonie peut être anticipé via deux catégories :

- Court et moyen-terme : les actions dont les premiers effets seront perceptibles dans les 3 ans ;
- Long-terme : les actions dont les effets ne seront visibles qu'au-delà de 3 ans.

Axe	Mesure	Action	Effets et impacts	
			court et moyen-terme	long-terme
Axe I. Miser sur la jeunesse et les talents des Wallon.ne.s	Mesure I.1. Contribuer à l'amélioration de la formation initiale	Action I.1.1. Alternance		X
		Action I.1.2. Filières STEM		X
		Action I.1.3. Pacte d'Excellence	X	
		Action I.1.4. Jeunes	X	
	Mesure I.2. Généraliser l'accès à la formation tout au long de la vie	Action I.2.1. Formation continue	X	
		Action I.2.2. Fracture numérique	X	
	Mesure I.3. Revoir le paysage de la formation et investir dans les équipements	Action I.3.1. Dispositifs et paysage de la formation		X
		Action I.3.2. Infrastructures et équipements de formation	X	
	Mesure I.4. Amplifier la recherche d'excellence	Action I.4.1. Triple dividende		X
		Action I.4.2. Programmes collaboratifs	X	
		Action I.4.3. Plateformes d'excellence	X	
	Axe II. Assurer la soutenabilité environnementale	Mesure II.1. Accompagner la décarbonation de la Wallonie et honorer les engagements climatiques	Action II.1.1. Stratégie de transition	
Action II.1.2. Energies renouvelables				X
Action II.1.3. Produits & services bas-carbone			X	
Action II.1.4. Rénovation des bâtiments			X	
Mesure II.2. Améliorer les politiques et pratiques de mobilité		Action II.2.1. Mobilité		X
		Action II.2.2. Infrastructures stratégiques		X
Mesure II.3. Protéger la biodiversité et les ressources naturelles, y compris 'l'or bleu'		Action II.3.1. Eau		X
		Action II.3.2. Forêts		X
		Action II.3.3. Parc national		X
Mesure II.4. Repenser la politique de gestion des friches et de soutien aux centres-villes		Action II.4.1. Friches et sites pollués		X
		Action II.4.2. Centres urbains		X
Axe III. Amplifier le développement économique		Mesure III.1. Faciliter le développement et la relocalisation de filières économiques	Action III.1.1. Politique industrielle	X
	Action III.1.2. Economie circulaire		X	
	Action III.1.3. Tourisme		X	
	Action III.1.4. Culture		X	
	Mesure III.2. Renforcer la souveraineté alimentaire	Action III.2.1. Agriculture et élevage		X
		Action III.2.2. Relève dans le secteur agricole	X	
		Action III.2.3. Filières alimentaires porteuses		X
	Mesure III.3. Soutenir le déploiement (local et international) des entreprises, moteurs de l'économie	Action III.3.1. Soutien aux entreprises	X	
		Action III.3.2. Accompagnement des entrepreneurs	X	
		Action III.3.3. Economie sociale	X	
		Action III.3.4. Epargne privée et outils financiers régionaux	X	
	Mesure III.4. Favoriser la transition par les marchés publics et la responsabilisation des entreprises	Action III.4.1. Marchés publics	X	
Action III.4.2. Clauses sociales, environnementales et de soutien à l'emploi local			X	
Action III.4.3. Externalités			X	
Axe IV. Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale de chacun.e	Mesure IV.1. Réintégrer les personnes plus éloignées de l'emploi sur le marché du travail	Action IV.1.1. Emploi	X	
		Action IV.1.2. Retour à l'emploi	X	
	Mesure IV.2. Développer une politique de santé solidaire et efficace	Action IV.2.1. Réseaux locorégionaux de santé		X
		Action IV.2.2. Prévention et infrastructures de santé		X
		Action IV.2.3. Numérique et qualité des soins		X
	Mesure IV.3. Assurer l'égalité de genre et combattre toutes les discriminations	Action IV.3.1. Logement et moins valides	X	
Action IV.3.2. Enfance		X		
Action IV.3.3. Test genre		X		
Axe V. Garantir une gouvernance participative et innovante	Mesure V.1. S'appuyer sur une administration publique ouverte et innovante	Action V.1.1. Administrations régionales et locales	X	
		Action V.1.2. Innovation collaborative		X
	Mesure V.2. Instaurer une nouvelle gouvernance du et par le numérique	Action V.2.1. Numérique		X
		Action V.2.2. Connectivité	X	
		Action V.2.3. Gouvernance		X
	Mesure V.3 Faciliter une gouvernance transversale et participative	Action V.3.1. Participation des citoyens	X	
Action V.3.2. Conseil de l'Innovation et des Transitions		X		

Get up Wallonia !

La période de pandémie que nous avons vécue, et vivons encore à cette date, a évidemment eu un impact énorme sur les entreprises et les travailleurs, mais a aussi porté une atteinte aux libertés fondamentales de la population wallonne à un niveau inédit depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Jeune ou aîné, soignant.e ou soigné.e, entrepreneur ou travailleur de secteurs fermés pendant un long moment, à la tête d'une famille monoparentale ou tout simplement privé.e de contacts avec les proches... et tant d'autres impossibles à lister exhaustivement, chaque Wallon.ne a souffert de cette période différemment. Dans un contexte proche d'une sortie de crise et de relance, la Wallonie doit tendre la main vers celles et ceux qui subissent le plus cette situation.

Aussi, parmi les 51 actions proposées dans ce rapport et qui ont toutes une raison d'être et une utilité propre, plusieurs d'entre elles permettent de soulager les difficultés rencontrées par les citoyen.ne.s et les entreprises wallon.ne.s et donnent des réponses concrètes à des situations post-covid-19 : comment retrouver un emploi, comment assurer la survie de mon entreprise, comment récupérer un équilibre personnel...

Tout d'abord, la relance économique de la Wallonie s'opérera principalement par les entreprises de l'économie plurielle ; après ces mois à chiffre d'affaires réduit, il est essentiel de leur éviter la faillite, de les aider à assainir leur situation financière et de leur permettre de repartir sur des bases saines (Action III.3.4). Les actions proposées visent également à réduire les facteurs de discrimination liés, notamment, aux inégalités qui ont été renforcées par la crise qu'elles soient de genre (Mesure IV.3) ou sociales (Action IV.1.2)

Ensuite, la relance de l'emploi pourra être soutenue à court-terme à deux niveaux ; d'une part en mettant en place un système temporaire et ciblé d'aide à l'embauche (Action IV.1.1) et en augmentant rapidement les capacités existantes des dispositifs de formation en alternance (Action I.1.1). D'autre part en utilisant au maximum l'effet de levier du secteur de la construction dans le cadre des investissements importants prévus dans les infrastructures et la rénovation. Pour cela, une coordination efficace avec les secteurs concernés concernant leur capacité d'absorption de ces chantiers et de formation de nouveau personnel dans un contexte de pénurie seront essentiels pour en maximiser les retombées (Action II.1.4).

Evidemment, Get up Wallonia offre une réponse, un futur à la jeunesse, au travers d'actions spécifiques visant leur développement (Action I.1.4), leur donnant la possibilité de s'épanouir dans un environnement sain et soutenable (Axe II), exploitant leur potentiel d'innovation (Action V.1.2) ou encore facilitant leur participation à la gestion de la vie publique (Action V.3.1).

Enfin, l'attention particulière à la santé mentale des Wallon.ne.s portée par les autorités doit être poursuivie et se maintenir à la hauteur des besoins exprimés, le bien-être psychologique de la population étant une condition de relance et de redéploiement de la Wallonie (Action IV.2.1). Une attention particulière à la prévention et au suivi des autres problèmes de santé que ceux liés à la covid-19 sera essentielle.

Gouvernance du plan Get up Wallonia

Les principes de base qui ont soutenu la construction du plan proposée par le conseil stratégique en définissent aussi les modalités de gouvernance. En effet, les principes qui ont été définis à partir de la position à la fois extérieure et transversale du conseil, se reflètent dans les actions et propositions :

- Vision systémique, pour optimiser les effets de renforcement des mesures, via une logique du 'triple dividende', économique, social et environnemental ;
- Évaluation de la mise en œuvre et de l'impact des politiques et plans suivant des critères prédéfinis dans une logique systémique : cette nouvelle forme de gouvernance sera assurée pour l'ensemble des politiques publiques (et pas seulement pour les actions Get up Wallonia) ;
- Simplification des structures institutionnelles et dynamiques de coordination entre entités administratives (SPW-UAP) dans une logique d'efficacité ;
- Incitation aux comportements désirés via une double logique de subventions (en cas de comportement vertueux) mais aussi via des sanctions ou redevances (en l'absence d'un tel comportement).

La gouvernance de la mise en œuvre du plan se doit de respecter les principes d'une action stratégique, orientée vers des objectifs, soutenue par des ressources et compétences adéquates, et efficace, à savoir capable de démontrer les effets du programme d'action.

Les principes de gouvernance énoncés dans le rapport (par exemple, la Mesure V.1. S'appuyer sur une administration publique ouverte et innovante) vaut également pour l'implémentation du plan Get up Wallonia : innovation ouverte en collaboration avec les usagers ; open data et système statistique solide ; transparence des processus (information sur les actions menées et en projet, rapportage sur les résultats et évaluations) et participation des citoyens. Un enjeu majeur pour la réussite de ce projet est de favoriser un élément de 'co-production' de l'action publique par les administrations en collaboration, non seulement, avec les usagers directement concernés, mais aussi avec certains acteurs représentatifs de la société désireux de s'engager (par exemple, des citoyens tirés au sort, et particulièrement des jeunes désireux de mettre leur énergie créative au service du développement d'une Wallonie forte et solidaire).

Get up Wallonia !

Le programme a été développé de façon transversale et devrait être mis en œuvre dans une logique transversale. Chaque action devrait disposer d'une autonomie de gestion (sous forme d'une cellule propre établie pour 3 à 5 ans) et établir son plan de travail sur lequel elle rendra régulièrement des comptes au gouvernement : la cellule transversale du SPW pourrait assurer la cohérence d'ensemble des cellules projets et définir des outils de rapportage (projet, niveau d'avancement et analyse de risques).

L'approche transversale systémique nécessaire pour les projets devrait prendre appui sur une collaboration spécifique entre SPW et UAP (et si possible usagers) concernés par le projet en question.

La logique d'innovation devrait faire partie de l'ADN des cellules qui organiseront des laboratoires d'innovation avec les partenaires et usagers.

Annexes

A1 – Principaux liens avec le ‘Semestre européen’

(Sous-)Thématique	Progrès / Points positifs	Défis / Points d'amélioration / Recommandations
Finances publiques et fiscalité		
Politiques budgétaires	<ul style="list-style-type: none"> Progrès (limités) pour ce qui est de contenir la hausse prévue des dépenses liées aux soins de longue durée Progrès (limités) pour ce qui est de poursuivre les réformes des pensions 	<p><u>Dépenses publiques élevées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Défi au niveau de la viabilité à MT et LT des finances publiques : niveau élevé de la dette publique et déficit budgétaire structurel → marge de manœuvre limitée en cas de récession économique. Passifs importants liés au vieillissement et soins de longue durée. <p><u>Faible niveau d'investissement public</u> Alors que les besoins d'investissements sont considérables dans certains secteurs (logement social, éducation, transport durable, énergie, infrastructures numériques)</p> <ul style="list-style-type: none"> Ne permet pas de stimuler le potentiel économique à LT Détérioré le stock net de capital public La mise en œuvre du pacte national pour les investissements stratégiques pourrait contribuer à augmenter le niveau global de l'investissement public en améliorant la coordination, y compris budgétaire, des différents plans d'investissement. Les régions et les communautés prévoient d'augmenter leurs taux d'investissement. Pratiquement 90 % des investissements publics sont réalisés par les entités fédérées (régions et communautés) et les autorités locales → Risque d'aggravation du déficit.
Revue de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> Progrès (limités) pour ce qui est d'améliorer l'efficacité et la composition des dépenses publiques (en procédant à des réexamens des dépenses) Décision de la RW de mettre en œuvre un budget base zéro au plus tard en 2021. 	<ul style="list-style-type: none"> Les revues de dépenses pourraient contribuer à améliorer la composition et l'efficacité des dépenses publiques, à tous les niveaux de pouvoir, afin de mieux soutenir la croissance économique = outil précieux pour redéfinir les priorités en matière de dépenses. Les processus budgétaires ne remplissent pas entièrement les conditions préalables à l'introduction de revues de dépenses. Les budgets des entités fédérale et fédérées ont tendance à présenter les dépenses sans les lier aux objectifs stratégiques, ce qui gêne leur évaluation. Les règles budgétaires sont peu nombreuses à l'échelon infranational, alors que les régions et les communautés accomplissent d'importantes tâches récurrentes en matière de dépenses (devenues plus importantes avec la 6ème réforme de l'Etat) → Nécessité d'un examen approfondi continu de leurs dépenses afin d'identifier de possibles gains d'efficacité Amélioration du rapport coût-efficacité de plusieurs services publics : éducation, santé et mobilité, services publics destinés aux entreprises, services publics numériques offerts aux citoyens, justice.
Fiscalité		<ul style="list-style-type: none"> Système fiscal complexe pour les entreprises Niveau élevé de la fiscalité sur le travail Système fiscal relatif à l'immobilier : entrave de la mobilité de la main-d'œuvre, biais des choix en matière d'investissement et risque de surinvestissement dans l'immobilier Augmentation des taxes environnementales Régime fiscal favorable des voitures de société : production d'incitations négatives en matière de mobilité <p>Rendre la fiscalité plus verte, plus équitable, plus simple et plus durable</p>
Cadre budgétaire		La coordination budgétaire entre tous les niveaux de pouvoir n'est pas encore suffisamment efficace, étant donné que l'accord de coopération de 2013 n'a pas été pleinement mis en œuvre.
Secteur financier		
Banque et assurance	Secteur financier semble relativement sain, mais sa rentabilité est sous pression, bonne solvabilité des banques, bonne qualité des crédits	Faible rentabilité des banques, taux d'intérêt relativement bas, ratio coût-revenu parmi les plus élevés d'Europe, prélèvement sur les établissements financiers relativement important, obligation d'acquitter un taux d'intérêt minimum (0,11 %) sur les comptes d'épargne réglementés, la numérisation, les coûts de mise en conformité et la concurrence particulièrement vive.

(Sous-)Thématique	Progrès / Points positifs	Défis / Points d'amélioration / Recommandations
	Le secteur financier a réduit de manière significative ses effectifs et le nombre de ses succursales et investi dans la numérisation.	<ul style="list-style-type: none"> Le plus gros handicap pour les banques est lié à leurs systèmes informatiques, qui sont dépassés. Les banques attirent difficilement les ressources en personnel nécessaires, ce qui aboutit, en interne, à une insuffisance de compétences indispensables pour évoluer. Les banques belges de plus petite taille sont contraintes d'agir comme des 'suiveurs' sur le marché, puisqu'elles ne disposent pas des capacités financières leur permettant d'expérimenter les nombreuses solutions de technologie financière actuellement développées
		Les contributions au système de garantie des dépôts (SGD) belge ne sont pas investies dans un portefeuille d'actifs à faible risque distinct et diversifié.
		La solvabilité moyenne des assureurs s'est légèrement détériorée en raison d'une courbe des taux d'intérêt plus basse que jamais, mais reste globalement satisfaisante
	Les prêts aux sociétés non financières ont continué de croître en 2019 à un rythme nettement plus rapide que le PIB.	
	Le marché belge du crédit hypothécaire se caractérise par une forte concurrence sur les prix. Face à la compression de leurs marges, les banques ont assoupli les conditions de crédit comme le ratio prêt/valeur ou la maturité pour augmenter leurs volumes. En conséquence, les prêts aux ménages connaissent depuis plusieurs années une croissance dynamique.	<ul style="list-style-type: none"> Les vulnérabilités des banques par rapport au marché des biens immobiliers résidentiels se sont aggravées dans un contexte marqué par la détérioration des conditions d'octroi de crédits et l'augmentation de l'endettement des ménages. L'exposition des banques aux entreprises des secteurs de la construction et de l'immobilier commercial a fortement augmenté ces dernières années.
		Il se peut que les banques soient devenues plus vulnérables à une augmentation des taux d'intérêt.
	En 2019, la Banque nationale de Belgique a exhorté le secteur financier à faire preuve d'une prudence accrue lors de l'octroi de prêts hypothécaires à risque Etablir de nouvelles attentes prudentielles sur la base du principe 'appliquer ou expliquer', demandant aux banques et aux assureurs d'être plus prudents lorsqu'ils octroient des prêts à ratio prêt/valeur très élevé, en particulier les prêts destinés à l'investissement locatif, et en établissant des attentes pour certaines combinaisons de risques spécifiques (entrée en vigueur le 1er janvier 2020).	Activation de mesures juridiquement contraignantes axées sur les emprunteurs pour la nouvelle production de prêts, en complément des mesures existantes fondées sur les fonds propres
	Le marché belge du capital-risque est proche de la moyenne de l'UE en termes de volumes. Lancement du Belgian Growth Fund et d'un cadre fiscal plus neutre.	Le dernier obstacle majeur au financement sur fonds propres reste le cadre fiscal déséquilibré, à savoir la persistance d'une distorsion fiscale en faveur de l'endettement, bien que partiellement corrigée par la nouvelle déduction progressive des intérêts notionnels, l'existence d'une incitation fiscale en faveur de l'épargne et la nature rigide de l'épargne à long terme et des régimes de pension
	Le financement vert a bénéficié d'une attention accrue de la part des investisseurs, du secteur financier et des autorités de régulation. D'un point de vue prudentiel, la Banque nationale de Belgique a envoyé, fin 2018, un questionnaire aux banques sur les différents risques liés au changement climatique. Toutefois, les établissements indiquent leur volonté de contribuer à une économie plus durable.	Même si les établissements financiers semblent conscients des risques potentiels du changement climatique, il ressort de leurs réponses qu'ils ont, à ce jour, relativement peu progressé dans la quantification et l'intégration de ces risques dans leur gestion des risques. La part des investissements verts dans leur portefeuille semble également très limitée.
Dettes privées	Le niveau d'endettement privé (en pourcentage du PIB) a reculé par rapport à son pic de 2016, mais il reste élevé.	<ul style="list-style-type: none"> Les prix de l'immobilier en Belgique présentent actuellement des signes de surévaluation limitée. Le cadre fiscal pourrait également avoir joué un rôle dans la hausse des prix du logement et de la dette hypothécaire en accordant aux emprunteurs plusieurs incitations fiscales importantes. La décision des régions bruxelloise et flamande de supprimer progressivement leurs avantages fiscaux sur les crédits hypothécaires est un pas dans la bonne direction, étant donné qu'elle réduit les incitations à emprunter. Toutefois, des incitations fiscales pour les emprunteurs demeurent aux niveaux fédéral et régional ('chèque-habitat' en Wallonie).

(Sous-)Thématique	Progrès / Points positifs	Défis / Points d'amélioration / Recommandations
Politique du marché du travail, politique de l'éducation et politique sociale		
Marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du taux d'activité (notamment en raison d'une participation accrue des travailleurs âgés au marché du travail) • Solidité de la croissance de l'emploi (malgré un ralentissement de l'activité économique) et est concentrée dans les catégories des travailleurs âgés, les travailleurs hautement qualifiés et, dans une moindre mesure, les moins qualifiés → Augmentation du taux d'emploi • Baisse du taux de chômage, notamment pour certains groupes vulnérables (jeunes, chômeurs de longue durée) • Les régions ont continué de prendre des mesures concernant l'intégration des ressortissants de pays tiers récemment arrivés. En Wallonie, le FOREM a regroupé plusieurs services proposés aux migrants et a renforcé les capacités ainsi que la collaboration avec d'autres entités publiques. • D'autres mesures de lutte contre les pratiques discriminatoires sont mises en œuvre. • Reconnaissance des compétences est une priorité politique : la partie francophone de la Belgique a mis en œuvre de nouvelles mesures visant à soutenir les parcours de renforcement des compétences, dont un outil de validation en ligne, a créé des partenariats avec des opérateurs clés afin d'encourager la reconnaissance mutuelle des acquis d'apprentissage, et a ouvert l'accès aux premières filières de certification. 	<p><u>Taux d'emploi et taux de chômage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'emploi inférieur à l'objectif de 73,2% (Stratégie Europe 2020) : 70,7% • Faible taux d'emploi au sein de certains groupes (personnes peu qualifiées, âgées, issues de l'immigration, handicapées) • Vieillesse de la population et faible participation au marché du travail → Aggravation sur le marché du travail • Fortes disparités régionales en termes de taux de chômage (et surtout au niveau de la proportion du chômage de longue durée) • Des désincitations à travailler subsistent (qui découlent des systèmes de prélèvements et de prestations sociales) → Réduction de l'efficacité des mesures d'activation, en particulier pour les groupes vulnérables : le taux de transition du chômage vers l'emploi reste faible (en particulier pour les demandeurs d'emploi les plus vulnérables) <p><u>Soutien</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'un système permettant de déterminer la distance qui sépare un demandeur d'emploi du marché du travail pourrait renforcer la fourniture d'un soutien individualisé. (En RW, le FOREM envisage de continuer à renforcer ses mesures de soutien individualisé d'ici à 2021). • Nécessité d'une approche globale coordonnée : les services publics de l'emploi proposent un large éventail de mesures, ce qui donne à penser que l'offre pourrait être rationalisée. Il n'existe pas d'évaluations systématiques de l'incidence des programmes clés dans l'ensemble des régions. <p><u>Main-d'œuvre et de compétences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est possible que les systèmes de formation et d'éducation ne développent pas toutes les compétences requises sur le marché du travail (compétences de base, linguistiques et numériques). • Pénurie de compétences dans les activités spécialisées, techniques et scientifiques → Impact négatif sur la croissance potentielle • Inadéquation compétences requises par les employeurs et celles dont disposent les demandeurs d'emploi → Taux de vacance d'emploi élevé (avec de fortes disparités entre les secteurs et les professions : TIC, professions techniques et administratives, construction) • Impossible de procéder à une évaluation du niveau global des compétences de base en Wallonie, car absence de données PIAAC (programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes). • Faible participation aux programmes d'apprentissage pour adultes, notamment en raison des primes d'ancienneté et la fiscalité → Risque de renforcement de l'inadéquation des compétences • Faible mobilité professionnelle en raison des primes d'ancienneté

(Sous-)Thématique	Progrès / Points positifs	Défis / Points d'amélioration / Recommandations
<p>Education et formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le niveau de compétence des élèves/étudiants (compétences de base) reste comparable à la moyenne de l'UE en Communauté française (disparités régionales). La Communauté française a mis en place des services d'éducation et d'accueil de la petite enfance gratuits, a augmenté le nombre d'enseignants et de professionnels chargés de l'encadrement sur la période 2017-2019 et va introduire un premier référentiel des compétences initiales à partir de 2020/2021. Le 'Pacte d'Excellence' vise à enrayer la baisse des résultats scolaires mais il faudra du temps avant qu'il ne produise ses effets. Mesures prises dans chacune des Communautés pour réduire encore le décrochage scolaire, étroitement lié au redoublement (mais disparités régionales en la matière). En Communauté française, un plan global de lutte contre le décrochage scolaire, soutenu par le FSE, sera mis en œuvre à partir de 2021-2022. La Belgique a atteint les objectifs en matière de réduction du décrochage scolaire et d'amélioration du taux de diplômés de l'enseignement supérieur (Stratégie Europe 2020), mais les écarts entre les régions restent élevés. 	<ul style="list-style-type: none"> La proportion respective de personnes ayant une maîtrise insuffisante et une bonne maîtrise des compétences de base montre que les différentes Communautés ont des difficultés à combiner équité et excellence. Variation importante des résultats scolaires en fonction de l'origine socio-économique et migratoire, et d'une école à l'autre La pénurie d'enseignants qualifiés est en hausse et la nécessité d'une professionnalisation constitue une préoccupation croissante. La réforme prévue de la formation initiale dispensée aux futurs enseignants en Communauté française a été reportée d'un an. Les communautés prennent des mesures pour augmenter le nombre d'étudiants dans les domaines des STIM, mais il est possible de mettre en place des stratégies plus globales afin de répondre aux besoins futurs du marché du travail. La participation à la formation en situation de travail (formation professionnelle) reste peu importante. Les besoins en investissement dans des infrastructures éducatives modernes et des équipements numériques sont élevés, mais il n'existe pas d'inventaire des infrastructures existantes.
<p>Politiques sociales</p>	<p>Bons résultats pour un certain nombre d'indicateurs du tableau de bord social sous-tendant le socle européen des droits sociaux : égalité hommes-femmes, accueil des enfants, conditions de travail équitables.</p> <p><u>Santé</u> Le système de santé belge fonctionne bien en ce qui concerne la fourniture de soins intensifs dans les hôpitaux.</p> <p><u>Logement social</u> Les accords gouvernementaux de toutes les entités fédérées ont annoncé la réalisation d'investissements dans des logements sociaux.</p>	<p><u>Pauvreté</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le taux de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale est inférieur à la moyenne de l'UE, mais des poches de pauvretés subsistent (personnes nées hors de l'UE, personnes peu qualifiées, personnes handicapées, personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail. → Agir sur ces poches = nouvelles avancées sur la voie de la réalisation de l'ODD 1 (pas de pauvreté) et ODD 10 (inégalités réduites). Le taux d'enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale demeure élevé et continue d'augmenter. Les personnes handicapées rencontrent des difficultés liées à la pauvreté, au niveau d'instruction et aux résultats en matière d'emploi. Mesures supplémentaires à prendre pour atteindre les objectifs de réduction du risque de pauvreté (Stratégie Europe 2020) <p><u>Santé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les politiques de santé publique et de prévention au sens large pourraient être renforcées en vue d'améliorer la santé et de réduire les inégalités en matière de santé. Les besoins non satisfaits auto-déclarés en soins médicaux et dentaires sont nettement plus élevés chez les personnes à faible revenu. <p><u>Logement social</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La situation en matière de logement social demeure préoccupante, notamment sur le marché locatif privé (et grandes disparités régionales).

(Sous-)Thématique	Progrès / Points positifs	Défis / Points d'amélioration / Recommandations
Compétitivité et investissements		
<p>Compétitivité, productivité et innovation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les Régions belges cherchent à accroître leur productivité et leur compétitivité par des politiques de pôles régionaux, qui facilitent la création d'outils innovants et renforcent les capacités des entreprises. • La Wallonie a présenté son nouveau plan d'investissements 2019-2024 (pour un montant de 5 milliards d'EUR), qui prévoit d'allouer un milliard d'EUR environ à des projets de R&I. • En 2017, la Belgique a réformé sa méthode de détermination des salaires. Une analyse préliminaire de l'évolution des salaires confirme que la réforme a en grande partie atteint ses objectifs. • La création d'entreprises a été facilitée au cours de la précédente législature, notamment grâce à une modification du droit des sociétés et à la numérisation des services publics. • L'élargissement à toutes les entreprises du champ d'application du cadre d'insolvabilité constitue une évolution positive. • Dans le tableau de bord européen de l'innovation 2019, la Belgique, qui se classe 6e dans l'UE, fait partie du groupe des «innovateurs notables». Son système de recherche très attractif repose à la fois sur une assise scientifique solide et des universités fortes (voir la section 3.3). Les dépenses de R&D dans le secteur privé sont relativement élevées, bien qu'elles soient essentiellement concentrées dans quelques sociétés multinationales. • Les initiatives récentes visant à encourager et soutenir l'entrepreneuriat en Belgique ont été étoffées, et des initiatives supplémentaires ont été prises au cours des dernières années de l'actuelle législature en vue de mieux accompagner les entreprises à croissance rapide. • La Belgique obtient de bons résultats en ce qui concerne l'intégration des technologies numériques génériques dans les entreprises. • La numérisation est activement soutenue grâce à plusieurs initiatives publiques et privées (dont Digital Wallonia et Radicaal Digitaal en Flandre) et des efforts sont faits pour adapter le cadre réglementaire à la transformation numérique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les parts de marché à l'exportation, qui sont stabilisées depuis 2012. • Tirer parti de la spécialisation sectorielle • Les industries sont confrontées au défi majeur que représente la transition vers une économie à faible intensité de carbone • Diminution de la croissance de la productivité belge comparativement à celle des pays voisins : Le ralentissement de la productivité belge peut s'expliquer à la fois par des facteurs structurels, par des facteurs communs aux pays développés et par certaines caractéristiques propres du pays. Parmi les facteurs spécifiques au pays figurent notamment un haut niveau d'inadéquation des compétences, un niveau d'investissement public structurellement faible et une R&D relativement inefficace. • L'évolution des coûts dans les secteurs des services tant nationaux qu'étrangers pourrait peser lourdement sur la compétitivité belge. • Le taux de renouvellement des entreprises en Belgique est l'un des plus bas de l'UE, ce qui témoigne d'une capacité d'ajustement insuffisante aux besoins du marché. • De graves pénuries et inadéquations de compétences compromettent les possibilités de croissance. • Il existe d'importants écarts de productivité, tant au sein des régions belges qu'entre elles. • La productivité de la Wallonie est en moyenne inférieure. • la norme salariale révisée ne tient pas compte de l'évolution de la productivité. • Malgré les efforts consentis par le Gouvernement, une charge administrative élevée continue de peser sur les entreprises, notamment en rapport avec la réglementation fiscale et le droit du travail. • Bien que le cadre d'insolvabilité ait fait l'objet d'une réforme majeure en 2018, certains aspects doivent encore être revus afin d'encourager l'entrepreneuriat. • La lourdeur de la charge administrative, la qualité médiocre de certains services publics et les retards de paiement pèsent sur l'entrepreneuriat • Le système belge de R&I, déjà performant, pourrait encore être amélioré. • L'efficacité du financement public de la R&D des entreprises pourrait être améliorée. • Améliorer la gestion de la R&D au moyen d'une coordination accrue et d'une évaluation systématique des politiques demeure un défi pour le système. • La complexité du processus décisionnel en matière d'investissement, due à la fragmentation des compétences dans ce domaine entre plusieurs niveaux de pouvoir, conjuguée à la nécessité de poursuivre l'assainissement budgétaire, a entraîné un faible niveau d'investissement public pendant une longue période (voir la section 3.1). En outre, la détérioration de la qualité des infrastructures publiques a des effets défavorables sur la compétitivité de la Belgique. Les gouvernements régionaux ont prévu de renforcer leurs investissements, au prix toutefois d'un assouplissement de leur discipline budgétaire, en annonçant l'exclusion de certains grands projets d'investissement de leurs objectifs en matière de déficit. • Il est difficile de devenir une entreprise à forte croissance, mais il l'est encore plus de le rester. • Les jeunes pousses ne bénéficient pas d'un soutien spécifique et sont confrontées à des pénuries de personnel • La pénurie de professionnels hautement qualifiés, notamment dans le domaine des sciences et de l'ingénierie, et le manque d'«entrepreneurs de la connaissance» freinent les perspectives de croissance de la Belgique. • Stagnation en matière de commerce électronique

(Sous-)Thématique	Progrès / Points positifs	Défis / Points d'amélioration / Recommandations
<p>Intégration du marché et qualité des investissements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En Wallonie, la réforme du code de l'aménagement du territoire a permis de réduire les délais d'obtention d'un permis de construire. • Les réglementations régissant l'autorisation d'ouverture d'un magasin, qui relèvent d'une compétence régionale, ont été simplifiées ces dernières années. La Wallonie a évalué le système en vigueur, dans l'optique d'en modifier encore davantage les règles. • La Belgique est dotée d'un réseau routier et ferroviaire dense, étayé par une excellente infrastructure portuaire et bien intégré dans les réseaux de transport européens. • Les Régions prévoient d'investir dans le réseau routier, les transports urbains et les voies navigables, et la Flandre a déjà entamé la modernisation de ses transports publics urbains. • La Wallonie a prévu des investissements pour atteindre les objectifs de transfert modal vers les transports publics et les modes de transport collectifs et actifs. • Le marché belge du fret ferroviaire est concurrentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Les restrictions réglementaires appliquées aux services professionnels demeurent assez contraignantes. • Des pénuries de main-d'œuvre et la lourdeur des procédures d'obtention de permis de construire freinent la croissance du secteur de la construction. • Malgré les pénuries de main-d'œuvre, on constate de grandes disparités entre les Régions pour ce qui est de la réforme des règles d'accès aux métiers de l'artisanat et de la construction. • Les longs délais nécessaires à l'obtention d'un permis de construire constituent un obstacle à l'investissement dans la construction, notamment pour la rénovation du parc immobilier existant • Le secteur du commerce de détail subit les effets conjugués d'une forte réglementation, de coûts salariaux élevés et de rigidités sur le marché du travail. Le secteur du commerce de détail reste fortement réglementé. • Les prix élevés pratiqués dans le commerce de détail affectent les consommateurs • En revanche, la Belgique est assez mal notée pour ce qui est de la qualité des routes et de l'efficacité des services ferroviaires. • L'augmentation du trafic pendulaire et du transport de marchandises fait peser une pression croissante sur les infrastructures de transport terrestre, qui se traduit par une congestion routière et une baisse de la qualité de l'air dans les centres-villes. • Le niveau d'investissement dans les infrastructures de transport terrestre est parmi les plus bas de l'UE. • La qualité des services de transport de voyageurs par chemin de fer pourrait encore être améliorée, et leur ouverture à la concurrence reste incertaine • Le marché des télécommunications belge reste caractérisé par un niveau élevé de concentration et une faible concurrence.
<p>Dimension régionale</p>		<p>Bien que le PIB moyen par habitant soit plus élevé en Belgique que dans l'UE, d'importantes disparités existent entre les régions et à l'intérieur de celles-ci. Le PIB / habitant en Wallonie se situe près de la moyenne de l'UE.</p>
<p>Gouvernance et qualité institutionnelle</p>		<ul style="list-style-type: none"> • La fragmentation de l'action des pouvoirs publics n'est pas compensée par une coordination efficace, soucieuse de synergies, ce qui rend l'environnement des entreprises plus complexe. • En outre, la coordination parfois inefficace des politiques complique la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures et de réformes. • L'absence de procédures d'évaluation efficaces dans le processus d'élaboration des politiques contribue à un surcroît de contraintes administratives et réglementaires. • Certains organismes clés de régulation et certaines administrations publiques essentielles disposent d'effectifs trop réduits pour mener à bien leurs missions. • Besoin de numériser davantage les secteurs publics et la justice
<p>Durabilité environnementale</p>		
<p>La Belgique est confrontée à d'importants défis en matière d'investissement et de réglementation pour assurer une croissance durable et la transition vers une économie à faible intensité en carbone. D'importants besoins d'investissements publics et privés ont été recensés et devront être couverts en vue d'adapter les solutions en termes de mobilité, de la production d'énergie et de la qualité des logements. Des mesures supplémentaires sont à prendre pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES, de déploiement des énergies renouvelables, d'efficacité énergétique (Stratégie Europe 2020)</p>		

(Sous-)Thématique	Progrès / Points positifs	Défis / Points d'amélioration / Recommandations
<p>Lutte contre le changement climatique</p>	<p><u>Emploi</u> Les effets de l'accord de Paris sur le climat sont positifs et figurent parmi les plus marqués de l'UE : les secteurs qui devraient bénéficier le plus de la transition verte sont les secteurs manufacturiers qui produisent des énergies renouvelables, la construction, l'économie circulaire ainsi que le secteur des services.</p> <p><u>Transport</u> La Belgique prévoit d'investir dans le développement des transports à faibles émissions de carbone (investissements dans les systèmes de mobilité multimodale, renforcement et amélioration des transports publics, promotion du recours à la mobilité douce).</p>	<p>Les engagements intermédiaires et à plus long terme pris par la Belgique en matière de climat nécessiteront une détermination politique pour déboucher sur des mesures concrètes et ouvrir des possibilités en termes de croissance économique, de création d'emplois et de bénéfices pour la santé.</p> <p><u>Emploi</u> Passage à une économie verte → Compétences nouvelles, à fournir en adaptant les métiers actuels et futurs. → Création de possibilités et de besoins sur le plan du perfectionnement et de la reconversion professionnels.</p> <p><u>Production d'énergie et industrie</u> Pour atteindre les objectifs de réduction des émissions, des investissements considérables seront nécessaires : mettre en place des capacités alternatives pour la production d'énergie à partir de sources renouvelables et de centrales à gaz, ainsi que des investissements destinés à accroître l'efficacité énergétique et à étendre les services d'interconnexion transfrontalière. Une part importante des émissions de GES en Belgique provient des industries à forte intensité énergétique, notamment des industries traditionnelles wallonnes. (même si transformation économique est en cours).</p> <p><u>Construction</u> La rénovation du secteur du bâtiment progresse lentement malgré des politiques proactives : parc du logement est ancien (80% construit avant l'introduction des normes énergétiques). En plus, les normes énergétiques prescrites pour les nouveaux bâtiments en Wallonie sont trop faibles pour que les objectifs de rénovation soient atteints.</p> <p><u>Goulets d'étranglement</u> Retards conséquents dans l'octroi des permis et pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans ce domaine.</p> <p><u>Transport</u> La Belgique accuse un retard en matière de mobilité électrique. Nécessité de réaliser des investissements considérables dans les infrastructures pour adapter les routes à la mobilité douce Nécessité d'améliorer la qualité des données liées à la mobilité et l'accès à ces données Des marges existent pour rendre les taxes, les systèmes de tarification du carbone et les structures de subventions plus respectueux de l'environnement.</p> <p><u>Agriculture</u> Même si le total des émissions de GES a diminué en 20 ans, la part de l'agriculture dans le total des émissions a augmenté.</p>
<p>Une transition juste</p>		<p>En l'absence de mesures d'atténuation, la transition vers une économie à faible intensité de carbone aura une incidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur les consommateurs vulnérables ; • sur l'activité économique dans les régions qui combinent des industries à forte intensité énergétique et un chômage important. → anticiper et d'atténuer cet impact, en surveillant les éventuels effets distributifs des politiques climatiques et en introduisant des mesures de reconversion et de perfectionnement professionnels. <p>L'intervention du Fonds pour une transition juste devrait se concentrer sur la province de Hainaut (eu égard à la forte intensité de ses émissions, et compte tenu des fortes disparités en Belgique sur le plan régional et sur le plan de la productivité, de l'incidence socioéconomique probable de la transition vers une économie à faible intensité de carbone et de la transformation des anciennes industries toujours en cours).</p>

(Sous-)Thématique	Progrès / Points positifs	Défis / Points d'amélioration / Recommandations
<p>Economie circulaire</p>	<p>Un des pays les plus performants de l'UE en matière de gestion des déchets : atteinte de l'objectif 2020 de l'UE pour le recyclage des déchets municipaux. Bons résultats en matière de productivité des ressources. En Wallonie, 3 pôles de compétitivité ont créé une plateforme commune pour le recyclage du plastique et un Green Deal a été lancé pour les achats circulaires. Les régions ont présenté des déclarations séparées annonçant leurs projets et leurs ambitions en matière de lutte contre le changement climatique. En Wallonie, le Gouvernement a l'intention de réduire les émissions de GES d'ici à 2030 de 55 % par rapport à 2005, réorienter la fiscalité environnementale afin d'encourager l'utilisation de voitures moins polluantes. En Wallonie, un cadre juridique permettant aux municipalités de proposer la création de zones à faibles émissions a été adopté récemment. Lancement de plusieurs initiatives en matière de financement vert, et adoption d'un large éventail d'outils de sensibilisation, aptes à promouvoir et systématiser la passation de marchés publics écologiques aux niveaux fédéral et régional.</p>	<p>Disparités régionales au niveau des taux de collecte (la RW se positionne bien). L'absence de compétences spécifiques demeure un obstacle à l'innovation et à l'entrepreneuriat dans le domaine de l'économie circulaire. Une politique budgétaire globale et cohérente en matière d'environnement nécessite une coordination efficace entre les entités fédérées belges. La congestion du transport routier en Belgique rend la qualité de l'air très préoccupante. En ce qui concerne le régime des voitures de société, les progrès restent limités car le système de l'allocation de mobilité et le budget mobilité connaissent un démarrage lent. Les progrès ont également été limités pour ce qui est de la réduction de la congestion et la promotion de modes de transport plus durables Des projets concernant une redevance kilométrique pour les voitures de tourisme à l'échelle de la Belgique, dans la lignée du prélèvement kilométrique poids lourds, semblent actuellement gelés en raison des disparités politiques entre les trois régions.</p>

A2 – Thématiques approfondies par le conseil stratégique en décembre 2020

En parallèle aux travaux préparatoires de Get up Wallonia, le conseil stratégique a effectué un premier travail visant à alimenter le Gouvernement dans son pilotage pluridisciplinaire de l'initiative. Ce travail a été réalisé de manière collégiale et avec sa spécificité académique et transversale. Il a débuté pendant l'été et s'est clôturé le 23 décembre 2020.

Ce premier exercice a permis aux membres du conseil stratégique de croiser leurs expertises respectives pour développer un ensemble d'idées qui puissent, en complément aux inputs des travaux préparatoires, contribuer à la rédaction du rapport final de Get up Wallonia.

Cet input a été traduit en 64 propositions qui ont été ajoutées à celles obtenues dans le cadre des travaux des Task forces, de la participation citoyenne, de l'analyse de départ, du benchmarking et des travaux du CESE.

Politique d'innovation

Diagnostic

Diagnostic en termes d'indicateurs d'innovation (critères classiques d'évaluation de l'innovation régionale)

Selon le dernier tableau de bord européen de l'innovation (Hollanders et al., 2020), la Belgique est qualifiée de 'strong innovator', localisée à la 6^{ème} place en ce qui concerne les performances de son système d'innovation⁷⁸. Il existe cependant des différences entre les régions belges. Selon le tableau de bord régional de l'innovation de 2019 (Hollanders et al., 2019), la Wallonie a progressé, et est à présent considérée comme une région à forte innovation ('Strong'), néanmoins toujours derrière les deux autres régions du pays, la Flandre et la Région Bruxelles-Capitale, pointées, respectivement, comme 'Strong +' et 'Leader -'. Il est opportun de noter que la progression de la Région Bruxelles-Capitale dans ce classement est particulièrement impressionnante.

En termes d'indicateurs de l'innovation, toujours d'après le tableau de bord régional de l'innovation de 2019 (Hollanders et al., 2019), la Wallonie est particulièrement performante en ce qui concerne :

- Les dépenses en R&D des entreprises ;
- La part de PME innovantes parmi l'ensemble des PME ;
- La part des nouveaux produits ou services dans les revenus des entreprises ;
- L'investissement des PME dans l'innovation organisationnelle ou marketing ;
- L'innovation interne dans les PME ;
- La collaboration en innovation entre PME (où la Flandre est classée parmi les leaders).

Elle se classe dans la moyenne sur les indicateurs suivants :

- Le pourcentage de la population active participant à une formation tout à long de la vie ;
- Le pourcentage de la population ayant une éducation post-secondaire ;
- Les co-publications scientifiques internationales (pour lesquelles la Région Bruxelles-Capitale se classe très bien et la Flandre est mieux classée) ;
- Les publications scientifiques figurant dans les 10% de publications les plus citées (pour lesquelles la Flandre performe mieux) ;
- Les co-publications entre les acteurs publics et privés (pour lesquelles la Flandre est parmi les leaders).
- Les dépenses en R&D du secteur public (un peu plus importantes en Flandre).

Par contre, elle est en dessous de la moyenne sur d'autres indicateurs :

- Les dépenses des PME en innovation hors R&D ;
- Les dépôts de propriété intellectuelle (brevets, marques, designs) ;
- L'emploi dans les entreprises manufacturières medium 'tech / high tech' ou dans les services 'knowledge-intensive'.

Diagnostic en termes de modes d'innovation

Outre les performances en innovation classiquement analysées via les indicateurs évoqués ci-dessus, le dynamisme en innovation d'une région se caractérise également par sa capacité à diversifier ses approches. Dans le contexte de crise que nous connaissons, cette diversité est particulièrement importante pour assurer la résilience de l'écosystème en construisant son éconodiversité [voir le thème 'Financement']. Elle est bienvenue comme développement d'une variété requise dans un environnement complexe, fluctuant et difficilement prévisible (Diercks et al. 2018). Mais sa prise en compte requiert une évolution dans la politique d'innovation (Veugelers 2015). En effet, la diversité des modes d'innovation manque de reconnaissance et de valorisation.

Diversité concernant les approches et les processus d'innovation

L'innovation requiert souvent des investissements lourds. Mais elle peut être le résultat d'un processus favorisant la frugalité de l'utilisation des ressources, la réutilisation et le bricolage. L'innovation frugale est peu reconnue et peu soutenue, alors qu'elle permet, via des investissements modestes, des retours sur investissement importants. Elle peut, par ailleurs, favoriser la soutenabilité du processus, même si ce n'est pas une garantie si la soutenabilité n'est pas intégrée volontairement dans le processus (Rosca et al. 2017).

L'innovation peut suivre un processus de recherche et développement très linéaire composé d'étapes définies sanctionnées par des analyses critériées permettant de décider s'il l'on poursuit ou non le processus ('stage-and-gate process'). Cette approche linéaire est soit 'push' (de la recherche appliquée vers le marché) ou 'pull' (de besoins du marché vers le développement de solutions). Dans les politiques d'innovation, l'approche est souvent de type 'push', suivant une conception de l'innovation qui date de la révolution industrielle. Or, l'innovation peut aussi résulter d'une démarche improvisée, favorisant la créativité, l'émergence, l'inattendu, la sérendipité (Kamprath & Henike, 2019).

⁷⁸ Les nations qui précèdent sont, par ordre de performance, la Suède, la Finlande, le Danemark, les Pays-Bas et le Grand-Duché du Luxembourg, cinq nations considérées comme leaders en innovation dans l'Union Européenne.

Cette démarche peut être cultivée, en favorisant les rencontres, l'hétérogénéité, l'attitude éveillée ('alertness') et l'ouverture (Garud et al. 2018). Elle n'est cependant pas planifiable et ne peut faire l'objet d'anticipations concernant les résultats escomptés.

L'innovation de pointe est en général le produit d'acteurs hyper-spécialisés dans leur domaine, particulièrement avancés sur la courbe d'apprentissage et pouvant, de ce fait, être plus performants en termes d'innovation. La stratégie de spécialisation intelligente se base sur ce principe auquel s'ajoute l'idée de réunir les acteurs de pointe dans un domaine dans un même écosystème afin de construire des capacités d'exception dans ce domaine et de dynamiser, par cet intermédiaire, l'ensemble d'un territoire (Foray, 2014). Mais l'innovation peut aussi bénéficier d'une approche multi-disciplinaire ou multi-sectorielle favorisant la fertilisation croisée des acteurs et l'hybridation des savoirs, permettant l'émergence d'innovations radicales à l'intersection de domaines de spécialisation (Paez-Aviles et al., 2018). Ceci questionne également les modes d'implication des chercheurs universitaires dans l'innovation, cette implication étant souvent limitée aux sciences et technologies, et, qui plus est de manière très mono-disciplinaire.

Diversité des modèles économiques

Le modèle classique de capture de valeur de l'innovation repose sur la recherche d'unicité et d'exclusivité de droits de propriété intellectuelle, de secrets industriels ou de course au leadership. Ce modèle fait l'objet de diverses critiques, en particulier en ce qui concerne sa responsabilité dans le faible rendement de la R&D examiné plus loin, mais aussi parce qu'il est un obstacle à toute collaboration en innovation⁷⁹. D'autres modèles peuvent être développés, comme les récompenses publiques à l'innovation, le modèle de l'open source développé dans le cadre des technologies de l'information, tout particulièrement, ou les protections intellectuelles sous forme de 'communs' (Creative Commons, Eco-patent Commons...).

Les modèles 'économiques' des organisations peuvent intégrer différentes formes de valeur, au-delà (ou en plus) de la valeur économique. Les organisations peuvent analyser le retour sur investissement de leur démarche d'innovation en termes de valeur sociale ou environnementale, de contributions aux communs. La reconnaissance de l'impact de telles innovations est cependant faible. Sans démonstration de leur retour sur investissement économique, elles peinent à recevoir un soutien. En particulier, le soutien à l'éco-innovation, à l'innovation soutenable, paraît crucial face aux défis environnementaux que notre société doit affronter.

Diversité des acteurs de l'innovation

Si les acteurs industriels sont clés dans le développement d'innovations technologiques, nombre d'autres acteurs sont de potentiels contributeurs à l'innovation, parfois négligés ou méconnus. Les petites entreprises y compris celles de l'économie sociale réalisent souvent de l'innovation informelle non répertoriée, peu soutenue et non valorisée. Les citoyens sont une source importante d'innovation en particulier en lien direct avec leur réalité de terrain (Hecker et al. 2018). L'implication des citoyens a tendance à se développer, notamment via les living-labs ou les hubs créatifs (SPW, 2020). Elle reste cependant très en aval du processus d'innovation et ne mobilise pas toujours la puissance de l'intelligence collective.

Le secteur public est lui aussi un acteur important de l'innovation, trop peu présent dans les projets d'innovation. Or, dans le contexte turbulent que connaît la société, l'implication de l'acteur public apparaît comme de plus en plus indispensable. Les transitions écologique et numérique des territoires ne pourront avoir lieu sans de profonds changements portés et assumés par l'acteur public.

Enfin, les universités restent cantonnées, quant à elles, dans deux rôles : fourniture de connaissances et création de spin-offs. En ce qui concerne la fourniture de connaissances, elle se conçoit très en amont du processus d'innovation, dans une relation de fournisseur-client avec les entreprises. Seules les disciplines scientifiques et technologiques sont

⁷⁹ Le modèle classique de valorisation de l'innovation repose sur le caractère unique et exclusif de l'offre que l'innovation procure à l'innovateur, lui procurant ainsi un avantage concurrentiel temporaire. Les droits de propriété intellectuelle visent à protéger ce caractère unique (en termes de technologie, de marque ou de design, par exemple), en liant la diffusion de l'innovation à un monopole fourni à l'innovateur concernant son usage. Le diagnostic basé sur les critères d'innovation classiques présenté au point (a) montre que la Belgique et, singulièrement, la Wallonie sont en déficit par rapport au dépôt des différentes formes de propriété intellectuelle par rapport aux régions européennes les plus performantes en la matière. Par ailleurs, le modèle économique basé sur la protection de la propriété intellectuelle fait l'objet de critiques depuis quelques décennies. Parmi les critiques, on retrouve le sur-investissement en R&D qui ne bénéficie finalement qu'à un acteur, le détournement du système comme barrière à l'innovation des concurrents (Granstrand, 2009), ou encore l'attitude protectionniste aux transferts de connaissance et à la co-innovation. D'autres modèles peuvent être développés. Ainsi, Shavell et van Ypersele (1999) mettent en évidence l'intérêt de récompenses publiques à l'innovation, ce qui permet à l'innovation de tomber immédiatement dans le domaine public. Ils soulignent la difficulté d'évaluer le montant de telles récompenses par rapport à la valeur de l'innovation, sans intervention d'un marché. Ils concluent néanmoins à la supériorité du système de récompense en termes d'avantage social et à la pertinence d'offrir aux innovateurs le choix entre la propriété intellectuelle et la récompense. Par ailleurs, certains secteurs ont vu émerger des modalités de gestion de la propriété intellectuelle favorisant l'ouverture et le partage. Ainsi, le modèle de l'open source s'est considérablement développé dans le cadre des technologies de l'information, tout particulièrement, mais pas uniquement. Von Hippel (2001) met en évidence les communautés d'innovation basées sur le partage, favorisant la diffusion de l'innovation. Dans le cadre de la crise, les communautés de makers au sein de Fab labs ont été particulièrement actives pour développer des solutions rapides à divers problèmes d'approvisionnement (respirateurs, pousse-seringues, visières de protection...). La rapidité du développement et de la diffusion de ces solutions a reposé sur le partage des modèles, en open source, permettant une ré-appropriation par différents types d'innovateurs, dont les citoyens. Des solutions intermédiaires, comme les protections intellectuelles sous la forme de 'communs' (Creative Commons, Eco-patent Commons...) tentent de concilier la reconnaissance de l'innovateur à la gratuité de la réutilisation. L'impact de telles solutions sur la réutilisation est cependant controversé (Hall & Helmers, 2013).

valorisées dans ce cadre. En tant que créatrices de spin-offs, les universités remplissent elles-mêmes la mission de valorisation de la connaissance, essuyant par ailleurs le reproche de ne pas valoriser suffisamment. Si la création de spin-offs universitaires est soutenue, ce soutien reste limité aux disciplines scientifiques ou technologiques. Par ailleurs, les codes des carrières scientifique et académique sont toujours peu favorables à l'investissement dans cette voie alternative. Enfin, le rôle des universités comme accompagnatrices d'une démarche d'innovation, notamment grâce aux sciences humaines et sociales, est peu sollicité.

Diversité des champs d'innovation

L'innovation technologique est considérée comme clé. Si le développement des technologies est effectivement important, le changement que des ruptures technologiques introduisent dans la société réclame des innovations dans toute une série d'autres domaines : gouvernance publique, organisation du travail, modèle d'affaires... Faute d'investissements dans ces différents champs d'innovation, l'impact des technologies seules risque d'être limité, voire accaparé par des tierces parties qui auront, quant à elles, exploré toutes les dimensions de ces changements.

Diagnostic en termes de moyens d'innover

Capacités d'innovation des très petites entreprises

Si les PME wallonnes n'ont pas à rougir de leur investissement en R&D selon le tableau de bord européen régional de l'innovation, force est de constater que cette performance repose sur un certain nombre de PME hyper-performantes, nombre de petites structures n'ayant d'autre choix, faute de moyens et de temps, que de se concentrer sur leur gestion journalière et leur survie (voir également le thème 3 'Développement et financement des entreprises'). Ceci impacte la croissance moyenne des PME wallonnes, et met en danger, à moyen terme, les petites structures qui n'auront pu anticiper, par l'innovation, les changements majeurs qui se profilent à un horizon proche.

Des portefeuilles d'innovation insuffisamment variés

La politique d'innovation, tant au niveau des autorités publiques que des entreprises, soutient traditionnellement des projets d'innovation radicale. Cette politique repose sur une vision en entonnoir de l'innovation. En misant sur de nombreux projets, on espère en faire émerger quelques-uns dont le retour sur investissement compensera la perte occasionnée par les autres (Hall et al., 2010). Ceci aboutit à une faible efficacité de la fonction d'innovation.

Par ailleurs, le soutien à l'innovation se concentre essentiellement sur l'innovation radicale, généralement issue de l'application des sciences et technologies. Or, la survie et la croissance des entreprises dépend d'un équilibre entre innovation radicale et incrémentale, entre exploration et exploitation : nombre de petites entreprises peinent à combiner une démarche d'innovation assurant leur futur et l'exploitation de leurs atouts existants (March 1991; Rammer et al. 2009). Leur croissance en pâtit, certaines manquant d'innovation et mettant en péril leur futur, d'autres manquant d'efficacité et ne capitalisant pas suffisamment sur leurs acquis (Ambroise et al. 2011).

Des écosystèmes d'innovation encore trop peu connectés

Les défis des transitions que nos sociétés réclament l'investissement et la collaboration entre acteurs, en favorisant tant les échanges de proximité. La construction de tels écosystèmes ne doit pas viser le repli sur soi mais la consolidation de conditions d'innovation qui, à leur tour, deviendront un facteur d'attractivité internationale et le positionnement, à l'échelle internationale, des écosystèmes wallons comme partenaires de choix.

L'économie circulaire influence de plus en plus la manière de gérer les flux de biens matériels et d'énergie, afin de favoriser une consommation plus durable de ces ressources. Les mêmes principes peuvent être appliqués aux flux de connaissances et de compétences, en stimulant, grâce à l'inter-connexion des acteurs dans les écosystèmes d'innovation, la 'réparation', la réutilisation et le recyclage de ces connaissances et compétences.

Des structures de recherche éclatées ne permettant pas des effets d'échelle

Les grands défis d'innovation demandent des moyens humains, financiers et en termes d'équipement. Si la Wallonie regorge d'acteurs compétents, ceux-ci sont encore trop dispersés dans différentes structures publiques ou privées. Des efforts récents ont été consentis dans le domaine des sciences de la vie et des biotechnologies (Welbio) ainsi que dans le domaine de l'intelligence artificielle (TRAIL) pour rassembler les forces.

Diagnostic en termes de politique d'innovation

La Wallonie a investi considérablement en innovation. Les résultats sont là, si l'on se réfère au tableau de bord de l'innovation régionale publié annuellement par l'Union Européenne. Les programmes-phares de la politique d'innovation wallonne sont les pôles de compétitivité et, plus récemment, Creative Wallonia. Ces programmes ont fait l'objet d'une évaluation récente.

Pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité soutiennent une dynamique d'innovation reposant sur des clusters thématiques ou sectoriels. Ces clusters, favorisés par la politique publique, structurent le paysage de l'innovation du territoire. En Wallonie, les pôles sont également les agents de la Stratégie de Spécialisation Intelligente. Le bilan des pôles est très positif en

Get up Wallonia !

matière de dynamisation des entreprises soutenues : celles-ci s'avèrent plus performantes que les entreprises non soutenues en termes de capacité d'innovation (internes ou externalisées), de développement et d'internationalisation (IWEPS, 2019). Le rapport récent de l'IWEPS conclut sur une série de recommandations :

- Meilleure prise en compte et meilleure intégration des PME innovantes ;
- Plus grande valorisation des investissements (notamment en termes de financement R&D par les entreprises soutenues) ;
- Evaluation quantitative des programmes ;
- Evaluation de l'effet d'entraînement des programmes sur l'économie wallonne.

Creative Wallonia

En 2014, la Wallonie a décidé de diversifier son soutien à l'innovation en investissement dans des modes d'innovation plus collaboratifs et plus créatifs via le programme Creative Wallonia. L'évaluation récente des hubs créatifs (SPW, 2020) souligne l'impact positif de cette politique dans le développement des projets créatifs et innovants impliquant des acteurs différents et diversifiés. L'évaluation insiste cependant sur la nécessité d'aligner ces instruments à la stratégie d'innovation globale de la Wallonie et d'accompagner la pérennisation des initiatives ayant émergé de ces structures. Par ailleurs, l'évaluation recommande également le développement des compétences en créativité et innovation à une échelle plus large que les communautés développées au sein de ces hubs, en veillant à transférer les résultats des expérimentations de ces hubs à l'ensemble de l'économie wallonne.

Vision

La Wallonie comme une communauté d'acteurs agissant collectivement pour son développement, en particulier grâce à l'innovation, en soutenant et stimulant la diversité des approches, la collaboration, les synergies.

Mesures et actions concrètes

Faire de la place pour l'émergence

Permettre l'effet Boomerang (Hermans 2011)

Dans le cadre du soutien aux projets innovants, donner l'opportunité de faire émerger des projets inattendus, non anticipés ('Effet Boomerang') : par exemple en autorisant l'utilisation d'une partie du budget pour explorer des pistes apparaissant en cours de projet. Ceci demande, dans la fixation des objectifs et dans l'évaluation des projets d'innovation, de passer d'une logique d'évaluation purement quantitative à une mixité d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Eduquer à l'innovation et à la créativité

L'émergence de projets vraiment innovants repose aussi sur les capacités des individus et des organisations à être créatifs, à penser en dehors du cadre. La formation des jeunes favorise encore peu le développement de telles capacités. Souvent innées, celles-ci se perdent avec le temps, sous l'effet du formatage des activités d'apprentissage et des modalités de vie en société. L'intégration dans la formation des jeunes de méthodes pédagogiques suscitant la créativité mais aussi de disciplines artistiques propices à son expression permettrait de maintenir et de développer ces capacités créatives et de faire de chaque individu une source potentielle d'innovation et de changement. Ainsi, les initiatives récentes en matière de STEAM, qui intègrent à l'éducation aux STIM le volet artistique, sont à explorer (Colucci-Gray et al. 2019). Ceci pourrait contribuer à favoriser l'attractivité des sciences et technologies, pour lesquelles la Wallonie présente encore des faiblesses importantes tant au niveau de la disponibilité de personnel qualifié qu'en matière d'emploi (Hollanders et al. 2019).

Soutenir aussi les projets 'Investigator-driven' et la liberté académique

Dans son tout récent travail de mise en perspective du rôle des universités dans le futur programme de recherche européen, l'European University Association (2020) souligne l'importance d'investir tant dans la R&I (Recherche et Innovation) au service des entreprises ('mission-oriented') que dans la R&I émergente ('investigator-driven'), issue de la liberté académique. Ces deux formes de recherches se renforcent mutuellement, garantissant des impacts tant à court qu'à long terme, dans une perspective de développement durable. En Wallonie, ce soutien combiné pose la question des niveaux de pouvoirs impliqués.

Stimuler et évaluer la dynamique d'émergence via les dispositifs d'innovation participative

La Wallonie a mis en place des structures favorisant l'émergence de projets radicalement nouveaux, en prise directe avec la réalité des utilisateurs finaux, voire en co-création avec eux. Ces structures pourraient recevoir la mission de stimuler cette émergence, de l'accompagner vers la concrétisation de projets innovants et d'en analyser les impacts au niveau de la dynamique participative, de l'économie et de la société.

Favoriser la pluridisciplinarité et l'hybridation dans les projets

Soutenir la diversité des acteurs dans les projets d'innovation

Les initiatives de Creative Wallonia ont amorcé une démarche d'innovation beaucoup plus ouverte soutenant la fertilisation croisée entre acteurs. Les communautés innovantes créées intègrent encore trop peu d'acteurs qui ne se perçoivent pas comme pertinents : citoyens, très petites entreprises plus traditionnelles par exemple. En particulier, l'intégration des citoyens dans le cadre de projets d'innovation permet de les mobiliser autour de ces projets et de les faire monter en compétences dans les domaines concernés. Le développement de la science citoyenne est à ce titre particulièrement intéressant (Hecker et al. 2018).

Les recommandations de l'IWEPS (2019) concernant les pôles de compétitivité soulignent également l'importance de mesures adaptées aux petites entreprises innovantes. Ces PME pratiquent une démarche d'innovation plus agile, éloignée du modèle linéaire habituellement soutenu.

Par ailleurs, l'acteur public est encore insuffisamment partie prenante dans les projets d'innovation, alors qu'il y a sa place, en particulier dans le contexte des transitions sociétales importantes que nous devons gérer.

Enfin, les universités doivent pouvoir davantage s'ouvrir aux acteurs de terrain. Dans le cadre des pôles de compétitivité, les collaborations entre universités et entreprises se sont développées. Elles pourraient cependant être intensifiées (sur l'ensemble du processus d'innovation), diversifiées (à d'autres disciplines que les sciences et technologies) et élargies (à des acteurs économiques moins établis, comme les start-ups ou les TPE).

Le programme 'Co-create' d'Innoviris pourrait servir de source d'inspiration pour une initiative wallonne en la matière.

Développer la connectivité des écosystèmes d'innovation

L'intégration d'une plus grande diversité d'acteurs dans les projets d'innovation devrait être pensée en favorisant le développement d'écosystèmes d'innovation. Ces écosystèmes se construisent d'abord sur les relations informelles entre acteurs. Pour développer ces échanges, les lieux sont importants. Par exemple, les hubs créatifs et autres tiers-lieux favorisent la diversité des activités et des acteurs.

Favoriser la circularité des connaissances et compétences

Le développement de connaissances et de compétences dans le cadre de projets d'innovation n'aboutit pas toujours au résultat escompté. Les produits des projets tombent alors aux oubliettes. Or, des utilisations alternatives pourraient voir le jour, dans un autre secteur (réutilisation), grâce à une adaptation (réparation) ou une mise à jour (recyclage). Pour cela, il est nécessaire que ces compétences et connaissances soient disponibles et libres d'accès pour les éventuels réutilisateurs. Les projets financés par des fonds publics pourraient faire l'objet de clauses garantissant la mise à disposition des connaissances et compétences générées si les entreprises bénéficiaires n'en font pas l'usage escompté.

Atteindre une masse critique grâce aux effets d'échelle

Développer des structures mutualisées de 'service d'innovation'

Comme il existe des entreprises de service offrant aux petites structures un soutien en gestion comptable ou RH, des services d'innovation mutualisés pourraient voir le jour. Il existe déjà du soutien aux PME, via des structures d'accompagnement comme InnovaTech. Ces structures proposent des coaches qui accompagnent la démarche d'innovation d'un point de vue méthodologique. Par ailleurs, les centres de recherche publics, comme le CETIC, développent de la recherche appliquée 'généraliste' transférable aux PME de la région. Par contre, aucune de ces structures n'est en capacité d'agir comme sous-traitant d'innovation au service d'une petite structure ou d'un ensemble de petites structures.

Mettre en place des structures de recherche d'envergure, multi-acteurs et pluri-disciplinaires

Des initiatives récentes soutiennent la recherche et le développement dans des secteurs clés pour l'avenir de la Wallonie : Welbio dans le domaine des sciences de la vie et biotechnologies constitue un premier pas dans la réunion des forces de recherche afin de développer les compétences et expertises dans ce domaine ; de la même manière, le lancement récent de TRAIL, l'institut wallon sur l'intelligence artificielle, vise à capitaliser sur les compétences des universités et centres de recherche publics dans ce domaine permettre aux entreprises wallonnes de s'approprier le potentiel de ces nouvelles technologies. Welbio est un succès en ce sens qu'il apporte des ressources supplémentaires à d'excellents chercheurs via une sélection d'un comité scientifique (nommé par le FNRS) exclusivement composé d'experts hors FWB (ce qui évite la tentation d'un 'équilibre entre universités' ; celles-ci collaborant bien au niveau des projets financés), avec des contrats plus flexibles que ceux du FNRS. Cela étant dit, il est 30 fois moins financé que le Vlaams Instituut voor Biotechnologie. Il y a donc une grande marge de progression. Notons qu'il ne s'agit pas ici de 'juste demander plus d'argent pour les universités' (certes sous-financée dans notre partie du pays) : il s'agit pour elle d'un mécanisme de concurrence et donc de 'responsabilisation' pour créer une 'masse critique wallonne'.

Ces premières initiatives vont dans la bonne direction en matière de synergie et de mutualisation des moyens. Elles se concentrent cependant majoritairement sur les dimensions scientifique et technologique et impliquent principalement les acteurs de la R&D publique et privée. Les projets WelChange et WelTech, sur la table du Gouvernement Wallon,

visent également cet effet d'échelle. Ils sont cependant plus transversaux. Plus encore que pour les initiatives qui les ont précédés, la plus grande intégration, dans ces projets, d'une approche pluri-disciplinaire et multi-acteurs, en particulier en intégrant l'acteur public, est indispensable pour faire face à la complexité des défis de la transition sociétale qu'ils veulent accompagner.

Elargir le 'modèle Welbio' à Weltech et Welchange a tout son sens. Les questions sociétales nécessitent une contribution de toutes les disciplines.

Ainsi, dans la crise sanitaire, on a besoin non seulement de sciences de la vie, de statistique et de modélisation mathématique, mais aussi : (i) d'économie et de management pour comprendre le lien entre santé et économie pour les diverses mesures, (ii) de sociologie pour le lien entre santé et pauvreté, (iii) de psychologie pour comprendre le rôle de la santé mentale et la question de l'adhésion aux mesures, (iv) d'éthique et de droit pour comprendre le nécessaire équilibre entre liberté individuelle et devoirs civiques. En fait, un mécanisme devrait idéalement être prévu pour inciter à des projets interdisciplinaires entre ces trois institutions. L'excellence disciplinaire doit être une exigence, mais il faut veiller à éviter une sévérité excessive qui empêche la sélection de projets interdisciplinaires. Une manière d'atteindre cet objectif serait d'avoir une part du budget réservée aux projets multidisciplinaires avec un Jury composé de représentants issus des différentes disciplines.

Soutenir l'innovation soutenable et responsable

Reconnaitre la contribution au bien commun

Les enjeux du développement durable nécessitent l'apport de solutions innovantes, inédites. Les innovations qui intègrent l'opportunité de développement économique et l'impact social et / ou environnemental présentent à la fois un bénéfice privé et un bénéfice public. Elles peuvent également contribuer à la création, au développement ou au soutien de communs. La valorisation de cette contribution au bien commun, via des mesures fiscales par exemple, pourrait constituer un incitant à cette démarche d'innovation soutenable.

Former à l'innovation soutenable et responsable

Innover en intégrant les trois piliers du développement durable demande d'adopter une démarche d'innovation systémique et des méthodes d'innovation considérant l'ensemble du cycle de vie des produits et services. Ces compétences, comme l'analyse de cycle de vie ou l'analyse systémique, ne sont pas présentes dans toutes les entreprises, en particulier dans les petites entreprises.

Favoriser l'innovation frugale et agile

L'innovation peut aussi se concevoir en minimisant les ressources utilisées, en pratiquant la réutilisation et en réagissant de manière rapide et adaptée aux défis qui se présentent à l'entreprise. Dans le cadre de la crise sanitaire, de nombreuses initiatives frugales et agiles ont eu lieu, de la part de citoyens, d'entreprises, de fabs labs, d'universités. Grâce à cette inventivité, des solutions rapides et accessibles aux problèmes rencontrés ont pu être développées (masques, respirateurs, testing...) Outre leur intérêt pour réagir rapidement aux défis qui se présentent continuellement aux entreprises, les innovations frugales et agiles présentent l'intérêt d'être peu coûteuses, ce qui, pour des petites structures, est non négligeable. Faire émerger ces méthodes et capacités d'innovation demande de les reconnaître et de les soutenir à part entière, au côté de méthodes plus traditionnelles. Ceci répond également à la recommandation de l'IWEPS (2019) concernant les outils de soutien plus adaptés à la réalité des start-ups, dont les pratiques d'innovation sont souvent agiles.

Développer l'innovation sociale

L'innovation sociale ne s'oppose pas à l'innovation technologique. Une innovation technologique peut être sociale, toute innovation sociale n'est pas nécessairement technologique. La ligne de partage avec les autres formes d'innovation ne réside pas à ce niveau mais dans le fait que l'innovation sociale répond à des besoins sociaux dans une logique de durabilité et s'inscrit dans un processus de co-construction entre acteurs. En effet, l'innovation sociale engendre de nouvelles formes d'interactions entre parties prenantes non seulement à l'intérieur des organisations (usagers, bénéficiaires, travailleurs) mais également au sein du territoire où les organisations évoluent. Elle déborde donc le niveau de l'entreprise, contribuant ainsi à (ré)encadrer l'économie dans la société.

Ensuite, les dynamiques d'innovation sociale peuvent être portées par une diversité d'acteurs. Les entreprises sociales sont souvent considérées, à juste titre, comme des acteurs privilégiés mais ces dynamiques peuvent également se développer au sein de groupements citoyens, du secteur public, voire même de l'entreprise classiques.

Enfin, le développement de l'innovation sociale ne peut se limiter au niveau de l'entreprise parce que certains facteurs qui lui sont externes sont déterminants pour son développement. L'innovation sociale n'est pas seulement organisationnelle mais également institutionnelle, ou plutôt instituante, au sens où elle fait bouger les lignes des normes et des valeurs porteuses de légitimité dans la société. Les pouvoirs publics ont dès lors un rôle décisif à jouer : il leur revient, en concertation avec les acteurs, d'établir les normes de la reconnaissance des bénéfices collectifs de l'innovation sociale afin de permettre la poursuite de cette co-construction de notre avenir.

Capitaliser sur l'excellence de la recherche pour faire face aux transitions sociétales

Pour contribuer aux transformations profondes engendrées par les transitions écologiques et sociales, la recherche a un rôle majeur à jouer via des recherches de type fondamental ou plus appliqué, disciplinaire, pluridisciplinaire, voire transdisciplinaire puisque les problématiques liées aux objectifs du développement durable sont, par nature, transversales, qu'elles touchent à l'innovation technologique et sociale, aux questions de gouvernance, de culture ou encore de changements de comportement.

Si les recherches multidisciplinaires combinent différentes disciplines autour d'un même objet d'étude, les recherches transdisciplinaires intègrent, quant à elles, différentes disciplines avec l'expertise des acteurs sociaux (qu'ils/elles soient issus·es du monde des entreprises, de la société civile ou des pouvoirs publics). Dans ce type de protocole de recherche, la collaboration avec les acteurs sociaux se noue dès l'amont du processus de recherche. La formulation des questions de recherche se fait en étroite connexion avec les besoins des acteurs. Il s'agit également de mieux prendre en compte les contraintes inhérentes aux contextes dans lesquels les acteurs opèrent. Ce type de démarche permet non seulement une diffusion et une appropriation plus large des résultats de recherche au sein des différents secteurs de la société mais aussi de faire émerger des processus d'innovation grâce à la co-construction des savoirs.

Si la problématique de la transition renvoie à des thématiques stratégiques de recherche, elle interpelle aussi les conditions de la recherche, en particulier celles des recherches de type multidisciplinaire et transdisciplinaire qui sont souvent perçues comme (trop) risquées. Ce type de recherche nécessite de traverser les frontières disciplinaires mais également celles des laboratoires de recherches pour travailler avec les acteurs et actrices en dehors du monde scientifique. Elles s'inscrivent souvent dans un cycle de temps plus long. Autant d'éléments qui peuvent être perçus comme des freins pour développer ce type de recherche. Elles sont cependant reconnues comme essentielles pour favoriser l'innovation indispensable face aux défis auxquels nos sociétés sont confrontées (OCDE, 2020).

Réfléchir au financement des universités et encourager financièrement leur internationalisation

Au niveau universitaire, la Wallonie reste à la traîne des deux autres régions concernant un certain nombre d'indicateurs, en particulier, les co-publications internationales et les publications à fort impact international (Hollanders et al. 2019). Les universités francophones restent financées aujourd'hui essentiellement sur base du nombre d'étudiants subsidiés (pondérés par la filière d'enseignement), alors que leur mission de recherche n'entre pas directement en ligne de compte.

L'exemple flamand d'un financement qui tient également compte de la production de recherche est intéressant à cet égard, même si les indicateurs de 'productivité' de la recherche doivent être choisis avec prudence pour éviter des biais entre disciplines et garder un équilibre entre recherche fondamentale et recherche appliquée.

Remarquons cependant qu'une évaluation globale (qui tient compte des publications et des citations, ainsi que des contrats de recherche et des brevets) est moins volatile et donc plus informative et 'robuste' qu'une évaluation individuelle, puisque chaque institution a un mélange de chercheurs.

De manière générale, une réflexion sur le financement, l'autonomie et la 'responsabilité' (accountability) des universités serait bienvenue pour s'inspirer des bonnes pratiques internationales (Aghion et al. 2008 ; Aghion et al. 2010). Celles-ci pointent vers un effet positif du niveau de financement, du degré d'autonomie et du degré de concurrence entre universités pour les budgets de recherche, et leur productivité tant en matière de publications que d'obtention de brevets.

Il serait naturel également d'inciter les universités à intensifier leurs efforts d'internationalisation via les co-publications internationales et l'obtention des divers contrats de recherche européens (contrats de recherche collective, bourses du Conseil Européen de la Recherche...).

Accompagner la transformation grâce à un Conseil de l'innovation

Plusieurs pays ont mis en place un instrument permettant aux acteurs d'un territoire d'échanger régulièrement concernant la transformation de la société, d'assumer leurs places respectives dans cette transformation, d'évaluer les progrès vers l'objectif commun et de mettre en place rapidement les actions correctives opportunes. Au Québec, en décembre 2020, un Conseil de l'innovation a été créé dans ce but par le Ministre de l'Economie et de l'Innovation. Celui-ci déclare à l'annonce de la création du conseil : 'Le défi pour le Québec et son génie inventif, c'est de rapprocher le monde de l'entrepreneuriat de celui de la recherche en vue de faire naître l'innovation. Le Conseil de l'innovation concentrera les forces de nos acteurs les plus influents en recherche et en innovation au sein d'une organisation dynamique et avant-gardiste.' Le Conseil de l'innovation québécois, présidé par la Rectrice de l'Université Laval, réunit des représentants des monde académique, entrepreneurial, politique et associatif. Au Pays Basque, l'agence de développement de l'innovation Innobasque est gouvernée par un Conseil composé de représentants des différentes parties prenantes de l'éco-système : acteurs politiques, économiques, sociaux et de la recherche. La Wallonie pourrait se doter d'un Conseil de l'innovation réunissant les différents types acteurs du territoire afin d'accompagner sa transformation et de garantir un alignement de la vision partagées par ces acteurs.

Références

Aghion, P., M. Dewatripont, C. Hoxby, A. Mas-Colell, A. Sapir. 'Higher Aspirations: An Agenda for Reforming European Universities.' Bruegel Blueprint 5.

- Aghion, P., M. Dewatripont, C. Hoxby, A. Mas-Colell, A. Sapir. The Governance and Performance of Research Universities: Evidence from Europe and the U.S. *Economic Policy*.
- Albert, M. (2019). Sustainable frugal innovation – The connection between frugal innovation and sustainability. *Journal of Cleaner Production*, Vol. 237.
- Ambroise, L., F. Tannery, M. Perez, I. Prim-Allaz, C. Tessier (2011). Des paliers de croissance au potentiel de développement de la PME. In ‘Le grand livre de l’économie PME’.
- Colucci-Gray, L., P. Burnard, D. Gray C. Cooke (2019). A Critical Review of STEAM (Science, Technology, Engineering, Arts, and Mathematics). In ‘The Oxford Research Encyclopedia of Education.’ Oxford University Press.
- Diercks, G., H. Larsen, F. Steward (2019). Transformative innovative policy: Addressing variety in an emerging policy paradigm. *Research Policy* Vol. 48(4), pp. 880-894.
- EUA (2020). Perspectives on the new European Research Area from the university sector. European University Association Policy inputs.
- Foray, D. (2014). From smart specialization to smart specialization policy. *European Journal of Innovation Management*, Vol. 17(4), pp. 492-507.
- Garud, R., J. Gehman, A.P. Giuliani (2018). Serendipity arrangements for exapting science-based innovations. *Academy of Management Perspectives*, Vol. 32(1), pp. 125-140.
- Granstrand, O. (2009). Innovation and Intellectual Property. In ‘The Oxford Handbook of Innovation.’ J. Fagerberg & D.C. Mowery (Eds).
- Hall, B.H., J. Mairesse, P. Mohnen (2010). Measuring the Returns to R&D. in *Handbook of the Economics of Innovation*, Vol. 2, pp. 1033-1082.
- Hall, B.H., C. Helmers (2013). Innovation and diffusion of clean/green technologies: Can patent commons help? *Journal of Environmental Economics and Management*, Vol. 66, pp. 33-51.
- Hecker, S., M. Haklay, A. Bowser, Z. Makuch, J. Vogel, A. Bonn (Eds.) (2018). ‘Citizen Science – Innovation in Open Science, Society and Policy.’ UCL Press: London.
- Hermans, J. (2011). Knowledge transfers in University-Industry R&D projects – a situated approach. Thèse de doctorat UNamur.
- Hollanders, H., N. Es-Sadki, I. Merkelbach (2019). ‘Regional Innovation Scoreboard.’ European Commission Publications.
- Hollanders, H., N. Es-Sadki, I. Merkelbach, A. Khalilova (2020). ‘European Innovation Scoreboard 2020.’ European Commission Publications.
- IWEPS (2019). La politique des pôles de compétitivité dans le cadre de la Stratégie de spécialisation intelligente - Analyse évaluative. IWEPS, Rapport de recherche N°25.
- Kamprath, M., T. Henike (2019). Serendipity in innovation – Beyond planning and experimental-driven exploration. In ‘The Routledge Companion to Innovation Management’, Chapter 17.
- March, J.G. (1991). Exploration and Exploitation in Organizational Learning. *Organization Science*, Vol. 2, pp. 71-87.
- OCDE (2020), ‘Addressing societal challenges using transdisciplinary research’, OECD Science, Technology and Industry Policy Papers, n° 88, Éditions OCDE, Paris
- Paez-Avila, C., F.J. Van Rijnssoever, E. Juanola-Feliu, J. Samitier (2018). Multi-disciplinarity breeds diversity: the influence of innovation project characteristics on diversity creation in nanotechnology. *Journal of Technology Transfer*, Vol. 43, pp. 458-481.
- Pierre, A., A.S. Fernandez (2018). Going deeper into SMEs innovation capacity: An empirical exploration of innovation capacity factors. *Journal of Innovation Economics and Management*, Vol. 2018/1, pp. 139-181.
- Rammer, C., D. Czarnitzki, A. Spielkamp (2009). Innovation success of non-R&D-performers: substituting technology by management in SMEs. *Small Business Economics* Vol. 33, pp. 35-58.
- Rosca, E., M. Arnold, J.C. Bendul (2017). Business models for sustainable innovation – an empirical analysis of frugal products and services. *Journal of Cleaner Production*, Vol. 162, pp. S133-S145.
- SPW (2020). Evaluation d’impact du programme Creative Wallonia (sélection d’actions) et des Hubs Créatifs Wallons.
- Shavell S., T. van Ypersele (1999). Rewards versus intellectual property rights. Working Paper 6959, National Bureau of Economic Research, Cambridge.

Get up Wallonia !

Veuglers, R. (2015). Do we have the right kind of diversity in Innovation Policies among EU Member States? WWWforEurope Working Paper, No. 108, WWWforEurope, Vienna.

Von Hippel, E. (2001). Innovation by User Communities: Learning from Open-source Software.

Politique industrielle

Diagnostic

Le concept de politique industrielle (à entendre au sens large, qui dépasse l'industrie manufacturière et comprend même l'agriculture et les services) redevient à la mode en Europe suite à la pandémie de COVID, alors que l'UE y est typiquement assez hostile. L'UE est la seule juridiction au monde qui a un système de contrôle des Aides d'Etats. Les réserves européennes sont motivées tant par une peur de concurrence déloyale/inefficace entre Etats-Membres que par une volonté de protéger le citoyen contre la capture par des groupes d'intérêts.⁸⁰

La crise actuelle a donné de nouveaux arguments en faveur de la politique industrielle, en montrant l'importance d'une stratégie publique pour garantir par exemple un approvisionnement adéquat d'équipements médicaux et de médicaments. Ceci s'ajoute à la question plus générale d'indépendance stratégique dans un monde multipolaire géopolitiquement instable.

La question est de savoir jusqu'où il faut aller dans cette stratégie en termes de périmètre économique, mais aussi de périmètre géographique : de quels secteurs parle-t-on ? De quelle indépendance ? Celle de l'Europe ? De la Belgique ? De la Wallonie ?

Vision

Dans le Grand Marché européen l'idée pourrait être de bénéficier des économies d'échelle et de mutualiser les risques en matière d'approvisionnement stratégique en temps de crise.

Une seconde justification à la politique industrielle, moins récente, est la volonté d'orienter l'innovation et la production vers de 'grands objectifs/défis sociétaux/transformational goals', comme la transition énergétique, l'économie circulaire, la transition digitale, l'écosystème de santé... Cette seconde justification, combinée à l'identification des avantages comparatifs régionaux, est probablement plus 'porteuse' que la première.

La stratégie de spécialisation intelligente (S3) de la Wallonie s'inscrit dans cette perspective, avec ses cinq Domaines d'Innovation Stratégiques (DIS), soit les matériaux circulaires, la santé renforcée, les modes de production agiles et sûrs, les systèmes énergétiques et habitat durables, et les chaînes agro-alimentaires du futur et la gestion innovante de l'environnement. Ceci correspond également assez bien à l'ambition des Plans Marshall. Évidemment, si cette définition de DIS est assez 'naturelle', sa traduction concrète, et son évaluation (y compris celle des initiatives précédentes), sont primordiales.⁸¹

D'un côté, Mariana Mazzucato⁸², partisane de l'intervention publique, met surtout en avant des réussites en amont de l'activité économique⁸³ : *75% of the new molecular entities approved by the Food and Drug Administration between 1993 and 2004 trace their research to publicly funded National Institutes of Health (NIH) labs in the US. The US National Science Foundation funded the algorithm that drove Google's search engine. All the technologies which make the iPhone 'smart' are also state-funded: the Internet, wireless networks, the GPS.*

Ceci plaide plutôt pour une approche assez 'classique', qui met l'accent notamment sur la recherche académique fondamentale et appliquée, et l'intégration des équipes wallonnes dans les réseaux internationaux. C'est assez loin de l'idée d'identifier les 'futurs gagnants' de la concurrence industrielle.

D'un autre côté, dans une Europe où la politique industrielle plus 'ciblée' se développe, s'interdire toute forme d'«interventionnisme» est naïf. Il est néanmoins crucial de mettre en place des garde-fous pour éviter de gaspiller l'argent public. Jean Tirole énumère plusieurs règles à respecter en la matière⁸⁴ :

- Identifier la raison du 'dysfonctionnement' du marché pour mieux y répondre ;
- Utiliser une expertise indépendante et qualifiée pour choisir les projets et récipiendaires des fonds publics ;
- Etre attentif à l'offre et pas seulement à la demande ;
- Adopter une politique industrielle neutre en termes de concurrence, c'est-à-dire qui ne fausse pas la concurrence entre entreprises ;⁸⁵

⁸⁰ Voir par exemple Dewatripont (2006), "The Economics of State Aid Control: Some Remarks", Competition Policy International. Ce contrôle des Aides d'Etat pose parfois des questions complexes, par exemple quant au rôle des aéroports régionaux: infrastructure commune ou bien aide ciblée? Voir Denis-Tricart (2020), "Présence aéroportuaire et dynamiques territoriales : l'empreinte économique de l'aéroport de Charleroi", these de doctorat UMONS.

⁸¹ En langage de qualificateur, on parle de bouclage PDCA (Plan Do Check Act). De manière générale en Wallonie, on 'plan' et on 'do' beaucoup mais on 'check' et on 'act' moins systématiquement.

⁸² The Entrepreneurial State: Debunking Public vs Private Sector Myths, Public Affairs, 2015.

⁸³ Ces exemples procèdent d'un modèle linéaire de l'innovation avec une vision "technology push" ou "science-based". Approche importante pour préparer le futur via une recherche fondamentale stratégiquement orientée, mais insuffisante par rapport à l'apport de solutions dans des contextes nécessitant plus d'agilité.

⁸⁴ Economie du Bien Commun, PUF, 2016.

⁸⁵ Voir par exemple Aghion, P., M. Dewatripont, C. Hoxby, A. Mas-Colell et A. Sapir, "The Governance and Performance of Research Universities: Evidence from Europe and the U.S.", Economic Policy, 2010, et Aghion, P., J. Cai, M. Dewatripont, L. Du, A. Harrison et P. Legros, "Industrial Policy and Competition", American Economic Journal: Macroeconomics, 2015.

Get up Wallonia !

- Evaluer ex post et diffuser les résultats de cette évaluation ; assortir le programme d'une « clause crépusculaire » (sunset clause) prévoyant sa fermeture en cas d'évaluation négative ;
- Associer fortement le secteur privé à la prise de risque, avec un partage 'équitable' des risques et des rendements totaux ;
- Comprendre l'évolution de nos économies.

A ce sujet, (iii) correspond à l'idée d'identifier nos 'avantages comparatifs' ; et (vii) aussi : il faut en même temps identifier l'évolution de la demande, et voir si la place n'est pas déjà prise. Par exemple, il ne faudrait pas croire qu'une 'réindustrialisation' (qui est déjà en marche en Europe⁸⁶) aura un effet majeur sur l'emploi : elle se fera surtout via la robotisation, l'IA... Une politique d'emploi 'extra-industrie-manufacturière' reste essentielle. Et il ne faut pas penser la politique industrielle uniquement en termes d'industrie manufacturière.

Concernant le critère (vi) de Tirole, une évaluation de la manière dont les entreprises sont financées (autofinancement, pouvoirs publics, banques, types de finance de marché) serait importante.

Concernant (i), on pourrait lier cela à la question de 'combler les trous dans les chaînes de valeur'. Cette idée qui est souvent entendue ces jours-ci est assez paradoxale : depuis 50 ans, les stratégies de développement via la substitution aux importations a été abandonnée en faveur de celles via la promotion de l'exportation⁸⁷, et cela s'applique naturellement à une petite économie très ouverte comme la Wallonie. Il est donc important d'évaluer la pertinence de relocaliser en Wallonie certains segments de chaînes de valeur, pour éviter de : (i) gaspiller l'argent public, et (ii) rendre l'activité économique moins attractive si on la force à intégrer un chaînon local pour lequel la Wallonie n'a pas d'avantage comparatif.

Cela étant dit, un élément où une 'relocalisation' peut être particulièrement pertinente, en faveur de tous les types d'entreprises : attirer les entrepreneurs et travailleurs étrangers talentueux, via un environnement attractif, pas seulement financièrement (conditions de vie, écoles...). Utile ici de voir ce que Bruxelles, 2e ville la plus internationale d'Europe, fait.

Mesures et actions concrètes

Soumettre à une évaluation internationale les projets de soutien à des initiatives industrielles

Cela nécessite :

- Une évaluation de la demande potentielle.
- Une évaluation des avantages comparatifs wallons.
- Des jurys indépendants de premier plan.

Une plus grande symbiose entre financements du secteur public et du secteur privé pour favoriser une plus grande prise de risque : associer privé et public dans la prise de risque permet aussi d'associer les deux en 'prise de rendement' et le rendement attendu doit bien entendu être financier (le privé l'exigera) mais peut aussi être plus large (le public peut être sensible aux effets directs, indirects, induits et même catalytiques).

Réfléchir à restructurer le paysage du financement du développement régional via la constitution d'un seul 'Guichet/Banque/Fonds d'Investissement Public' wallon et à permettre l'entrée d'investisseurs privés dans cette structure de financement unifiée

La Wallonie est dotée d'outils financiers régionaux (SRIW⁸⁸, Sowalfin, Sogepa) auxquels s'ajoutent les invests régionaux. Ces organismes fonctionnent et couvrent une partie importante des besoins mais leur structure (faitière et nombreuses filiales ou comités différents) rend peu lisibles leurs différentes missions. La Flandre a réorganisé il y a plus de 20 ans ses invests publics (via la GIMV, ouverte maintenant au capital privé). Peut-être faudrait-il s'inspirer de cette expérience au nord du pays pour rendre plus efficient le fonctionnement des bras financiers armés de la Wallonie.

Veiller à plus concentrer l'utilisation des moyens de cette structure de financement unifiée

Sur le modèle de la GIMV à nouveau, dont la stratégie a consisté à se concentrer avec succès sur 2-3 secteurs clés, les participations et soutiens publics wallons aux entreprises devraient se concentrer sur les DIS (domaines d'innovation stratégiques) et envisager systématiquement le lien avec les 'transformation goals'. A nouveau, une évaluation systématique des effets de ces participations et soutiens doit être mise en œuvre pour éventuellement corriger et améliorer les décisions de maintien ou non, de poursuite ou d'éventuels renforcements.

⁸⁶ Voir par exemple Kilic, K. et D. Marin (2020), « How covid-19 is transforming the world economy », VoxEU column.

⁸⁷ Voir par exemple les multiples travaux de la Banque Mondiale, ainsi que Cheliout, S., & Walravens, L. (2019). Belgium's foreign trade: between restoring competitiveness and neo-protectionism. Economic Review, (iii), 45-72.

⁸⁸ Voir notamment Delforge (2019), « La SRIW fête ses quarante ans. Retour aux origines d'une idée qui a mis un certain temps à s'imposer », Institut Jules Destrée, Centre de recherche et archives de Wallonie, disponible sur http://www.institut-destree.eu/wa_files/paul-delforge_sriw9_p1_p2_2020-06.pdf

Autoriser plus souvent le secteur privé à prendre des parts majoritaires dans les projets en partenariat (dans le but de ne pas fausser la concurrence, prendre mieux en compte les goulots d'étranglement liés à l'offre...)

Précisément dans le cas de la Belgique, la littérature scientifique montre que les entreprises qui ont bénéficié du 'capital-risque' venant du public ont été moins performantes que celles qui ont bénéficié d'un capital-risque purement privé ou même d'aucun soutien en capital-risque.⁸⁹ Une manière de lutter contre cette sous-performance est de permettre aux acteurs privés de mener la barque plus facilement.⁹⁰ Maintenir un contrôle public pour les décisions stratégiques reste cependant souhaitable. Les participations mixtes publiques/privées permettent de combiner des attentes de rendement financier et d'autres rendements sociaux, durables, indirects, induits et catalytiques.

De manière générale, la gouvernance des entreprises à capitaux publics/privés doit faire l'objet d'un soin particulier pour garantir le respect des attentes des différents apporteurs de fonds et doit intégrer systématiquement une reddition de comptes à destination de la puissance publique.

Créer deux nouveaux instituts interuniversitaires de recherche d'excellence inspirés par les succès du dispositif Welbio : Weltech et Welchange.

L'urgence et la complexité de la transition qui devra être sociale, écologique et économique exigent le concours de la recherche, y compris des sciences humaines et sociales. Les Universités se reconnaissent le devoir d'y contribuer en développant des recherches ambitieuses, risquées, novatrices et même disruptives, à la hauteur des défis qui s'imposent à la société. Cette volonté s'inscrit dans l'invitation des Universités faite au Gouvernement wallon et au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de renforcer la recherche stratégique en Wallonie en créant deux nouveaux instituts interuniversitaires de recherche d'excellence inspirés par les succès du dispositif Welbio : Weltech et Welchange. Nous renvoyons à ce que nous avons écrit dans la section consacrée à la politique d'innovation.

⁸⁹ Alperovych, Y., Hübner, G., & Lobet, F. (2015). How does governmental versus private venture capital backing affect a firm's efficiency? Evidence from Belgium. *Journal of Business Venturing*, 30(4), 508-525. « We investigate the implications of venture capital (VC) investor type (government or private) on the operating efficiency of a sample of 515 Belgian portfolio firms up to 3 years after the investment. We find that the government VC-backed firms display significant reductions in productivity. No significant differences in efficiency are found in firms backed by private VC compared with their non-VC-backed peers. Finally, significant reductions in efficiency exist in targets of government VC compared to their non-VC-backed peers.

⁹⁰ From Alperovych, Y., Hübner, G., & Lobet, F. (2015) again. "We are able to distinguish between financial support and value added provided by the GVC and PVC investors and underline the impact of this distinction on the target's efficiency. This result is important as the latter itself is one of the fundamental drivers of firm performance.

Développement et financement des entreprises

Diagnostic

La résilience du tissu économique d'une région en cas de choc est influencée par plusieurs facteurs, dont son degré de dépendance externe, la diversité de son tissu économique et l'aversion au risque.

Le degré de dépendance

Pour appréhender le degré de dépendance externe d'une économie, plusieurs critères peuvent être utilisés.

- Le degré d'ouverture, un indicateur classique qui appréhende l'impact réel du commerce extérieur sur l'économie locale.⁹¹ En Wallonie, le degré d'ouverture est plus élevé que le taux national mais en retrait par rapport à la Flandre (IWEPS, 2017), et les différences régionales de constitution des tissus économiques ne sont pas négligeables (Dhyne et Duprez, 2016).
- Le nombre de travailleurs résidant en Wallonie mais qui travaillent hors de leur Région. Environ 80% des travailleurs wallons restent en Wallonie contre 88% pour la Flandre. 5% des travailleurs wallons vont à l'étranger, soit 5 fois plus qu'en Flandre (Duprez et Nautet, BNB 2019).⁹²
- Les Investissements Directs Etrangers (IDE), autre indicateur classique de mesure de la dépendance externe mais aussi de l'attractivité d'un territoire⁹³. Attirer les capitaux étrangers pour financer de l'activité économique en Wallonie permet de générer de l'emploi local et d'optimiser les chaînes de production. Même si la Région Wallonne a fait des progrès, son retard reste très problématique sur ce plan. Dans l'enquête menée par EY, la perception de la Wallonie continue de suivre une tendance générale à la baisse et atteint son plus bas niveau d'attractivité (EY, 2020).⁹⁴ Au rang des inconvénients liés aux IDE, apparaissent les craintes de perte de contrôle décisionnel, de délocalisations et d'un manque de préoccupations sociales et environnementales.
- L'actionnariat⁹⁵. La dernière étude publique (Collard et al., 2017) met en évidence différentes caractéristiques du tissu économique wallon. La Wallonie accueille une grande proportion de PME mais près de 54% de l'emploi relève des 3% d'entreprises les plus pourvoyeuses d'emploi et donc les plus grandes. Par ailleurs, 25% des emplois en Wallonie dépendent directement d'un siège social hors de la Wallonie (notamment le réseau d'agences et d'établissements avec un siège social à Bruxelles, en Flandre ou à l'étranger). L'actionnariat étranger, malgré une présence limitée, concentre ses participations dans des grandes entreprises, soit 9% des entreprises à actionnariat identifié, qui représentent 35% de l'emploi. A 80%, les actionnaires étrangers sont attirés par des participations majoritaires (plus de 50% de capital détenu).

La dépendance externe est à la fois une force, dans la mesure où une petite économie a tout intérêt à échanger avec le reste du monde et à attirer des capitaux étrangers, mais aussi une faiblesse, quand les centres de décisions sont éloignés. Il convient donc de trouver un équilibre et de préserver une diversité indispensable dans le tissu économique.

La diversité du tissu économique

Le tissu économique wallon présente une relative concentration économique qu'il convient de nuancer.

- Les 10% des plus gros employeurs fournissent plus de 70% des emplois en Wallonie⁹⁶, ou encore il n'y a que 350 grandes entreprises (plus de 200 salariés) en Wallonie, qui occupent 22,2% de l'emploi privé (UWE, 2019).
- Si on regarde les unités locales, indépendamment du lieu du siège social, la donne est un peu différente car des grands groupes (dont le siège social peut être à Bruxelles par exemple) occupent aussi des travailleurs dans des structures de taille importante en Wallonie : près de 2% des unités locales occupent 100 travailleurs au moins (voir Tableau 1 en annexe).
- Les formes juridiques sont variées et présentent des répartitions différentes en termes de nombre d'entreprises et en termes de nombre d'emplois (voir tableau 2 en annexe). Les SPRL représentent 73% des sociétés contre 25% de l'emploi. Pour les SA, ces chiffres s'élèvent respectivement à 19% et 48%. Et les ASBL et sociétés coopératives représentent 6% des sociétés contre 22% de l'emploi.

⁹¹ Le degré d'ouverture d'une économie intègre les échanges entre cette économie et le reste du monde. Classiquement, les flux nets d'importations et d'exportations sont retenus dans l'indicateur. L'ICN fournit des données nationales mais un rapport de l'IWEPS (Rapport sur l'économie wallonne, 2017) se sert des tableaux entrées-sorties interrégionaux pour intégrer aussi les échanges entre la Wallonie d'une part et Bruxelles et la Flandre d'autre part.

⁹² Peu de Belges travaillent hors de la région ou la province où ils habitent. Les obstacles sont : la congestion des axes routiers proches des centres urbains, la coexistence des trois langues nationales, des barrières culturelles et des réglementations différentes.

⁹³ Le baromètre régulièrement publié par EY indique le renforcement de la Belgique dans le classement des pays attractifs (5e position en Europe).

⁹⁴ En 2019, la Région Wallonne n'a attiré que 24% des projets d'IDE, le double pour la Flandre, alors que c'était une très bonne année. En 2018, la Wallonie captait 18% des projets contre 64% pour la Flandre. En 2019, la Flandre a renforcé sa position de leadership comme région la plus attractive pour les investisseurs étrangers en Belgique. La moitié des répondants préfèrent la Flandre (contre 40% en 2018). Bruxelles passant de 39% à 31% et la Wallonie de 12% à 7%. La perception de la Wallonie suit une tendance générale à la baisse et atteint son plus bas niveau d'attractivité.

⁹⁵ Le CRISP établit un rapport annuel envoyé au Ministre wallon en charge de l'économie. Il s'agit d'un travail original, voire unique en Europe à notre connaissance, qui consiste à réaliser une veille de l'évolution structurelle de l'actionnariat des entreprises qui exercent une activité en Wallonie.

⁹⁶ CRISP, Rapport non publié transmis au Gouvernement wallon, Structure générale de l'actionnariat des entreprises wallonnes, 2018, p.18.

Get up Wallonia !

- L'économie sociale⁹⁷ représente près de 7000 entreprises employeuses et 150.000 personnes, soit 1 emploi sur 8 ou 12 % de l'emploi en Région Wallonne. De 2011 à 2016, le nombre d'entreprises d'économie sociale a connu une croissance de 2,8 %, et le nombre d'emplois a augmenté de 7,8 %. Sur la même période, le nombre d'entreprises d'économie privées lucratives a baissé de 1,1 %, générant 1,7 % d'emplois en moins (Observatoire de l'économie sociale). Certes, ce « secteur » n'est pas séparé du secteur privé à but lucratif et du secteur public par des frontières parfaitement étanches et les partenariats entre eux sont nombreux. Néanmoins, les dynamiques propres à l'économie sociale sont suffisamment originales pour ne pas être confondues avec celles des deux autres secteurs. La reconnaissance de cette pluralité dans les formes d'entreprise est indispensable pour reconnaître la spécificité de l'apport de ces entreprises à la transition.⁹⁸
- Les entreprises wallonnes du secteur privé fournissent seulement 67% de l'emploi salarié de la Wallonie, secteurs privé et public confondus, contre 78% en Flandre. Les PME restent également plus fragiles qu'en Flandre. Le taux de survie des entreprises wallonnes après 7 ans d'existence est de l'ordre de 76%, alors qu'il est de 81% en Flandre (UWE).

Le tissu wallon est donc assez varié et c'est sans doute quelque chose à entretenir, voire renforcer pour améliorer la résilience sociétale.

L'aversion au risque

Il serait possible d'accentuer la diversité du tissu économique en augmentant le nombre de créations nettes d'entreprises mais l'aversion au risque, voire le déficit d'image qui affecte l'entrepreneur, semble peser défavorablement (Graydon, 2019). En 2018, la Flandre a compté près de 15.000 nouvelles entreprises nettes l'an dernier, contre 2.913 pour Bruxelles et à peine 932 pour la Wallonie. Autrement dit, quand six entreprises nettes apparaissent au sud du pays, dix-neuf apparaissent à Bruxelles et cent au nord. Il est également difficile de convaincre le citoyen d'investir dans le capital à risque de sa Région, bien que cela s'explique aussi par une capacité d'épargne plus faible qu'en Flandre⁹⁹.

Vision

Renforcer le maillage pour renforcer la résilience

Une économie résiliente n'est pas une économie qui évite les risques mais qui apprend à les gérer au quotidien pour mieux rebondir en cas de choc majeur. Il ne s'agit pas de réduire son exposition aux facteurs de stress, de chocs, à la volatilité, aux erreurs, aux fautes, aux attaques, ou aux échecs, mais d'apprendre à en tirer profit.¹⁰⁰ Une manière d'y arriver est de réussir à développer et faire coexister différents types de modèles. Christian Arnspurger¹⁰¹ utilise le néologisme « éconodiversité » à l'image de la biodiversité transposée à l'économie. Il ne s'agit pas d'opposer santé et économie, économie locale (à laquelle certains semblent cantonner l'éconodiversité) et économie mondialisée, capital privé et fonds publics, marchand et non-marchand. La coexistence, voire idéalement un maillage de multiples formes d'activités économiques, renforce la structure du tissu économique au sens large. Pour rester dans la métaphore agronomique ou environnementale, il faudrait viser une société permacirculaire.

Soutenir l'investissement citoyen au profit de sa région

Contribuer au développement de sa région est gratifiant et chaque résident wallon peut apporter sa pierre à l'édifice. Cette contribution prend des formes très variées, en s'investissant dans l'associatif ou dans une coopérative citoyenne, en investissant financièrement dans une entreprise locale, en créant son activité... L'avantage est double : tous ces investissements, quelle que soit leur forme, permettent d'offrir des alternatives à la dépendance externe et renforcent le sentiment d'appartenance. Il y a néanmoins un inconvénient de taille : certes nécessaire, le processus est long et restera insuffisant s'il n'est pas accompagné d'une croissance plus forte des PME et d'IDE plus importants.

⁹⁷ La première définition proprement dite de l'économie sociale a été élaborée en 1990 par le Conseil Wallon de l'Économie Sociale et a été confirmée par un décret du Parlement Wallon en 2008. Cette définition met l'accent sur deux aspects. D'une part, elle désigne des catégories d'organisations privées qui, par leurs statuts et donc par des règles particulières, forment les principales composantes : les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les sociétés à finalité sociale. D'autre part, elle définit des principes : autonomie de gestion, finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus. La volonté de soutenir les entreprises d'économie sociale a été réaffirmée par la Région wallonne dans sa Déclaration de politique régionale 2019-2024.

⁹⁸ En raison de ses finalités propres comme de ses modes d'organisation interne, si l'économie sociale n'a pas le monopole de l'innovation sociale, elle a largement participé au développement d'initiatives socio-économiques innovantes dans différents secteurs d'activité : services aux personnes et santé (crèches, services d'aide à domicile, maisons médicales...) ; employabilité et insertion (entreprises d'insertion, centre d'insertion socioprofessionnelle (CISP),...) ; alimentation (agriculture durable, circuits-courts...), énergies renouvelables, récupération et recyclage, logement, mobilité, culture, finance sociale... Nombre d'entreprises d'économie sociale s'inscrivent pleinement dans la stratégie de déploiement de l'économie circulaire et/ou s'engagent en faveur d'un ou plusieurs des 17 objectifs du développement durable (ODD). Ces initiatives s'ancrent dans des nouvelles formes de gouvernance territoriale et de financement des entreprises, visant à les rendre plus autonomes, et misant sur une gouvernance participative favorisant la création de valeur économique, sociale et environnementale. On constate que ces entreprises font preuve de résilience. Ainsi, le taux de survie des entreprises du portefeuille de W.Alter est de 86,8% à 3 ans et 68% à 5 ans contre, respectivement, 69,6% et 58,6% de moyenne pour les entreprises wallonnes.

⁹⁹ En 2017, le taux d'épargne brut des ménages était égal à 8,5 % en Wallonie contre 14,7 % en Flandre (IWEPS, 2020)

¹⁰⁰ Nassim Taleb parlerait de rendre l'économie "antifragile".

¹⁰¹ Economiste, docteur de l'UCLouvain (« école Van Parijs »), actuellement prof à l'UNIL, faculté des géosciences et de l'environnement (Suisse).

Mesures et actions concrètes

Renforcer l'attractivité de la Wallonie aux yeux des investisseurs étrangers

Les enquêtes menées auprès des entreprises étrangères mettent systématiquement en évidence les mêmes facteurs qui rendent la Wallonie moins attractive : un retard dans la maîtrise des langues comme l'anglais et le néerlandais ; un climat social plus instable ; une pénurie de main-d'œuvre qualifiée ; et une mobilité problématique (EY 2019, p. 27). Les investisseurs étrangers demandent également de la stabilité institutionnelle, fiscale, et réglementaire. Ces éléments sont abordés plus en détails dans d'autres fiches analytiques, mais sont déterminants.

Evaluer le retour sur investissement pour la Wallonie

Toute aide financière octroyée par les pouvoirs publics doit faire l'objet d'une évaluation indépendante.¹⁰² Chaque projet soutenu doit être évalué systématiquement en termes d'impacts (directs et indirects), tant sur le plan de l'emploi (qualité et pérennité comprises) qu'au niveau des conséquences environnementales, à la fois a priori et a posteriori. Lorsque des aides publiques viennent en soutien pour attirer des capitaux étrangers, il convient de rédiger un cahier de charges solide sur le plan juridique, en veillant à instaurer une conditionnalité juste, par exemple, au niveau de la stabilité, voire de la progression, de l'emploi à moyen ou long terme.

Faire sauter les verrous administratifs

Entreprendre en Wallonie doit permettre au porteur de projet de se consacrer pleinement à son projet entrepreneurial. La DPR prévoit la création d'un guichet unique et une amélioration des outils de soutien. Il est capital de poursuivre ses efforts afin de rendre l'accès à l'entrepreneuriat le plus direct possible. La RW aurait tout à gagner en crédibilisant encore davantage son image comme « terre d'accueil où investir en acteur responsable n'aura jamais été aussi simple ».

Faciliter le financement des PME et des ETI par les fonds propres

D'après les dernières données de la Banque des règlements internationaux (BRI), au second trimestre 2020, l'endettement brut des entreprises belges (hors secteur financier) a progressé de 9p% pour atteindre 159 % du PIB ; la Belgique est dans le top 4 des pays qui ont enregistré la plus forte progression depuis le début de l'année, avec la France, le Japon and l'Espagne. En comparaison, l'endettement des entreprises japonaises, espagnoles, britanniques et allemandes se situent respectivement à hauteur de 114%, 103 %, 78 % et 63 % du PIB. L'endettement brut des entreprises s'est donc accru depuis le premier confinement de mars, alors que les ménages ont globalement épargné. Le net repli des dépenses de consommation conjugué à une diminution plus limitée du revenu disponible, a entraîné une hausse du taux d'épargne brut, le portant à 26,6 % du revenu disponible. Ce résultat correspond à une augmentation de 7,7 points de pourcentage par rapport au trimestre précédent (BNB, 29 Octobre 2020). Face à un tel déséquilibre, les mesures suivantes en faveur de la reconstitution des fonds propres des entreprises devraient faire l'objet d'une analyse de faisabilité ou pourraient être accentuées. La Flandre y a réfléchi et vient de lancer son Welwaartsfonds, un fonds bien-être de 500 MIO € pour soutenir les augmentations de capital et apporter des fonds sous forme de prêts subordonnés à des entreprises flamandes.

Créer un label citoyen « Invest in Wallonia » à l'image du «Label Relance» en France

L'objectif est de créer un label pour orienter l'épargne privée en identifiant les fonds, voire les structures publiques comme «les Invests», investissant principalement dans des Petites et moyennes entreprises (PME) et des Entreprises de taille intermédiaire (ETI) wallonnes, cotées ou non cotées. Les fonds labellisés « Invest in Wallonia » seraient des fonds d'investissement c'est-à-dire des placements collectifs (OPC/OPCA). La société de gestion de ces fonds doit alors disposer d'un agrément de la FSMA (licence AIF). Le contrôle interne et la gestion des risques sont particulièrement scrutés par le régulateur. L'éligibilité de ces fonds est vérifiée par la FSMA, et les fonds labellisés doivent se conformer à un reporting semestriel sur le respect des critères d'éligibilité. Les fonds labellisés doivent notamment respecter un cahier des charges environnemental, social et de bonne gouvernance (ESG), qui oriente les choix d'investissements et d'engagement des fonds.¹⁰³

Les fonds pourront par ailleurs bénéficier de la garantie en capital de la SRIW ou autre structure similaire. Une garantie sur le capital à concurrence de 100 000 € (à l'image du capital garanti pour les dépôts bancaires) limiterait le risque au seul rendement pour le petit investisseur. Les fonds proposeront aux épargnants des profils variés de risque afin d'éviter que seule une clientèle d'investisseurs avisés ne souscrive à ces fonds. Les fonds labellisés pourront pour la plupart être souscrits par les épargnants, dans le respect du devoir de conseil, dans le cadre des supports d'épargne existants : assurance-vie, plan d'épargne retraite, plan d'épargne salariale, compte-titres.

Octroyer des prêts participatifs pour les entreprises à «potentiel de rebond»

Les prêts participatifs sont des prêts de longue durée remboursables après tous les autres prêts : on parle de 'dette subordonnée de second rang'. Leur taux d'intérêt est en revanche fixe. Ils sont « participatifs » parce qu'ils autorisent le prêteur, dans les conditions prévues au contrat, à percevoir une rémunération variable en raison d'une clause de

¹⁰² Voir la fiche sur la politique industrielle sur la constitution de comité d'experts indépendants.

¹⁰³ Plusieurs fonds ont déjà été labellisés en France. Par contre, étant donné le degré de concentration plus élevé en Région Wallonne, l'inclusion de sociétés déjà cotées en bourse qui génère un chiffre d'affaires important sur son territoire, pourraient être incluses dans ces fonds à fin d'accroître la diversification.

participation au bénéfice de l'emprunteur (l'entreprise).¹⁰⁴ Ce sont principalement les réseaux bancaires qui distribuent ces prêts participatifs. Mais ces prêts peuvent être refinancés par des institutions qui bénéficient de la garantie partielle de l'État en cas de défaillance de l'emprunteur.¹⁰⁵

Modifier et élargir le prêt “coup de pouce” PME

Actuellement le système est basé sur un prêt subordonné à taux fixe, ‘non callable’, non convertible. Il y a la possibilité de rendre les prêts ‘callable’ et convertibles jusqu’à échéance (4, 6 ou 8 ans). Pour les entreprises, cela leur permettrait de payer un coupon plus faible (car elles offrent une option de conversion). C’est donc meilleur pour la trésorerie. Le droit de conversion reste néanmoins prioritaire par rapport au call. Il y a aussi la possibilité d’étendre le système aux entreprises qui prêtent à d’autres entreprises pour lesquelles il n’y a pas de lien de participation. Cela permettrait d’étendre la solidarité économique au tissu des entreprises.

Lancer un “Fonds de Solidarité de Participation” (FSP)

Un projet plus ambitieux est le ‘Fonds de Solidarité de Participation’ (FSP) proposé par Pr. Hübner (L’Echo, 29 mars 2020), qui offrirait aux particuliers une obligation ‘bullet’ à coupon variable et capital garanti, et aux entreprises une action de préférence cumulative, ‘callable’ et convertible.

Allonger les délais de paiement des entreprises en difficulté envers celles en bonne santé

Allonger les délais de paiement des entreprises en difficulté envers celles en bonne santé. En passant par exemple de 30 à 90 jours, avec un incitant fiscal en faveur des « prêteuses » qui serait égal au taux d’intérêt sur le marché, ce qui ne coûterait pas grand-chose vu le niveau actuel des taux. L’avantage de pareille mesure est qu’elle organiserait une solidarité immédiate entre les deux types d’entreprises.

Accompagner les PME dans leur croissance, gestion de trésorerie et montée en gamme

Le tissu économique wallon est composé en majeure partie de PME et la question du financement de leur croissance est essentielle car certaines d’entre elles pourraient croître davantage et plus vite.

Développer le mentorat stratégique (prévu dans la DPR)

Au-delà du financement, les freins à la croissance sont aussi d’ordre managérial et stratégique. D’une part, en termes stratégiques bon nombre de TPE et PME manquent de vision. Elles stagnent dans une position établie, sous-performent par rapport à leur secteur, ou, pire, déclinent. Ambroise et ses co-auteurs (2011) ont ainsi mis en évidence, dans une étude française, que 9 % des PME étaient dans une trajectoire de déclin, tandis que 30 % suivaient une trajectoire de croissance atonale (i.e. sous-performante). Ces PME demandent d’être accompagnées dans leur capacité d’innovation. Elles seront les premières à subir négativement les effets des transitions numériques et écologiques, faute d’anticipation et d’agilité. D’autre part, les PME très performantes manquent souvent de constance dans l’atteinte de ces bons résultats. Elles présentent une hyper-performance ponctuelle non confirmée (37 % des PME dans l’étude d’Ambroise et co-auteurs (2011)) ou une hyper-croissance volatile (5 % des PME dans l’étude d’Ambroise et co-auteurs (2011)). Ces entreprises manquent quant à elles de capacités managériales leur permettant d’exploiter au mieux leurs atouts et de capitaliser dans la durée sur leurs innovations. Malgré leur créativité, elles sont fragilisées par la fluctuation importante de leurs performances. Elles risquent également de ne pouvoir, faute de revenus stables, financer leur dynamique d’innovation. Ces PME doivent pouvoir être conseillées pour optimiser leurs modes de gestion.¹⁰⁶

Renforcer l'aide à l'investissement via un ‘suramortissement’ exceptionnel en faveur des investissements de transformation numérique et de robotisation

En France, le plan de “transformation numérique de l’industrie” a inclus cette mesure pour accélérer l’adoption des technologies relevant de l’industrie du futur dans les entreprises industrielles (robots, cobots, fabrication additive, réalité virtuelle ou augmentée, réseaux de capteurs, logiciels de conception...). L’assiette de dépenses éligibles pouvait inclure les frais de conseil de type frais de programmation, de mise en service, d’acquisition de compétences sur le fonctionnement du bien (machine/logiciel). Il n’y avait pas de montant minimal de dépenses éligibles.

Poursuivre l'amélioration du fonctionnement du marché de l'assurance-crédit

Favoriser le développement de l’assurance-crédit par le biais de contrats de filières peut être une piste intéressante à explorer car l’organisation du marché de l’assurance-crédit ne permet pas d’atteindre efficacement l’ensemble des PME et des TPE. Devraient être également examinées les propositions visant par exemple à obtenir l’engagement des assureurs crédit à informer préalablement les entreprises de la réduction de leur note.

¹⁰⁴ Le taux d’intérêt de ces prêts peut être majoré d’une participation au bénéfice net de l’emprunteur ou bien indexé sur une évolution du chiffre d’affaires ou d’un autre ratio d’activité de l’entreprise. La durée de ces prêts est généralement de 60 ou 84 mois.

¹⁰⁵ En France, c’est la BPI agissant pour le compte de l’Etat, qui offre la garantie. Elle s’élève à 2 milliards €.

¹⁰⁶ Le « Plan de transformation numérique de l’industrie » en France en septembre 2018 comportait notamment une aide au conseil cofinancée avec les Régions (« 10 000 accompagnements vers l’industrie du futur »).

Renforcer le développement de l'affacturage à un coût compétitif

Le financement de court terme des entreprises repose principalement sur le financement bancaire. Or, l'affacturage pourrait représenter un outil de financement à moindre coût pour les entreprises. Une concertation avec les organisations professionnelles et les sociétés d'affacturage serait sans doute la bienvenue pour améliorer davantage la diffusion de ce dispositif aux PME et TPE et en limiter le coût. En particulier, le développement de nouvelles solutions en ligne, simples d'accès pour les entreprises devrait être favorisé. Le futur "guichet unique de financement public" pourrait également faciliter l'accès à un produit d'affacturage garanti d'un montant maximal à déterminer.¹⁰⁷

Accentuer le soutien du besoin en fonds de roulement des entreprises exportatrices

La rationalisation et la simplification des dispositifs publics pour soutenir les entreprises dans le financement de leurs exportations doivent se poursuivre. Par ailleurs, lorsque l'offre du secteur privé est défaillante, l'escompte des crédits fournisseurs pourrait être rendu plus accessible pour les PME, afin de leur permettre d'offrir des délais de paiement à leurs clients tout en stabilisant leur fonds de roulement.

Mieux faire respecter les délais de paiement

Cela passe par une amélioration des délais de paiement du secteur public. Même si la tendance est positive, l'automatisation des paiements peut encore conduire à un raccourcissement des délais. Il s'agit également de renforcer les contrôles des délais de paiement et mieux sanctionner les délais de paiement par des sanctions administratives financières. Enfin, le renforcement de la dématérialisation des factures dans l'économie ne peut qu'être favorable au raccourcissement de ses délais.

Introduire un compartiment 'scale ups' dans le fonds / label 'Invest in Wallonia'

Cela requiert un "pool" initial suffisamment large, sachant qu'une "scale-up" est généralement une entreprise qui a une moyenne de rendement annualisé d'au moins 20 % au cours des 3 dernières années, avec au moins 10 salariés en début de période.

Soutenir l'éconodiversité en déployant le potentiel de l'économie sociale comme un des acteurs d'une économie résolument plurielle au service de la transition

Pour permettre aux entreprises d'économie sociale de déployer leur pleine capacité à la création de valeur et d'emplois au service de la transition économique, sociale et écologique, deux axes doivent être privilégiés, comme décliné ci-dessus pour les entreprises privées 'classiques'.

Nombreuses de ces mesures proposées peuvent être incluses dans les plans de résilience et de relance financés par l'Europe. Ces objectifs s'articulent aux axes « durabilité » « numérique » « solidarité » et « productivité » des plans européens de relance et de résilience.

Ces actions s'inscrivent dans l'esprit du plan Alternatif'ES Wallonia adopté en décembre 2020.

Soutenir la création d'entreprise

- A l'image de ce qui se fait dans d'autres pays et dans d'autres régions (en Flandre : Sociale Innovatie Fabriek, à Bruxelles : Coop City), soutenir le développement d'un incubateur clairement identifié, visible et dédié à la création d'entreprises sociales en région wallonne. Cet incubateur orienté vers l'entrepreneuriat social doit stimuler la posture entrepreneuriale d'individus et de collectifs et fournir les outils aux projets (formation, filières de financement...) et visibiliser les sources existantes de financement (à l'instar des outils développés par la Région de Bruxelles-Capitale et la Flandre)
- Lancer un appel à projets, en s'appuyant par exemple sur ES.CAP, pour la création d'entreprises sociales innovantes (nouveaux modèles innovants et disruptifs) dans les secteurs d'activités clés pour la transition : alimentation, mobilité, énergie, services aux personnes dépendantes, économie circulaire...
- Lancer une campagne digitale à destination des jeunes de 18 à 35 ans, en particulier dans les filières économie et gestion, particulièrement sensibles à l'entrepreneuriat social axée sur les valeurs de l'économie sociale et à sa contribution au développement économique durable, mais aussi à celui des modes de gestion démocratique plus participative.
- Intégrer dans les programmes d'enseignement d'économie et de gestion des modules/cours sur l'économie sociale et ce, dès les premières années d'étude.
- Améliorer les programmes existants de formation, les structures d'accompagnement, pour mieux prendre en compte la "réalité" de la vie économique et les défis en termes de viabilité du projet d'entreprise, mais aussi en matière de gestion, de rentabilité et de croissance.

¹⁰⁷ En France, la BPI garantit un montant maximal de 200 000€ pour l'ensemble des entreprises, indépendamment de leur nombre de salariés. Elle développe également un nouveau fonds spécifique pour faciliter le recours aux cautions des entreprises de moins de vingt salariés.

Soutenir leur changement d'échelle

- L'économie sociale regroupe principalement des entreprises employant moins de 50 travailleurs (plus de 90%). Cette observation est partagée par l'économie « classique ». Ce sont les petites entreprises d'ES de moins de 5 travailleurs qui dominent dans le secteur de l'économie sociale, où elles représentent la moitié des entreprises et plus encore dans l'économie classique où elles constituent plus de 2/3 des entreprises (71%). La question du changement d'échelle est donc importante pour l'ensemble des entreprises. En économie sociale, cela peut se faire de deux façons : la croissance de l'entreprise ou l'essaimage de modèles soutenables et innovants (multiplication des entreprises).
- Augmentation du capital de W.Alter (anciennement SOWECSOM), outil financier spécifiquement destiné au développement de l'économie sociale, qui puisse en particulier soutenir le programme Brasero qui de manière intelligente repose sur le principe 1+1 : chaque euro investi par les coopérateurs est doublé par W.Alter.
- Si les solutions de financement offertes aux coopératives sont multiples (grâce notamment aux actions menées par W.Alter), ce n'est pas le cas pour les associations qui, elles aussi, sont de plus en plus nombreuses à développer des activités marchandes. Ainsi, l'image d'un secteur associatif non marchand est largement réductrice. Le modèle « associatif entrepreneurial » renvoie à une évolution majeure dans le monde associatif. Un nombre croissant d'associations développent des stratégies génératrices de revenus qui peuvent prendre des formes diverses. La région wallonne doit dès lors ouvrir certains dispositifs de financement (comme les prêts organisés par W.Alter ou les chèques entreprises) pour les rendre accessibles aux associations qui reposent largement sur des ressources marchandes. D'ailleurs, dans la réforme du code des sociétés, l'association est désormais considérée comme une entreprise.
- Soutenir une dynamique de groupements d'employeurs en économie sociale dans le but de mutualiser les métiers de support : support à la digitalisation, graphiste, comptabilité...
- Développer des bourses pour soutenir et accompagner (1) la digitalisation dans les processus de gestion des entreprises d'économie sociale et (2) la mesure d'impact social des entreprises d'économie sociale.
- Intégrer des clauses environnementales, éthiques et sociales, dans les marchés publics en veillant à faciliter l'accès à ces marchés aux PME dont les entreprises d'économie sociale et diffuser de cahier des charges types (avec une attention particulière pour le développement de clauses types qui permettraient de favoriser l'emploi local) ;
- Soutenir et favoriser - là où c'est économiquement réaliste - les projets d'actionnariat salarié basés sur un modèle coopératif. En simplifiant l'accès et les démarches, les outils financiers de la Région Wallonne pourraient accompagner des reprises d'entreprises par les travailleurs et/ou un collectif de travailleurs/cadres, lors de fermetures d'entreprises ou lors du départ (retraite ou décès) du fondateur/dirigeant de l'entreprise (qu'elle soit d'économie sociale ou pas).
- Mettre en œuvre des expériences de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, en prenant appui sur les acteurs d'économie sociale d'insertion et leur longue expérience dans l'insertion socio -professionnelle (Entreprises d'insertion, CISP, IDESS, coopératives d'activités...) et en partenariat avec le tissu économique local ;
- Soutenir le travail de capitalisation d'analyse des modèles d'entreprises sociales. Si l'entrepreneuriat social attire un capital de sympathie, il ne faudrait pas que cet effet de mode génère des attentes excessives sur base de quelques « success stories ». Par conséquent, afin de donner toutes leurs chances aux multiples formes d'entrepreneuriat social, il est important d'analyser les forces et les faiblesses des différents modèles d'entreprise sociales dans les différents domaines d'activité. Le rôle de la recherche dans la réalisation d'une telle tâche est fondamental. Cet objectif implique d'organiser la collaboration entre la communauté scientifique et les acteurs de l'économie sociale dans une perspective de recherche transdisciplinaire. Cette posture de recherche peut être incluse dans les appels d'offre qui concernent la recherche en RW. La recherche transdisciplinaire a pour le but de mieux comprendre les processus sous-jacents des systèmes/organisations tout en pouvant être utilisés dans la résolution pratique des défis. La Région wallonne pourrait s'inspirer de l'expérience bruxelloise d'Innoviris dans ce domaine.

Annexes

Secteur A10	moins de 20 travailleurs	20 à 49 travailleurs	50 à 99 travailleurs	100 travailleurs et plus	Total
1 Agriculture, sylviculture et pêche	1.479	13	1	1	1.494
2 Industries	4.829	651	236	260	5.976
3 Construction	9.057	358	92	61	9.568
4 Commerce, transports, horeca	28.858	1.422	317	191	30.788
5 Information et communication	1.393	111	29	25	1.558
6 Activités financières et d'assurance	2.747	76	20	24	2.867
7 Activités immobilières	1.777	42	12	1	1.832
8 Activités spécialisées et administratives	9.220	655	325	229	10.429
9 Adm., défense, enseignement, santé, social	10.246	2.701	1.066	898	14.911
10 Autres activités de services	8.523	179	33	22	8.757
Total	78.129	6.208	2.131	1.712	88.180

Nombre d'établissements (unités locales) avec au moins un poste salarié qui sont implantés en Wallonie au 31 décembre 2018 : répartition par taille et par secteur d'activité¹⁰⁸

Forme juridique	Entreprises		Total bilantaire		Emploi	
	Nombre	Pourcentage	Montant (en millions d'euros)	Pourcentage	Effectif (en ETP)	Pourcentage
Société privée à responsabilité limitée	74 352	73 %	46 163	14 %	122 053	25 %
Société anonyme	18 965	19 %	207 218	65 %	235 993	48 %
Société coopérative (toutes formes)	4 347	4 %	27 483	9 %	28 957	6 %
Association sans but lucratif	2 287	2 %	9 120	3 %	78 004	16 %
Société en commandite par action	364	0 %	4 520	1 %	818	0 %
Société en commandite simple	279	0 %	189	0 %	108	0 %
Société étrangère	41	0 %	1 414	0 %	907	0 %
Organisme de droit public	106	0 %	16 538	5 %	18 878	4 %
Fondation	31	0 %	518	0 %	900	0 %
Organisme de financement de pensions	19	0 %	1 891	1 %	-	0 %
Société anonyme à finalité sociale	19	0 %	49	0 %	244	0 %
Autres formes juridiques	332	0 %	5 790	2 %	8 766	2 %
Total	101 242	100 %	320 894	100 %	495 628	100 %

Nombre de sociétés¹⁰⁹ en Wallonie et de leurs travailleurs en 2015 : répartition par forme juridique¹¹⁰

Références

BNB et ICN, (2020). Communiqué de presse : L'activité économique s'est repliée de 11,8 % au deuxième trimestre de 2020, 29 octobre 2020. (BNB, 29 Octobre 2020)

Collard, F., Goethals, C., & Wunderle, M. (2017). L'actionnariat des entreprises en Wallonie en 2015. Courrier hebdomadaire du CRISP, 44 p.

Degrave, F., Lemaître, A., Nyssens, M. & Defourny, J. (2020). L'économie sociale, un moteur pour la transition sociale et écologique. Sociétés en changement. N°8.

Dhyne, E., & Duprez, C. (2016). Three Regions, three economies ?. Economic Review, BNB, (iii), 59-73.

Duprez, C. & Nautet, M. (2019). Economic flows between Regions in Belgium. Economic Review, BNB, 16 P.

EY (2019), How can Europe raise its game?, EY Attractiveness Survey Europe.

EY (2020), 10 key findings from the Belgian Attractiveness Survey 2020. (EY, 2020)

EY (2020). New drivers of future growth: Attractiveness Survey. (EY2019)

¹⁰⁸ IWEPS, Fiche L025-UNIT.LOC, dernières données régionales disponible au 1/9/20.

¹⁰⁹ Sociétés (et non plus les établissements ou unités locales) établies en Wallonie et en situation normale au 31 décembre 2016 et qui ont publié leurs comptes annuels dans un schéma normalisé pour l'exercice 2015.

¹¹⁰ Collard, F., Goethals, C., & Wunderle, M. (2017). L'actionnariat des entreprises en Wallonie en 2015. Courrier hebdomadaire du CRISP, (4), 5-46.

Get up Wallonia !

Graydon (2019). Atlas du créateur 2019. (Graydon, 2019)

IWEPS (2017), Rapport sur l'économie wallonne,

IWEPS, Fiche L025-UNIT.LOC, dernières données régionales disponible au 1/9/20.

IWEPS (2020). <https://www.iweps.be/indicateurs-statistiques/>

UWE (2020). Les entreprises wallonnes en douze questions, 40 p. (UWE)

UWE (2019), <https://www.wallometre.be/>

Emploi et formation

Diagnostic

La Région wallonne souffre d'une faiblesse notoire du taux d'emploi.¹¹¹ En 2018, sur base des données administratives, la Wallonie affichait un taux d'emploi égal à 58,4%, soit 11 points de pourcentage en dessous de celui de la Flandre. Ce taux d'emploi varie sensiblement avec le niveau d'éducation et avec l'âge.

- Le taux d'emploi des Wallons diplômés au plus du secondaire inférieur est plus bas de 15 à 20 points de pourcentage par rapport aux régions voisines d'Allemagne et des Pays-Bas et de 10 points par rapport à la Flandre le taux d'emploi des peu scolarisés étant en croissance en Allemagne sur les 15 dernières années.
- Les salariés belges peu rémunérés travaillent peu de jours par trimestre. Il ne faut pas y voir un lien de cause à effet. De multiples facteurs (faible qualification, manque d'expérience professionnelle, discriminations, conditions de travail...) peuvent expliquer à la fois la faiblesse des rémunérations et la rareté de l'emploi.
- Le taux d'emploi des Wallons de 55 à 64 ans est de l'ordre de 10 points de pourcentage plus bas que dans les régions voisines d'Allemagne et des Pays-Bas, et 5 de points par rapport à la Flandre.

La Région wallonne se caractérise également par une lenteur dans les transitions sur le marché du travail¹¹². La probabilité de sortie du chômage vers l'emploi est virtuellement nulle pour certains chômeurs (de [très] longue durée) en Belgique. La part du chômage de longue durée est élevée en dans l'ensemble des régions du pays.

Les disparités d'emploi entre catégories socio-économiques sont importantes¹¹³ et certaines d'entre elles sont particulièrement exposées aux évolutions du marché du travail.

- Les moins scolarisés, en particulier jeunes.
- Les travailleurs occupés dans des emplois aux tâches répétitives.
- Les travailleurs sans aucun statut légal
- Les groupes subissant des formes de discrimination compte tenu de leur âge, de leur origine ou de leur sexe¹¹⁴

La Wallonie se caractérise également par une pénurie de compétences dans les activités scientifiques, techniques et spécialisées ainsi d'un pourcentage d'adultes en formation est trop faible.

Enfin, la Wallonie est une petite économie très ouverte. Il est donc très important qu'elle 'soigne son image' internationale comme terre d'accueil et de compétences. A ce sujet, des progrès sont nécessaires, en particulier pour la connaissance des langues. Ainsi, Ginsburgh et Weber¹¹⁵ citent des chiffres européens de 2000 qui indiquent que la population en Flandre indique à 59% et 52% connaître respectivement le français et l'anglais, alors que pour la population wallonne les chiffres sont de 19% pour le néerlandais et de 17% pour l'anglais. Et la différence est plus forte encore pour les moins de 40 ans, puisqu'en Flandre ils sont de 71% pour le français et de 75% pour l'anglais, alors qu'en Wallonie ils sont de 23% pour le néerlandais et de 25% pour l'anglais.

L'impact de la pandémie sur l'emploi a été jusqu'à présent atténué, notamment grâce au recours au chômage temporaire et, plus largement, aux stabilisateurs automatiques qui jouent un rôle important d'amortisseur dans des pays comme la Belgique où les taxes et les dépenses sociales sont élevées.¹¹⁶ Toutefois la capacité à rebondir fort et vite y est néanmoins beaucoup plus faible que dans des pays où le marché du travail est plus dynamique.

Vision

Augmenter le taux d'emploi en général et en particulier pour les peu qualifiés et les personnes au – delà de 55 ans est une priorité majeure pour la Wallonie.

Il s'agit de dynamiser l'offre et la demande de travail. Les mesures de relance et de redéploiement des emplois doivent tenir compte des objectifs de transformation établis par l'ONU et de ceux repris dans le semestre européen, qui insistent sur l'importance d'une croissance plus « verte » que dans le passé.¹¹⁷

Les 17 ODDs regroupent une large palette d'objectifs dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux. Ils ne constituent pas des objectifs indépendants les uns des autres qui doivent être intégrés également dans les politiques

¹¹¹ Les écarts de taux d'emploi des 15-64 ans entre la Flandre et la Wallonie restent très élevés. En 2018, sur base des données administratives, la Wallonie affichait un taux d'emploi égal à 58,4%, soit 11 points de pourcentage en dessous de la Flandre.

¹¹² La probabilité de passer du chômage à l'emploi en Belgique et en Wallonie est la plus faible de tous les pays de l'OCDE, inférieure à 30%.

¹¹³ Relativement à l'OCDE, la Belgique et la Wallonie affichent des écarts d'emploi (défini comme la différence en % entre le taux d'emploi des hommes d'âge très actif, entre 25-54 ans) très élevés, supérieurs à 10p%, pour les seniors (entre 55ans et 64 ans) et les personnes qui ne sont pas nées dans le pays.

¹¹⁴ Rapport Central du conseil de l'économie, 2020 -0623.

¹¹⁵ Ginsburgh, V. et S. Weber (2007), "La connaissance des langues en Belgique", Reflets et Perspectives de la Vie Economique.

¹¹⁶ Les dépenses sociales ont atteint en France et en Belgique 31,2% et 28,9% du PIB en 2018, soit les taux les plus élevés de l'OCDE.

¹¹⁷ Le nouveau pacte vert de la Corée du Sud, présenté en juillet 2020, fait partie d'une stratégie nationale visant à créer 659 000 emplois et à aider le pays à surmonter la crise tout en répondant aux enjeux climatiques et environnementaux. La Corée du Sud consacrera environ 61 milliards USD sur cinq ans (2020-25) pour accroître la production énergétique renouvelable (de 12,7 GW en 2019 à 42,7 GW en 2025) et pour renforcer la mobilité verte en atteignant 1,33 million de véhicules électriques ou à hydrogène. Le plan prévoit également la rénovation du parc locatif social et des écoles publiques pour en faire des bâtiments à énergie zéro, ainsi que la transformation de zones urbaines en villes vertes et connectées.

d'emploi et de formation. Les avis restent partagés quant à l'impact macroéconomique de la croissance verte sur l'emploi en général¹¹⁸, mais les impacts sectoriels et régionaux peuvent varier fortement dans certaines industries et dépendre des mesures visant à faciliter le reclassement des salariés en tenant compte de la nature et de la « transférabilité » des compétences, ainsi que de la qualité des emplois.

C'est dans ce cadre que nous identifions 4 principaux défis à surmonter en Wallonie pour améliorer l'emploi : (1) le renforcement de la création d'emploi dans les filières d'activités durables, axe développé de manière détaillée dans les notes qui traitent des secteurs d'activité ; (2) le renforcement ciblé des compétences et de la formation; (3) des politiques de relance de l'emploi plus ciblées et mieux évaluées, objets de cette note; (4) un effort significatif pour améliorer la connaissance du néerlandais et de l'anglais, et simultanément d'attirer des talents étrangers qui puissent contribuer à l'économie et la société wallonnes.

Mesures et actions concrètes

Le renforcement de la création d'emploi dans les filières d'activités durables

Dans cette crise sanitaire, l'état soutient l'activité économique des entreprises de multiples formes. Au-delà du soutien d'urgence et temporaire, il s'agit d'investir dans des filières d'activités qui sont autant des leviers de transformation systémique pour attirer des capitaux et soutenir l'entrepreneuriat sous toutes ces formes. C'est dans ce cadre strict que le poids de l'endettement peut être supporté par les générations futures, non pour soutenir des industries dont le fonctionnement va à l'encontre des ODDs, des entreprises en déclin et/ou privilégier des intérêts de court terme.

C'est dans cette perspective qu'au niveau international et européen, l'accent est mis sur les « domaines-clés d'intervention » (ou « Objectifs de Transformation – Transformation Goals »), qui sont autant de domaines d'action prioritaire visant à atteindre les objectifs de développement durable.¹¹⁹

- Santé et bien-être, pour tou·te·s et tous, basés sur l'accès aux soins (curatif) et les styles de vie « sains » (prévention)
- Economie neutre en carbone et circulaire nécessitant des systèmes d'énergie décarbonée et l'efficience dans l'utilisation des ressources
- Alimentation et utilisation des sols et de l'eau fondées sur une approche durable de l'agriculture, la conservation et la restauration des espaces naturels, une alimentation saine et durable inscrite dans des chaînes de valeur durables ;
- Développement numérique qui soutienne un développement durable

Le renforcement ciblé des compétences et de la formation

Accroître les dépenses consacrées à la formation¹²⁰ dans le cadre des politiques actives du marché du travail (PAMT) en le faisant de manière ciblée, pour les chômeurs¹²¹ et autres populations moins instruites et à faible revenu, quel que soit leur statut légal sur notre territoire¹²² :

- Visant prioritairement à favoriser l'essor d'emplois nécessaires à la transition écologique et à l'accompagnement des personnes malades, fragiles et/ou dépendantes (aides – soignant.es, infirmières, aides familiales, accueillant.es de la petite enfance...).
- Via le ciblage des formations numériques sur les personnes moins instruites et à faible revenu, qui sont plus susceptibles de perdre leur emploi à cause de l'automatisation.¹²³
- Via un recours à des outils statistiques¹²⁴ pour repérer les demandeurs d'emploi risquant de basculer dans le chômage de longue durée afin d'élaborer des programmes personnalisés de retour au marché du travail, ce qui est complémentaire au savoir-faire des conseillers du FOREM (des CPAS...)¹²⁵

¹¹⁸ OCDE (2017), Investing in Growth, Éditions OCDE, Paris.

¹¹⁹ Voir Sachs et al. (2019) et 2019 Europe Sustainable Development Report. Voir aussi OCDE (2020) « Mettre la croissance verte au service de l'emploi, des revenus et de la croissance » pour une approche assez concrète, centrée sur l'environnement, mais avec un objectif d'emploi et de croissance.

¹²⁰ Les pouvoirs publics pourraient augmenter les dépenses consacrées à la formation, dont le niveau – 0.15 % du PIB en 2016 – se situe aux environs de la moyenne OCDE mais nettement en-deçà de celui observé dans les pays voisins. Au surplus, ces dépenses sont relativement faibles, en Belgique, par rapport à l'ensemble des dépenses allouées aux PAMT, puisqu'elles n'en représentent que 15 % environ quand la moyenne OCDE s'établit à 23 %. De nombreuses données internationales démontrent que les moyens consacrés à la formation permettent d'améliorer tant l'employabilité des individus que la qualité des emplois occupés à moyen et long termes (Card et al., 2018 ; Wulfgramm et Fervers, 2013). Le bénéfice d'un tel investissement serait sans doute considérable en Belgique, où le manque de compétences constitue un obstacle majeur à l'emploi (Hijzen et al., 2020). Il conviendrait toutefois que l'éventuelle augmentation des dépenses publiques de formation vise en premier lieu à renforcer les compétences des individus dont le niveau d'instruction est le plus faible et s'accompagne de mesures destinées à ancrer fermement la formation tout au long de la vie dans la culture belge, comme il a en été question plus haut.

¹²¹ La proportion de chômeurs de longue durée parmi l'ensemble des personnes sans emploi est élevée, s'élevant à 50 % environ, soit le 4ème plus mauvais score au sein de l'OCDE.

¹²² https://www.regards-economiques.be/index.php?option=com_reco&view=article&cid=83

¹²³ Les compétences déclarées par les plus jeunes (16-24 ans) dans les technologies de l'information et des communications (TIC) sont beaucoup plus faibles en Belgique qu'ailleurs (30p% inférieures aux Pays Bas, par exemple)

¹²⁴ Comme le machine learning. Voir aussi Desiere et al. (2019).

¹²⁵ Compte tenu de la forte disparité des résultats sur le marché du travail en Belgique, les retombées qu'apporterait une utilisation plus effective, par les services publics de l'emploi (SPE), des outils de profilage statistique seraient sans doute importantes, visant à repérer les personnes risquant le plus de basculer dans le chômage de longue durée, comme avec « Next Steps » en Flandre.

Renforcer l'enseignement en formation professionnelle par alternance, associant formation scolaire et formation en milieu professionnel notamment via :

- Le développement des Centres de Formation en Alternance (CFA) en s'inspirant de la loi française du 5 septembre 2018 qui a visé à ouvrir le secteur à l'ensemble des organismes de formation qui souhaitent dispenser des actions de formation par apprentissage et pour lesquelles un niveau de financement pour chaque contrat est assuré.¹²⁶
- Le renforcement des incitations financières en faveur de la formation par alternance, comme les subventions directes, tant pour les entreprises¹²⁷ que pour les élèves.¹²⁸
- L'instauration d'une obligation d'accréditation (renouvelable) pour les entreprises qui proposent des formations professionnelles.¹²⁹

Mieux évaluer et renforcer les dispositifs accessibles aux publics très éloignés du marché de l'emploi, notamment en contractualisant intelligemment avec les entreprises d'insertion, les ETAs, les centres d'insertion socio – professionnelles dont le rôle demeure très grand. Les dispositifs SINEs et articles 60 doivent être évalués et adaptés pour les publics particulièrement fragilisés.

Renforcer l'incitation à la formation tout au long de la vie en instaurant des allocations de formation individuelles (sous forme d'un budget et non d'heures de formation) et prévoir des aides ciblées pour les travailleurs désavantagés, par exemple sous la forme d'heures de formation plus nombreuses et/ou d'obligations de financement plus importantes.¹³⁰

Renforcer l'attrait des études en STIM (sciences, technologie, ingénierie ou mathématiques)¹³¹ en :

- Améliorant les processus qui guident les choix d'études et de carrière et d'attirer davantage de filles dans les formations et les professions liées aux STIM
- Accordant dans ces filières plus de « bourses d'excellence » et/ou des bourses plus généreuses sous conditions de ressources¹³²

¹²⁶ La proportion d'élèves inscrits dans un programme d'EFP par alternance associant formation scolaire et formation en milieu professionnel est de seulement 3 %, soit beaucoup moins que la moyenne OCDE de 11 %. D'autant plus que la proportion de diplômés de l'EFP post-secondaire qui effectuent des études supérieures est de 2.4 % en Belgique, un des taux les plus faibles au sein de l'OCDE. En France, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 a transformé les modalités de l'apprentissage pour renforcer l'attractivité de cette voie de formation comme voie de passion, d'excellence et d'avenir, pour les jeunes, leurs familles et les entreprises. Il est favorisé par la libéralisation du marché à l'ensemble des organismes de formation qui souhaitent dispenser des actions de formation par apprentissage et pour lesquelles un niveau de financement pour chaque contrat sera assuré. Il est revalorisé avec une augmentation des salaires des apprentis, une aide financière pour les apprentis majeurs qui souhaitent passer le permis de conduire B et la création d'une aide unique pour les entreprises de moins de 250 salariés qui signent un contrat d'apprentissage avec un jeune qui prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalent au plus au baccalauréat. Il est élargi car l'apprentissage est désormais ouvert jusqu'à l'âge de 29 ans révolus, avec la possibilité d'entrer en formation tout au long de l'année et avec une durée de formation adaptée au niveau de l'apprenti.

¹²⁷ Les subventions directes sont plus efficaces pour les firmes qui ne sont pas encore impliquées dans les formations en entreprises par rapport à celles qui offrent déjà ce type de formation.

¹²⁸ Les apprentis doivent recevoir une compensation financière pour rendre l'apprentissage plus attractif à la fois pour les étudiants et les employeurs, comme dans la loi française du 5 septembre 2018.

¹²⁹ Il s'agit également de faciliter les appariements entre employeurs et futurs apprentis, et aussi de favoriser la coopération entre PME pour remplir les tâches administratives liées à l'apprentissage.

¹³⁰ En 2018, par exemple, la Flandre a adopté une réforme du congé-éducation payé qui permettra à tous les travailleurs du secteur privé de bénéficier de 125 heures de formation annuelles avec maintien du salaire, et approuvé un nouveau décret qui améliore la reconnaissance des acquis d'apprentissage. À l'échelon fédéral, le système de formation a été modifié en 2017 : les entreprises doivent désormais offrir à leurs salariés au moins cinq jours de formation en moyenne par an, alors qu'auparavant, les employeurs devaient consacrer, ensemble, 1.9 % de la masse salariale totale aux programmes de formation continue. À court terme, il faudra veiller en priorité à ce que cette législation soit correctement mise en œuvre et appliquée, comme le recommande l'Étude économique de 2017 sur la Belgique. Ces nouvelles dispositions ne garantissent pas que les travailleurs qui ont le plus besoin de formation y auront effectivement accès, car les obligations sont fixées à l'échelon de l'entreprise et non à l'échelon individuel. Il serait donc souhaitable, lors d'une première étape, de faire en sorte que le droit à la formation soit appliqué à chaque travailleur individuel et non à la moyenne de l'ensemble des salariés. Enfin, des allocations de formation individualisées pourraient être créées, en termes monétaires et non en nombre d'heures, comme l'a fait la France en 2018. Le coût des formations étant plus bas pour les travailleurs peu qualifiés, une allocation monétaire leur donnerait accès à un volume de formations plus important (OCDE, 2019f). Il est également possible d'envisager un système par points, comme dans les CPF (« Compte personnel de formation »), qui pourraient être valorisées pour le calcul de la pension et le calcul de l'impôt. Enfin, ces mesures pourraient être complétées par un soutien ciblé pour les travailleurs défavorisés – temps de formation plus long et/ou obligations de financement plus élevées par exemple – comme c'est déjà le cas en Flandre dans certains dispositifs de formation.

¹³¹ La proportion d'étudiants de l'enseignement supérieur diplômés en sciences, technologie, ingénierie ou mathématiques (STIM) est tombée de 22.4 % en 2005 à seulement 18.2 % en 2017, soit la proportion la plus faible au sein de l'OCDE (27 %). En Flandre, deux des cinq objectifs clés du Plan d'action 2012-2020 sur les STIM, qui vise à augmenter le nombre de diplômés en STIM, sont d'ores et déjà atteints (par exemple, entre 2010 et 2017, le pourcentage de nouveaux entrants dans les formations de bachelier optant pour une filière STIM a grimpé de 23.8 % à 26.6 %). Ce plan prévoyait d'améliorer la promotion et la communication autour des filières STIM, de renforcer la formation des enseignants des disciplines STIM, d'améliorer les processus qui guident les choix d'études et de carrière et d'attirer davantage de filles dans les formations et les professions liées aux STIM. La Communauté française n'a, semble-t-il, pas de plan d'action particulier en faveur des STIM mais a pris diverses initiatives pour encourager les étudiants à suivre une formation dans ces disciplines.

Une diffusion plus large des données relatives aux avantages de salaire par domaine d'études, en complément des données par niveau d'études, pourrait inciter davantage d'étudiants à opter pour les STIM (OCDE, 2017a). Mais le différentiel de salaires entre les diplômés en STIM et les diplômés dans des domaines autres que les STIM reste plus faible en Belgique que dans d'autres pays de l'UE.

¹³² Castleman, B., Long, B. T., et Mabel, Z. (2018), Can Financial Aid Help to Address the Growing Need for STEM Education? *Journal of Policy Analysis and Management*, Vol. 37, No. 1, 136–166. Broton, K. and Monaghan, D. (2018), Seeking STEM: The Causal Impact of Need-Based Grant Aid on Undergraduates' Field of Study, *The Hope Center, Working Paper*, 50 p.

Des politiques de relance de l'emploi plus ciblées et mieux évaluées

Développer la capacité d'évaluation des politiques du marché du travail en Wallonie est un investissement payant à moyen-long terme.

Si cela s'avère nécessaire, subventionner temporairement l'embauche durant cette période où les offres d'emploi sont réduites pour stimuler les opportunités d'expérience d'emploi, de la manière la plus ciblée possible :¹³³

Où ? Là où la demande de main-d'œuvre est la plus déprimée ; la main-d'œuvre disponible abondante ; et les rémunérations sont proches des minima. Il faut cibler le bas de l'échelle de qualification, principalement en début de carrière, puisque le ciblage par secteur n'est pas possible en vertu de règles européennes.

Comment ? Les allocations de travail "impulsion" subventionnent déjà temporairement l'embauche en Wallonie mais la durée actuelle de la subvention est de 3 ans (< 25 ans, très peu ou moyennement scolarisés, soit le secondaire supérieur au maximum) ou 2 ans (> 12 mois de chômage). Or, lorsque le manque d'expérience n'est pas le seul obstacle, une période de subvention longue risque d'être un gaspillage de ressources collectives. Par conséquent, la durée de subvention doit être plus courte mais plus massive (cf le plan Win-win de 2010-11 suite à « la grande récession ») et plus ciblée (niveau moins élevé que le secondaire supérieur). Tout en étant conscient que si les personnes ont des « difficultés structurelles » à valoriser leur savoir-faire/savoir-être, les subventions temporaires à l'embauche ne suffiront sans doute pas à favoriser une insertion durable en emploi.

Le ciblage doit être plus fin en évitant les seuils abrupts (< 25 ans, > 12 mois), qui ont des effets pervers (substitution).

Une attention accrue doit être donnée au coût d'information / coût administratif (take-up rate) et aux règles de cumul entre les subventions.

Améliorer la connaissance du néerlandais et de l'anglais, et simultanément attirer les talents étrangers qui puissent contribuer à l'économie et la société wallonnes.

Renforcer la maîtrise de l'anglais et du néerlandais en :¹³⁴

- Permettant aux bénévoles ou étrangers qui n'ont pas les certificats requis d'enseigner, en exigeant en contrepartie une note d'excellence à des tests internationaux standardisés (TOEFL, IELTS, CNaVT...)
- Facilitant la fixation d'enseignants, par exemple en leur donnant une priorité dans l'accès aux logements appartenant aux pouvoirs publics
- Incluant la connaissance du néerlandais dans le CEB (comme en Flandre pour le français)
- Faisant appel dans chaque réseau aux enseignants de l'autre Communauté linguistique beaucoup plus largement et plus souplement qu'aujourd'hui
- Restreignant à ces deux langues le choix des 1ère et 2ème langues étrangères
- Intensifiant dans l'enseignement supérieur les cours en langue étrangère, pas seulement des cours de langue. En effet, une langue s'apprend en écoutant, en parlant et en écrivant (plus facile pour l'anglais que pour le néerlandais, cela étant dit). Donc on peut faire d'une pierre deux coups (idem pour les activités de jeunesse, sportives ou culturelles ; des partenariats avec la Flandre seraient naturels à cet égard). On pourrait également généraliser les séjours Erasmus de manière significative. Des différences significatives existent entre disciplines au sein d'une même université, voire entre universités pour une même discipline. Un benchmarking – également par rapport aux pays voisins – pourrait être utile pour inciter à un cercle vertueux.
- prévoyant dans la stratégie digitale un volet langues, tant pour l'écrit que pour l'oral, avec objectif de rattrapage des 'régions européennes avancées' en matière d'utilisation du digital dans la maîtrise des langues.

Attirer les talents étrangers qui puissent contribuer à l'économie et la société wallonnes, en particulier dans les métiers en pénurie.

Mettre sur pied une politique active de recrutement à l'extérieur de la Wallonie pour les métiers en pénurie où la formation est longue. Faire l'inventaire des bonnes pratiques wallonnes et des obstacles réels et perçus. Et sonder les secteurs fortement internationalisés, y compris les universités, où de multiples Facultés font face à un marché du travail international et développent des stratégies pour retenir et/ou recruter leurs talents. Le faire également pour d'autres secteurs fortement internationalisés. De toute façon, des synergies seront nécessaires puisque les personnes arrivent souvent avec conjoint et enfants, qui doivent se 'sentir bien accueillis' en Wallonie. L'expérience bruxelloise, ville très internationalisée où plus de 100.000 'expatriés' travaillent, serait intéressante à analyser dans cette perspective.

¹³³ Quelques références Bodart V., M. Dejemeppe and B. Van der Linden (2018) The labor market in Belgium, 2000-2016, IZA World of Labor, IZA, Bonn. - Cockx B., M. Lechner, and J. Bollens (2019) Priority to Unemployed Immigrants? A Causal Machine Learning Evaluation of Training in Belgium, IZA discussion paper 12875, IZA, Bonn. - Dejemeppe M. et B. Van der Linden "Les soutiens financiers à la création d'emploi" - Desiere S., K. Langenbucher, L. Struyven (2019). Statistical profiling in public employment services: An international comparison", OECD Social, Employment and Migration Working Papers, No. 224, OECD Publishing, Paris. - Fonder M. et Mosty (2014) Evaluation de Plan Marshall 2.Vert – Evaluation thématique n°9: Formation qualifiante dans les métiers en demande, Rapport de recherche N°8

¹³⁴ Van Parijs, P. (2019). Langues: Mobilisation générale!

Economie circulaire

La pandémie de la covid-19 a clairement mis en évidence les limites de l'économie linéaire actuelle en laissant la planète et ses habitants exposés à de nombreux risques comme la dégradation du climat, la gestion désastreuse des déchets et la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement ainsi que la fragilité et l'inégalité sociale (Bachman D. , 2020 ; Sarkis et al., 2020.).

L'utilisation illimitée des ressources naturelles, sans approche durable, met clairement en péril la pérennité de l'approvisionnement en ressources de la planète. Environ 90 % des matières premières utilisées dans la fabrication deviennent des déchets avant même que le produit fini quitte l'unité de production ; alors que 80 % des produits fabriqués sont éliminés dans les 6 premiers mois de leur vie (Girling, 2011). On estime qu'environ 1,3 milliard de tonnes de déchets solides sont produites par les villes à travers le monde, ce qui représente un coût de 205,4 milliards de dollars par an. De plus, ces déchets pourraient atteindre environ 2,2 milliards de tonnes d'ici 2025, avec un coût correspondant de 375,5 milliards de dollars. Cette situation évolue encore ; au niveau mondial, la demande de ressources devrait doubler d'ici 2050 (Ekins et al., 2016).

La pandémie de la covid-19 a aussi mis l'accent sur l'importance d'une activité industrielle locale comme facteur de création d'emplois, de résilience de l'économie, mais aussi de changement de comportement des consommateurs. Elle a également déclenché le besoin de diversification et de circularité des chaînes d'approvisionnement (Ibn-Mohammeda et al., 2021).

Pour que nos modes de consommation et de production respectent les limites écologiques de notre planète et contribuent au bien-être de tous, de nombreux pays et régions essaient notamment de promouvoir l'économie circulaire qui prône un découplage entre développement économique et consommation des ressources et vise à réduire la quantité de déchets (Ekins et al., 2016 ; MacArthur, 2013).

Pratiquement, l'économie circulaire permet de : (i) mettre l'accent sur une fabrication respectueuse de l'environnement et la valorisation des produits (Gungor & Gupta, 1999) ; (ii) promouvoir la prévention de la dégradation écologique involontaire en symbiose la coopération entre les entreprises, les consommateurs et les pouvoirs publics (Bauwens et al., 2020) ; et (iii) le changement d'orientation vers une chaîne de valeur globale et un cycle de vie des produits par la promotion de la réparation/réutilisation des produits et la gestion des déchets (Dufrou et al., 2012 ; Lieder & Rashid, 2016).

Depuis 2014, cette politique, la Wallonie l'a saisie à bras le corps, comme en témoignent les nombreux travaux et initiatives institutionnelles/ politiques portant sur ce modèle économique :

- Circular Wallonia : Stratégie de déploiement de l'économie circulaire (SPW, 2020a)
- Circular Wallonia : Déploiement de l'économie circulaire en Wallonie (SPW, 2020b)
- Rapport introductif parlementaire sur l'économie circulaire en Wallonie (Parlement wallon, 2019)
- Etude stratégique - Economie circulaire (B.E.FIN, 2017)
- Economie circulaire : potentiel économique en Belgique : rapport final (SPF Santé publique, 2016)
- Financement de l'économie circulaire (SPF Economie, 2017)
- Plan wallon des déchets-ressources (SPW, 2018)
- Vers une Belgique pionnière de l'Economie circulaire - Pour une utilisation efficace et durable des ressources, assurant le renforcement de la compétitivité et un environnement de qualité (SPF Économie, 2014)

Cette promotion de l'Economie circulaire (EC) s'inscrit dans un mouvement européen qui se renforce depuis quelques mois et qui appelle les plans de relances des différentes régions européennes à s'inscrire dans les ODD, dont l'ODD 12 'des modes de production et de consommation durables' concerne explicitement l'EC.

La présente section n'entend pas « réinventer la roue ». Notre objectif est de situer la politique wallonne en matière d'EC au cœur d'une vision cohérente d'ensemble. Comment ? En la dotant d'une part de référentiels pour identifier les scénarios et, d'autre part, de critères d'orientation des différentes mesures (aux niveaux des administrations, des organisations productives, ...), pour juger du degré de contribution de chaque mesure circulaire à l'atteinte d'un horizon de soutenabilité commun.

Cette section est structurée en trois temps :

- Un diagnostic (non-exhaustif) en deux volets : 1) état des lieux de la Wallonie en matière d'EC ; 2) état des lieux des mesures / actions prises en Wallonie concernant l'EC.
- Une vision : cette vision constitue l'horizon normatif au regard duquel les initiatives circulaires (privées, publiques, hybrides) devront être évaluées. En accord avec les recommandations européennes actuelles, cette vision devra s'inscrire dans le déploiement des ODD/Transformation Goals et elle repose sur une approche régionale en termes de niveaux de bien-être social et environnemental.
- Des scénarios auxquels nous proposons d'appliquer la grille d'évaluation issue de la vision présentée.

Diagnostic

État des lieux de la Wallonie en matière d'utilisation de ressources

En Wallonie, un tel découplage est observé entre le PIB et la consommation intérieure de matière sur la période 2002-2013. Toutefois, la consommation intérieure de matières reste importante et s'élevait en 2013 à 20,6 tonnes par habitant, soit à un niveau supérieur à la consommation de matières en Belgique (13,6 tonnes par habitant) et dans l'Union européenne (13,1 tonnes par habitant) (SPW - DGO3-DEMNA-DEE, 2017).

En 2013, l'apport en ressources naturelles « DMI »¹³⁵ (« Direct material input », métaux, combustibles, biomasse, minerais...) en Wallonie était estimé à 116 Mt, soit 32,7 t par habitant [Belgique - 30,6 t par habitant ; UE28 - 14,3 t par habitant] (ibid.). Les minéraux non métalliques et la biomasse représentent, en moyenne, environ 85% des apports matériels chaque année. La majorité des minerais non métalliques (sable, gravier, pierres ornementales...) reflète la richesse du sous-sol wallon, qui est à la base de l'activité de l'industrie extractive et des secteurs en aval (ciment travaux, industrie du verre, secteur de la construction...). En Wallonie la consommation intérieure de matières premières 'DMC'¹³⁶ s'élève à 73Mt en 2013, soit 20,6 t par habitant [Belgique - 13,6 t par habitant ; UE28 - 13,0 t par habitant] (Ibid.). L'apport en ressources naturelles et la consommation intérieure de matières premières ont diminué d'environ 7% entre 2002 et 2013. La baisse du DMI est principalement liée à (i) une utilisation plus efficace des minerais non métalliques et une diminution dans leurs importations de 26% en moyenne et (ii) plus particulièrement une forte baisse d'importations de métaux (- 40%), suite au ralentissement du secteur sidérurgique wallon (ibid.).

On observe un découplage, sur la période 2002 - 2013, entre le DMI et la DMC, d'une part, et le produit intérieur brut (PIB), d'autre part. Ce découplage est essentiellement dû à (i) la croissance du secteur tertiaire et des industries à haute valeur ajoutée la production, qui sont des activités à moindre intensité matérielle, et (ii) la crise du secteur sidérurgique qui a suivi la crise économique de 2009. Il serait intéressant de pouvoir disposer de données plus récentes pour suivre l'évolution du découplage

État des lieux des initiatives wallonnes en matière d'EC

Au cours de ces dernières années, la Région wallonne a multiplié les initiatives et les dispositifs pour accompagner et financer des projets qui maximisent la REduction, le REemploi et la REutilisation des "déchets-ressources" ("les règles des 3 RE") afin de diminuer les consommations des ressources naturelles et les rejets de pollution par unité produite. Une étude réalisée sur l'économie circulaire en 2017 a permis d'évaluer les bénéfices potentiels de l'Économie circulaire en Wallonie. 32% des entreprises interrogées étaient actives en économie circulaire, sauf au niveau du secteur de la construction (22%) et au niveau de la métallurgie (25%).

En Wallonie, la création de valeur ajoutée dans l'industrie lié à l'économie circulaire était estimée au maximum à 488 millions d'euros (2% de la valeur ajoutée totale de l'industrie wallonne). L'étude de B.E.FIN (2017) (B.E.FIN, 2017) met en évidence des secteurs où la création de valeur est plus importante lors que l'on met en œuvre l'économie circulaire, à savoir la construction, l'industrie chimique, la métallurgie, la production et la distribution d'électricité, de gaz et de vapeur et enfin la production et la distribution d'eau, la dépollution et l'assainissement des déchets³.

En matière d'emploi, les projets d'économie circulaire emploient directement 14243 personnes¹³⁷ et si l'on tient compte des emplois indirects on arrive à une estimation de 56000 emplois en Wallonie, principalement dans le secteur secondaire (recyclage, réparation), le secteur des technologies digitales et dans le design et l'ingénierie.

En mai 2019, une résolution visant à soutenir le développement d'une économie circulaire en Wallonie a été adoptée à l'unanimité par le Parlement wallon. Plus récemment, en 2020, le Gouvernement Wallon a validé la mise en œuvre progressive de la stratégie 'Circular Wallonia'¹³⁸ afin d'accentuer encore plus le processus de découplage nécessaire entre le développement économique (indicateur : croissance du PIB) et le besoin en matières premières (indicateurs : apport/consommation des ressources naturelles), sans lequel ces dernières risquent d'être très rapidement épuisées.

Au cœur de la stratégie wallonne, cinq axes d'actions sont privilégiés : (i) la production et l'offre de biens et services ; (ii) la consommation et demande de biens et services ; (iii) la mobilisation des acteurs ; (iv) la gestion des déchets ; (v)

¹³⁵ L'apport de matières premières, ou DMI (de l'anglais direct material input), mesure l'apport de matières premières destinées à être utilisées par une économie, c'est-à-dire toutes les matières premières ayant une valeur économique et utilisées dans les activités de production et de consommation (à l'exception des flux d'eau). Le DMI correspond à l'extraction intérieure, à laquelle s'ajoutent les importations. Comparé à la consommation intérieure de matières (CIM), le DMI permet de déterminer quelle est la part des matières premières consommées à l'intérieur du pays et quelle est la part qui en est exportée en vue d'alimenter la consommation d'autres économies. ([https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Direct_material_input_\(DMI\)/fr](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Direct_material_input_(DMI)/fr))

¹³⁶ La consommation intérieure de matières, ou CIM, désigne la quantité totale de matières directement utilisées dans l'économie. Elle se définit comme l'ensemble des matières premières extraites du territoire national (ou intérieur) sur une année, auquel s'ajoutent toutes les importations physiques diminuées de toutes les exportations physiques. L'indicateur CIM fournit une évaluation du niveau absolu d'utilisation des ressources et permet de distinguer la consommation générée par la demande intérieure de la consommation liée au marché à l'exportation. Il est important de noter que la notion de « consommation » utilisée dans la CIM correspond à la consommation apparente et non à la consommation finale. La CIM n'inclut pas les flux "cachés" en amont relatifs aux importations et exportations de matières premières et de produits. [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Domestic_material_consumption_\(DMC\)/fr](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Domestic_material_consumption_(DMC)/fr)

¹³⁷ Source : Fondation Roi Baudoïn 2019.

¹³⁸ http://economiecirculaire.wallonie.be/sites/default/files/2020-07/Circular_Wallonia_1.pdf

Get up Wallonia !

les sept chaînes de valeurs prioritaires. Circular Wallonia s'appuie sur 9 outils pour déployer l'ensemble de ces actions : (a) l'information et la sensibilisation ; (b) l'éducation et la formation ; (c) les réseaux et le volontariat ; (d) le financement ; (e) l'accompagnement ; (f) l'innovation et le numérique ; (g) les réglementations et les normes ; (h) les marchés publics ; (i) la collaboration et l'internationalisation.

A court et moyen terme, la mise en place de l'économie circulaire permettra d'alléger certains effets néfastes de la pandémie de COVID-19 à l'avenir, notamment :

- L'adoption de l'économie circulaire réduira la dépendance excessive vis-à-vis d'un pays ou d'une région étant un centre manufacturier au niveau mondial ;
- L'abandon systématique des méthodes traditionnelles, polluantes et énergivores de l'économie industrielle à une économie circulaire sera basée exclusivement sur les énergies renouvelables, les matériaux intelligents, la réutilisation intelligente et la technologie numérique qui renforceront la lutte contre la pollution ;
- Le passage à l'économie circulaire stimulera également la création d'emplois locaux, également de faible qualification, selon plusieurs des axes des besoins sociétaux (les infrastructures et bâtiments, la mobilité, la santé, les consommables...).

A long terme, plusieurs ambitions pour la Wallonie sont formulées en matière d'économie circulaire :

- Etre une région avec un écosystème économique et industriel engagé dans l'économie circulaire ;
- Etre une région pionnière dans les innovations circulaires ;
- Etre une région qui gère ses ressources de manière circulaire ;
- Mettre en capacité les consommateurs ;
- Faire de la région un acheteur exemplaire ;
- Informer, éduquer et former tous les acteurs à l'économie circulaire ;
- Mettre en place une dynamique pérenne avec les acteurs de la Région ;
- Faire de la prévention des déchets une obligation de tous ;
- Améliorer les connaissances relatives aux déchets-ressources ;
- Amplifier la politique de tri à la source et le recyclage de qualité des déchets.

Afin que ces ambitions puissent être concrétisées, il nous semble que la Wallonie doit se doter d'une vision claire de son objectif global, ou à tout le moins, des contours dans lesquels la Wallonie veut se développer (contours délimités par un ensemble de facteurs sociaux, économiques et écologiques). Et que soient adossés à cette vision des critères / indicateurs / screening tools mobilisables pour évaluer la contribution des différentes mesures aux objectifs définis.

Vision

Pour inscrire l'économie circulaire dans une vision innovante, la Wallonie doit, d'une part, choisir un référentiel (ODD¹³⁹ - 6 transformation goals) à la fois solide et cohérent et, d'autre part, définir un ensemble de critères (« screening tool ») à appliquer de manière systématique aux différentes mesures politiques envisagées, qui permettront à la Région wallonne de faire des choix informés, d'orienter et de soutenir durablement son développement économique et social.

Pour l'heure, deux approches nous semblent pertinentes pour établir les critères/indicateurs judicieux et indissociables à l'échelle régionale¹⁴⁰ (Dearing et al., 2014) : la prise en compte des limites planétaires 'planetary boundaries framework' (Rockström et al. 2012a et 2012b) et l'inclusion de l'équité sociale et du bien-être des individus (Raworth, 2012) dans le contexte de la politique et de la pratique du développement durable.

Dans cette optique, en considérant le respect conjoint de plafonds écologiques et de planchers sociaux comme prémisses à toute action, la Wallonie s'inscrirait parmi les régions et villes pionnières en matière de transition sociale et écologique. Le principe serait le suivant.

Pour chaque mesure/ action d'économie circulaire, il importe de considérer :

- La pertinence scientifique (est-elle basée sur des données/analyses solides) ;
- La contribution à l'amélioration de la résilience territoriale ;
- La prise en compte des enjeux de justice sociale (indicateurs à définir) ;
- Contribution au développement de nouvelles pratiques susceptibles de reconfigurer le système (notamment les systèmes productifs et de consommation)
- L'évaluation, au sein de ces nouvelles pratiques, de leurs impacts sur six dimensions de transformation
- Le maintien de la faisabilité financière de la mesure en investissement une part suffisamment importante dans « le vert ».

¹³⁹ Les ODD présentent l'avantage d'être largement acceptés et promus institutionnellement aux niveaux nationaux et européens, notamment intégrés dans le semestre européen.

¹⁴⁰ Les effets en cascade de la dégradation de l'environnement (Peters et al., 2012) peuvent avoir des conséquences critiques sur la durabilité des systèmes à l'échelle régionale, bien avant que les effets ne soient évidents au niveau mondial. Cela signifie que la durabilité/soutenabilité mondiale exige que les dimensions régionales et planétaires soient prises en compte.

Get up Wallonia !

Pour chacune des mesures et actions, il s'agirait de déterminer par des indicateurs adéquats des « seuils » pour guider l'évaluation et pour aider à la priorisation des mesures/actions.

	Social	Ecologique
Local	Quel est l'impact de la mesure au niveau social / local	Quel est l'impact de la mesure au niveau écologique/ local
Global	Quel est l'impact de la mesure au niveau social / global	Quel est l'impact de la mesure au niveau écologique/ global

Mesures et actions concrètes

Scénarios à long terme (prospectives)

A long terme, l'adoption des principes de l'économie circulaire à travers les frontières technologiques sont la promesse de changement techniques et comportementaux bénéfiques pour la Wallonie. Toutefois, la crise sanitaire actuelle montre que nous devons inscrire notre stratégie régionale à l'échelle européenne, voire mondiale (5). L'Institut national de la Recherche et de la Sécurité en France suggère trois scénarios concernant l'économie circulaire et son évolution jusqu'en 2040 (INRS, 2019).

L'économie circulaire est portée par la mondialisation

L'économie circulaire se développe au niveau mondial : portée par des acteurs privés. Ce modèle économique s'impose à tous et tous les consommateurs et utilisateurs y trouvent leur intérêt. Ce scénario est rendu possible par les innovations technologiques majeures permettant de découpler la croissance économique et la consommation de ressources. On assiste à la mise en œuvre des énergies renouvelables qui se substituent aux énergies fossiles. Cette transition s'opère dans un contexte et à la course à l'innovation entre grands opérateurs. Les pouvoirs publics se contentent d'accompagner une économie circulaire portée par les entreprises privées.

L'économie circulaire est portée uniquement l'Europe

L'économie circulaire se développe fortement en Europe du Nord et occidentale ; cette région joue le rôle moteur de son développement. En Europe, l'économie circulaire est stimulée par l'instabilité géopolitique mondiale, l'évolution du climat, les questions de durabilité des ressources et les crises. Elle est soutenue par une politique ambitieuse, présente à tous les niveaux (Europe, Pays, Région).

L'économie circulaire est progressivement abandonnée

L'économie circulaire ne convainc pas et est abandonnée. La priorité des acteurs économiques, des consommateurs et des pouvoirs publics reste la poursuite de la croissance et de la consommation. Cela conduit à des pénuries, voire à une aggravation des tensions sociales, économiques et politiques mais aussi à une accentuation des changements climatiques et des dégradations des écosystèmes. Les acteurs publics mettent en œuvre des actions ponctuelles de réparation pour limiter les impacts négatifs.

Mesures et actions concrètes à moyen terme

Soutenir l'adoption des principes de l'économie circulaire à toutes les échelles (des PME aux grandes industries) et amplifier la traçabilité des chaînes de valeur. « Créer plus de valeurs ajoutées en réduisant l'impact sur l'environnement et en interagissant directement avec les consommateurs »

- Cibler prioritairement les secteurs les plus créateurs de valeurs pour accélérer le déploiement de l'économie circulaire : la construction, la production et la distribution d'eau, d'électricité, de gaz et de vapeur, la dépollution et l'assainissement des déchets (avec une attention pour les déchets du secteur de la santé) ;
- Stimuler la création d'entreprises directement associées aux consommateurs et à des utilisateurs afin de plus facilement permettre la transition vers l'économie circulaire ;
- Outre le soutien à la création d'entreprises en économie circulaire, l'enjeu est d'assurer leur viabilité dans leurs premières années, ces entreprises pâtissant structurellement d'un retour sur investissement plus tardif (constitution importante de stocks, nécessaires changements comportementaux du côté de la demande, ...)
- Investir prioritairement dans les outils et usages numériques pour partager et traiter les données « just in time » afin d'optimiser la traçabilité et la logistique des flux de matières premières et de déchets ;
- Augmenter la sélectivité de tri des déchets en modernisant et en digitalisant (IA, Digital Twin...) des centres de tri, de recyclage et valorisation des déchets ;
- Stimuler l'innovation dans la production et la distribution de l'eau (« or bleu ») et dans le domaine des matériaux circulaires (composites) en se focalisant prioritairement sur la métallurgie (secteur créant de valeur ajoutée plus importante) ;
- Faire en sorte que la mise en œuvre de l'économie circulaire puisse rendre nos entreprises également plus compétitives (indicateurs : augmentation des exportations, activités économiques à l'étranger, stimulation de l'innovation, mise à niveau des nouvelles compétences)

Get up Wallonia !

Déployer l'économie circulaire sur l'ensemble du territoire wallon. « Créer une symbiose entre les citoyens, les entreprises et leurs activités économiques »

- Créer des parcs d'activités dédiées à l'économie circulaire « Circular Business Parks » (SPW, 2020a et 2020b) prioritairement autour des centres de traitement et valorisation des déchets gérés par les intercommunales (Tenneville, Virginal...) (Parlement wallon, 2019) ;
- Mettre en place une « Circular Rurality » (B.E.FIN, 2017) axée sur l'agriculture et l'industrie de l'Hospitalité (indicateurs : réduction du gaspillage, tourisme et développement de circuits-courts et de produits du terroir) (SPF Santé publique, 2016 ; SPF Economie, 2017).
- Transformer les « Smart Cities » en « Circular Cities » (SPW, 2018 ; SPF Économie, 2014 ; SPW - DGO3 - DEMNA – DEE, 2017) axée sur la construction et la rénovation des bâtiments (indicateurs : réduction de la consommation d'énergie, utilisation de matériaux circulaires) (Dearing et al., 2014) et une approche sociale (indicateurs : égalité (social/gender), bien-être, sécurité) (Rockström et al., 2012a).
- La transition numérique que porte la Wallonie pourra contribuer à catalyser le déploiement de l'économie circulaire aux moins à deux égards :
 - Dans le secteur de la mobilité, en facilitant la mobilité partagée.
 - Par une meilleure mise en réseaux des acteurs du territoire wallon par la création de plateformes / d'applications permettant l'échange d'informations entre acteurs économiques quant à l'utilisation de certains facteurs de production (capital roulant notamment) et à la possibilité de le partager (ce qui permettrait d'intensifier l'usage du matériel et des ressources, comme le promeut l'économie circulaire)

Ce scénario gagnerait à s'inspirer de l'expérience amstellodamoise (SPW, 2018 ; Rockström et al., 2012b).

Quelques enseignements inspirants de l'expérience Amstellodamoise. Dans le cadre de la stratégie d'Amsterdam, de devenir une ville circulaire à l'horizon 2025, trois domaines d'action ont été privilégiés, chacun portant 3 ambitions :

Flux de déchets alimentaires et organiques

- Ambition 1: Les chaînes alimentaires courtes fournissent un système alimentaire durable et robuste
- Ambition 2: Une alimentation saine et durable pour les habitants d'Amsterdam
- Ambition 3: Traitement de haute qualité des flux de déchets organiques

Biens de consommation

- Ambition 1: La Ville donne le bon exemple en réduisant sa consommation
- Ambition 2: Utiliser ce que nous avons avec plus de parcimonie
- Ambition 3: Amsterdam tire le meilleur parti des produits mis au rebut

Environnement construit

- Ambition 1: La transition vers le développement circulaire nécessite un effort conjoint
- Ambition 2: La Ville donne le bon exemple en formulant des critères circulaires
- Ambition 3: Une approche circulaire de la ville existante

La stratégie d'Amsterdam est soutenue par le Gouvernement néerlandais et par l'Union européenne. Parmi les politiques soutenues à ces échelons et dont la Wallonie pourrait bénéficier si elle était appliquée à l'échelon belge : le passage de la fiscalité du travail à la taxation des matières premières et de l'énergie. Un tel tax shift est une condition préalable à la mise en œuvre effective d'une économie circulaire.

En matière d'indicateurs, la ville, pour évaluer sa progression dans la stratégie circulaire s'est dotée d'un « Monitor » (Amsterdam circular monitor), un tableau de bord éclairant, composé d'indicateurs pertinents et régulièrement mis à jour. Un tel travail de collecte et de mise à jour statistique est essentiel.

Dans les prochaines années, Amsterdam conclura des partenariats avec des entreprises afin de mieux comprendre comment prévenir le gaspillage autant que possible. Cela impliquera de développer d'autres façons de concevoir des produits ainsi que de convertir les déchets en matières secondaires. La Ville collaborera avec des partenaires stratégiques (administration des douanes, port d'Amsterdam, aéroport d'Amsterdam-Schiphol et d'importantes plateformes en ligne pour l'économie circulaire). Ces partenariats offrent aux entreprises des opportunités de développer de nouveaux concepts qui accélèrent la transition vers une économie circulaire.

Dans les années à venir, la ville travaillera sur une plate-forme de données pour l'échange d'informations. Cette plateforme sera le lieu où toutes les données pertinentes pour l'économie circulaire seront rassemblées de manière sécurisée et efficace. Cela comprend des données détaillées sur l'impact environnemental des matériaux consommés à Amsterdam, des informations sur le marché des matériaux secondaires et des sources de données ouvertes sur les tendances de l'économie circulaire. Le Moniteur de l'économie circulaire à Amsterdam peut également être publié et mis à jour sur cette plateforme. De cette manière, la plate-forme de données peut servir de source d'inspiration pour de nouvelles perspectives. Le moniteur et la coopération avec des partenaires stratégiques sont des conditions préalables au succès de l'économie circulaire. La Ville invite donc les entreprises et les instituts de recherche à travailler ensemble vers un système économique ouvert et circulaire. Après tout, l'économie circulaire est quelque chose que nous allons créer ensemble.

Get up Wallonia !

Mesures dont la Wallonie pourrait s'inspirer pour la mise en œuvre d'une Wallonie circulaire :

- Cibler les domaines d'action dans lesquels développer l'économie circulaire (l'alimentaire et le bâti sont des prérogatives de la Région)
- Inciter à un changement de fiscalité (de la taxation du travail à la taxation des matériaux et énergies)
- Mettre en œuvre des partenariats avec des acteurs stratégiques (identifier les secteurs les plus pertinents)
- Développer et alimenter sur une base régulière une base de données qui nourrira un tableau de bord de l'économie circulaire bruxelloise.
- Favoriser l'organisation logistique des partenaires territoriaux par la mise en œuvre d'une plateforme de partage d'information.

Mesures et actions concrètes à court terme pendant la période 'post-covid-19'

Fabriquer localement et réemployer les produits à usage médical « medical devices » essentiels

- Soutenir et stimuler l'agilité des entreprises afin de s'adapter au marché et aux défis environnementaux et sanitaires
- Mettre en place des formations pour acquérir les compétences en matière d'éco-conception et d'innovation bénéfique pour l'environnement afin de faciliter la réutilisation des produits à long terme.

Gérer les déchets hospitaliers médicaux et généraux

- Augmenter le volume des matériaux recyclables et biodégradables comme les bioplastiques dans la production d'accessoires médicaux.
- Prioriser la prévention des déchets, à défaut, proposer la réutilisation/recyclage des matériaux provenant de déchets hospitaliers et des infrastructures de soin.

Encourager la préfabrication intelligente et industrialisée, la réflexion sur la conception et la rénovation et l'occupation des bâtiments et des logements¹⁴¹¹⁴²¹⁴³

- Réparer et rénover, en encourageant le recyclage des matériaux usagés, les bâtiments et des logements
- Permettre une plus grande flexibilité dans l'utilisation des espaces, des bâtiments et des infrastructures (préfabrication, démontage, réorganisation, utilisation partagée...)

Mettre rapidement en place une agriculture plus résiliente et plus respectueuse de l'environnement pour permettre une plus grande sécurité alimentaire et moins de gaspillage

- Investir dans la transition vers des processus de production agricole régénératifs et le développement d'installations de collecte, de redistribution et de valorisation des aliments

Favoriser la résilience des chaînes d'approvisionnement par la digitalisation

- Prioriser la numérisation des chaînes d'approvisionnement en tirant parti de la technologie numérique et des technologies de rupture comme l'Internet des objets (IoT), l'intelligence artificielle, le cloud computing ou l'impression 3D
- Grâce à la digitalisation, offrir un large éventail de possibilités, qui pourraient changer la nature des produits et des modèles commerciaux, et qui permettent l'innovation et la création de valeur (Antikainen et al., 2018 ; Morlet et al., 2016).
- Identifier, cartographier et atténuer les conséquences involontaires de la digitalisation tout au long des chaînes d'approvisionnement, tout en tenant compte de la conception technologique intégrée dans les processus de conception éthique verte, afin de détecter les « points chauds » en matière de durabilité environnementale, tant dans les phases de conception, d'application et de fin de vie¹⁴⁴.

Références

Antikainen, M. et al. (2018). Digitalisation as an enabler of circular economy. *Procedia CIRP* 73, 45–49

B.E.FIN (2017). Étude stratégique - Économie circulaire, B.E.FIN, 2017, 102p.

Bachman D. (2020). COVID-19 could affect the global economy in three main ways. *Deloitte*, 23p

¹⁴¹ Les humains passent jusqu'à 90 % de leur temps à l'intérieur (Marques et al., 2018).

¹⁴² La crise sanitaire de la covid-19 a mis en évidence les lacunes de l'environnement bâti et naturel, notamment la prévalence des bâtiments de mauvaise qualité, et les questions concernant l'accessibilité à un logement décent (EMF, 2020). Vivre dans des habitations de mauvaise qualité et dans les petites maisons à faible rendement énergétique, ont conduit à la transmission interne du virus dans certains cas.

¹⁴³ La pandémie a conduit à ce que les gens passent plus de temps à la "maison" qu'au travail. Cette situation provoque une sous-utilisation des espaces d'affaires et de travail liées à des contraintes d'éloignement social (Feber et al. 2020) mais peut-être aussi à long terme à l'inclusion permanent du travail à distance dans l'organisation. Il est également plausible que la mise à niveau des structures existantes (ou la conception de nouveaux bureaux/espaces commerciaux) nécessite devienne plus flexible et adaptable pour répondre à des besoins changeants (par exemple densité des occupants, distanciation sociale, ventilation...).

¹⁴⁴ Il convient d'étudier les impacts de manière à ce que la digitalisation n'exacerbe pas les problèmes liés à l'utilisation des ressources naturelles, à la pollution causés par les obsolescence et à l'élimination des produits issus de ces technologies.

- Bauwens, T. et al. (2020). Circular futures: what will they look like;?. *Ecol. Econ.*, 175, 106703, 22p
- Dearing, J.A. et al. (2014). Safe and just operating spaces for regional social-ecological systems. *Global Environmental Change*, 28: 227-238
- Duflou, J.R. et al. (2012). Towards energy and resource efficient manufacturing: A processes and systems approach. *CIRP Anna.*, 61: 587–609.
- Ekins, P. et al. (2016). Resource Efficiency : Potential and economic implications. Report of the International Resource Panel, United Nations Environment Program (UNEP), Paris, 75p
- EMF (2020). 10 circular investment opportunities to build back better: The built environment. Ellen MacArthur Foundation, London, 10p
- Feber, D. et al. (2020). Shaping the next normal of packaging beyond COVID-19. McKinsey & Company McKinsey & Company, 6p.
- Girling, R. (2011). *Rubbish!: Dirt on Our Hands and Crisis Ahead*. Random House, 432p
- Gungor, A. et S.M. Gupta (1999). Issues in environmentally conscious manufacturing and product recovery: a survey. *Comp. Indust. Eng.*, 36 : 811–853
- Ibn-Mohammeda, T. et al. (2021). A critical analysis of the impacts of COVID-19 on the global economy and ecosystems and opportunities for circular economy strategies. *Resources, Conservation & Recycling* ,164, 105169, 22p
- INRS (2019). *Économie circulaire en 2040. Quels impacts en santé et sécurité au travail ? Quelle prévention ?* 330p., <https://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/ED/TI-PV-10/pv10.pdf>
- Lieder, M. et A. Rashid (2016). Towards circular economy implementation: a comprehensive review in context of manufacturing industry. *J. Clean. Prod.*, 115: 36–51.
- MacArthur, E. (2013). *Towards the circular economy, economic and business rationale for an accelerated transition*. Ellen MacArthur Foundation, Cowes, UK, 20p
- Marques, G. et al. (2018). A system based on the internet of things for real-time particle monitoring in buildings. *Int. J. Environ. Res. Public Health* 15, PMC5923863
- Morlet, A. et al. (2016). *Intelligent assets: Unlocking the circular economy potential*. Ellen MacArthur Foundation, pp. 1–25.
- Parlement wallon (2019). *Rapport introductif parlementaire sur l'économie circulaire en Wallonie*, 182p, http://www.degey.be/wp-content/uploads/190215_Rapport-Introductif-Parlementaire_version-finale.pdf
- Peters, et al. (2012). Growth in emission transfers via international trade from 1990 to 2008. *Proc. Natl. Acad. Sci.*, 108: 8903-8908
- Raworth, K., (2012). *A Safe and Just Space for Humanity: Can We Live Within the Doughnut?* Oxfam Discussion Paper. Oxfam, Oxford, UK.
- Rockström, J. et al. (2012a). A safe operating space for humanity. *Nature*, 46: 472-475
- Rockström; J. et al. (2012b). Planetary boundaries: exploring the safe operating space for humanity. *Ecol. Soc.* 14, 32, <http://www.ecologyandsociety.org/vol14/iss2/art32/>
- Sarkis, J et al. (2020). A brave new world: lessons from the COVID-19 pandemic for transitioning to sustainable supply and production. *Resour. Conserv. Recycl.*, 13p
- SPF Economie (2014). *Vers une Belgique pionnière de l'Économie circulaire. Pour une utilisation efficace et durable des ressources, assurant le renforcement de la compétitivité et un environnement de qualité*, 38p., https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/vers_une_belgique_pioniere_e_n_economie_circulaire.pdf
- SPF Economie (2017). *Financement de l'économie circulaire*, 32p, <https://circulareconomy.europa.eu/platform/sites/default/files/financement-de-l-economie-circulaire.pdf>
- SPF Santé publique (2016). *Économie circulaire : potentiel économique en Belgique : rapport final*, 185p., https://www.marghem.be/wp-content/uploads/20160201_Rapport-final-Eco-Circulaire-vFIN2.0.pdf
- SPW - DGO3 - DEMNA – DEE (2017). *Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017*, SPW Éditions : Jambes, Belgique, p. 48, <http://etat.environnement.wallonie.be>
- SPW (2018), *Plan wallon des déchets-ressources*, 432p , https://www.ellipse-ise.eu/wp-content/uploads/2020/07/PWDR_3.pdf

Get up Wallonia !

SPW (2020a). Circular Wallonia, 63p., http://economiecirculaire.wallonie.be/sites/default/files/2020-07/Circular_Wallonia_1.pdf

SPW (2020b). Note préparatoire, 107p., http://economiecirculaire.wallonie.be/sites/default/files/2020-07/note_déploiementEC.pdf.

Transition numérique

Diagnostic

Le développement territorial repose en grande partie sur la capacité à réussir la transition numérique ; les services numériques sont indispensables à la montée en efficacité et à la transformation de tous les secteurs d'activité, mais en particulier à des secteurs d'activité vitaux comme l'éducation, la santé, la bonne gouvernance... En effet, le numérique constitue à de nombreux égards un moyen pour les acteurs économiques et sociaux de faciliter le déploiement de leurs activités, d'accroître l'efficacité des systèmes productifs (et donc potentiellement leur compétitivité), de simplifier certaines transactions (et ainsi catalyser la simplification administrative notamment), de leur rendre plus accessibles certains contenus (bien que cette accessibilité soit inégalement répartie dans la population si l'on tient compte de la fracture numérique)... Si l'enjeu de la digitalisation traverse la DPR (dans la RDI, dans l'Horeca et le tourisme, dans la simplification administrative, entre autres), elle fait l'objet d'un chapitre à part entière (chapitre 8, p. 41) dédié au numérique. En matière de politique industrielle, la RW entend notamment renforcer « les projets de digitalisation industriels mis en place par les pôles de compétitivité : l'économie industrielle par le numérique constituera un facteur de performance et de différenciation renforcé pour nos entreprises soumises à la compétition internationale ». Les différentes propositions du Conseil stratégique reposent également en partie sur le développement d'outils et méthodes numériques. Sans aucun doute, réussir la transition numérique est un enjeu majeur de la relance de la Wallonie.

Si la transition numérique porte de nombreux espoirs de développement, l'omniprésence du numérique dans l'ensemble des secteurs d'activité de la société crée à son endroit une dépendance qui peut, comme toute dépendance à des facteurs potentiellement fragiles, mettre à mal la résilience de cette société. Le système d'usages du numérique dépend du système technique sous-jacent (infrastructures, équipements, logiciels...) Le développement des usages repose sur le développement des activités du secteur du numérique, fournisseur de ce système technique, mais aussi sur les activités d'autres secteurs, en particulier celui de l'énergie. En effet, les usages numériques sont extrêmement consommateurs en énergie. Leur impact environnemental croissant est pourtant souvent négligé.

Il est fondamental de construire la résilience de la société de la société numérique que la Wallonie met en place en assurant qu'elle n'est pas entravée par, d'une part, son impact écologique, d'autre part, sa dépendance à quelques fournisseurs.

Diagnostic en matière d'impact écologique

Les quelques indicateurs qui suivent permettent de mettre en évidence que l'empreinte écologique du numérique est importante et croissante :

- Sa consommation énergétique représentait en 2019 plus de 3% de la consommation mondiale et augmente de 9 % par an. 45 % de la consommation est due à la production d'équipements numériques, 55 %, aux usages de ces équipements. Ces 55 % se répartissent entre la consommation des terminaux (20 %), celle des data centers (19 %) et celle des réseaux (16 %). (The Shift Project, 2018)
- Le secteur du numérique est responsable de 4 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. La part des émissions dues au numérique augmente d'environ 8 % chaque année (The Shift Project, 2018).
- Les flux de données devraient représenter mondialement 396 HexaBytes (EB) par mois en 2022 (Cisco, 2018), dont 50 EB pour l'Europe de l'Ouest, soit une croissance d'un facteur 3 depuis 2018.
- En 2018, un Européen de l'Ouest possédait 5,6 appareils connectés en moyenne, ce chiffre étant en croissance annuelle de 11 % (Cisco, 2018).

Ces indicateurs soulignent une évidence : la transition numérique, si on la veut résiliente et soutenable, ne peut être menée indépendamment de la transition environnementale (en particulier énergétique) – subie – qui s'impose à nous. Dès les premières lignes de sa DPR, la RW affirme avoir une triple ambition sociale, écologique et économique. « La Wallonie s'inscrit dans l'évolution nécessaire et souhaitable vers la société bas carbone. Elle vise la neutralité carbone au plus tard en 2050, avec une étape intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55 % par rapport à 1990 d'ici 2030 » (p. 3). Atteindre cet objectif réclame de penser la transition numérique en intégrant l'ampleur de la dépendance énergétique de nos systèmes numériques et des coûts environnementaux de la transition numérique, afin d'une part que cette dernière puisse être menée de manière soutenable écologiquement, d'autre part qu'elle ne constitue pas, à moyen terme, un facteur de risque pour la résilience de notre société. Cet impact environnemental semble trop souvent oublié dans la promotion du numérique, laissant ainsi à croire que toute forme d'accélération de la numérisation est non seulement désirable en soi mais également réalisable et soutenable. Or, la prise au sérieux de notre dépendance au numérique invite à poser deux nuances de taille à une telle croyance : 1) le numérique n'est pas une finalité en soi, et doit être remis à sa juste place ; 2) toute innovation numérique n'est pas désirable per se et peut s'avérer au contraire porteuse d'effets indésirables qu'il faut anticiper.

C'est pourquoi, dans le cadre du déploiement de sa transition numérique, à l'instar de ce que propose le Shift Project, la Wallonie devra veiller à évaluer la pertinence énergétique des technologies connectées qu'elle promeut et guider les organisations productives du territoire wallon vers un pilotage environnemental de leur système d'information. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de « reprendre la main sur nos usages numériques ». « Sans réflexion de cette nature, nos politiques et stratégies de déploiement des outils numériques resteront les opportunités gâchées d'une transition

numérique qui, bien qu'omniprésente, échouera à contribuer à relever les défis physiques et sociétaux de ce siècle. » (The Shift Project, 2020)

Des initiatives sont déjà présentes en Wallonie, sur lesquelles il est possible de construire. L'association « GreenIT Belgium » répertorie et diffuse les initiatives des acteurs qui cherchent à développer un numérique respectueux de l'environnement, et accompagne les entreprises et organisations dans une transition numérique durable (voir <https://greenitbelgium.be/>). En Wallonie, l'Agence du numérique anime un réseau tentant de propager des pratiques numériques plus écologiques (<https://www.digitalwallonia.be/fr/tags/ecosysteme-green-it>). Ces initiatives restent encore marginales. Néanmoins, elles émergent comme devant faire partie des priorités pour la relance. En témoignent notamment les recommandations d'Agoria qui lient intrinsèquement « Green » et « Digital » dans son document récent concernant la relance de la Belgique (Agoria 2020).

Diagnostic en matière de dépendance technologique aux plateformes

Les plateformes numériques prennent une place de plus en plus importante dans notre façon de consommer, de produire, de nous déplacer et d'échanger. Il y a un « intermédiaire », une plateforme pour chaque pan de notre vie : s'alimenter (Deliveroo, Take Away ou Uber Eats), se déplacer (Uber), se loger (Airbnb), échanger des services ou des biens (Zememain, pwiic, selcoupdepouce...). Dans la période de confinement pour endiguer la propagation de la pandémie, on a constaté une augmentation et une intensification des pratiques numériques chez la majorité des Belges. Amazon est le grand gagnant de la crise, c'est par WhatsApp et Facebook qu'on organise la solidarité, que l'on se donne des nouvelles, c'est par Zoom ou Lifesize que l'on travaille et par Teams que l'on enseigne. Deliveroo et compagnie permettent la livraison à domicile de repas et de courses à domicile. En France, Airbnb est devenu le point de rencontre choisi par les Hôpitaux de Paris pour faire le lien entre les logements vacants et les soignants souhaitant déménager temporairement.

Ce qui crée la valeur d'une plateforme numérique, c'est sa production de données. En effet, lorsqu'il produit de l'échange et donc de la donnée en utilisant la plateforme, l'utilisateur produit de la richesse, sous la forme d'informations qui vont être utilisées par la plateforme elle-même, pour proposer d'autres services, voire revendues à d'autres (Alix et al., *forthcoming*). Alors que l'émergence des premières plateformes collaboratives semblait permettre la création d'organisations horizontales et des échanges sans intermédiaires entre individus¹⁴⁵, il faut constater qu'actuellement, les acteurs dominants ont constitué des situations quasi-monopolistiques et reconstitué des pratiques capitalistiques (en s'affranchissant des règles du droit du travail, de fiscalité et de concurrence¹⁴⁶).

Vision

La responsabilisation des acteurs passe par l'intégration de la notion de « sobriété numérique » dans le développement des nouvelles technologies de l'information, qui sans les remettre en cause, leur impose des objectifs et des conditions.

Comme l'écrit la Fing dans son cahier RESET (FING, 2019) *Le numérique d'aujourd'hui n'est pas adapté au monde de demain, à ses incertitudes, à ses ressources limitées. Un enjeu décisif pour l'ensemble de la société est que le numérique sorte du "toujours plus" et intègre des perspectives de long terme avec les acteurs de la société et les générations futures. Un enjeu central pour les acteurs européens est de retrouver la maîtrise stratégique de leurs choix (d'entreprises, d'acteurs publics, de citoyens, de société), de ne pas être condamnés à s'adapter en permanence à des décisions prises ailleurs, à une concentration extrême de la valeur, à un numérique facteur de dépendances plutôt que d'autonomie, d'émancipation ou de résilience. Cela suppose de changer, non seulement la façon dont nous utilisons le numérique, mais aussi le numérique lui-même (technologies, infrastructures, services-clés)*. Tim Berners-Lee, le concepteur du web comme réseau décentralisé et étant l'expression même des rêves coopératifs et de partage, estime lui-même qu'internet a fait l'objet d'une centralisation croissante aboutissant à un phénomène "antihumain" de grande ampleur.

Définition : « La sobriété numérique, c'est passer d'un numérique instinctif voire compulsif à un numérique piloté, qui sait choisir ses directions : au vu des opportunités, mais également au vu des risques ». (The Shift Project, 2020, p. 3)

La transition numérique ne doit pas être pensée pour elle-même, mais parce qu'elle contribue aux objectifs de développement de la société. Ainsi, dans les différentes propositions du conseil stratégique, le numérique joue un rôle important de facilitateur ou d'accélérateur. Quelques exemples :

- Politique d'innovation et politique industrielle : le numérique est au cœur du redéploiement des entreprises et de l'industrie wallonne, en particulier grâce à l'intelligence artificielle ou à l'industrie 4.0 ;
- Emploi et formation : les compétences numériques sont une priorité pour les Wallons, les professions du numérique sont en pénurie et le secteur du numérique est un fournisseur d'emplois en constante croissance ;
- Rénovation des bâtiments : le numérique est un outil puissant au service du diagnostic énergétique et du design de bâtis énergétiquement performants ;
- Environnement et santé : dans le contexte de la crise sanitaire, le potentiel et l'importance de l'e-santé se sont encore davantage affirmés ;

¹⁴⁵ Et donc des nouveaux modes d'organisation (par exemple du travail, de l'usage plutôt que de la possession, de pratiques à l'approche véritablement écologique en améliorant par exemple le cycle des objets...)

¹⁴⁶ Les plateformes de service fixent les revenus et les conditions de travail avec des tensions sur le salariat et la protection sociale, les grandes villes voient de la spéculation immobilière avec comme conséquence des difficultés de logement pour les citoyens...

Get up Wallonia !

- Politique des aînés et de la petite enfance : l'inclusion de toutes les générations dans notre société repose de plus en plus sur une réduction de la fracture numérique, et le numérique est la base de nombre de solutions pour offrir à nos aînés une vie qui respecte leur intégrité et leur humanité ;
- ...

Il ne s'agit donc pas ici de nier l'importance de la transition numérique, mais de la (re)mettre à sa juste place, en se posant la question : "Pourquoi et pour quoi avons-nous besoin du numérique ?" en la mettant en perspective avec les tendances d'évolution de la consommation du numérique en Wallonie. Afin de mettre le numérique à sa place, Vidalenc (2019) suggère plusieurs pistes :

- Sortir le numérique de tous les espaces où il est inutile : il s'agit donc d'analyser toute solution numérique à la lumière de son utilité sociale, écologique ou psychologique. "Laisser le numérique se déployer sans limites revient à le desservir lui-même."
- Rendre visible l'invisible : « Une tension existe actuellement entre un effacement historique tendanciel des composantes techniques du système énergétique et une mise en lumière des nouveaux équipements (éolien, solaire, méthanisation, data centers) » ; là il s'agit de « rendre visible l'invisible ». Visibiliser les impacts du numérique, c'est classer les usages suivant leur incidence et trouver des solutions énergétiques renouvelables et locales pour limiter cette incidence.

Mesures et actions concrètes

Cette section est structurée en 3 points. Nous proposons tout d'abord une série de questions qui devraient soutenir la transition numérique responsable de la Wallonie. Ensuite, nous mettons en lumière les recommandations de sobriété numérique du Shift (2020). Enfin, nous soulignons que cette transition numérique responsable est également porteuse d'opportunités de développement économique.

Questions à se poser

- De quels leviers (fiscaux, incitatifs, autres) la Wallonie dispose-t-elle pour catalyser la transition vers une plus grande responsabilité / sobriété numérique ?
- Quels sont les problèmes directement / facilement abordables ? Quels sont ceux d'une ampleur plus grande (data streaming, ...) ?
- Quels programmes de recherche lancer et soutenir ?

Recommandations du « Shift Project »

Evaluation systématique de la pertinence environnementale

Le bilan énergétique net n'est souvent positif que si les comportements en phase d'utilisation sont orientés par une gouvernance alignée sur les objectifs d'économie d'énergie. Il s'agit donc, pour la Wallonie, de mettre en place une politique de transition numérique basée sur une évaluation systématique de la pertinence environnementale.

Politique des usages numériques

Le pilotage des usages numériques relève de la politique publique, au-delà des « bonnes pratiques » individuelles. Tout un champ d'actions publiques est à développer et à mettre en œuvre, de l'éducation initiale au numérique à la régulation de techniques de design en passant par des campagnes de prévention contre l'obésité numérique. Des politiques publiques sont à construire en lien avec la politique de santé publique et en associant les acteurs publics, privés, les régulateurs wallons, belges et européens, les communautés de designers, les consommateurs, les experts en sciences humaines et sociales.

Il s'agit de co-construire avec ces acteurs des outils de formations permettant à chacun d'évaluer les conséquences de ses choix, des supports pédagogiques à l'intention des parents, des éducateurs, des leviers pour faire évoluer les designs vers davantage de sobriété, mais aussi des modèles économiques favorisant cette sobriété.

Pilotage des systèmes d'information dans les organisations

Les organisations publiques et privées peuvent gérer leurs systèmes d'information de manière à en maximiser la résilience, en intégrant une "rationalité à finalité environnementale dans le lancement et le pilotage des projets numériques."

Opportunité économique d'une transition numérique sobre

Le numérique sobre ouvre de nombreuses opportunités en matière d'innovation, de compétitivité et d'emploi, à différents niveaux.

Innovation dans le secteur informatique

La sobriété numérique demande d'innover en matière d'équipement et de modalités d'usage. Par exemple, des capteurs liés à des systèmes d'alerte peuvent aider l'utilisateur à gérer son usage pour le rendre aussi sobre que possible, en lien avec les pics de connexion, la disponibilité d'énergie solaire ou éolienne... Ainsi, les « watt-mètres » ont été

développés par Thierry Leboucq, fondateur de Greenspector (société spécialisée dans l'efficacité des applications), ou le Carbonalyser, du Shift Project.

Allongement de la durée de vie des infrastructures et recyclage des équipements

Outre des avantages financiers pour les entreprises concernées, l'allongement de la durée d'usage (et donc de vie) des infrastructures informatiques demanderait de développer des compétences et de l'emploi dans la maintenance de ces infrastructures. De même, le recyclage des équipements, leur reconditionnement et le traitement des déchets seraient également pourvoyeurs d'emplois.

Recherche

Les systèmes d'information, par leur opacité et leur grande technicité, apparaissent à la grande majorité de la population comme des "boîtes noires" sur lesquelles ils n'ont que peu de contrôle. Seul un très petit nombre de personnes comprend les algorithmes qui les sous-tendent et disposent de ce fait d'un pouvoir, dont certaines peuvent abuser pour s'adonner à de la "fraude numérique". Ce type de fraude, si elle concerne l'utilisation d'informations personnelles d'une large part de la population soulève un enjeu démocratique de taille. A cet égard, en France, « la mission Villani évoque (...) le danger des « boîtes noires » (...) Quel traitement de cette gigantesque masse d'informations peut-il réellement être fait ? L'augmentation des données ouvertes suffira-t-elle pour nous permettre de reprendre en main les enjeux numériques et environnementaux et de faire des choix démocratiques ? » (Vidalenc, 2019, p.106) Pour répondre à cet enjeu, la recherche doit contribuer à développer des "espaces d'intermédiation" (ibid.) capables à la fois de rendre plus transparents les algorithmes qui sous-tendent les systèmes d'informations, et de donner une voix aux experts de différentes disciplines en collaboration avec les usagers et citoyens pour débattre de l'élaboration des futurs logiciels, codes et algorithmes.

En outre, l'élaboration d'équipements plus sobres réclament des investissements en recherche grâce auxquels la Wallonie pourrait se positionner dans un secteur qui sera nécessairement en fort développement dans un futur proche : systèmes de stockage moins énergivore, équipements informatiques moins consommateurs en ressources rares, algorithmes plus efficaces, systèmes de communication à faible impact sur la santé humaine et animale...

Cohésion sociale

« La principale force du numérique au service de la transition écologique n'est pas à chercher du côté du calcul, mais de celui du partage, de la collaboration et du lien social. C'est du côté des approches collectives qu'il sera le plus à même de proposer des leviers de transformation. » (Francou, 2019)

A ce sujet, il nous semble nécessaire de développer, dans le futur, la notion de « commun numérique », et de lui accorder un cadre légal et un soutien opérationnel à la hauteur de ses enjeux.

La question des « communs numériques » fait référence à une catégorie de biens ou de ressources qui diffèrent fondamentalement du concept originel des communs naturels ou fonciers, ne serait-ce que par le fait qu'ils se rapportent à des ressources immatérielles, intangibles à l'égard desquelles les classifications séminales des communs ne s'appliquent que peu ou mal. Ils seraient finalement un sous-ensemble des communs de la connaissance (Hess et Ostrom, 2007) où on constate l'absence des caractéristiques d'épuisement des ressources mais surtout de rareté et donc de rivalités propres aux ressources matérielles, tangibles. Ces communs numériques sont définis comme des « *ressources ouvertes coproduites et maintenues par une communauté qui définit elle-même ses règles de gouvernance et considère ces ressources comme génératrices de liens sociaux plutôt que comme des marchandises soumises aux lois du marché*¹⁴⁷ ».

Aujourd'hui, la tendance est d'inclure abusivement un ensemble sans doute trop large d'activités dans ce terme de communs, en entretenant le plus souvent la confusion avec ce qui relève de l'économie dite collaborative ou participative. C'est particulièrement criant dans le domaine des plateformes numériques.

L'omniprésence de ces plateformes et la dépendance croissante de bon nombre des activités économiques par rapport à ces plateformes posent une série de questions : pourra-t-on garantir l'accès libre aux usagers ? Comment préserver et garantir une indépendance par rapport à ces plateformes (les GAFAM mais également toutes celles qui sont dans une situation non-concurrentielle) ? Comment sortir de ces situations où quelques plateformes ont remporté l'ensemble d'un marché mondial qu'elles ont reconfiguré et dont les impacts sont un accaparement systématique de la valeur des échanges locaux, une appropriation et une monétisation des données personnelles, un partage faible de ces données avec les acteurs publics, une opacité des algorithmes qui hiérarchisent les utilisateurs sans même les informer ni les associer aux critères de sélection ?

Certaines actions sont possibles pour s'affranchir de cette dépendance. En voici une liste non exhaustive :

- Légiférer et taxation de ces plateformes : opérer des prélèvements à la source sur les revenus que les prestataires (les hôtes d'Airbnb, les conducteurs d'Uber, ...) gagnent sur ces plateformes. Le problème est la présence d'effets croisés (l'effet de contamination, l'effet de levier et l'effet de ricochet) qui peut avoir

¹⁴⁷ <https://inno3.frama.io/tutoriel-communs-numeriques/02-Tutoriel/#tutoriel-communs-numeriques>

comme impact qu'une taxe censée frapper un groupe d'utilisateurs finirait par être entièrement supportée par l'autre groupe (Belleflamme et Toulemonde, 2016).

- Soutien des plateformes coopératives (lien avec fiche économie sociale) qui respecteraient les caractéristiques suivantes : 1) gouvernance inclusive, 2) partage de la valeur si création de valeur monétaire, 3) éthique des données (si utilisation externe, obligation de consentement et d'objectifs précis), 4) production de communs (briques logicielles, contenus informationnels, créations collectives) sous licence libre ou à réciprocité renforcée (possible réutilisation et amélioration par d'autres organisations) et enfin 5) coopération entre plateformes (avec également les idées de mutualisation des services et d'interopérabilité numérique) menant à une décentralisation (Alix et al., forthcoming)

Références

Agoria (2020). Facilité européenne pour la reprise et la résilience - Les propositions d'Agoria pour développer le plan belge. <https://www.agoria.be/fr/Plan-de-relance-europeen-Agoria-fait-10-propositions-pour-le-plan-numerique-belge>

Alix, N., Perret, F. et Séguy, B. (forthcoming). Les Plateformes coopératives : des modèles innovants d'économie sociale dans une société du numérique. In P. Bance et J. Fournier (dir.), Numérique, action publique et démocratie, Presses universitaires de Rouen et du Havre (PURH).

Belleflamme, P., & Toulemonde, E. (2016). Who benefits from increased competition among sellers on B2C platforms? *Research in Economics*, 70(4), 741-751.

Cisco (2018). Cisco Visual Networking Index: Forecast and Trends, 2017-2022.

Fing (2019). "Réinventer le numérique, urgent, vital et... stratégique !" Fing.

Franco, R. (2019). « Agenda pour un futur numérique et écologique. » Fing.

Hess, C., & Ostrom, E. (2007). "Introduction: An overview of the knowledge commons."

The Shift Project (2020). « Déployer la sobriété numérique. »

The Shift Project (2020b). « Plan de transformation de l'économie française. »

Vidalenc, E. (2019). "Pour une écologie numérique." Les Petits Matins.

Fing, (2020). Reset, quel numérique voulons-nous ? Cahier d'enjeux Questions Numériques, 13 février 2020.

Rénovation des bâtiments et économie d'énergie

En Wallonie, la politique de rénovation énergétique à long terme du bâtiment, développée dans le cadre de la Directive relative à l'Efficacité Energétique (2018/844/UE¹⁴⁸), a fait l'objet d'études approfondies du côté de la DGO4, mobilisant une approche stratégique basée sur un large processus de consultation du secteur et un diagnostic très développé en matière de bâtiments privés (Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment 2017). Par contre, cette Stratégie souligne le manque d'informations disponibles en matière de bâtiments publics. En outre, cette Stratégie ne mobilise pas une logique Développement Durable : son analyse peine à intégrer les différentes externalités positives de tels investissements : emploi, réduction de consommation d'énergie et de production de GES, santé et bien-être amélioré, amélioration du cadre de vie. Enfin, les logements les plus énergivores sont souvent utilisés par les personnes avec moins de revenus : le soutien à la rénovation énergétique contribue aussi à réduire les inégalités sociales.

L'Alliance Emploi Environnement, pour sa part, a développé avec le secteur une réflexion en soutien Rénovation au plan mentionné ci-dessus en mettant en avant les contributions d'une telle stratégie aux ODD (Plan AEE – Construction Durable 2016-2019).

Les deux documents (ainsi que la DPR) soulignent l'importance de développer une gestion de suivi – évaluation des investissements et actions entreprises.¹⁴⁹

Par ailleurs, l'Arrêté du Gouvernement wallon du 18 juillet 2019 modifiant la partie réglementaire du Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau, en vue de mettre en œuvre le régime du CertIBEau, et diverses dispositions relatives au règlement général d'assainissement sera d'exécution à partir du 1/1/2021. Il devrait exécuter les décisions du décret du 28 février 2019 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau, instaurant une certification « Eau » des immeubles bâtis, dénommée « CertIBEau ». La mise en œuvre de cet Arrêté aura un impact important en matière de renforcement de la qualité des systèmes de traitement des eaux. La SPGE s'est vu confier la mission (au 01/01/2018) de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA) c'est-à-dire d'en organiser les contrôles, entretiens et vidanges. Près de 12% des habitations wallonnes sont concernées (surtout en milieu rural).

Diagnostic

Le secteur de la construction est un secteur pourvoyeur d'emplois important pour la Wallonie mais il souffre d'un manque chronique d'investissement aussi dans le secteur du bâtiment, plus particulièrement le logement. Ce secteur emploie 58.170 salariés (environ 11.000 dans le secteur de la rénovation des bâtiments¹⁵⁰), et pèse au sens strict 6,8 % de l'emploi salarié wallon (public et privé) et 12% de la Valeur Ajoutée et 120.000 emplois si on inclut les activités amont/aval. « Le secteur présente également l'un des multiplicateurs d'emplois par million € investi, parmi les plus élevés en Wallonie (10,2). Ce qui place le secteur de la construction comme un secteur stratégique et structurant pour l'économie wallonne ». (Plan AEE – Construction Durable 2016-2019).

Ce secteur est aujourd'hui en pleine mutation : de nombreuses innovations techniques et organisationnelles sont en cours de développement (Eco-matériaux ; Réutilisation des matériaux dans une logique d'économie circulaire ; maisons intelligentes).

Trois quarts des logements datent d'avant 1985, ce qui résulte en un parc aux faibles performances énergétiques. Moins d'un quart des logements peuvent se prévaloir d'un certificat PEB A->C : c'est surtout le cas des nouveaux logements. Il s'agit d'investir d'abord dans les bâtiments les moins performants et l'isolation des toits. ¾ des logements sont des maisons individuelles, le reste des immeubles multilogements.

Le rapport de la Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment 2017 estime pour le secteur résidentiel privé que :

- Le besoin d'investissement total sur la période 2017-2050 est estimé à 63 milliards d'euros.
- Sur base des effets de levier moyen des instruments actuels (4 € privés / 1€ public), les subsides nécessaires pour le secteur résidentiel sont estimés à 12,6 milliards d'euros sur la période 2017-2050, avec un pic à 561 millions d'euros annuels en 2040.
- Les expériences des pays voisins montrent que les subventions ne sont pas aussi efficaces que les obligations pour générer un changement de comportement de la part des propriétaires.
- Un cadastre de l'état des besoins pour les bâtiments publics est indispensable (voir « actions »). Pour les infrastructures et bâtiments publics, les chiffres des investissements réalisés (ou programmés) sont en outre difficiles à trouver.

¹⁴⁸ Actuellement, la Directive européenne 2018/844 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive 2010/31/UE sur la performance énergétique des bâtiments et la directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique.

¹⁴⁹ Ces deux plans s'inscrivent dans la ligne des plans wallons : 1. Plan Air-Climat-Energie (PACE) : Axe 1 du PACE : « Agir sur le bâti » (résidentiel et tertiaire), 2. Stratégie wallonne de Développement durable (SWDD) - chapitre 4 (énergie et ressources), 3. Plan wallon des déchets-ressources, 4. Plan de lutte contre la pauvreté : prêts hypothécaires sociaux (accesspacks), bonus logement (chèque-habitat).

¹⁵⁰ PF ITF du 8/12/2020 : Information de la Confédération de la Construction.

Get up Wallonia !

Plus globalement, le niveau d'investissements publics des vingt dernières années en Wallonie comme en Belgique est trop faible : ces investissements compensent à peine l'amortissement du capital, ce qui entraîne une dépréciation du capital et des infrastructures beaucoup plus marquées que dans nos pays voisins, France, Allemagne et Pays-Bas¹⁵¹.

Le projet « Wallonie H2020 » (p.510) soulignait déjà l'intensité d'emplois que peuvent générer ces investissements dans une logique de relance économique pourvoyeuse d'emplois : 1 EUR dépensé permet de récolter entre 4 et 5 EUR.

Outre les avantages économiques, ces investissements contribuent à plusieurs ODD : l'Alliance Emploi Environnement cite :

- ODD n°8 : création d'emplois.
- ODD n°13 : mesures pour lutter contre le réchauffement climatique.
- ODD n°7 : accès de tous à des services énergétiques fiables, durables à un coût abordable ».
- ODD n°12 : modes de consommation et de production durables : utilisation rationnelle des ressources (éco-construction et économie circulaire).
- ODD n°11 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base à un coût abordable.

Par ailleurs, il faut ajouter l'impact sur la santé lié à un cadre de vie de qualité.

Vision

Les économies d'énergie et isolation des bâtiments font l'objet d'un consensus régional. En particulier, elles ont été présentées comme une priorité régionale majeure pour le Gouvernement (voir DPR, chapitre 12 : Energie).

Le Plan Air-Climat-Energie (PACE) présente la stratégie rénovation avec des objectifs à long terme (p.82) vers une réduction de 70% de la consommation d'énergie en 2050 par rapport à 2005.

- Pour le résidentiel : tendre en 2050 vers le label PEB A (Espec = 85kWh/m²an)
- Pour le tertiaire : tendre en 2050 vers un parc de bâtiments tertiaires neutre en énergie

Un des enjeux est de promouvoir la rénovation énergétique des bâtiments et pousser les exigences tout en garantissant l'accès à un logement de qualité. Cela étant dit, si les stratégies existantes soulignent l'effort budgétaire important de leur réalisation, elles n'analysent pas les différentes alternatives en matière de financement, que ce soit en termes d'efficacité ni d'impact budgétaire. Et les objectifs ont beaucoup évolué au cours du temps comme le rappelle l'Audit de la stratégie par la Cour des Comptes, (2019): alors que la Région s'était fixé dans la (DPR) 2009-2014 fixait plusieurs objectifs ambitieux en matière de PEB (norme " très basse énergie " à partir de 2014; norme " passive " ou équivalente à partir de 2017; norme " zéro-net " à partir de 2019 pour tout nouvelle construction), la DPR 2014-2019 a revu à la baisse les ambitions,...en envisageant une application progressive des normes pour que le secteur puisse s'adapter sans créer de surcoûts.

Le Gouvernement wallon déclare revoir, en concertation avec les secteurs concernés, les objectifs et le rythme de réalisation de la stratégie de rénovation du bâti wallon pour les rendre cohérents avec l'objectif climatique et viser la neutralité carbone de l'ensemble du bâti en 2050.

Mesures et actions concrètes

Actions en cours (aux termes de la DPR et des plans existants)

Dans le cadre de la DPR, le Gouvernement propose de :

- Renforcer progressivement les critères de performance énergétique des bâtiments (PEB),
- Renforcer les exigences de construction pour les bâtiments neufs (résidentiel et tertiaire), de telle sorte qu'ils soient NZC (net zero carbon) dès 2027.
- Investir massivement dans l'isolation des bâtiments et développer les énergies renouvelables pour le solde de la consommation énergétique.
- Assurer un monitoring spécifique (en matière d'investissement (réalisations) et de décarbonisation (résultat))
- Evaluer les besoins en matière de formation et adapter les filières de formation, de qualification et d'aide à l'emploi en conséquence.

Plus précisément, en matière de bâtiments publics, la DPR mentionne :

- Etablir un Cadastre des bâtiments publics d'ici fin 2020.
- Etablir un Plan d'isolation des bâtiments publics sur une période de dix ans afin d'améliorer l'efficacité des bâtiments (écoles, administrations, crèches et logements d'utilité publique) au rythme de 3% de rénovation par an.
- Le 16 juillet 2020, le Gouvernement wallon a fait un premier pas en adoptant un plan de rénovation des logements public sur 4 ans : 25.000 logements pour 1.2 Mds d'euros dont 25% à charge des SLSP et 883 comme subvention régionale.

¹⁵¹ E. Lecuivre et H. Bogaert, Les investissements publics belges dans le cadre budgétaire et comptable européen, CERPE, Décembre 2017, WP N°90 - 2017/05

Get up Wallonia !

- Assurer le cadre budgétaire des Subventions UREBA, PIVER (pour logements et bâtiments publics). La Stratégie (2017) mentionne un montant d'environ 100 M€ sur le budget 2016.
- Facilitation et incitation aux investissements des régions et des communes.
- Revoir les Marchés publics pour les utiliser comme levier de changement.

Plus précisément, en matière de bâtiments privés, la DPR mentionne :

- Primes à la rénovation des logements privés et déductibilité fiscale
- Prêts à faibles coût : RENOWATT-ecopacks, pour les logements privés.
- Orientation du chèque-habitat pour promouvoir la rénovation économiseur d'énergie.
- Adaptation des règles d'urbanisme pour faciliter les rénovations énergétiques

Actions à encourager et accélérer

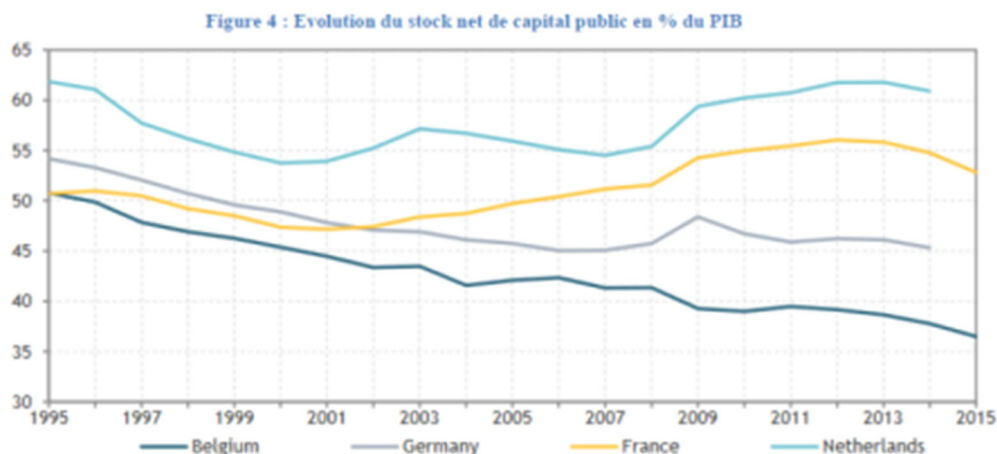
Cette ligne d'action ne remet pas en question les orientations définies avant la crise. Par contre, elle propose d'accélérer la reprise au premier trimestre 2021 par un programme ambitieux et maîtrisé de primes pour le secteur privé (les délais pour les investissements dans le secteur public étant plus longs) :

- Finaliser le cadre réglementaire en matière de renforcement progressif des critères de performance énergétique des bâtiments (PEB),
 - Publier l'état des lieux des bâtiments publics en matière de rénovation (énergie, électricité, eau) et le plan de rénovation projeté sur les prochaines années.
 - Définir une stratégie de soutien et d'obligation de rénovation énergétique des bâtiments privés : si cette obligation était imposée lors d'un changement de propriétaire, il serait possible d'envisager un traitement de 3% des immeubles par an.
 - Développer des sources de financement diversifié pour les ménages disposant de moins de ressources.
- Soutenir et imposer les principes de l'économie circulaire dans le secteur : recyclage, voire réutilisation des matériaux
- Organiser une forme de subsides spécifiques encourageant une approche collective dans une logique de « Commun » pour créer et accompagner la mise en œuvre et l'appropriation du projet pour favoriser une rénovation systématique par quartiers (plus économique et efficiente).
- Promouvoir l'emploi dans le secteur de la rénovation.
 - Définir une stratégie pour rendre plus attractifs les emplois du secteur : augmenter le 'revenu net des travailleurs' (compter les heures de déplacement comme heures de travail ? définir des primes spécifiques pour les travailleurs du secteurs (réduction de PI ; prêt hypothécaire ;)
 - Formation dans le secteur de la construction/rénovation : favoriser la digitalisation des systèmes techniques ; former aux principes de l'économie circulaire dans le secteur.

Annexes

La figure ci-dessous met en évidence le niveau trop faible d'investissement public : les bâtiments publics (logements ou autres) doivent être considérés comme des infrastructures à entretenir avec un engagement budgétaire annuel significatif.

Depuis 1995, l'investissement compense à peine l'amortissement du capital. En conséquence, on observe une érosion continue du stock net de capital public¹⁶ en % du PIB. Ainsi, celui-ci a reculé de 51% du PIB en 1995 à 36,5 % du PIB en 2015 ; un niveau nettement inférieur à celui de ses voisins (même comparé à celui de l'Allemagne qui s'est stabilisé ces dernières années) comme le montre la Figure 4.



<https://energie.wallonie.be/fr/strategie-de-renovation.html?IDC=9580>

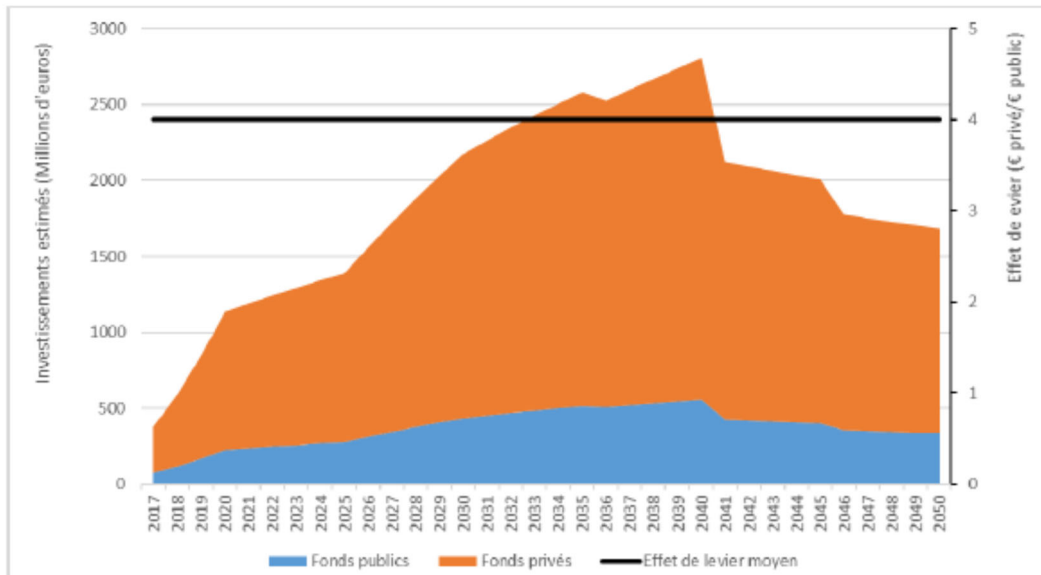


Figure 27. Scenari A « business as usual » - Estimation des besoins d'investissement annuels pour la rénovation du parc résidentiel, répartition entre fonds publics et fonds privés.

Agriculture, eau, alimentation, territoire et hospitalité

Afin de mettre en place une économie de la satisfaction et de la convivialité en Wallonie, ainsi que d'amplifier la résilience, il importe de créer et stimuler une réelle synergie entre Agriculture et Hospitalité autour de l'alimentation et du territoire.

D'un point de vue macroéconomique, dans le secteur agricole, la pandémie de la covid-19 ainsi que la première vague de mesures de confinement imposées par les gouvernements au premier semestre 2020 pour la contenir ont entraîné une forte baisse de la croissance provoquant une baisse des prix internationaux de la viande de 7 à 18 % en 2020 et des produits laitiers de 4 à 7 % par rapport à une situation de statu quo. Suite au ralentissement de l'économie, les prix des biocarburants baissent fortement en 2020, suivis de leurs principales matières premières, le maïs et les oléagineux¹⁵². Bien que les pertes de revenus et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement locale liées à la pandémie ont sans aucun doute conduit à une augmentation de l'insécurité alimentaire dans de nombreux pays en développement, il est remarquable de constater qu'au niveau mondial, la consommation alimentaire n'est pratiquement pas affectée en raison de la stabilité de la demande pour la plupart des produits agricoles et de la courte durée du choc (Elleby et al., 2020). Il n'y a donc aucune raison pour que la crise sanitaire se transforme en crise alimentaire mondiale. L'offre de cultures de base est importante, les perspectives de production sont favorables et les stocks de céréales devraient atteindre un des niveaux les plus élevés jamais enregistrés¹⁵³.

Même si le système alimentaire a résisté durant la crise, cette dernière a mis aussi en avant les difficultés de maintenir une indépendance alimentaire et promouvoir une agriculture résiliente¹⁵⁴. Depuis le premier confinement, les modèles d'agriculture et de système alimentaire pré-pandémiques, avec tous leurs impacts économiques et environnementaux, posent toutefois question (Meine, 2020).

D'un point de vue régional et national, la crise sanitaire que nous connaissons rappelle surtout l'importance stratégique de notre agriculture. La mobilisation sans faille de l'ensemble des acteurs de la chaîne agricole a permis de garantir à toutes et tous un accès à l'alimentation. La multifonctionnalité de l'agriculture au sein de la société (Mollard, 2003) a pu également être mise en avant, notamment pour son rôle économique et productif, son rôle résidentiel et récréatif, et aussi son rôle de conservation (protection de la biodiversité, du patrimoine naturel, culturel et paysager)¹⁵⁵.

Alors que le secteur de l'agriculture (l'agriculture biologique et l'agroécologie en particulier) a bien résisté à la crise sanitaire, c'est tout le contraire pour le secteur du tourisme au sens large, appelé également celui de l'hospitalité. Les stratégies visant à aplatiser la courbe de la covid-19, telles que les limites numériques en termes de bulle sociale, la distanciation sociale, les recommandations de rester à domicile, les restrictions de voyage et de mobilité, ont entraîné la fermeture temporaire de nombreuses entreprises de l'hôtellerie et de la restauration et ont considérablement réduit la demande pour les entreprises qui ont été autorisées à poursuivre leurs activités (Bartik et al., 2020). Traditionnellement, de nombreux éléments de l'industrie de l'hospitalité (restauration, hébergement, commerces/shopping, activités culturelles, activités récréatives et transport) sont essentiellement considérés comme des luxes, dont les gens peuvent profiter lorsqu'ils ont satisfait les besoins fondamentaux que sont la nourriture, les vêtements et le logement. Cependant et comme Jones et Comfort (2020) le font remarquer, il apparaît que la crise de la covid-19 a remis en question une telle caractérisation de l'industrie de l'hospitalité.

L'expérience du confinement en 2020 a été, pour beaucoup, l'occasion d'explorer ce système de satisfactions par rapport au système mis en place dans notre société de consommation. Dans des conditions favorables, certains ont pu augmenter leur niveau de satisfaction en réduisant de façon significative leurs consommations. Ils ont remplacé des consommations matérielles et marchandes (rouler en voiture) par d'autres, plus naturelles, respectueuses de l'environnement et gratuites (se promener, jardiner, faire du sport), plus sociales (vie de famille, solidarités de voisinage), plus culturelles (lire, écouter la musique). Ils ont aussi pu tirer des satisfactions nouvelles de leur activité productive (travailler mieux, plus efficacement), du gain d'autonomie par rapport à leur hiérarchie professionnelle. Certains, après le confinement, ont décidé de « changer de vie », c'est-à-dire de métier, de lieu de vie, de façon de consommer, avec souvent l'objectif d'accroître leur autonomie et de redonner du sens à leur existence notamment en s'orienter vers des métiers de la 'terre' et de la 'bouche'. Ils ont revisité toutes les cases de leur système de satisfactions et trouvé une nouvelle cohérence (Haëntjens, 2020).

L'idée que le paradigme de la société de consommation soit remplacé par un autre, prenant mieux en compte les 'satisfactions' non marchandes, comme le bien-être (ou le bonheur), la qualité de l'environnement, la santé, le lien social, la soutenabilité ou le bien commun, suscite de plus en plus de multiples intérêts et attentions notamment par plu-sieurs prix Nobel d'économie¹⁵⁶. L'indice de développement humain, le bonheur national brut, l'indice de richesse inclusive ou les enquêtes sur le bonheur sont quelques-unes des nombreuses tentatives visant à aider les dirigeants politiques à « penser

¹⁵² https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=130_130816-9uut45lj4q&title=Covid-19-and-the-food-and-agriculture-sector-Issues-and-policy-responses

¹⁵³ Ibid.

¹⁵⁴ Ibid.

¹⁵⁵ http://www.inra.fr/l_institut/prospective/10_juillet_prospective_nouvelles_ruralites

¹⁵⁶ <https://qz.com/1503207/a-nobel-prize-winning-psychologist-defines-happiness-versus-satisfaction/> à propos des travaux de Kahneman, prix Nobel d'économie 2002. On peut également penser aux travaux de Deaton (prix Nobel 2015) pour ses travaux sur les liens entre santé, revenus et qualité de vie. Enfin, citons également Nordhaus (prix Nobel 2018) pour ses travaux intégrant le réchauffement climatique à l'économie.

Get up Wallonia !

hors PIB (Produit Intérieur Brut) ». Agriculture et hospitalité sont des secteurs qui participent grandement à la mise en place d'une économie du bien-être et de la satisfaction (Corvo, 2011; Staerms, 2012).

Rapprocher l'agriculture du secteur de l'hospitalité permettrait de mettre en place un écosystème résilient, axé sur une économie de la satisfaction et capable de mieux appréhender les périodes d'instabilités climatiques, économiques et sanitaires de plus en plus fréquentes. De nombreux exemples démontrent la pertinence de l'approche multifonctionnelle de l'agriculture et l'importance de lui redonner un rôle structurant (Fleischer et Tchetchik, 2005; Alonso (2010); Chiara et al. (2019); Torres et Momsen, 2004).

En lien direct avec le secteur de l'agriculture, il est essentiel de rappeler la chance d'avoir en abondance la ressource naturelle mais particulièrement vulnérable qu'est l'eau. Les services de gestion et d'assainissement de l'eau ont été maintenus tout au long de la crise sanitaire. Les sociétés de distribution ont assuré un approvisionnement de qualité permettant aux Wallons de respecter, en outre les règles sanitaires et d'hygiène essentielles et de rester chez eux, comme le recommandaient les autorités sanitaires. Cette crise sanitaire a mis en avant l'importance de saisir les opportunités liées à cette eau et d'en faire un patrimoine économique wallon, notamment en amplifiant la modernisation et la digitalisation des services (smart metering, quality AI solutions...) et d'augmenter la mutualisation et la coordination des différents acteurs.

L'ambition doit être de préserver et de faire fructifier cet "or bleu" comme le rappelle le Code de l'Eau (2004) dans son article 1er qui stipule que « l'eau fait partie du patrimoine commun de la Région wallonne ».

Que retirer du benchmarking ?

Au niveau des ressources durables, quelques éléments ressortent du benchmarking même si l'impact des énergies renouvelables (plus largement abordé dans l'exercice) sur le territoire et le paysage concerne plus spécifiquement l'énergie. En Suède et au Pays Basque, excepté un engagement plus fort dans l'économie circulaire et le fait que les plans de relance post-covid-19 se baseront en partie sur l'industrie alimentaire (Pays Basque) et la bioénergie (Suède), rien n'est évoqué.

En Rhénanie-du-Nord-Westphalie, ils ont doublé les zones de conservation de la nature entre 1990 et 2015 (8,4% du territoire) et dans une stratégie de maintien de la biodiversité, l'objectif est d'arriver prochainement à 15%. L'agriculture utilise 48% du territoire mais relativement moins biologique. En Occitanie, le même pourcentage (50%) du territoire est consacré à l'agriculture et celle-ci fait partie intégrante du « Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation ». A l'inverse de la Rhénanie, « l'Occitanie accorde une importance particulière au développement de l'agriculture biologique à grande échelle. Il convient d'indiquer qu'un producteur biologique français sur quatre se situe en Occitanie. Pour la période 2018 à 2020, l'Occitanie a mis en place un Plan Bi'O qui vise à établir des axes d'actions pour le développement de l'agriculture biologique de la production à la consommation. Dans ce même cadre, l'Occitanie met l'accent sur le développement d'une alimentation durable et saine pour ses citoyens. En 2018 et 2019, l'alimentation a été nommée "grande cause régionale" et la région a mis en place un Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie sur base d'une consultation citoyenne. ». L'agriculture dispose de la mise en place de dispositifs d'aide renforcés et spécifiques, tout comme le tourisme (voir ci-après). Enfin, en Flandre, le problème de la pénurie de l'eau et la création d'une technologie (réservoirs d'eau, bassins d'infiltration) dans le cadre du « Blue deal » en lien avec une économie circulaire sera essentiel afin de préserver l'agriculture qui représente plus de la moitié des terres. Rien sur l'agriculture écologique mais on sait qu'elle est relativement moins présente qu'en région wallonne.

Pour ce qui est du tourisme, l'Occitanie « a su tirer profit des avantages naturels de son territoire (énergies renouvelables grâce au relief, tourisme et viticulture grâce notamment au climat favorable...) ». En Flandre (pas dans le benchmarking), on notera l'impact positif en termes d'emploi, d'attractivité et préservation de la biodiversité du parc national Hoge Kempen (1.2 million de visiteurs par an, 191 millions générés et plus de 5000 jobs) ou encore du RivierPark Maasvallei¹⁵⁷.

C'est pourquoi l'analyse de benchmarking, sur base des cas de l'Occitanie et des exemples flamand et basque conclut que dans le contexte wallon, « il conviendrait de lister et de s'interroger sur une plus grande optimisation des avantages naturels du territoire : nœud de communication au cœur de l'Europe, proximité des grandes métropoles européennes dont la capitale de l'Union européenne et d'organisations internationales, massif ardennais, ... » auxquels on pourrait ajouter la région des lacs de l'Eau d'Heure ou encore les Fagnes.

Diagnostic

L'agriculture belge, un secteur toujours en progression

L'augmentation de la valeur de la production agricole, associée à une augmentation plus limitée de la consommation intermédiaire (+0,8 %), a entraîné une forte hausse de la valeur ajoutée brute (+4,5 %) générée par l'activité agricole de l'UE en 2019 par rapport à 2018. Dans le détail, la valeur de la production végétale dans l'UE a progressé de 1,8 %, les volumes affichant une hausse de 2,2 % et les prix une baisse de 0,3 %.

¹⁵⁷ <https://www.rivierparkmaasvallei.eu/fr>

Get up Wallonia !

Cette hausse résulte essentiellement de hausses de 29,5 % pour le seigle et le méteil, de 23,5 % pour le houblon, de 20,4 % pour la pomme de terre et de 15,3 % pour l'huile d'olive. La production animale de l'UE a, elle, augmenté en valeur (+3,6 %) en 2019 par rapport à 2018, avec une augmentation de prix de 3,5 % et un volume stable. La valeur plus haute en 2019 était principalement due aux augmentations de 14,6 % pour les porcins, de 3,2 % pour le lait et de 1,8 % pour les ovins et caprins (chèvres, moutons...), principalement dues à des hausses de prix¹⁵⁸.

Par ailleurs, avec 77 milliards d'euros (soit environ 18 % du total de l'UE) en 2019, la France affichait la plus forte production agricole totale parmi les États membres, suivie de l'Allemagne (58,2 milliards d'euros, soit 14 %), de l'Italie (57,8 milliards, soit 14 % également), de l'Espagne (51,7 milliards, soit 12 %), des Pays-Bas (29,1 milliards, soit 7 %), de la Pologne (26,4 milliards, soit 6 %) et de la Roumanie (19 milliards, soit 5 %). La production agricole totale de la Belgique en 2019 a atteint 8,7 milliards d'euros, en hausse de 6,2 % sur un an (dont 5,4 % pour la production animale et 7,3 % pour la production végétale).

Quelques chiffres en Wallonie

En 2018, en Wallonie, on compte 12,752 exploitations agricoles avec une superficie moyenne par exploitation (ha) de 58 ha ; la superficie agricole totale s'élève quant à elle à 735.206 ha. Les cultures industrielles et les céréales représentent près de 39,8% de la superficie totale agricole.

La valeur de la production agricole représente 1.799,1 millions d'euros (moyenne 2016-2018) soit 22% de la valeur de la production agricole belge¹⁵⁹. En 2016, 49% des agriculteurs wallons sont âgés de plus de 55 ans ; 44% des agriculteurs âgés de plus de 50 ans n'avait pas de successeurs.

L'agriculture biologique¹⁶⁰

En décembre 2019, le nombre d'exploitation sous contrôle bio se chiffre à 1.819 unités sur 14,3 % du nombre total d'exploitations wallonnes. La superficie moyenne par exploitation sans contrôle bio est de 47 ha. La superficie totale Bio élève à 84.402 ha (augmentation de 4% sur une année), soit 11,5% de la superficie totale agricole et 91% de l'ensemble de la production Bio belge.

Province	Nombre de fermes bio	Progression en 2019	% de fermes entièrement bio/ total fermes bio
Luxembourg	569	+6	83%
Liège	489	+23	77%
Namur	391	+25	57%
Hainaut	243	+12	63%
Brabant wallon	124	+8	49%
Total Wallonie	1.816	+74	71%

Répartition du nombre de fermes sous contrôle bio et évolution en 2019

L'objectif est d'atteindre 30% de surface agricole utile à l'horizon 2030¹⁶¹. En 2019, au total, les ménages belges ont dépensé 779 millions d'euros en produits bio (alimentaires et non alimentaires) soit 4 % de plus qu'en 2018. L'augmentation des dépenses en produits bio est attribuable à un plus grand nombre d'acheteurs ; le nombre total de consommateurs belges qui ont acheté au moins un produit bio sur l'année 2019 s'élève à 96 %. En 2019, les dépenses pour les produits frais bio ont augmenté de +3% en Belgique. Après une croissance exceptionnelle en 2018 (+40%), la Wallonie a légèrement progressé en 2019 (+1%). Les Wallon.ne.s consomment davantage de produits bio que leurs voisins flamands. En 10 ans, les dépenses pour les produits frais bio ont triplé en Wallonie, avoisinant les 530 millions d'euros en Belgique en 2019.

Des chercheurs ont démontré que la crise de la covid-19 a incité les consommateurs de l'Union européenne à acheter des denrées dont la qualité est meilleure et qui visent à prendre soin de leur santé. Un rapport de McKinsey¹⁶² suggère que la pandémie a influencé leurs habitudes alimentaires et leurs modes de consommation. Les Européens ont ainsi tendance à se tourner vers d'autres aliments en se focalisant davantage sur leurs caractéristiques saines et durables. Cependant, alors que la demande est clairement en augmentation, il est important de travailler sur la structuration de

¹⁵⁸<https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/43924/Chiffres+clés+de+l%27agriculture+BELGE/4dc1443d-fc7d-423c-a91c-5b3f9ed9bb16>

¹⁵⁹ <https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/21858/FR-2015.pdf/591e9fba-0df8-43a3-ac3a-042aeb83714c>

¹⁶⁰ <https://mk0biowalloniejo431r.kinstacdn.com/wp-content/uploads/2020/06/Le-bio-en-chiffre-2019.pdf>

¹⁶¹ <https://trends.levif.be/economie/entreprises/le-bio-en-wallonie-c-est-91-de-l-ensemble-de-la-production-bio-belge/article-normal-1297989.html>

¹⁶² <https://www.mckinsey.com/industries/retail/our-insights/reimagining-european-restaurants-for-the-next-normal>

cette filière agro-bio en stimulant également l'offre¹⁶³. En effet, aujourd'hui, les incitants poussent les agriculteurs vers des monocultures qui appauvrissent les sols et produisent des aliments à faible valeur nutritionnelle¹⁶⁴.

La diversification de l'agriculture wallonne : le maraîchage et les nouvelles pistes de production¹⁶⁵

Les légumes destinés au marché du frais occupent environ 4.000 ha en Wallonie. On compte environ 130 exploitations professionnelles. Contrairement à la Flandre, les cultures sont majoritairement conduites en plein air et les cultures sous abri (tunnels, serres) ne représentent qu'une quarantaine d'hectares. Les principales productions maraîchères wallonnes sont représentées par les carottes (+/-1.000 ha), les oignons (+/-1.000 ha), les racines de chicons (+/- 800 ha), la chicorée Witloof (+/- 240 ha), Ces légumes sont peu commercialisés via les criées. Les circuits de commercialisation utilisés sont les centrales d'achat des grands magasins (86%), les grossistes ainsi que la vente directe (14%). Celle-ci se développe en parallèle avec l'augmentation du nombre de producteurs qui se convertissent ou s'installent en production biologique. Le chiffre d'affaires global de la production en légumes frais est estimé à 35 millions €. Le secteur viticole est également en pleine progression ; Même s'il n'existe pas de recensement officiel du nombre de vignobles en Wallonie, 156 parcelles commerciales ou privées sont répertoriées dont 25 à 30 vendent leur production.

L'eau

Une eau en quantité suffisante et une eau de bonne qualité sont essentielles à la vie et à toute activité économique. Les stocks d'eau souterraine soient considérés en Wallonie comme importants, renouvelables et facilement exploitables. Le prélèvement des eaux souterraines contribue à la production d'eau potable (pour 80% de celle-ci) : près 400 millions de m³ sont produits chaque année¹⁶⁶, dont 60% pour les Wallons tandis que 40% sont transférés vers les régions bruxelloise et flamande.

- Le prélèvement des eaux souterraines est relativement stable : il correspond à 5%, soit bien en dessous de la valeur estimée comme « stress hydrique » (20%).
- Il y a une très légère progression des précipitations mais surtout une hausse des précipitations moyennes mensuelles en hiver et une baisse des précipitations moyennes mensuelles en été, avec un risque sécheresse et de déséquilibres entre la disponibilité de la ressource et les besoins en eau (IWEPS, 2020).
- Il existe cependant une pollution importante de ces eaux souterraines en nitrates et de pesticides à cause de l'agriculture : moins de 50% des masses d'eau souterraine peut être considérée bonne ou très bonne. Les masses d'eau situées en Ardenne étaient quant à elles relativement bien préservées.

Les politiques ont à cœur de prévenir et de réduire la pollution, promouvoir une utilisation durable de l'eau, améliorer le statut des écosystèmes aquatiques et atténuer les effets des inondations et des sécheresses... c'est l'objectif des plans de gestion intégrée des bassins hydrographiques (PGDH).

La Wallonie s'est dotée d'un Schéma Régional des Ressources en Eau (SRRE – approuvé le 19/11/2015) pour planifier et réglementer l'exploitation des ressources suivant l'axe environnemental, chimique et économique. Le SRRE prévoit des investissements importants (237 millions d'euros pour la période 2013-2023). Les Plans de gestion des districts hydrographiques (PGDH) prévoient un investissement total de près de 1.2 milliards dont la majorité des coûts du programme sera supportée par les consommateurs d'eau (hors secteurs industriel, agricole et SPW).

Le décret wallon du 2 mai 2019 relatif à la protection de la ressource en eau donne un cadre légal et a modifié le code de l'eau à divers égards aux contrats de captage (et contrats de nappe) qui est une convention conclue entre la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), le titulaire de prise d'eau, la Région wallonne et les acteurs de terrain qui vise, suite à un diagnostic environnemental, et par le biais d'une démarche participative avec les acteurs concernés à réduire les pressions exercées dans des zones de prévention.

Mais les objectifs environnementaux sont-ils assez ambitieux ? « Pour la période 2010-2015, 41% (146/354) des ME de surface (MESU) étaient en bon ou très bon état écologique alors que l'objectif 2015 était de 51% (182/354). Pour la période 2009-2013, 61% (20/33) des ME souterraine (MESO) étaient en bon état alors que l'objectif 2015 était de 70% (23/33)» (Rapport sur l'état de l'environnement wallon, 2017). Le rapport conclut que des reports d'échéance ont été octroyés et les objectifs restent peu ambitieux, pour les eaux souterraines comme pour les eaux de surface.

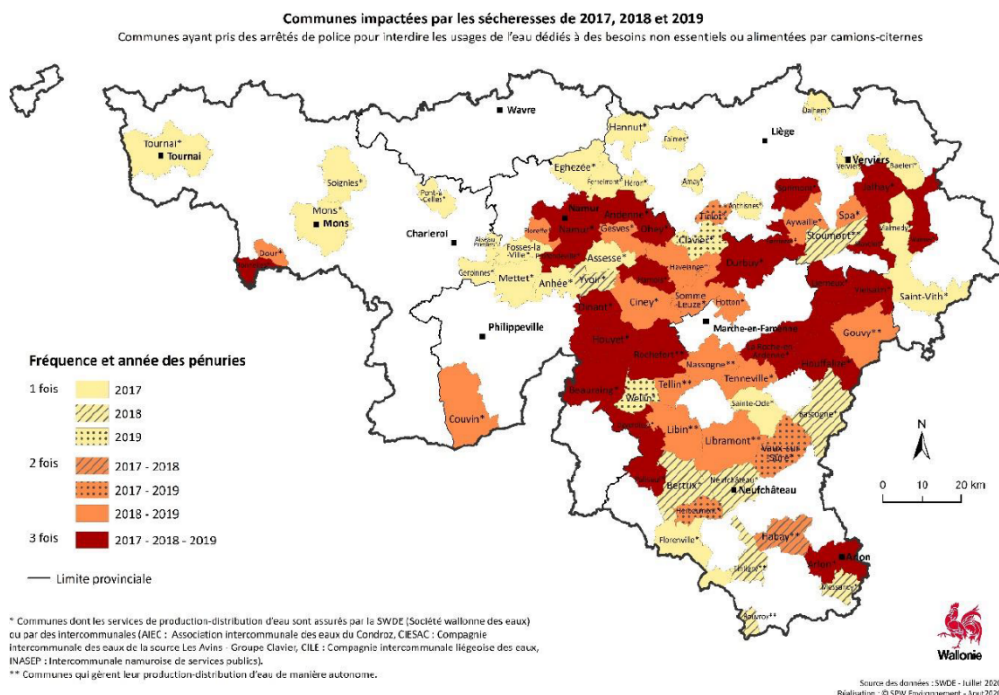
¹⁶³ Mais comment rivaliser avec une agriculture bio qui vient du sud de l'Espagne qui repose sur une main-d'œuvre immigrée payée au noir?

¹⁶⁴ Comment soutenir des filières qui sont dans une autre logique? Aujourd'hui un agriculteur bio et local gagne 900 euros par mois... cela relève de l'héroïsme et cela ne tiendra pas sur le long terme. Il faudrait être capable d'internaliser dans le prix la partie cachée des coûts sociaux et écologiques... Un commencement pourrait serait d'intégrer des clauses sociales et écologiques dans les marchés publics (cantines durables) mais ce semble difficilement suffisant.

¹⁶⁵ <http://www.apaqw.be/Productions/Les-legumes.aspx>

¹⁶⁶ <http://etat.environnement.wallonie.be/files/Publications/REEW2016/DGRNE-16-16716-REEW%202016-sl-051217-prod2%20-%20basse%20r%20c3%a9solution.pdf>

Le rapport de la Commission quant aux PGDH souligne la bonne qualité du diagnostic mais la faiblesse des mesures, l'absence d'actions ciblées et de priorités.



IWEPS (2020)

Si le nombre d'épisodes de sécheresse venait à augmenter de nombreux secteurs seraient impactés et particulièrement les secteurs agricoles et forestiers, industriels, énergétiques, le transport fluvial, les écosystèmes... Est-il possible d'organiser une adaptation face à une répartition inégale des précipitations au cours de l'année ? Il s'agit de lutter contre les risques d'inondations lors des pluies plus abondantes et de constituer des réserves pour les périodes où les débits d'étiage sont trop faibles. Il est possible d'aménager en ce sens des zones naturelles et de les financer via les méthodes agro-environnementales et climatiques (MAEC) ; de construire des infrastructures de retenue ; d'améliorer le recyclage de l'eau par exemple.

La DPR met surtout en avant le maintien acceptable d'un prix de l'eau pour les consommateurs wallons, le recours au fonds social de l'eau mais ne propose pas de renforcer les objectifs ! Elle ne mentionne d'aucune façon la question de la gestion / prévention des épisodes de plus en plus fréquents de « sécheresse ». Enfin, elle ne propose pas une nouvelle approche du transfert de l'eau vers les deux autres régions : l'eau a-t-elle une valeur d'échange entre régions ?

L'hospitalité à l'échelle du territoire et du terroir

Au niveau de pays de l'OCDE, le secteur de l'hospitalité représente 4,4% du PIB et rassemble 6,9% de l'emploi (OCDE, 2020). Au niveau de la région wallonne, les données du secteur qui proviennent de statistiques officielles, d'enquêtes de marchés ou d'études spécifiques récoltées/compilées par l'Observatoire wallon du Tourisme (OwT) du Commissariat générale du Tourisme (CGT) sont proches¹⁶⁷. La contribution à la valeur ajoutée brute totale de la Wallonie était de 3,6 milliards d'euros et représentait 4,1% du PIB en 2016, 84.000 postes de travail (pour 59.000 ETP) et 7,5% de l'emploi en Wallonie. 31% de ces ETP sont des indépendants, 69% des salariés et le secteur est majoritairement masculin (68% d'hommes/32% de femmes).

Le poids des différents secteurs dans la valeur ajoutée créée diffère fortement avec 27% pour la restauration, 22% pour le transport, 16% pour l'immobilier de loisirs, 12% pour les activités connexes et non liées ; 9% pour les activités culturelles, sportives et récréatives, 7% pour l'hébergement, 4% pour la location de matériel de transport et 3% pour les agences de voyage.

L'emploi se répartit de la manière suivante (21,5% dans la restauration ; 13,5% dans le transport ferroviaire ; 12,2% dans le transport terrestre ; 11,8 dans les cafés et bars ; 11,8% dans les cafés et bars ; 11,1% dans les produits non spécifiques ; 10,6% dans les attractions ; 6,7% dans l'hébergement ; 5,3% dans les agences de voyage, l'information ; 3,6% dans les activités sportives et 3,3% dans les services divers.

D'un point de vue des activités des visiteurs en Wallonie en 2019, 22% sont des promenades à pied ou en vélo ; 14% ont trait à la gastronomie et au terroir ; 12,6% à la visite de villes/villages ; 12,4% sont des sorties culturelles (sites culturels, patrimoine, musées, expositions) ; 8,6% pour le shopping ; 7,8% pour la visite de sites naturels (sites remarquables, parcs

¹⁶⁷ <http://strategies.tourismewallonie.be/servlet/Repository/?IDR=16665>

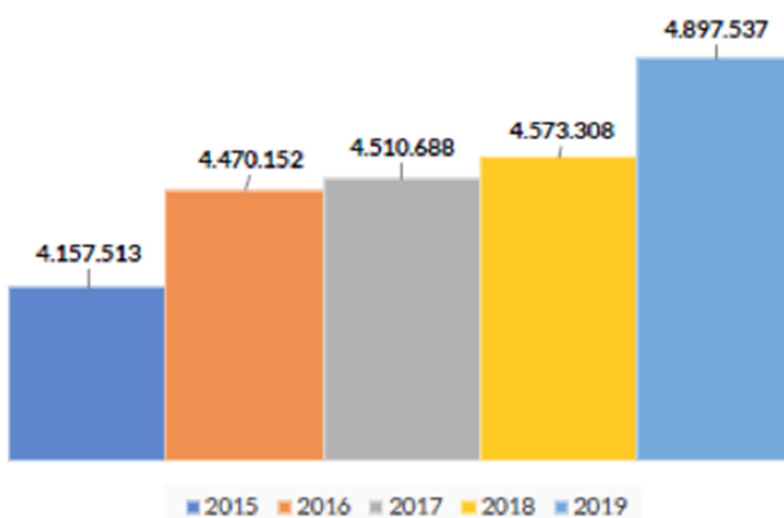
Get up Wallonia !

naturels et parcs zoologiques ; 7,6% participent à des événements (festivals et animations...) ; 4,1% sont des visites dans des parcs d'attraction et de loisirs ; 1,8% concernant des loisirs sportifs et la catégorie résiduelle « Autres » vaut 9,1%.

Les dépenses dans la consommation touristique se répartissent principalement entre la restauration et l'hébergement, respectivement pour 33 et 32%. Suivent les commerces et le shopping pour 23%, les activités culturelles, récréatives et le transport pour 5, 4 et 3% respectivement. Quant à l'évolution des touristes en Wallonie dernièrement, approximée par l'évolution des nuitées du marché belge en Wallonie de 2015 à 2019, on constate une évolution continue.

Ces 4.897.537 nuitées de voyageurs belges (répartition 63% Flamands et 37% Wallons) représentent 55,2% du total des nuitées en Belgique. Les 3.829.729 autres nuitées concernent principalement des voyageurs néerlandais, français allemands et enfin anglais dont la durée moyenne de séjour est supérieure à celles des voyageurs belges (2.6 vs 2.2 nuitées en moyenne). Ces nuitées suivent la même évolution que les nuitées belges au cours du temps. Pour les Néerlandais, par exemple, les séjours longs ont augmenté de 21,9% en 2019 par rapport à 2018 avec comme motivation principale la « nature dans les Ardennes », là où les Français visitent plutôt les 5 grandes villes wallonnes et sont intéressés par les événements culturels. En Région wallonne (mais également en Région de Bruxelles-Capitale), le nombre de nuitées a progressé de 6% entre 2018 et 2019 (1% en Flandre, mais de manière absolue, la Flandre compte plus de 26 millions de nuitées en 2019, 3 fois plus que la région wallonne)¹⁶⁸. Une nuitée sur deux est réservée dans un hôtel.

L'évolution des nuitées du marché belge en Wallonie de 2015 à 2019



<http://strategies.tourismewallonie.be/servlet/Repository/?IDR=16665>

Vision

Renforcer le rôle structurant de l'agriculture et de l'hospitalité dans la société et particulièrement en Région wallonne afin de préserver l'environnement, créer et garantir de l'emploi de qualité et accueillir de nouveaux touristes (consommateurs)

En faisant le lien avec les Objectifs de Développement Durable. Ils pourront impacter directement au minimum les ODD suivants¹⁶⁹, ce qui démontre le caractère fondamental de l'agriculture :

- ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable par la stimulation de l'innovation dans le secteur agricole/alimentaire et en s'assurant la relève des agriculteurs ;
- ODD 3 : Favoriser la bonne santé et le bien-être en réduisant nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol ;
- ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau. Comme le met en évidence Inter-Environnement Wallonie: « *Quoi qu'il arrive après 2027, comme pour l'urgence climatique, le coût de l'inaction en matière d'eau ne peut être reporté sur les générations futures* ».
- ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable (cnfr fin du nucléaire 2025 Belgique...)
- ODD 8 : travail décent et croissance économique suite à l'augmentation de l'écotourisme en région wallonne qui pourrait offrir de nouveaux emplois et pérenniser ceux existant ;

¹⁶⁸ <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/chiffres-du-tourisme-2019>

¹⁶⁹ Les ODD 1 et 10 concernant l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités également et comme corollaires.

Get up Wallonia !

- ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables par le développement de cantines collectives travaillant avec des produits provenant de circuits courts ;
- ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions en faisant des agriculteurs des producteurs et stockeurs d'énergie pour une valorisation en circuit-court ;
- ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité par la création d'un parc national, la transformation paysagère et la réintroduction des haies bocagères autour des cultures et des prairies ou encore la promotion de l'écotourisme.

Atteindre la confiance des citoyens en quête d'authenticité et de qualité

Il importe de répondre aux souhaits des citoyens en quête de bien-être et recherchant avant tout une alimentation saine et diversifiée et un territoire durable et connecté. Trois lignes de force dans les domaines de l'alimentation et de l'hospitalité sont essentielles pour répondre à cet objectif :

Naturalité et Santé

De plus en plus d'individus sont attentifs à la composition des aliments et à leur environnement. Ils préfèrent les produits naturels ou les lieux/espaces, le moins possible transformés par l'intervention humaine, sans ingrédients ou substances chimiques, durables et préservés.

Diversification et Personnalisation

Les individus prennent en considération de plus en plus les produits d'origine naturelle ou du « fait maison » ou des activités de loisirs/détente qui répondent à des attentes personnelles en matière de goût, de nutrition, de santé et de bien-être. La place des loisirs et les activités sportives ou de détente, également essentielles pour le bien-être et la santé, devraient être accessibles à toutes et tous.

Connectivité et Coopération

De plus en plus les citoyens intègrent des outils en ligne et numériques dans leur vie quotidienne. Ils ont la possibilité de se connecter et d'interagir directement avec les acteurs de l'agriculture et de l'hospitalité. De véritables réseaux de producteurs, distributeurs et consommateurs se mettront en place progressivement notamment grâce aux outils numériques, en se construisant sur des modèles d'organisations de type collectif, par exemple les coopératives.

Mesures et actions concrètes

S'assurer la relève des agriculteurs et des acteurs de terrain du secteur agricole en stimulant de l'innovation dans le secteur alimentaire

Pour augmenter le nombre d'acteurs dans le secteur agricole et stabiliser ceux du secteur de l'hospitalité, il s'agit de créer un écosystème d'éco-entreprenariat (« Fork²¹ »), qui accueillerait notamment :

- Des agriculteurs disposant d'un foncier important, souhaitant diversifier leurs productions ;
- Des porteurs de projet dans les secteurs de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- Les chefs-cuisiniers et les restaurateurs qui souhaitent déployer leur créativité et leurs connaissances dans les milieux agricoles.

Les acteurs des secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de l'hospitalité, dans le cadre de projets innovants en matière de cultures, d'élevages ou de produits alimentaires interagiraient au sein d'infrastructures dédiées (fermes pilotes - couveuse/pépinière/incubatrice) avec les acteurs de l'innovation et du développement économique, notamment :

- Les centres de recherche /universités ;
- Les fonds d'investissement, et
- Les structures wallonnes d'accompagnement.

La/les plateforme(s) d'hébergement et d'innovation facilitera(ont), entre autres, l'accès au foncier, à un local de transformation, aux équipements agricoles ou des installations techniques. Elle offrira également un encadrement sous forme de 'compagnonnage' (à l'image de Wallonie Entreprendre); le tout, pour voir émerger de nouveaux agriculteurs et des projets de startups dans le domaine du « FoodTech ». Il s'agit de mettre en place un véritable réseau de structures coopératives entre les agriculteurs et les acteurs de l'alimentation et de l'hospitalité capable d'être résilient et résister aux périodes d'instabilités climatiques, économiques et sanitaires de plus en plus fréquentes.

Mener à bien la transition agro-écologique en investissant dans la modernisation et la digitalisation des équipements agricoles

Il s'agit de doter les agriculteurs de matériels plus performants en matière environnemental. Les agriculteurs ont également besoin de transformer leurs équipements pour s'adapter au changement climatique.

Get up Wallonia !

Accélérer la modernisation des équipements et du développement de technologies permettra ainsi un usage plus raisonné voire l'abandon des produits phytosanitaires et des ressources naturelles (fertilisants, eau...), sans compter les gains de temps et les réductions de pertes de récolte pour l'agriculteur.

Développer des cantines urbaines de grandes capacités dans les villes et métropoles wallonnes pour approvisionner en produits sains, durables et de proximité

En 2018, pour encourager les cantines à mettre en place une politique d'alimentation durable, le Wallonie a lancé le « Green Deal Cantines Durables » qui constitue un cadre de mobilisation pour une offre alimentaire plus durable dans les collectivités. Au travers d'un réseau de 220 cantines, chaque jour près de 200.000 repas chauds sont déjà servis dans la restauration collective en Wallonie, soit moins de 20% du nombre total de repas chauds journaliers pouvant être servis dans les collectivités (écoles, maisons de repos, hôpitaux...).

Pour permettre une meilleure disponibilité et accessibilité des produits frais et locaux sur l'ensemble du territoire wallon et particulièrement dans les villes et métropoles, en synergie avec le réseau du « Green Deal Cantines Durables », des cantines de plus grande capacité (30.000 - 50.000 repas par jour) devraient être créées en milieu urbain ; elles devraient prendre en considération les systèmes de « take away » et de livraison à domicile. Un suivi des matières et des produits « de la fourche à la fourchette » et une guidance alimentaire pour les consommateurs devraient être proposés à ses utilisateurs en intégrant notamment les outils numériques (blockchain et IA). Les cantines auront besoin d'être équipées en matériel permettant de cuisiner des produits frais : espaces de stockage de fruits et légumes frais bruts, légumeries pour transformer les légumes, équipements performants pour l'épluchage, composteurs...

L'investissement en équipement et infrastructures peut s'avérer important. La région wallonne pourrait aider à s'équiper, former leur personnel afin d'être en mesure de proposer des repas et menus composés de produits sains, sûrs et durables et locaux. Une telle mesure permettra aux cantines de mettre plus facilement en place des circuits d'approvisionnement en produits locaux de qualité pour les enfants tout en soutenant l'emploi des agriculteurs. La structuration de ces filières d'approvisionnement (là où est actuellement le goulot d'étranglement) est donc essentielle. Soutenir de manière intensive les ceintures alimentaires pour approvisionner les villes par exemple.

Structurer les filières d'approvisionnement pour aider et accompagner chaque agriculteur, chaque acteur de l'hospitalité à produire et /ou à distribuer au moins un produit fini local (aliment, boisson, plat préparé)

Les filières d'approvisionnement, tant au niveau des matières premières que des produits finis, seront déployées en privilégiant une approche digitale pour faciliter la traçabilité, le suivi et la distribution.

Une telle mesure permettra de mettre plus facilement en place et d'amplifier les circuits d'approvisionnement en produits locaux de qualité à travers toute la Wallonie grâce au soutien notamment d'organismes de soutien logistique de type "Made in....." ou "Manger Demain".

La région wallonne pourrait aider à équiper les partenaires, former leur personnel afin d'être en mesure de proposer des produits frais et menus composés de produits sains, sûrs et durables et locaux.

Choisir un des 12 parcs naturels wallons actuels et créer un parc national en région wallonne afin de stimuler l'activité économique et le tourisme

En effet, un parc national est une portion de territoire dans laquelle la faune, la flore et le milieu naturel en général sont protégés des activités humaines. Les parcs nationaux sont connus pour attirer chaque année de nombreux visiteurs et sont un symbole de fierté nationale (ici régionale). Il s'agirait ici de choisir un des douze parcs naturels wallons existants (Pays des Collines, Plaines de l'Escaut, Hauts-Pays, Viroin-Hermeton, Burdinale-Mehaigne, Sources, Hautes Fagnes-Eifel, Deux Ourthes, Haute-Sûre Forêt d'Anlier, Vallée de l'Attert, Gaume et Ardenne méridionale) et de porter le projet le plus rapidement auprès des instances européennes.

Promouvoir un tourisme cycliste tout en faisant des acteurs de l'hospitalité la porte d'entrée d'une valorisation d'aliments durables, sains et de proximité.

La restauration et l'hôtellerie peuvent sensibiliser une large part de la population aux enjeux de la transition écologique et de l'alimentation durable. Cependant de nombreux restaurants, hôtels, brasseries et cafés ont été fragilisés par la crise. S'inscrivant dans la dynamique de l'« éco-tourisme », du réseau labellisé « Bienvenue Vélo[1]¹⁷⁰ » et de la création d'un parc national, l'ambition serait d'aider les acteurs de l'hospitalité¹⁷¹ à développer ou à adapter des activités de restauration durables et de distribution de produits de proximité. En effet, le confinement du printemps/été 2020 a accéléré le mouvement cycliste et l'idée d'une région wallonne qui se parcourt et visite en vélo (on pourrait imaginer des transferts de bagages d'un site à l'autre...) est à promouvoir et continuer de structurer. Si le tourisme wallon continue de se

¹⁷⁰ Il implique des équipements et de services adaptés à l'accueil des cyclistes en Wallonie. Ils sont situés à maximum 5 km d'un réseau cyclable (actuellement, il existe 1.440 km de RAVeL et plus 5.550 km de Réseaux Points-Nœuds en région wallonne) et peuvent être des hébergements, des établissements du secteur Horeca, des attractions touristiques et des musées, des producteurs et artisans. Ils sont 752 actuellement et à titre d'exemples, ils doivent mettre gratuitement à disposition un local sécurisé et couvert, fournir si nécessaire un set de réparation et une trousse de premiers soins, renseigner sur les possibilités de prendre un repas copieux ou donner des renseignements utiles sur les réseaux cyclables et les services aux cyclistes.

¹⁷¹ Et peut-être se concentrer sur les communes rurales de moins de 20.000 habitants.

Get up Wallonia !

développer au rythme des dernières années, cela permettrait aux filières agricoles de nouer des partenariats avec les restaurateurs (notamment autour des circuits courts), apportant aux agriculteurs des débouchés durables.

Favoriser le développement de jardins partagés

Cette mesure vise à encourager le développement de jardins urbains ou partagés sur l'ensemble de la Wallonie. Ces jardins sont vecteurs de progrès :

- Sociaux - ils sont des lieux d'échange entre les acteurs ;
- Environnementaux - ils permettent la végétalisation et sont des terrains d'expérimentation de pratiques agroécologiques innovantes et avec un impact positif pour la santé ; car les usagers consomment plus de fruits et légumes.

La demande citoyenne pour ce type de structure est forte mais est souvent confrontée à des investissements initiaux parfois importants. Cette mesure a vocation à multiplier par 5 ces jardins sur le territoire en particulier en zone péri-urbaine et urbaine. Seront financées dans le cadre du plan de relance des dépenses d'investissement permettant d'étendre ce type de surface et d'améliorer les structures existantes par l'installation de nouveaux matériels (permettant par exemple la bonne gestion de la ressource en eau).

Faire des agriculteurs des producteurs et stockeurs d'énergie pour une valorisation en circuit-court, tout en transformant le paysage wallon

Le secteur agricole se caractérise essentiellement par une exploitation intermittente de ressources renouvelables, génératrice de quantité importante de déchets organiques (déchets de haies, pailles, ...) et par une occupation de superficies importantes de terres laissées, pendant plusieurs mois chaque année, en jachère ou en dormance. La piste de production et de stockage d'hydrogène, via des unités mobiles de bio-méthanisation et d'agrivoltaïsme, contribueraient à répondre à ces défis logistiques et environnementaux d'approvisionnement constant en énergie. Elle offrirait également des revenus complémentaires aux agriculteurs et les rendrait plus indépendants d'un point énergétique, du moins pour l'utilisation des engins agricoles et la mobilité. Pour faciliter l'approvisionnement en biomasse sur tout le territoire, cette initiative serait accompagnée par la plantation et l'entretien annuels de haies d'espèces ligneuses et arbustives indigènes le long des chemins de remembrement et des RaveL. Acteur important de la biodiversité, les haies en bordure de champs permettent d'abriter des animaux auxiliaires de cultures (pollinisateurs, prédateurs de ravageurs), de lutter contre l'érosion des sols, d'améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol et de stocker du carbone. Cette mesure "haies" sera mise en place avec l'objectif de replanter 4000 km de haies (comme prévu dans la DPR), d'instaurer une gestion durable des haies existantes et de structurer les filières locales de production d'arbres et de valorisation de la biomasse issue des haies.

Eau, accessibilité pour l'agriculture et gestion de la qualité de l'environnement

Afin de rendre plus résiliente la Wallonie en matière de ressources naturelles face aux crises sanitaire, climatique et environnementale, il est important de: (1) renforcer la digitalisation des réseaux de distribution et le suivi du traitement des micropolluants et (2) d'intensifier les investissements dans les stations d'épuration pour en améliorer encore le traitement et les rejets. L'hygiénisation et la valorisation des boues d'épuration, notamment en développant la méthanisation des boues d'épuration.

Références

- Alonso, A.D. (2010). Olives, hospitality and tourism: a Western Australian perspective, *British Food Journal*, 112, 1 : 55-68
- Bartik, A., Bertrand, M., Cullen, Z. B., Glaeser, E., Luca, M., & Stanton, C. (2020). How are small businesses adjusting to COVID-19? Early evidence from a survey (No. w26989). National Bureau of Economic Research.
- Chiara, F., Pia Salvatore, F., Colantuono, F. & Fiore, M. (2019), Functional Foods for elderly people: New paths for multi "functional" agriculture, *Open Agriculture*, 4(1): 530-543.
- Corvo, P. (2011). The Pursuit of Happiness and the Globalized Tourist, *Soc Indic Res.*, 102 : 93-97
- Durpaire, F. (2020). Histoire mondiale du Bonheur, Paris, Cherche Midi, 145p.
- Elleby, C., Dominguez, I., Adenauer, M., & Genovese, G. (2020). Impacts of the COVID-19 Pandemic on the Global Agricultural Markets, *Environmental and Resource Economics*, 76(4): 1067-1079.
- Fleischer, A. & Tchetchik, A (2005). Does rural tourism benefit from agriculture?, *Tourism Management*, 26, 1 : 493-501
- Haëntjens, J (2020). De la société de consommation aux sociétés de satisfactions, *Futuribles*, 439 : 5-20.
- Jones, P. & Comfort, D. (2020). The COVID-19 crisis and sustainability in the hospital industry, *International Journal of Contemporary Hospitality Management*, 32 (10): 3037-3050.

IWEPS (2020). Risque de raréfaction des ressources en eau sous l'effet des changements climatiques : quelques enjeux prospectifs, Cahiers de prospective de l'Iweeps, N°4.

Meine, C. (2020). Peering through the portal: COVID-19 and the future of agriculture, Agriculture and Human Values, 37: 563-564.

Mollard, A. (2003). Multifonctionnalité de l'agriculture et territoires: des concepts aux politiques publiques, Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales, 66 : 27-54.

OCDE (2020). Tendances et politiques du tourisme de l'OCDE 2020, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/fa567e9c-fr>.

Staerms, P. (2012). Happiness in World History. Routledge Ed., London, 226pp.

Torres, R. & Momsen, J.H. (2004). Challenges and potential for linking tourism and agriculture to achieve pro-poor tourism objectives, Progress in Development Studies, 4: <https://doi.org/10.1191/1464993404ps092oa>

Environnement, santé, âgés et petite enfance

Diagnostic

Une multitude d'éléments impactent la santé (physique ou mentale) des individus. Dans le cadre de cette réflexion, il n'est évidemment pas question de toutes les étudier mais bien de mettre en évidence, dans le cadre d'une approche transversale, trois secteurs contributeurs mais généralement oubliés. Nous commencerons par évoquer le lien direct entre l'environnement wallon et la santé de ses habitants et puis aborderons les thématiques qui ont des impacts directs mais également indirects sur les Wallons : l'aide aux personnes âgées et l'aide à la petite enfance.

Concernant le lien environnement-santé, en 2007, l'OMS estimait qu'environ un quart des maladies (et un tiers chez l'enfant) était dû à des facteurs environnementaux sur lesquels l'homme pouvait avoir un impact, les facteurs de stress environnementaux étant responsables de 15 à 20% de la totalité des décès dans les 53 États membres de la Région européenne de l'OMS. D'après l'OCDE, la pollution atmosphérique urbaine est appelée à devenir la première cause de mortalité dans le monde d'ici 2050 (Plan ENVIeS 2019-2023)¹⁷².

L'« environnement » couvre à la fois les caractéristiques physiques, biologiques, sociales et psychosociales. Il s'agit de prendre en compte

- La qualité de l'eau, l'air, le sol, faune et flore ; qualité de l'air intérieur (radon et autres substances chimiques potentiellement toxiques ou cancérigènes)
- Les services écosystémiques qu'apporte l'environnement, dans une logique « One Health »
- Les conditions socio-économiques (telles que la précarité qui a pour effet d'augmenter le niveau d'exposition à certains risques environnementaux).

Par ailleurs, conditionnée à l'environnement socio-économique, la crise sanitaire a mis en évidence la vulnérabilité des personnes les plus âgées de notre société dont le nombre devait doubler d'ici 2050¹⁷³ (OCDE, 2019). Pour ces personnes qui ne sont plus capables de réaliser seules les actions de la vie quotidienne (faire à manger, se laver, aller aux toilettes, ...), la crise sanitaire semble accélérer le phénomène observé consistant à rester chez soi et non d'entrer dans une maison de soins et de repos (MRS) pour y finir sa vie¹⁷⁴. Cependant, lors de cette pandémie, les lacunes structurelles du secteur des soins de longue durée est devenue encore plus visible : le personnel soignant est soumis à d'énormes pressions dans des conditions souvent très difficiles et avec un soutien limité¹⁷⁵. Cela a eu un impact sur la gestion de l'épidémie en exposant les personnes âgées à des risques supplémentaires (OCDE, 2019; Chen et al., 2020).

En 2017, la Fédération Wallonie-Bruxelles comptait 44.991 places d'accueil et 131.348 enfants âgés de 0 à 2,5 ans. Il manquait plus de 40.000 places en 2013, les taux de couverture différant selon les provinces/communes. Le plan Cigogne III devait en ajouter 15.000 d'ici 2022, ce qui ne comble pas entièrement le manque. Alors que l'augmentation des places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans contribue à lever des freins à l'insertion professionnelle des femmes¹⁷⁶, aucun plan d'envergure n'a été mis sur la table depuis le dernier plan Cigogne de 2013. Les perspectives budgétaires de la FWB¹⁷⁷ ne sont pas bonnes et il nous semble essentiel de relancer ce thème au niveau de la Région Wallonne vu l'impact potentiel de politique(s) de soutien au secteur sur l'emploi.

Ces deux derniers thèmes avaient été regroupés au sein du PM 2.Vert (axe IV) : il s'agissait d'assurer une aide de qualité aux personnes fragiles, de contribuer à augmenter des emplois non délocalisables, pour des personnes souvent peu qualifiées, d'aider à une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée en levant un des obstacles à l'investissement dans la carrière professionnelle (en particulier pour les femmes) tout en soutenant les entreprises

¹⁷² « La santé environnementale recouvre les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, biologiques, sociaux et psychosociaux de l'environnement. Celui-ci comprend les aspects théoriques et pratiques de l'évaluation, de la correction, du contrôle et de la prévention des facteurs environnementaux qui peuvent potentiellement affecter de manière adverse la santé des générations présentes et futures. »

¹⁷³ La part de la population âgée de 80 ans et plus fera plus que doubler en moyenne dans les pays de l'OCDE, passant de 4,6 % en 2017 à 10,1% en 2050 (chiffres similaires en Belgique, le Bureau Fédéral du Plan estimant que les 85 ans et + représenteront 5,8% de la population en 2050).

¹⁷⁴ Les situations divergent selon les pays (voir OECD, 2019). Dans ce contexte, la Flandre et la Wallonie se différencient dans la gestion de la "dépendance" puisque dès les années 80, la Flandre privilégie l'aide à domicile et le développement des résidences services par rapport aux maisons de repos, considérées comme trop onéreuses et ne correspondant pas au désir des personnes de rester dans leur environnement familial. En Wallonie par contre, le secteur des maisons de repos connaît une forte croissance jusqu'en 1990. Ce n'est qu'à partir du début des années 90 que toutes les entités fédérées partagent une même priorité pour le maintien à domicile (UNIPSO, 2019).

¹⁷⁵ This new report of OECD (2019) provides a "detailed picture of LTC workers: 90% are women, over 20% are foreign-born and over 70% of LTC workers are personal carers with low entry requirements into the job, with 56% of workers being in institutions and the rest working in individual homes. The report highlights the main functions and tasks of LTC workers and finds that care is often more complex than generally portrayed and that LTC workers are often not well-equipped with the right skills. In more than two-thirds of countries, personal care workers' tasks go well beyond activity of daily living provision (i.e. help with dressing or hygiene) and involve cooperation with other professionals. In more than three-quarters of countries, nurses working in the LTC sector perform case management tasks, and they lack sufficient geriatric and interpersonal skills training. Most workers do not stay long in a LTC sector that is characterised by a high labour turnover because of poor working conditions. Pay is 35% lower than the hospital sector for workers in the same occupation; the rate of part-time work is often twice as high as in the overall labour force and more than 60% of workers are exposed to physical risk factors".

¹⁷⁶ Pas celle des hommes et surtout celle des femmes en couple et en milieu rural (IWEPS, 2013).

¹⁷⁷ Il y a en plus une forte augmentation des frais de fonctionnements des services d'accueil suite au décret 2019 (voir le rapport de la Cour des Comptes, 2019).

d'économie sociale engagées dans ce type de service. Enfin, la qualité de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants a un impact fort sur leur insertion dans leur carrière scolaire tandis que la qualité de services aux personnes âgées a un impact fort sur leur qualité de vie et assure leur intégration sociale.

Etat des lieux et des moyens

La Cellule permanente environnement-santé (Cpes) du Service public de Wallonie (DG03) travaille en collaboration avec les différents départements du Service public de Wallonie compétents en matière d'environnement, de santé, de logement, de développement durable, d'infrastructures régionales... comme expert environnement-santé. Elle doit mettre en œuvre le Plan ENVIeS (approuvé le 6/12/2018) qui définit 79 (!) actions prioritaires pour une durée de 10 ans. Ce Plan est le fruit d'une large consultation des experts concernés et une consultation publique réalisées en 2017. Les 7 thématiques prioritaires sont qualité de l'air, la sécurité chimique, le changement climatique, les systèmes de santé durables sur le plan environnemental, la gestion des déchets, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et les villes.

Ce plan ENVIeS met en évidence l'intérêt pour les responsables politiques de la prise en compte du bien-être de la population (comme repris dans la DPR) et aussi de prendre en compte l'environnement et la biodiversité dans les projets économiques : à terme il faudra mettre en place une approche transversale et faire « déborder » la politique environnement-santé sur les autres politiques wallonnes. En effet, toutes les interventions doivent à terme mobiliser une approche « effet sur la santé ».

La DPR cite différents enjeux :

- Le plan air climat énergie (PACE 2030) doit assurer le respect des plafonds d'émission des cinq principaux polluants atmosphériques
- En ce qui concerne la qualité de l'air intérieur, le décret du 31 janvier 2019 doit permettre « un cadre administratif rigoureux et une répartition adéquate des rôles et responsabilités entre acteurs, afin que les mesures prévues puissent s'appliquer à partir de 2022 »
- La protection de la qualité de l'eau
- La lutte contre le bruit

Cependant, divers indices remettent en question les possibilités d'amélioration de la situation en Wallonie :

- Approche transversale : la CPES a-t-elle les ressources et le soutien politique pour gérer ses dossiers avec plusieurs ministres (santé, environnement, aménagement du territoire), ainsi que l'AWAC (et le PACE2030) ?
- L'ISSeP a-t-elle les ressources pour développer la structure d'expertise indispensable pour soutenir le plan ENVIeS ?
- Les acteurs de terrain sont très peu sensibilisés au problème environnement-santé (médecins, mais aussi d'autres acteurs professionnels : eco-conseillers ? architectes ? responsables industriels ? voire les consommateurs eux même) et l'environnement-santé souffre de la faible prise en compte de la « promotion de la santé » en Wallonie.
- Il y a des projets éparpillés en Wallonie (Adalia, Plan Maya, revue « espace-verts », référentiel éco-jardins, colloque sur les arbres urbains...) mais une absence de lignes directrices par rapport à la santé. Si les informations sont relativement stabilisées en matière d'écologie et d'évaluation de la biodiversité, ce n'est pas encore le cas pour le lien avec la santé : l'administration ne dispose pas des connaissances pour poser des diagnostics, monitorer les projets et soutenir la décision. Ils se trouvent démunis en la matière, alors qu'il s'agit de donner un cadre de référence aux orientations politiques.
- La réflexion sur les liens environnement-santé (et surtout le lien entre santé et aménagement du territoire) est encore très faible dans les textes / travaux de l'administration. Les structures administratives sont encore peu engagées dans ces matières, que ce soit au niveau de la DGO3 (EVT) ou le service scientifique régional (ISSeP) (Bechoux et Fallon 2020). On observe en Wallonie une absence de coordination entre l'aménagement du territoire et environnement alors que ces deux compétences sont maintenant gérées de façon intégrée dans les deux autres régions du pays.

En ce qui concerne l'aide aux aînés en situation de dépendance (compétence régionale), la DPR liste une série d'intentions¹⁷⁸ mais excepté un plan Nutrition, Santé et Bien-être des aînés (2012), un plan d'actions Alzheimer et maladies apparentées (2010) et un plan Grande dépendance (concernant principalement des personnes porteuses d'handicap - 2013), il n'y a pas de plan spécifique bien que de multiples recherches sur le sujet ont cours (IWEPS, 2016 ; UNIPSO, 2019...).

¹⁷⁸ Comme par exemple la mise en œuvre de la programmation de nouvelles places en maisons de repos (MR) et en maisons de repos et de soins (MRS). La programmation pour la période 2021 à 2031 selon le nouveau décret de réforme du financement sera revue afin de rencontrer les objectifs définis en matière de diversification de l'offre en hébergement ainsi qu'en adaptation d'habitats hors institutions spécifiques, en tenant compte de l'accessibilité financière pour les pensionnaires ainsi que la mixité sociale des pensionnaires au sein d'une même institution ou lieu de vie. Il maintiendra la clé actuelle de répartition du nombre de places en maisons de repos entre les institutions publiques (minimum 29%), maisons privées non commerciales (minimum 21%) et maisons privées commerciales (maximum 50%).

Get up Wallonia !

Enfin, actuellement, dans la DPR, rien ne concerne l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE)¹⁷⁹ et dans la Déclaration de Politique de la FWB, il y a certes une déclaration d'intention¹⁸⁰ mais aucun objectif et nouveau plan alors que le dernier plan Cigogne était déjà considéré comme pas assez ambitieux et que les perspectives financières ne permettent pas d'être optimiste.

Vision

Reprenons la formule de l'OMS : « Environnement aujourd'hui, santé de demain » pour, d'une part, améliorer la situation de nos villes (qualité de l'air et niveau de bruit) et, d'autre part, souligner l'importance de la pollution invisible dans l'environnement (radon, pesticide). La mise en place d'une telle vision doit être transversale puisque la préoccupation en matière de santé devrait être reprise dans toutes les politiques. Il faut lutter contre les freins dus à l'éparpillement des compétences et renforcer les compétences des acteurs. Une approche en termes de « COMMUN » serait porteuse d'un message positif et permettrait une appropriation par tous les acteurs concernés.

Mais il semble malheureusement que les différentes dimensions citées dans la DPR ne sont pas intégrées dans une approche conjointe portée par le concept de « santé environnementale » : cette dernière est citée dans un autre chapitre et se contente de mentionner le plan ENVieS en proposant de choisir comme angle prioritaire « prévention » et la cible prioritaire serait « la réduction de l'exposition des citoyens aux substances chimiques, en particulier vis-à-vis des perturbateurs endocriniens ».

Enfin, il est nécessaire de développer une vision commune entre la FWB et la Région Wallonne de l'accueil des jeunes enfants et de la prise en charge des défis liés au vieillissement, de la santé de la population et de l'accessibilité aux soins. Une vision commune doit offrir un cadre de développement de ces secteurs dont plusieurs leviers se trouvent à différents niveaux de compétence.

Concernant la problématique des personnes âgées, il est essentiel d'assurer une meilleure évaluation des besoins centrée sur la personne. Il est important d'assurer une territorialisation de la coordination qui prenne en compte la variété d'acteurs du soin, de l'aide, du social, de l'entourage de l'usager. Dans ce cadre, il est nécessaire de mieux articuler les différents dispositifs qui prennent en compte le danger de superposition de structures et d'inefficience. Et il faut donc développer des incitants financiers et organisationnels appropriés qui encouragent la coopération plutôt que la concurrence entre les acteurs du soin et de l'aide.

Parce que plusieurs études démontrent à la fois l'impact en termes de bien-être pour l'enfant, de réductions d'inégalités¹⁸¹ et d'apport à la société dans son ensemble¹⁸², il semble essentiel de simplifier l'offre et les mécanismes de financement de l'EAJE pour favoriser l'accès, l'innovation et la flexibilité des services de l'accueil, en fonction des besoins et non des places d'accueil agréées. Cette réflexion doit impliquer les opérateurs et les parents. Prévoir des plans régionaux et sous-régionaux de développement de nouveaux services/places garantissant une équité géographique de l'offre subventionnée /ou à tarification sociale en fonction des demandes locales.

Ces différents éléments sont à mettre en lien avec les Objectifs de Développement Durable. Ils pourront impacter directement au minimum les 7 ODD suivants¹⁸³ :

- ODD 3 : bonne santé et bien-être par un environnement moins pollué et une meilleure prise en charge des aînés dépendants ;
- ODD 4 : éducation de qualité en assurant dès le plus jeune âge et au plus grand nombre possible une éducation de qualité ;
- ODD 5 : égalité entre les sexes en déchargeant les femmes et filles qui sont majoritairement les aidants proches et celles qui prennent en charge les enfants en bas âge suite au manque de places d'accueil ;
- ODD 6 : accès à l'eau salubre et à l'assainissement par une gestion à long terme de l'« or bleu » wallon (voir fiche eau) ;
- ODD 8 : travail décent et croissance économique suite à l'augmentation de la taille et de la reconnaissance de ces deux secteurs qui pourraient offrir de l'emploi de manière spécifique mais également indirecte en permettant aux aidants/mamans d'être disponible(s) sur le marché de l'emploi ;

¹⁷⁹ Mais la Direction Action Sociale a des petits budgets (accorde des points APE pour les milieux d'accueil mais c'est marginal). La Wallonie octroie également des subsides aux opérateurs publics (CPAS, administrations communales) et privés (ASBL) d'accueil de la petite enfance pour l'achat, la construction ou la transformation de bâtiments en vue de l'installation de crèches, pouponnières, maisons maternelles et centres d'accueil.

¹⁸⁰ "Améliorer l'offre d'accueil de la petite enfance et tendre, en concertation avec les pouvoirs locaux et les acteurs de terrain, vers un taux de couverture minimum de places d'accueil dans toutes les communes tenant compte des demandes (avec un taux minimum de places avec des tarifs liés aux revenus des parents), en programmant en priorité les nouvelles places dans les communes et quartiers qui n'atteignent pas ce taux, en tenant compte également des situations de pauvreté et de monoparentalité."

¹⁸¹ Voir Bodman et al. (2017)

¹⁸² Voir Chauffaut et Boyer (2010) estiment que 1\$ investit en rapporte entre 2\$ et 12\$ à la collectivité. Heckman (2008) a estimé le retour sur investissement des programmes d'éducation des très jeunes enfants à long terme aux Etats-Unis. Il conclut que la politique de la petite enfance rapporte à la société et même bien plus que les autres politiques éducatives.

¹⁸³ L'ODD 9 pourrait indirectement être impacté par la création de nouveaux centres d'accueil de la petite enfance et les gérontechnologies. L'ODD 1 concernant l'élimination de la pauvreté également et comme corollaire.

Get up Wallonia !

- ODD 10 : réduction des inégalités sociales par un accès plus simple aux structures d'accueil de la petite enfance et aux services et soins des personnes en situation de dépendance dont les ressources (financières et humaines) peuvent largement différer.
- ODD 11 : villes et communautés durables par la lutte contre les différents types de pollution (air, bruit...)

Mesures et actions concrètes

Environnement-santé

Pour répondre au premier défi et le lien direct de l'environnement sur la santé, 3 actions seraient à mettre en place dans le court terme :

- 1) Définir une feuille de route sur la législation pour soutenir la mise en place de ENVieS et vérifier/assurer que les partenaires (y compris les services régionaux, provinciaux et communaux) disposent ensemble des compétences et des ressources nécessaires pour assurer une logique d'analyse et d'intervention.
- 2) Renforcer la gouvernance dans une logique Plan-Do-Check-Act et développer une logique de communication au niveau régional en fonction des thématiques prioritaires.
- 3) Organiser la protection contre le radon (voir réponses des Ministres dans l'Audit de la stratégie par la Cour de Comptes – 2019) alors que de nombreux habitants participent chaque année à la campagne « Radon Day » et disposent des informations quant à leur niveau d'exposition mais hésitent à entamer des travaux de rénovation :
 - Ouvrir une ligne budgétaire en matière de primes pour la mise en conformité des bâtiments privés impactés par l'exposition au radon (niveaux intermédiaires ou supérieurs)
 - Développer une logique de gestion de type « COMMUN » pour des thèmes spécifiques : par ex. la gestion du radon dans les provinces les plus concernées (Liège et Luxembourg). Cette logique permet une appropriation collective et coordonnée de la gestion d'une ressource spécifique mais importante pour tous.

Pour répondre aux deux derniers défis, promouvoir l'innovation sociale, adapter et créer des filières de formations qualifiantes sont des outils indispensables. Il faut créer des alliances aînés – emploi / enfants – emploi... car ces emplois ne sont pas délocalisables. D'autre part, sur base des derniers travaux empiriques, la question de la régularisation des personnes dépourvues de titre de séjour devrait être mise sur la table¹⁸⁴.

Accueil Petite Enfance

3 axes et une nouvelle formation :

- 1) Une programmation plus ciblée : grandes villes et zones rurales (IWEPS, 2013)
- 2) Une révision de la participation financière des parents : contribution progressive¹⁸⁵.
- 3) Une réflexion sur un continuum de l'éducation des enfants âgés de 0 à 6 ans : structure commune¹⁸⁶.

Améliorer le niveau de qualification et de formation des accueillant(e)s pour enfants et organiser une nouvelle filière de bachelier en éducation de la petite enfance¹⁸⁷.

Aide aux Personnes Agées (+ vaste et devrait être sujet à des analyses d'impact)

4 axes et l'adaptation des formations :

- 1) Soutenir, de manière proactive, le développement de projets innovants de nouvelles formes de prise en charge de la dépendance qui maintiennent les personnes âgées dans leur lieu de vie afin de diversifier les formes d'accueil en favorisant un continuum de soins et de services. Analyser les raisons du manque de succès de certaines formules : centres de jour, courts séjours en MR(S), accueil familial, habitat groupé, habitat intergénérationnel, habitat 'kangourou'... Et introduire des incitants financiers et fiscaux pour favoriser ces initiatives.
- 2) Soutenir le développement des gérontechnologies qui couvrent différents types d'aides pour la personne âgée mais aussi pour les aidants et contribuent au bien-être et au maintien de l'autonomie de la personne âgée (différents créneaux liés à la domotique).
- 3) Continuer à développer une véritable politique envers les aidants proches pour soutenir « le droit d'aider » via des droits et mesures d'appuis visant à alléger leurs tâches et à reconnaître leur « travail »¹⁸⁸.

¹⁸⁴ L'Italie, l'Espagne et le Portugal travaillent en ce sens en ce moment : l'Italie s'apprêterait à régulariser 600 000 personnes ; L'Espagne quant à elle a mis au point un système de registre d'attente qui fournit un strict minimum de droits aux migrants comme aux demandeurs de protection internationale pour accéder, par exemple, à un logement et à des tests et des soins ; le Portugal, quant à lui, a décidé de régulariser les personnes migrantes ayant demandé le séjour.

¹⁸⁵ Participation libre dans les milieux non subventionnés mais également parce qu'elle est proportionnelle aux revenus (mais pas progressive) dans les milieux subventionnés. Une participation à hauteur de 11% des revenus d'un ménage pour un ménage ayant des revenus de 1.500 € n'a pas le même impact sur le budget de la famille que pour un ménage ayant des revenus de 5.000 €.

¹⁸⁶ Système intégré et unique illustré comme celui offert par les pays nordiques (1-6 ans). Et vu l'importance des premières années de vie, une réflexion sur l'obligation scolaire dès 3 ans est à envisager.

¹⁸⁷ L'arrêté du 2 mai 2019 ne prévoit pas l'intégration de la formation du personnel d'accueil au niveau supérieur. Le bachelier en éducation de l'enfance, pourtant étudié de près par l'ONE depuis quelques années pour le personnel d'accueil et les fonctions psycho-médico-sociales, n'y est mentionné à aucun endroit.

¹⁸⁸ Depuis le 1er septembre 2020, si aide au moins 50h par mois ou 600h par an.

Get up Wallonia !

- 4) Réflexion et travail sur l'APA¹⁸⁹ dont le montant prévu actuellement varierait de 85 à 571 € par mois en fonction des revenus de la personne et du degré de perte d'autonomie. Ce soutien est prévu « éventuellement sous conditions de ressources » et permettrait d'encourager des emplois rémunérés.

Adaptation du contenu des formations initiales et continuées de toutes les professions de la santé et de l'aide à la vie quotidienne¹⁹⁰.

Réflexion transversale aux deux dernières thématiques

Plusieurs économistes encouragent la régularisation des sans-papiers¹⁹¹ et le droit au travail des personnes en attente de leur statut de réfugié (études américaines, italienne et danoise) :

- Plus de mobilité et réponse plus rapide aux chocs (Cedena et Kovak, 2016 ; Di Porto et al., 2018 ; Foged et Peri, 2016) ;
- Effet positif sur les salaires (Foged et Peri, 2016) et pas de diminution du taux d'emploi des « natives » au degré de qualification faible (Peri et Sparber, 2009 ; Ottaviano et Peri, 2012 ; Di Porto et al., 2018)
- Augmentation du travail formel (Di Porto et al., 2018)

La BNB¹⁹² montre que sur les cinq dernières années, les flux migratoires ont exercé une incidence positive sur le PIB, le faisant grimper de 3,5 %. L'effet est positif tant pour les flux d'immigrés d'origine européenne que pour ceux d'origine extra-européenne, avec un accroissement de 2 % pour les premiers et de 1,5 % pour les seconds. Par ailleurs, aucun effet néfaste de l'immigration n'a été constaté pour les natifs en ce qui concerne les salaires, le chômage, la participation, le revenu net ou encore le bien-être¹⁹³.

A l'heure où il y a un manque criant de main-d'œuvre dans l'aide à la personne (ou la construction) et que leur occupation sur le marché de l'emploi va de pair avec une fraude fiscale et sociale, accorder le droit aux sans-papiers de s'inscrire comme demandeurs d'emploi, leur ouvrant ainsi l'accès à une formation professionnelle, voire éventuellement à un permis de travail, semble essentiel.

Références

- Bechoux L. et Fallon C., Green and Blues Cities - The case of Wallonia. Rapport au Conseil Supérieur de la Santé, Avril 2020.
- Bodman, F., de Chaisemartin, C., Dugravier, R., Gurgand, M. (2017), Investissons dans la petite enfance. L'égalité des chances se joue avant la maternelle. Terra Nova.
- Brunet, S., Dewatripont, M., Nyssens, M., Pagano, G. (2013), Horizon 2022 : Rapport Scientifique.
- Cadena, B., Kovak, B. (2016), Immigrants equilibrate local labor markets: Evidence from the great recession, American Economic Journal: Applied Economics 8(1):257-90.
- Chauffaut, D. et Boyer, D. (2010). Retombées économiques des politiques d'accueil de la petite enfance. Revue des politiques sociales et familiales.
- Chen, K., Chevalier, J., Long, E. (2020), Nursing home staff networks and covid-19, NBER Working Paper 27608 <http://www.nber.org/papers/w27608>
- Di Porto, E., Martino, E., Naticchioni, P. (2018), Back to Black? The Impact of Regularizing Migrant Workers, WorkINPS Papers 2018(17).
- Foged, M, Peri, G. (2015), Immigrants' Effect on Native Workers: New Analysis on Longitudinal Data, American Economic Journal: Applied Economics, 8 (2): 1-34.
- Heckman, J (2008). Big Ideas for Children: Investing in Our Nation's Future.
- IWEPS (2013), Evaluation du Plan Marshall 2. Vert : Evaluation thématique n°12 : Aides à la Promotion de l'Emploi dans le secteur de l'enfance.
- IWEPS (2016), La gestion du vieillissement en Wallonie aux horizons 2025-2045: enjeux et prospective.
- OECD (2019), Health at a Glance 2019: OECD Indicators, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/4dd50c09-en>.

¹⁸⁹ Conditions supplémentaires : avoir demandé une pension de retraite ou de survie ; et/ou une garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA).

¹⁹⁰ Une attention particulière devra être portée au vieillissement qui par ses multiples effets physiologiques, psychologiques et sociaux appelle des prises en charge complexes.

¹⁹¹ D'après les estimations de l'Observatoire de la santé et du social à Bruxelles, il y aurait entre 100.000 et 150.000 travailleurs sans papiers en Belgique, presque exclusivement concentrés sur le territoire bruxellois.

¹⁹² https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2020/ecorev2020_special.pdf

¹⁹³ Les immigrés déjà établis, qui sont plus facilement substituables aux nouveaux arrivants, courent plus de risques de pâtir de la situation, un constat qui est appuyé par la littérature économique sur le sujet. L'effet positif au niveau agrégé dépend de l'intégration des immigrés sur le marché du travail. Un plus haut taux d'emploi sera dès lors associé à une plus grande augmentation du PIB et du PIB par habitant (BNB, 2020).

Get up Wallonia !

OECD (2020), Who Cares? Attracting and Retaining Care Workers for the Elderly, OECD Health Policy Studies, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/92c0ef68-en>.

Ottaviano, G., Peri, G. (2012), Rethinking The Effect Of Immigration On Wages, Journal of the European Economic Association 10(1):152-197.

Peri, G., Sparber, C. (2009), Task Specialization, Immigration, and Wages, American Economic Journal: Applied Economics 1(3):135-169.

UNIPSO (2019), Innovations Sociales : comprendre et soutenir les transformations, Namur.

Bonne gouvernance et démocratie participative

Démocratie : associer les citoyens

Source d'inspiration, le Benchmarking régional met en avant la nouvelle culture de gouvernance publique du pays basque (p.10-11) qui a initié une nouvelle manière de concevoir et de mettre en œuvre les politiques publiques. Ces dernières doivent être le fruit d'une implication large de la société. Les citoyens, le secteur privé, académique et le secteur public s'associent alors pour répondre aux défis communs. Cette stratégie appelée "stratégie de méta gouvernance", implique une analyse des actions politiques au-delà des organes publics. Elle est initiée et pilotée par le gouvernement central. Cette stratégie de méta gouvernance découle « de la nécessité de créer un nouveau scénario de politiques publiques capable de répondre de manière circonstancielle, endogène et organisée aux carences et aux défis démocratiques de notre temps en élargissant les espaces de discussion politique, en allant « au-delà » des systèmes plus traditionnels de gouvernance.

Dans une telle démarche de collaboration, le rôle des différentes parties prenantes est identifié :

- Les élus définissent les enjeux, les objectifs à atteindre et développent des solutions,
- Les gestionnaires publics participent en tant qu'experts,
- Le secteur privé est partenaire dans la co-création des solutions publiques,
- Les citoyens s'engagent dans la co-production, la co-création et la co-gouvernance des services publics.

Cette attribution des rôles met en évidence la responsabilité stratégique des politiques d'un côté, et l'engagement de "co-production" de l'action publique par les administrations en collaboration avec les acteurs de la société.

Diagnostic

En 2015, un groupe de scientifiques avec des membres de L'institut Destrée, à la demande du Bureau du Parlement de Wallonie, posait la question des modalités permettant de

- Contribuer au renouveau démocratique wallon notamment par une meilleure association des citoyens au processus démocratique ;
- Gérer l'action publique dans une logique de gouvernance participative / délibérative notamment de la co-construction, de la contractualisation, ainsi que de l'évaluation partenariale des politiques

Quatre enjeux ont été étudiés avec un groupe de personnes concernées puis un panel citoyen de « jeunes » :

- Activer le débat public pour construire une vision partagée de l'avenir qui renforce l'adhésion à un projet commun
- Préparer et construire des politiques publiques plus prospectives, qui anticipent et préparent les choix éthiques, technologiques, politiques et sociaux
- Concevoir une évaluation partenariale des politiques et des dépenses publiques
- Se positionner sur les questions internationales, en matière de démocratie et de gouvernance

Au cours de la dernière législature, le Parlement a mis en place des activités délibérative innovantes : Panel citoyen sur des questions du vieillissement en 2017 ; exercice de prospective avec le Panel des jeunes en 2018. Ces travaux ont permis d'associer un nombre de citoyens aux débats de l'assemblée mais aucune évaluation du suivi n'a été faite

La DPR 2019-2024 consacre son Chapitre 21 au thème de « La démocratie et la citoyenneté » :

- Le Gouvernement avec le Parlement de Wallonie, développera les dimensions directe, délibérative et contributive de la démocratie wallonne : Faciliter les consultations populaires régionales ; Moderniser le droit de pétition afin de donner le droit aux citoyens d'être entendus ; Mettre sur pied des commissions parlementaires mixtes composées d'élus et de citoyens tirés au sort (dont une sur la thématique climatique) ; Créer une assemblée citoyenne du futur, composée d'élus et de citoyens pour réfléchir aux enjeux dépassant le cadre d'une législature.
- Le Gouvernement prendra également plusieurs mesures d'accompagnement transversal en faveur de cette dynamique participative, en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles : pour renforcer la fonction d'experts du vécu dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ; Soutenir la R&D en innovation démocratique ; Poursuivre les efforts visant à développer le service citoyen ; Renforcer la culture de la participation au niveau des instances politiques et des administrations.

Vision

Les autorités wallonnes – Parlement et Administration – veulent contribuer au renouveau démocratique wallon notamment par une meilleure association des citoyens au processus démocratique : elles investissent dans des nouvelles structures et procédures pour mieux associer les citoyens aux décisions publiques au sein de processus de participation favorisant les délibérations sur les options à long terme et favorisant la mise en évidence de la pluralité de la Wallonie tout en les inscrivant dans un projet commun.

Il faut reconnaître que cette vision ne mentionne pas le rôle de l'administration wallonne (SPW et OIP...) alors que celle-ci est un acteur majeur de la mise en œuvre de l'action publique.

Mesures et actions concrètes

La DPR a proposé une série d'innovations qui se mettent en place :

- DPR : Commissions mixtes élus / citoyen dans une logique de consultation : cette initiative est entérinée depuis le 12/10/2020, suivant le modèle du Parlement bruxellois¹⁹⁴
- DPR : Création d'une assemblée citoyenne du futur, composée d'élus et de citoyens pour réfléchir aux enjeux dépassant le cadre d'une législature¹⁹⁵
- DPR (ch. 21) il reste à réaliser : Faciliter les consultations populaires régionales ; Moderniser le droit de pétition afin de donner le droit aux citoyens d'être entendus ; Renforcer la fonction d'experts du vécu dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ; Soutenir la R&D en innovation démocratique ; Poursuivre les efforts visant à développer le service citoyen ; Renforcer la culture de la participation au niveau des instances politiques et des administrations.

Il reste d'autres étapes à prévoir :

- Une évaluation des processus participatifs mis en place, pour proposer des améliorations avant 2024: il s'agit d'évaluer ces processus participatifs en termes de qualité des réalisations et en termes d'utilité pour les responsables et parties prenantes concernés afin d'améliorer les processus dans une perspective de long terme.
- Considérant l'importance de l'innovation technologique dans les politiques de la Wallonie, il faudra reprendre le projet de mise en place d'un "Technology Assessment (TA) parlementaire".
- Les citoyens doivent être associés aux nouvelles modalités de gouvernance au sein de l'administration (voir axe 2) : un enjeu majeur est la définition des modes de délibération et de coopération entre citoyens et administration en parallèle aux dynamiques délibératives du Parlement.

Gouvernance wallonne

Diagnostic

En matière d'évaluation des politiques publiques, plusieurs analyses critiquent le fonctionnement de l'administration / exécutif wallons.

D'après une étude publiée en 2013 (Crisp), les initiatives en matière d'évaluation en Wallonie sont peu coordonnées, les rapports d'évaluation sont de qualité inégale, et peu discutés par les acteurs en charge des politiques. Pourtant les démarches évaluatives, pour autant qu'elles dépassent une logique de contrôle gestionnaire, peuvent être mobilisées comme un instrument d'apprentissage.

Le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (avis 2020.6, sur les politiques publiques dans le domaine social) demande au gouvernement de prendre des mesures pour :

- Clarifier les objectifs de l'évaluation (méthodologie, objectifs, sens, principes, résultats) ; d'augmenter la cohérence et la transversalité dans l'évaluation pour une politique wallonne plus intégrée ; d'augmenter la cohérence et la transversalité dans l'évaluation pour une politique wallonne plus intégrée ;
- Clarifier les concepts de l'évaluation ; d'adapter l'évaluation aux secteurs évalués ; de fournir appui méthodologique et scientifique ; de clarifier le rôle de l'administration dans l'évaluation ;
- Impliquer davantage les acteurs concernés.

Si la DPR parle d'évaluations des actions et politiques menées, la question de l'organisation de ces activités et du renforcement qu'elles méritent (en matière de ressources ainsi que de compétences méthodologiques pour en assurer la qualité) n'est pas abordée. Il s'agit pourtant d'un enjeu important pour l'administration régionale (SPW et UAP)

Innovation dans les services publics

Développement de modes de gestion interne et de gouvernance qui contribuent à soutenir l'innovation dans les services publics : soutien à l'initiative et aux approches collaboratives, ouverture à des partenariats, et développement des compétences nécessaires pour gérer ce genre de démarche ? (Verhoest et al., « Belspo – Brain : Public sector Innovation through collaboration. Final report », Décembre 2020.)

¹⁹⁴ 20191205 Des commissions délibératives composées de citoyens tirés au sort et d'élus seront instaurées au sein du Parlement bruxellois afin de débattre de sujets d'intérêt régional et formuler des recommandations, à l'initiative de l'Assemblée ou de 1000 bruxellois.e.s qui en formulent la demande. 20201012 a mise en place de commissions délibératives, constituées de 10 parlementaires et de 30 citoyens tirés au sort. Concrètement, la proposition de modification du règlement de l'assemblée régionale donnera au parlement la possibilité de constituer, d'initiative ou à l'initiative de citoyens - pour peu qu'ils réunissent 2.000 signatures - des commissions délibératives, composées de 10 parlementaires siégeant dans la commission concernée par la problématique étudiée et de 30 citoyens. Ces derniers seront tirés au sort parmi les personnes remplissant les conditions pour voter aux élections régionales. Leur participation se fera sur base volontaire et un défraiement sera prévu pour chaque séance, correspondant à la valeur du montant maximum d'un jeton de présence pour un conseil communal, en plus du remboursement des frais de déplacement. A l'issue des travaux, la voix des citoyens ne sera que consultative tandis que les parlementaires bénéficieront d'une voix délibérative lors du vote sur les recommandations formulées. Communauté germanophone ; assemblée citoyenne permanente

¹⁹⁵ (à réaliser, en mobilisant les expériences menées en 2017 et 2018 au PW)

Adaptabilité de l'administration

De plus en plus d'analystes en administration publique soulignent les effets de la crise actuelle comme un 'game change'¹⁹⁶ (Ansell et al.2020). En effet la crise de la covid-19 est sans doute encore peu de choses par rapport à ce qui nous attend en matière de transition (énergétique, numérique...) : les administrations pourront tirer des leçons de leurs modes d'adaptation à la crise actuelle pour développer une approche créative et agile, suivant une logique beaucoup plus transversale, et engagée dans des réseaux coopératifs avec la société civile et le secteur privé pour faire face aux changements et innovations que réclame la prise en compte des enjeux complexes émergents, dans une logique « just in case ».

Vision

Au sein de la nouvelle gouvernance, le rôle des parties participantes est identifié : les politiques définissent les enjeux et objectifs et ils prennent appui sur les experts (de l'administration et des centres de recherche) tout en s'engageant avec les acteurs privés (entreprises et OSC) et les citoyens dans la co-production, la co-création et la co-gouvernance des services publics

La Wallonie assume ses responsabilités étatiques avec autorité et une autonomie assumée,

- Développer les pratiques reconnues et innovantes contribuant à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action publique
- Développer les démarches avec les parties prenantes pour assurer la prise en compte du pluralisme social et augmenter la résilience de l'action publique pour l'adapter aux dynamiques de la transition (énergie, climat...)
- Assurer une démarche de gestion de la qualité dans une logique Plan-Do-Check-Act
- Renforcer l'infrastructure indispensable (compétences et données) pour que la Wallonie assume ses responsabilités politiques : il s'agit à la fois des compétences et des ressources en matière de données pour suivre l'avancement des politiques.

Ce mode de gouvernance pour une meilleure gestion publique est basé sur la coopération et la confiance et une logique d'innovation ouverte et participative associant aussi les acteurs privés.

Mesures et actions concrètes

Imposer le développement d'approches stratégiques

Ceci facilitant des processus de co-construction pour le développement et le suivi des politiques sur base d'outils de :

- Gestion des processus dans une logique de projet, basée sur l'établissement d'un diagnostic partagé et publié, d'objectifs réalistes et publiés, au sein de plans d'action proposant une priorisation des engagements : cette planification est le résultat de processus de délibération associant les parties prenantes (publiques et privées) associées à la gestion publique
- Mise en place de Techniques budgétaires facilitant le suivi de la mise en œuvre des politiques (ex : Budget Base Zéro) et organisant une distinction lisible entre fonctionnement, subventions et investissements, dont une partie est obligatoirement réservée à l'entretien des infrastructures
- Communication claire des processus, des plans stratégiques et de leurs avancements dans une logique de "open administration" vis à vis de l'administration et de ses partenaires : il s'agit d'assurer l'enrôlement du public concerné dans la politique.

Améliorer l'efficacité de la gestion publique et la qualité des politiques menées

En préférant :

- Approche transversale qui intègre dès le design de la politique les dimensions économiques, environnementales, sociales... en association avec les autres administrations et UAP engagées dans le secteur considéré;
- Approche participative soucieuse d'associer les parties prenantes dès la définition du diagnostic et de la politique jusqu'à l'étape d'évaluation
- Approche numérique qui facilite la communication efficace (en qualité et en temps) ainsi que le partage des informations nécessaires avec tous les partenaires y compris les usagers concernés.

Généraliser l'organisation et l'utilisation d'évaluation des politiques publiques (par décret)

- Former les agents et assurer un soutien méthodologique pour garantir la production efficace d'évaluations de qualité qui répondent aux questions prioritaires des politiques, de l'administration et des partenaires.
- Financer les évaluations suivant un choix raisonné en instaurant une analyse de risque
- Organiser la participation et les processus de co-construction avec les stakeholders : ces processus ne s'improvisent pas et exigent de mobiliser des compétences à la fois techniques et sociales en matière d'animation et de gestion de réseau;

¹⁹⁶ Ansell C. et al. (2020) The COVID-19 - pandemic as a game changer for public administration and leadership? The need for robust governance responses to turbulent problems, Public Management Review,

Get up Wallonia !

- Organiser la mise en débat et l'utilisation des évaluations :
 - Assurer la publication des évaluations : une publication ciblée en fonction des groupes concernés
 - Présentation sur un site unique de tous les projets & résultats d'évaluation à mesure du programme d'avancement
 - Débat en commission du Parlement.

Améliorer la Qualité de l'infrastructure publique

- Compétences : Soutenir l'innovation dans l'administration : en matière technologique mais aussi en matière de gestion stratégique des politiques et surtout en matière d'évaluation
- Système d'information : développement de systèmes de données, de statistiques et d'outils de modélisation à la hauteur du nombre de politiques dont la Région wallonne a la charge ; par exemple pour disposer d'un outil comparable à ce que développe le Bureau fédéral du plan !

Favoriser l'innovation dans l'administration publique

Les agents cherchent à innover pour s'adapter et répondre à la complexification de leurs activités, et répondre aux demandes croissantes des usagers pour de nouveaux produits, services et processus.

Alors qu'il est conseillé de mobiliser des modes de travail collaboratif pour favoriser l'innovation, la culture de l'administration régionale est encore trop hiérarchisée et organisée dans une logique de contrôle. L'innovation collaborative repose sur des relations interpersonnelles que peuvent favoriser de bons réseaux de communication et une culture de confiance.

Il s'agit de favoriser un passage de paradigme bureaucratique à un paradigme de l'innovation :

- Passer d'une organisation basée sur les principes de hiérarchie, de contrôle et de légalité à une organisation basée sur les principes de réseau, de collaboration et de flexibilité ;
- D'une logique de contrôle à travers des normes et routines imposées par le sommet à un contrôle basé sur le consensus et la confiance

Numérisation de l'administration régionale

- Digital by default : numérisation des transactions entre pouvoirs publics et entreprises / citoyens ; recours aux Formulaires électroniques
- Structure de Sécurité : garantir la souveraineté des données
- Open Data : définir les données actuellement aux mains des autorités publiques qui peuvent être rtes et qui intéressent les entreprises, les universitaires, ou les citoyens.
- Investir dans les infrastructures de transfert de données permettant la généralisation des technologies numériques qui peuvent contribuer à réduire les émissions de GES dans d'autres secteurs (mobilité ; gestion de l'énergie : compteurs intelligents, smart grids, création de comités d'utilisateurs ; bâtiment : optimisation des systèmes de chauffages et HVAC ; AI dans le domaine de la santé en mobilisant les données disponibles dans le Réseau wallon de la santé)

A3 – Fiches consolidées des propositions

Ces fiches sont une version synthétique des informations disponibles dans les différents documents issus des travaux préparatoires : les rapports des trois Task forces, le rapport relatif à la participation citoyenne, les propositions formulées par les citoyens, l'analyse de départ (et le benchmark), l'avis du CESE sur l'initiative Get up Wallonia et le rapport intermédiaire du conseil stratégique du 23 décembre 2020.

Ces fiches n'ont pas vocation à être exhaustives, elles se veulent un rappel des éléments principaux repris dans les autres documents et sont susceptibles d'être complétées par la lecture des sources reprises en début de chaque fiche.

De plus, ces 60 fiches sont complétées par les projets sélectionnés par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe¹⁹⁷ :

- PRR01. 'Logements durables' (I-4.13)
- PRR02. 'Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux et des infrastructures sportives' (I-1.10)
- PRR03. 'Fonds d'investissement de rénovation énergétique des bâtiments publics' (I-1.09)
- PRR04. 'Plan de transition des infrastructures de la petite enfance' (I-4.14)
- PRR05. 'Déploiement d'une filière wallonne 'hydrogène' (I-1.21)
- PRR06. 'Mobilité durable' (R-3.04)
- PRR07. 'Amélioration du transport multimodal (marchandises)' (I-3.12)
- PRR08. 'Tram de l'agglomération liégeoise' (I-3.06)
- PRR09. 'Projet de bus à haut niveau de service (BHNS)' (I-3.05)
- PRR10. 'Rénovation et extension du métro de Charleroi' (I-3.07)
- PRR11. 'Projet des 'feux intelligents' (I-3.08)
- PRR12. 'Intermodalité : corridors vélo' (I-3.02)
- PRR13. 'Digitalisation des processus de l'administration régionale et des pouvoirs locaux' (I-2.12)
- PRR14. 'Transition numérique' (I-2.15)
- PRR15. 'Digitalisation du secteur touristique wallon' (I-5.23)
- PRR16. 'A6KE6K' (I-5.01)
- PRR17. 'EU Biotech School & Health Hub' (I-5.02)
- PRR18. 'Life Long Digital Training' (I-5.08)
- PRR19. 'Modernisation des infrastructures de formation de pointe' (I-5.04)
- PRR20. 'Biodiversité et adaptation aux changements climatiques' (I-1.26)
- PRR21. 'Relocalisation de l'alimentation et développement de plateformes logistiques' (I-5.18)
- PRR22. 'Déploiement de l'économie circulaire en Wallonie' (I-5.21)
- PRR23. 'Industrie bas carbone' (I-1.22)
- PRR24. 'Réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi' (R-5.05)
- PRR25. '5G-Missions d'expertise et instauration du cadre réglementaire' (R-2.03)
- PRR26. 'Contrat cadre avec les opérateurs télécom' (R-2.04)
- PRR27. 'Budget base zéro' (R-6.03)

¹⁹⁷Plan National pour la Reprise et la Résilience - Interim Draft - Chapter 2 - 2 April. La numérotation entre parenthèses est la numérotation officielle reprise dans le document envoyé à la Commission.

Fiche 1. Clarifier, simplifier et différencier le parcours d'accompagnement des entreprises en l'adaptant à leur profil et à leur niveau de maturité

Description

Les systèmes actuels d'aide (investissements, recherche...) sont principalement basés sur des critères liés à l'histoire de l'entreprise considérée (chiffre d'affaires, taille, nombre d'emplois...).

Cette action regroupe plusieurs actions destinées à accompagner les entreprises dans leurs différentes phases : création, croissance (interne par innovation, intrapreneuriat, internationalisation), dynamique fluide reprise/transmission et selon leurs particularités : haut potentiel, importance stratégique... (notions encore à définir).

L'action vise notamment à faire évoluer la méthode vers une contractualisation des relations entre la Région et les entreprises (modèle des Accords de Branches), en ajoutant de nouveaux critères (ou en remplaçant les anciens) plus orientés dans une démarche centrée sur la situation future attendue (emplois...) de manière à sélectionner un soutien public plus important vers les entreprises 'stratégiques' pour la Wallonie. Outre le soutien financier, la gestion et l'approche de ces entreprises doit se faire au travers d'une relation privilégiée Région-entreprise au travers d'un « account manager » chargé d'être l'intermédiaire entre l'entreprise et l'ensemble des institutions (SPW, UAP...). Ceci permettant de créer des voies administratives prioritaires pour ces entreprises et de mobiliser les investissements pour moderniser et digitaliser l'outil de production des entreprises.

Les entreprises n'ont pas toutes les mêmes besoins. Il convient d'identifier là où elles veulent aller plutôt que là d'où elles viennent. On peut imaginer une contractualisation des relations entre la Région et les entreprises, un peu comme les accords de branche, avec une attention particulière sur les objectifs à atteindre en termes d'emploi, d'empreinte écologique... on peut ouvrir la palette d'objectifs un peu comme on le souhaite. L'idée est aussi d'attribuer un account manager pour chaque entreprise soutenue. Cela permettrait de limiter le nombre d'interlocuteurs administratifs et faciliter le développement des entreprises.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	3.2 Développer un cadre propice et collaboratif à la participation aux programmes européens, clé de voute d'une bonne utilisation des fonds	X
Rapport de la Task Force 1	3.3 Soutenir la création d'activité et développer l'esprit d'entreprendre	X
Rapport de la Task Force 1	3.5 Mettre en place un parcours pour les entreprises à haut potentiel de croissance	X
Rapport de la Task Force 1	3.6 Accompagner les entreprises à haut potentiel à l'internationalisation – Passexport	X
Rapport de la Task Force 1	3.7 Renforcer les outils d'accompagnement à l'internationalisation	X
Rapport de la Task Force 1	3.9 Favoriser le rebond de l'entreprise au travers d'une dynamique fluide de reprise-transmission	X
Rapport de la Task Force 1	4.1 Tripler la part des entreprises wallonnes engagées dans le e-commerce (B2C et B2B) par la mise en œuvre de 3 dispositifs successifs	X
Rapport de la Task Force 1	4.7 Faire émerger un écosystème entrepreneurial du numérique	X
Rapport de la Task Force 1	5.4 Restructurer le paysage des outils d'animation économique et de support à l'innovation	X
Rapport de la Task Force 2	3.9 Mettre en place une stratégie intégrée permettant d'accompagner les entreprises dans leur transformation digitale. A savoir : (1) fournir aux entreprises/travailleurs/demandeurs d'emploi des outils permettant d'évaluer leurs compétences digitales, (2) pouvoir les accompagner dans la définition de plans de formation et (3) disposer en Wallonie de catalogues de formation digitales ad hoc (voir Upskills Wallonia => avoir une stratégie)	
Rapport de la Task Force 3	2.8 Étendre les chèques circulaires aux projets collaboratifs multi-acteurs / filières	
Avis n°1455 du CESE	II. 1. Favoriser la réindustrialisation en Wallonie	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 3 : Développement et financement des entreprises	
Analyse de départ (31/10)	1.2. Secteurs structurants et chaînes de valeur	
Analyse de départ (31/10)	2.2. L'écosystème numérique wallon	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Objectifs de la TF1

- Encourager et stimuler un tissu entrepreneurial dynamique, dense et capable de faire grandir les entreprises (#ETP, VA)
- Stimuler l'internationalisation des entreprises au travers des opportunités sur les marchés internationaux
- Cultiver l'esprit d'entreprendre et amorcer un vrai changement de culture à cet égard

Trop peu d'entreprises privées, de trop petite taille et encore trop peu tournées vers l'international : ce constat de l'écosystème entrepreneurial wallon existe depuis de nombreuses années. Le GW entend redynamiser son écosystème entrepreneurial.

Pour répondre à cet enjeu, de multiples outils et dispositifs peuvent être soulevés et renforcés : levier financier en ce y compris une plus grande participation des entreprises wallonnes aux projets EU , levier de la commande publique, accompagnement et éveil de l'intérêt à la création d'entreprises et à l'internationalisation, œuvrer au rebond des entreprises en difficultés suite à la crise sanitaire pour maintenir les activités et les emplois locaux.

Il existe aussi une volonté de pouvoir mieux orienter les dispositifs aux besoins et parcours de croissance des entreprises, afin d'identifier le plus rapidement possible les entreprises à haut potentiel de croissance, et de leur offrir un accompagnement spécialisé et d'orienter les efforts de soutien public.

Idée 1

- Présenter, sensibiliser et accompagner les entreprises dans une démarche de transformation numérique (stratégie digitale, expérience utilisateur) et dans la diversification de leurs canaux de distribution au travers de l'e-commerce.
- Proposer un incitatif fiscal pour les entreprises investissant dans la digitalisation et l'e-commerce et attirer sur le territoire les grands acteurs internationaux du numérique.
- Maitriser les nouvelles technologies localement par le développement des compétences humaines.
- Capitaliser sur l'emplacement stratégique de la Wallonie au cœur des réseaux logistiques européens pour attirer les acteurs de transport et de logistique, support nécessaire au développement du e-commerce local (en lien avec Logistics Wallonia).
- Capturer sur le sol wallon/belge une partie importante de la valeur créée ajoutée en aval d'une vente e-commerce réalisée à l'étranger
- Favoriser la mise en place de centres logistiques e-commerce sur le sol wallon

Dispositif 1 : Accélérer les actions de sensibilisation et d'accompagnement

Dispositif 2 : Rendre fiscalement déductible à 200% tous les investissements visant à digitaliser/e-commercialiser les entreprises en Wallonie

Dispositif 3 : Développer des plateformes logistiques multimodales

Idée 2

Veiller à ce que les entreprises wallonnes ne se précarisent pas au niveau numérique et crée ainsi un risque important pour l'économie wallonne non digitalisée, en accélérant les investissements des entreprises dans le digital (y compris les plus petites) pour assurer leur pérennité et une accélération de leur croissance et construire un maillage d'entreprises permettant de répondre à ces besoins de digitalisation croissante (attirer les prestataires/fournisseurs) en favorisant l'émergence d'un écosystème entrepreneurial

- Préalable : procéder à un diagnostic de maturité numérique pour la majorité des entreprises wallonnes afin de disposer d'une mesure exhaustive de la situation initiale.
- Financer les actions de digitalisation des entreprises (y compris leurs démarches en faveur de l'adoption du e-commerce – fiche 4.2) par un mécanisme de « Tax shelter numérique ».

Idée 3

- Rationaliser les outils d'animation économique et les supports à l'innovation en Wallonie en coordination avec le rapprochement des outils financiers.
- Offrir une meilleure lisibilité et une cohérence au sein de ces outils, au service d'un accompagnement optimisé des entrepreneurs et entreprises wallonnes, et de leurs projets.
- Pousser à la maturité (ou sortir d'une logique de projets pilotes).
- Mettre en œuvre la réforme des plateformes d'innovation portée par la Sowalfin/SPW EER et AdN

Description

- Assurer un pilotage intégré et continu au travers d'une entité publique responsable (par exemple : outils financiers wallons) : mettre en place des conventions/chartes partenariales (cahier des charges fonctionnels).
- Mener une analyse de fonds sur les investisseurs actuels : typologie, bénéficiaires sectoriels, répartition géographique, actionnariat (public, privé, mixte)...
- Etablir un référentiel des produits et services d'animation économique et de support à l'innovation, contraignant les acteurs à devoir se positionner dans ce référentiel et permettant de cartographier les rôles et responsabilités – exigence de clarté des rôles prioritairement attendus dans une chaîne de soutien à l'entrepreneuriat (innovant).
- Définir des critères fondamentaux pour les choix de rationalisation (par exemple garder les centres de décision en Wallonie, types de dossiers traités, volume de dossier...).
- Positionnement territorial en termes de bassins en lien avec les intercommunales de développement économique (réflexion sur la concentration des intercommunales dans le Hainaut à mener).
- Obligation de transparence sur tous les financements publics perçus.
- Mise en place d'outils d'évaluation des activités et de l'impact des outils avec notamment un suivi de la satisfaction des usagers, assurant un processus d'amélioration continue.
- Tendre vers une logique de contrôle de la qualité des livrables (maximisation de l'impact).

- Systématiser la mutualisation des ressources et des compétences (à coordonner avec le rapprochement des outils financiers).

Avis du CESE

Le CESE Wallonie s'inscrit résolument dans la logique de réindustrialisation avancée par le Gouvernement wallon dans le cadre de la dynamique de 'Get up Wallonia', avec un objectif d'augmentation de la valeur ajoutée, des capacités de production, de création d'emplois et de garantie d'une meilleure autonomie et ce, dans un esprit du développement durable. (...) Les pôles de compétitivité, les clusters (structures dans lesquelles la participation des PME doit être renforcée), ainsi que les interlocuteurs sociaux sectoriels et intersectoriels, doivent dès lors être étroitement associés à la démarche. Dans le cadre de la réindustrialisation et de la relocalisation de certaines activités, la phase cruciale d'identification des maillons sectoriels, dans les domaines stratégiques et/ou de première nécessité, sera établie le plus rapidement possible par le Gouvernement et les acteurs concernés, avec l'appui de la Cellule d'anticipation, de veille et d'intelligence économique en lien avec les acteurs de la formation, de l'enseignement et de l'emploi afin de tendre vers un degré d'autonomie suffisant basé sur les ressources wallonnes.

D'importants moyens financiers, tant publics que privés, doivent être mobilisés à cette fin et s'inscrire dans la durée. Un soutien particulier mérite d'être accordé par la région à certaines filières industrielles en fonction de leur plus-value économique, sociale et de leur intégration dans une transition environnementale.

Une fois le travail d'identification réalisé, des expériences pilotes de partenariats publics/privés adossées aux chaînes de valeurs identifiées les plus pertinentes et, si possible, en cohérence avec le volet relatif à l'économie circulaire seront rapidement promues et mises sur pied.

La question de la réindustrialisation doit aussi s'appréhender à l'aune des résultats de la redéfinition de la stratégie de spécialisation intelligente de façon à orienter davantage le tissu économique wallon vers les domaines dans lesquels elle dispose d'avantages comparatifs certains. Cette dernière devra également être complétée par une analyse, systématique et continue, des chaînes de valeurs, des filières régionales, qui permettra l'orientation adéquate des décisions de politique économique.

Le Conseil recommande à cet égard de clarifier le paysage des soutiens à la recherche et à l'innovation et de lui maintenir les moyens budgétaires adéquats.

Le Conseil plaide pour que la Wallonie définisse clairement et adopte une politique industrielle ambitieuse, intégrant l'ensemble des éléments des chaînes de valeurs, de la RDI à la production, jusqu'à l'exportation de produits et services. Cette stratégie transversale devra intégrer les différents leviers régionaux et en assurer la cohérence ; elle devra aussi maximiser les synergies (soutien à la recherche, à l'innovation, à la formation, fiscalité, environnement...) afin de renforcer la création de valeur ajoutée et d'emplois de qualité sur le sol wallon, tout en contribuant à relever les défis de la transition.

La Wallonie doit se saisir de sa politique d'aménagement de territoire pour en faire un outil de dynamisme économique, tout en évitant d'empiéter sur les surfaces agricoles. (...) En outre, des opportunités favorisant la cohérence en termes de développement territorial existent au vu de certains terrains disponibles ou potentiellement disponibles :

- pour soutenir la création de nouvelles filières économiques sur base de produits de rupture avec une transversalité cohérente, aboutie en amont et en aval et avec un souci de circularité (ex : sidérurgie verte, chimie verte et blanche, circularité des matériaux de construction...);
- pour renforcer les filières existantes dans le but de répondre aux besoins sociaux et environnementaux et d'intégrer toute ou une grande partie de la chaîne de valeur.

La crise sanitaire actuelle a mis en lumière l'importance de la digitalisation et la numérisation pour la compétitivité des entreprises et la création d'emplois. Le CESE Wallonie plaide donc pour une accélération de la transformation numérique des entreprises wallonnes vers une industrie 4.0.

Compléments d'information du CESE (doc. de travail du 12/03)

La notion d'industrie 4.0, qui a été une priorité du Plan Marshall 4.0 (2015), a été largement soutenue par les interlocuteurs sociaux. Il apparaissait déjà à l'époque que la numérisation n'était plus une option mais un passage obligé pour les entreprises manufacturières qui voulaient rester compétitives et préserver leurs emplois. La Wallonie s'est alors immédiatement investie dans une démarche de sensibilisation des industries manufacturières pour les inciter à rentrer dans l'ère 4.0. Les résultats de cette sensibilisation (programme « Made Different ») sont relativement bons puisque sur les 2.000 entreprises manufacturières répertoriées par Digital Wallonia, plus de 1.100 ont été sensibilisées.

Pour les interlocuteurs sociaux, la sensibilisation ne constitue qu'une première étape nécessaire du processus de transformation numérique qui doit impérativement être suivie d'investissements stratégiques dans les entreprises concernées.

Malheureusement, à ce jour, la Wallonie ne compte encore que quelques usines du futur.

Get up Wallonia !

Toute démarche destinée à soutenir les investissements visant à faire évoluer les entreprises du secteur manufacturier dans l'ère de la 4^{ème} révolution industrielle mérite en tous cas d'être soutenue.

Plusieurs initiatives sont déjà sur les rails. Il s'agit à présent de soutenir leur mise en place et leur déploiement effectif afin d'atteindre les objectifs attendus et observer des effets tangibles sur la transformation d'un maximum d'entreprises wallonnes en « industries du futur » (pour rappel, une étude d'Agoria a évalué l'impact positif en termes de productivité et d'emploi de cette transformation à x2,7 en termes de valeur ajoutée, x1,4 en termes de productivité et x4,9 en termes d'emploi) :

Conseil stratégique

Entreprendre en Wallonie doit permettre au porteur de projet de se consacrer pleinement à son projet entrepreneurial. La DPR prévoit la création d'un guichet unique et une amélioration des outils de soutien. Il est capital de poursuivre ses efforts afin de rendre l'accès à l'entrepreneuriat le plus direct possible. La RW aurait tout à gagner en crédibilisant encore davantage son image comme 'terre d'accueil où investir en acteur responsable n'aura jamais été aussi simple'.

Développer le mentorat stratégique (prévu dans la DPR)

Analyse de départ

Le soutien public à différents niveaux étant nécessaire au développement de l'industrie, il convient aussi d'évaluer objectivement les mécanismes en place au regard de cette nécessaire sélectivité, mais aussi de questionner l'organisation générale de ces soutiens actuellement basée sur l'offre plutôt que sur la demande des entreprises. Cette dispersion des responsabilités parmi de nombreux organismes perturbe la lisibilité du système et de la stratégie régionale pour les entreprises, chacun de ces organismes développant séparément des stratégies marketing à destination du même public.

Description de l'analyse de départ : prévoir un interlocuteur unique pour les soutiens publics aux entreprises industrielles, dont les agents seraient chargés des contacts/de l'accompagnement individuel avec les différentes administrations et acteurs inverser la logique administrative pour les entreprises jugées stratégique et créer une fonction d'«account manager services publics», regrouper certains acteurs pour assurer une masse critique suffisante.

Caractère novateur¹⁹⁸

Pas d'information.

Etat de l'existant¹⁹⁹

Les outils destinés au secteur numérique sont nombreux : programmes régionaux, aides et subsides, capital à risque, incubateurs, organismes de soutien, centres de recherche et de formation,...

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation		<input checked="" type="checkbox"/> Investissement
<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle		<input checked="" type="checkbox"/> Subside
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation		<input type="checkbox"/> Taxation
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none">• Responsable : SPW EER & certains UAP• Ministres concernés : W; Borsus, E. Di Rupo• Partenaires : outils financiers, Awex, AdN, monde de l'enseignement/formation, UWE		
Sous-action	Ressources	Délais
3.2 Développer un cadre propice et collaboratif à la participation aux programmes européens, clé de voute d'une bonne utilisation des fonds	<ul style="list-style-type: none">• Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force• RH : SPW EER 9 ETP (3 pour la coordination de la stratégie du SPW EER et les liens avec la plateforme Wallonia Inside Europe + 6 ETP (un par département)	Durée : 2021 (définir les feuilles de route et mettre en place la plateforme) – 2027
3.3 : Soutenir la création d'activité et développer l'esprit d'entreprendre	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 2 ans (2022)
3.5 : Mettre en place un parcours pour les entreprises à haut potentiel de croissance	Budget : Enveloppe d'amorçage de 2M€ + 1 FTE	Durée : 1 an (2021)
3.6 : Accompagner les entreprises à haut potentiel à l'internationalisation – Passexport	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la	Durée : 1 an (2021)

¹⁹⁸ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

¹⁹⁹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

	Task Force	
3.7 : Renforcer les outils d'accompagnement à l'internationalisation	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 1 an (2021)
3.9 : Favoriser le rebond de l'entreprise au travers d'une dynamique fluide de reprise-transmission	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 1 – 3 ans (2021 – 2023)
4.1 : Tripler la part des entreprises wallonnes engagées dans le e-commerce (B2C et B2B) par la mise en œuvre de 3 dispositifs successifs	Budget : 10,38 M€	Durée : horizon 2021-2024
4.7 : Faire émerger un écosystème entrepreneurial du numérique	Budget : non déterminé	Durée : 2021 – 2023
5.4 : Restructurer le paysage des outils d'animation économique et de support à l'innovation	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 1 – 3 ans (2021 – 2023)
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
citoyens, entreprises : majorité secteur non-marchand, pouvoirs locaux, tous autres. tous	Type d'impacts : <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : important • Créations d'emploi : moyen • Cohésion sociale / Inclusion : faible • Réduction empreinte environnementale : moyen 	Taux de création nette d'entreprises Nombre d'emplois créés/maintenus Internationalisation des entreprises Croissance du chiffre d'affaires à l'export des entreprises identifiées comme « à haut potentiel ». Part des entreprises wallonnes engagées dans le e-commerce (actuel : 15%) Taille du secteur numérique dans la valeur ajoutée totale de la Wallonie (actuel : 3,7%) Taux de maturité numérique des entreprises sur les 4 axes du baromètre Nombre de dispositifs d'aides Nombre d'outils d'animation économique

Autres informations

Néant.

Fiche 2. Rassembler les dispositifs de soutien aux entreprises

Description

Entreprendre en Wallonie doit permettre au porteur de projet de se consacrer pleinement à son projet entrepreneurial. Il est capital de poursuivre les efforts afin de rendre l'accès aux différents soutiens le plus simple et le plus direct possible. Cette action se concentre sur les moyens de simplifier la vie aux entrepreneurs dont : réduire le nombre de dispositifs de soutien disponibles en les rassemblant, restructurer le paysage des outils d'animation économique et de support à l'innovation, élargir le champ d'action du guichet unique 1890.

L'idée est que l'entrepreneur, quelle que soit sa taille et son secteur, est là pour entreprendre et donc on doit vraiment lui faciliter la vie. L'idée d'avoir par exemple un guichet unique à une plus large échelle est une idée qui a émergé des différents matériaux qui ont été soumis au Conseil.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	3.11 Centraliser l'accès des plateformes publiques wallonnes à destination des PME	X
Rapport de la Task Force 1	5.2 Créer une procédure Fast Track pour les projets d'entreprises stratégiques	X
Rapport de la Task Force 1	4.1 Tripler la part des entreprises wallonnes engagées dans le e-commerce (B2C et B2B) par la mise en œuvre de 3 dispositifs successifs	X
Rapport de la Task Force 1	5.3 Diviser par 2 le nombre de dispositifs d'aides économiques pour gagner en efficacité et lisibilité	X
Rapport de la Task Force 3	2.8 Étendre les chèques circulaires aux projets collaboratifs multi-acteurs / filières	
Consultation citoyenne	Création d'un guichet unique pour les investisseurs et/ou les entrepreneurs (3 propositions)	
Avis n°1455 du CESE	II. 1. Favoriser la réindustrialisation en Wallonie	
Avis n°1455 du CESE	II. 2. Accélérer le développement de l'économie circulaire et des circuits courts	
Avis n°1455 du CESE	II. 3. Digitalisation de la Wallonie, une mesure indispensable pour la réussite de toutes les autres	
Avis n°1455 du CESE	II. 4. Relancer l'investissement	
Avis n°1455 du CESE	II. 10. Mobiliser les dispositifs de formation	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 2 : Politique industrielle	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Idée 1

Objectif

Élargir le guichet unique wallon d'information et d'orientation pour les entrepreneurs, le 1890.be piloté par les outils financiers wallons, pour qu'il devienne la porte d'entrée principale pour toute plateforme à destination des PME.

Description

- Élargir le 1890 pour qu'il devienne la porte d'entrée principale pour toute plateforme à destination des PME.
- Créer une plateforme « opportunité d'affaires » qui recenserait les opportunités de marchés pour les entreprises wallonnes et l'identification des briques technologiques de nos entreprises (lien avec l'action 13 « appuyer sur la commande publique pour soutenir la relance et le redéploiement »).
- Créer une plateforme à destination des PME, sous l'angle des partenariats d'entreprises et la mutualisation des ressources.
- Veiller à ce que les délais de réponse de l'administration soient suivis scrupuleusement et encourager le raccourcissement de certains délais de procédure qui ne sont plus en phase avec le contexte économique.

Idée 2

Objectif

Accélération des procédures pour les dossiers considérés comme stratégiques au niveau de la Région.

Description

- Création d'un « Conseil d'Accélération Économique » (CAE) auprès du cabinet du Ministre de l'Économie, composé des fonctionnaires dirigeants des acteurs publics de la RW susceptibles d'intervenir dans le parcours administratif des dossiers stratégiques :

- Détermination des critères précis permettant de qualifier des dossiers stratégiques ayant un impact (supra)régional (ex. emploi direct et induit, effet structurant sur une filière, augmentation de la résilience d'un écosystème, indépendance de nos intrants stratégiques, ...).
- Donner pour règle de conduite aux fonctionnaires-dirigeants un esprit de « problem solver ».
- Prévoir une action différenciée en fonction de l'horizon : à court terme (fenêtres d'opportunités à saisir), à moyen et long terme (optique pionnière d'investissement).
- Adopter une approche top-down en vue de progressivement créer un réel changement de culture.
- Assignment d'un « Account Manager » (profil de pointe) dépendant d'une seule institution leader (ex. les outils régionaux de financement) à chaque dossier stratégique avec une approche « customer success » :
- Accompagnement du dossier stratégique par l'Account Manager et le CCE à chacune de ses étapes administratives jusqu'à sa conclusion favorable.
- Dessine le parcours du dossier, prends les RDVs avec les fonctionnaires dirigeants et s'assure que chaque étape se passe le plus rapidement possible et avec succès.
- Delivery Unit Wallonia pourrait être envisagée.
- Pragmatisme et souplesse dans la désignation de l'Account Manager dont l'action s'inscrit en lien avec les outils existants.
- Culture de l'initiative privée : l'auteur de projet reste maître de son projet et est supporté, pas dérouté (attention portée au développement de l'économie privée et non antichambre de sélection des outils régionaux).

Idée 3

Objectif

Elargir le guichet unique wallon d'information et d'orientation pour les entrepreneurs, le 1890.be piloté par les outils financiers wallons, pour qu'il devienne la porte d'entrée principale pour toute plateforme à destination des PME.

Description

- Elargir le 1890 pour qu'il devienne la porte d'entrée principale pour toute plateforme à destination des PME.
- Créer une plateforme « opportunité d'affaires » qui recenserait les opportunités de marchés pour les entreprises wallonnes et l'identification des briques technologiques de nos entreprises (lien avec l'action 13 « appuyer sur la commande publique pour soutenir la relance et le redéploiement »).
- Créer une plateforme à destination des PME, sous l'angle des partenariats d'entreprises et la mutualisation des ressources.
- Veiller à ce que les délais de réponse de l'administration soient suivi scrupuleusement et encourager le raccourcissement de certains délais de procédure qui ne sont plus en phase avec le contexte économique.

Idée 4

Objectif

- Clarifier le paysage des dispositifs d'aide pour faciliter la lisibilité par les entreprises et optimiser la gestion par l'administration.
- Réaliser cet exercice dans le cadre d'une enveloppe budgétaire au moins constante (budget identique).

Description

- Rationaliser massivement le nombre de dispositifs d'aides/mesures existantes (166 dispositifs wallons différents actuellement) de soutien aux entreprises/indépendants. Cette réduction du nombre d'aides de 50 % permettrait de donner plus de lisibilité aux bénéficiaires, de cohérence à l'action publique sans pour autant réduire le budget alloué aux différents secteurs.
- Imposer un nombre d'aides maximal en enrichissant les aides existantes.
- Suivre avec des indicateurs précis préalablement définis l'ensemble des mesures mises en place en termes de budget alloué, de bénéficiaires et d'impact socio-économique par exemple.
- Digitaliser systématiquement les dispositifs maintenus et automatiser (blockchain) l'octroi des aides dans le système pour un gain d'efficience tant pour les bénéficiaires que pour l'administration.
- Rassembler les aides aux PME dans un système « d'aide-tiroir ».
- Renforcer le rôle essentiel de la simplification administrative en créant un « Comité permanent à la simplification administrative » composé paritairement de représentants des entreprises et de fonctionnaires dirigeants (SPW et para-régionaux). Lien avec l'initiative en cours avec le Budget Base Zéro :
- Réaliser un travail « bottom-up » en repartant des formalités régionales et communautaires qui constituent selon les entreprises les plus importantes barrières à leur gestion et à leur croissance (délai de contentieux, permis, aides à la recherche, etc.).
- Emettre régulièrement des propositions de simplification de formalités existantes (alléger la complexité/lourdeur), de suppression de formalités devenues inutiles et des clarifications de circulaires administratives permettant d'alléger certaines formalités sans porter préjudice à l'intérêt public.
- Revisiter l'ensemble des délais des procédures et systématiser la décision à l'écoulement de chaque délais de rigueur.

Avis du CESE

Le Conseil recommande à cet égard de clarifier le paysage des soutiens à la recherche et à l'innovation et de lui maintenir les moyens budgétaires adéquats.

Outre la création de synergies entre acteurs ou encore la mise en place de nouvelles formes de coopération entre le public et le privé, le CESE propose, pour assurer le succès de la mise en œuvre de cette stratégie et une importante mobilisation des acteurs, de travailler sous la forme d'aides spécifiques ou d'appels à projets subsidiés, différenciés en fonction de la nature des projets.

La connectivité doit être améliorée sur l'ensemble du territoire régional.

L'administration numérique doit être accentuée, au travers de moyens budgétaires adéquats, pour permettre d'en redéfinir l'offre de service à l'égard des différents publics cibles et renforcer les relations avec les citoyens et les entreprises. Cette dynamique concourt par ailleurs à faciliter les solutions de télétravail qui ont garanti la continuité du service public durant la crise de la covid-19.

La connexion de l'ensemble des structures publiques (SPW, UAP,...) au bénéfice des utilisateurs doit être accélérée et globalisée.

Une attention particulière mérite d'être portée à « l'école numérique » (équipements des écoles et des apprenants, développement des compétences numériques en cours de formation et préparation aux nouveaux métiers).

L'administration wallonne devra faire preuve de souplesse et de diligence accrues : souplesse notamment lors de l'examen des critères d'éligibilité (par exemple lors de l'analyse financière) et diligence lors de l'examen des dossiers de soumission, et ce, tout au long de la procédure en ce compris la liquidation des fonds.

Une réforme des aides à la formation.

Conseil stratégique

Les grands défis d'innovation demandent des moyens humains, financiers et en termes d'équipement.

Si la Wallonie regorge d'acteurs compétents, ceux-ci sont encore trop dispersés dans différentes structures publiques ou privées. Des efforts récents ont été consentis dans le domaine des sciences de la vie et des biotechnologies (Welbio) ainsi que dans le domaine de l'intelligence artificielle (TRAIL) pour rassembler les forces.

Des écosystèmes d'innovation encore trop peu connectés

Les défis des transitions que nos sociétés réclament l'investissement et la collaboration entre acteurs, en favorisant tant les échanges de proximité. La construction de tels écosystèmes ne doit pas viser le repli sur soi mais la consolidation de conditions d'innovation qui, à leur tour, deviendront un facteur d'attractivité internationale et le positionnement, à l'échelle internationale, des écosystèmes wallons comme partenaires de choix.

Caractère novateur²⁰⁰

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁰¹

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Règlementation/Contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> Responsable : SPW digital, CIO SPW, Collège des CIO's, SPW EER, SPW simplification administrative Partenaires : UAPs (notamment AdN pour la dynamique Opendata), UWE, consultants informatiques externes, panel d'entreprises et de citoyens 		
Sous-action	Ressources	Délais
3.11 : Centraliser l'accès des plateformes publiques wallonnes à destination des PME	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 3 ans (2023)

²⁰⁰ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁰¹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

5.2 : Créer une procédure Fast Track pour les projets d'entreprises stratégiques	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 4 Mois (T1 2021)
5.3 : Diviser par 2 le nombre de dispositifs d'aides économiques pour gagner en efficacité et lisibilité	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 1 – 3 ans (2021 – 2023)
4.1 : Tripler la part des entreprises wallonnes engagées dans le e-commerce (B2C et B2B) par la mise en œuvre de 3 dispositifs successifs	Budget : 10,38 M€	Durée : horizon 2021-2024
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
citoyens, tous entreprises, tous secteur non-marchand, tous pouvoirs locaux, tous autres.	Type d'impacts : <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : important • Créations d'emploi : moyen • Cohésion sociale / Inclusion • Réduction empreinte environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de services de l'administration connectés au GUV. • Nombre de demandes traitées. • % de réussite des projets stratégiques. • Délais de réalisation des projets stratégiques wallons (cible: 10 projets par an). • Temps de réponse moyen entre la soumission du projet et son acceptation par le comité • Réduction nombre de mesures proposées aux entreprises • Taux de maturité numérique des entreprises sur les 4 axes du baromètre • Part des entreprises pratiquant le e-commerce

Autres informations

Néant.

Fiche 3. Développer des mécanismes de soutien et de récompense des externalités positives (et/ou de découragement des externalités négatives) générées localement

Description

Si la finalité de Get Up Wallonia est bien de faire de la Wallonie une terre de prospérité équilibrée, elle ne pourra pas faire l'économie de la reconnaissance (et de la récompense) des entreprises qui en sont les principales actrices. Ce type de soutien ne doit pas être conçu comme une dépense à fond perdu mais bien comme un investissement dans le changement de modèle productif qui permettra à la Wallonie de prospérer sur le long-terme (tout en récoltant déjà des fruits à court-terme en matière d'emplois). En outre, ceci peut être complété par des recettes destinées à décourager les comportements indésirables.

Cette action se penchera également sur le statut/la labellisation d'entreprise de la transition écologique donnant accès à certaines politiques et sur l'"exnovation" des secteurs non-soutenables via un accompagnement des travailleurs et des entreprises.

La Wallonie doit être une terre de prospérité équilibrée : il faut récompenser ceux qui contribuent largement, quitte à trouver des recettes auprès de ceux dont le comportement est indésirable.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	7.8 Inciter les entreprises à accélérer leur transition numérique, sociale et environnementale	X
Rapport de la Task Force 3	2.11 Réglementer l'usage des ressources, et taxer à l'émission du déchet, en récompensant les opérateurs positifs (notamment au niveau CO ²), notamment dans le secteur des travaux	
Rapport de la Task Force 3	2.13 Objectif de post consumer goods dans les achats wallons globaux, grâce à un monitoring des PCG dans la production wallonne et les produits importés	
Rapport de la Task Force 3	4.6 Mise en capacité sur les enjeux de l'alimentation durable	
Rapport de la Task Force 3	6.12 Intégrer les impacts dans les prix des produits	
Rapport de la Task Force 3	6.14 Taxation liée à l'impact environnemental des produits de consommation	
Avis n°1455 du CESE	II. 6. Favoriser la transition énergétique	
Avis n°1455 du CESE	II.10 Mobiliser les dispositifs de formation	
Consultation citoyenne	Conditionner les subventions à la durabilité du projet soutenu (4 propositions)	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 1 : Politique d'innovation	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Objectifs de la TF1

- Inciter les entreprises à évaluer l'impact de leurs activités en matière de RSE et mettre en place des actions concrètes pour intégrer dans leur stratégie les dimensions numérique, sociale et environnementale.
- Renforcer la gestion intégrée des projets et le suivi des entreprises dans leurs démarches de transition environnementale sur chacun des 3 axes : sensibilisation – accompagnement – financement.
- Conditionner l'obtention de certaines aides publiques à l'obtention de résultats tangibles en matière de transformation numérique (maturité numérique et/ou compétences numériques des travailleurs).

Task Force 3

Objectifs de la TF3

- Adopter définitivement le système de l'échelle de Performance CO₂ pour tous les marchés de travaux (et y intégrer une composante circulaire via l'indicateur des PCG)
- Intégrer au moins 40% de PCG (%massique) dans les produits mis sur le marché en Wallonie d'ici 2030 (à décliner en objectifs sectoriels).
- Impliquer la RW dans les discussions EU sur la taxe Carbone. Il faut pouvoir agir aux frontières de l'EU.
- Taxation liée à l'impact environnemental des produits de consommation (niveau wallon et européen)

Description

- Inciter et valoriser l'action des entreprises s'engageant volontairement dans une démarche de bilan carbone avec des objectifs de long terme (par exemple : 2030).
- Mettre en place une méthode alternative au bilan carbone pour les TPE/PME qui pourra aussi devenir une base pour l'établissement du plan d'action.

Get up Wallonia !

- Établir le plan d'actions adapté à chaque entreprise à la signature de son engagement au moment de l'audit (cf. Circular Wallonia).
- Inciter les entreprises à investir pour atteindre les objectifs définis.
- Assurer le suivi de la mise en oeuvre du plan d'actions, avec vérification ou contrôle tous les 2 ans.
- Attribuer un label aux entreprises engagées (avec avantages au niveau des aides et primes). Le niveau du label évoluera en fonction de l'avancement de l'entreprise dans la réalisation de son plan d'actions.
- Suivre l'index d'égalité professionnel des genres au sein de l'entreprise (formulaire et transmission des données pour le calcul de l'index, accompagnement à prévoir : simulateur en ligne, des dirigeants de PME comme ambassadeurs de l'égalité professionnelle).
- Renforcer les moyens des outils Easy'green (environnement) et Easy'up numérique)
- Renforcer le dialogue social en imposant l'information et la consultation des représentants des travailleurs quant à l'utilisation des aides publiques octroyées dans le cadre de la relance/redéploiement des activités de l'entreprise.
- Inciter les entreprises à s'engager dans la transformation numérique :
 - mise à disposition d'une version 'As a Service' du baromètre de maturité numérique (bilan individuel, benchmark, recommandations etc.) à réaliser par toutes les TPE-PME disposant de salariés (conditionne l'obtention des autres aides publiques pouvant être sollicitées) ;
 - mise en oeuvre d'un plan de transformation numérique par l'entreprise (en lien avec le plan Upskilling – Axe de développement des compétences des travailleurs) ;
 - en fonction de l'obtention de résultats tangibles, prise en charge à 100% par les chèques maturité numérique des dépenses engagées (y compris les dépenses engagées en matière de cybersécurité) ;
 - évaluation et suivi de la transformation des entreprises recourant aux chèques maturité numérique.
- Un volet additionnel serait dédié à la formation tant en termes d'engagement dans la formation continue des travailleurs, mais également l'engagement d'apprentis/stagiaires et l'investissement de l'entreprise dans la formation : travailleurs donnant des formations.
- Lancer une initiative/plateforme pour rassembler les entreprises qui s'engagent vers une transition sociale, économique et environnementale au travers de l'innovation et de l'inclusion : partage de bonnes pratiques, signature d'une charte, accompagnement dans leurs démarches d'ouverture sociale. A lier à une structure existante (UWE, chambre de commerce, etc.).
- Sensibilisation des entreprises aux atouts du développement durable comme leviers de compétitivité et à l'intégration de ces enjeux dans leur démarche d'internationalisation (programme de sensibilisation effectué par l'AWEX démarré en 2020).

Avis du CESE

Le développement des énergies renouvelables doit pouvoir s'appuyer sur un cadre réglementaire, mis en cohérence avec les objectifs qui doit notamment favoriser la diminution des coûts de développement et donc du coût sociétal, et s'articuler au niveau de l'aménagement du territoire

Les dispositifs de formation doivent donc être mobilisés en vue d'intégrer dans l'offre de formation les objectifs de transition écologique, les métiers verts, l'économie circulaire, l'alimentation durable, la digitalisation, les soins et services aux personnes, ...,

Conseil stratégique

Soutenir l'innovation soutenable et durable en reconnaissant l'apport au bien commun des entreprises pratiquant l'éco-innovation.

Consultation citoyenne

Conditionner les subventions à la durabilité du projet soutenu (4 propositions).

Caractère novateur²⁰²

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁰³

Green Deal ; ODD ; CONCERE

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)	
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement

²⁰² Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁰³ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : SPW • Ministres concernés : Ministre de l'Économie / Emploi / Environnement • Partenaires : UWE, outils financiers wallons, fédérations professionnelles, AWEX, AdN (transition numérique) 		
Sous-action	Ressources	Délais
	<ul style="list-style-type: none"> • Budget : à évaluer plus finement en fonction des projets retenus • RH : à évaluer plus finement en fonction des projets retenus • Matériel : n.d. 	1 an (2021) avec une 2 ^{ème} étape en 2024
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Tous les citoyens Toutes les entreprises La majorité du non-marchand Tous les pouvoirs locaux	<p>Type d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : important • Créations d'emploi : important • Cohésion sociale / Inclusion : moyen • Réduction empreinte environnementale : important <ol style="list-style-type: none"> 1. Réduction de la quantité de ressources vierges consommées par l'économie wallonne 2. Réduction des émissions de GES mondiales 3. Réindustrialisation en vue de produire les transformations de PCG pour l'industrie Wallonne 4. Créations d'emplois 5. Amélioration de la balance commerciale wallonne 6. Réduction de la dépendance économique pour des filières & matériaux critiques 7. Augmentation des coûts de 'sourcing' des entreprises <input type="checkbox"/> augmentation des prix de vente (à moins que le gouvernement ne subsidie le processus) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises ayant formalisé des engagements concrets. • Taux de maturité numérique des entreprises sur les 4 axes du Digiscore (cible : renforcement de la maturité numérique pour 35% des entreprises).

Autres informations

Néant.

Fiche 4. Décarboner les (gros) émetteurs

Description

Il s'agit d'accompagner les sites et les entreprises identifiées comme les plus émetteurs (notamment dans les secteurs de la cimenterie ou de la métallurgie) afin de réduire de manière significative et rapide les émissions de gaz à effet de serre. Il faudra également déterminer des objectifs clairs et détaillés en matière de production d'énergie renouvelable et de mix énergétique en évaluant grâce à des outils permettant le monitoring de la décarbonation. Enfin, il faudra encourager les projets de CCUS (Carbon Capture Use and Storage) en soutenant les industriels dans leurs investissements à vocation de transition verte. Inciter les industries à une électrification ou une chaleur bas carbone à partir de biomasse tout en assurant la compétitivité des industries face au prix de l'électricité (accords de branche, smartgrids, fiscalité).

Ceci a fait l'objet de nombreuses propositions, dans les Task forces notamment. On connaît les secteurs qui produisent le plus de gaz à effet de serre (ciment, chaux, sidérurgie). L'idée est d'aider les entreprises de ces secteurs qui sont prêtes à réduire drastiquement leurs émissions. Il faudrait penser ça dans un cadre plus large, en réfléchissant au mix énergétique, à la production d'énergie renouvelable et à avoir un vrai monitoring de la décarbonation.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	7.5 Encourager les projets de CCUS (Carbon Capture Use and Storage) en soutenant les industriels dans leurs investissements à vocation de transition verte	X
Rapport de la Task Force 1	7.9 Tenir compte des objectifs de réduction des émissions de carbone dans le redéploiement industriel de la Wallonie	X
Rapport de la Task Force 1	7.10 Définir une vision stratégique sur la politique énergétique de la Wallonie (+ financement)	X
Rapport de la Task Force 3	7.1 Développer le marché des produits et services bas carbone de Wallonie	X
Rapport de la Task Force 3	7.2 Viser une économie zéro carbone en 2050	X
Avis n°1455 du CESE	II. 6. Favoriser la transition énergétique	
Analyse de départ (31/10)	5.1. Climat	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Idée 1

Objectif

- Capturer le dioxyde de carbone des processus industriels difficiles à décarboner.
- Encourager les industriels dans leurs démarches de transition verte via l'émergence d'industries novatrices.

Description

- Assurer le lien avec la S3 (DIS « Energie »).
- Organiser une étude pour quantifier les secteurs industriels wallons qui seraient prioritaires pour une décarbonation via le procédé de captage du dioxyde de carbone (en ce compris les projets de captage et d'utilisation).
- Intégrer, dans la notion de la capture, la production de biomasse en grande quantité de manière efficace sur des très petites surfaces pour ensuite utiliser cette biomasse en énergie et/ou matériaux/produits.
- Soutenir le démarrage des projets CCSU en subsidiant le delta coût entre la taxe par ton CO2 et coût par ton CO2 capturé.
- Favoriser fiscalement les projets du captage qui visent la production de e-carburants (notamment de méthanol vert) pour soutenir le développement de la nouvelle filière.
- Définir une ambition e-carburants pour la Wallonie issue du captage du dioxyde de carbone.

Idée 2

Objectif

Respecter les engagements européens et faire de la Wallonie un leader de la transition énergétique.

Description

- Identifier les industries leaders dans le domaine de la transition énergétique.
- Favoriser des partenariats entre les entreprises de la transition énergétiques et les entreprises qui veulent réduire leurs émissions.
- Renforcer la réalisation d'un bilan carbone par les entreprises wallonnes.

Idée 3

Objectif

Définir une orientation claire en matière de politique énergétique/énergies renouvelables pour la Région.

Description

Déterminer des objectifs clairs et détaillés en matière de production d'énergie renouvelable et de mix énergétique au niveau wallon ainsi que les moyens à mobiliser pour engager les actions :

- Fixer les échéances essentielles, dont par exemple la sortie du nucléaire et l'élimination des combustibles fossiles en tenant compte de l'augmentation du besoin en électricité qui sera nécessaire dans le cadre de la décarbonation (électrification, CCU/CCS, production d'hydrogène).
- S'appuyer sur les mécanismes de support à l'efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables par l'encouragement ou l'amplification de dispositifs existants comme Easy'green.
- Communiquer sur le potentiel que les entreprises ont concernant l'exploitation de panneaux photovoltaïques, électricité verte mais surtout la chaleur.
- Confirmer les grands projets d'infrastructure et notamment les interconnexions de transport d'énergie et de transports publics. Plusieurs éléments constitutifs de ce cadre existent déjà et pourraient être validés.
- Obtenir un accord formel entre les régions pour un alignement avec les décisions fédérales, dont le cadre devrait au minimum reprendre les critères ci-dessus.
- Réalisation de deux études au niveau wallon :
 1. Scénarios de décarbonation de l'industrie wallonne ;
 2. Plan de déploiement de l'infrastructure énergétique (hydrogène, gaz de synthèse, CO2).
- Mettre en place un cadre favorable au développement des communautés d'énergie renouvelable (CER), y compris pour les grandes entreprises.

Task Force 3

Idée 1

Objectif

Stimuler et soutenir, via la demande et l'investissement local, la transition des produits et services wallons vers des produits et services « bas carbone »

Description

- Mettre en place un système de type « échelle de performance CO2 » (NL, FL) adapté à la Wallonie, l'intégrer aux marchés publics et équiper les acteurs économiques.
- Promouvoir/soutenir/encourager la mise sur pied d'un programme de compensation carbone via des projets locaux

Impacts principaux attendus : Renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des offres locales par rapport aux entreprises, produits et services provenant de pays « bas salaires » mais à hautes émissions de CO2. Réduction de l'émission locale et délocalisée de carbone.

Idée 2

Objectif

Amplifier les réductions annuelles de consommations énergétiques liées aux activités économiques

Description

- Augmenter le niveau d'ambition des Accords de branche (via révision des Accords de branche)
 - Renforcer les mécanismes de soutien aux entreprises volontaires qui s'inscrivent dans la transition écologique avec un niveau d'ambition contractualisé à l'horizon 2030
 - Développer un mécanisme « Negawatt » de type « Certificats blancs » en Wallonie
 - Définir des trajectoires d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES avec tous les secteurs économiques dans le cadre de la transition juste
 - Réaliser une étude pour évaluer les émissions indirectes (bilan carbone élargi sur l'ensemble des scopes) de la Région wallonne et définir un plan de réduction des émissions indirectes pour les secteurs les plus importants
 - Développer une vision partagée sur les solutions d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable et de stockage à soutenir en Wallonie dans le cadre de la neutralité carbone en 2050
- Impacts principaux attendus : Réduction de l'émission locale et délocalisée de carbone. A terme, augmenter la compétitivité des entreprises wallonne via la diminution de leurs consommations d'énergie

Avis du CESE

Le Conseil demande la détermination d'objectifs clairs et détaillés en matière de production d'énergie renouvelable et de mix énergétique permettant d'arriver à un équilibre acceptable tant pour les citoyens que pour les entreprises et les pouvoirs publics.

La réflexion sur le financement de la transition énergétique doit être plus large que la réflexion tarifaire envisagée dans la DPR et doit viser, après analyses, un élargissement de l'assiette de financement en respectant une série de balises : un cadre juste et solidaire, la compétitivité des entreprises, la prise en compte de l'ensemble des bénéfices de la transition, une diversification des sources de financement.

Le développement des énergies renouvelables doit pouvoir s'appuyer sur un cadre réglementaire, mis en cohérence avec les objectifs qui doit notamment favoriser la diminution des coûts de développement et donc du coût sociétal, et s'articuler au niveau de l'aménagement du territoire (par exemple : prise en compte de la hauteur plus importante des mats éoliens récents). Des outils permettant un monitoring de la décarbonation poursuivie sont également indispensables. Il s'agit de mettre en place un cadre cohérent favorable aux investissements et apportant une sécurité juridique renforcée, et de prendre des mesures visant à réduire les coûts d'implantation et de développement des projets (qu'ils soient citoyens, publics ou privés) : concrétisation de l'ensemble des mesures prévues dans la pax eolienica, révision de la distance d'implantation des éoliennes par rapport aux habitations, ... Il est également essentiel que la procédure d'octroi de permis s'améliore en poursuivant notamment la dématérialisation entamée et en visant la simplification administrative.

Analyse de départ

- Inciter les industries à une électrification et une flexibilisation afin d'utiliser les capacités de surproduction momentanée du réseau européen.
- Mobiliser la finance comme levier de réduction des émissions de GES en Belgique.
- Décarboniser tous les secteurs de front.

Caractère novateur²⁰⁴

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁰⁵

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : Ministre-Président, AWAC, SPW DD, SPW Energie, SPW Economie, SPW R&D • Ministres concernés : W. Borsus, P. Henry, C. Tellier, C. Collignon, Gouvernement fédéral • Partenaires : Outils financiers, clusters, pôles, industriels régionaux, UWE, AWEX, AdN, universités, centres de recherche, invests régionaux, entreprises de la transition écologique (KAYA), associations et projets bénéficiaires, CESE, syndicats, Fédérations professionnelles 		
Sous-action	Ressources	Délais
7.5 Encourager les projets de CCUS (Carbon Capture Use and Storage) en soutenant les industriels dans leurs investissements à vocation de transition verte	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 1 – 6 ans (2021 – 2026)
7.9 Tenir compte des objectifs de réduction des émissions de carbone dans le redéploiement industriel de la Wallonie	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 1 – 10 ans (2021 – 2030)
7.10 Définir une vision stratégique sur la politique énergétique de la Wallonie (+ financement)	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 1 an (2021)
(7.1) Mettre en place en Wallonie un référentiel de type échelle de performance CO2 (CO2 comme critère principal) pour les marchés publics	Budget : 1 M€ 2 ETP/an (accompagnement marché public et accompagnement entreprise) Marché d'accompagnement des entreprises (2 ans) RH : 2 ETP	Durée : 2021-2023

²⁰⁴ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁰⁵ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

(7.1) Projet 2 : Promouvoir/soutenir/encourager la mise sur pied d'un programme de compensation carbone via des projets locaux	Budget : 3M€ + un budget à prévoir pour le préachat de t de CO2 (fond de roulement) RH : 2-3 ETP	Durée : 2021-2023
(7.2) Projet 1 : Augmenter le niveau d'ambition des Accords de branche	Budget : (hors GUV) RH : (hors GUV)	Durée : 2021-2023
(7.2) Projet 2 : Renforcer les mécanismes de soutien aux entreprises volontaires qui s'inscrivent dans la transition écologique avec un niveau d'ambition contractualisé à l'horizon 2030	Budget : Etude (=> budget subside à prévoir pour les études) Financement de la réalisation des plans d'actions dans les entreprises Pour les TPE/PME : actuellement sans augmentation de la demande et du nb de dossiers, le montant de financement nécessaire est de minimum 20 millions/an en codes 8 (hors impulsion liée à cette mesure) Les grandes entreprises : montant à définir RH : 2-3 compétences financières (analyse crédit) et d'autres techniques (mesures nécessaires, suivi pour répondre aux interrogations des entreprises, interactions avec les prestataires privés, suivi des impacts environnementaux...)	Durée : 2021-2030
(7.2) Projet 3 : Développer un mécanisme « Negawatt » en Wallonie (cf. FR, UK, IT, DK) en vue de stimuler des modèles économiques en énergie reposant sur les économies d'énergie réalisées et non plus exclusivement sur les quantités d'énergie vendues.	Budget : 1,1M€ 6 ETP SPW Energie : 600000€ Étude initiale : 150.000€ Étude de faisabilité : 100.000€ Accompagnement des entreprises concernées et lancement du mécanisme : 250.000€ RH : 1 ETP en 2021-2022, 2 ETP 2022-2024	Durée : 2021 - 2024
(7.2) Projet 4 : Définir des trajectoires d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES avec tous les secteurs économiques dans le cadre de la transition juste	Budget : (hors Get Up Wallonia) RH : (hors Get Up Wallonia)	Durée : 2021-2022
(7.2) Projet 5 : Réaliser une étude pour évaluer les émissions indirectes (bilan carbone élargi sur l'ensemble des scopes) de la Région wallonne et définir un plan de réduction des émissions indirectes pour les secteurs les plus importants	Budget : 450.000€ Marchés : étude méthodologique + évaluation des émissions : 250.000€ Mise à jours des calculateurs : 100.000€ AWAC : 100.000€ (RH) RH : 1 ETP	Durée : 2021-2022
(7.2) Projet 6 : Développer une vision partagée sur les solutions d'efficacité énergétique et climatique, d'énergie renouvelable et de stockage à soutenir en Wallonie dans le cadre de la neutralité carbone en 2050	Budget : (hors Get Up Wallonia) RH : (hors Get Up Wallonia)	Durée : 2021
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
(7.5 - 7.9 - 7.10) Tous : citoyens, entreprises, pouvoirs locaux. Minorité : secteur non-marchand. (7.1) Tous : pouvoirs locaux Majorité : citoyens, entreprises Minorité : secteur non-marchand (7.2) Tous : / Majorité : entreprises Minorité : citoyens, secteur non-marchand, pouvoirs locaux	(7.5 - 7.9 - 7.10) Type d'impacts : Opportunités / Marchés : important Créations d'emploi : important Cohésion sociale / Inclusion : moyen Réduction empreinte environnementale : important (7.1) Type d'impacts : Opportunités / Marchés : important Créations d'emploi : important Cohésion sociale / Inclusion : moyen Réduction empreinte environnementale : important (7.2) Type d'impacts : Opportunités / Marchés : important Créations d'emploi : moyen Cohésion sociale / Inclusion : faible Réduction empreinte environnementale : important	(7.5 - 7.9 - 7.10) Part des énergies renouvelables (2018 : 17,5%*). Échéance : 2030. Cible : 32 % (objectif européen) Réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 (2018 : - 33,4 %*). Échéance : 2030. Cible : 55 % (objectif européen) Nombre de bâtiments dont le classement PEB est F ou G (45%* des logements). Échéance : 2025. Cible : Aucun (7.1) Nombre de marchés intégrant l'échelle de performance CO2 Nombre d'entreprises stimulées (certifiée échelle de performance CO2, ou rémunérées par la compensation CO2) Réduction des consommations et des émissions liées aux compensations carbone, Nombre d'emplois locaux créés dans des activités de transition écologique (7.2) Réduction des émissions directes réalisées Nombre d'entreprises engagée contractuellement dans un processus de transition et nombre d'emploi concernés

Get up Wallonia !

		Réduction des émissions indirectes réalisée
--	--	---

Autres informations

Néant.

Fiche 5. Développer une chaîne de valeur basée sur les produits et services ‘bas carbone’ pour réussir la transition énergétique

Description

Le développement des produits et services “bas carbone” permet de préparer la résilience future de l’économie wallonne tout en renforçant l’attractivité et la compétitivité des offres de produits et services locaux, face à la concurrence des offres en provenance de pays « bas salaires » mais à hautes émissions de CO2. Cette action de relance économique permet également de réduire les émissions tant locales que délocalisées de GES (gaz à effet de serre).

Effet-levier 1 : Encourager les projets de CCUS (Carbon Capture Use and Storage) en soutenant les industriels dans leurs investissements à vocation de transition verte.

Effet-levier 2 : Développer des outils permettant le monitoring de la décarbonation poursuivie

Effet-levier 3 : Inciter les industries à une électrification ou une chaleur bas carbone à partir de biomasse tout en assurant la compétitivité des industries face au prix de l’électricité (accords de branche, smartgrids, fiscalité).

Plusieurs idées ont émergé des matériaux. L’idée centrale est de développer des produits et des services bas carbone, en réduisant si possible nos importations des pays bas-salaires avec beaucoup d’émissions de CO2. Pour ça on pourrait encourager nos industriels dans leurs projets pour les aider à réussir leur transition verte. Développer des outils pour faire du monitoring de la décarbonation et soutenir toutes les alternatives énergétiques pour soutenir la compétitivité de nos industriels. On pense à la biomasse, par exemple.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	7.5 Encourager les projets de CCUS (Carbon Capture Use and Storage) en soutenant les industriels dans leurs investissements à vocation de transition verte	X
Rapport de la Task Force 3	7.1 Développer le marché des produits et services bas carbone de Wallonie	X
Rapport de la Task Force 3	7.4 Décarboner l’énergie	X
Avis n°1455 du CESE	II. 6. Favoriser la transition énergétique	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Idée 1

Objectif

- Capturer le dioxyde de carbone des processus industriels difficiles à décarboner.
- Encourager les industriels dans leurs démarches de transition verte via l’émergence d’industries novatrices.

Description

- Assurer le lien avec la S3 (DIS « Energie »).
- Organiser une étude pour quantifier les secteurs industriels wallons qui seraient prioritaires pour une décarbonation via le procédé de captage du dioxyde de carbone (en ce compris les projets de captage et d’utilisation).
- Intégrer, dans la notion de la capture, la production de biomasse en grande quantité de manière efficace sur des très petites surfaces pour ensuite utiliser cette biomasse en énergie et/ou matériaux/produits.
- Soutenir le démarrage des projets CCSU en subsidiant le delta coût entre la taxe par ton CO2 et coût par ton CO2 capturé.
- Favoriser fiscalement les projets du captage qui visent la production de e-carburants (notamment de méthanol vert) pour soutenir le développement de la nouvelle filière.
- Définir une ambition e-carburants pour la Wallonie issue du captage du dioxyde de carbone.

Task Force 3

Idée 1

Objectif

Stimuler et soutenir, via la demande et l’investissement local, la transition des produits et services wallons vers des produits et services « bas carbone »

Description

- Mettre en place un système de type « échelle de performance CO2 » (NL, FL) adapté à la Wallonie, l’intégrer aux marchés publics et équiper les acteurs économiques.

Get up Wallonia !

- Promouvoir/soutenir/encourager la mise sur pied d'un programme de compensation carbone via des projets locaux

Impacts principaux attendus : Renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des offres locales par rapport aux entreprises, produits et services provenant de pays « bas salaires » mais à hautes émissions de CO2. Réduction de l'émission locale et délocalisée de carbone.

Idée 2

Objectif

Dans un contexte de réduction des consommations d'énergie (actions 1, 2, 3, 4), réaliser les actions permettant de contribuer à l'objectif d'atteindre 23.5% d'EnR en 2030 (13% en 2020, PWEC), dont 40% d'EnR en 2030 pour l'électricité (pacte énergétique) pour le solde de la consommation énergétique.

Description

- Les vecteurs énergétiques de la RW sont le pétrole (45%), le gaz (22%), l'électricité (18%), la chaleur (10%). Les énergies renouvelables comptabilisent 13% de l'énergie primaire en RW ou 15 TWh (40% biomasse, 35% éolien offshore et 25% PV).
- Les émissions de CO2-eq dans les secteurs d'activité se répartissent en 29% pour l'industrie, 25% pour le transport, 21% pour le bâti, 13% pour l'agriculture et 8% pour la production d'électricité.
- Cette action s'inscrit comme le troisième axe de la démarche NegaWatt. Ainsi, la priorité est bien la diminution des consommations d'énergie avant le développement des énergies renouvelables, même si les avancées se font de manière conjointe.
- Pour arriver aux objectifs de 23,5% d'EnR en 2030 en RW, les curseurs de développement dans chaque technologie renouvelable sont poussés à leur maximum.
- La stratégie est aussi d'investir directement dans les technologies énergétiques d'avenir même si elles n'ont pas encore tout à fait leur place aujourd'hui. C'est en ce sens que l'hydrogène est poussé par l'EU, les pays limitrophes et la Flandre ; le but est donc de ne pas rater ce train technologique. Mais, il faut être conscient que la production d'hydrogène vert nécessite encore un développement massif des énergies renouvelables en Belgique et en Europe qui n'arrivera que vers 2030-40.

Avis du CESE

Le Conseil demande la détermination d'objectifs clairs et détaillés en matière de production d'énergie renouvelable et de mix énergétique permettant d'arriver à un équilibre acceptable tant pour les citoyens que pour les entreprises et les pouvoirs publics.

La réflexion sur le financement de la transition énergétique doit être plus large que la réflexion tarifaire envisagée dans la DPR et doit viser, après analyses, un élargissement de l'assiette de financement en respectant une série de balises : un cadre juste et solidaire, la compétitivité des entreprises, la prise en compte de l'ensemble des bénéfices de la transition, une diversification des sources de financement.

Le développement des énergies renouvelables doit pouvoir s'appuyer sur un cadre réglementaire, mis en cohérence avec les objectifs qui doit notamment favoriser la diminution des coûts de développement et donc du coût sociétal, et s'articuler au niveau de l'aménagement du territoire (par exemple : prise en compte de la hauteur plus importante des mât éoliens récents). Des outils permettant un monitoring de la décarbonation poursuivie sont également indispensables. Il s'agit de mettre en place un cadre cohérent favorable aux investissements et apportant une sécurité juridique renforcée, et de prendre des mesures visant à réduire les coûts d'implantation et de développement des projets (qu'ils soient citoyens, publics ou privés) : concrétisation de l'ensemble des mesures prévues dans la pax eolienica, révision de la distance d'implantation des éoliennes par rapport aux habitations, ... Il est également essentiel que la procédure d'octroi de permis s'améliore en poursuivant notamment la dématérialisation entamée et en visant la simplification administrative.

Caractère novateur²⁰⁶

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁰⁷

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)

²⁰⁶ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁰⁷ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : Ministre-Président, SPW DD et AWAC • Ministres concernés : W. Borsus, P. Henry, C. Tellier, C. Collignon, Gouvernement fédéral • Partenaires : AWAC, CWaPE, ORES, RESA, CREG, universités (études techniques) Cluster Tweed, Unions des villes et communes, bureaux d'études, FOREM, TEC, John Cockerill, CO2-Value, SRIW, SOCOFE, le CESE, les syndicats, Entreprises compensatrices (UWE), entreprises de la transition écologique (KAYA), associations et projets bénéficiaires, AWEX, AdN, centres de recherche, invests régionaux, Outils financiers, clusters, pôles. 		
Sous-action	Ressources	Délais
Projet 7.5 : Encourager les projets de CCUS (Carbon Capture Use and Storage) en soutenant les industriels dans leurs investissements à vocation de transition verte	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 1 – 6 ans (2021 – 2026)
(7.4) Projet 1 : Déployer les capacités de production renouvelable wallonnes	Budget : 524,4 M€ Budget détaillé: A: 0,2 M€ (RH) B: 0,2 M€ (RH) C: 4 M€ (RH) D: 20 M€ (subsidés) E: 500 M€ (invest.)	Durée : 2021-2024
(7.4) Projet 2 : Développer les capacités de stockage énergétique	Budget total : 10,2 M€ Budget détaillé: A. 0,2 M€ B. 10 M€	Durée : 2021-2024
(7.4) Projet 3 : Développer la filière de l'hydrogène	Budget : 121 M€ Budget détaillé: A: 20 M€ B: 0,5 M€ C: / D: 50 M€ E: / F: 0,5 M€ G: 50 M€	Durée : 2021-2024
(7.1) Projet 1 : Mettre en place en Wallonie un référentiel de type échelle de performance CO2 (CO2 comme critère principal) pour les marchés publics :	Budget : 1 M€ 2 ETP/an (accompagnement marché public et accompagnement entreprise) Marché d'accompagnement des entreprises (2 ans)	Durée : 2021-2023
(7.1) Projet 2 : Promouvoir/soutenir/encourager la mise sur pied d'un programme de compensation carbone via des projets locaux	Budget : 3M€ + un budget à prévoir pour le préachat de t de CO2 (fond de roulement)	Durée : 2021-2023
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
(7.5) Type de public : citoyens, entreprises, pouvoirs locaux. Majorité : secteur non-marchand Minorité : /	(7.5) Type d'impacts : Opportunités / Marchés : important Créations d'emploi : important Cohésion sociale / Inclusion : moyen Réduction empreinte environnementale : important	(7.5) Part des énergies renouvelables (2018 : 17,5%*) Échéance : 2030. Cible : 32 % (objectif européen) Réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 (2018 : - 33,4 %*). Échéance : 2030. Cible : - 55 % (objectif européen)
(7.4) Majorité : citoyens, entreprises, pouvoirs locaux, secteur non-marchand.	(7.4) Type d'impacts : Opportunités / Marchés : important Créations d'emploi : important Cohésion sociale / Inclusion : moyen Réduction empreinte environnementale : important	Nombre de bâtiments dont le classement PEB est F ou G (45%* des logements). Échéance : 2025. Cible : Aucun
(7.1) Type de public : citoyens, entreprises, pouvoirs locaux. Majorité : secteur non-marchand	(7.1) Type d'impacts : Opportunités / Marchés : important Créations d'emploi : important Cohésion sociale / Inclusion : moyen Réduction empreinte environnementale : important	(7.4) Taux d'EnR produite dans mix énergétique (%). Échéance : 2030. Cible : 23,5 % EnR produite totale (TWh) Échéance : 2030. Cible : 27 TWh EnR produite électricité/chauffage/transport (TWh). Échéance : A définir Cible : 10/14/3 TWh
		(7.1)

Get up Wallonia !

		<p>Part des énergies renouvelables (2018 :17,5%*) Échéance : 2030. Cible : 32 % (objectif européen)</p> <p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990(2018 : - 33,4 %*) Échéance : 2030. Cible : - 55 % (objectif européen)</p> <p>Nombre de bâtiments dont le classement PEB est F ou G (45%* des logements). Échéance : 2025. Cible : Aucun</p>
--	--	---

Autres informations

Néant.

Fiche 6. Favoriser l'expérimentation, les tests et prototypages de nouvelles (sous-filières) en économie circulaire et développer les systèmes de traçabilité, d'informations et communications entre les acteurs économiques sur les matières valorisables

Description

Il est important de créer plus de valeur ajoutée en réduisant l'impact sur l'environnement et en interagissant directement avec les consommateurs. Pour ce faire, il est primordial de cibler prioritairement les secteurs les plus créateurs de valeur pour accélérer le déploiement de l'économie circulaire comme la construction et l'assainissement des déchets (avec une attention sur les déchets du secteur de la santé) et d'intensifier la traçabilité des matières et flux valorisables par chaîne de valeur et par territoire. L'innovation ainsi que la création d'entreprises directement associées aux consommateurs et à des utilisateurs afin de permettre plus facilement la transition vers l'économie circulaire devront être stimulées.

Réduire notre impact environnemental peut se faire en transformant en valeur ajoutée ce qu'on rejette. Donc on pourrait commencer par des secteurs qui sont créateurs de valeur, comme la construction et l'assainissement des déchets et tracer les matières et les flux valorisables par chaîne de valeur et par territoire. Ça aussi, ça pourrait contribuer à une transition durable de l'économie circulaire.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	7.3 Accompagner la transformation de la filière du bâtiment en matière de transition environnementale et d'utilisation de matériaux circulaires produits en circuits courts	X
Rapport de la Task Force 1	7.6 Déployer un écosystème économique et industriel engagé dans l'économie circulaire, ancré localement	X
Rapport de la Task Force 2	5.9 Développer/soutenir les dispositifs existants dans l'économie sociale afin de favoriser, notamment, les circuits courts	
Rapport de la Task Force 3	2.1 Renforcer les pratiques circulaires innovantes dans le secteur de la construction	X
Rapport de la Task Force 3	2.2 Réutilisation et valorisation des déchets de bois.	X
Rapport de la Task Force 3	2.3 Renforcer les ressources humaines dédiées aux projets d'économie circulaire et/ou décarbonée	X
Rapport de la Task Force 3	2.4 Débloquer les normes, procédures et réglementations contraignantes pour le développement de l'économie circulaire	X
Rapport de la Task Force 3	2.5 Faciliter le développement de l'économie de la fonctionnalité & de la Coopération (EFC) en Wallonie.	X
Rapport de la Task Force 3	2.6 Favoriser l'expérimentation, les tests et prototypages de nouvelles (sous-filières) en économie circulaire, notamment grâce à l'accès à des espaces (temporaires)	X
Rapport de la Task Force 3	2.7 Créer des guides pratiques sectoriels de la transition circulaire	
Rapport de la Task Force 3	2.8 Étendre les chèques circulaires aux projets collaboratifs multi-acteurs / filières	
Rapport de la Task Force 3	2.9 Cartographier l'ensemble des flux de ressources et les chaînes de valeur existantes et/ou potentielles, ainsi que les maillons manquants pour remonter dans l'échelle des priorités. Identification et stimulation des synergies potentielles	
Avis n°1455 du CESE	II. 2. Accélérer le développement de l'économie circulaire et des circuits courts	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 5 : Economie circulaire	
Analyse de départ (31/10)	1.2. Secteurs structurants et chaînes de valeur	
Analyse de départ (31/10)	1.6. Economie circulaire	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Idée 1

Objectif

Structuration d'une filière visant au développement de compétences-clés, à la création d'emploi (1€ dépensé – 4 à 5€ créés) et participer à l'assainissement des bâtiments résidentiels et tertiaires, en lien avec la S3 (DIS « Matériaux circulaires »).

Description

- Financer des diagnostics servant à analyser la faisabilité et l'utilité d'utiliser des matériaux biosourcés ou produits en économie circulaire pour les entreprises et les propriétaires privés. Faire le lien v/v notamment avec l'offre de services des outils financiers wallons (facilitateurs EC, diagnostic, étude de faisabilité économique et technique (chèques EC, etc.)).
- Lancer des appels à projets innovants (développements et démonstrateurs de type « living labs » ou encore bâtiments/chantiers exemplaires) visant à accroître la performance énergétique des bâtiments, ainsi que la

circularité pour favoriser les projets qui ont recours à des matériaux à faible impact sur l'environnement (matériaux circulaires, produits en circuit courts par exemple) par les prestataires de service.

- Mettre en place une cellule technique pour accompagner les producteurs et les professionnels de la construction afin d'intégrer une approche circulaire dans leurs productions/activités (développement de référentiels techniques adaptés, consignes de mise en œuvre et cadre de qualité) et valider les produits/services pour la mise sur le marché (confiance du marché dans l'utilisation de produits/services circulaires).
- Favoriser le développement et l'utilisation d'outils numériques (TOTEM, ACV, BIM, etc.) permettant de modéliser, de tester, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des performances circulaires/énergétique des bâtiments. Développer des outils pour aider les entreprises à évaluer s'il faut favoriser le renouvellement des bâtiments (démolition/reconstruction), plutôt que la rénovation (input GAI/GAT + mesure CESE).
- Engager une réflexion juridique permettant d'intégrer des clauses spécifiques dans les marchés publics visant à évaluer la performance énergétique et l'impact environnemental des bâtiments en fonction des matériaux, de la mise en œuvre et de l'utilisation des bâtiments, pour encourager une meilleure intégration de la circularité dans les travaux publics de construction et rénovation, notamment via l'analyse du cycle de vie (ACV) pour les matériaux de construction.
- Réaliser un guide des bonnes pratiques de l'achat public et des pratiques anti-dumping à destination de l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics.
- Accompagner les pouvoirs publics par des experts en matière de circularité et d'énergie (guidance technologique) et changer le paradigme : orienter les CSC vers une performance/service/fonctionnalité à délivrer plutôt que sur le produit.

Idée 2

Objectif

Déployer un écosystème économique et industriel engagé dans l'économie circulaire, ancré localement, pour les 6 chaînes de valeur prioritaires de la Région wallonne identifiées dans Circular Wallonia.

Description

- A l'instar de « l'appel plastique » de 2019, lancer plusieurs appels à projets matures (phase d'investissement) afin d'ancrer au niveau wallon des entreprises actives dans les chaînes de valeur prioritaires de Circular Wallonia : la construction et les bâtiments, l'eau, la métallurgie (en ce compris les métaux rares et les batteries), les textiles, les matières plastiques, l'industrie alimentaire et les systèmes alimentaires. Il existe des exemples de projet d'innovation pour la fabrication de produits en béton au bilan carbone négatif.
- Construction d'un portefeuille de projets de recherche et innovation visant à améliorer la circularité des flux au niveau des 6 chaînes de valeur prioritaires (lien avec l'action 2 – DIS de la RIS3).
- Mise en place d'une plateforme numérique au travers d'un outil territorial de monitoring et de développement de filières présentant une cartographie des flux, des acteurs et des projets collaboratifs, regroupant les outils existants en les articulant (base de données CRAFT, Regine, etc.).
- Renforcement de l'approche territoriale du développement de l'économie circulaire en au travers d'un soutien organisé au niveau des parcs d'activité économique et au niveau d'appels à projets en symbiose industrielle et éco-design

Task Force 3

Idée 1

Objectif

- Développer et renforcer les pratiques de réutilisation des ressources de béton dans le secteur de la construction.
- Co-investir dans trois unités de recyclage du béton.
- Réglementer le recyclage de béton pour l'ensemble des rénovations et constructions de bâtiments publics dès 2025

Description

- Situation actuelle : la valeur de 7,5 millions de tonnes de béton issues de la déconstruction est détruite, en raison de la non-réutilisation de celles-ci dans le secteur de la construction. Le béton (ciment, sable et gravier) constitue entre 90 et 99% des émissions de CO² du secteur de la construction.
- Situation idéale en 2023 : 20% du béton déconstruit localement est transporté par voie d'eau, et recyclé via un des trois nouveaux sites de recyclage, et est réutilisé en tant qu'additif ou « béton maigre » (béton dalles, etc.) dans le secteur de la construction en Wallonie. L'ensemble des bétons déconstruits et réutilisés dans les rénovations et constructions des bâtiments publics transitent par cette nouvelle filière.

Idée 2

Objectif

- Développer des filières de revalorisation du bois par une collecte de déchets bois préservante et une réflexion sur les barrières réglementaires à lever (ex : usages dans le secteur de la construction ou l'ameublement)

Get up Wallonia !

- Etudier la sortie du statut de déchet ou la reconnaissance comme sous-produit de certains déchets bois traités et/ou contaminés par des substances exogènes (déchets bois catégorie B/C), pour encourager des transformations de ces déchets qui soient économiquement et environnementalement plus intéressantes que l'incinération.

Description

Situation actuelle :

- Les flux disponibles pour les deux objectifs sont : Bois A : 40 370 tonnes ; Bois B : 53 843 tonnes ; Bois C : 553 tonnes. Pour l'Obj2, le PWD-R mentionne un flux de 254 000 tonnes (2011) pour la co-incinération de déchets de bois traité (provenant des déchets de démolition ou du tri des déchets municipaux) et des autres déchets organiques (refus de compostage).
- Obj1 : Pas de collecte préservante pour en récupérer une partie du flux pour des usages similaires (ex : récupération d'escaliers provisoire en construction, de planches pour l'ameublement ...)
- Obj2 : La valorisation actuelle des déchets / co-produits (sciure, écorces) majoritairement par incinération génère beaucoup d'émissions de GES et des particules fines (cendres).
- Textes légaux en lien avec l'objectif de "sortie du statut de déchet et reconnaissance de l'utilisation de sous produits" :
 - l'AGW du 28 février 2019 sur la reconnaissance des sous-produits. Sont concernés : les écorces, sciures et plaquettes forestières, copeaux et chutes de panneaux. L'ensemble de ces coproduits doivent être non-traités et non-contaminés par des substances exogènes
 - l'AGW du 21 février 2013 relatif aux installations d'incinération des déchets..

Valorisation envisagées (en substitution de l'incinération) :

- Obj1 : magasins de réemploi lié à la construction ou à l'ameublement, fablabs ...
- Obj2 : Additifs pour la plasturgie ou les plastiques biodégradables (cfr. Projet R&D VALICELL du pôle de compétitivité GreenWin), Biocarburants (hydrogène ...) pour le transport routier et aérien belge.

Idée 3

Objectif

Renforcer, former et recruter les ressources humaines dédiées à la transformation circulaire et/ou à la réduction des émissions de CO2 pour un total de 1000 entreprises (PME et TPE) wallonnes.

Description

- Situation actuelle : les entreprises wallonnes ne disposent pas toutes d'une personne dédiée à la transition circulaire et/ou à la réduction des émissions de CO2. Or, des études montrent que la difficulté numéro 1 est la gestion et l'allocation du temps en entreprise, et le levier numéro 1 est l'engagement de la direction à aller vers un modèle circulaire et moins émetteur de CO2. Il manque des formations adaptées aux entreprises alors qu'il s'agit d'un changement complexe pour une entreprise. Quelques formations (proposées par le FOREM, IFAPME, l'Institut Eco-Conseil) existent déjà en économie circulaire en Wallonie et s'adressent aux demandeurs d'emploi.
- Situation souhaitée : Entre 850 et 1000 entreprises recrutent 1 ou 2 personnes (idéalement formées et) dédiées à la transition (circulaire et/ou CO2) de leurs entreprises. Ce recrutement est encouragé et rendu possible grâce à la création d'un incitant additionnel dans le cadre de la subvention SESAM.

Idée 4

Objectif

Simplifier les réglementations et procédures contraignantes pour les TPE et PME actives ou qui souhaitent se lancer en économie circulaire.

Description

- Situation actuelle : certaines normes, réglementations et procédures élèvent le niveau de complexité pour le développement des projets circulaires par des entreprises wallonnes.
- Futur idéal : les normes, réglementations et procédures les plus contraignantes sont allégées pour les entreprises actives en économie circulaire, tout en garantissant une juste protection de l'environnement, des citoyens et consommateurs.

Idée 5

Objectif

- Sensibiliser les PME aux perspectives économiques, sociales et environnementales de l'EFC
- Accompagner 100 porteurs (TPE & PME) de projets en EFC.
- Faire émerger 10 expériences pilotes collaboratives de PME en EFC
- Renforcer les fonds dédiés à l'économie circulaire et à l'économie de la fonctionnalité
- Favoriser l'émergence de solutions logistiques mutualisées

Get up Wallonia !

- Émettre des marchés publics dédiés spécifiquement à l'EFC

Description

- Situation actuelle : les offres en économie de la fonctionnalité sont développées par quelques entreprises pionnières en Wallonie. Le concept reste encore méconnu et peu d'institutions font des appels d'offre dans ce domaine.
- Situation idéale future : les institutions wallonnes favorisent l'EFC dans les marchés publics pertinents afin de créer un premier palier de demande pour stimuler les entreprises actives dans ce domaine, et favorisent un cadre soutenant ce nouveau modèle économique (notamment par des accompagnements, des appels à projets et un fonds de garantie). Des emplois locaux non délocalisables (infra-)qualifiés nécessaires à l'implémentation (entretien, réparation, autres activités logistiques, et services complémentaires) de l'EFC se développent en Région wallonne. Cette dynamique permettra une visibilité accrue pour les nouvelles "success stories" emblématiques en EFC portées par des PME wallonnes.

Idée 6

Objectif

- Inscrire le droit à l'expérimentation dans les réglementations de la Région Wallonne.
- Permettre l'expérimentation encadrée afin d'offrir aux TPE et PME actives en économie circulaire un cadre favorable (nouveaux hubs créatifs, living labs, etc.) aux innovations
- Permettre d'accès à des espaces d'innovation encadrés
- Encourager le partage des méthodes d'innovations et l'open innovation

Description

- Situation actuelle : Plusieurs centres de recherche ne disposent pas des permis environnementaux pour tester la transformation de déchets-ressources disponibles sur notre territoire, alors qu'ils disposent des équipements, des connaissances. Ces expérimentations se réalisent à l'étranger en raison des délais nécessaires pour obtenir les permis.
- Situation future idéale : Plus de 20 espaces d'innovations disposent de l'ensemble des autorisations, permis et droits environnementaux pour expérimenter librement la transformation et la création d'alliages, de nouvelles filières, de nouveaux procédés innovant circulaires. Les chercheuses-eurs actives-fs (Centre de Compétences, CRA, universités et Hautes Ecoles, Entreprises, Makers, etc.) sur dans ces espaces partagent en open-source leurs méthodes disruptives et résultats.

Avis du CESE

Convaincus que le modèle de production linéaire, à savoir « extraire, produire, consommer et jeter », dépendant de ressources limitées et pour certaines, non renouvelables, doit évoluer, les interlocuteurs sociaux soutiennent l'idée que la Wallonie doit introduire la dimension de l'économie circulaire de façon transversale dans sa politique industrielle. En effet, ce modèle ne peut être cadencé au travers de mesures circonstanciées mais doit être envisagé comme partie intégrante de l'ensemble des politiques à venir.

Le CESE Wallonie plaide pour que le projet de stratégie régionale de déploiement de l'économie circulaire tel que défini par le Gouvernement wallon et sur lequel le Conseil s'est récemment prononcé, constitue un des axes transversaux de la politique de relance (dotée de moyens humains et financiers suffisants pour en assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation). Elle doit être mise en œuvre le plus rapidement possible dans cette phase de relance.

Outre la création de synergies entre acteurs ou encore la mise en place de nouvelles formes de coopération entre le public et le privé, le CESE propose, pour assurer le succès de la mise en œuvre de cette stratégie et une importante mobilisation des acteurs, de travailler sous la forme d'aides spécifiques ou d'appels à projets subsidiés, différenciés en fonction de la nature des projets :

- les projets individuels (éco-conception, fonctionnalité, réemploi, recyclage...) à prévoir dans le portefeuille des petites aides et d'autres aides pour permettre également à l'ensemble des entreprises, y compris les ASBL de pouvoir lancer des projets ;
- les projets de symbiose industrielle qui pourraient être financés via des appels à projets et complétés par des aides spécifiques ;
- les projets de filières (à « circulariser » et à construire, rapidement et avec des moyens financiers à la hauteur des objectifs à atteindre, en collaboration avec le secteur privé commercial et à profit social et le secteur public).

Le CESE recommande en cette matière la mise en place de systèmes d'information et de communication entre acteurs économiques sur les matières valorisables.

Enfin, le Conseil rappelle l'importance du lien entre l'économie circulaire et la notion de « circuits courts » afin de valoriser au mieux l'emploi local et de maximiser les retombées économiques régionales.

Conseil stratégique

L'objectif est de situer la politique wallonne en matière d'EC au cœur d'une vision cohérente d'ensemble. Comment ? En la dotant d'une part de référentiels pour identifier les scénarios et, d'autre part, de critères d'orientation des différentes mesures (aux niveaux des administrations, des organisations productives, ...), pour juger du degré de contribution de chaque mesure circulaire à l'atteinte d'un horizon de soutenabilité commun.

Analyse de départ

Secteurs structurants et chaînes de valeur

Le soutien public à différents niveaux étant nécessaire au développement de l'industrie, il convient aussi d'évaluer objectivement les mécanismes en place au regard de cette nécessaire sélectivité, mais aussi de questionner l'organisation générale de ces soutiens actuellement basée sur l'offre plutôt que sur la demande des entreprises. Cette dispersion des responsabilités parmi de nombreux organismes perturbe la lisibilité du système et de la stratégie régionale pour les entreprises, chacun de ces organismes développant séparément des stratégies marketing à destination du même public.

- Prévoir un interlocuteur unique pour les soutiens publics aux entreprises industrielles, dont les agents seraient chargés des contacts/de l'accompagnement individuel avec les différentes administrations et acteurs (centre de formation, Universités, ...) compétents (à l'instar des Chambres de commerce et d'industrie allemandes).
- Inverser la logique administrative pour les entreprises jugées stratégique et créer une fonction d'« account manager services publics », partiellement mis à disposition de ces entreprises et en charge de l'accompagnement individuel vis-à-vis de l'ensemble des administrations et acteurs de soutien.

Economie circulaire

- Renforcer l'économie circulaire en établissant un diagnostic - voire une plateforme de monitoring et de mises en relations entre acteurs - plus détaillé des flux valorisables, par chaînes de valeur et par territoires.
- Mettre en place des mesures pour inciter les industriels à fabriquer des produits de qualité
- Adopter des mesures pour garantir une sécurité au travail et rendre ces emplois suffisamment attractifs.
- Aider et soutenir les initiatives citoyennes et associatives et les renforcer pour mener à une adoption des pratiques de manière plus large.

Caractère novateur²⁰⁸

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁰⁹

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : Ministre-Président, SRIW, SPW DSD - SPW EER • Ministres concernés : W. Borsus, P. Henry, C., Tellier, C. Collignon, Gouvernement fédéral, V. De Bue, C. Morreale • Partenaires : Outils financiers, clusters, pôles, industriels régionaux, UWE, AWEX, AdN, universités, centres de recherche, invests régionaux, SRIW, SOWALFIN, SPW DD, SPW EER, GREENWIN, SPW MOBILITE & INFRASTRUCTURES, Cluster de la construction, Confédération du Bois, SPW Sols & déchets, un cabinet d'avocats, UWE, CESE, Fédérations sectorielles, SOWALFIN, ADT, Logistics in Wallonia, inter environnement Wallonie, SOFICO, SPW, syndicats. 		
Sous-action	Ressources	Délais
7.3 Accompagner la transformation de la filière du bâtiment en matière de transition environnementale et d'utilisation de matériaux circulaires produits en circuits courts	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 1 – 10 ans (2021 – 2030)
7.6 Déployer un écosystème économique et industriel engagé dans l'économie circulaire, ancré localement	Budget : 60,8 millions d'euros sur 4 ans, soit 15,2 millions par an (activité 1: 40 millions – activité 2: intégrée dans une autre fiche – activité 3: 8 millions – activité 4: 12,8 millions)	Durée : 1 – 4 ans (2021 – 2024)

²⁰⁸ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁰⁹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

(2.1) Projet 1 : Co-investir dans trois unités de transformation circulaire du béton.	Budget (total) : 60 M€ RH : A définir	Durée : 2021 : Lancement de l'appel aux co-investisseurs d'un premier projet pilote. 2023: Installation des trois unités
(2.1) Projet 2 : Nouvelle réglementation interne aux institutions wallonnes dans la rénovation et construction.	Budget : impact neutre sur les budgets prévus RH : A définir	Durée : 2021-22 : Adaptation et promulgation des réglementations. 2024 : Application de l'obligation.
(2.1) Projet 3 : Renforcer l'implémentation des actions dédiées au secteur de la construction de la stratégie Circular Wallonia.	Budget : Voir budgets spécifiques Circular Wallonia. RH : A définir	Durée : 2021-24
(2.2) Projet 1 : Mettre en place une filière de réutilisation de déchets bois qui soit préservante	Budget : 1 M € RH : A définir	Durée : 5 ans
(2.2) Projet 2 : Etudier l'opportunité et le potentiel d'une sortie du statut de déchet ou de la reconnaissance comme sous-produit de certains déchet bois traités ou contaminés par des substances exogènes	Budget : 100 k€ pour l'analyse RH : A définir	Durée : 2 ans
(2.3) Projet 1 : Créer un incitant additionnel à la subvention SESAM	Budget : 6.650.000€ RH : A définir	Durée : 2 ans
(2.3) Projet 2 : Formation en économie circulaire et/ou réduction des émissions de CO2	Budget : 1.360.000€ HTVA RH : A définir	Durée : 2 ans
(2.4) Projet 1 : Inventaire des barrières réglementaires et procéduriers bloquantes pour les entreprises actives en économie circulaire	Budget : A définir RH : 1 ETP	Durée : 9 mois
(2.4) Projet 2 : Proposition d'adaptations réglementaires et procéduriers	Budget : 120.000€ HTVA/an RH : A définir	Durée : 20 mois
(2.4) Projet 3 : Campagne de sensibilisation des agents de la fonction publique à la compréhension des impacts de certaines procédures ou réglementations bloquantes pour faciliter leur implémentation par les entreprises en économie circulaire.	Budget : A définir RH : A définir	Durée : 6 mois
(2.5) Projet 1 : Sensibiliser 2.500 PME aux perspectives économiques, sociales et environnementales de l'EFC	Budget : 250.000€ HTVA RH : A définir	Durée : 5 X 2 mois (étalés sur 5 ans). (timing à aligner avec les projets N°2 & N°3)
(2.5) Projet 2 : Accompagner 20 porteurs (TPE & PME) de projets en EFC.	Budget : 1.000.000€ HTVA RH : A définir	Durée : 5 ans (timing à aligner avec les projets N°1 & 3)
(2.5) Projet 3 : Faire émerger 10 expériences pilotes collaboratives de PME en EFC	Budget : 1.500.000€ HTVA RH : A définir	Durée : 5 ans (timing à aligner avec les projets N°1 & 2)
(2.5) Projet 4 : Renforcer les fonds dédiés à l'économie circulaire et à l'économie de la fonctionnalité	Budget : 50.000.000€ RH : 1 ETP	Durée : 10 ans
(2.5) Projet 5 : Favoriser l'émergence de solutions logistiques mutualisées	Budget : 360.000€ HTVA RH: A définir	Durée : 3 ans
(2.5) Projet 6 : Emettre des marchés publics dédiés spécifiquement à l'EFC et à l'écoconception.	Budget : A définir RH : A définir	Durée: entre 2021 et 2025 (4 ans)
(2.6) Projet 1 : Incrire le droit à l'expérimentation dans les réglementations de la Région wallonne	Budget : A définir RH : A définir	Durée : 2021
(2.6) Projet 2 : Offrir un passeport « toutes expérimentations » aux espaces innovants encadrés	Budget : A définir RH : A définir	Durée : 1 an
(2.6) Projet 3 : Favoriser l'open-innovation	Budget : A définir RH : A définir	Durée : 2021
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
(7.3 – 7.6) Tous : citoyens, entreprises, pouvoirs locaux. Majorité : secteur non-marchand.	(7.3 – 7.6) Type d'impacts : Opportunités / Marchés : important Créations d'emploi : important Cohésion sociale / Inclusion : moyen Réduction empreinte environnementale : important	(7.3 – 7.6) Part des énergies renouvelables (2018 :17,5%*) Échéance : 2030 Cible : 32 % (objectif européen) Réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 (2018 : - 33,4 %*) Échéance : 2030. Cible : - 55 % (objectif européen)
(2.1) Minorité : entreprises. Majorité : pouvoirs locaux.	(2.1) Type d'impacts : Opportunités / Marchés : important Créations d'emploi : moyen Cohésion sociale / Inclusion : important Réduction empreinte environnementale : important	Nombre de bâtiments dont le classement PEBC est F ou G (45%* des logements) . Échéance : 2025. Cible : Aucun
(2.2) Tous : entreprises, autres. Majorité : pouvoirs locaux Minorité : secteur non marchand	(2.2) Type d'impacts : Opportunités / Marchés : important Créations d'emploi : moyen Cohésion sociale / Inclusion : important Réduction empreinte environnementale : important	(2.1) Béton déconstruit, recyclé et réemployé. Échéance : 2023 Cible : 1,5 million de tonnes/an
(2.3) Minorité : citoyens Majorité : secteur non marchand, entreprises	(2.2) Type d'impacts : Opportunités / Marchés : important Créations d'emploi : moyen Cohésion sociale / Inclusion : faible	Emission annuelle de CO2 du secteur de la construction. Échéance : 2025. Cible : - 18%/ an

<p>Majorité : citoyens, entreprises, non-marchand, pouvoirs locaux</p> <p>(2.5) Majorité : citoyens, entreprises, non-marchand, pouvoirs locaux, autres.</p> <p>(2.6) Majorité : entreprises, non-marchand, Minorité : pouvoirs locaux</p>	<p>Réduction empreinte environnementale : important</p> <p>(2.3) Type d'impacts : Opportunités / Marchés : important Créations d'emploi : important Cohésion sociale / Inclusion : important Réduction empreinte environnementale : important</p> <p>(2.4) Type d'impacts : Opportunités / Marchés : moyen Créations d'emploi : moyen Cohésion sociale / Inclusion : faible Réduction empreinte environnementale : moyen</p> <p>(2.5) Type d'impacts : Opportunités / Marchés : moyen Créations d'emploi : moyen Cohésion sociale / Inclusion : moyen Réduction empreinte environnementale : moyen</p> <p>(2.6) Type d'impacts : Opportunités / Marchés : important Créations d'emploi : moyen Cohésion sociale / Inclusion : faible Réduction empreinte environnementale : important</p>	<p>Réduction du coût total annuel net pour le secteur de la construction grâce au recyclage de béton. Échéance : 2024. Cible : A définir</p> <p>(2.2) Obj1 : Tonnes et % du flux de déchets bois réemployés (même usage ou usage proche) Obj1: Emplois et chiffre d'affaire généré par le réemploi lié au flux de déchets bois Obj2 : Tonnes du flux de déchets bois traités et/ou contaminés par des substances exogènes valorisés sur le sol wallon qui ne soient pas incinéré Obj2 : Emplois et chiffre d'affaire généré par le flux de déchets bois traités et/ou contaminés par des substances exogènes valorisés sur le sol wallon qui ne soit pas incinéré</p> <p>(2.3) # entreprises activant SESAM « EC&CO2 ». Échéance : Décembre 2022. Cible : 850 à 1000 entreprises # de demandeuses-eurs d'emploi inoccupés remis à l'emploi ans une fonction « EC et/ou Réduction CO² ». Échéance : Décembre 2022. Cible : 1000 ETP</p> <p>(2.4) # de procédures simplifiées # de réglementation simplifiées</p> <p>(2.5) # PME sensibilisées à l'EFC en Wallonie. Échéance : 2025. Cible : 2.500 PME # PME accompagnées en projets EFC. Échéance : 2025. Cible : 100 PME # projets pilotes collaboratifs. Échéance : 2025. Cible : 10 projets # de marchés publics en EFC. Échéance : 2025. Cible : 5% des marchés pertinents</p> <p>(2.6) Principe du droit à l'expérimentation inscrit dans la réglementation Wallonne. # espaces disposant du passeport « droits illimités aux expérimentations</p>
--	---	---

Autres informations

Néant.

Fiche 7. Reconnaître l'économie sociale via l'égalité de traitement et le soutien à diverses initiatives

Description

Cette action vise à reconnaître le secteur de l'économie à profit social comme faisant partie de l'économie plurielle souhaitée dans le cadre de Get up Wallonia. Une des mesures étudiées est d'ouvrir les aides aux entreprises à l'ensemble des entreprises sociales et en reconnaissant l'innovation sociale et d'inclure l'innovation sociale dans les politiques et dispositifs de soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat, notamment pour la Wallonie adapter les chèques entreprise et inclure l'innovation sociale dans le champ des innovations financées par ces chèques. Dans la continuité du nouveau code des sociétés qui considère les ASBL comme des entreprises, ouvrir aux ASBL les dispositifs d'aides aux entreprises, en ce compris les chèques entreprises, financement Walter ...

Elle vise également à soutenir les plateformes coopératives qui respecteraient les caractéristiques suivantes : gouvernance inclusive, partage de valeur, éthique des données et production de communs sous licence libre. Cette reconnaissance se matérialiserait sous forme d'un label.

Enfin, l'action vise complémentarément à inciter une dynamique des groupements d'employeurs dans le but de mutualiser les métiers de support : support à la digitalisation, graphiste, comptabilité, etc....

Le modèle coopératif est souvent construit sur un modèle de gouvernance inclusive, sur un partage de valeur, sur de l'éthique, sur la production de bien commun et toutes ces dimensions renforcent la résilience d'un territoire. Il nous semble important de reconnaître ces acteurs qui jouent un rôle dans le maillage du tissu régional, c'est pourquoi on a choisi le nom d'économie plurielle. Cette notion d'éconodiversité avait déjà été mise en évidence dans un précédent rapport.

Ça serait également intéressant de favoriser le développement des regroupements des petits employeurs qui pourrait mutualiser des métiers support : la digitalisation, la comptabilité et le graphisme, par exemple.

Enfin, il serait utile d'évaluer le dispositif des agences – conseil en ES et d'évaluer l'opportunité de soutenir un nombre restreint d'incubateurs d'entreprises sociales (à l'image de Coop city à Bruxelles).

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 2	1.8 Favoriser/généraliser/innover le Groupement d'employeurs, formule de coopérative pour l'emploi (CAE en France), ... (en lien avec les NWO)	
Rapport de la Task Force 2	5.1 Economie sociale et innovation	X
Rapport de la Task Force 2	5.9 Développer/soutenir les dispositifs existants dans l'économie sociale afin de favoriser, notamment, les circuits courts	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 3 : Développement et financement des entreprises	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 6 : Transition numérique	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 2

Objectifs de la Task Force 2

- Rendre le marché de l'emploi égalitaire et inclusif
- Convaincre que le secteur de l'économie sociale est essentiel et est un gisement d'emplois
- Créer de nouvelles opportunités d'emploi
- Favoriser l'(auto)création d'emploi inclusif et l'économie sociale
- Développer/soutenir les dispositifs existants dans l'économie sociale (ALE, ...) afin de favoriser, notamment, les circuits courts (renforcer la professionnalisation des dispositifs – renforcer l'attractivité – renforcer l'image - ...)

Description

- Réaliser un exercice de communication pour renforcer le secteur ;
- Labelliser les plateformes de travail actives au niveau de la région, notamment dans le domaine des services de proximité, en fonction d'un certain nombre de critères relatifs à la qualité du travail (encadrement, formation, gestion du temps de travail, etc.), co-définis avec les acteurs du secteur et les partenaires sociaux
- Lancer des expérimentations innovantes
- Renforcer la qualification et la professionnalisation des opérateurs de l'économie sociale

Get up Wallonia !

- Développer/soutenir les dispositifs existants dans l'économie sociale (ALE, ...) afin de favoriser, notamment, les circuits courts (renforcer la professionnalisation des dispositifs – renforcer l'attractivité – renforcer l'image - ...)
- Pour le GE, revoir la réglementation fédérale.
- Promouvoir les solutions qui tentent de trouver de nouveaux équilibres entre le développement des formes flexibles d'emploi et les besoins légitimes de sécurité : groupements d'employeurs, coopératives d'activité et d'emploi, missions pour travailleurs expérimentés (cf. experience@work), etc. Sensibiliser les responsables de PME à l'existence de ces solutions. Lancer des projets pilotes en la matière
- Lancer des expérimentations innovantes en s'inspirant de l'initiative Urbike menée par un consortium d'acteurs en Région de Bruxelles - Capitale, regroupant des anciens livreurs de Deliveroo, des acteurs économiques de la distribution, des centres de recherche universitaires, des syndicats, etc. pour construire ensemble un modèle durable du dernier km dans la filière logistique (cf. <https://urbike.be/>)
- Avoir une vision centralisée des ALE et de leurs résultats. Professionnaliser la gouvernance des ALE et procéder à une rationalisation du nombre de ces organisations sur un même territoire.

Conseil stratégique

La diversité des entreprises contribue à la résilience du tissu économique. Les entreprises sociales représentent une part significative de l'emploi en Wallonie et couvrent des missions sociales essentielles comme l'employabilité et l'insertion, l'accès aux services sociaux de santé, la transition écologique ou la lutte contre l'exclusion. Elles méritent des mesures spécifiques de soutien et de développement, comme : la création d'un incubateur clairement identifié, visible et dédié à la création d'entreprises sociales wallonnes, ainsi que le lancement d'un appel à projets, en s'appuyant par exemple sur ES.CAP, à cet effet ; une meilleure visibilité de l'économie sociale dans les programmes d'enseignement d'économie et de gestion, et dans les programmes existants de formation et les structures d'accompagnement. Le soutien au changement d'échelle de l'économie sociale passe aussi par des mesures comme l'augmentation du capital de W.Alter ou l'intégration de clauses environnementales, éthiques et sociales dans les marchés publics en veillant à faciliter l'accès à ces marchés aux PME.

Soutien des plateformes coopératives (lien avec fiche économie sociale) qui respecteraient les caractéristiques suivantes : 1) gouvernance inclusive, 2) partage de la valeur si création de valeur monétaire, 3) éthique des données (si utilisation externe, obligation de consentement et d'objectifs précis), 4) production de communs (briques logicielles, contenus informationnels, créations collectives) sous licence libre ou à réciprocité renforcée (possible réutilisation et amélioration par d'autres organisations) et enfin 5) coopération entre plateformes (avec également les idées de mutualisation des services et d'interopérabilité numérique) menant à une décentralisation (Alix et al., forthcoming)

Caractère novateur²¹⁰

Pas d'information.

Etat de l'existant²¹¹

L'économie sociale tend à se développer en Région wallonne mais souffre encore d'une image négative et peu professionnelle des citoyens et/ou du monde des entreprises. Il est également constaté que des initiatives naissent autour de nous et débouchent sur des solutions concrètes pour le citoyen et pour le demandeur d'emploi (ex : coopérative). Parallèlement, il est observé un phénomène de plateforme, assimilable à de l'économie sociale, mais qui n'est pas encadré et suivi.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : W.alter (SRIW) - SPW • Ministres concernés : Ministre Morreale • Partenaires : acteurs locaux 		
Sous-action	Ressources	Délais
Projet 1 : Lancer des expériences pilotes	Budget : 200k€/an RH : 1 ETP	Durée : 30 mois Échéance début : Court T.et Moyen T

²¹⁰ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²¹¹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

<p>La finalité est bien de renforcer la soutenabilité, c'est-à-dire renforcer la qualité de l'emploi et offrir une solution à un problème de mobilité des personnes et des objets ou autres. Un autre objectif de l'appel à projets pourrait être la mise à disposition d'outils communs.</p> <p>Projet 2 : Labelliser les plateformes de travail actives au niveau wallon Il s'agirait de garantir un système d'évaluation de la qualité de la plateforme, mais également de la gestion de celle-ci (en ce compris la question du temps de travail, de la tarification du service, ...). Les critères à la labellisation devraient faire l'objet d'un accord avec les partenaires sociaux (syndicats et classes moyennes). Il s'agit de lutter proactivement contre l'hyperflexibilité, le travail clandestin, la précarisation de l'emploi, la concurrence déloyale ... L'objectif vise la construction pro-active d'un cadre social clair tourné vers le respect de l'utilisateur et du travailleur.</p> <p>Projet 3 : Renforcer la qualification et la professionnalisation des opérateurs de l'économie sociale Favoriser une démarche uniforme de qualité – renforcer la vision unique – accompagner de manière plus professionnelle</p> <p>Projet 4 : Renforcer la communication autour de l'économie sociale de manière pérenne et répétée Complémentairement à « AlternativES Wallonia », il s'agit de travailler sur la durée et d'organiser des campagnes thématiques (budget pluri annuel)</p> <p>Plus de détails se trouvent dans la fiche n°5.1 de la TF 1</p>		
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
<p>La majorité des citoyens La majorité des entreprises Tout le secteur non-marchand La majorité des pouvoirs locaux</p>	<p>Type d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : important • Créations d'emploi : important • Cohésion sociale / Inclusion : important • Réduction empreinte environnementale : neutre 	<p>Nombre d'emplois dans l'économie sociale (dont emplois non subventionnés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échéance 2022 • Cible : + 500 emplois <p>Création de cooperatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échéance : 2022 • Cible 10 <p>Nombre de projets pilotes dans des secteurs identifiés comme prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échéance : à déterminer • Cible : à déterminer <p>Nombre d'entreprises d'économie sociale ayant bénéficié d'un soutien financier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échéance : à déterminer • Cible : à déterminer <p>Nombre d'entreprises d'économie sociale ayant bénéficié d'un soutien autre que financier (ex : accompagnement)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échéance 2022 • Cible : + 500 emplois

Autres informations

Néant.

Fiche 8. Moderniser les outils de soutien à l'investissement

Description

La Wallonie est dotée d'outils financiers régionaux (SRIW, Sowalfin, Sogepa) dont la lisibilité est réduite. Ces organismes couvrent une partie importante des besoins mais leur structure (faitière et nombreuses filiales ou comités différents) rend peu lisibles leurs différentes missions. Une réorganisation des bras armés de la Région permettra une mutualisation des compétences et de l'expertise mais aussi une amélioration de la lisibilité de l'offre au profit des bénéficiaires. La Flandre a réorganisé il y a plus de 20 ans ses invests publics (via la GIMV, ouverte maintenant au capital privé). Il convient de s'inspirer de cette expérience pour rendre plus efficient le fonctionnement des bras financiers armés de la Wallonie. Une réflexion sur la mobilisation de l'épargne privée et sur la nécessité de concentrer l'utilisation de moyens sur les DIS doit être incluse.

Pas mal de choses ont émergé des travaux des Task forces. Les bras financiers de la Région Wallonne (la SRIW, la SOGEPa, la SOWALFIN) fonctionnent bien et répondent à des besoins réels d'entreprises mais parfois l'offre est difficile à lire (filiales, comités etc). L'idée est d'avoir une mutualisation de leurs compétences et de leur expertise, ce qui pourrait améliorer l'offre. Le Conseil pense à la possibilité de jeter un œil sur le modèle GIMV flamand. Ce n'est pas forcément un modèle à répliquer tel quel, mais il y a des idées qui pourraient être repêchées dans ce modèle.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	2.6 Mobiliser les investissements pour moderniser et digitaliser l'outil de production des entreprises	X
Rapport de la Task Force 1	3.1 Créer un outil moderne d'investissement et de support à l'économie sur le modèle des Fonds Souverains et/ou des Banques Publiques d'Investissement	X
Avis n°1455 du CESE	II. 4. Relancer l'investissement	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 2 : Politique industrielle	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 3 : Développement et financement des entreprises	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Idée 1

Objectif

Orienter les investissements vers la modernisation et la digitalisation des outils de production via l'automatisation, la robotique et toute autre innovation qui permet de produire plus, dans des délais plus courts, de manière plus sécurisée, tout en réduisant la non-qualité, etc...

Description

- Expérimenter un « fonds d'investissement de participations stratégiques pour l'industrie » :
 - Le fonds pourrait intervenir en fonds propres / quasi-fonds propres au capital des PME pour soutenir les projets d'investissements industriels (instruction financière conjointe des outils financiers wallons).
 - Permettre une mobilisation de l'épargne privée au travers de ce fonds, sur le modèle de l'initiative « Entreprise 1 » de BPI France.
- Favoriser la prise de risques des principaux outils financiers publics wallons dans le soutien à l'industrie :
 - Gouvernance de la mesure par les industriels, afin d'assurer l'adéquation entre les investissements et les besoins des entreprises
 - Leasing : permettre aux principaux outils financiers publics (outils financiers wallons) d'acquérir des équipements industriels, puis de les mettre à disposition des entreprises sous forme de crédit-bail mobilier sous certaines conditions (par exemple : innovation) ;
 - « Proof of concept » industriels : permettre aux principaux outils financiers publics de réaliser des « proof of concept » de projets industriels en cas d'absence d'initiatives privées (à céder aux investisseurs privés une fois l'intérêt marché validé).

Idée 2

Objectif

- Améliorer la lisibilité des structures de financement pour les entreprises et des produits disponibles.
- Optimiser au travers d'une mutualisation des outils et les mesures de financement des entreprises de la Région.
- Donner une envergure de banque publique d'investissement au nouvel outil

Description

- Fusionner les 3 outils financiers wallons actuels (SRIW, SOGEP, Sowalfin).
- Améliorer au travers d'une marque unique la lisibilité de l'action d'une société wallonne d'investissement et de ses produits financiers.
- La société sera organisée par plateforme d'investissement (biotech, digital, réindustrialisation, ...) jouissant d'une autonomie forte dans le cadre d'une stratégie définie de manière coordonnée. Ces plateformes auront la taille suffisante pour être composées de spécialistes sectoriels ou de certains types de financement. Des teams d'operating partners seront mis en place pour aider les entreprises des différentes plateformes à rencontrer des défis transversaux (transition énergétique, digitalisation, économie circulaire, ...). Les équipes support (finance, legal, RH, communication) seront communes aux différentes plateformes. Le focus des équipes chargées de l'animation et de la sensibilisation sera recentré.
- Faciliter le financement externe, à la fois sur le bilan du groupe, par des partenariats au sein des différentes plateformes, et en mobilisant des fonds ou des garanties européennes.
- Bénéficier d'une cellule d'identification des opportunités de développement stratégiques (regroupement d'experts sectoriels dans un service d'étude commun) pour proposer ces projets à des partenaires privés ou les initier par elle-même en prenant le risque (« proof of concept »).
- Mutualiser les capitaux publics des investisseurs régionaux et locaux (interlocuteurs professionnels de proximité pour les entreprises en quête de moyens pour financer leurs multiples projets : création, innovation, croissance, investissements, transmission et exportation).

Avis du CESE

Une norme d'investissements publics

Plus que jamais les pouvoirs publics ont un rôle clé à jouer dans la phase de relance des nombreux secteurs d'activités touchés par la crise sanitaire, non seulement en tant qu'investisseurs et opérateurs, comme le fait la Région avec son plan infrastructures, mais également en tant que facilitateur et coordinateur des activités.

Un cadre favorable à l'investissement privé

Les enquêtes récentes réalisées dans les entreprises et recensées par l'Economic Risk Management Group (ERMG) laissent entrevoir qu'une entreprise sur 2 reportera ses projets d'investissement à une date ultérieure, qui parfois reste même encore inconnue dans le chef de l'entrepreneur. Par ailleurs, une entreprise sur 3 en Wallonie a suspendu ses projets d'investissement en R&D, élément particulièrement inquiétant dans la mesure où les projets de R&D doivent permettre aux entreprises de se positionner durablement dans les chaînes de valeur mondiales de produits et de services à haute valeur ajoutée et constitue un élément fondamental de la transition vers une croissance durable.

En de telles circonstances, il revient aux pouvoirs publics wallons de réfléchir et faire preuve de créativité pour créer un cadre favorable à la reprise de confiance pour inciter les entreprises, y compris les PME, à reprendre le cours de leurs programmes d'investissements, vecteurs importants de création de valeur ajoutée et d'emplois.

Les interlocuteurs sociaux demandent au Gouvernement wallon de mobiliser l'ensemble des leviers et des outils financiers et économiques wallons qui concourront à atteindre cet objectif d'augmentation des investissements créateurs d'emplois dans l'ensemble des entreprises comme par exemple :

- des mesures dynamisant la demande de manière ciblée,
- des prises de participations,
- des prêts,
- des garanties,
- la mobilisation de l'épargne privée,
- les primes à l'investissement,
- le renforcement de la participation des acteurs wallons aux différents programmes européens, singulièrement dans les thématiques prioritaires de la région, ... en les assortissant d'une meilleure communication, si nécessaire.

Conseil stratégique

Politique industrielle

Le concept de politique industrielle (au sens large, incluant agriculture et services) redevient à la mode en Europe suite à la pandémie de COVID, alors que l'Union Européenne y est typiquement assez hostile. Outre le besoin de garantir un approvisionnement adéquat d'équipements médicaux et de médicaments s'ajoute la volonté d'orienter l'innovation et la production vers les 'six objectifs de transformation' portés par les ODD (et mentionnés plus haut), en soutenant activement, entre autres, la transition énergétique, l'économie circulaire, la transition digitale ou encore l'écosystème de santé.

La stratégie de spécialisation intelligente (S3) de la Wallonie s'inscrit dans cette perspective, avec ses cinq Domaines d'Innovation Stratégiques (DIS) ainsi que les Plans Marshall successifs. Une fois la stratégie définie, sa mise en

œuvre et son évaluation (ainsi que celle des initiatives précédentes), sont primordiales. Par exemple, l'idée de « combler les trous dans les chaînes de valeur », souvent entendue ces jours-ci, est assez paradoxale : depuis 50 ans dans le monde, dans la plupart des stratégies de développement, la substitution aux importations a été abandonnée en faveur de la promotion de l'exportation, et cela s'applique naturellement à une petite économie très ouverte comme la Wallonie. Il est donc important d'évaluer la pertinence de relocaliser en Wallonie certains segments de chaînes de valeur, pour éviter de : (i) gaspiller l'argent public, et (ii) rendre l'activité économique moins attractive si on la force à intégrer un chaînon local pour lequel la Wallonie n'a pas d'avantage comparatif. Un cofinancement public-privé peut être une manière de limiter ces risques.

Le Conseil stratégique propose donc de : (i) soumettre les projets de soutien à des initiatives industrielles à une évaluation de la demande potentielle et des avantages comparatifs wallons pour ces projets, via des jurys indépendants de premier plan ; (ii) réfléchir à restructurer le paysage du financement du développement régional via la constitution d'un seul « Guichet/Banque/Fonds d'Investissement Public » wallon ; permettre l'entrée d'investisseurs privés dans cette structure de financement unifiée ; veiller à plus concentrer l'utilisation des moyens de cette structure de financement unifiée, sur le modèle de la GIMV flamande ; et autoriser plus souvent le secteur privé à prendre des parts majoritaires dans ces projets en partenariat tout en garantissant une gouvernance efficace. Il souligne également l'importance de soutenir la recherche stratégique en créant deux nouveaux instituts interuniversitaires de recherche d'excellence inspirés par les succès du dispositif Welbio : Weltech et Welchange.

Développement et financement des entreprises

Il est essentiel de renforcer l'attractivité de la Wallonie aux yeux des investisseurs étrangers (dont elle n'a attiré que 24% des projets d'investissement directs étrangers vers la Belgique en 2019), et de renforcer le maillage des différentes formes d'activité économique, pour la rendre plus résiliente. Si ceci se fait via des aides publiques, il convient cependant de rédiger un cahier de charges solide sur le plan juridique qui veille à instaurer une conditionnalité juste, par exemple, au niveau de la stabilité, voire de la progression, de l'emploi à moyen ou long terme. Il est important également de faire sauter les verrous administratifs, pour développer une image de « terre d'accueil où investir en acteur responsable n'aura jamais été aussi simple ».

Au niveau du financement, celui des PME et des ETI devrait davantage passer par les fonds propres car l'endettement brut des entreprises belges est très élevé, via : la création d'un label citoyen « Invest in Wallonia » à l'image du « Label Relance » en France, pour l'investir dans les PME wallonnes ; l'octroi de prêts participatifs pour les entreprises à « potentiel de rebond » ; l'élargissement du prêt « coup de pouce » PME ; et enfin le lancement d'un « Fonds de Solidarité de Participation » (FSP).

Pour accompagner les PME dans leur croissance, gestion de trésorerie et montée en gamme, le mentorat stratégique (prévu dans la DPR) doit effectivement être développé. Il est également indiqué de : renforcer l'aide à l'investissement via un « suramortissement » exceptionnel en faveur des investissements de transformation numérique et de robotisation ; de continuer d'améliorer le fonctionnement du marché de l'assurance-crédit ; de renforcer le développement de l'affacturage à un coût compétitif ; de rendre l'escompte des crédits fournisseurs plus accessible pour les PME afin de leur permettre d'offrir des délais de paiement plus longs à leurs clients, notamment pour l'exportation ; de mieux faire respecter les délais de paiement ; et enfin d'introduire un compartiment « scale ups » dans le fonds / label « Invest in Wallonia » si le « pool » d'entreprises est suffisamment large.

La diversité des entreprises contribue à la résilience du tissu économique. Les entreprises sociales représentent une part significative de l'emploi en Wallonie et couvrent des missions sociales essentielles comme l'employabilité et l'insertion, l'accès aux services sociaux de santé, la transition écologique ou la lutte contre l'exclusion. Elles méritent des mesures spécifiques de soutien et de développement, comme : la création d'un incubateur clairement identifié, visible et dédié à la création d'entreprises sociales wallonnes, ainsi que le lancement d'un appel à projets, en s'appuyant par exemple sur ES.CAP, à cet effet ; une meilleure visibilité de l'économie sociale dans les programmes d'enseignement d'économie et de gestion, et dans les programmes existants de formation et les structures d'accompagnement. Le soutien au changement d'échelle de l'économie sociale passe aussi par des mesures comme l'augmentation du capital de W.Alter ou l'intégration de clauses environnementales, éthiques et sociales dans les marchés publics en veillant à faciliter l'accès à ces marchés aux PME.

Caractère novateur²¹²

Pas d'information.

Etat de l'existant²¹³

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)

²¹² Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²¹³ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : SPW EER & certains UAP • Ministres concernés : W. Borsus, E. Di Rupo • Partenaires : outils financiers, Awex, AdN, monde de l'enseignement/formation, UWE, Clusters, Conseil de l'Industrie, ensemble des outils régionaux – UAP, UWE 		
Sous-action	Ressources	Délais
Projet 2.6 : Mobiliser les investissements pour moderniser et digitaliser l'outil de production des entreprises	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 1 an (2021)
Projet 3.1 : Créer un outil moderne d'investissement et de support à l'économie sur le modèle des Fonds Souverains et/ou des Banques Publiques d'Investissement	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 1 – 3 ans (2021 – 2023)
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
<p>(3.1) Majorité : entreprises. Minorité : citoyens, secteur non-marchand, pouvoirs locaux.</p> <p>(2.6) Majorité : entreprises. Minorité : citoyens, secteur non-marchand, pouvoirs locaux</p>	<p>(3.1) Type d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : important • Créations d'emploi : moyen • Cohésion sociale / Inclusion : faible • Réduction empreinte environnementale : faible <p>(2.6) Type d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : important • Créations d'emploi : important • Cohésion sociale / Inclusion : faible • Réduction empreinte environnementale : faible 	<p>(3.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de création nette d'entreprises. Échéance : 1x/an. Cible : Evolution + • Nombre d'emplois créés/maintenus. Échéance : 1x/an. Cible : Evolution + • Internationalisation des entreprises : % du CA à l'export. Échéance : 1x/an. Cible : Evolution + <p>(2.6)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de VA (EUR /an) - WEP Échéance : 2022-2025. Cible : 1 à 2 Mds/an • Emplois créés ou maintenus dans l'industrie. Échéance : 2025. Cible : [à définir] • Part de l'industrie dans la valeur ajoutée. Échéance : 2025. Cible : 25%

Autres informations

Néant.

Fiche 9. Orienter l'épargne privée au bénéfice du développement économique du tissu régional

Description

Le Conseil stratégique propose la création d'un label citoyen « Invest in Wallonia » à l'image du "Label Relance" en France. L'objectif est de créer un label pour orienter l'épargne privée en identifiant les fonds, voire les structures publiques comme "les Invests", investissant principalement dans des Petites et moyennes entreprises (PME) et des Entreprises de taille intermédiaire (ETI) wallonnes, cotées ou non cotées. Les fonds labellisés « Invest in Wallonia » seraient des fonds d'investissement c'est-à-dire des placements collectifs (OPC/OPCA). Plusieurs initiatives peuvent être associées à la création de ce label. La société de gestion de ces fonds doit alors disposer d'un agrément de la FSMA (licence AIF). Le contrôle interne et la gestion des risques sont particulièrement scrutés par le régulateur. L'éligibilité de ces fonds est vérifiée par la FSMA, et les fonds labellisés doivent se conformer à un reporting semestriel sur le respect des critères d'éligibilité. Les fonds labellisés peuvent notamment respecter un cahier des charges environnemental, social et de bonne gouvernance (ESG), qui oriente les choix d'investissements et d'engagement des fonds. Ces fonds peuvent aussi inclure des sociétés déjà cotées en bourse, qui génèrent un chiffre d'affaires important en Région Wallonne, dans le but d'accentuer la diversification.

Plusieurs initiatives peuvent être associées à ce label. Outre le Social Impact Bond, dont la réelle praticité est à évaluer, des prêts participatifs pour les entreprises à "potentiel de rebond" peuvent être également lancés. Ces deux outils de financement conduisent néanmoins à un endettement accru pour les entreprises. Or, l'endettement brut des entreprises belges est très élevé. Les deux propositions suivantes autorisent, quant à elles, la conversion de la dette en fonds propres. Tout d'abord, l'adaptation du prêt 'coup de pouce' PME permettrait aux prêteurs de transformer leur prêt en actions mais aussi à l'entreprise de rembourser son prêt de manière anticipative si elle le désire. Ce prêt pourrait aussi être octroyé par des entreprises à d'autres entreprises (sans lien de participation évidemment). Enfin, il y a la possibilité de lancer un "Fonds de Solidarité de Participation" (FSP) qui offrirait aux investisseurs une obligation à coupon variable et capital garanti, dont les revenus sont payés à l'échéance, et aux entreprises une action de préférence cumulative, callable et convertible, impliquant notamment que le droit de conversion de la dette en actions reste dans les mains de l'entreprise. Ce dernier outil est plus ambitieux que l'adaptation et l'extension du prêt "coup de pouce". De telles mesures permettent à l'épargnant wallon de contribuer en tant qu'acteur au développement des entreprises de sa région.

Beaucoup d'idées ont émergé à ce sujet, et qui sont très différentes mais complémentaires. On pourrait créer un label citoyen 'Invest in Wallonia' qui serait associé à des fonds qui investiraient dans des capitaux de PME ou d'entreprises de taille intermédiaire en Wallonie, qu'elles soient cotées ou pas. On pourrait associer ce label à des critères ESG. On pourrait aussi essayer de faciliter les prêts entre entreprises qui n'appartiennent pas forcément à un même groupe. Des entreprises avec beaucoup de liquidités à un moment pourraient en prêter à d'autres qui ont besoin de liquidités. On n'a pas de consensus pour la création d'un social impact bond mais ça serait intéressant d'y réfléchir, notamment à la lumière des expériences faites chez nos voisins. Il y a aussi des idées sur les prêts participatifs pour les entreprises qui ont un potentiel de rebond. On pourrait imaginer que certains prêts soient remboursables en actions, avec l'aval de l'entreprise. L'idée est de capter l'épargne des Wallons pour investir localement dans le développement de la Région et ça renforcerait en même temps la fierté et le sentiment d'appartenance.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	2.6 Mobiliser les investissements pour moderniser et digitaliser l'outil de production des entreprises	X
Rapport de la Task Force 2	5.6 Instaurer le mécanisme « Social Impact Bond » pour favoriser la participation privée	
Consultation citoyenne	Faire profiter l'épargne des Wallon.ne.s à la relance économique via des participations (bons d'investissement) / Mobiliser l'épargne des Wallon.ne.s pour des projets stratégiques (10+ propositions)	
Avis n°1455 du CESE	II. 4. Relancer l'investissement	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Idée 1

Objectif

Orienter les investissements vers la modernisation et la digitalisation des outils de production via l'automatisation, la robotique et toute autre innovation qui permet de produire plus, dans des délais plus courts, de manière plus sécurisée, tout en réduisant la non-qualité, etc..

Description

Get up Wallonia !

- Expérimenter un « fonds d'investissement de participations stratégiques pour l'industrie » :
 - Le fonds pourrait intervenir en fonds propres / quasi-fonds propres au capital des PME pour soutenir les projets d'investissements industriels (instruction financière conjointe des outils financiers wallons).
 - Permettre une mobilisation de l'épargne privée au travers de ce fonds, sur le modèle de l'initiative « Entreprise 1 » de BPI France.
- Favoriser la prise de risques des principaux outils financiers publics wallons dans le soutien à l'industrie :
 - Gouvernance de la mesure par les industriels, afin d'assurer l'adéquation entre les investissements et les besoins des entreprises
 - Leasing : permettre aux principaux outils financiers publics (outils financiers wallons) d'acquérir des équipements industriels, puis de les mettre à disposition des entreprises sous forme de crédit-bail mobilier sous certaines conditions (par exemple : innovation) ;
 - « Proof of concept » industriels : permettre aux principaux outils financiers publics de réaliser des « proof of concept » de projets industriels en cas d'absence d'initiatives privées (à céder aux investisseurs privés une fois l'intérêt marché validé).

Avis du CESE

Une norme d'investissements publics

Plus que jamais les pouvoirs publics ont un rôle clé à jouer dans la phase de relance des nombreux secteurs d'activités touchés par la crise sanitaire, non seulement en tant qu'investisseurs et opérateurs, comme le fait la Région avec son plan infrastructures, mais également en tant que facilitateur et coordinateur des activités.

L'investissement humain et financier pourrait être davantage soutenu et diversifié en élargissant les outils de financement public existants (prêts, financements, garanties...). Pour le secteur à profit social et en lien avec le renforcement de sa finalité sociale, sont visés en particulier les mécanismes d'accompagnement de la SOWALFIN et les solutions financières de W-ALTER (ex-SOWECSOM) qui, actuellement, apporte un soutien principalement aux coopératives.

L'ouverture de ces financements ou interventions publiques aux entreprises pourraient être appuyées en facilitant notamment le recours aux financements européens (plan de relance et d'investissement). Enfin, les investissements doivent être réalisés de manière cohérente, sans s'éparpiller. Ils doivent se concentrer principalement sur les besoins essentiels identifiés de la Wallonie pour son redéploiement économique.

Un cadre favorable à l'investissement privé

Les enquêtes récentes réalisées dans les entreprises et recensées par l'Economic Risk Management Group (ERMG) laissent entrevoir qu'une entreprise sur 2 reportera ses projets d'investissement à une date ultérieure, qui parfois reste même encore inconnue dans le chef de l'entrepreneur. Par ailleurs, une entreprise sur 3 en Wallonie a suspendu ses projets d'investissement en R&D, élément particulièrement inquiétant dans la mesure où les projets de R&D doivent permettre aux entreprises de se positionner durablement dans les chaînes de valeur mondiales de produits et de services à haute valeur ajoutée et constitue un élément fondamental de la transition vers une croissance durable.

En de telles circonstances, il revient aux pouvoirs publics wallons de réfléchir et faire preuve de créativité pour créer un cadre favorable à la reprise de confiance pour inciter les entreprises, y compris les PME, à reprendre le cours de leurs programmes d'investissements, vecteurs importants de création de valeur ajoutée et d'emplois.

Les interlocuteurs sociaux demandent au Gouvernement wallon de mobiliser l'ensemble des leviers et des outils financiers et économiques wallons qui concourront à atteindre cet objectif d'augmentation des investissements créateurs d'emplois dans l'ensemble des entreprises comme par exemple :

- des mesures dynamisant la demande de manière ciblée,
- des prises de participations,
- des prêts,
- des garanties,
- la mobilisation de l'épargne privée,
- les primes à l'investissement,
- le renforcement de la participation des acteurs wallons aux différents programmes européens, singulièrement dans les thématiques prioritaires de la région, ... en les assortissant d'une meilleure communication, si nécessaire.

Caractère novateur²¹⁴

Pas d'information.

²¹⁴ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Etat de l'existant²¹⁵

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : SPW EER • Ministres concernés : W. Borsus, E. Di Rupo • Partenaires : pôles – clusters, outil financier régional – Conseil de l'Industrie, ensemble des outils régionaux – UAP, UWE 		
Sous-action	Ressources	Délais
Projet 2.6 : Mobiliser les investissements pour moderniser et digitaliser l'outil de production des entreprises	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 1 an (2021)
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Minorité : citoyens, secteur non-marchand, pouvoirs locaux. Majorité : entreprises	Type d'impacts : <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : important • Créations d'emploi : important • Cohésion sociale / Inclusion : faible • Réduction empreinte environnementale : faible 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de VA (EUR /an) – WEP. Échéance : 2022-2025. Cible : 1 à 2 Mds/an • Emplois créés ou maintenus dans l'industrie. Échéance : 2025. Cible : [à définir] • Part de l'industrie dans la valeur ajoutée. Échéance : 2025. Cible : 25%

Autres informations

Néant.

²¹⁵ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Fiche 10. Renforcer Welbio et créer les Instituts Weltech et Welchange

Description

Renforcer le dispositif Welbio (qui est 30 fois moins financé que le VIB flamand) et s'en inspirer pour créer deux nouveaux instituts interuniversitaires de recherche d'excellence, inspirés par les succès du dispositif Welbio : Weltech, dédié à la dynamique de transition numérique, et Welchange, se concentrant sur les grands enjeux sociétaux, comme le changement climatique, le vieillissement, la santé, ou l'évolution des modèles économiques. Ces instituts doivent pouvoir capitaliser sur une approche pluridisciplinaire, associant sciences et technologies aux sciences humaines et sociales, afin de garantir une compréhension de l'ensemble des enjeux de ces transitions majeures de notre société.

C'est une mesure de renforcement des initiatives de regroupement en matière de forces en recherche et innovation. Welbio a déjà produit pas mal d'effets mais manque encore de moyens par rapport à ses ambitions quand on compare cette initiative Welbio à ce qu'il peut se passer en Flandre. Il faut renforcer Welbio et répliquer son succès et ses impacts dans d'autres initiatives comme Weltech et Welchange. Ce n'est pas fondamentalement nouveau puisque ça a déjà été proposé au Gouvernement mais l'idée est d'élargir à d'autres enjeux de société par rapport à ce qui a déjà été proposé dans les Task forces. Notamment dans la Task force 1, on avait déjà mention de Welbio pour permettre une politique industrielle focalisant la recherche et l'innovation sur les chaînes de valeur stratégiques. Le Conseil est aligné avec cette vision de la Task force 1, mais en donnant les ressources nécessaires à l'ambition qui est poursuivie et en étant attentifs à une approche interdisciplinaire. Car ces grands changements ne sont pas juste une affaire de technologie. La technologie est évidemment importante mais ils doivent faire l'objet d'une approche en matière d'évolution de la population, d'acceptation de la population qui sont des conditions de succès absolument indispensables.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 3	6.5 Développer la connaissance Environnement-Santé	X
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 1 : Politique d'innovation	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 2 : Politique industrielle	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 3

Idée 1

Objectif

L'OMS estime qu'en UE les facteurs environnementaux sont responsables de 15 % des décès prématurés liés à des maladies chroniques. Cela devrait empirer à cause du réchauffement climatique/apparition de nouveaux polluants. En 2050, la pollution urbaine pourrait être la première cause de mortalité en OCDE. L'interaction Santé-Environnement est complexe. Les populations sont exposées à de nombreux agents, et on ne connaît pas bien l'impact de cette multiple exposition. En Wallonie, quand on veut capitaliser sur les connaissances Enviro-santé, pour faire des études d'impact ou autre, on constate que les outils dont on dispose ne sont pas suffisants et ne permettent pas de répondre au problème des multi-expositions. D'où la difficulté à faire des prévisions précises des risques sanitaires. De plus, en Enviro-Santé, le citoyen doit être impliqué dans les mesures préventives et disposer d'informations adéquates.

Description

Pour pallier cela, nous proposons trois axes :

- Axes Data – Développement d'un système d'information facilitant l'établissement de liens Environnement Santé et devant permettre l'identification des inégalités d'exposition environnementale et l'implémentation de politiques transversales de prévention sanitaire.
- Axes Outils – Développer des outils pour faciliter la prise en compte des risques sanitaires dans les études d'impact liés au développement de nouveaux projets ou de nouvelles installations.
- Axe Citoyens – Informer et former les citoyens pour les rendre acteurs de la politique de prévention en matière de santé environnement, grâce à des technologies numériques innovantes
- Négociations à venir au niveau d'un 3ème NEHAP – instrument de mise en œuvre d'environnement-santé

Conseil stratégique

Politique d'innovation

- Faire de la place pour l'émergence
- Favoriser la pluridisciplinarité et l'hybridation dans les projets
- Atteindre une masse critique grâce aux effets d'échelle

Get up Wallonia !

- Soutenir l'innovation soutenable et responsable
- Développer l'innovation sociale
- Capitaliser sur l'excellence de la recherche pour faire face aux transitions sociétales
- Réfléchir au financement des universités et encourager financièrement leur Internationalisation
- Accompagner la transformation grâce à un Conseil de l'innovation

Politique industrielle

- Soumettre à une évaluation internationale les projets de soutien à des initiatives Industrielles
- Réfléchir à restructurer le paysage du financement du développement régional via la constitution d'un seul « Guichet/Banque/Fonds d'Investissement Public » wallon et à permettre l'entrée d'investisseurs privés dans cette structure de financement unifiée
- Veiller à plus concentrer l'utilisation des moyens de cette structure de financement unifiée
- Autoriser plus souvent le secteur privé à prendre des parts majoritaires dans les projets en partenariat (dans le but de ne pas fausser la concurrence, prendre mieux en compte les goulots d'étranglement liés à l'offre, etc.)
- Créer deux nouveaux instituts interuniversitaires de recherche d'excellence inspirés par les succès du dispositif Welbio : Weltech et Welchange.

Caractère novateur²¹⁶

Pas d'information.

Etat de l'existant²¹⁷

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : ISSEP, SPW, ARNE, AVIQ • Ministres concernés : C TELLIER ET C MORREALE • Partenaires : CESE 		
Sous-action	Ressources	Délais
6.5 Développer la connaissance Environnement-Santé	Budget : 2.8 M € RH : 9 ETP	Durée : 4 ans Échéance début : CT - MT - LT
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Citoyens : tous Entreprises : majorité Non-marchand : minorité Pouvoirs locaux : minorité	Type d'impacts : <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : neutre • Créations d'emploi : faible • Cohésion sociale / Inclusion : important • Réduction empreinte environnementale : faible 	Mise à disposition d'un outil Diminuer le nombre d'affections chroniques Accès à des cartes interactives

Autres informations

Néant.

²¹⁶ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²¹⁷ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Fiche 11. Moduler le soutien aux centres de recherche agréés

Description

Evaluer l'excellence et moduler le soutien public aux centres de recherche agréés en fonction des filières économiques prioritaires identifiées et les inciter à des regroupements afin d'obtenir un nombre plus réduit de centres mais d'une taille significative à l'échelle européenne ("IMEC wallon").

Cette action fait l'objet d'une fiche, dont le Conseil a repris le titre, au sein de la Task force 1. La Task force 1 proposait dans son projet 2.2. de réduire le nombre de centres de recherches agréés pour avoir une force de frappe plus importante et à pouvoir s'aligner par rapport à la stratégie de spécialisation intelligente. Les mesures 10 & 11 sont dans le même ordre d'idée : avoir la force de frappe nécessaire pour faire face aux grands enjeux tant au niveau de ces centres de recherche plus fondamentaux que les centres de recherches agréés.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	2.2 Réformer les Centres de Recherche Agréés (CRA) et créer un ou deux centre(s) de référence d'envergure européenne internationale sur les thématiques prioritaires de la région	X
Avis n°1455 du CESE	II. 1. Favoriser la réindustrialisation en Wallonie	
Analyse de départ (31/10)	Le défi de la recherche	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Idée 1

Objectif

- Se doter d'une plateforme technologique privée/publique de R&D de niveau international permettant de défragmenter le paysage institutionnel wallon de la R&D et des structures régionales.
- Réaffirmer le caractère primordial de l'innovation et réinvestir dans la recherche.

Description

En lien avec la S3, cibler les thématiques stratégiques de R&D et d'innovation selon les domaines d'innovation stratégique (exemples : biotechnologies, matériaux, ...).

- Structurer, fédérer et animer au sein du nouveau centre d'excellence les réseaux d'acteurs wallons de la R&D et de l'innovation.
- Rapprocher une majorité des 19 Centres de Recherche Agréés (CRA) actuels en un centre de recherche de référence.
- Renforcer et structurer le lien entre les centres d'excellence académiques et le CRA, en se basant sur les bonnes pratiques observées à l'étranger (et en Flandre).
- Déployer un campus autour d'un nouveau centre d'excellence avec une offre attractive de locaux pour rassembler un écosystème d'entreprises, de laboratoires, de centres de formation et d'équipements techniques.
- Renforcer les partenariats entre le nouveau centre d'excellence et les mondes de l'entreprise, de l'enseignement supérieur et de la société civile.
- Maximiser la participation du nouveau centre d'excellence aux programmes de recherche européens et internationaux.
- Connexion des centres de recherche au niveau international (ALS).
- Soutien à la construction de projets conjoints via des accords de coopération.
- Développement de modèles d'attraction autour de plateformes technologiques en PPP.
- Définir une feuille de route de priorisation des programmes et infrastructures de recherche UE et pan-européens sur les thématiques stratégiques du nouveau centre d'excellence (exemples : ESFRI, EIROforum, programmes cadres UE...).
- S'assurer de conserver le même niveau de soutien et de compétences en R&D auprès des PME des différents secteurs industriels desservis par les CRA.

Avis du CESE

Le CESE Wallonie s'inscrit résolument dans la logique de réindustrialisation avancée par le Gouvernement wallon dans le cadre de la dynamique de « Get Up Wallonia », avec un objectif d'augmentation de la valeur ajoutée, des capacités de production, de création d'emplois et de garantie d'une meilleure autonomie et ce, dans un esprit du développement durable.

Elle doit notamment favoriser des technologies durables, faiblement consommatrices d'énergies et renforcer le soutien à la recherche en ces domaines. Les pôles de compétitivité, les clusters (structures dans lesquelles la participation des PME doit être renforcée), ainsi que les interlocuteurs sociaux sectoriels et intersectoriels, doivent dès lors être étroitement associés à la démarche.

Dans le cadre de la réindustrialisation et de la relocalisation de certaines activités, la phase cruciale d'identification des maillons sectoriels, dans les domaines stratégiques et/ou de première nécessité, sera établie le plus rapidement possible par le Gouvernement et les acteurs concernés, avec l'appui de la Cellule d'anticipation, de veille et d'intelligence économique en lien avec les acteurs de la formation, de l'enseignement et de l'emploi afin de tendre vers un degré d'autonomie suffisant basé sur les ressources wallonnes.

D'importants moyens financiers, tant publics que privés, doivent être mobilisés à cette fin et s'inscrire dans la durée. Un soutien particulier mérite d'être accordé par la région à certaines filières industrielles en fonction de leur plus-value économique, sociale et de leur intégration dans une transition environnementale.

Une fois le travail d'identification réalisé, des expériences pilotes de partenariats publics/privés adossées aux chaînes de valeurs identifiées les plus pertinentes et, si possible, en cohérence avec le volet relatif à l'économie circulaire seront rapidement promues et mises sur pied.

La question de la réindustrialisation doit aussi s'appréhender à l'aune des résultats de la redéfinition de la stratégie de spécialisation intelligente de façon à orienter davantage le tissu économique wallon vers les domaines dans lesquels elle dispose d'avantages comparatifs certains. Cette dernière devra également être complétée par une analyse, systématique et continue, des chaînes de valeurs, des filières régionales, qui permettra l'orientation adéquate des décisions de politique économique.

Par ailleurs, la recherche et l'innovation, éléments fondamentaux de la compétitivité des entreprises et de la transition de la région, doivent continuer à être soutenues et la valorisation des résultats de la recherche doit être amplifiée sur le sol wallon. Le Conseil recommande à cet égard de clarifier le paysage des soutiens à la recherche et à l'innovation et de lui maintenir les moyens budgétaires adéquats.

En tout état de cause, le Conseil plaide pour que la Wallonie définisse clairement et adopte une politique industrielle ambitieuse, intégrant l'ensemble des éléments des chaînes de valeurs, de la RDI à la production, jusqu'à l'exportation de produits et services. Cette stratégie transversale devra intégrer les différents leviers régionaux et en assurer la cohérence ; elle devra aussi maximiser les synergies (soutien à la recherche, à l'innovation, à la formation, fiscalité, environnement...) afin de renforcer la création de valeur ajoutée et d'emplois de qualité sur le sol wallon, tout en contribuant à relever les défis de la transition.

La Wallonie doit se saisir de sa politique d'aménagement de territoire pour en faire un outil de dynamisme économique, tout en évitant d'empiéter sur les surfaces agricoles. Le Conseil demande que les terrains et les bâtiments anciennement industriels soient réaffectés prioritairement et principalement à de l'activité économique (industrielle, commerciale, touristique...) et/ou culturelle (parfois même avant leur rénovation). En outre, des opportunités favorisant la cohérence en termes développement territorial existent au vu de certains terrains disponibles ou potentiellement disponibles :

- pour soutenir la création de nouvelles filières économiques sur base de produits de rupture avec une transversalité cohérente, aboutie en amont et en aval et avec un souci de circularité (ex : sidérurgie verte, chimie verte et blanche, circularité des matériaux de construction...);
- pour renforcer les filières existantes dans le but de répondre aux besoins sociaux et environnementaux et d'intégrer toute ou une grande partie de la chaîne de valeur.

Analyse de départ

- La rationalisation du paysage et la construction de davantage de synergies permettra d'augmenter l'effet de levier des investissements en infrastructures de R&D.
- Un effort d'accompagnement et de soutien est nécessaire et doit être renforcé afin que les PME considèrent l'innovation comme un levier de croissance et de développement.
- La nouvelle stratégie de spécialisation intelligente permettra d'identifier des secteurs à fort potentiel pour la Wallonie.

Caractère novateur²¹⁸

Pas d'information.

Etat de l'existant²¹⁹

Pas d'information.

²¹⁸ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²¹⁹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : SPW EER • Partenaires : UWE, CRA, pôles de compétitivité, acteurs publics privés de la R&D, universités, AWEX, WBI, AdN, outils financiers wallons, enseignement supérieur 		
Sous-action	Ressources	Délais
2.2 Réformer les Centres de Recherche Agréés (CRA) et créer un ou deux centre(s) de référence d'envergure européenne internationale sur les thématiques prioritaires de la région	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 5 ans (2025)
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Citoyens : minorité Entreprises : majorité Non-marchand : minorité Pouvoirs locaux : minorité	Type d'impacts : <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : important • Créations d'emploi : important • Cohésion sociale / Inclusion : faible • Réduction empreinte environnementale : faible 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de VA (EUR /an) - WEP • Emplois créés ou maintenus dans l'industrie • Part de l'industrie dans la valeur ajoutée • Nombre de CRA rapprochés en un nouveau centre d'excellence (cible min.: entre 10 et 15).

Autres informations

Néant.

Fiche 12. Créer un programme Wallonie ‘co-create’

Description

Les projets qui seraient financés visent l’hybridation, en particulier via le transfert de savoirs et de compétences des Universités vers des structures citoyennes ou ASBL. Cette action rencontre les aspirations mentionnées dans les différentes idées de développer de l’innovation sociale, l’innovation responsable et soutenable, et le rôle des universités dans l’accompagnement de la transition. A court terme, l’accent pourrait être mis sur les thèmes prioritaires en lien avec la relance post-crise (santé, lien social, inclusion, économie de proximité) et la résilience face aux défis sociétaux majeurs (environnement, santé, vieillissement...).

Cette douzième action provient d’idées tant de la Task force 2 que de la Task force 3. Cette action considère que l’innovation doit être au service de nos ambitions en matière d’économie circulaire (nommé « innovation circulaire » par la Task force 3 en mentionnant l’importance de l’innovation ouverte dans ce contexte-là) et tout ce qui est innovation sociale. Le Conseil s’est inspiré d’une mesure plus concrète déjà mise en place à Bruxelles qui vise à favoriser la résilience urbaine. Le programme s’appelle ‘co-create’. Ne pourrait-on pas s’inspirer de ce programme qui a déjà engrangé un grand nombre de bons résultats pour aborder la résilience territoriale wallonne avec ces projets qui visent à innover aussi en matière d’innovation publique, en matière d’innovation sociale, en matière d’innovation avec le citoyen ? C’est soutenir ces projets qui visent la résilience de notre territoire en particulier dans un contexte post-crise.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 1 : Politique d’innovation	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Néant.

Caractère novateur²²⁰

Pas d’information.

Etat de l’existant²²¹

Pas d’information.

Actions proposées

Type d’action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : • Ministres concernés : • Partenaires : 		
Sous-action	Ressources	Délais
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs

Autres informations

Néant.

²²⁰ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²²¹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Fiche 13. Résorber la fracture numérique

Description

Cette action couvre les aspects de l'accès aux équipements et de la formation à un niveau de base. Elle se concentre actuellement sur la population active mais peut facilement et utilement être élargie à tous les publics (élèves/étudiants, aînés) en intégrant l'ensemble des dispositifs actuels (Ecoles numériques, Espaces Publics Numériques) dans un ensemble commun.

Ce n'est pas nouveau mais c'est identifié dans les trois Task forces comme un nécessaire prérequis à la prospérité sur le territoire wallon. La fracture numérique, qu'elle soit au niveau du citoyen (individuellement) ou au niveau de poches territoriales. On mentionne dans les différentes Task forces d'être attentif aux différentes tranches de population : élèves, étudiants, aînés... mais aussi aux différents domaines de notre territoire : les écoles numériques, les espaces numériques... On a vu pendant la crise que cet accès au numérique est devenu indispensable, ça ne changera pas après la crise, on va devoir capitaliser là-dessus. Dans ce contexte, s'assurer que l'ensemble du territoire a accès aux bonnes infrastructures et est capable de capitaliser sur le numérique est un prérequis par rapport à tout autre développement futur. Il y a déjà un ensemble de programme mis en place par Digital Wallonia qu'il faut faire en sorte de pouvoir concrétiser.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	1.7 Sortir 50% de la population actuellement en situation de fracture ou fragilité numérique	X
Rapport de la Task Force 2	3.2 Fracture numérique - volet A compétences : tendre vers zéro % de la population active	X
Analyse de départ (31/10)	2.4. Les compétences numériques des « Walloonials »	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Objectifs

Tendre vers zéro % de la population active en situation de fracture numérique.

- Organiser un dépistage systématique et une remédiation immédiate des carences de compétences numériques de base au sein de la population active (DE inclus : 1,5 million de Wallon.ne.s) et le dispositif créé peut être utilisé par les publics "jeunes" et "seniors"
- Engager un plan de formation global pour veiller à ce que 50% de la population actuellement en situation de fracture ou fragilité numérique puisse en sortir (lien avec le projet Upskills Wallonia).
- Réduire le nombre de demandeurs d'emplois et favoriser l'accès aux métiers de demain.
- Mieux outiller et permettre aux demandeurs d'emplois de postuler un poste lié au numérique.

Description :

Déployer les mesures du « Plan d'actions pour la médiation numérique des Wallons », avec pour objectif de sortir 50% de la population actuellement en situation de fracture numérique (soit 500 000 personnes) :

- Définition et déploiement d'une stratégie pour soutenir l'équipement et la connexion des ménages
- Maillage territorial renforcé avec des points d'accès public numériques offrant des services d'accompagnement en mode présentiel

Déploiement d'un programme de formations aux compétences numériques de base pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle (*voir infra - Programme de formations aux compétences numériques de base*) :

- L'offre de formation online sera accessible à l'ensemble des citoyens wallons
- Soutien aux initiatives d'accompagnement et de développement des compétences numériques à destination de l'ensemble des citoyens et particulièrement pour les seniors et les femmes qui représentent une grande partie du public fragilisé ;
- Consolidation de l'ensemble des initiatives de médiation numérique par une communication intégrée, le partage de ressources de formation communes et le développement des compétences des aidants numériques.

Financer via leasing un ordinateur pour chaque membre de chaque ménage wallon qui se trouve en situation de pauvreté à condition qu'ils suivent une formation au numérique dans un EPN. Capitaliser sur l'expérience du marché cadre pour la fourniture de matériel qui existe au niveau de la RW en réfléchissant à un élargissement des bénéficiaires.

Outiller les collectivités locales pour leurs stratégies d'usages et services numériques : Élaboration d'une cartographie des lieux de formation et de médiation au numérique du territoire, en s'appuyant sur le réseau existant des EPN.

Get up Wallonia !

Nécessité d'aller vers les citoyens (exemple initiatives existantes des bus numériques) en dotant notamment les EPN des ressources humaines suffisantes pour que des animateurs aillent à la rencontre des citoyens les plus fragilisés numériquement.

Mise en place de programmes concrets favorisant des parcours « sur mesure » individualisés pour chaque demandeur d'emploi, incluant un diagnostic des compétences numériques et devant répondre aux besoins de l'économie wallonne.

- Organismes de formation : lancement d'un appel à projets à destination des organismes de formation, permettant de définir un catalogue de formations retenues accessibles aux demandeurs d'emplois. Les offres de formation (existantes ou à développer) devront pouvoir être accessibles en ligne.
- Demandeur d'emploi bénéficiaire : crédits de formations accordés majorés pour ces formations.
- Cibles métiers : informatique et services numériques, technologies numériques de pointe, audiovisuel, multimédias

Programme de formations aux compétences numériques de base

Au sein de la population active wallonne, le nombre de personnes en situation de fracture numérique en 2019 est de 149.000 (+ 163.000 'usagers faibles' = 20% de de la pop. active).

L'action vise à instaurer le principe de co-responsabilité travailler-employeur-Pouvoirs publics :

- le travailleur, avec ou sans emploi, devient co-entrepreneur et co-responsable de sa formation continue au numérique (état d'esprit), afin de lui permettre de conserver, tout au long de sa carrière, un niveau minimal de compétences facilitant l'acquisition de compétences-métiers complémentaires (upskilling). Ces compétences lui seront également utiles en tant que citoyen (e-gov,...).
- les employeurs interviennent à la fois comme partenaires (participation à la définition des compétences de base), comme responsables/promoteurs (les entreprises s'assurent que leurs collaborateurs suivent la remédiation si besoin) et co-financeurs (évaluation/remédiation dans le cadre des heures de travail).
- les Pouvoirs publics interviennent pour développer le dépistage, les modules de remédiation et l'infrastructure IT pour supporter le dispositif.

Ce dispositif s'organisera lors du passage du travailleur/DE chez un opérateur de formation/au FOREM et donnera accès à un « passeport numérique ».

Le référentiel des compétences se basera sur les travaux européens (DigComp) et sera régulièrement mis à jour afin d'assurer que le niveau minimal évolue avec les usages.

Ce dispositif pourra être utilisé pour les publics jeunes et seniors et couplé à un volet: *accès aux équipements pour les publics précarisés*.

Un dialogue avec la FWB pour l'intégration de cette préoccupation dans l'Enseignement obligatoire/supérieur devra être mis en place afin de réduire progressivement le flux de 'facturés'.

Caractère novateur²²²

Pas d'information.

Etat de l'existant²²³

Plan d'actions pour la médiation numérique des Wallons , Politique des Espaces publics numériques, Centres de formation/compétence, Programme Upskills de l'Agence du numérique,...

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none">• Responsable :• Ministres concernés :• Partenaires :		
Sous-action	Ressources	Délais

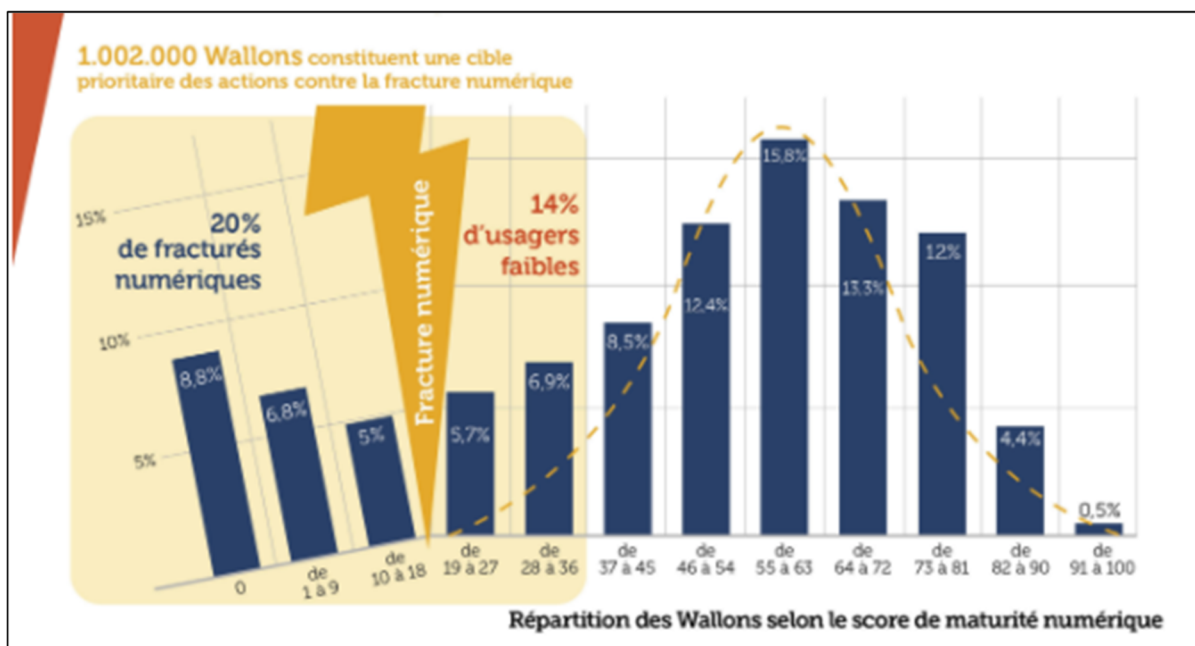
²²² Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²²³ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

<p>Programme de formations aux compétences numériques de base</p> <p>Projet 1 : Fixer le socle de base des compétences numériques et rassembler les acteurs Description : - Valider le référentiel des compétences de base en concertation avec les partenaires sociaux, sur base de DigComp (réf. européen), du projet Start Digital mené par le SPW et des priorités régionales (dont impact environnemental/climatique du numérique) - Rassembler les différents opérateurs actifs dans la formation de la population active et établir une feuille de route opérationnelle (organisation pratique, support IT, budget, ...) - Développer les outils d'évaluation et de remédiation, qui devront être agiles, simples, légers et surtout disponibles gratuitement et en ligne pour leurs utilisateurs.</p> <p>Projet 2 : Démarrer le premier cycle « dépistage-remédiation » Description : toute personne "population active" (travailleur ou DE) qui démarre une épreuve de validation des compétences / une formation (co)financée par la Région devra passer (anticipativement) un test d'aptitudes numériques de base. En cas de lacunes, une remédiation sous forme de module(s) court(s) sera prévue. Une fois le test réussi, la personne obtient un "passeport numérique" valable jusqu'à la prochaine évolution du référentiel. Le dépistage des compétences numériques pourra également s'organiser suite à l'audit de compétences du chèque-orientation carrière (les compétences numériques étant jugées comme prioritaires sur le marché du travail) et via le chèque formation digitalisation.</p> <p>Projet 3 : Mettre à jour le référentiel Description : régulièrement, le référentiel est mis à jour en fonction de l'évolution des usages et des technologies et sur base des standards européens (DigComp). Après la mise à jour du référentiel, un nouveau cycle démarre. L'AdN assurera l'évaluation des impacts de l'action via ses études 'Baromètres'</p>	<p>Budget : 1 ETP nécessaire pour mener le projet 1, le solde est à définir sur base des résultats du projet 1</p>	<p>Sur base des informations existantes dans G UW, les premiers résultats pourraient être engendrés à CT (1 à 2 ans)</p>
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
<p>Citoyens : majorité Entreprises : toutes Secteur non-marchand : tous Pouvoirs locaux : tous Autres : tous demandeurs d'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : faible • Créations d'emploi : faible • Cohésion sociale / Inclusion : important • Réduction empreinte environnementale : faible 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Wallon.ne.s au sein de la population active en situation de fracture numérique (base 2019) : de 149.000 à 0 en 2024 • Nombre de Wallon.ne.s au sein de la population active en situation usagers faibles : 163.000 à 0 en 2024

Autres informations

Extrait de l'analyse de départ – source Baromètre citoyen, Agence du Numérique, 2019



Slide extrait de la réunion inter Task Forces sur les partenariats publics-privés en matière de formation

Qui sont les ‘fracturés numériques’ dans la population active ?

CLASSES D'ÂGE	"Fracturés" numériques (score 0 à 20)	Usagers faibles (score >20 à 40)	Autres usagers (score > 40)
De 15 à 29 ans	5% (31.000)	11% (46.000)	28% (550.000)
De 30 à 44 ans	6% (37.000)	17% (70.000)	28% (534.000)
De 45 à 59 ans	19% (113.000)	33% (134.000)	26% (498.000)
De 60 à 69 ans	20% (119.000)	19% (76.000)	12% (240.000)
70 ans et plus	50% (293.000)	20% (83.000)	6% (121.000)

NIVEAU D'ÉTUDES	"Fracturés" numériques (score 0 à 20)	Usagers faibles (score >20 à 40)	Autres usagers (score > 40)
Enseignement supérieur ou universitaire	15% (90.000)	22% (92.000)	34% (664.000)
Enseignement secondaire supérieur	34% (201.000)	37% (150.000)	32% (627.000)
Enseignement secondaire inférieur	23% (136.000)	31% (125.000)	21% (400.000)
Primaire ou sans diplôme	28% (166.000)	10% (42.000)	13% (252.000)

Répartition par niveau d'études des citoyens wallons selon la catégorie de maturité numérique.

Répartition par classes d'âge des citoyens wallons selon la catégorie de maturité numérique.

NIVEAU DE VIE	"Fracturés" numériques (score 0 à 20)	Usagers faibles (score >20 à 40)	Autres usagers (score > 40)
Confortable avec le revenu actuel	17% (101.000)	15% (61.000)	27% (525.000)
S'en sort avec le revenu actuel	45% (270.000)	45% (186.000)	44% (864.000)
Trouve la vie difficile avec le revenu actuel	26% (154.000)	29% (118.000)	21% (408.000)
Trouve la vie très difficile avec le revenu actuel	12% (68.000)	11% (44.000)	8% (146.000)

Combien de 'fracturés numériques' dans la population active ?

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	"Fracturés" numériques (score 0 à 20)	Usagers faibles (score >20 à 40)	Autres usagers (score > 40)
Ouvriers	11% (67.000)	21% (87.000)	14% (279.000)
Employés	9% (54.000)	13% (52.000)	33% (632.000)
Indépendants et employeurs	4% (24.000)	4% (16.000)	7% (142.000)
Chômeurs BIT	1% (4.000)	2% (8.000)	7% (133.000)

↓

149.000
=
ambition minimale

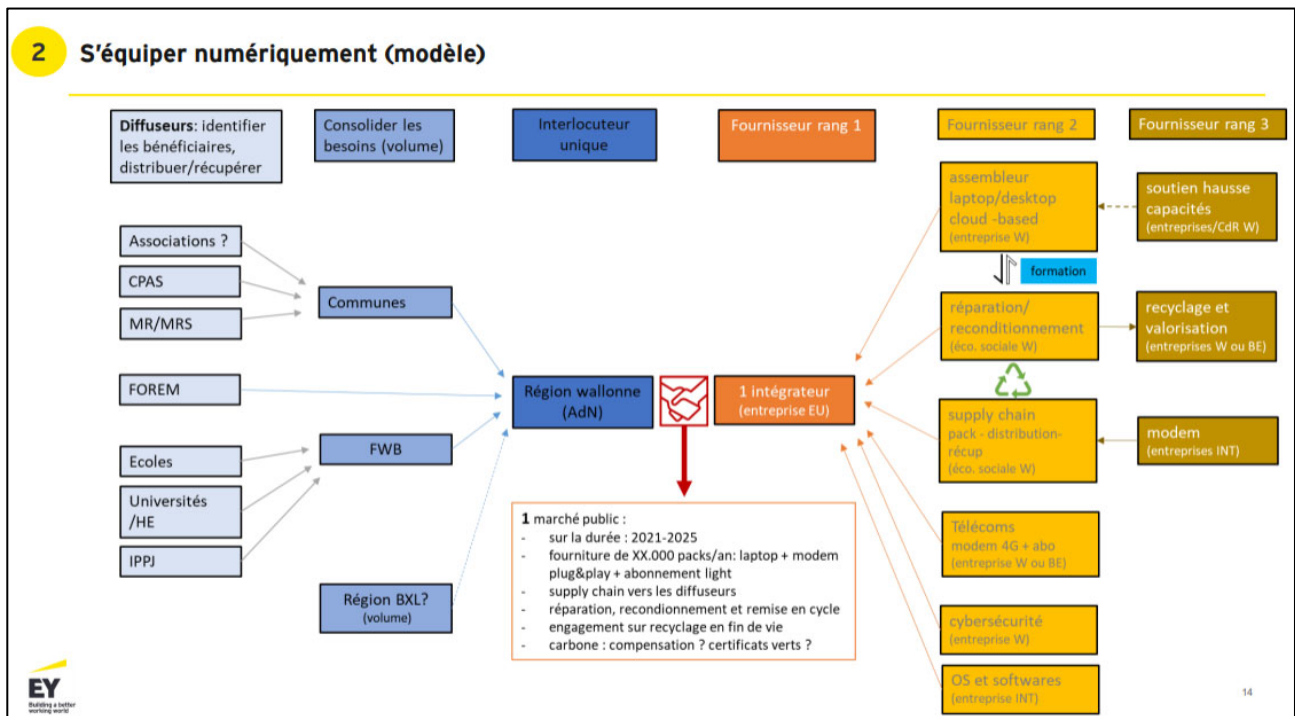
↓

+163.000
=
ambition Get Up Wallonia ?

Source : Baromètre AdN, 2019
<https://content.digitalwallonia.be/post/20191015165530/2019-Barom%C3%A8tre-Citoyens-Brochure.pdf>

Get Up Wallonia 22

Slide proposant un modèle intégré d'acquisition d'équipements numériques pour les publics fragilisés - projeté lors de la réunion inter Task Force relatif à 'Garantir un accès au numérique'



Fiche 14. Mettre en place l'e-résidence pour toute entreprise voulant s'établir en Wallonie

Description

L'action vise la création d'un nouveau « statut de résident numérique » avec une carte d'identité digitale wallonne donnant accès à de nombreux services numériques (connexion à des services en lignes, aux portails du Gouvernement wallon, et aux services de banque en ligne opérant en Wallonie) et facilitant les démarches de création d'entreprise en Wallonie. Possibilité de signature électronique de n'importe quel document au sein de l'Union Européenne.

C'est une proposition faite par la Task force 1 de mettre en place l'e-résidence. C'est une mesure qui existe déjà en Estonie. Elle vise à proposer à tout créateur d'entreprise qui n'est pas belge le statut de résident numérique de manière à pouvoir dynamiser une forme d'économie internationalisée qui n'est pas forcément liée au lieu de résidence. Une fiche vraiment développée est disponible depuis la Task force 1.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	4.8 Mettre en place l'e-résidence pour toute entreprise voulant s'établir en Wallonie	X

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Idée 1

Mettre en place l'e-résidence pour toute entreprise voulant s'établir en Wallonie

Objectif

Densifier et renforcer l'écosystème digital existant de la Wallonie et favoriser l'implantation d'entreprises digitales.

Description

- Création d'un nouveau « statut de résident numérique » avec une carte d'identité digitale wallonne donnant accès à de nombreux services numériques (connexion à des services en lignes, aux portails du Gouvernement wallon, et aux services de banque en ligne des banques opérant en Wallonie) et facilitant les démarches de création d'entreprise en Wallonie.
- Possibilité de signature électronique de n'importe quel document au sein de l'Union européenne
- Cible : entrepreneurs désireux d'implanter une activité en Wallonie (en priorité, entrepreneurs du numérique).
- Acquiescement d'un droit d'enregistrement (par exemple : 120 euros à l'image du statut de l'e-résident estonien), disposer d'une adresse physique en Wallonie.
- Avantages pour le e-résident : pas de modification du foyer fiscal (la e-résidence n'est pas une résidence physique), avantages fiscaux compétitifs à étudier (par exemple : à l'image de la e-résidence estonienne pas d'imposition sur les bénéfices réinvestis dans l'entreprise, taxes sur les dividendes ramenées à 0% pour les dividendes destinés à des étrangers ...).
- Point d'attention : Ce système relève du ressort de l'échelon fédéral. Une action pro-active de lobbying auprès de l'échelon fédéral belge doit ici être étudiée.

Caractère novateur²²⁴

Action nouvelle.

Etat de l'existant²²⁵

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)	
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement
<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/> Taxation

²²⁴ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²²⁵ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : Fédéral, SPW EER et AdN • Ministres concernés : W. Borsus, V. De Bue • Partenaires : Awex 		
Sous-action	Ressources	Délais
<p>Il n'y a pas de sous-action</p>	<p>Sur base des informations existantes dans G UW</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financier ? Non identifié dans les travaux de la Task Force • RH ? à évaluer plus finement en fonction des projets retenus • Matériel ? n. d. <p>Quelles sont les conditions préalables ? (conditions normatives, techniques, ...)</p> <p>Ce système relève du ressort de l'échelon fédéral. Une action pro-active de lobbying auprès de l'échelon fédéral belge doit ici être étudiée.</p> <p>Fondements : Programme phare EU : Digital Europe DPR : p. 41-47 Plan régional : Digital Wallonia, Start digital, digital first, DW4S</p>	<p>1-5 ans (2021-2025)</p>
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
<p>Public bénéficiaire : entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : sans objet • Créations d'emploi : sans objet • Cohésion sociale / Inclusion : sans objet • Réduction empreinte environnementale : sans objet 	<p>Nombre de e-résidents implantés en Wallonie (cible : 1 M de e-résidents en 5 ans).</p>

Autres informations

Néant.

Fiche 15. Instaurer une ‘gouvernance du numérique’ publique cohérente, pérenne, responsable et visant le bien public

Description

Les usages numériques dépendent du système technique sous-jacent (infrastructures, équipements, logiciels, etc.), Pourtant, bien qu'ils soient extrêmement consommateurs en énergie, leur impact environnemental croissant est souvent négligé. C'est pourquoi une gouvernance numérique, inscrite dans une perspective de sobriété numérique est essentielle si la Wallonie veut développer des objectifs de court terme sans nuire à ceux de long terme en matière de numérisation.

Cette action contiendra également des propositions concernant la stratégie Digital Wallonia.

L'idée est de poursuivre les travaux déjà entamés dans Digital Wallonia en ayant une vision de gouvernance du numérique qui vise le long terme et qui intègre ce que l'Europe appelle la « Twin Transition » : la transition tant verte que numérique. Le fait que ces deux transitions se nourrissent mutuellement et elles doivent s'interpeller mutuellement, que le numérique devient un outil et une base indispensables au développement de notre économie veut dire aussi que cela entraîne une dépendance importante à ce numérique et donc que cette dépendance doit être pensée sur le long terme pour éviter qu'elle devienne à un moment un sujet de possible fracture ou décrochage parce qu'à un moment il y a aura un conflit entre la transition verte et la transition numérique. On est donc dans une vision plus à long terme et plus transversale de cette gouvernance du numérique. On anticipe les impacts de tel ou tel choix technologique.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	4.6 Instaurer une « gouvernance numérique » publique garantissant cohérence et pérennité de la stratégie numérique de la Région	X
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 6 : Transition numérique	
Analyse de départ (31/10)	Benchmark Flandre	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Idée 1

Objectif

Assurer la bonne cohérence du déploiement des actions et des programmes identifiés dans la stratégie numérique régionale.

Description

Instaurer une instance dédiée aux actions et projets numériques, le « Comité Digital Wallonia » :

- Modalités d'organisation : co-présidence du comité assurée par le Président du Conseil du Numérique, le Ministre du Numérique, et l'AdN (définition de l'ordre du jour du comité par l'AdN, élaboration des supports de présentation par les équipes de l'AdN). Le comité devra se réunir chaque mois pour des sessions ordinaires et une fois par semestre pour réaliser des points d'étapes stratégiques sur l'avancement du déploiement de la stratégie numérique régionale.
- Possibilité d'y associer le CIO wallon
- Principaux points à l'ordre du jour du Comité Digital Wallonia :
 - Suivi de l'ensemble des actions prévues dans le cadre du plan Get Up Wallonia ;
 - Suivi de l'ensemble des programmes existants de Digital Wallonia ;
 - Revue et arbitrages sur les nouveaux projets numériques.
- Un Conseil des Ministres pourra se tenir une fois par mois avec à l'ordre du jour le suivi de la stratégie numérique.
- Prérequis : consolidation d'une vision « data » et constitution de tableaux de bord (cf. projets 3.5 et 3.9).

Conseil stratégique

La transition numérique est inévitable, elle est déjà en route. Elle est par ailleurs nécessaire comme catalyseur des objectifs de la Wallonie. Nombre des thèmes couverts dans cette contribution soulignent l'apport que le numérique peut avoir pour soutenir leurs ambitions. Elle doit cependant se penser en cohérence avec la transition écologique. Notre dépendance croissante au numérique demande en effet que nous pensions la transition numérique en en garantissant la soutenabilité. Or, l'impact écologique des systèmes et usages numériques est souvent négligé : consommation énergétique, utilisation de ressources naturelles rares, gestion des déchets, etc. C'est pourquoi le

Get up Wallonia !

Conseil stratégique a souhaité focaliser ses recommandations concernant la transition numérique sur la nécessité d'une politique de responsabilité numérique, pour que ces opportunités numériques permettent un déploiement économiquement et socialement plus soutenable.

Ceci nécessite une évaluation systématique de l'optimisation des usages numériques dans les organisations, une gestion du cycle de vie des équipements et une éducation au numérique responsable. Par ailleurs, le numérique responsable présente aussi une série d'opportunités pour la Wallonie. Il demande des innovations dans le secteur informatique, tant en ce qui concerne les services que les technologies, mais aussi le déploiement de filières de réutilisation et de recyclage pourvoyeuses d'emploi. Il nécessite des investissements en recherche pour construire des technologies plus sobres et comprendre les mécanismes d'usages plus responsables. Penser ainsi la transition numérique requiert également d'en comprendre les impacts sociaux et de garantir ses usages au service d'une cohésion sociale renforcée. Enfin, une transition numérique responsable doit intégrer la construction d'une indépendance numérique, autant que possible, concernant les « communs numériques », à savoir les biens et services élémentaires pour permettre un développement autonome de la Wallonie numérique et de ses acteurs.

Analyse de départ

Pour faire face à la crise de la COVID-19, le gouvernement flamand a lancé la Task force 'Vlaanderen Helemaal Digitaal' pour passer autant que possible à des solutions numériques afin que la société puisse continuer à tourner. Ce groupe de travail définit, coordonne et encourage les initiatives numériques susceptibles d'améliorer le fonctionnement des entreprises, de la société et des gouvernements.

Caractère novateur²²⁶

Pas d'information.

Etat de l'existant²²⁷

Digital Europe, Digital Wallonia, Start Digital, Digital first, DW4S

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none">• Responsable : Président du conseil du Numérique• Ministres concernés : Ministre du Numérique et de l'ADN• Partenaires : SPE EER, Awex, entreprises (invitées selon thématique), Union des Villes et Communes de Wallonie		
Sous-action	Ressources	Délais
	Non identifié	Durée : 1 an (2021)
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
La majorité des citoyens Toutes les entreprises Tous les pouvoirs locaux L'enseignement	Type d'impacts : <ul style="list-style-type: none">• Opportunités / Marchés : important• Créations d'emploi : important• Cohésion sociale / Inclusion : moyen• Réduction empreinte environnementale : faible	Avancement de la feuille de route numérique de Get Up Wallonia.

Autres informations

Néant.

²²⁶ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²²⁷ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Fiche 16. Créer un Conseil de l'Innovation wallon

Description

Ce conseil réunirait les différents acteurs de l'écosystème d'innovation de Wallonie (représentants des entreprises, universités, pouvoirs publics et secteur associatif). Ses missions seraient de :

- Définir les secteurs clés du développement de la Wallonie et anticiper l'émergence de nouveaux secteurs réclamant une attention particulière ;
- Proposer les politiques d'innovation permettant de soutenir ces secteurs clés ;
- Développer des mesures pour soutenir le développement des entreprises, ainsi que des acteurs de la recherche et de l'innovation afin de contribuer à la dynamique d'innovation de la région ;
- Evaluer la performance de la Wallonie en recherche et innovation et l'impact des mesures mises en place sur l'évolution de cette performance.

L'idée est d'avoir un conseil qui puisse prendre de la hauteur. Ça ne devra pas être encore un autre Conseil, car il y en a déjà beaucoup. Ce Conseil pourrait prendre de la hauteur par rapport à la dynamique de l'innovation dans le territoire wallon. Il y a déjà des structures qui existent, il faudra penser à la façon dont ce Conseil pourrait s'articuler avec les autres Conseils (Cellule d'anticipation du CESE, ou un bras armé de l'administration – la cellule des stratégies transversales). Prendre de la hauteur avec l'ensemble des parties concernées par cette innovation wallonne (acteurs de l'entreprise, du public, de l'académique) et se faire aider dans cette prise de hauteur par des experts extérieurs, venant de régions extérieures, ciblées comme inspirantes et intéressantes dans le rapport préliminaire. L'idée de ce Conseil est d'avoir une véritable démarche d'évaluation systématique des politiques publiques. Ici l'IWEPS est un acteur qui devra être associé à cette dynamique.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 1 : Politique d'innovation	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Néant.

Caractère novateur²²⁸

Pas d'information.

Etat de l'existant²²⁹

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : • Ministres concernés : • Partenaires : 		
Sous-action	Ressources	Délais
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs

²²⁸ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²²⁹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Get up Wallonia !

Autres informations

Néant.

Fiche 17. Faire de l'alternance le nouveau 'normal'

Description

Les dispositifs d'alternance bénéficient aujourd'hui d'une expérience et d'une vision claire de leurs capacités/faiblesses. Il est temps de sortir des "expériences/pilotes/tests" et de passer à une massification des dispositifs pour que l'alternance se place d'égal à égal avec les autres formes de formation/enseignement (y compris supérieur). Il s'agit d'opérer un basculement progressif de tout ou partie de certaines filières d'enseignement qualifiant de plein exercice vers des parcours en alternance, de lister et de résoudre les multiples micro-problèmes/frustrations et de redéfinir la culture de l'alternance en ne la limitant pas aux métiers techniques, mais également à la formation des demandeurs d'emploi. Ceci afin de mieux répondre aux défis de l'employabilité et du monde socio-économique. Par exemple, la loi française du 5 septembre 2018 a conduit au développement des Centres de Formation en Alternance (CFA). Elle permet à l'ensemble des organismes de formation, dont les entreprises, de dispenser des actions de formation par apprentissage et pour lesquelles un niveau de financement pour chaque contrat est assuré.

Cette mesure consiste à mettre le paquet sur l'alternance. On a un vrai retard en Belgique dans les programmes d'alternance (4 fois moins que la moyenne dans l'OCDE). Le but est de développer l'alternance et de l'ouvrir aux demandeurs d'emploi, pas qu'aux jeunes. Dans la loi française (septembre 2018), ce sont toutes les personnes de moins de 30 ans qui ont accès à l'alternance. C'est l'idée de massifier les dispositifs.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	1.3 Réformer la formation en alternance pour en faire une filière de l'excellence	X
Rapport de la Task Force 2	4.1 Formation en alternance "triale"	X
Rapport de la Task Force 2	4.2 Enseignement en alternance en Région wallonne et pour la Région wallonne	X
Rapport de la Task Force 2	4.3 Formation collaborative CoTrain	X
Avis n°1455 du CESE	II. 10. Mobiliser les dispositifs de formation	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Idée 1

Objectif

- Mobiliser tous les acteurs de la formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant en phase avec les défis socio-économiques de la Wallonie.
- Mener une démarche globale en partenariat avec la FWB afin de définir et mettre en œuvre une feuille de route ambitieuse pour améliorer le fonctionnement de l'écosystème de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle en Wallonie, en particulier: compétences des différents niveaux de pouvoirs, rôles, responsabilités et interactions des différents types d'acteurs, mécanismes de gouvernance, de pilotage et de financement, mutualisation et rationalisation des infrastructures, acteurs et offre de formation.

Description

L'écosystème de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle est complexe et morcelé, tant pour les aspects réglementaires que pour l'offre de formation proprement dite, induisant plusieurs effets négatifs : (i) système difficilement navigable par les élèves, étudiants, travailleurs et employeurs, (ii) pertes d'efficacité et d'efficience (doublons, dispersion de l'expertise, duplication d'investissements, incompatibilité des parcours de formation et des certifications), (iii) répétition des tâches et multiplication des besoins de coordination entraînant une grande complexité dans le pilotage et la gestion du changement.

Forte volonté d'adresser plusieurs points spécifiques dont :

- (i) Optimiser le paysage institutionnel de ces secteurs en veillant à encourager les synergies, mutualisations, rationalisations et simplifications. Il s'agit aussi de trancher la question des périmètres respectifs des différents acteurs, aller vers une harmonisation des contrats pour créer un contrat unique d'alternance et une certification unique professionnelle pour les formations qualifiantes.
- (ii) Renforcer les formations en entreprise (ou en partenariat avec les entreprises), en particulier l'alternance. Il s'agit notamment d'apporter des réponses et des leviers à mobiliser pour éliminer les freins à l'essor de ces filières au travers de parcours adaptés aux réalités socio-économiques, culturelles et géographiques de la Wallonie (y compris dans sa proximité avec la RBC).
- (iii) Renforcer la cohérence entre l'offre de formation et les besoins (actuels et futurs) du marché du travail au sein de chaque bassin géographique, prenant en compte : tissu d'entreprises, savoirs et compétences requis, mobilité, profil et maturité des apprenants etc.
- (iv) Proposer des actions fortes en matière d'orientation des élèves, étudiants et travailleurs.

A court terme (fin 2020 - 1er quadrimestre 2021), il est proposé que (i) les Ministres-Présidents ainsi que leurs ministres fonctionnels compétents annoncent qu'ils se sont mis d'accord pour aller de l'avant et lancer sans plus tarder les travaux liés à cette initiative (pour réussir, il est en effet essentiel que ce projet soit un effort collectif mené au niveau intra-francophone) et (ii) un état des lieux transversal, factuel, mis à jour et partagé entre les acteurs soit réalisé à bref délai. Cet état des lieux, pour l'ensemble des types et niveaux de formation professionnel / enseignement qualifiant en Belgique francophone, constituerait une base solide et pertinente sur laquelle bâtir la démarche et établir la feuille de route d'amélioration.

Ensuite (2021/22), l'objectif serait (i) d'aboutir à un accord au plus haut niveau (Ministres-Présidents Wallonie et FWB avec leurs ministres fonctionnels) sur un ou des scénarios privilégiés pour l'optimisation du paysage institutionnel, (ii) ainsi que sur d'autres chantiers et objectifs d'amélioration avec une description détaillée des initiatives à réaliser suivant un calendrier pluriannuel bien défini, (iii) d'avoir, le cas échéant, déjà mis en œuvre rapidement certaines des mesures proposées (des « quick wins » au bénéfice des élèves, étudiants, travailleurs et entreprises).

Les objectifs visés ne sont certes pas nouveaux et figuraient déjà dans les objectifs des majorités gouvernementales précédentes. Malgré quelques progrès réalisés, force est de reconnaître que les problématiques principales demeurent. Le projet proposé vise à adopter une nouvelle approche dans l'objectif de débloquer la situation. Il s'agit de donner la priorité à l'action et l'exécution en partant de bases solides. Cela ne pourra cependant se faire qu'en associant au plus haut niveau les décideurs des principaux niveaux de pouvoir compétent : la Wallonie, la FWB (et la RBC).

Task Force 2

Idée 1

Objectif

- Améliorer l'employabilité des jeunes formés aux métiers techniques dans les filières métiers en demande grâce à des parcours adaptés aux exigences des métiers et de l'emploi indépendamment du genre.
- Optimiser les investissements publics par un partage de ressources efficient entre acteurs de la FWB et Wallons au bénéfice d'une amélioration de l'enseignement et de la formation qualifiante des jeunes.

Description

- Développer des partenariats écoles-entreprises forts et innovants, en sensibilisant les élèves aux métiers porteurs (STEM) et en dessinant/améliorant des parcours adaptés, notamment grâce à l'implication des CDC/CTA, pour une approche « triale » de la formation qualifiante des jeunes (école-entreprise-centre de formation). Réunir les conditions permettant une collaboration FWB et W, via un accès facilité de l'enseignement aux CDC (révision de l'accord de coopération {AC} avec tarif « écoles » = tarif « demandeurs d'emploi », hausse du volume d'heures et élèves en vue d'un accès rehaussé, ...)
- Opérer un basculement progressif de tout ou partie de certaines filières d'enseignement qualifiant de plein exercice vers des parcours en alternance, en visant une utilisation plus efficiente des ressources via un partage et une collaboration active (écoles-entreprises-CDC/CTA) et donc une meilleure exploitation des investissements publics et privés. Des incitants aux acteurs et une sensibilisation vers les publics entrants rendront ces parcours attractifs et performants.
- Réaliser une sélection des options de l'enseignement qualifiant correspondant aux métiers nécessitant une pratique professionnelle consistante, un accès à des équipements non/peu disponibles en milieu scolaire et/ou aux filières/métiers en forte demande. Mobiliser les compétences et savoir-faire des acteurs au bon moment sur tout ou partie de ces parcours innovants (par ex. plein exercice avec renfort des CDC/CTA, étape de finalisation en alternance, partenariats entre plusieurs entreprises, etc.), permettant de viser l'ensemble des compétences reprises au départ des profils métier/ de formation du service francophone des métiers et des qualifications.
- Lancer des expériences-pilotes dans 4 secteurs (construction, industrie technologique, chimie et santé, industrie agro-alimentaire), à partir d'un partenariat et projet déjà en cours de co-construction au sein de la Fondation pour l'enseignement (lieu unique associant le monde de l'entreprise {UWE, BECI} et les fédérations des pouvoirs organisateurs (FPO) de l'enseignement obligatoire, dont le qualifiant).

Idée 2

Objectif

- Améliorer l'employabilité des jeunes formés aux métiers techniques dans les filières métiers en demande grâce à des parcours adaptés aux exigences des métiers et de l'emploi.
- Favoriser la création de place de stage par une meilleure organisation et structuration du tutorat au sein des entreprises.

Description

Situation actuelle :

Une des premières conditions de réussite de la formation en alternance est de disposer de place et d'avoir un accompagnement « tutorat » adapté. L'enseignement est souvent un élément qui ne fait pas partie du core-business

des entreprises. La crainte de ne « pas arriver » à encadrer l'apprenant est forte. Il conviendrait de mieux encourager l'alternance et mieux structurer l'approche au sein des entreprises afin d'augmenter le nombre de places à disposition des apprenants.

Approche :

Disposer d'un mécanisme directement applicable dans les compétences de la Région wallonne en réformant le décret Falt (Formation alternée en Région wallonne)

- Travailler à une simplification administrative et des contrats
- Améliorer et renforcer les accords de coopérations
- Renforcer le soutien aux entreprises dans les démarches de l'alternance

Périmètre : Région wallonne

Idée 3

Objectif

- Intégrer et promouvoir le modèle CoTrain dans le système de formation en alternance pour accroître la qualité, les places en entreprise et le nombre d'entreprises formatrices.
- Mieux adapter l'alternance aux spécificités du tissu économique régional et aux évolutions technologiques, en transformant ses faiblesses en forces.
- Actionner les leviers réglementaires et les incitants en vue de soutenir le modèle.
- Flexibiliser le modèle de formation en alternance en organisant différemment les compétences, sans investissements lourds en infrastructures.

Description

La formation collaborative vise à associer deux entreprises (ou plus) pour réaliser une formation en alternance en vue de couvrir tout le profil de formation établi pour un métier. Expérimentée en tant que projet pilote (Creating collaborative training networks, Erasmus+, 2016-2019), CoTrain a engrangé des résultats qualitatifs et quantitatifs supérieurs aux attentes pour les apprenants, les employeurs/tuteurs, les référents : niveau de compétences atteint voire dépassé, motivation accrue pour tous, confiance en soi des apprenants, meilleurs résultats aux épreuves, décrochage scolaire évité, élargissement du portefeuille d'entreprises formatrices, nouvelles relations d'affaire entre entreprises, nouvelle perspective/orientation professionnelle pour des jeunes, innovation...

Pour capitaliser ce succès, il convient de déployer le modèle (1) à une échelle plus grande : y ouvrir davantage de centres de formation en alternance et au sein du FOREM; (2) de manière structurée : articulation aux différents niveaux réglementaires; (3) en accompagnant spécifiquement les centres de formation souhaitant bénéficier de l'expertise CoTrain pour l'intégrer à leurs pratiques (4) sans restriction d'options mais avec un focus sur les secteurs innovants. Dans un 1er temps, par ex.: bois, automobile, rénovation... Dans un 2ème temps, car le modèle demande davantage de réflexion, par ex. économie circulaire, chaîne de production, numérique... Un guide et une vidéo méthodologiques sont disponibles pour coacher les référents et les coaches sectoriels.

Avis du CESE

Le CESE Wallonie souligne que la formation continue des travailleurs constitue un levier essentiel dans la poursuite des objectifs en matière d'emploi et de reconversion, de transition écologique et de digitalisation inscrits tant dans la DPR que dans la démarche Get up Wallonia. Les impératifs de reconversion et de mobilité professionnelle liés à l'impact de la crise sanitaire renforcent encore le rôle central de la formation continue des travailleurs. Il apparaît donc indispensable de poursuivre et intensifier les efforts pour développer en Wallonie une véritable culture de la formation tout au long de la vie, une vision positive de la formation professionnelle ainsi que des investissements qu'elle requiert de la part de tous les acteurs.

Les dispositifs de formation doivent donc être mobilisés en vue de poursuivre notamment les objectifs suivants :

- répondre à l'impératif de reconversion d'un certain nombre de travailleurs, rendue indispensable par la situation économique due à l'impact de la crise sanitaire,
- garantir une offre de compétences correspondant aux besoins des entreprises, notamment en termes de métiers en tension ou d'avenir, tant dans le secteur marchand que non-marchand,
- intégrer dans l'offre de formation les objectifs de transition écologique, les métiers verts, l'économie circulaire, l'alimentation durable, la digitalisation, les soins et services aux personnes,....,
- soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi, en particulier les plus éloignés du marché du travail,
- anticiper les futurs gisements d'emplois et les métiers porteurs,
- former aux compétences numériques de base ou avancées selon le profil du demandeur d'emploi ou du travailleur.

Parmi les principaux éléments de plus-value attendus, les interlocuteurs sociaux ont mis en évidence notamment la nécessité de :

(...)

- Répondre aux nouveaux besoins ou aux besoins insuffisamment rencontrés en termes de publics, domaines de formation ; vérifier et assurer l'adéquation de l'offre de formation agréée aux besoins des travailleurs et employeurs ainsi qu'aux priorités socio-économiques de la région ; intégrer et encadrer les nouvelles méthodes d'apprentissage.
- Améliorer la lisibilité globale du paysage des dispositifs de soutien à la formation, notamment pour favoriser un plus grand recours et une meilleure accessibilité de ceux-ci ; viser une meilleure intégration des différents dispositifs tout en respectant leurs spécificités et en veillant à couvrir l'ensemble des publics en termes d'employeurs, de travailleurs et de domaines ou types de formation.

Complémentaire à cette réforme, le CESE Wallonie identifie trois axes d'actions prioritaires à court terme.

La formation alternée et en alternance :

Le Conseil invite à :

- soutenir la formation en alternance des jeunes et des demandeurs d'emploi en portant une attention toute particulière à l'offre de stages, qui risque de se réduire encore dans les mois à venir, afin de permettre à chaque apprenant d'accéder à un stage de qualité correspondant à sa formation ; dans cette perspective, envisager les mesures nécessaires pour soutenir l'offre de places de stage, dans les secteurs marchand et non-marchand, privé et public ;
- organiser rapidement les Etats généraux de l'alternance permettant de poser un diagnostic commun à l'ensemble des acteurs concernés, sur les freins et les leviers à l'essor des différentes filières, et de remobiliser toutes les parties prenantes vers la mise en place d'une alternance d'excellence ;
- assurer rapidement la certification pour les apprenants de l'IFAPME de façon à pouvoir leur décerner des titres équivalents à ceux de l'enseignement, via la mise en place de procédures de contrôle et d'inspection ad hoc ;
- garantir que l'OFFA, via sa plateforme OPLA, puisse mettre rapidement à dispositions des parties prenantes une vision détaillée et dynamique de l'offre et la demande de stages ; sur cette base, développer tant au niveau régional que des bassins, les outils et actions permettant d'améliorer le matching entre l'offre et la demande ;
- améliorer l'attractivité du PFI pour les employeurs et les demandeurs d'emploi, en adoptant les mesures correctrices nécessaires sur base de l'évaluation réalisée.

La rencontre entre l'offre et la demande de compétences

Le CESE Wallonie recommande de :

- amplifier les dispenses de disponibilité pour encourager davantage de reprises d'étude et de formation dans les métiers porteurs, et assurer une meilleure visibilité des possibilités existantes à l'attention des demandeurs d'emploi ;
- vérifier dans quelle mesure l'offre et les outils de formation agréés ou disponibles couvrent spécifiquement des compétences en lien avec les « nouveaux » besoins de l'ensemble des entreprises et des secteurs (marchands et non marchands), tels que la digitalisation, l'économie circulaire, la transition écologique, ... ou les besoins remis en évidence par la crise sanitaire ; assurer la formation des formateurs aux nouvelles compétences attendues et le cas échéant, réorienter une partie des places de formation ouvertes aux demandeurs d'emploi en fonction des besoins actuels et futurs du marché du travail ;
- mettre en place, à travers le dispositif multi partenarial d'orientation tout au long de la vie, une stratégie d'orientation coordonnée basée sur la mise en réseau des acteurs et la mutualisation des outils et structurée autour des Cités des Métiers et des Instances bassin ; dans ce cadre, mobiliser les acteurs de l'orientation pour orienter davantage les apprenants vers les métiers porteurs et d'avenir, ainsi que vers les gisements d'emploi confirmés ;
- objectiver la problématique des métiers critiques et en pénurie, en renforçant la robustesse des indicateurs utilisés, et sur cette base, élaborer une approche intégrée et concertée, quantitative et qualitative, en vue de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises ;
- activer en amont le dispositif de validation des compétences afin de soutenir la reconversion des travailleurs lors de licenciements collectifs ;
- booster les filières technologiques et scientifiques pour une Wallonie innovante notamment par la mise en œuvre d'une stratégie « intégrée » STEM. A l'instar des pays scandinaves, celle-ci jouerait de manière cohérente sur les leviers que sont :
 - la formation initiale et continue des enseignants ;
 - une pédagogie des sciences davantage orientée vers l'expérimentation dans le secondaire ;
 - la valorisation de l'image des études et métiers scientifiques déconstruisant l'image négative de l'industrie, et enfin
 - des actions ciblées visant à rendre les filières scientifiques plus attractives pour les jeunes filles ;
- mener une réflexion approfondie sur la modernisation du dispositif de connaissance en gestion de base, pour les futurs indépendants et chefs d'entreprises, dispositif devant contribuer au soutien à la création d'activités et à leur pérennisation.

L'articulation optimale entre l'enseignement, la formation et l'emploi

Get up Wallonia !

Pour les interlocuteurs sociaux, le rapprochement entre l'enseignement, la formation et l'emploi constitue une priorité, tant en termes d'insertion professionnelle que de réponses aux besoins de compétences des entreprises. Au cours des dernières années, différents outils ont été mis en place dans cette perspective, par le biais de plusieurs accords de coopération principalement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles : SFMQ, Validation des Compétences, Instances Bassin EFE, OFFA, Cadre francophone des Certifications, ... Si des avancées ont bien été engrangées, la mise en œuvre de ces accords de coopération soulève de nombreuses difficultés, limitant les résultats obtenus sur le terrain.

Le Conseil plaide dès lors pour une évaluation rapide et concertée de ces outils, sur base des diagnostics existants, permettant de confirmer l'adhésion des parties prenantes, d'identifier les obstacles et problèmes rencontrés et de définir les solutions à apporter, en vue d'assurer un fonctionnement optimal de ces dispositifs ou structures et une implémentation effective des résultats de leurs travaux.

Caractère novateur²³⁰

Pas d'information.

Etat de l'existant²³¹

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> Responsable : Fondation pour Enseignement (FPE) GT alternance (associations d'entreprises + FPO), FOREM Ministres concernés : Ministre de la formation - Ministre de l'économie – Ministre de l'enseignement Partenaires : Fédérations sectorielles d'entreprises, centres de compétences, FWB, enseignement (FPO), CDC/CTA, UWE, FOREM, IFAPME, OFFA, CEPAG, AdN, AWEX, coaches sectoriels, universités/(hautes) écoles 		
Sous-action	Ressources	Délais
1.3 Réformer la formation en alternance pour en faire une filière d'excellence	Budget : (1) Etat des lieux et élaboration de la feuille de route : si souhaité, soutien offert par l'ASBL APE; (2) Mise en œuvre : fonction des options retenues dans la feuille de route. Compte tenu des améliorations attendues (synergies, mutualisation, simplification, élimination de doublons), des économies budgétaires compenseraient le coût de la mise en œuvre des initiatives d'amélioration.	Durée : (1) Phase initiale d'état des lieux : 1er trimestre 2021 (si en lancement janvier 2021); (2) Elaboration de la feuille de Route : à préciser suivant approche retenue et volonté des protagonistes clés, (p.ex., fin 2021); (3) Mise en œuvre des actions : quelques 'quick wins' dès la fin de la phase d'état des lieux ; pour le reste, calendrier dépendant de la feuille de route retenue et de la volonté des décideurs, 2021- 2027.
4.1 Formation en alternance "triale"	Budget : 100.000 € (y compris RH) / an RH : 1 ETP	Durée : 5 ans Échéance début : Court T. et Moyen T.
4.2 Enseignement en alternance en Région wallonne et pour la Région wallonne	Budget : 4.000.000 € (y compris RH) / an RH : 50 ETP	Durée : 6 mois Échéance début : Court T.
4.3 Formation collaborative CoTrain	Budget : 888.000€ (4*70.000 € ETP + 4*3.500€ éqpt)*3/an + 4*1.500€ ordi RH : 4 ETP (OFFA, IFAPME, FOREM, Cepag) Matériel : /	Durée : 36 mois/ans Échéance début : Court T./ Moyen T./ Long T.
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Citoyens : tous Entreprises : tous Non-marchand : majorité Pouvoirs locaux : majorité Autres : tous	Type d'impacts : <ul style="list-style-type: none"> Opportunités / Marchés : important Créations d'emploi : moyen Cohésion sociale / Inclusion : important Réduction empreinte environnementale : important 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de participation des 25-54 ans à l'enseignement et à la formation (actuel : 6,6%**) Taux d'emploi des 25-34 ans Parcours de formation innovants créés et métiers concernés Nombre d'entreprises partenaires Nombre d'élèves concernés Nombre d'écoles concernées

²³⁰ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²³¹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Get up Wallonia !

		<ul style="list-style-type: none">• Nombre de CDC ou de CTA concernés• Taux d'insertion dans l'emploi des jeunes en post-diplomation• Place de stage en entreprise à disposition du FOREM• Nombre d'entreprises partenaires pour le FOREM• Taux d'insertion dans l'emploi des demandeur d'emploi• Apprenants sous formation collaborative• Entreprises signataires de CoTrain• Centres de formation (IFAPME/CEFA/FOREM)
--	--	--

Autres informations

Néant.

Fiche 18. Développer les modèles de formation alternée

Description

Rapprocher les écoles, les centres de formation et les entreprises pour proposer une meilleure formation aux jeunes et demandeurs d'emploi : stages, tutorat, compagnonnage... Renforcer les stages en entreprises dans les cursus professionnalisants et techniques.

L'idée ici est d'intégrer l'alternance à des programmes qui ne sont pas forcément libellés « alternances ». On intègre des stages, du tutorat, du compagnonnage dans des programmes de formation qui ne sont pas nécessairement étiquetés comme programme d'alternance. Le but est d'avoir un savoir-faire artisanal qui puisse être transmis dans l'avenir.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	1.5 Renforcer les stages en entreprises dans les cursus professionnalisants et techniques	X
Rapport de la Task Force 2	3.3 Renforcer la formation en entreprise pour répondre aux besoins du marché du travail par le biais des aides et dispositifs régionaux	
Rapport de la Task Force 2	4.3 Formation collaborative CoTrain	X
Rapport de la Task Force 2	4.5 Augmenter les liens et le continuum entre les mondes de l'enseignement et du travail	
Rapport de la Task Force 2	4.6 Promouvoir et faciliter l'accès à la formation alternée pour les demandeurs d'emploi (réforme du décret FALT)	
Rapport de la Task Force 2	4.7 Créer un incitant à la formation alternée (pour DE)	
Avis n°1455 du CESE	II.10. Mobiliser les dispositifs de formation	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Idée 1

Objectif

- Obliger le stage dans toutes les formations académiques (type court et long).
- Selon le cursus, allonger la durée et le nombre de stages.
- Favoriser le triangle de l'apprentissage centres de formation – apprenants – entreprises.
- Développer et valoriser le développement des « soft skills » pendant les stages.

Description

- Inciter l'ouverture de places de stage dans les entreprises et les relations partenariales avec l'enseignement supérieur.
- Faciliter la rencontre entre l'offre et la demande de stages via une plateforme dédiée qui centralise les offres et demandes de stages. Suivre les demandes qui ne trouvent pas de places en entreprise.
- Multiplier les stages en entreprises de longue durée et porter la durée maximum du stage à 6 mois (en moyenne entre 1 à 4 mois).
- Donner un statut professionnel au contrat de stage et ne plus le faire dépendre de la réglementation scolaire mais le rapprocher du contrat d'apprenti.
- Allongement de la durée de stage pour les filières d'ingénieur afin de les porter à 6 mois en dernière année.
- Opérer une réflexion sur la rémunération obligatoire pour les stages dont la durée est de minimum 6 mois (gratification à partir de 2 mois en France et salaire minimum légal en Allemagne à partir de 3 mois de stage).
- Attribuer un nombre de crédits (ECTS) plus important aux modules de stages à l'université et dans les institutions d'enseignement supérieur.
- Recommander fortement dès le secondaire le stage professionnel.
- Amplifier le dispositif « stage des pôles » et l'ouvrir notamment pour les métiers en pénurie.
- Ouvrir la possibilité de stages volontaires en dehors des périodes de cours (vacances), mais avec un lien obligatoire avec le cursus suivi par l'étudiant (ex: Allemagne).
- Mettre en œuvre et valoriser le développement des compétences entrepreneuriales / « soft skills » des jeunes (créativité, esprit d'équipe, esprit d'initiative, sens des responsabilités, confiance en soi, persévérance,...) dans le cadre du stage, à travers un outil en ligne d'auto-diagnostic d'évaluation des compétences avant/après le stage et de valorisation des compétences développées et de l'expérience acquise (impact sur l'employabilité, lien avec le marché du travail, création de vocations entrepreneuriales/intrapreneuriales) – sur base du référentiel européen ENTRECOMP et RECTEC.

Idée 2

Objectif

- Intégrer et promouvoir le modèle CoTrain dans le système de formation en alternance pour accroître la qualité, les places en entreprise et le nombre d'entreprises formatrices.
- Mieux adapter l'alternance aux spécificités du tissu économique régional et aux évolutions technologiques, en transformant ses faiblesses en forces.
- Actionner les leviers réglementaires et les incitants en vue de soutenir le modèle.
- Flexibiliser le modèle de formation en alternance en organisant différemment les compétences, sans investissements lourds en infrastructures.

Description

La formation collaborative vise à associer deux entreprises (ou plus) pour réaliser une formation en alternance en vue de couvrir tout le profil de formation établi pour un métier. Expérimentée en tant que projet pilote (Creating collaborative training networks, Erasmus+, 2016-2019), CoTrain a engrangé des résultats qualitatifs et quantitatifs supérieurs aux attentes pour les apprenants, les employeurs/tuteurs, les référents : niveau de compétences atteint voire dépassé, motivation accrue pour tous, confiance en soi des apprenants, meilleurs résultats aux épreuves, décrochage scolaire évité, élargissement du portefeuille d'entreprises formatrices, nouvelles relations d'affaire entre entreprises, nouvelle perspective/orientation professionnelle pour des jeunes, innovation...

Pour capitaliser ce succès, il convient de déployer le modèle (1) à une échelle plus grande : y ouvrir davantage de centres de formation en alternance et au sein du FOREM; (2) de manière structurée : articulation aux différents niveaux réglementaires; (3) en accompagnant spécifiquement les centres de formation souhaitant bénéficier de l'expertise CoTrain pour l'intégrer à leurs pratiques (4) sans restriction d'options mais avec un focus sur les secteurs innovants. Dans un 1er temps, par ex.: bois, automobile, rénovation... Dans un 2ème temps, car le modèle demande davantage de réflexion, par ex. économie circulaire, chaîne de production, numérique... Un guide et une vidéo méthodologiques sont disponibles pour coacher les référents et les coaches sectoriels.

Avis du CESE

Le CESE Wallonie souligne que la formation continue des travailleurs constitue un levier essentiel dans la poursuite des objectifs en matière d'emploi et de reconversion, de transition écologique et de digitalisation inscrits tant dans la DPR que dans la démarche Get up Wallonia. Les impératifs de reconversion et de mobilité professionnelle liés à l'impact de la crise sanitaire renforcent encore le rôle central de la formation continue des travailleurs. Il apparaît donc indispensable de poursuivre et intensifier les efforts pour développer en Wallonie une véritable culture de la formation tout au long de la vie, une vision positive de la formation professionnelle ainsi que des investissements qu'elle requiert de la part de tous les acteurs.

Les dispositifs de formation doivent donc être mobilisés en vue de poursuivre notamment les objectifs suivants :

- répondre à l'impératif de reconversion d'un certain nombre de travailleurs, rendue indispensable par la situation économique due à l'impact de la crise sanitaire,
- garantir une offre de compétences correspondant aux besoins des entreprises, notamment en termes de métiers en tension ou d'avenir, tant dans le secteur marchand que non-marchand,
- intégrer dans l'offre de formation les objectifs de transition écologique, les métiers verts, l'économie circulaire, l'alimentation durable, la digitalisation, les soins et services aux personnes,...
- soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi, en particulier les plus éloignés du marché du travail,
- anticiper les futurs gisements d'emplois et les métiers porteurs,
- former aux compétences numériques de base ou avancées selon le profil du demandeur d'emploi ou du travailleur.

Parmi les principaux éléments de plus-value attendus, les interlocuteurs sociaux ont mis en évidence notamment la nécessité de :

- Soutenir et renforcer la participation des travailleurs salariés et indépendants à la formation continue, avec une attention particulière au caractère incitatif de l'aide pour les publics plus éloignés de la formation (travailleurs des TPE/PME, travailleurs âgés, travailleurs peu qualifiés, femmes, ...).
- Répondre aux nouveaux besoins ou aux besoins insuffisamment rencontrés en termes de publics, domaines de formation ; vérifier et assurer l'adéquation de l'offre de formation agréée aux besoins des travailleurs et employeurs ainsi qu'aux priorités socio-économiques de la région ; intégrer et encadrer les nouvelles méthodes d'apprentissage.
- Améliorer la lisibilité globale du paysage des dispositifs de soutien à la formation, notamment pour favoriser un plus grand recours et une meilleure accessibilité de ceux-ci ; viser une meilleure intégration des différents dispositifs tout en respectant leurs spécificités et en veillant à couvrir l'ensemble des publics en termes d'employeurs, de travailleurs et de domaines ou types de formation.

Le CESE Wallonie constate que les objectifs de la réforme en cours rejoignent largement ceux de Get up Wallonia et que les deux démarches, quoique distinctes, sont complémentaires. Il souligne en particulier que pour accroître la participation des travailleurs à la formation et rencontrer les besoins insuffisamment ou non rencontrés en termes de

publics ou de domaines de formation, des moyens financiers supplémentaires, tant publics que sectoriels, devront être mobilisés, notamment dans le cadre de Get up Wallonia.

Complémentaire à cette réforme, le CESE Wallonie identifie trois axes d'actions prioritaires à court terme.

La formation alternée et en alternance :

Le Conseil invite à :

- soutenir la formation en alternance des jeunes et des demandeurs d'emploi en portant une attention toute particulière à l'offre de stages, qui risque de se réduire encore dans les mois à venir, afin de permettre à chaque apprenant d'accéder à un stage de qualité correspondant à sa formation ; dans cette perspective, envisager les mesures nécessaires pour soutenir l'offre de places de stage, dans les secteurs marchand et non-marchand, privé et public ;
- organiser rapidement les Etats généraux de l'alternance permettant de poser un diagnostic commun à l'ensemble des acteurs concernés, sur les freins et les leviers à l'essor des différentes filières, et de remobiliser toutes les parties prenantes vers la mise en place d'une alternance d'excellence ;
- assurer rapidement la certification pour les apprenants de l'IFAPME de façon à pouvoir leur décerner des titres équivalents à ceux de l'enseignement, via la mise en place de procédures de contrôle et d'inspection ad hoc ;
- garantir que l'OFFA, via sa plateforme OPLA, puisse mettre rapidement à dispositions des parties prenantes une vision détaillée et dynamique de l'offre et la demande de stages ; sur cette base, développer tant au niveau régional que des bassins, les outils et actions permettant d'améliorer le matching entre l'offre et la demande ;
- améliorer l'attractivité du PFI pour les employeurs et les demandeurs d'emploi, en adoptant les mesures correctrices nécessaires sur base de l'évaluation réalisée.

La rencontre entre l'offre et la demande de compétences

Le CESE Wallonie recommande de :

- amplifier les dispenses de disponibilité pour encourager davantage de reprises d'étude et de formation dans les métiers porteurs, et assurer une meilleure visibilité des possibilités existantes à l'attention des demandeurs d'emploi ;
- vérifier dans quelle mesure l'offre et les outils de formation agréés ou disponibles couvrent spécifiquement des compétences en lien avec les « nouveaux » besoins de l'ensemble des entreprises et des secteurs (marchands et non marchands), tels que la digitalisation, l'économie circulaire, la transition écologique, ... ou les besoins remis en évidence par la crise sanitaire ; assurer la formation des formateurs aux nouvelles compétences attendues et le cas échéant, réorienter une partie des places de formation ouvertes aux demandeurs d'emploi en fonction des besoins actuels et futurs du marché du travail ;
- mettre en place, à travers le dispositif multi partenarial d'orientation tout au long de la vie, une stratégie d'orientation coordonnée basée sur la mise en réseau des acteurs et la mutualisation des outils et structurée autour des Cités des Métiers et des Instances bassin ; dans ce cadre, mobiliser les acteurs de l'orientation pour orienter davantage les apprenants vers les métiers porteurs et d'avenir, ainsi que vers les gisements d'emploi confirmés ;
- objectiver la problématique des métiers critiques et en pénurie, en renforçant la robustesse des indicateurs utilisés, et sur cette base, élaborer une approche intégrée et concertée, quantitative et qualitative, en vue de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises ;
- activer en amont le dispositif de validation des compétences afin de soutenir la reconversion des travailleurs lors de licenciements collectifs ;
- booster les filières technologiques et scientifiques pour une Wallonie innovante notamment par la mise en œuvre d'une stratégie « intégrée » STEM. A l'instar des pays scandinaves, celle-ci jouerait de manière cohérente sur les leviers que sont :
 - la formation initiale et continue des enseignants ;
 - une pédagogie des sciences davantage orientée vers l'expérimentation dans le secondaire ;
 - la valorisation de l'image des études et métiers scientifiques déconstruisant l'image négative de l'industrie, et enfin
 - des actions ciblées visant à rendre les filières scientifiques plus attractives pour les jeunes filles ;
- mener une réflexion approfondie sur la modernisation du dispositif de connaissance en gestion de base, pour les futurs indépendants et chefs d'entreprises, dispositif devant contribuer au soutien à la création d'activités et à leur pérennisation.

L'articulation optimale entre l'enseignement, la formation et l'emploi

Pour les interlocuteurs sociaux, le rapprochement entre l'enseignement, la formation et l'emploi constitue une priorité, tant en termes d'insertion professionnelle que de réponses aux besoins de compétences des entreprises. Au cours des dernières années, différents outils ont été mis en place dans cette perspective, par le biais de plusieurs accords de coopération principalement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles : SFMQ, Validation des Compétences, Instances Bassin EFE, OFFA, Cadre francophone des Certifications, ... Si des avancées ont bien été engrangées, la mise en œuvre de ces accords de coopération soulève de nombreuses difficultés, limitant les résultats obtenus sur le terrain.

Get up Wallonia !

Le Conseil plaide dès lors pour une évaluation rapide et concertée de ces outils, sur base des diagnostics existants, permettant de confirmer l'adhésion des parties prenantes, d'identifier les obstacles et problèmes rencontrés et de définir les solutions à apporter, en vue d'assurer un fonctionnement optimal de ces dispositifs ou structures et une implémentation effective des résultats de leurs travaux.

Caractère novateur²³²

Pas d'information.

Etat de l'existant²³³

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : Ministre Morreale (FOREM, OFFA) et Borsus (IFAPME et centres de compétence du FOREM), SPW EER • Ministres concernés : Idem • Partenaires : OFFA, CEPAG (expertise), Coaches sectoriels alternance, IFAPME, FOREM, CEFA, UWE, Centres de compétences, panel d'entreprises, FWB, enseignement secondaire et supérieur, outils financiers wallons 		
Sous-action	Ressources	Délais
1.5 Renforcer les stages en entreprises dans les cursus professionnalisants et techniques	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 3 ans
4.3 Formation collaborative CoTrain	Budget : 888.000€ (4*70.000 € ETP + 4*3.500€ éqpt)*3/an + 4*1.500€ ordi RH : 4 ETP (OFFA, IFAPME, FOREM, Cepag) Matériel : /	Durée : 36 mois/ans Échéance début : Court T./ Moyen T./ Long T.
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Citoyens : tous Entreprises : tous Non-marchand : majorité Pouvoirs locaux : tous Autre : tous	Type d'impacts : <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : moyen • Créations d'emploi : important • Cohésion sociale / Inclusion : important • Réduction empreinte environnementale : faible 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de participation de 25-64 ans à l'enseignement et à la formation (actuel : 6,6%**) • Taux d'emploi des 25-34 ans • Apprenants sous formation collaborative • Entreprises signataires de CoTrain • Centres de formation (IFAPME/CEFA/FOREM)

Autres informations

Néant.

²³² Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²³³ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Fiche 19. Miser sur les filières de formation d'avenir/en demande/en pénurie

Description

Cette action poursuit 3 objectifs :

- Organiser et rationaliser les formations par filière, en priorisant les plus porteuses en termes d'emplois : pharma/biotech (repris dans PRR), construction/rénovation (dans le cadre des efforts de de rénovation prévus dans PRR), santé, agroécologie, services aux personnes notamment dépendantes... ainsi que l'entrepreneuriat ;
- Évaluer les dispositifs actuels (coup de poing pénurie, Explort+...) et amplifier les plus efficaces ;
- Supprimer les barrières à la formation/accès vers des métiers en demande/en pénurie : accès, reconnaissance de l'expérience, perte de droits, ... Cette action vise à lever ces barrières via des accords avec d'autres niveaux de pouvoir (fédéral et FWB).

Ici l'idée est d'organiser, de rationaliser et de cibler les formations par filière en donnant priorité aux filières que l'on retrouve dans le PRR (pharma et biotech, construction et rénovation, la santé, l'agroécologie). Le but est aussi d'évaluer les dispositifs actuels pour amplifier ceux qui fonctionnent bien et éliminer ceux qui ne fonctionnent pas bien. Supprimer également toutes les barrières à la formation notamment via davantage de reconnaissance de l'expérience. Une coordination avec la FWB est sans doute nécessaire.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	1.2 Organiser la formation filière Biopharma/Biotech	X
Rapport de la Task Force 1	1.6 Amplifier le programme d'internationalisation des jeunes : Explort+	X
Rapport de la Task Force 1	7.2 Lancer un plan d'action RH en réponse au besoin élevé de main-d'œuvre qualifiée dans la construction et la rénovation	X
Rapport de la Task Force 2	2.2 Valoriser les compétences sociales et professionnelles	
Rapport de la Task Force 2	2.4 « Secteurs zéro pénurie »	
Rapport de la Task Force 2	2.7 Revoir les conditions/les critères de reprises d'études	
Rapport de la Task Force 2	2.8 Garantir la pleine connaissance des métiers (pénuries / porteurs / compétences /...) en établissant un lien formel entre SPE et le secteur de l'enseignement pour garantir la pertinence des programmes scolaires (lenteur par rapport à l'actualisation)	
Rapport de la Task Force 2	5.3 Pénuries : approche globale et collective pour afficher l'accès administratif à l'emploi	X
Rapport de la Task Force 2	5.7 Renforcer et étendre la politique de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle via la validation des compétences dans une perspective du maintien, de la promotion, de la reconversion professionnelle, en cours de carrière (secteur public & secteur privé)	
Rapport de la Task Force 3	5.19 Augmentation de l'attractivité des métiers du transport et amélioration de l'offre de formation	
Avis n°1455 du CESE	II. 5. Un programme ambitieux de rénovation des bâtiments	
Avis n°1455 du CESE	II. 8. Une attention particulière pour les services et métiers essentiels au bien-être de la population dans le domaine de l'aide et des soins	
Avis n°1455 du CESE	II. 10. Mobiliser les dispositifs de formation	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 4 : Emploi et formation	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 7 : Rénovation des bâtiments et économie d'énergie	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 9: Environnement, Santé, aînés et petite enfance	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Idée 1

Objectif

- DPR : "Le Gouvernement mettra en place un dispositif afin d'anticiper les besoins de formation dans les secteurs à haute croissance (biotechnologie,...) et haute valeur sociétale (...). L'objectif sera double : d'une part, identifier les besoins de profils à moyen et long terme dans ces secteurs, en concertation étroite avec les pôles de compétitivité et leurs membres ; d'autre part, en concertation avec les opérateurs de formation de tous niveaux, proposer les cycles de formation permettant de répondre aux besoins identifiés".
- Former 2.400 personnes en 3 ans pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises de la filière Biopharma/Biotechs wallonne (cf étude Talents – Biowin, 2020).

Description

- Utiliser une méthode innovante basée sur la demande des entreprises et taillée sur mesure pour les besoins spécifiques et urgents identifiés afin de permettre l'accès de la réserve de main-d'œuvre locale.
- Un comité de pilotage sera créé et constitué d'un collège de représentants d'employeurs de la filière en Wallonie (max.5). Ce comité définira des règles de gouvernance claires et transparentes afin de fixer les modalités de fonctionnement, les rôles et responsabilités.
- A court terme, il se focalisera d'abord sur les métiers considérés comme les plus critiques pour la filière et générant des embauches rapides, il définira les référentiels de compétences pour les principaux métiers à recruter, clarifiera les rôles et responsabilités de chaque acteur intervenant dans la formation et communiquera sur les possibilités de formation et de recrutement.
- A moyen terme, ce conseil standardisera l'offre de formation (labellisation), sécurisera le financement nécessaire au déploiement d'une stratégie de formation et travaillera en collaboration avec les acteurs de la formation pour établir le cahier des charges.
- Ce projet stratégique étant initié par et destiné à des entreprises, les entreprises concernées en assureront le pilotage via une équipe projet (1,5 ETP + support partenaires) avec le soutien des opérateurs/dispositifs existants ou à créer qu'ils identifieront comme adéquats par rapport aux objectifs d'emplois.

Idée 2

Objectif

- Encourager l'internationalisation des entreprises au travers de l'internationalisation des jeunes.
- Faciliter la mise à l'emploi de jeunes qui se forment en entreprise avec un volet à l'international.

Description

En parallèle du programme Explort actuel (dont la durée pourrait monter à 3 mois), proposer un programme de plus grande envergure :

- Mission de 6 à 12 mois (renouvelée max. 1 fois) à l'étranger pour le compte d'une entreprise wallonne ayant un projet d'internationalisation ou des activités à l'étranger, avec en plus 1 mois dans l'entreprise en Belgique et 2 à 3 mois de formation (mise à niveau « business »).
- Les candidats ont entre 20 et 30 ans et doivent remplir certaines conditions d'aptitudes (physique, connaissance de la langue et autres conditions en fonction du pays de destination).
- Programme centré sur les filières « STEME » (les sciences, la technologie, l'ingénierie, les mathématiques et l'économie/business) pour tous les niveaux d'enseignement.
- Pour les candidats/jeunes : une indemnité mensuelle basée sur le pays visé (niveau de vie) avec une partie fixe et une partie variable est à prévoir, ainsi qu'un statut public avec une couverture sociale qui prend en charge tous les remboursements des frais médicaux.
- Gestion administrative déléguée à l'AWEX et mise en place d'un outil de matching candidat-Entreprise.
- Etablir le budget de l'entreprise qui comprend l'indemnité et les frais de voyage : exonération de cotisations sociales, prise en charge de la partie variable par l'AWEX et la partie fixe pour l'entreprise, majoration des incitants pour les plus petites entreprises.
- Mettre en œuvre et valoriser le développement des compétences entrepreneuriales / « soft skills » des jeunes (créativité, esprit d'équipe, esprit d'initiative, sens des responsabilités, confiance en soi, persévérance, ...).

Idée 3

Objectif

- Réussir la mise en œuvre des plans de rénovation énergétique du logement public (1,2 milliards d'euros) et du logement privé annoncés par le Gouvernement wallon.
- Structurer le développement des entreprises et compétences clés de la filière.

Description

- Mettre en place un dispositif d'urgence dès 2021 sous forme de consortium de partenaires privés à l'image des réflexions envisagées sur la filière Santé-Biotech.
- Lancer 3 actions pilote vers des publics prioritaires susceptibles de répondre aux besoins de recrutement des entreprises : 1) les femmes (compte-tenu du très faible taux de main-d'œuvre féminine dans le secteur) 2) les migrants (action à mener en lien avec le fédéral) et 3) les salariés impactés par des pertes d'emplois dans le cadre de la crise sanitaire (dans le cadre de reconversions professionnelles).
- Intensifier les efforts de communication (jeunes, demandeurs d'emplois notamment) pour revaloriser les métiers de la filière et son impact en termes de transition écologiques, notamment via la campagne sectorielle « Je construis mon avenir » et des spots radios, vidéos et affichages bus).
- Soutenir les projets d'établissements qui impliquent des employeurs dans la définition des programmes, le témoignage et l'apport d'expertise, l'accueil des élèves en stages, idéalement productifs, la validation des acquis de l'apprentissage en fin de parcours, dans les filières d'alternance.
- Réduire les charges patronales pour les secteurs en fort besoin de main-d'œuvre qualifiée (mesure au niveau fédéral).

Get up Wallonia !

- Réaliser un diagnostic des besoins réels de formation sur base de l'état des lieux des formations existantes et adaptation des cursus afin d'accompagner la croissance du secteur d'activité et créer des synergies entre les opérateurs de formation. Les programmes de formation orientés rénovation feront appel à de nombreuses compétences et savoirs (matériaux biosourcés, bois, numérique, domotique, etc.) et donc impliqueront de nombreux centres de compétences et partenaires. Leur mise en réseau coopérant est fondamental.
- Octroyer de nouvelles missions à la Confédération Construction Wallonne en synergie avec les clusters écoconstruction et CAP Construction afin de travailler sur la rénovation rassemblant architectes, entrepreneurs, ingénieurs, artisans et urbanistes.
- Structurer et prioriser l'offre de formation (programme minimal détaillé, catalogue, observatoire, évaluation...) et intégrer des formations continues (se baser sur l'existant et se renseigner auprès des fonds sectoriels).
- Soutenir et développer l'offre de formation continue sectorielle pour une montée en compétences des travailleurs déjà présents dans le secteur.
- Proposer des mécanismes d'incitation aux apprentis et employés pour le développement de la Région en utilisant les leviers de motivation (donner du sens, insérer l'usage des nouvelles technologies notamment du numérique et de la circularité dans les formations).
- Déployer davantage les mécanismes d'apprentissage en milieu de travail, renforcer l'accompagnement des apprenants et entreprises, renforcer la valeur et veiller à la qualité des formations via les certifications (logique de l'articulation entre parcours de vie et parcours professionnel sectoriel) en maintenant le coût pour les entreprises.
- Développer, dans un but d'équilibre territorial, un véritable centre de compétence construction dans la province de Luxembourg (sur base de Wallonie bois).

Task Force 2

Idée 1

Objectif

- Entamer un dialogue avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et le niveau fédéral pour simplifier et accélérer une série de procédures administratives liées à l'accès à l'emploi dans les filières en pénurie.
- Simplifier et accélérer les procédures dans lesquelles la Wallonie peut avancer sans d'autres niveaux de pouvoir
- Ces démarches visent à faire émerger des compétences existantes et doivent être traitées de manière globale (autres mesures formation/pénuries) et collective (Gouvernement, partenaires sociaux, administrations, opérateurs de formation).

Description

- 5 procédures ont été identifiées par la réunion transversale n°3 :
 - Équivalence des diplômes (FWB)
 - Validation des compétences (Wallonie, FWB)
 - Reconnaissance des formations réussies pour accès à la profession (Wallonie, FWB)
 - Permis de travail pour ressortissant non-UE (fédéral, SPW)
 - Situation des adultes en reprise d'études liées à des métiers en pénurie (dispense)
- Ces procédures sont (co)gérées par différents niveaux de pouvoir et nécessitent chacune une réponse spécifique ; cependant, elles doivent mener de front et de manière cohérente puisqu'elles contribuent à la résolution des pénuries de main-d'œuvre .
- Cette action sera pilotée par Gouvernement + partenaires sociaux + FOREM + SPW, menée par une équipe clairement identifiée (1,75 ETP) et pourra associer un groupe (3-4) de parlementaires wallons. Elle veillera à intégrer les opérateurs de formation aux démarches sur les aspects opérationnels des solutions envisagées.

Avis du CESE

Un programme ambitieux de rénovation des bâtiments

1. Rénovation des logements :

Vu l'état du bâti wallon, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (PEB) est une priorité qui permet à la fois de lutter contre la précarité énergétique, de développer des activités économiques, de créer des emplois non délocalisables et de lutter contre le changement climatique.

(...)

Les Alliances-Emploi-Environnement en matière de rénovation et d'énergies renouvelables doivent être coordonnées et développées pour atteindre les objectifs ambitieux visés en matière d'énergies renouvelables et de PEB. La politique menée devra veiller à coordonner le volet « rénovation énergétique » et l'installation de systèmes de production / distribution d'énergies renouvelables dans le secteur résidentiel (couplage de l'isolation des toitures et de l'installation de panneaux photovoltaïques, opportunité de réseaux de chaleur en cas de démolition/reconstruction, ...) et à privilégier les circuits courts.

Complémentaire, pour assurer un impact important sur l'activité économique, l'emploi et l'insertion socio-professionnelle en Wallonie, les formations liées à la rénovation énergétique des bâtiments ou encore à l'utilisation de matériaux durables doivent être renforcées ou développées. Les cahiers des charges devront contenir des clauses sociales, environnementales et éthiques qui tiennent compte de l'intégration des entreprises régionales, tout en veillant à faciliter l'accès à ces marchés aux très petites et petites entreprises. Ces éléments devraient être étudiés afin d'en accélérer la mise en œuvre en associant l'ensemble des parties prenantes et acteurs en amont des orientations prises par les Alliances Emploi-Environnement.

Une attention particulière pour les services et métiers essentiels au bien-être de la population dans le domaine de l'aide et des soins

Une logique d'investissement social efficace et pérenne est nécessaire dans le cadre d'un redressement régional. L'investissement dans les secteurs de l'aide et des soins offre par ailleurs des garanties de soutenir l'économie wallonne tout en créant des emplois locaux et non délocalisables et répondre ainsi aux besoins sociaux et sanitaires de la population.

De nombreux dispositifs existent depuis plusieurs années, qui permettent de créer des emplois durables et de qualité et qui répondent de manière adaptée aux besoins des personnes et des services, notamment en assurant un volet de formation et de tutorat à des jeunes peu ou pas qualifiés. Le succès de ces dispositifs repose sur la concertation sociale et leur gestion paritaire par les interlocuteurs sociaux sectoriels. Il s'agit par exemple du Maribel Social, dans les différents secteurs non-marchands privés ou publics, ou des emplois jeunes dans le secteur de l'accueil extra-scolaire. Il est essentiel que le Gouvernement wallon continue à accorder sa confiance aux interlocuteurs sociaux qui cogèrent ces dispositifs, voire qu'il soutienne la mise en œuvre de nouveaux dispositifs similaires, et en tout cas qu'il évite, par les mesures qu'il prendrait, de mettre en péril à la fois les dispositifs existants et les emplois qu'ils créent.

Le CESE entend dès lors insister sur l'objectif social du projet « Get up wallonia » visant à « renforcer encore la qualité, l'accessibilité et la solvabilité financière de notre offre de services, tout en mettant l'accent sur les priorités. ». Pour ce faire, il y a lieu d'apporter et de garantir un soutien suffisant aux services et aux métiers dans le domaine de l'aide et des soins qui, comme la crise sanitaire l'a mis en évidence, sont essentiels pour répondre aux besoins et contribuer au bien-être de la population. D'autant que ceux-ci s'exercent parfois dans des conditions difficiles auxquelles s'ajoute un cloisonnement dommageable entre les secteurs. Complémentaire aux initiatives envisagées au niveau fédéral pour une revalorisation des métiers de la santé, le Conseil demande d'améliorer l'attractivité, la reconnaissance, les normes et l'encadrement du personnel nécessaire au bon fonctionnement des services relevant des compétences régionales. Dans ce cadre, une attention particulière doit être accordée :

- (...)
- à la relance de l'emploi et l'anticipation des besoins de main-d'œuvre dans les secteurs de l'aide aux personnes afin de garantir le bon fonctionnement des services en pleine évolution tant sur le plan quantitatif que qualitatif ;
- à la conception de formations permettant une certaine transversalité entre les secteurs, dans le respect des prérogatives respectives liées aux différentes professions. Ces formations doivent être adaptées à l'évolution des besoins des services/usagers (ex. formation spécifique à la prise en charge de la grande dépendance, garde malade à domicile, accueil d'enfants aux besoins spécifiques, ...), mais aussi être accessibles et utiles pour soutenir les parcours professionnels. Celles-ci devront également prendre en compte les besoins du personnel d'encadrement et de direction.

Mobiliser les dispositifs de formation :

Le CESE Wallonie souligne que la formation continue des travailleurs constitue un levier essentiel dans la poursuite des objectifs en matière d'emploi et de reconversion, de transition écologique et de digitalisation inscrits tant dans la DPR que dans la démarche Get up Wallonia. Les impératifs de reconversion et de mobilité professionnelle liés à l'impact de la crise sanitaire renforcent encore le rôle central de la formation continue des travailleurs. Il apparaît donc indispensable de poursuivre et intensifier les efforts pour développer en Wallonie une véritable culture de la formation tout au long de la vie, une vision positive de la formation professionnelle ainsi que des investissements qu'elle requiert de la part de tous les acteurs.

Les dispositifs de formation doivent donc être mobilisés en vue de poursuivre notamment les objectifs suivants :

- répondre à l'impératif de reconversion d'un certain nombre de travailleurs, rendue indispensable par la situation économique due à l'impact de la crise sanitaire,
- garantir une offre de compétences correspondant aux besoins des entreprises, notamment en termes de métiers en tension ou d'avenir, tant dans le secteur marchand que non-marchand,
- intégrer dans l'offre de formation les objectifs de transition écologique, les métiers verts, l'économie circulaire, l'alimentation durable, la digitalisation, les soins et services aux personnes,...
- soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi, en particulier les plus éloignés du marché du travail,
- anticiper les futurs gisements d'emplois et les métiers porteurs,
- former aux compétences numériques de base ou avancées selon le profil du demandeur d'emploi ou du travailleur.

Parmi les principaux éléments de plus-value attendus, les interlocuteurs sociaux ont mis en évidence notamment la nécessité de :

- Soutenir et renforcer la participation des travailleurs salariés et indépendants à la formation continue, avec une attention particulière au caractère incitatif de l'aide pour les publics plus éloignés de la formation (travailleurs des TPE/PME, travailleurs âgés, travailleurs peu qualifiés, femmes, ...).
- Répondre aux nouveaux besoins ou aux besoins insuffisamment rencontrés en termes de publics, domaines de formation ; vérifier et assurer l'adéquation de l'offre de formation agréée aux besoins des travailleurs et employeurs ainsi qu'aux priorités socio-économiques de la région ; intégrer et encadrer les nouvelles méthodes d'apprentissage.
- Améliorer la lisibilité globale du paysage des dispositifs de soutien à la formation, notamment pour favoriser un plus grand recours et une meilleure accessibilité de ceux-ci ; viser une meilleure intégration des différents dispositifs tout en respectant leurs spécificités et en veillant à couvrir l'ensemble des publics en termes d'employeurs, de travailleurs et de domaines ou types de formation.

Le CESE Wallonie constate que les objectifs de la réforme en cours rejoignent largement ceux de Get up Wallonia et que les deux démarches, quoique distinctes, sont complémentaires. Il souligne en particulier que pour accroître la participation des travailleurs à la formation et rencontrer les besoins insuffisamment ou non rencontrés en termes de publics ou de domaines de formation, des moyens financiers supplémentaires, tant publics que sectoriels, devront être mobilisés, notamment dans le cadre de Get up Wallonia.

Complémentairement à cette réforme, le CESE Wallonie identifie trois axes d'actions prioritaires à court terme.

La formation alternée et en alternance :

Le Conseil invite à :

- soutenir la formation en alternance des jeunes et des demandeurs d'emploi en portant une attention toute particulière à l'offre de stages, qui risque de se réduire encore dans les mois à venir, afin de permettre à chaque apprenant d'accéder à un stage de qualité correspondant à sa formation ; dans cette perspective, envisager les mesures nécessaires pour soutenir l'offre de places de stage, dans les secteurs marchand et non-marchand, privé et public ;
- organiser rapidement les Etats généraux de l'alternance permettant de poser un diagnostic commun à l'ensemble des acteurs concernés, sur les freins et les leviers à l'essor des différentes filières, et de remobiliser toutes les parties prenantes vers la mise en place d'une alternance d'excellence ;
- assurer rapidement la certification pour les apprenants de l'IFAPME de façon à pouvoir leur décerner des titres équivalents à ceux de l'enseignement, via la mise en place de procédures de contrôle et d'inspection ad hoc ;
- garantir que l'OFFA, via sa plateforme OPLA, puisse mettre rapidement à dispositions des parties prenantes une vision détaillée et dynamique de l'offre et la demande de stages ; sur cette base, développer tant au niveau régional que des bassins, les outils et actions permettant d'améliorer le matching entre l'offre et la demande ;
- améliorer l'attractivité du PFI pour les employeurs et les demandeurs d'emploi, en adoptant les mesures correctrices nécessaires sur base de l'évaluation réalisée.

La rencontre entre l'offre et la demande de compétences

Le CESE Wallonie recommande de :

- amplifier les dispenses de disponibilité pour encourager davantage de reprises d'étude et de formation dans les métiers porteurs, et assurer une meilleure visibilité des possibilités existantes à l'attention des demandeurs d'emploi ;
- vérifier dans quelle mesure l'offre et les outils de formation agréés ou disponibles couvrent spécifiquement des compétences en lien avec les « nouveaux » besoins de l'ensemble des entreprises et des secteurs (marchands et non marchands), tels que la digitalisation, l'économie circulaire, la transition écologique, ... ou les besoins remis en évidence par la crise sanitaire ; assurer la formation des formateurs aux nouvelles compétences attendues et le cas échéant, réorienter une partie des places de formation ouvertes aux demandeurs d'emploi en fonction des besoins actuels et futurs du marché du travail ;
- mettre en place, à travers le dispositif multi partenarial d'orientation tout au long de la vie, une stratégie d'orientation coordonnée basée sur la mise en réseau des acteurs et la mutualisation des outils et structurée autour des Cités des Métiers et des Instances bassin ; dans ce cadre, mobiliser les acteurs de l'orientation pour orienter davantage les apprenants vers les métiers porteurs et d'avenir, ainsi que vers les gisements d'emploi confirmés ;
- objectiver la problématique des métiers critiques et en pénurie, en renforçant la robustesse des indicateurs utilisés, et sur cette base, élaborer une approche intégrée et concertée, quantitative et qualitative, en vue de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises ;
- activer en amont le dispositif de validation des compétences afin de soutenir la reconversion des travailleurs lors de licenciements collectifs ;
- booster les filières technologiques et scientifiques pour une Wallonie innovante notamment par la mise en œuvre d'une stratégie « intégrée » STEM4. A l'instar des pays scandinaves, celle-ci jouerait de manière cohérente sur les leviers que sont :

- la formation initiale et continue des enseignants ;
 - une pédagogie des sciences davantage orientée vers l'expérimentation dans le secondaire ;
 - la valorisation de l'image des études et métiers scientifiques déconstruisant l'image négative de l'industrie, et enfin
 - des actions ciblées visant à rendre les filières scientifiques plus attractives pour les jeunes filles ;
- mener une réflexion approfondie sur la modernisation du dispositif de connaissance en gestion de base, pour les futurs indépendants et chefs d'entreprises, dispositif devant contribuer au soutien à la création d'activités et à leur pérennisation.

L'articulation optimale entre l'enseignement, la formation et l'emploi

Pour les interlocuteurs sociaux, le rapprochement entre l'enseignement, la formation et l'emploi constitue une priorité, tant en termes d'insertion professionnelle que de réponses aux besoins de compétences des entreprises. Au cours des dernières années, différents outils ont été mis en place dans cette perspective, par le biais de plusieurs accords de coopération principalement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles : SFMQ, Validation des Compétences, Instances Bassin EFE, OFFA, Cadre francophone des Certifications, ... Si des avancées ont bien été engrangées, la mise en œuvre de ces accords de coopération soulève de nombreuses difficultés, limitant les résultats obtenus sur le terrain.

Le Conseil plaide dès lors pour une évaluation rapide et concertée de ces outils, sur base des diagnostics existants, permettant de confirmer l'adhésion des parties prenantes, d'identifier les obstacles et problèmes rencontrés et de définir les solutions à apporter, en vue d'assurer un fonctionnement optimal de ces dispositifs ou structures et une implémentation effective des résultats de leurs travaux.

Conseil stratégique

Emploi et formation

- Le renforcement de la création d'emploi dans les filières d'activités durables
- Le renforcement ciblé des compétences et de la formation
- Des politiques de relance de l'emploi plus ciblées et mieux évaluées
- Améliorer la connaissance du néerlandais et de l'anglais, et simultanément attirer les talents étrangers qui puissent contribuer à l'économie et la société wallonnes.

Rénovation des bâtiments et économie d'énergie

ACTIONS EN COURS (aux termes de la DPR et des plans existants)

Dans le cadre de la DPR, le Gouvernement propose de :

- (...)
- Evaluer les besoins en matière de formation et adapter les filières de formation, de qualification et d'aide à l'emploi en conséquence.

Environnement-santé

Pour répondre aux deux derniers défis, promouvoir l'innovation sociale, adapter et créer des filières de formations qualifiantes sont des outils indispensables. Il faut créer des alliances aînés – emploi / enfants – emploi... car ces emplois ne sont pas délocalisables. D'autre part, sur base des derniers travaux empiriques, la question de la régularisation des personnes dépourvues de titre de séjour devrait être mise sur la table.

Accueil Petite Enfance

3 axes et une nouvelle formation :

- 1) Une programmation plus ciblée : grandes villes et zones rurales (IWEPS, 2013)
- 2) Une révision de la participation financière des parents : contribution progressive.
- 3) Une réflexion sur un continuum de l'éducation des enfants âgés de 0 à 6 ans : structure commune
- + Améliorer le niveau de qualification et de formation des accueillant(e)s pour enfants et organiser une nouvelle filière de bachelier en éducation de la petite enfance.

Aide aux Personnes Agées

4 axes et l'adaptation des formations :

- 1) Soutenir, de manière proactive, le développement de projets innovants de nouvelles formes de prise en charge de la dépendance qui maintiennent les personnes âgées dans leur lieu de vie afin de diversifier les formes d'accueil en favorisant un continuum de soins et de services. Analyser les raisons du manque de succès de certaines formules : centres de jour, courts séjours en MR(S), accueil familial, habitat groupé, habitat intergénérationnel, habitat « kangourou », etc. Et introduire des incitants financiers et fiscaux pour favoriser ces initiatives.

Get up Wallonia !

- 2) Soutenir le développement des gérontechnologies qui couvrent différents types d'aides pour la personne âgée mais aussi pour les aidants et contribuent au bien-être et au maintien de l'autonomie de la personne âgée (différents créneaux liés à la domotique).
- 3) Continuer à développer une véritable politique envers les aidants proches pour soutenir « le droit d'aider » via des droits et mesures d'appuis visant à alléger leurs tâches et à reconnaître leur « travail ».
- 4) Réflexion et travail sur l'APA dont le montant prévu actuellement varierait de 85 à 571 € par mois en fonction des revenus de la personne et du degré de perte d'autonomie. Ce soutien est prévu « éventuellement sous conditions de ressources » et permettrait d'encourager des emplois rémunérés.
- + Adaptation du contenu des formations initiales et continuées de toutes les professions de la santé et de l'aide à la vie quotidienne.

Caractère novateur²³⁴

Pas d'information.

Etat de l'existant²³⁵

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : Gouvernement wallon, FOREM, SPW, CCW, entreprises de la filière (fédérées au sein de Biowin), AWEX • Ministres concernés : M-P E. Di Rupo, W. Borsus, C. Morreale, V. De Bue • Partenaires : partenaires sociaux, opérateurs de formation, Centre de compétences, IFAPME, WCA, pôle de compétitivité GreenWin, cluster « eco-construction », cluster Cap Construction, UWA, Universités/HE, enseignement secondaire, entreprises du secteur et Fédérations (Essenscia, ...), centres de recherche, UWE 		
Sous-action	Ressources	Délais
1.2 Organiser la formation filière Biopharma/Biotech	► Budget : (1) Etat des lieux et élaboration de la feuille de route : si souhaité, soutien offert par l'ASBL APE; (2) Mise en œuvre : fonction des options retenues dans la feuille de route. Compte tenu des améliorations attendues (synergies, mutualisation, simplification, élimination de doublons), des économies budgétaires compenseraient le coût de la mise en œuvre des initiatives d'amélioration	► Durée : (1) Phase initiale d'état des lieux : 1er trimestre 2021 (si en lancement janvier 2021); (2) Elaboration de la feuille de route : à préciser suivant approche retenue et volonté des protagonistes clés, (p.ex., fin 2021); (3) Mise en œuvre des actions : quelques 'quick wins' dès la fin de la phase d'état des lieux ; pour le reste, calendrier dépendant de la feuille de route retenue et de la volonté des décideurs, 2021- 2027
1.6 Amplifier le programme d'internationalisation des jeunes : Explort+	Budget : €1.7 millions/an pour 50 projets/an	Durée : 1 – 2 ans (Obtention des accords légaux et mise en place (2021), opérationnalisation (2022))
7.2 Lancer un plan d'action RH en réponse au besoin élevé de main-d'œuvre qualifiée dans la construction et la rénovation	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 1 – 5 ans (2021 – 2025)
5.3 Pénuries : approche globale et collective pour afficher l'accès administratif à l'emploi	Budget : 0 € RH : 1,75 ETP (à identifier prioritairement au sein des ressources existantes) Matériel : /	Durée : 1 an Échéance début : Court T (avril 2021)
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Citoyens : tous Entreprises : tous Non-marchand : majorité Pouvoirs locaux : tous Autres : tous	Type d'impacts : • Opportunités / Marchés : important • Créations d'emploi : important • Cohésion sociale / Inclusion : important • Réduction empreinte environnementale : important	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de participation des 25-54 ans à l'enseignement et à la formation (actuel : 6,6%**) • Taux d'emploi des 25-34 ans • Nombre de recrutements réalisés pour répondre aux besoins des entreprises

²³⁴ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²³⁵ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Get up Wallonia !

		<ul style="list-style-type: none">• Accord avec le niveau fédéral• Nombre de procédures simplifiées/ accélérées
--	--	--

Autres informations

Néant.

Fiche 20. Redéfinir les dispositifs et le paysage de la formation

Description

L’objectif global est que les acteurs de l’accompagnement et de l’emploi agissent en plus grande cohérence avec la stratégie du Gouvernement wallon, dans un souci d’efficacité et d’efficacités accrues.

Cette action poursuit 7 objectifs :

- Clarifier les rôles, les missions et l’articulation entre les différents opérateurs (FOREM, IFAPME, cités des métiers, centres d’enseignement des métiers inter-réseaux, universités et hautes écoles, SCES…) ;
- Simplifier les nombreuses aides à la formation existantes ;
- Replacer le travailleur/demandeur d’emploi/étudiant au centre et développer des produits de qualité et répondant à ses besoins ;
- Garantir une plus grande lisibilité des métiers de l’accompagnement par la définition de types de produits et de livrables associés ;
- Changer la logique de financement en passant d’un financement de structures vers un financement de projets ;
- Évaluer annuellement les acteurs de l’accompagnement et la qualité des livrables ;
- Limiter le nombre de formations proposées dans les institutions publiques de formation/insertion et recentrer les moyens et les publics vers les filières prioritaires, critiques et d’avenir pour la Wallonie (notamment les STEM et les métiers liés à la transition).

Un élément important que les membres du Conseil avaient tous mis en exergue, c’était de clarifier les rôles et les missions de chacun et l’articulation entre les différents opérateurs (notamment le rôle du Forem par rapport à l’IFAPME). Evaluer annuellement les acteurs de l’accompagnement et la qualité des livrables sur base annuelle. Limiter le nombre de formations disponibles dans les institutions publiques de formation et d’insertion pour recentrer les moyens vers les filières prioritaires (notamment les domaines STEAM).

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 2	1.1 Efficience de l’écosystème de la formation	X
Rapport de la Task Force 2	1.2 Coopérations renforcées et structurées entre Villes et le FOREM	X
Rapport de la Task Force 2	1.3 Réformer l’accompagnement au sein du FOREM	
Rapport de la Task Force 2	1.4 Fédérer les opérateurs dans la co-construction de parcours adaptés à chaque DE vers l’insertion	
Rapport de la Task Force 2	1.5 Redéployer l’offre d’enseignement et de formation via une collaboration active entre les dispositifs et opérateurs communautaires et régionaux (accord de coopération)	
Rapport de la Task Force 2	1.6 Identifier et renforcer les briques de compétences offertes par les opérateurs de formation	
Rapport de la Task Force 2	2.3 Fluidifier le parcours des DE (matching)	
Rapport de la Task Force 2	5.5 Réformer l’accompagnement au sein du FOREM (en garantissant un accompagnement pour tous)	
Rapport de la Task Force 2	5.12 Améliorer la visibilité des groupes discriminés au sein des portefeuilles-clients du FOREM en vue de faciliter le matching offre d’emploi – demandeur d’emploi	
Rapport de la Task Force 2	9.2 La formation vecteur de collaboration et d’orientation des pratiques de santé	X
Rapport de la Task Force 3	2.12 Identifier avec les Fédérations les futurs métiers de la transition circulaire des entreprises	
Consultation citoyenne	Faciliter les accès aux activités de formation (horaires, accessibilité) pour augmenter l’entrepreneuriat (2 propositions)	
Consultation citoyenne	Décrire les études et les débouchés possibles qu’elles permettent / Fermer les sections qui n’offrent pas de débouchés en termes d’emploi (5+ propositions)	
Avis n°1455 du CESE	II. 5. Un programme ambitieux de rénovation des bâtiments	
Avis n°1455 du CESE	II. 10. Mobiliser les dispositifs de formation	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 4 : Emploi et formation	
Analyse de départ (31/10)	3.3 La formation et l’accompagnement des demandeurs d’emploi	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 2

Idée 1

Améliorer l’efficacité, l’efficience et la lisibilité du paysage

- Fluidifier les parcours, faciliter la transition enseignement – emploi

Get up Wallonia !

- Rationnaliser les acteurs

Description

Situation actuelle :

- Nombreux dispositifs réglementés, subventions facultatives récurrentes
- Paysage en évolution (disparition/apparition de dispositifs/projets)
- Paysage emploi – formation large et étendu : RW, FWB, Belgique francophone

Approche :

Le modèle de réforme vise à professionnaliser les acteurs de l'accompagnement/emploi/insertion et les produits de conseil y associés. Quatre principes sont au centre de cette volonté de réforme :

- replacer le travailleur/demandeur d'emploi/étudiant au centre et développer des produits de qualité et répondant à ses besoins ;
- garantir une plus grande lisibilité des métiers de l'accompagnement par la définition de types de produits et de livrables associés ;
- changer la logique de financement en passant d'un financement de structures vers un financement de projets ;
- évaluer annuellement les acteurs de l'accompagnement et la qualité des livrables.

L'objectif global est que les acteurs de l'accompagnement et de l'emploi agissent en plus grande cohérence avec la stratégie du Gouvernement wallon, dans un souci d'efficience et d'efficacité accrues.

Périmètre :

- Région wallonne
- Collaboration avec la FWB : accord de coopération

Idée 2

Objectif

- Renforcer la coopération entre les pouvoirs locaux et les opérateurs de l'emploi
- Développer des actions locales et ciblées pour favoriser l'emploi et l'inclusion par le Travail

Description

En tant qu'espace de démocratie le plus proche de citoyen, en tant que premier investisseur public du pays et en tant que lieu de cohésion sociale, les villes et communes ont un rôle majeur à jouer dans la réalisation et le succès de la transition sociale, écologique et économique de la Wallonie.

À partir d'un état des lieux socio-économique, le FOREM et la Ville définiront ensemble les axes prioritaires de la coopération ainsi qu'un plan d'actions à l'échelle locale, et établiront le cadre du monitoring de ces actions. Trois axes prioritaires sont envisagés

- Insertion des demandeurs d'emploi
- Mesures transversales et facteurs facilitants (garde d'enfants, mobilité, numérique) ;
- Actions sur les groupes cibles : NEET, chômeurs de longue durée, populations d'origine étrangère ;
- Création et développement d'entreprises d'économie sociale.
- Soutenir les entreprises : augmenter le taux de satisfaction des offres d'emploi, toucher plus d'entreprises, (il s'agit des entreprises ayant un sureffectif en lien avec la crise COVID)
- Stimuler la capacité à apprendre et se former tout au long de la vie : diffuser l'information utile au bon moment et aux bons partenaires, aider à l'orientation, visibiliser les offres d'enseignement et de formation

Idée 3

Objectif

- Améliorer le travail interdisciplinaire des praticiens de la santé dans les structures résidentielles et apprendre à mieux collaborer et communiquer (75% des erreurs médicales en milieu hospitalier sont liées à des problèmes de communications ; souvent entre corps de métier différents)
- Améliorer le lien entre le contexte et la population (ex: plus de 50% des patients sont des personnes plus âgées et à peine 5% des contenus de formation concernent cette population). Tous cherchent à maintenir la qualité de vie mais aucun bagage de formation ne dit ce qu'est la qualité de vie pour les résidents sur le plan scientifique.

Description

- Situation actuelle : La formation pour les acteurs du secteur MRPA/MRS est très technique et médicalisée. La question de la communication devrait avoir une place plus importante dans ces formations (ex: seulement 25% d'une journée de travail consiste à appliquer des savoirs et techniques et 75% consiste à communiquer à un collègue, un patient, ou une famille)
- Approche : Revoir les formations de base et les formations continues des praticiens de la santé pour accentuer le volet communication et qualité de vie dans les structures et favoriser la formation multidisciplinaire

- Au niveau de la formation de base : assurer une ouverture entre les professionnels de la santé (via les stages, cours communs, etc.)
- Au niveau de la formation continuée : centrer les formations des professionnels de santé sur les défis prioritaires définis par la région
- Périmètre : Application aux praticiens de la santé et directions dans les structures résidentielles.

Avis du CESE

Rénovation des Logements :

Vu l'état du bâti wallon, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (PEB) est une priorité qui permet à la fois de lutter contre la précarité énergétique, de développer des activités économiques, de créer des emplois non délocalisables et de lutter contre le changement climatique.

Les Alliances-Emploi-Environnement en matière de rénovation et d'énergies renouvelables doivent être coordonnées et développées pour atteindre les objectifs ambitieux visés en matière d'énergies renouvelables et de PEB. La politique menée devra veiller à coordonner le volet « rénovation énergétique » et l'installation de systèmes de production / distribution d'énergies renouvelables dans le secteur résidentiel (couplage de l'isolation des toitures et de l'installation de panneaux photovoltaïques, opportunité de réseaux de chaleur en cas de démolition/reconstruction, ...) et à privilégier les circuits courts.

Complémentairement, pour assurer un impact important sur l'activité économique, l'emploi et l'insertion socio-professionnelle en Wallonie, les formations liées à la rénovation énergétique des bâtiments ou encore à l'utilisation de matériaux durables doivent être renforcées ou développées. Les cahiers des charges devront contenir des clauses sociales, environnementales et éthiques qui tiennent compte de l'intégration des entreprises régionales, tout en veillant à faciliter l'accès à ces marchés aux très petites et petites entreprises. Ces éléments devraient être étudiés afin d'en accélérer la mise en œuvre en associant l'ensemble des parties prenantes et acteurs en amont des orientations prises par les Alliances Emploi-Environnement.

Mobiliser les dispositifs de formation :

Le CESE Wallonie souligne que la formation continue des travailleurs constitue un levier essentiel dans la poursuite des objectifs en matière d'emploi et de reconversion, de transition écologique et de digitalisation inscrits tant dans la DPR que dans la démarche Get up Wallonia. Les impératifs de reconversion et de mobilité professionnelle liés à l'impact de la crise sanitaire renforcent encore le rôle central de la formation continue des travailleurs. Il apparaît donc indispensable de poursuivre et intensifier les efforts pour développer en Wallonie une véritable culture de la formation tout au long de la vie, une vision positive de la formation professionnelle ainsi que des investissements qu'elle requiert de la part de tous les acteurs.

Les dispositifs de formation doivent donc être mobilisés en vue de poursuivre notamment les objectifs suivants :

- répondre à l'impératif de reconversion d'un certain nombre de travailleurs, rendue indispensable par la situation économique due à l'impact de la crise sanitaire,
- garantir une offre de compétences correspondant aux besoins des entreprises, notamment en termes de métiers en tension ou d'avenir, tant dans le secteur marchand que non-marchand,
- intégrer dans l'offre de formation les objectifs de transition écologique, les métiers verts, l'économie circulaire, l'alimentation durable, la digitalisation, les soins et services aux personnes,...
- soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi, en particulier les plus éloignés du marché du travail,
- anticiper les futurs gisements d'emplois et les métiers porteurs,
- former aux compétences numériques de base ou avancées selon le profil du demandeur d'emploi ou du travailleur.

Le CESE Wallonie rappelle que depuis plusieurs mois, la Ministre de l'Emploi et de la Formation et les interlocuteurs sociaux sont engagés dans un important processus d'évaluation et de réforme des aides à la formation, appuyé sur leur expertise et connaissance des dispositifs sur les analyses du FOREM et les travaux de consultants externes. Sont visés à titre principal, le Congé-éducation payé, le Chèque-formation et le Crédit-adaptation, soit les trois dispositifs wallons de soutien et d'incitants à la formation. En novembre 2020, les interlocuteurs sociaux ont communiqué à la Ministre leurs balises, analyses, éléments de plus-value attendus, identification des problèmes à résoudre et propositions. Le processus de réforme devrait donc être finalisé dans les prochains mois.

Parmi les principaux éléments de plus-value attendus, les interlocuteurs sociaux ont mis en évidence notamment la nécessité de :

- Soutenir et renforcer la participation des travailleurs salariés et indépendants à la formation continue, avec une attention particulière au caractère incitatif de l'aide pour les publics plus éloignés de la formation (travailleurs des TPE/PME, travailleurs âgés, travailleurs peu qualifiés, femmes, ...).
- Répondre aux nouveaux besoins ou aux besoins insuffisamment rencontrés en termes de publics, domaines de formation ; vérifier et assurer l'adéquation de l'offre de formation agréée aux besoins des travailleurs et

employeurs ainsi qu'aux priorités socio-économiques de la région ; intégrer et encadrer les nouvelles méthodes d'apprentissage.

- Améliorer la lisibilité globale du paysage des dispositifs de soutien à la formation, notamment pour favoriser un plus grand recours et une meilleure accessibilité de ceux-ci ; viser une meilleure intégration des différents dispositifs tout en respectant leurs spécificités et en veillant à couvrir l'ensemble des publics en termes d'employeurs, de travailleurs et de domaines ou types de formation.

Le CESE Wallonie constate que les objectifs de la réforme en cours rejoignent largement ceux de Get up Wallonia et que les deux démarches, quoique distinctes, sont complémentaires. Il souligne en particulier que pour accroître la participation des travailleurs à la formation et rencontrer les besoins insuffisamment ou non rencontrés en termes de publics ou de domaines de formation, des moyens financiers supplémentaires, tant publics que sectoriels, devront être mobilisés, notamment dans le cadre de Get up Wallonia.

Complémentairement à cette réforme, le CESE Wallonie identifie trois axes d'actions prioritaires à court terme.

La formation alternée et en alternance

Le Conseil invite à :

- soutenir la formation en alternance des jeunes et des demandeurs d'emploi en portant une attention toute particulière à l'offre de stages, qui risque de se réduire encore dans les mois à venir, afin de permettre à chaque apprenant d'accéder à un stage de qualité correspondant à sa formation ; dans cette perspective, envisager les mesures nécessaires pour soutenir l'offre de places de stage, dans les secteurs marchand et non-marchand, privé et public ;
- organiser rapidement les Etats généraux de l'alternance permettant de poser un diagnostic commun à l'ensemble des acteurs concernés, sur les freins et les leviers à l'essor des différentes filières, et de remobiliser toutes les parties prenantes vers la mise en place d'une alternance d'excellence ;
- assurer rapidement la certification pour les apprenants de l'IFAPME de façon à pouvoir leur décerner des titres équivalents à ceux de l'enseignement, via la mise en place de procédures de contrôle et d'inspection ad hoc ;
- garantir que l'OFFA, via sa plateforme OPLA, puisse mettre rapidement à dispositions des parties prenantes une vision détaillée et dynamique de l'offre et la demande de stages ; sur cette base, développer tant au niveau régional que des bassins, les outils et actions permettant d'améliorer le matching entre l'offre et la demande ;
- améliorer l'attractivité du PFI pour les employeurs et les demandeurs d'emploi, en adoptant les mesures correctrices nécessaires sur base de l'évaluation réalisée.

La rencontre entre l'offre et la demande de compétences

Le CESE Wallonie recommande de :

- amplifier les dispenses de disponibilité pour encourager davantage de reprises d'étude et de formation dans les métiers porteurs, et assurer une meilleure visibilité des possibilités existantes à l'attention des demandeurs d'emploi ;
- vérifier dans quelle mesure l'offre et les outils de formation agréés ou disponibles couvrent spécifiquement des compétences en lien avec les « nouveaux » besoins de l'ensemble des entreprises et des secteurs (marchands et non marchands), tels que la digitalisation, l'économie circulaire, la transition écologique, ... ou les besoins remis en évidence par la crise sanitaire ;
- assurer la formation des formateurs aux nouvelles compétences attendues et le cas échéant, réorienter une partie des places de formation ouvertes aux demandeurs d'emploi en fonction des besoins actuels et futurs du marché du travail ;
- mettre en place, à travers le dispositif multi partenarial d'orientation tout au long de la vie, une stratégie d'orientation coordonnée basée sur la mise en réseau des acteurs et la mutualisation des outils et structurée autour des Cités des Métiers et des Instances bassin ; dans ce cadre, mobiliser les acteurs de l'orientation pour orienter davantage les apprenants vers les métiers porteurs et d'avenir, ainsi que vers les gisements d'emploi confirmés ;
- objectiver la problématique des métiers critiques et en pénurie, en renforçant la robustesse des indicateurs utilisés, et sur cette base, élaborer une approche intégrée et concertée, quantitative et qualitative, en vue de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises ;
- activer en amont le dispositif de validation des compétences afin de soutenir la reconversion des travailleurs lors de licenciements collectifs ;
- booster les filières technologiques et scientifiques pour une Wallonie innovante notamment par la mise en œuvre d'une stratégie « intégrée » STEM4. A l'instar des pays scandinaves, celle-ci jouerait de manière cohérente sur les leviers que sont :
 - la formation initiale et continue des enseignants ;
 - une pédagogie des sciences davantage orientée vers l'expérimentation dans le secondaire ;
 - la valorisation de l'image des études et métiers scientifiques déconstruisant l'image négative de l'industrie, et enfin
 - des actions ciblées visant à rendre les filières scientifiques plus attractives pour les jeunes filles ;

Get up Wallonia !

- mener une réflexion approfondie sur la modernisation du dispositif de connaissance en gestion de base, pour les futurs indépendants et chefs d'entreprises, dispositif devant contribuer au soutien à la création d'activités et à leur pérennisation.

L'articulation optimale entre l'enseignement, la formation et l'emploi

Pour les interlocuteurs sociaux, le rapprochement entre l'enseignement, la formation et l'emploi constitue une priorité, tant en termes d'insertion professionnelle que de réponses aux besoins de compétences des entreprises. Au cours des dernières années, différents outils ont été mis en place dans cette perspective, par le biais de plusieurs accords de coopération principalement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles : SFMQ, Validation des Compétences, Instances Bassin EFE, OFFA, Cadre francophone des Certifications, ... Si des avancées ont bien été engrangées, la mise en œuvre de ces accords de coopération soulève de nombreuses difficultés, limitant les résultats obtenus sur le terrain.

Le Conseil plaide dès lors pour une évaluation rapide et concertée de ces outils, sur base des diagnostics existants, permettant de confirmer l'adhésion des parties prenantes, d'identifier les obstacles et problèmes rencontrés et de définir les solutions à apporter, en vue d'assurer un fonctionnement optimal de ces dispositifs ou structures et une implémentation effective des résultats de leurs travaux.

Conseil stratégique

Augmenter le taux d'emploi en général et en particulier pour les peu qualifiés et les personnes au-delà de 55 ans est une priorité majeure pour la Wallonie. Pour atteindre cet objectif, tant l'offre que la demande de travail doivent être dynamisées. Si les politiques peuvent agir comme des leviers de transformation systémique pour la création d'emploi dans les filières d'activités durables au cœur des "transformation goals", il est primordial d'intensifier des politiques actives plus ciblées, plus efficaces et mieux évaluées de formation et d'emploi.

Ces politiques doivent être ciblées vers les populations particulièrement exposées aux évolutions du marché du travail : les moins scolarisés, les travailleurs occupés dans des emplois aux tâches répétitives, les travailleurs subissant des formes de discrimination, les travailleurs sans statut légal. Les dispositifs qui les concernent doivent être renforcés pour accroître leur efficacité comme l'enseignement en formation professionnelle par alternance et l'économie sociale d'insertion. Subventionner temporairement l'embauche durant cette période où les offres d'emploi sont réduites pour stimuler les opportunités d'expérience d'emploi doit se faire de la manière la plus ciblée possible : là où la demande de main-d'œuvre est la plus déprimée ; la main-d'œuvre disponible abondante ; et les rémunérations sont proches des minima.

Renforcer l'incitation à la formation tout au long de la vie doit devenir une priorité en particulier en renforçant l'attrait des études en STIM (sciences, technologie, ingénierie ou mathématiques) et instaurant des allocations de formation individuelles pour l'ensemble des travailleurs et des aides ciblées pour les groupes de travailleurs vulnérables aux évolutions structurelles du marché du travail. Les formations doivent viser prioritairement à favoriser l'essor d'emplois nécessaires à la transition écologique, à la transition numérique et à l'accompagnement des personnes malades, fragiles et/ou dépendantes.

Enfin, il est important d'améliorer significativement la connaissance du néerlandais et de l'anglais de la population, et simultanément d'attirer les talents étrangers qui puissent contribuer à l'économie et la société wallonnes.

Analyse de départ

Mettre en œuvre les actions prévues par la réforme portant sur l'accompagnement des chercheurs d'emploi. Dans ce cadre, la piste d'une expérience « territoire zéro chômeur de longue durée » (comme annoncée dans l'accord de gouvernement fédéral), combinée à une réforme réellement efficace de l'accompagnement individuel sont des hypothèses de travail porteuses. Il est donc primordial que les conditions de succès de cette réforme soient clairement définies par les Task forces.

Pistes de réflexion :

- favoriser les reconversions professionnelles rapides pour les publics issus de secteurs en crise, afin d'encourager la mobilité des travailleurs dans la Région,
- donner un coup de boost aux formations sur mesure pour des entreprises en recherche de main-d'œuvre qualifiée (suivant le modèle « coup de poing pénurie »),
- créer des cellules de reconversion locales
- limiter le nombre de formations proposées afin de recentrer massivement les publics disponibles vers des filières prioritaires, de manière à répondre qualitativement et quantitativement aux besoins du marché, au moins à court terme

Caractère novateur²³⁶

Pas d'information.

²³⁶ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Etat de l'existant²³⁷

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : Ministre de l'emploi, AViQ & FWB • Ministres concernés : Ministre de l'emploi, Ministre président, Ministre de l'enseignement supérieur, Ministre de la santé • Partenaires : SPW, IFAPME, FOREM, universités, hautes écoles, SPF santé, représentants secteur résidentiel 		
Sous-action	Ressources	Délais
Projet 1 : structurer l'écosystème	Budget : 800.000€ RH : 4 ETP	Durée : 6 mois
Projet 2 : Renforcer la coordination avec la FWB et avec le fédéral pour la transmission d'informations	Budget : / RH : /	Durée : suivant le timing du projet 1
Projet 3 : Généraliser et systématiser une culture de l'évaluation	Budget : / RH : 1	Durée : tout de suite
Projet 1 : Réaliser une analyse socioéconomique du territoire	Budget : 10.000€/ville RH : A déterminer	Durée : 3 mois
Projet 2 : Définir les axes prioritaires de la coopération ainsi qu'un plan d'action via une convention de collaboration	Budget : 200.000€/ville RH : 5 ETP	Durée : 3 mois
(1.2) Projet 3 : Monitoring des actions de gouvernance	Budget : / RH : /	Durée : jusqu'à 2025
(9.2) Formation de base Projet 1 : Sonder les possibilités auprès des universités et hautes écoles	Budget : / RH : A déterminer	Durée : 6 mois
(9.2) Formation de base Projet 2 : Elaboration de contenus transversaux	Budget : 200.000€ RH : A déterminer	Durée : 2021 (6 mois)
(9.2) Formation de base Projet 3 : Rééquilibrer les formations de base sur les publics rencontrés dans le métier	Budget : 120.000€ RH : A déterminer	Durée : sept 2022 (1 an)
(9.2) Formation de base Projet 4 : Proposer un tronc commun pour favoriser l'interdisciplinarité	Budget : 120.000€ RH : A déterminer	Durée : sept 2023 (1 an)
(9.2) Formation continuée Projet 1 : Analyse de l'existant en termes de formation continuée (axée sur les maisons de repos et de soins, maisons médicales, ...) et revue de littérature à l'international	Budget : 120.000€ RH : 1,5 ETP	Durée : 2021 (1 an)
(9.2) Formation continuée Projet 2 : Réglementer/arbitrer les acteurs de formation continue et valider en termes de compétences	Budget : 320.000€ RH : 1,5 ETP	Durée : 2022 (2 ans)
(9.2) Formation continuée Projet 3 : Socle de base avec un contenu identique mis à disposition des maisons de repos	Budget : 150.000€ RH : A déterminer	Durée : 2023 (1 an)
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
1.1 Citoyens : tous Entreprises : majorité Secteur non-marchand : majorité Pouvoirs locaux : majorité 1.2 Entreprises : majorité Secteur non-marchand : majorité Pouvoirs locaux : tous Partenaires de l'emploi et de la formation : tous	Type d'impacts : <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : important • Créations d'emploi : important • Cohésion sociale / Inclusion : important • Réduction empreinte environnementale : neutre 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'emploi (selon classe d'âge) : • Échéance : 2025 • Cible : 80% (+12%) • Taux d'abandon scolaire : • Cible : 6% (comme en Flandre) • Taux de NEET • Cible : 10% (-4,5%) • Taux du chômage de longue durée • Cible : 8% (-5%)

²³⁷ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Get up Wallonia !

9.2 Secteur non-marchand : majorité		<ul style="list-style-type: none">• Taux de formation tout au long de la vie• Cible : 10% (+4%)• Cout moyen de l'accompagnement/de la formation Indicateur à créer• Cible : A déterminer• Part des bénéficiaires du RIS• Cible : 2,5% (-1,25%)• Taux net de création d'entreprises• Cible : 2% (+0.3%)
--	--	---

Autres informations

Néant.

Fiche 21. Créer un compte de formation tout au long de la vie ('Skills Wallet')

Description

Créer un dispositif universel (employés, indépendant, demandeurs d'emploi) de formation continue sous forme de 'compte formation carrière' (modèle français), se concrétisant en allocations de formation individuelles (sous forme d'un budget et non d'heures de formation) prévoyant des aides ciblées pour les travailleurs désavantagés, par exemple sous la forme d'heures de formation plus nombreuses et/ou d'obligations de financement plus importantes.

Cette action inclut également un système de formations modulaires et de recours possible à un accompagnement (coaching). Dans une optique d'efficacité, certaines formations seront disponibles en ligne via une plateforme régionale.

L'idée est de créer un dispositif universel (employés, indépendants, demandeurs d'emploi) pour concrétiser des formations en termes monétaires. Pas sur base du nombre d'heures de formation mais sur base d'un budget. La formation des personnes moins qualifiées est moins chère : en allouant un budget à des personnes qui sont moins bien formées, on va pouvoir leur donner davantage de formation, puisqu'elles coûtent moins cher.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	1.4 Mettre en place un 'Skills Wallet' pour se former tout au long de la vie	X
Rapport de la Task Force 2	3.1 Réformer la formation continue	X
Consultation citoyenne	Créer une plateforme wallonne de formation en ligne et de mise en commun de compétences (4 propositions)	
Avis n°1455 du CESE	II. 3. Digitalisation de la Wallonie, une mesure indispensable pour la réussite de toutes les autres	
Avis n°1455 du CESE	II. 10. Mobiliser les dispositifs de formation	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 4 : Emploi et formation	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 6 : Transition numérique	
Analyse de départ (31/10)	2.4 Les compétences numériques des « Walloonials »	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Idée 1

Objectif

- Encourager les entreprises à aider les individus à progresser dans leur carrière en valorisant leurs compétences.
- Accentuer les efforts pour favoriser une culture de la formation tout au long de la vie.
- Veiller à ce que l'offre de formation continue soit disponible, accessible à tous et de qualité pour garantir l'employabilité des talents tout au long de la carrière.

Description

Création d'un plan emblématique à long terme qui met à la disposition des salariés, indépendants et demandeurs d'emplois un portefeuille de crédits/EUR (« Skills Wallet ») pouvant être utilisés tout au long de la vie (en période d'activité, de chômage ou de reconversion professionnelle) pour suivre une formation qualifiante.

- En premier lieu pour les métiers critiques et métiers d'avenir puis de manière plus large à toutes les formations qualifiantes.
- Programmes de formations pour adultes : formations courtes ou à temps partiel dans des domaines professionnels spécifiques.
- Acquisition de droits différenciée pour les personnes aux échelons les plus bas, les moins instruites (définir un niveau d'étude/de qualification) et à faible revenu – incitant, notamment sur le numérique.
- Octroyer en période de crise un nombre de crédits-formation doublé à toute personne qui s'engagerait dans une formation – assurer un continuum fluide dans les parcours en prévoyant les transitions entre opérateurs.
- Intégrer dans le calcul le niveau de qualification et l'évolution professionnelle. Renforcer l'articulation entre «DAS» et «DIS». Faciliter les transferts entre R&D&I (appliquée et fondamentale) et la formation continue (ex: dans les Centres de compétence).
- Création d'un guichet unique pour centraliser, clarifier le catalogue des formations proposées avec une reconnaissance rapide et simplifiée des modules dispensés en e-learning.
- Intégrer le congé-éducation dans ce système et l'orienter vers le « reskilling » et l'« upskilling », en étant vigilant à ce que l'éligibilité des modules de formation aux dispositifs existants (ex: le chèque formation) soit en phase

avec les besoins en compétences. Reconnaissance et complémentarité (logique de passerelles certificatives) des différents titres/certifications/diplômes.

- Responsabiliser les citoyens quant à leur formation continue et les entreprises en les associant dans les programmes de formation.

Task Force 2

Idée 1

Objectif

- Améliorer l'employabilité des wallons et wallonnes.
- Optimiser les parcours
- Renforcer le taux d'emploi en RW

Description

Situation actuelle :

La formation constitue un des enjeux majeurs des travailleurs pour conserver l'emploi dans un contexte où une carrière professionnelle est de plus en plus morcelée (par choix, par la perte de son emploi, par des contrats à durée déterminée, par le passage du statut de salarié au statut d'indépendant et vice versa...). Le tout dans un contexte où le changement s'accélère de plus en plus vite (enjeux environnementaux – enjeux du numérique, ...). Disposer de travailleurs compétents et formés aux métiers d'avenir est un objectif afin d'atteindre un taux d'emploi ambitieux.

Approche :

Trois projets sont proposés afin de contribuer à cet objectif :

- Disposer d'un mécanisme de « chèque formation carrière » adapté au contexte économique actuel.
- Disposer d'un système de formation modulaire
- Mettre en place des accompagnements « coaching » afin d'aider le travailleur dans ses choix de formation, dans son avenir, ...

Périmètre :

- Région wallonne
- Collaboration avec la FWB : accord de coopération
- Fédéral

Avis du CESE

Digitalisation de la Wallonie

Thématique majeure de la DPR, considérée par les interlocuteurs sociaux comme un moyen de renforcer l'efficacité sociétale et non comme une fin en soi, la digitalisation du territoire wallon à différents niveaux se doit d'être poursuivie et amplifiée, en concertation avec les acteurs pour identifier leurs besoins et avec une attention particulière pour les publics les plus numériquement précarisés.

Mobiliser les dispositifs de formation

Le CESE Wallonie souligne que la formation continue des travailleurs constitue un levier essentiel dans la poursuite des objectifs en matière d'emploi et de reconversion, de transition écologique et de digitalisation inscrits tant dans la DPR que dans la démarche Get up Wallonia. Les impératifs de reconversion et de mobilité professionnelle liés à l'impact de la crise sanitaire renforcent encore le rôle central de la formation continue des travailleurs. Il apparaît donc indispensable de poursuivre et intensifier les efforts pour développer en Wallonie une véritable culture de la formation tout au long de la vie, une vision positive de la formation professionnelle ainsi que des investissements qu'elle requiert de la part de tous les acteurs.

Les dispositifs de formation doivent donc être mobilisés en vue de poursuivre notamment les objectifs suivants :

- répondre à l'impératif de reconversion d'un certain nombre de travailleurs, rendue indispensable par la situation économique due à l'impact de la crise sanitaire,
- garantir une offre de compétences correspondant aux besoins des entreprises, notamment en termes de métiers en tension ou d'avenir, tant dans le secteur marchand que non-marchand,
- intégrer dans l'offre de formation les objectifs de transition écologique, les métiers verts, l'économie circulaire, l'alimentation durable, la digitalisation, les soins et services aux personnes, ...,
- soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi, en particulier les plus éloignés du marché du travail,
- anticiper les futurs gisements d'emplois et les métiers porteurs,
- former aux compétences numériques de base ou avancées selon le profil du demandeur d'emploi ou du travailleur.

Le CESE Wallonie rappelle que depuis plusieurs mois, la Ministre de l'Emploi et de la Formation et les interlocuteurs sociaux sont engagés dans un important processus d'évaluation et de réforme des aides à la formation, appuyé sur leur

expertise et connaissance des dispositifs sur les analyses du FOREM et les travaux de consultants externes. Sont visés à titre principal, le Congé-éducation payé, le Chèque-formation et le Crédit-adaptation, soit les trois dispositifs wallons de soutien et d'incitants à la formation. En novembre 2020, les interlocuteurs sociaux ont communiqué à la Ministre leurs balises, analyses, éléments de plus-value attendus, identification des problèmes à résoudre et propositions. Le processus de réforme devrait donc être finalisé dans les prochains mois.

Parmi les principaux éléments de plus-value attendus, les interlocuteurs sociaux ont mis en évidence notamment la nécessité de :

- Soutenir et renforcer la participation des travailleurs salariés et indépendants à la formation continue, avec une attention particulière au caractère incitatif de l'aide pour les publics plus éloignés de la formation (travailleurs des TPE/PME, travailleurs âgés, travailleurs peu qualifiés, femmes, ...).
- Répondre aux nouveaux besoins ou aux besoins insuffisamment rencontrés en termes de publics, domaines de formation ; vérifier et assurer l'adéquation de l'offre de formation agréée aux besoins des travailleurs et employeurs ainsi qu'aux priorités socio-économiques de la région ; intégrer et encadrer les nouvelles méthodes d'apprentissage.
- Améliorer la lisibilité globale du paysage des dispositifs de soutien à la formation, notamment pour favoriser un plus grand recours et une meilleure accessibilité de ceux-ci ; viser une meilleure intégration des différents dispositifs tout en respectant leurs spécificités et en veillant à couvrir l'ensemble des publics en termes d'employeurs, de travailleurs et de domaines ou types de formation.

Le CESE Wallonie constate que les objectifs de la réforme en cours rejoignent largement ceux de Get up Wallonia et que les deux démarches, quoique distinctes, sont complémentaires. Il souligne en particulier que pour accroître la participation des travailleurs à la formation et rencontrer les besoins insuffisamment ou non rencontrés en termes de publics ou de domaines de formation, des moyens financiers supplémentaires, tant publics que sectoriels, devront être mobilisés, notamment dans le cadre de Get up Wallonia.

Complémentairement à cette réforme, le CESE Wallonie identifie trois axes d'actions prioritaires à court terme.

(...)

La rencontre entre l'offre et la demande de compétences

Le CESE Wallonie recommande de :

- amplifier les dispenses de disponibilité pour encourager davantage de reprises d'étude et de formation dans les métiers porteurs, et assurer une meilleure visibilité des possibilités existantes à l'attention des demandeurs d'emploi ;
- vérifier dans quelle mesure l'offre et les outils de formation agréés ou disponibles couvrent spécifiquement des compétences en lien avec les « nouveaux » besoins de l'ensemble des entreprises et des secteurs (marchands et non marchands), tels que la digitalisation, l'économie circulaire, la transition écologique, ... ou les besoins remis en évidence par la crise sanitaire ;
- assurer la formation des formateurs aux nouvelles compétences attendues et le cas échéant, réorienter une partie des places de formation ouvertes aux demandeurs d'emploi en fonction des besoins actuels et futurs du marché du travail ;
- mettre en place, à travers le dispositif multi partenarial d'orientation tout au long de la vie, une stratégie d'orientation coordonnée basée sur la mise en réseau des acteurs et la mutualisation des outils et structurée autour des Cités des Métiers et des Instances bassin ; dans ce cadre, mobiliser les acteurs de l'orientation pour orienter davantage les apprenants vers les métiers porteurs et d'avenir, ainsi que vers les gisements d'emploi confirmés ;
- objectiver la problématique des métiers critiques et en pénurie, en renforçant la robustesse des indicateurs utilisés, et sur cette base, élaborer une approche intégrée et concertée, quantitative et qualitative, en vue de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises ;
- activer en amont le dispositif de validation des compétences afin de soutenir la reconversion des travailleurs lors de licenciements collectifs ;
- booster les filières technologiques et scientifiques pour une Wallonie innovante notamment par la mise en œuvre d'une stratégie « intégrée » STEM4. A l'instar des pays scandinaves, celle-ci jouerait de manière cohérente sur les leviers que sont :
 - la formation initiale et continue des enseignants ;
 - une pédagogie des sciences davantage orientée vers l'expérimentation dans le secondaire ;
 - la valorisation de l'image des études et métiers scientifiques déconstruisant l'image négative de l'industrie, et enfin
 - des actions ciblées visant à rendre les filières scientifiques plus attractives pour les jeunes filles ;
- mener une réflexion approfondie sur la modernisation du dispositif de connaissance en gestion de base, pour les futurs indépendants et chefs d'entreprises, dispositif devant contribuer au soutien à la création d'activités et à leur pérennisation.

(...)

Conseil stratégique

Emploi et formation

Renforcer l'incitation à la formation tout au long de la vie doit devenir une priorité en particulier en renforçant l'attrait des études en STIM (sciences, technologie, ingénierie ou mathématiques) et instaurant des allocations de formation individuelles pour l'ensemble des travailleurs et des aides ciblées pour les groupes de travailleurs vulnérables aux évolutions structurelles du marché du travail. Les formations doivent viser prioritairement à favoriser l'essor d'emplois nécessaires à la transition écologique, à la transition numérique et à l'accompagnement des personnes malades, fragiles et/ou dépendantes.

Transition numérique

La transition numérique est inévitable, elle est déjà en route.

(...)

Par ailleurs, le numérique responsable présente aussi une série d'opportunités pour la Wallonie. Il demande des innovations dans le secteur informatique, tant en ce qui concerne les services que les technologies, mais aussi le déploiement de filières de réutilisation et de recyclage pourvoyeuses d'emploi. Il nécessite des investissements en recherche pour construire des technologies plus sobres et comprendre les mécanismes d'usages plus responsables. Penser ainsi la transition numérique requiert également d'en comprendre les impacts sociaux et de garantir ses usages au service d'une cohésion sociale renforcée.

Analyse de départ

Si certains emplois disparaîtront en raison de l'évolution numérique, la plupart connaîtront une évolution. Au-delà du secteur numérique lui-même, tous les employeurs devront adapter leurs processus et nécessiteront que leurs travailleurs.euse.s, de tous âges possèdent des compétences numériques spécifiques à l'évolution de leur métier.

Actuellement, l'identification de ces besoins est éclatée entre plusieurs acteurs et il n'existe pas de centralisation, consolidation et priorisation des besoins afin de répartir les missions et les moyens aux différents opérateurs. De même, il ne semble pas exister d'échanges et de concertation entre les différentes sources de financement (Wallonie, Fédération Wallonie-Bruxelles, fonds sectoriels, ...).

Caractère novateur²³⁸

Pas d'information.

Etat de l'existant²³⁹

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Règlementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : SPW EER, M. Emploi et de la Formation • Ministres concernés : W. Borsus, C. Morreale, PY. Jeholet • Partenaires : Centres de compétences, IFAPME, FOREM, Ministre du Numérique, Cités des Métiers, UWE, enseignement secondaire et supérieur, Fédérations sectorielles d'entreprises et partenaires sociaux, acteurs locaux 		
Sous-action	Ressources	Délais
1.4 Mettre en place un « Skills Wallet » pour se former tout au long de la vie	Budget : non identifié	Durée : 3 ans
3.1 Projet 1 : Chèque formation carrière	Budget : A déterminer RH : 1 ETP	Durée : lancement du projet début 2021 pour une organisation effective en septembre 2021
3.1 Projet 2 : Formation modulaire	Budget : faible RH : 1 ETP	Durée : 24 à 36 mois
3.1 Projet 3 : Coaching	Budget : / RH : suivant les ambitions	Durée : 6 mois
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs

²³⁸ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²³⁹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Get up Wallonia !

1.4 Citoyens : tous Entreprises : tous Secteur non-marchand : majorité Pouvoirs locaux : tous Demandeurs d'emploi : tous 3.1 Citoyens : tous Entreprises : majorité Secteur non-marchand : / Pouvoirs locaux : / Elèves de l'enseignement qualifiant : tous	1.4 Opportunités / Marchés : moyen Créations d'emploi : important Cohésion sociale / Inclusion : important Réduction empreinte environnementale : faible 3.1 Opportunités / Marchés : important Créations d'emploi : moyen Cohésion sociale / Inclusion : important Réduction empreinte environnementale : important	Taux de participation des 25-64 ans à l'enseignement et à la formation • Échéance : 2025 • Cible : 15% (objectif européen) Taux d'emploi des 25-34 ans • Échéance : 2025 • Cible : 80% Taux d'emploi : • Échéance : 2030 • Cible : 80%
--	---	--

Autres informations

Néant.

Fiche 22. Expérimenter les territoires zéro chômeur

Description

Mettre en œuvre des expériences de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, en prenant appui sur les acteurs d'économie sociale d'insertion et leur longue expérience dans l'insertion socio-professionnelle (Entreprises d'insertion, CISP, IDESS, coopératives d'activités...) et en partenariat avec le tissu économique local.

Cette mesure pourrait avoir beaucoup de sens. Cela consisterait à vérifier si on peut parvenir à éliminer le chômage sur une certaine durée dans des zones géographiques. Avec encore une fois l'idée d'évaluer l'efficacité de ces mesures-là et de les éliminer si ça ne fonctionne pas. On peut faire ça avec des experts. Lien avec la fiche 24 concernant l'évaluation des politiques d'emploi.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Analyse de départ (31/10)	3.3. La formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Analyse de départ

Un avant-projet de décret portant sur la réforme de l'accompagnement des chercheurs d'emploi par le FOREM, (baptisée TIM) a été approuvé en juin dernier. D'ici trois ans, le FOREM déclinera son accompagnement des demandeurs d'emploi en différentes étapes clés : l'inscription et la création d'un « profil emploi » virtuel (actualisé pendant toute la vie professionnelle), un screening des talents et des projets (avec une formation si jugée nécessaire), un suivi personnalisé (conseil en orientation, dans des domaines d'activités précis et en fonction des situations personnelles), un matching des offres d'emploi disponibles lié aux profils des demandeurs d'emploi .

De premier abord, la réforme vise surtout à mieux profiler les chercheurs d'emploi. Cela tombe bien, puisque, dans son analyse portant sur « la mise au travail des demandeurs d'emploi par le FOREM », la Cour des comptes a justement indiqué que l'analyse de la situation des demandeurs d'emploi (aptitudes et compétences, freins à l'emploi, détermination des besoins et positionnement métier) était trop peu qualitative. Ce profilage sera surtout basé sur l'employabilité (et le degré de proximité ou d'éloignement avec le marché du travail) et va certainement induire une segmentation du public, déterminant une intensité particulière de l'accompagnement. Rappelons qu'en septembre 2020, les chômeurs de longue durée et les personnes peu qualifiées représentaient respectivement 38% et 43% des demandeurs d'emploi. Il conviendra d'évaluer si les changements prévus par la réforme en matière d'accompagnement des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi seront suffisants. L'accompagnement devra permettre d'atteindre un équilibre entre les deux approches des politiques de l'emploi, à savoir l'approche préventive, d'une part (visant à activer tous les chercheurs d'emploi à un stade précoce de leur période d'inoccupation et donc à prévenir le chômage de longue durée), et l'approche curative, d'autre part (ayant pour but d'orienter de manière systématique les chercheurs d'emploi de longue durée vers des services particuliers pour éviter l'exclusion socio-professionnelle). Une réelle remobilisation des chômeurs de longue durée – au sens large – devra être opérée, dans un marché qui se focalise essentiellement sur la performance et l'employabilité à très court terme. La piste d'une expérience « territoire zéro chômeur de longue durée » (comme annoncée dans l'accord de gouvernement fédéral), combinée à une réforme réellement efficace de l'accompagnement individuel sont des hypothèses de travail porteuses.

Caractère novateur²⁴⁰

Nouvelle action.

Etat de l'existant²⁴¹

- Un avant-projet de décret portant sur la réforme de l'accompagnement des chercheurs d'emploi par le FOREM, (baptisée TIM) a été approuvé en juin dernier ;
- Plan Pauvreté.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)	
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement

²⁴⁰ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁴¹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : • Ministres concernés : • Partenaires : 		
Sous-action	Ressources	Délais
Il n'y a pas de sous-action pour cette fiche.	<p>Sur base des informations existantes dans G UW</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financier ? • Entre 5 à 15 M€ selon les modalités des pilotes et les accords obtenus avec le Fédéral • RH ? pas identifié • Matériel ? pas identifié <p>Cette action présente une éligibilité potentielle à d'autres sources de financement, notamment FSE.</p> <p>Les ressources sont identifiées comme existantes. Les ressources manquantes identifiées pour cette action sont les moyens nécessaires pour lancer des pilotes. Des évolutions législatives seront probablement nécessaires.</p> <p>Pas de conditions préalables nécessaires pour le pilote mais probablement par la suite</p>	Les premiers résultats pourraient être engendrés à MT (3 à 5 ans), et les effets attendus sont de nature durable.
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Citoyens, entreprises, secteur non-marchand et pouvoirs locaux		

Autres informations

Néant.

Fiche 23. Réintégrer les personnes fragilisées sur le marché du travail

Description

L'action vise à élaborer un plan d'action intégré pour l'insertion des jeunes et des publics plus éloignés sur le marché de l'emploi en rationalisant les mesures d'aide à l'emploi. L'action prévoit, entre autres, à stimuler les entreprises à accueillir des ces personnes éloignées de l'emploi via des incitants financiers temporaires. La durée de subvention doit être plus courte mais plus massive (cf le plan Win-win de 2010-11 suite à « la grande récession ») et plus ciblée (moins que le secondaire supérieur).

L'idée est de stimuler les entreprises à engager des gens qui sont éloignés du marché du travail via des incitants financiers temporaires. Il s'agit de cibler les personnes qui sont éloignées de l'emploi et de le faire de manière massive mais plus limité dans le temps et plus ciblé. Par exemple des personnes qui n'ont pas leur diplôme du secondaire supérieur.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 2	5.4 Favoriser l'insertion durable des travailleurs sous article 60 et 61	X
Rapport de la Task Force 2	5.8 Créer un soutien financier à l'emploi tremplin (temporaire) pour permettre une remise à l'emploi des personnes très éloignées	
Rapport de la Task Force 2	5.12 Améliorer la visibilité des groupes discriminés au sein des portefeuilles-clients du FOREM en vue de faciliter le matching offre d'emploi – demandeur d'emploi	
Rapport de la Task Force 2	5.14 Soutenir les chômeurs de longue durée (RIS, etc.) qui ont retrouvé un emploi afin de stabiliser leur situation, les aider à sortir de la pauvreté, et redevenir un vrai acteur (consommateur) de la société. Cette mesure et le coup de pouce apporté est un pari pour l'avenir	
Rapport de la Task Force 2	5.16 Stimuler les entreprises à accueillir des jeunes chômeurs de longue durée via des incitants financiers	
Avis n°1455 du CESE	II. 9. Elaborer un plan d'action intégré pour l'insertion des jeunes et des publics les plus éloignés sur le marché de l'emploi	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Intégration de la fiche 24

Objectif

Organiser pour toute politique d'emploi et de formation une évaluation ex ante et systématiser une évaluation ex post de l'effet NET des politiques d'emploi.

Description

L'action vise à assurer l'évaluation systématique des politiques d'emploi et éventuellement abandonner les politiques d'emploi dont l'effet net n'est pas concluant.

Un rapport sur ce sujet est en cours de réalisation. Il convient d'associer à l'étude de ce rapport les partenaires sociaux, la Région et un conseil scientifique indépendant. Il s'agira ensuite de prendre les mesures qui s'imposent :

- Implémenter un mode de gouvernance systématique ;
- Évaluer ex – ante une politique d'emploi avant de l'implémenter ;
- Prévoir les moyens de l'évaluer au moment de son implémentation.

S'assurer une évaluation systématique des politiques d'emploi avec un Conseil scientifique d'indépendants.

Il y a une mesure qui n'est pas reprise ici mais que le Conseil a indiqué dans son introduction : améliorer les connaissances en langues et aller plus loin sur la priorité qu'on donnerait au néerlandais. Néerlandais dès le primaire avec une obligation d'avoir une deuxième langue, et une obligation d'intégration du néerlandais dans un test comme le CEB.

Task Force 2

Idée 1

Objectif

- Favoriser l'insertion durable des travailleurs sous contrat article 60, §7 ou 61 sur le marché du travail, et par là leur émancipation complète des aides du CPAS ou de l'ONEM.
- Créer un soutien financier à l'emploi tremplin (temporaire) pour permettre une remise à l'emploi des personnes très éloignées

- Améliorer la visibilité des groupes discriminés au sein des portefeuilles-clients du FOREM en vue de faciliter le matching offre d'emploi – demandeur d'emploi (ex: lors de recrutements auprès d'entreprises de travail adapté (AViQ), services publics dans le cadre du quota de travailleurs handicapés, discrimination positive...)
- Soutenir les chômeurs de longue durée (RIS, etc.) qui ont retrouvé un emploi afin de stabiliser leur situation, les aider à sortir de la pauvreté, et redevenir un vrai acteur (consommateur) de la société. Cette mesure et le coup de pouce apporté est un pari pour l'avenir
- Stimuler les entreprises à accueillir des Jeunes chômeurs de longue durée, via des incitants financiers

Avis du CESE

Elaborer un plan d'action intégré pour l'insertion des jeunes et des publics les plus éloignés sur le marché de l'emploi.

Description :

- Les contrats de travail subsidiés par l'intermédiaire du CPAS (article 60, §7 ou 61) représentent de réels leviers en matière d'insertion professionnelle, dans la mesure où ils permettent au CPAS de proposer un emploi à leurs bénéficiaires, et ce quelles que soient ses qualifications, ou quel que soit l'état du marché du travail. L'idée première du législateur était de permettre aux bénéficiaires du CPAS d'accéder aux allocations de chômage, mais très vite il est apparu que ces emplois sont une vraie opportunité de première expérience professionnelle pour les personnes, et permet à nombre d'entre elles de poursuivre leur parcours vers un emploi.
- L'idée de la présente action est d'augmenter les sorties durables vers l'emploi, et renforcer le rôle de Tremplin de ces contrats particuliers. La proposition intègre également l'allongement de la durée de l'Art 60 (de l'ordre de 3 ans), afin de maximaliser les taux d'insertion pendant ou à l'issue de la période.
- Actuellement, un an après la fin de la mise à l'emploi sous contrat article 60, §7, 48,6% des personnes mises à l'emploi via article 60 avaient connu une insertion par l'emploi.
- Immunisation des interventions de l'AViQ en vue de soutenir et maintenir l'activité indépendante (complémentaire) sur les allocations sociales (INAMI, ONEM) et au plan fiscal
- Il faut un acte législatif : créer une aide financière pour l'insertion des très éloignés (pérenniser l'aide Impulsion 24+ et revoir son mécanisme d'octroi à partir de 2021) + Réformer les ALE comme structure de proximité favorisant le repérage de besoins locaux et la présentation de chômeurs de longue durée sur ces emplois (ici aussi, acte législatif : un décret ALE).
- Les freins à l'emploi pour les chômeurs longue durée (sur le plan matériel et financier) sont nombreux : il faut que le salaire leur apporte un vrai plus financier, et tout préfinancement est source de difficulté. Il faut souvent un emploi stable de plusieurs années afin de sortir de la précarité (et éviter les rechutes). Propositions :
 - Proposer des mesures incitatives sur le plan financier pour les chômeurs de longue durée accédant à l'emploi (différentiel suffisant avant / après) : permettre le cumul des aides et du salaire jusqu'à ce qu'un certain seuil de revenu¹⁵ soit atteint (dépendant du type de ménage)
 - En ce qui concerne les situations de surendettement : effacer l'ardoise ou réduire les montants des saisies sur salaire, en lien avec l'atteinte du seuil permettant de sortir de la pauvreté (voir point 1)
 - Accompagner les personnes pour les rendre « employables ». Avant d'aller à l'emploi, il y a une longue prise en charge qui peut s'imposer pour les chômeurs de longue durée.
- Donner la possibilité d'inverser le « parcours classique » (formation → Emploi) en accueillant le jeune (avec un parrainage) et en le formant sur le tas afin qu'il apprenne le métier auquel il aspire. Remarque : le pas serait probablement plus facile à franchir pour les entreprises, en ce qui concerne les métiers en pénurie

Propositions :

- Mettre en place une plateforme permettant de matcher les demandes des jeunes (quel métier il souhaiterait apprendre et exercer ?) et les besoins des entreprises / associations / services publics (via notamment les ALE, mais concerne aussi tout type d'emploi)
- L'employeur reçoit un incitant financier pour accueillir le jeune (parrainage) puis le former (attention à ce que les jeunes puissent être « employables », les études montrent que le jeune ne sera pas pris s'il n'a pas certaines compétences de type « soft skills », et ce, peu importe le niveau de l'intervention financière)
- Le dispositif à développer pour mettre en œuvre cette proposition se baserait sur le PFI (Plan Formation-Insertion), en l'adaptant pour ce besoin-ci : intéressant car c'est une approche sectorielle (le secteur est partie prenante). Idée d'impliquer les partenaires sociaux de façon formelle, voire institutionnelle (pas que financière).

Dans un contexte où les possibilités d'insertion seront vraisemblablement encore réduites, le CESE recommande l'élaboration d'un plan d'action d'intégré pour l'insertion des jeunes, notamment les NEET's, et des publics les plus éloignés sur le marché de l'emploi. Il suggère d'identifier, en collaboration avec les secteurs, des niches d'emplois peu qualifiés dans les secteurs marchand, non-marchand et public, et de construire des parcours de formation spécifiques vers l'emploi, en articulant davantage l'insertion socioprofessionnelle et la formation qualifiante.

Ce plan, élaboré en concertation avec les interlocuteurs sociaux et les opérateurs de formation et d'insertion, devra tenir compte des articulations avec les dispositifs existants (mesures Impulsion, garantie Jeunesse, art.60, art.61, IDESS, ALE, ...) et les expériences en cours ou prévues (travaux des Instances Bassin EFE, Service citoyen, TZCLD), ainsi que les enseignements tirés des dispositifs supprimés (contrat d'insertion, PTP). Ce plan devrait aussi s'appuyer sur une réflexion globale relative aux services de proximité, en lien notamment avec les besoins non ou insuffisamment rencontrés mis en lumière par la crise sanitaire.

Compléments d'information du CESE (doc. de travail du 12/03)

Le CESE "suggère d'identifier, en collaboration avec les secteurs, des niches d'emplois peu qualifiés dans les secteurs marchand, non-marchand et public, et de construire des parcours de formation spécifiques vers l'emploi, en articulant davantage l'insertion socioprofessionnelle et la formation qualifiante" : le CESE dispose-t-il à ce stade d'une proposition plus détaillée sur cette articulation ?

La proposition du CESE concernant l'identification de ces niches d'emplois et l'amélioration de l'articulation insertion socioprofessionnelle/formation qualifiante doit être mise en oeuvre en collaboration avec les secteurs professionnels. La proposition repose sur la mise en oeuvre de parcours de formation et d'insertion, dans des métiers porteurs, d'avenir ou en tension, sur base des besoins et opportunités identifiés au niveau sectoriel. Les travaux de la cellule d'anticipation, commune aux outils wallons, devraient permettre de valoriser les potentialités liées aux chaînes de valeurs ainsi que sur les possibilités qu'offre le développement de l'économie circulaire.

Le Conseil a mis en évidence les possibilités d'emploi dans les secteurs de l'aide et des soins tant pour satisfaire les besoins actuellement non rencontrés sur le terrain, qui augmentent vu le vieillissement de la population et la pyramide d'âge du personnel. La porte d'entrée dans ces secteurs est l'aide-ménagère sociale qui est accessible à du personnel peu qualifié et qui par la formation continue peut évoluer dans sa carrière comme aide familiale ou garde malade à domicile.

Le CESE a-t-il déjà élaboré, et peut-il nous communiquer, un dispositif temporaire de soutien à l'embauche dans un contexte de reprise économique progressive post-covid ?

Une partie importante du plan « facilité pour la reprise et la résilience en Belgique » va être dédiée à des investissements (rénovation du bâti public, privé, tram, métro, etc...). Avec l'effet multiplicateur attendu de l'injection de ces sommes dans l'économie wallonne cela peut représenter des montants importants.

Cela va générer un nombre important de marchés publics et les entreprises wallonnes ne peuvent être absentes de ces marchés au risque de voir s'envoler la valeur ajoutée, les emplois liés à ces investissements publics. Le problème se pose principalement, mais pas seulement, dans les secteurs de la construction et la fourniture de matériaux divers.

Vu l'identification de ce problème potentiel nous proposons une approche d'anticipation sectorielle volontariste, sous forme notamment d'actions de formation. Nous connaissons les fiches et le type de chantiers prévus. Il doit dès lors être possible d'identifier immédiatement une série de fonctions spécifiques en pénurie ou en tension qui seront nécessaires aux entreprises wallonnes pour participer à ces marchés publics spécifiques. Le Forem et d'autres opérateurs de formation pourraient dès lors être chargés d'établir, en toute priorité, un plan de formation éclair sectoriel de nature à remplir rapidement un certain nombre de ces fonctions afin d'apporter le soutien adéquat aux entreprises wallonnes à l'embauche de ces travailleurs. Cela facilitera pour elles l'accès à ces marchés. Ce plan doit bien sûr être concerté avec le/les secteurs concernés. Il pourrait s'accompagner d'un incitant à l'égard des demandeurs d'emplois pour favoriser leur parcours de formation et leur montée en compétences.

Caractère novateur²⁴²

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁴³

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)	
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation

²⁴² Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁴³ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : • Ministres concernés : • Partenaires : 		
Sous-action	Ressources	Délais
<p>Projet 1 : Formation avant, pendant et après le contrat de travail Encourager fortement la formation des travailleurs pendant leur période de mise à l'emploi (y compris validation des compétences), par exemple par un « fonds formation » pour les travailleurs sous contrat article 60/61.</p> <p>Projet 2 : Engagement de travailleurs après leur contrat d'insertion Inciter les employeurs potentiels à prolonger la mise à l'emploi 60 ou 61, en s'affranchissant de la mise à disposition en cas d'article 60 (le travailleur est engagé par la structure dans laquelle il effectuera ses prestations). Cette incitation peut prendre la forme de soutiens financiers à l'employeur (cfr mesure Tremplin 24+).</p> <p>Projet 3 : Travailler davantage avec le secteur privé via l'article 61 Refinancer complètement le contrat article 61, qui permet des collaborations avec le secteur privé et qui présente des très bons taux d'insertion (avec un montant entre 1400 € et 1600 € / mois)</p> <p>Projet 4 : Etendre la collaboration avec les secteurs proposant un accompagnement adapté vers l'emploi</p> <p>Elargir l'enveloppe dédiée à la subvention majorée « économie sociale », tant d'un point de vue quantitatif (davantage de postes) que qualitatif (insister sur l'accompagnement et la formation pour les Art 60 (pour garantir une prise en charge optimale), et ouvrir l'enveloppe aux structures qui développent ces aspects), pour offrir une expérience d'emploi de qualité</p>	Non défini	Durée : 3 à 4 mois
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
<p>Une minorité des citoyens Une minorité des entreprises Une majorité du non-marchand Tous les pouvoirs locaux</p>	<p>Type d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : faible • Créations d'emploi : important • Cohésion sociale / Inclusion : important • Réduction empreinte environnementale : neutre 	<p>Insertion par l'emploi 6 mois après le contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échéance : 2024 <p>Insertion par l'emploi 12 mois après le contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échéance : 2024 <p>Nombre de mois à l'emploi l'année qui suit la mise à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échéance : 2024

Autres informations

Néant.

Fiche 24. Organiser pour toute politique d'emploi et de formation une évaluation ex ante et systématiser une évaluation ex post de l'effet net des politiques d'emploi

Description

L'action vise à assurer l'évaluation systématique des politiques d'emploi et éventuellement abandonner les politiques d'emploi dont l'effet net n'est pas concluant.

Un rapport sur ce sujet est en cours de réalisation. Il convient d'associer à l'étude de ce rapport les partenaires sociaux, la Région et un conseil scientifique indépendant. Il s'agira ensuite de prendre les mesures qui s'imposent :

- Implémenter un mode de gouvernance systématique ;
- Évaluer ex – ante une politique d'emploi avant de l'implémenter ;
- Prévoir les moyens de l'évaluer au moment de son implémentation.

S'assurer une évaluation systématique des politiques d'emploi avec un Conseil scientifique d'indépendants.

Il y a une mesure qui n'est pas reprise ici mais que le Conseil a indiqué dans son introduction : améliorer les connaissances en langues et aller plus loin sur la priorité qu'on donnerait au néerlandais. Néerlandais dès le primaire avec une obligation d'avoir une deuxième langue, et une obligation d'intégration du néerlandais dans un test comme le CEB (nb du consortium : peut être intégré dans la fiche 48. Enseignement).

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 4 : Emploi et formation	
Analyse de départ (31/10)	3.3. La formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Néant.

Caractère novateur²⁴⁴

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁴⁵

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : • Ministres concernés : • Partenaires : 		
Sous-action	Ressources	Délais
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs

Autres informations

Néant.

²⁴⁴ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁴⁵ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Fiche 25. Rendre l’agriculture ‘multifonctionnelle’

Description

Faire des agriculteurs des producteurs et stockeurs d’énergie pour une valorisation en circuit-court, tout en transformant le paysage wallon. Permettre aux agriculteurs, d’une part de mener à bien la gestion de l’environnement et, d’autre part, d’accélérer la transition agroécologique en investissant dans la modernisation des systèmes d’avertissement et la digitalisation des équipements agricoles (smart farming). Stimuler chez les acteurs de terrain du secteur agricole l’innovation et le développement notamment des productions de très haute valeur ajoutée (semences et variétés à haut potentiel - chia, kenaf, “cannabis médical”...) pour les secteurs alimentaires et pharmaceutique. Mettre en place un réseau de structures coopératives entre les agriculteurs et les acteurs de l’alimentation et de l’hospitalité capable d’être résilient et résister aux périodes d’instabilités climatiques, économiques et sanitaires de plus en plus fréquentes.

Un second aspect important (action 25) : c’est permettre à l’agriculture d’être multifonctionnelle. Pour l’instant l’agriculture est surtout axée sur la production de la matière première alimentaire, dans un contexte de transition écologique. Mais nous devons beaucoup plus ancrer notre agriculture dans l’économie wallonne. Il faut pour cela lui affecter d’autres rôles, par exemple que les agriculteurs puissent être des producteurs et des stockeurs d’énergie. Ils disposent de terrains et d’espaces qui peuvent être valorisés ; Il y a des systèmes comme l’agrivoltaïsme qui permet aux agriculteurs de faire autre chose que la production, en parallèle. Il est important aussi dans le contexte de la PAC d’avoir des cultures diversifiées qui sont de haute valeur ajoutée et qui permettent à l’agriculteur d’avoir d’autres types de revenus. Enfin, dans ce contexte de multifonctionnalité, il faut intégrer que l’agriculteur est l’un des acteurs de l’environnement qui est capable de détecter et de capter un maximum de data dans l’environnement et donc dans la surveillance de l’environnement. Le lien est direct avec les nouveaux types de technologies (IA, data analytics, drones etc).

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 3	4.8 Semences adaptées aux contextes locaux et changement climatique prévu	X
Rapport de la Task Force 3	6.3 Accélérer la transition agroécologique	
Rapport de la Task Force 3	6.9 GT spécifique avec les organisations agricoles	
Rapport de la Task Force 3	6.10 Améliorer les systèmes d’avertissements et le smart farming	
Rapport de la Task Force 3	6.13 Booster la recherche sur les nouvelles variétés plus résistantes	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 8 : Agriculture, eau, alimentation, territoire et hospitalité	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 3

Objectif

- Semences adaptées aux contextes locaux et changement climatique prévu
- Au sens du décret du 22 mars 2014, il s’agit de s’appuyer sur les processus et fonctionnalités écologiques pour produire sans compromettre l’aptitude du système à maintenir sa propre capacité de production et qui cherche à utiliser les fonctions des écosystèmes, les processus écologiques, l’information et le savoir pour minimiser les intrants et remplacer les intrants synthétisés chimiquement
- Soutenir la transition agroécologique de l’ensemble de l’agriculture wallonne (ne pas opposer durable et non durable) pour restaurer la biodiversité et les services écosystémiques en milieu agricole et augmenter la résilience territoriale
- Augmenter la connectivité des nombreuses fermes prêtes à s’engager au sein d’une transition agroécologique, pour accélérer cette transition
- Inclure l’ensemble de l’agro-industrie (filières/chaîne : transformateurs, distributeurs, semenciers, etc) dans cette transition.
- Créer un GT spécifique avec les organisations agricoles
- Améliorer les systèmes d’avertissements et le smart farming
- Booster la recherche sur les nouvelles variétés plus résistantes aux maladies et ravageurs et résilientes face au stress climatique.

Description

L’agroécologie restaure la biodiversité et les services écosystémiques au sein des espaces agricoles où le déclin de la biodiversité est le plus marqué. L’agroécologie aura un impact positif sur les aspects sociaux et économiques des territoires ruraux : développement d’emplois (donc formations ad hoc) liés aux circuits alimentaires de proximité. De nombreux freins opèrent à 5 niveaux plus un 5ème niveau plus ‘système alimentaire’, dont l’isolement des fermes et leur incapacité à s’engager seules dans une transformation qui nécessite des investissements importants. Plan d’accompagnement à 5 niveaux :

Get up Wallonia !

- Au niveau de la ferme : offrir un soutien technique (créer un métier d'entrepreneur rural, accompagner les niches d'innovation, etc.)
- Au niveau de la recherche : augmenter la recherche sur les pratiques, itinéraires et outils liés aux pratiques de l'agroécologie et systématiser son enseignement
- Au niveau individuel : développer des campagnes de sensibilisation
- Au niveau de la filière (et du niveau système alimentaire) : soutenir la coordination des acteurs en permettant une reconnexion horizontale entre agriculteurs et verticale au niveau des filières (semencier-prod – transformateur – distri – conso)
- Au niveau politique : orienter la PAC et ses outils dans le sens de l'agroécologie.

Conseil stratégique

Premièrement, il est essentiel d'assurer la relève des agriculteurs et des acteurs de terrain du secteur agricole en stimulant l'innovation dans le secteur alimentaire. Il s'agit de créer un écosystème d'éco-entrepreneuriat qui rassemblerait : 1) des agriculteurs disposant d'un foncier important, souhaitant diversifier leurs productions ; 2) des porteurs de projet dans les secteurs de l'Agriculture et de l'Alimentation ; 3) les chefs-cuisiniers et les restaurateurs qui souhaitent déployer leur créativité et leurs connaissances dans les milieux agricoles ; 4) les centres de recherche / universités ; 5) les fonds d'investissement ; et 6) les structures wallonnes d'accompagnement.

Une seconde proposition est de faire des agriculteurs des producteurs et stockeurs d'énergie pour une valorisation en circuit court, tout en transformant le paysage wallon. La piste de production et de stockage d'hydrogène, via des unités mobiles de bio-méthanisation et d'agrivoltaïsme, contribueraient à répondre à ces défis logistiques et environnementaux d'approvisionnement constant en énergie. Elle offrirait également des revenus complémentaires aux agriculteurs et les rendrait plus indépendants d'un point énergétique, du moins pour l'utilisation des engins agricoles et la mobilité.

Caractère novateur²⁴⁶

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁴⁷

Programme phare EU : 10% d'éléments de paysage riches en biodiversité à une échelle pertinente au niveau sous-national, 25% d'agriculture biologique, enrayer et inverser le déclin des pollinisateurs, réduire l'utilisation et les risques induits par les pesticides de 50% etc. d'ici 2030. Lien avec la PAC.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Règlementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : à définir • Ministres concernés : Ministre Tellier, Ministre Borsus • Partenaires : SPW, UNamur, UCLouvain, Natagora, FUGEA, Farm for good, ULG-Gembloux), Natagriwal, RWDR, Sowalfin 		
Sous-action	Ressources	Délais
Projet 1 : Niveau de la ferme (pour l'ensemble des agriculteurs : inclusion) <ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer et soutenir le conseil technique en fermes • Gestion des risques financiers liés à la transition Projet 2 : niveau de l'enseignement et de la recherche <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la recherche-action participative et en situation réelle • Développer (en bonne collaboration avec Natagriwal) une expertise d'évaluation de la biodiversité sur les exploitations • Appui au développement du réseau écologique développer un référentiel technique 	Budget : 22 260 000 € / an RH : 13 ETP	Durée : 4 ans Échéance début : CT, MT & LT

²⁴⁶ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁴⁷ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

<ul style="list-style-type: none"> • Systématiser l'enseignement de l'agroécologie dans l'enseignement agronomique • Développer la recherche pour comprendre les logiques d'exploitations <p>Projet 3 : Favoriser la consommation de produits issus de l'agroécologie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des campagnes de sensibilisation sur les habitudes de consommation et sur la transition agroécologique • Développer des partenariats avec le secteur privé pour changer le marketing et la communication <p>Projet 4 : niveau politique</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le Plan Stratégique wallon de la PAC post-2020 favorise les pratiques agroécologiques • Mettre en place une fiscalité incitant la transition agroécologique <p>Projet 5 : niveau 'système' ou de la filière (manque de coordination des acteurs) et des territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnexion horizontale entre agriculteurs novateurs au niveau de chaque filière • Soutenir et créer des filières locales • Reconnexion verticale • Soutien aux niches d'innovations • Développer une formation d'entrepreneur rural <p><i>Plus de détails se trouvent dans la fiche n°6.3 de la TF 3</i></p>		
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
<p>Tous les citoyens Toutes les entreprises Tout le non-marchand Tous les pouvoirs locaux</p>	<p><i>Type d'impacts :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : important • Créations d'emploi : important • Cohésion sociale / Inclusion : moyen • Réduction empreinte environnementale : important 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fermes suivies et réalisant un diagnostic biodiversité, Nombre de programmes de recherche-action • Nombre de filières locales et territorialisées assurant des débouchés à prix rémunérateur pour les agriculteurs engagés dans des pratiques « agroécologiques » favorables à la biodiversité, Nombre de réseaux de fermes innovantes créées et qualification et quantification de ces réseaux, Nombre de fermes et agriculteurs/agricultrices engagés dans un plan d'action agroécologique, Nombre d'hectares de SAU gérés de façon agroécologique, Présence d'un maillage écologique au cœur des exploitations agricoles (haies, arbres isolés, ...), Nombre d'heures et de cours agroécologiques aux programmes des études d'agronomie • Indicateurs de suivi de la biodiversité et des services écosystémiques générés par ces fermes agroécologiques.

Autres informations

Néant.

Fiche 26. Stimuler l'éco-entrepreneuriat et mettre en place une filière d'approvisionnement et une plateforme-vitrine d'envergure pour mettre en valeur la création, l'artisanat, les produits et les circuits courts wallons

Description

L'action vise à créer une plateforme-vitrine d'envergure ou une grande centrale d'achat ("amazon" wallon) pour mettre en valeur et valoriser la création, l'artisanat, les produits et les circuits courts wallons.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 3	4.1 Augmenter les volumes de production destinés aux circuits courts et les rendre accessible à un prix juste sur toute la filière	X
Rapport de la Task Force 3	4.2 Générer une filière de farine panifiable en Wallonie	X
Rapport de la Task Force 3	4.6 Mise en capacité sur les enjeux de l'alimentation durable	X
Rapport de la Task Force 3	6.3 Accélérer la transition agroécologique	X
Consultation citoyenne	Créer une grande centrale d'achat, des produits (développés en Wallonie) et des producteurs wallons, bref développer un "amazon" wallon pour favoriser et promouvoir les entrepreneurs locaux / Réutiliser les infrastructures du site de Caterpillar soient améliorées et transformées pour en faire la plaque tournante des marchés bio et artisanaux de Wallonie, comme un Rungis version belge (une quinzaine de propositions)	
Avis n°1455 du CESE	II.3. Digitalisation de la Wallonie, une mesure indispensable pour la réussite de toutes les autres	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 8 : Agriculture, eau, alimentation, territoire et hospitalité	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 3

Objectif

- Augmenter les volumes de production destinés aux circuits courts et les rendre accessibles à un prix juste sur toute la filière
- Optimiser la logistique et la massification de produits locaux accessibles dans leur diversité à tout moment et où que l'on soit en Wallonie à l'aide d'une plateforme de type « marketplace »
- Réduire les émissions de GES provenant de l'agriculture (= 11% GES) tout en permettant aux entreprises de devenir neutre en carbone : système de compensation/rémunération public-privé
- Imposer 100% d'alimentation durable dans les cantines d'ici 2025
- Produire du pain et élargir la démarche aux pâtes, biscuits, etc issus de semences présentant un potentiel adaptatif au changement climatique et transformées de manière durable et rentable au sein du territoire wallon
- Favoriser l'utilisation de nos propres céréales pour l'alimentation humaine (dont le pain)
- Développer de nouveaux débouchés pour les céréaliers
- Inciter à la production de céréales de qualité (technologique) sur le territoire
- Répondre aux attentes sociétales en renforçant les filières déficitaires
- Diminuer la dépendance aux marchés mondiaux très compétitifs et diminuer les importations
- Mise en capacité sur les enjeux de l'alimentation durable
- Au sens du décret du 22 mars 2014, il s'agit de s'appuyer sur les processus et fonctionnalités écologiques pour produire sans compromettre l'aptitude du système à maintenir sa propre capacité de production et qui cherche à utiliser les fonctions des écosystèmes, les processus écologiques, l'information et le savoir pour minimiser les intrants et remplacer les intrants synthétisés chimiquement
- Soutenir la transition agroécologique de l'ensemble de l'agriculture wallonne (ne pas opposer durable et non durable) pour restaurer la biodiversité et les services écosystémiques en milieu agricole et augmenter la résilience territoriale
- Augmenter la connectivité des nombreuses fermes prêtes à s'engager au sein d'une transition agroécologique, pour accélérer cette transition
- Inclure l'ensemble de l'agro-industrie (filiales/chaîne : transformateurs, distributeurs, semenciers, etc) dans cette transition.

Description

L'agroécologie restaure la biodiversité et les services écosystémiques au sein des espaces agricoles où le déclin de la biodiversité est le plus marqué. L'agroécologie aura un impact positif sur les aspects sociaux et économiques des

Get up Wallonia !

territoires ruraux : développement d'emplois (donc formations ad hoc) liés aux circuits alimentaires de proximité. De nombreux freins opèrent à 5 niveaux plus un 6^{ème} niveau plus 'système alimentaire', dont l'isolement des fermes et leur incapacité à s'engager seules dans une transformation qui nécessite des investissements importants.

Plan d'accompagnement à 5 niveaux :

- Au niveau de la ferme : offrir un soutien technique (créer un métier d'entrepreneur rural, accompagner les niches d'innovation, etc.)
- Au niveau de la recherche : augmenter la recherche sur les pratiques, itinéraires et outils liés aux pratiques de l'agroécologie et systématiser son enseignement
- Au niveau individuel : développer des campagnes de sensibilisation
- Au niveau de la filière (et du niveau système alimentaire) : soutenir la coordination des acteurs en permettant une reconnexion horizontale entre agriculteurs et verticale au niveau des filières (semencier-prod – transformateur – distri – conso)
- Au niveau politique : orienter la PAC et ses outils dans le sens de l'agroécologie.

Avis du CESE

Toute action menée en faveur de l'E-commerce doit être renforcée. La crise de la covid-19 a en effet fait prendre conscience que l'E-Commerce représentait un canal de vente appréciable et nécessaire à côté de la vente physique traditionnelle, dans un objectif de dynamisation de l'économie locale. Le numérique permet d'améliorer les liens des entreprises avec leurs clients, de développer leur notoriété auprès d'un nouveau public, de créer un nouveau canal de vente et enfin, est un outil efficace pour augmenter et développer les circuits courts que la crise a mis en avant. Le commerce de détail indépendant est aujourd'hui convaincu de l'opportunité que cela peut représenter. Le numérique doit être un pilier de renforcement du commerce traditionnel. Le CESE demande qu'une plateforme-vitrine d'envergure soit rapidement mise en place pour mettre en valeur la création, l'artisanat, les produits et les circuits courts wallons, éventuellement au départ d'initiatives naissantes, à condition qu'elles présentent un réel potentiel de développement. Il insiste pour qu'un soutien particulier soit accordé aux plus petites entreprises afin qu'elles puissent également accéder à cette plateforme. Il plaide en outre pour qu'une étude objective sur les raisons justifiant le fait qu'aucune plateforme de taille significative (ex. Cdiscount.com en France) n'ait encore vu le jour dans notre pays et en particulier, en Wallonie.

Conseil stratégique

Il est essentiel d'assurer la relève des agriculteurs et des acteurs de terrain du secteur agricole en stimulant l'innovation dans le secteur alimentaire. Il s'agit de créer un écosystème d'écoentrepreneuriat qui rassemblerait : 1) des agriculteurs disposant d'un foncier important, souhaitant diversifier leurs productions ; 2) des porteurs de projet dans les secteurs de l'Agriculture et de l'Alimentation ; 3) les chefs-cuisiniers et les restaurateurs qui souhaitent déployer leur créativité et leurs connaissances dans les milieux agricoles ; 4) les centres de recherche /universités ; 5) les fonds d'investissement ; et 6) les structures wallonnes d'accompagnement.

Consultation citoyenne

Créer une grande centrale d'achat, des produits (développés en Wallonie) et des producteurs wallons, bref développer un "amazon" wallon pour favoriser et promouvoir les entrepreneurs locaux / Réutiliser les infrastructures du site de Caterpillar soient améliorées et transformées pour en faire la plaque tournante des marchés bio et artisanaux de Wallonie, comme un Rungis version belge (une quinzaine de propositions)

Caractère novateur²⁴⁸

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁴⁹

Les initiatives locales de mise à disposition de produits dans une logique sous-régionale ont du sens au niveau citoyen mais ne permettent pas toujours d'offrir une diversité de produits pour une grande masse de consommateurs. Ce changement d'échelle ne peut se faire qu'au travers d'un market place qui (sous la forme d'un Amazon régional) met à disposition les produits (et pas des producteurs comme « Le clic local ») et optimise les flux pour ne pas obligatoirement passer par un lieu de stockage. Concentrer les flux permet de gérer plusieurs problématiques : approvisionnement, heures de livraison, etc. tout en gardant une transparence sur le pricing.

- AEE
- Green deal cantines durables

L'utilisation des céréales wallonnes est estimée à 9% dans l'alimentation wallonne, à 46% dans l'alimentation animale, et le reste en bioéthanol, amidonnerie et à l'exportation (Delcour et al. 2011). On estime que la situation a peu évolué depuis.

²⁴⁸ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁴⁹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Get up Wallonia !

Environ 60% des céréales panifiables que nous consommons sont importées, alors que nous produisons énormément de céréales : c'est le gros paradoxe de la farine locale.

- PAC

Programme phare EU : 10% d'éléments de paysage riches en biodiversité à une échelle pertinente au niveau sous-national, 25% d'agriculture biologique, enrayer et inverser le déclin des pollinisateurs, réduire l'utilisation et les risques induits par les pesticides de 50% etc. d'ici 2030. Lien avec la PAC.

Actions proposées

Type d'action (sur base de la fiche 4.1 de la TF3)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : à définir • Ministres concernés : Ministre Tellier, Ministre Borsus, Ministre Henry • Partenaires : selon les sous-actions 		
Sous-action	Ressources	Délais
<p>Projet 1 : Hubs logistiques et ateliers de transformation de produits agroalimentaires locaux (diffusion de l'offre) <i>Objectifs</i> : susciter une refonte des chaînes logistiques alimentaires, favoriser des opportunités d'emplois dans la transformation pour la conservation des aliments afin de les proposer tout au long de la saison, stimuler l'émergence de coopératives de producteurs (ou autres), voire, dans les zones urbaines, tendre vers une mobilité plus durable et plus respectueuse des centres-villes.</p> <p>Projet 2 : Plateforme(s) numérique(s) de type <i>Market Place</i> (diffusion de l'offre) <i>Objectifs</i> : proposer une vitrine numérique pour doper les ventes des produits agroalimentaires locaux et des produits locaux transformés dans les ateliers à installer dans les hubs logistiques (voir <i>supra</i> projet 1). Elle sera open source, polyvalente/évolutive (avec commandes, gestion des stocks et comptabilité/facturation automatisées) afin que les producteurs et magasins puissent s'y plugger et se l'approprier (cfr modèle Made in BW – Empreinte BW).</p> <p>Projet 3 : Mettre les mesures nécessaires en place pour intégrer 100% de produits issus d'un système alimentaire plus durable dans les cantines d'ici 2030. Ces mesures seront définies au sein d'un plan alimentation durable dans les cantines. <i>Description</i> : Prolongation du Green Deal Cantines durables de 2022 à 2030 (objectif 50 % des repas en collectivité) via l'accompagnement et la mise en relation, au regard de la future AEE, Cellule Manger Demain et du Cwad. Des liens avec les transformateurs (légumerie, atelier de découpe viande, etc) seront inclus. <i>Plus de détails se trouvent dans la fiche n°4.1 de la TF 3</i></p>	<p>Budget : 61 100 000 € + 120m. de préfinancement RH : 345 ETP</p>	<p>Durée : 4 ans Échéance début : C, M & LT</p>
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
<p>La majorité des citoyens La majorité des entreprises La majorité du non-marchand La majorité des pouvoirs locaux</p>	<p><i>Type d'impacts</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : moyen • Créations d'emploi : moyen • Cohésion sociale / Inclusion : moyen • Réduction empreinte environnementale : moyen 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de producteurs et volumes passant par les hubs logistiques • Chiffres liés à l'approvisionnement des cantines (% aliments locaux et « durables »)

Type d'action (sur base de la fiche 4.2 de la TF3)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Règlementation/Contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> Responsable : Socopro, Wagralim Ministres concernés : Henry Ministre Tellier, Ministre Borsus Partenaires : Organisations agricoles, fédérations professionnelles, CRAW, Universités, ARMB, FGGB, Choprabisco, ... 		
Sous-action	Ressources	Délais
<p>Projet 1 : Développer des outils de caractérisation des critères de qualités attendus par la transformation (protéines, ...) Description : Les critères de qualité des céréales varient en fonction des filières d'utilisation mais aussi de l'utilisation très diversifiée de l'industrie de seconde transformation (pain, biscuit, gaufre, pâte feuilletée, etc.). Les critères de qualité pour les céréales alimentaires doivent donc être caractérisés et étudiés pour correspondre à la demande des transformateurs. De cette manière, le taux de déclassement élevé que l'on connaît actuellement sera réduit, et les fortes exigences pourront être satisfaites en répondant aux attentes technologiques spécifiques.</p> <p>Projet 2 : Mise en place d'un environnement favorable au développement d'outils de première et seconde transformation céréalière (industriel et circuit court) Description : Pour favoriser le développement de la production de céréales destinées à l'alimentation humaine, il faut favoriser les débouchés du secteur belge et wallon. Pour atteindre cet objectif, il faut doter le secteur d'outils adéquats sur l'ensemble des filières tant au niveau du stockage, que de la transformation.</p> <p>Projet 3 : Minoterie industrielle durable (en lien avec projet 2)</p> <p>Projet 4 : Mise en place d'un paiement en fonction de la qualité Description : Afin d'inciter les producteurs à produire des céréales de haute qualité, il est nécessaire de rétribuer leur production en fonction de la qualité produite. Il faut également installer des instruments de mesure de cette qualité dans tous les dépôts des négoce et les aider à séparer les différentes qualités de céréales livrées</p> <p>Projet 5 : Identification des variétés recommandées et recherche d'itinéraire techniques optimaux pour lesdites variétés Description : Renforcer la recherche pour permettre aux producteurs de cultiver les variétés attendues par le secteur de la transformation en augmentant leur diversité (cfr changement climatique) et en favorisant des itinéraires techniques répondant aux attentes du secteur.</p> <p>Projet 6 : Prototype duplicable de moulin à vent (basé sur des innovation techniques) Description : Favoriser la création de moulins qui s'inscrivent dans une perspective énergétique durable (l'eau - 1/3 de l'eau des rivières est détournable - et le vent). But : produire de la farine. Etude de faisabilité préalable pour envisager un réseau wallon de moulin à vent « moderne » .</p> <p>Projet 7 : Création d'une Maison des semences</p>	<p>Budget : 5 360 000 € + 20m. € de financement RH : 5 ETP</p>	<p>Durée : 8 ans Échéance début : MT</p>

<p>Description : Soutien aux structures (CRA-W, SPW ARNE, Direction de la qualité, etc) qui réalisent des essais dans les champs (en lien avec les acteurs de terrain et les agriculteurs), organise le réseau de maintien et de multiplication et organise la logistique (qui produit quoi où, approvisionnement en semence de base, la récolte, le maintien centralisé et décentralisé).</p> <p>Projet 8 : Etude filières Description : faire une étude plus macro pour savoir ce qui serait le plus intéressant pour la Wallonie en terme de filières et pour lesquelles nous pourrions véritablement développer un avantage concurrentiel, au départ de plusieurs filières : orge de brasserie, houblon, viande à plus haute valeur ajoutée, transformation lait à plus haute valeur ajoutée, protéines végétales, ...</p> <p>Plus de détails se trouvent dans la fiche n°4.2 de la TF 3</p>		
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
<p>La majorité des citoyens La majorité des entreprises La minorité du non-marchand</p>	<p>Type d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : important • Créations d'emploi : important • Cohésion sociale / Inclusion : moyen • Réduction empreinte environnementale : important 	<p>Augmentation de l'incorporation des céréales wallonnes par les acteurs de la transformation en food.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Echéance : 3 ans • Cible : 20% <p>Mise en place d'un système de paiement des céréales en fonction de la qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Echéance : 3 ans • Cible : à définir <p>Nombre de nouveaux outils de 1ère et 2ème transformation céréalière sur le territoire wallon</p> <ul style="list-style-type: none"> • Echéance : 5 ans • Cible : à définir

Type d'action (sur base de la fiche 6.3 de la TF3)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : à définir • Ministres concernés : Ministre Tellier, Ministre Borsus, Ministre Henry • Partenaires : SPW, UNamur, UCLouvain, Natagora, FUGEA, Farm for good, ULG-Gembloux), Natagriwal, RWDR, Sowalfin 		
Sous-action	Ressources	Délais
<p>Projet 1 : Niveau de la ferme (pour l'ensemble des agriculteurs : inclusion)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer et soutenir le conseil technique en fermes • Gestion des risques financiers liés à la transition <p>Projet 2 : niveau de l'enseignement et de la recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la recherche-action participative et en situation réelle • Développer (en bonne collaboration avec Natagriwal) une expertise d'évaluation de la biodiversité sur les exploitations • Appui au développement du réseau écologique • développer un référentiel technique, • Systématiser l'enseignement de l'agroécologie • Comprendre les logiques d'exploitations <p>Projet 3 : Favoriser la consommation de produits issus de l'agroécologie</p>	<p>Budget : 22 260 000 € / an RH : 13 ETP</p>	<p>Durée : 4 ans Échéance début : C, M & LT</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Développer des campagnes de sensibilisation sur les habitudes de consommation et sur la transition agroécologique • Développer des partenariats avec le secteur privé pour changer le marketing et la communication sur les produits en faveur de meilleurs modes de consommation <p>Projet 4 : niveau politique</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le Plan Stratégique wallon de la PAC post-2020 favorise les pratiques agroécologiques (soutien à l'agriculture biologique, écorégimes ambitieux, conditionnalité renforcée etc.) • Mettre en place une fiscalité incitant la transition agroécologique <p>Projet 5 : niveau 'système' ou de la filière (manque de coordination des acteurs) et des territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnexion horizontale entre agriculteurs novateurs au niveau de chaque filière • Soutenir et créer des filières locales et • Reconnexion verticale • Soutien aux niches d'innovations • Développer une formation d'entrepreneur rural <p>Plus de détails se trouvent dans la fiche n°6.3 de la TF 3</p>		
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
<p>Tous les citoyens Toutes les entreprises Tout le non-marchand Tous les pouvoirs locaux</p>	<p>Type d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : important • Créations d'emploi : important • Cohésion sociale / Inclusion : moyen • Réduction empreinte environnementale : important 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fermes suivies et réalisant un diagnostic biodiversité, Nombre de programmes de recherche-action, Nombre de filières locales et territorialisées assurant des débouchés à prix rémunérateur pour les agriculteurs engagés dans des pratiques « agroécologiques » favorables à la biodiversité, • Nombre de réseaux de fermes innovantes créées et qualification et quantification de ces réseaux, • Nombre de fermes et agriculteurs/agricultrices engagées dans un plan d'action agroécologique, Nombre d'hectares de SAU gérés de façon agroécologique, Présence d'un maillage écologique au coeur des exploitations agricoles (haies, arbres isolés, ...), • Nombre d'heures et de cours agroécologiques aux programmes des études d'agronomie, • Indicateurs de suivi de la biodiversité et des services écosystémiques générés par ces fermes agroécologiques.

Autres informations

Néant.

Fiche 27. Stimuler et amplifier la ‘relève’ des agriculteurs et des producteurs du secteur agricole en créant un écosystème entrepreneurial ‘Fork²’

Description

Il s’agira de mettre en place un cadre pour un véritable écosystème entrepreneurial. Ce dernier devra tenir compte de l’accès au foncier, à un local de transformation, de distribution et/ou de stockage/conservation, aux équipements agricoles ou des installations techniques. Elle offrira également un encadrement sous forme de ‘compagnonnage’ (à l’image de “Wallonie Entreprendre”) ; le tout, pour voir émerger de nouveaux agriculteurs et des projets dans le domaine de l’alimentation, mais aussi pour l’industrie de l’hospitalité.

Pour atteindre cet objectif, il est primordial de : (a) accélérer la transition agroécologique en développant une formation d’entrepreneur rural pour soutenir de nouveaux projets agroécologiques en lien avec l’alimentation ; (b) structurer les filières d’approvisionnement liée à la plateforme-vitrine d’envergure (ou une grande centrale d’achat “amazon” wallon) pour mettre en valeur la création, l’artisanat, les produits et les circuits courts et (c) développer des cantines urbaines de grandes capacités dans les villes et métropoles wallonnes pour approvisionner en produits sains, durables et de proximité.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 3	4.1 Augmenter les volumes de production destinés aux circuits courts et les rendre accessible à un prix juste sur toute la filière	X
Rapport de la Task Force 3	4.3 Mise à disposition de terres agricoles publiques pour le développement d’activité productive	X
Rapport de la Task Force 3	4.7 Etude de diagnostic et de potentiel de la création d’emploi en Alimentation durable	
Rapport de la Task Force 3	4.10 Réaliser un diagnostic rapide en termes de résilience alimentaire	
Consultation citoyenne	Lutter contre la spéculation foncière des terres agricoles / Mettre fin au bail à ferme / Protéger les espaces (une dizaine de propositions)	
Avis n°1455 du CESE	II.3. Digitalisation de la Wallonie, une mesure indispensable pour la réussite de toutes les autres	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 8 : Agriculture, eau, alimentation, territoire et hospitalité	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 3

Objectif

- Augmenter les volumes de production destinés aux circuits courts et les rendre accessibles à un prix juste sur toute la filière (TF 3 4.1)
- Optimiser la logistique et la massification de produits locaux accessibles dans leur diversité à tout moment et où que l’on soit en Wallonie à l’aide d’une plateforme de type « marketplace »/ « Cdiscount » (TF 4.1, CESE)
- Favoriser l’alimentation des collectivités par du local (TF 3 Actions 4.1 & 4.3, CS action 4.3) en
 - Imposant 100% d’alimentation durable dans les cantines d’ici 2025 (TF 4.1)
 - Favorisant le développement de régies communales foncières agricoles dans le cadre d’un plan de soutien à l’installation de jeunes agriculteurs (TF 4.3)
 - Développant des cantines urbaines de grandes capacités dans les villes et métropoles wallonnes pour approvisionner en produits sains, durables et de proximité (CS 4.3)
- Lutter contre la spéculation foncière des terres agricoles / Mettre fin au bail à ferme / Protéger les espaces (une dizaine de propositions citoyenne) via:
 - Finaliser le cadastre régional/local et le programme de mise en location de terre par les régies foncières locales de jeunes agriculteurs (TF 4.3)
 - Créer un écosystème d’éco-entreprenariat (« Fork² ») (CS 4.1)

2 études complémentaires sont proposées par la TF 3 sans que les objectifs finaux aient été définis :

1. Etude de diagnostic et de potentiel de la création d’emploi en Alimentation durable
2. Réaliser un diagnostic rapide en termes de résilience alimentaire

Description

4.1

Au travers d’un market place qui (sous la forme d’un Amazon régional) met à disposition les produits (et pas des producteurs comme « Leclic local ») et optimise les flux pour ne pas obligatoirement passer par un lieu de stockage. Concentrer les flux permet de gérer plusieurs problématiques : approvisionnement, heures de livraison, etc. tout en gardant une transparence sur le pricing.

Get up Wallonia !

Le système de rémunération des externalités positives des exploitations durables permettra de fixer des prix plus justes à leurs productions.

Un plan alimentation durable dans les cantines permet d'atteindre 100% d'alimentation durable dans les cantines d'ici 2030

4.3

Cartographie/cadastre des terres publiques disponibles (travail en cours au SPW ARNE Direction Aménagement foncier rural, Observatoire foncier) et mise à disposition de terrain.

Mutualisation de certains outils entre jeunes agriculteurs pour favoriser l'installation. Créer un cadre de partenariat entre les agriculteurs et les communes wallonnes. Alimentation des collectivités territoriales (cantines, écoles, entrepôts, etc.) et prévisibilité des rentrées commerciales pour les agriculteurs.

Caractère novateur²⁵⁰

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁵¹

Les initiatives locales de mise à disposition de produits dans une logique sous-régionale ont du sens au niveau citoyen mais ne permettent pas toujours d'offrir une diversité de produits pour une grande masse de consommateur.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : à définir • Ministres concernés : C. TELLIER, W. BORSUS, PH. HENRY • Partenaires : selon les projets (FUGEA, FWA, UVCW, Sowalfin, W Alter, citoyens, collectivités, entrepreneurs, partenaires financiers, ...) 		
Sous-action	Ressources	Délais
Projet 1 : Hubs logistiques et ateliers de transformation de produits agroalimentaires locaux (diffusion de l'offre)	Financier : 55M€ RH : 150 employés Sources de financement : Sowalfin & Easy green	2021-2024
Projet 2 : Plateforme(s) numérique(s) de type Market Place (diffusion de l'offre)	Financier : 100 K € RH : / Sources de financement : Sowalfin, SIAW, W Alter	2021-2022 (dès la mise en œuvre des plateformes logistiques du projet 1)
Projet 3 : Mettre les mesures nécessaires en place pour intégrer 100% de produits issus d'un système alimentaire plus durable dans les cantines d'ici 2030. Ces mesures seront définies au sein d'un plan alimentation durable dans les cantines	Financier : 1M € /an RH : 10 personnes	2021-2024
Projet 4 : Rémunération des agriculteurs pour services environnementaux rendus (appui à la transition et juste prix)	Financier : 5M € pour le fonctionnement & 120M€ de préfinancement RH : 5 ETP	2021-2024
Projet 5 : Finalisation du cadastre régional/local et programme de mise en location de terre par les régions foncières locales	Financier : Pour un terrain de 5.000m²: 4.000 € d'équipement 1.000 € de catégorisation et analyse agronomique 5.000 € (3 semaines de travail pour l'organisation de l'appel d'offre et du jury) RH : /	2021 - 2027
Projet 6 : Accompagnement à la création d'activité (lancement dans l'activité agricole / maraîchère) pour nouveaux agriculteurs (et pas uniquement ceux qui exploitent les terres agricoles publiques)	Financier : à définir RH : / Sources de financement : FEDER pour les espaces	2021 - 2025
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs

²⁵⁰ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁵¹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Get up Wallonia !

Type de public : Citoyens : Majorité Entreprises : Majorité Secteur non-marchand : Majorité Pouvoirs locaux : Majorité Autres.	Type d'impacts : <ul style="list-style-type: none">• Opportunités / Marchés : moyen• Créations d'emploi moyen• Cohésion sociale / Inclusion moyen• Réduction empreinte environnementale moyen	Nombre de producteurs et volumes passant par les hubs logistiques. <ul style="list-style-type: none">• Échéance & cible non décrites Chiffres liés à l'approvisionnement des cantines (% aliments locaux et « durables ») <ul style="list-style-type: none">• Échéance & cible non décrites Installation de jeunes agriculteurs par an <ul style="list-style-type: none">• Échéance & cible non décrites Surface de terrains remis en location ou à disposition pour la production locale <ul style="list-style-type: none">• Échéance & cible non décrites
---	--	---

Autres informations

Néant.

Fiche 28. Mettre en place un Plan de soutien à la production de protéines alternatives

Description

Ce plan vise à engager une transition vers des systèmes agricoles diversifiés en production de protéines. Il porte également l'ambition de faire de la Wallonie un leader des protéines alternatives de haute valeur ajoutée pour l'alimentation humaine. Il repose sur un renforcement de l'investissement afin d'accompagner la structuration des filières pour développer et intégrer ces nouvelles productions ainsi que d'un soutien à la recherche et développement.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 3	6.11 Plan de soutien à la production de protéines	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 3

Plan de soutien à la production de protéines pour l'alimentation humaine et l'alimentation animale en Wallonie : Pas prioritaire, priorité à la création de filières 'farines panifiables' qui est plus restreint que la thématique 'protéines'.

Caractère novateur²⁵²

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁵³

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : • Ministres concernés : • Partenaires : 		
Sous-action	Ressources	Délais
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs

Autres informations

Néant.

²⁵² Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁵³ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Fiche 29. Accélérer la transition écologique de la filière de l'élevage et innover au niveau des produits d'origine animale

Description

L'élevage est une activité importante en agriculture et pour les agriculteurs. Au fil de temps, les métiers de cultivateur et d'éleveur se sont progressivement différenciés. Toutefois, l'émergence de la transition agroécologique a mis en lumière l'importance de la synergie des deux activités au sein du métier de l'agriculteur. Des initiatives comme la polyculture-élevage ou/et la production d'énergies renouvelables en lien direct avec l'élevage d'herbivores devraient être explorées et développées, notamment dans le cadre de la stratégie de la nouvelle PAC 2022-2027 et la future filière de production d'hydrogène.

Au niveau technologique, par contre, il faut innover. Il y a lieu d'augmenter la durée de vie des viandes ou produits animaux de manière naturelle. Par une maîtrise optimale des pratiques d'hygiène, de la réfrigération, du packaging et des conditions de conservation, l'objectif est de favoriser l'émergence des « bonnes » bactéries naturellement présentes sur la viande au détriment des bactéries altérantes, avec pour objectif final de doubler la durée de vie des viandes ou produits animaux ou fraîches. Deuxièmement il faut proposer des nouveaux produits pour le "Food service". Actuellement, ce secteur a tendance à se tourner vers des viandes ou produits animaux d'origines lointaines alors qu'une viande de qualité est disponible en Région wallonne. Les produits qui seront développés seront faciles à préparer et présenteront une qualité gustative et nutritionnelle unique. Ces produits seront également mis en avant par leur origine locale et pour le respect du bien-être animal.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	8.1 S'assurer la relève des agriculteurs et des acteurs de terrain du secteur agricole en stimulant de l'innovation dans le secteur alimentaire	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Néant.

Caractère novateur²⁵⁴

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁵⁵

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : • Ministres concernés : • Partenaires : 		
Sous-action	Ressources	Délais
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs

Autres informations

Néant.

²⁵⁴ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁵⁵ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Fiche 30. Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire en modernisant et en digitalisant (IA, Digital Twin...) les centres de tri/de collecte, et soutenir la valorisation des déchets organiques auprès d'opérateurs privés et de collectivités locales

Description

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un levier non-négligeable de la transition écologique. La mise en place de mesures concernant les pertes et le gaspillage alimentaires aura pour vocation de venir en aide à tous les acteurs en repensant une chaîne de valeur alimentaire dans laquelle le gaspillage alimentaire est réduit à son minimum et la valeur tirée des denrées alimentaires portée à son maximum, facilitant ainsi la transition vers une économie circulaire et des systèmes alimentaires plus durables. Pour atteindre ces objectifs, il importera également d'investir prioritairement dans les outils et usages numériques pour partager et traiter les données « just in time » afin d'optimiser la traçabilité et la logistique des flux de matières premières et des déchets.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 3	4.5 Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire	
Consultation citoyenne	Tendre au zéro-déchets / Instauration d'un modèle de bouteille en verre unique et consigné / Instauration d'une consigne sur toutes les canettes contenant des boissons alcoolisées (25+ propositions)	
Avis n°1455 du CESE	II.2. Accélérer le développement de l'économie circulaire et des circuits courts	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 8 : Agriculture, eau, alimentation, territoire et hospitalité	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 3

Nécessité de (1) mesurer le taux de gaspillage sur toute la chaîne et (2) se fixer des objectifs sur ces trois types de gaspillages :

- Le gaspillage sur la chaîne globale de production jusqu'à l'arrivée dans les assiettes ;
- Le gaspillage dans les cuisines collectives ;
- Le gaspillage dans les ménages.

Traité dans Alliance Emploi Environnement (AEE) alimentation.

Avis du CESE

Le CESE recommande en matière [d'économie circulaire] la mise en place de systèmes d'information et de communication entre acteurs économiques sur les matières valorisables.

Conseil stratégique

Connectivité et Coopération : De plus en plus les citoyens intègrent des outils en ligne et numériques dans leur vie quotidienne. Ils ont la possibilité de se connecter et d'interagir directement avec les acteurs de l'agriculture et de l'hospitalité. De véritables réseaux de producteurs, distributeurs et consommateurs se mettent en place progressivement notamment grâce aux outils numériques, en se construisant sur des modèles d'organisations de type collectif, par exemple les coopératives.

(...) Un suivi des matières et des produits « de la fourche à la fourchette » et une guidance alimentaire pour les consommateurs devraient être proposés à ses utilisateurs en intégrant notamment les outils numériques (blockchain et IA).

(...) Les filières d'approvisionnement, tant au niveau des matières premières que des produits finis, seront déployées en privilégiant une approche digitale pour faciliter la traçabilité, le suivi et la distribution. Une telle mesure permettra de mettre plus facilement en place et d'amplifier les circuits d'approvisionnement en produits locaux de qualité à travers toute la Wallonie grâce au soutien notamment d'organismes de soutien logistique de type "Made in....." ou "Manger Demain".

Consultation citoyenne

Dans la consultation citoyenne, 25+ propositions avaient trait à tendre au zéro-déchets / Instauration d'un modèle de bouteille en verre unique et consigné / Instauration d'une consigne sur toutes les canettes contenant des boissons alcoolisées.

Get up Wallonia !

Caractère novateur²⁵⁶

En cours - déjà planifié (dès 2015) - <http://moinsdedechets.wallonie.be/fr/je-m-engage/gaspillage-alimentaire#17actions>

Etat de l'existant²⁵⁷

- Cette mesure est déjà soutenue dans le cadre de plusieurs programmes et subventions : Plan Regal - Circular Wallonia - Alliance Emploi-Environnement (axe "Préserver l'environnement"). Deux évaluations ont déjà eu lieu, et les Plans sont en cours d'implémentation.
- AEE alimentation

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none">• Responsable :• Ministres concernés : C. Tellier• Partenaires :		
Sous-action	Ressources	Délais
Il n'y a pas de sous-action pour cette fiche.	Sur base des informations existantes dans GUW <ul style="list-style-type: none">• Financier ? Non identifié• RH ? Non identifié• Matériel ? Non-identifié	
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs

Autres informations

Néant.

²⁵⁶ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁵⁷ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Fiche 31. Réduire le non-recours aux droits grâce à la numérisation intelligente de l'administration

Description

Il est possible de lutter contre le non-recours aux droits (non take-up) d'une part par des actions facilitant l'accès aux droits (propositions, communication, complexité des conditions), et d'autre part en mobilisant de nouveaux principes de gestion ciblés et efficaces (en matière d'analyse, IA et de OGD) : accès par défaut, automatisation, identification des non-recours en utilisant les outils d'IA dans les bases de données disponibles au niveau de la BCSS. Définir pour chaque droit identifié, l'action adéquate à mettre en œuvre et le rôle des services publics concernés pour mettre en place des itinéraires des usagers.

Le non-recours aux droits sociaux touche les publics les plus vulnérables, c'est de la responsabilité de l'administration de limiter ce non-recours aux droits. La fiche de la Task force 2 est intéressante et assez classique dans son approche : plan d'actions très détaillé, avec un système de statistiques et de mesures, pour essayer d'harmoniser les accès. Le Conseil voudrait inclure des outils d'intelligence artificielle qui permettent d'identifier dans les bases de données des banques carrefour les groupes qui tombent entre les mailles du filet et ne font pas recours à leurs droits. La fiche est assez complète, il faudrait juste compléter le côté numérique.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 2	6.2 Faciliter et automatiser l'accès aux droits des bénéficiaires	X

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 2

L'accès aux droits pour tout un chacun fait partie des principes de base de l'action sociale. Malgré cela, une partie des bénéficiaires, et ce, pour diverses raisons, ne parviennent pas à « trouver le chemin » à l'accès aux droits. Cette situation présente des risques importants pour les bénéficiaires concernés de s'enfoncer davantage dans la pauvreté, avec une difficulté décuplée pour en sortir. Ainsi, la lutte contre le non-recours aux droits permet d'agir de manière préventive et essaie ainsi d'éviter les situations inextricables.

Cette fiche propose ainsi, pour chaque droit, de développer les stratégies les plus adéquates pour éviter le non-recours.

Objectif de l'action : Etablir une stratégie transversale de réduction du non-recours aux droits.

Contexte : la réduction du non-recours aux droits est l'un des piliers de la lutte contre la pauvreté notamment par le fait que cette action permet d'agir de manière préventive.

Approche : Lutter contre le non-recours aux droits et services, en travaillant sur les sept grandes raisons de ce non-recours : la non-connaissance, la non-demande, le nonaccès, la non-proposition, l'exclusion du droit (dégradation de la couverture sociale), la complexité administrative et institutionnelle et multiplicité des conditions d'accès et leur contradiction.

Cette analyse doit déboucher sur la définition d'une stratégie transversale, qui doit préciser pour chaque droit identifié, l'action adéquate à mettre en œuvre : faciliter, simplifier ou encore automatiser l'accès au droit et dématérialisation vs. service avec présence humaine.

Rôle du service public d'élaborer les chemins pour accéder aux droits (cfr. Charte des assurés sociaux) et mise en place des itinéraires des usagers.

Caractère novateur²⁵⁸

En cours.

Etat de l'existant²⁵⁹

Mesure transversale de la note d'orientation du Plan de Sortie de la pauvreté.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)	
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement

²⁵⁸ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁵⁹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : / • Ministres concernés : E. Di Rupo, C. Morreale • Partenaires : SPW SG, IAS, CPAS, SPW fonctionnels, RWLP, UAP, BCSS, etc. 		
Sous-action	Ressources	Délais
<p>Projet 1 : Coordonner une étude ambitieuse qui doit permettre, à partir de ce qui existe déjà et des informations des différentes prenantes, de réaliser un relevé des droits, et pour chacun d’eux, proposer l’action adéquate à mettre en œuvre : faciliter, simplifier ou encore automatiser l’accès au droit. Cette large étude doit déboucher sur un plan d’action priorisé.</p> <p>Description : Cette étude a été commandée par le ministre-président et sera lancée début 2021. Il est important qu’une équipe multidisciplinaire soit mise sur pied au sein du SPW SG afin de coordonner l’étude et d’être en mesure de mettre en place le plan d’action, avec les différentes expertises nécessaires (juridique, informatique, RGPD, etc.). Cette équipe travaillera avec les différents SPW fonctionnels, UAP, référents pauvreté, RWLP, etc.</p> <p>Cet accès aux droits doit être repensé afin que tout un chacun puisse y accéder quel que soit ses aptitudes et les outils dont il dispose (attention à la fracture numérique et à l’analphabétisme). Il faut donc repenser l’accès dans une logique de « parcours usager ». La dématérialisation doit par exemple se combiner avec la possibilité d’un accompagnement personnalisé.</p> <p>L’étude doit également proposer une grille d’analyse des nouveaux droits pour éviter le non-recours (préventivement).</p> <p>Projet 2 : Mise en œuvre progressive du plan d’action proposé à l’étape précédente</p> <p>Description : Implémenter le plan d’action suivant les priorités proposées.</p> <p>L’équipe multidisciplinaire doit être à ce moment pleinement opérationnelle afin de pouvoir mettre en œuvre le plan d’action proposé. En ce qui concerne l’automatisation des droits (lorsque cette solution est privilégiée), il faut exploiter les synergies possibles avec la BCSS, ainsi qu’utiliser les opportunités offertes par l’initiative « My Benefits »* du SPF Sécurité sociale</p> <p>Projet 3 : Suivi et monitoring permanent.</p> <p>Description : Mettre en place, via par l’équipe multidisciplinaire, un suivi et un monitoring permanent de l’accès aux droits, notamment en appliquant la grille d’analyse (projet 1).</p> <p>Projet 4 : Harmoniser les seuils d’accès aux droits.</p> <p>Description : Ce projet se basera sur l’étude préalable mais sera pris en charge par le SPW IAS. Ce projet consiste à proposer des seuils harmonisés de revenu sur lesquels l’ensemble des aides liées aux personnes vont s’appuyer. Ceci inclut aussi la manière de prendre en considération les enfants à charge.</p>	<p>Sur base des informations existantes dans G UW</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financier : 600.000 € pour l’étude (marché public) + projets du plan d’action • RH : 1 ETP SPW SG, 1 ETP SPW IAS • Matériel : Non identifié <p>Les ressources nécessaires sont identifiées comme indisponibles sur un plan et disponibles sur un autre plan. Les ressources nécessaires au marché public pour l’étude relative au non-recours aux droits ont été prévues dans le cadre des moyens du Plan de sortie de la pauvreté.</p> <p>Cependant, les moyens pour la mise en place d’une stratégie préventive pour empêcher le non-recours aux droits (telle que prévue dans le cadre des travaux de la Task force sociale de G UW) ne sont pas disponibles, a priori.</p> <p>Aucune condition préalable nécessaire identifiée.</p> <p>La mesure est identifiée comme n’étant pas éligible à d’autres sources de financement.</p>	<p>Les premiers résultats pourraient être engendrés à MT (3 à 5 ans) et les effets envisagés sont de nature durable.</p>

Get up Wallonia !

Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Le public prioritaire de l'action sont les citoyens (minorité). Cependant, l'automatisation de certains droits (ou leur simplification) pourrait induire un allègement de la charge de travail des pouvoirs locaux et / ou régionaux.	<ul style="list-style-type: none">• Opportunités/marchés : Neutre• Créations d'emploi : Faible• Cohésion sociale/inclusion : Important• Réduction empreinte environnementale : Neutre	% de bénéficiaires qui n'ont pas recours au droit (à décliner pour chaque droit). <ul style="list-style-type: none">• Échéance : 2022 (1ère mesure).• Cible : tendre progressivement vers 0%.

Autres informations

Néant.

Fiche 32. Dans un souci de lutte contre les inégalités structurelles, renforcer la qualité et la généralisation d'une mobilisation renforcée d'un test intégré égalité des chances et multi-discrimination

Description

Le processus de gendermainstreaming rendu obligatoire tant au niveau des directives européennes que dans notre législation : le décret wallon du 11 avril 2014 énonce, en son article 2 §2, l'obligation d'une note de genre annexée à chaque projet de décret contenant le budget général des dépenses ; (art.3 §2) : « pour chaque projet d'acte législatif et réglementaire, un rapport d'évaluation de l'impact du projet sur la situation respective des femmes et des hommes. Ce décret n'est toujours pas intégré dans la classe politique (cf rapport de 2019 sur le Plan genre de 2014-2019) et le "test genre" imposé par le décret n'est pas appliqué. L'action doit s'organiser suivant plusieurs lignes :

- imposer la collecte de données sexuées pour toutes les politiques (y compris les usagers des transports en commun...) pour mettre en évidence l'importance de la dimension du genre dans les différents secteurs de l'action publique ;
- imposer une formation au niveau des responsables administratifs et des cabinets : ils sont les donneurs d'impulsion des politiques ;
- mettre en valeur les initiatives des administrations en gestion interne ou pour leurs actions externes en matière de non-discrimination ;
- organiser une évaluation par un organe externe (et en y associant les parties prenantes comme le CWHF) quant à l'utilisation du test genre (pourquoi il n'a pas fonctionné) et multi-discrimination (assurer la faisabilité, la pertinence par rapport à l'action menée et la cohérence en lien avec les autres politiques du nouveau test)

« Inégalités structurelles » sont les inégalités de genre ou de discrimination pour certains groupes par exemple. La fiche de la Task force 2 est très complète. Cette fiche propose de revitaliser le test genre qui a été mis en place depuis 2017 au niveau des politiques de la Région Wallonne. Néanmoins la fiche nécessite une certaine révision car elle n'inclut pas d'évaluation préalable de l'échec de la mise en œuvre antérieure, or beaucoup de travaux disponibles qui montrent que ces échecs proviennent souvent de la non-sensibilisation et non-formation des directeurs et des cabinets et d'une absence de collecte de données sexuées dans toutes les politiques. Un objectif serait d'avoir une évaluation des organes externes pour dire pourquoi ça n'a pas fonctionné au cours des trois dernières années. Ensuite, avec différentes commissions et des participants régionaux, mettre en place le nouveau test. Impact relativement rapide de cette fiche (à reconfigurer donc) et coût relativement réduit.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 2	5.11 Accroître l'exemplarité des services publics à l'égard de l'emploi de travailleurs potentiellement victimes de discrimination	
Rapport de la Task Force 2	6.4 Test intégré égalité des chances et multi-discrimination	X
Consultation citoyenne	Eviter toute discrimination : aînés, jeunesse, handicapés, non diplômés (35+ propositions)	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Idée 1

Objectif

- Analyser les nouvelles politiques envisagées par le Gouvernement wallon sous l'angle de discriminations potentielles en matière de genre, handicap, origine et de condition sociale.
- L'objectif est de faire en sorte que les politiques menées par le Gouvernement wallon n'engendrent pas de discriminations sur la base des critères repris dans le décret anti-discriminations

Description

- L'approche consiste à : remplacer le test genre par un test générique égalité multi discriminations (20 critères de discrimination du décret anti-discriminations de 2008 modifié en 2019) et de prévoir que celui-ci soit complété en amont de la politique, donc lors de sa conception.
- Périmètre : Critères de discrimination décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discriminations modifié par le décret du 2 mai 2019:
 - 1° la discrimination directe ou indirecte fondée sur la nationalité, une prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique ;

Get up Wallonia !

- 2° la discrimination fondée sur le sexe et les critères apparentés que sont la grossesse, l'accouchement, la maternité, l'allaitement, le changement de sexe, l'identité de genre et l'expression de genre ;
- 3° la discrimination directe ou indirecte fondée sur l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la composition de ménage, la naissance, la fortune, la conviction religieuse ou philosophique, la conviction politique, la conviction syndicale, la langue, l'état de santé, un handicap, une caractéristique physique ou génétique ou l'origine et la condition sociale.
- Consultation citoyenne : Eviter toute discrimination : aînés, jeunesse, handicapés, non diplômés (35+ propositions)
- Autre proposition TF 2 : Accroître l'exemplarité des services publics à l'égard de l'emploi de travailleurs potentiellement victimes de discrimination :
 - Révision des réglementations notamment en ce qui concerne l'obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap (système de sanction positive et négative, politique RH inclusive)

Caractère novateur²⁶⁰

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁶¹

Le test genre a été adopté en 2017. Il est intégré dans les NGW lors du passage en 1ère lecture et comporte 3 questions auxquelles le cabinet compétent doit obligatoirement répondre. La conception de la politique est donc déjà bien entamée et ce test se réduit donc à une formalité. De plus il n'y a aucun contrôle sur le contenu de ces tests et donc leur pertinence. Enfin, ce test est limité au genre.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : SPW IAS • Ministres concernés : Action Sociale – égalité des chances • Partenaires : Haut conseil stratégique 		
Sous-action	Ressources	Délais
<p>Projet 1 : Benchmark Test égalité Région bruxelloise et évaluation du test genre wallon Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer l'équipe bruxelloise, décrire le fonctionnement du test bruxellois, pointer les forces et faiblesses de celui-ci, analyser l'opportunité de le transposer en Wallonie. - Evaluer le test genre wallon et le test ODD (Objectifs développement durable): identifier leurs forces et faiblesses <p>Projet 2 : Fixation du périmètre et élaboration de la méthodologie du test Description : Analyser la faisabilité d'intégrer l'ensemble des critères du décret anti-discri et mise au point d'une méthodologie d'élaboration du test sur la base de la phase 1 : critères repris, intégration dans quelle étape dans le processus d'élaboration d'une politique, suivi donné) Idée : faire appel à un groupe d'experts avec des vues différentes (multidisciplinaire) (issus de différents secteurs de l'administration et de l'associatif).</p> <p>Projet 3 : Elaboration du test Description : Mise au point du canevas utilisé pour le test + manuel d'utilisation</p>	<p>RH : 1 ETP SPW IAS + implication AVIQ (encore à déterminer)</p>	<p>Timing :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase pilote, 2ème semestre 2022, • Généralisation : 2023

²⁶⁰ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁶¹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

<p>Projet 4 : Mise en œuvre « test » du test et transparence du test Description : Démarrage dans un premier temps une phase pilote pour les premiers tests, adapter si nécessaire le canevas utilisé ou le manuel puis le généraliser <i>Remarque : plus de détails se trouvent dans la fiche n° 6.4 de la TF n° 2.</i></p>		
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Tous les citoyens	<p>Type d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : neutre • Créations d'emploi : neutre • Cohésion sociale / Inclusion : important • Réduction empreinte environnementale : neutre 	<p>Nbre de critères visés dans le test</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échéance : 2022 • Cible : Décret anti-discri <p>Nombre de politiques screenées une fois le test opérationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échéance : 2023 <p>Nombre de politiques avec appel au groupe d'experts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échéance : 2023 <p>Nombre de politiques revues suite au test</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échéance : 2023 <p>Nombre de conseillers de cabinet formés à l'utilisation du test</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échéance : 2023

Autres informations

Néant.

Fiche 33. Renforcer la politique des allocations familiales pour la réduction de la pauvreté des enfants

Description

La pauvreté des enfants est considérée comme une insulte au développement d'une société riche comme la nôtre. Elle a un impact important pour le développement de l'enfant (impact long-terme) et une dimension d'inégalité de genre criante (familles monoparentales où la plupart des responsables sont des femmes). L'action propose une série de mesures concrètes : consultation des parties prenantes, construire une base de données récentes (par accès à la BCSS) et mobiliser enfin des outils modernes de simulation (micro/macro) pour analyser des scénarios et leurs impacts en matière de revenus et de sortie de pauvreté, de risque de pièges à l'emploi et d'impact budgétaire. Les premières actions proposent de développer des outils de simulation pour une évaluation ex ante de scénarios envisageables. C'est dans un deuxième temps seulement que des choix politiques pour un nouveau schéma d'Allocations familiales pourrait faire l'objet de débats informés. Cette action est emblématique d'une nouvelle façon de gérer un politique, avec les stakeholders et en recourant à une réelle infrastructure de données et d'évaluation.

Renforcer l'approche de gestion des allocations familiales de la politique elle-même par une approche en matière d'évaluation et de micro-simulation pour pouvoir évaluer ex ante plusieurs scénarios, évaluer leurs impacts et pouvoir si possible mettre en place des politiques qui soient efficaces pour réduire la pauvreté infantile. Double approche de l'administration : une administration plus moderne (évaluation ex post et ex ante) et qui prend appui sur des bases de données.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 2	6.5 Considérer les allocations familiales comme outil de réduction des inégalités	X
Rapport de la Task Force 2	6.8 Garantir l'intérêt supérieur de l'enfant	
Analyse de départ (31/10)	4.1 Démographie, vieillissement et place des aînés dans la société	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 2

Idée 1

Objectif

- Réduire les inégalités en creusant l'écart dans le nouveau système entre l'allocation de base et les suppléments sociaux
- Améliorer la cohérence pour les familles entre l'ancien et le nouveau système

Description

- Approche : la proposition est ainsi d'augmenter les suppléments sociaux du nouveau système afin de réduire les inégalités (ordre de grandeur de 50 €, en fonction de l'impact budgétaire). L'écart augmentant entre allocation de base et suppléments fait rejaillir le risque d'une rupture importante lors du dépassement de l'un des seuils de revenu (= piège à l'emploi). Il faudra ainsi, via des simulations macros et micros, évaluer s'il faut ajouter de nouveaux seuils de revenu et à quel est leur montant, afin d'apporter toute la progressivité nécessaire. L'augmentation des suppléments sociaux ne doit pas être marginale.
 - En ce qui concerne l'ancien système, si l'harmonisation ne paraît pas faisable budgétairement*, il faudrait néanmoins y intégrer les mêmes seuils de revenu, afin d'apporter une meilleure cohérence pour les familles ainsi qu'améliorer la progressivité (éviter les pièges à l'emploi).
 - Un principe à respecter lors de cette réforme : s'assurer qu'il n'y a aucune perte de droit, quelle que soit la situation de la famille (ancien et nouveau système)
 - Une deuxième proposition liée aux allocations familiales est de réfléchir aux possibilités de mutualisation des différentes caisses

Idée 2

Garantir l'intérêt supérieur de l'enfant :

- Contexte : Il existe actuellement un plan de l'enfant 2020 - 2024 en construction (PADE). C'est un plan transversal qui engage tous les ministres à travers l'une ou l'autre de leurs compétences. Il n'est pas définitif et des actions précises doivent encore être définies. Il faudrait consulter le RWLP à ce sujet, avant la finalisation du plan.

Analyse de départ

26,4% de la population wallonne vit dans un ménage en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Caractère novateur²⁶²

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁶³

Le nouveau système mis en place début 2020 privilégie le principe d'égalité entre enfants. Il s'écarte ainsi de l'ancien système (toujours d'application pour les enfants nés avant le 1er janvier 2020) où les différences entre le 1er, 2ème et 3ème enfant étaient très importants, avec également des suppléments d'âge conséquents. Les suppléments sociaux restent sensiblement au même niveau. Le nouveau système ajoute un second seuil de revenu, afin d'assurer une progressivité.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Règlementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : AViQ • Ministres concernés : Ministre De Bue • Partenaires : Comité de branche « Familles » de l'AViQ, BCSS, Caisses d'allocation familiales 		
Sous-action	Ressources	Délais
<p>Projet 1 : Consulter les partenaires et réaliser un tour d'horizon plus large pour présenter l'étude à réaliser Description : Consultation des partenaires et tour d'horizon plus large avec le comité de branche « Familles » de l'AViQ. Il permettra d'affiner l'ensemble des hypothèses afin de pouvoir réaliser les simulations</p> <p>Projet 2 : Obtenir les données de revenu à jour de la Banque Carrefour, afin de pouvoir croiser les données et réaliser des simulations pertinentes Description : Le jeu de données disponible pour les simulations date encore de 2012. Vu les montants en jeu, il est nécessaire de baser les simulations sur des données à jour et complètes (pas sur un échantillon). Les données seraient ainsi disponibles à l'horizon de l'été 2022 (décret + arrêté)</p> <p>Projet 3 : Effectuer les simulations macros puis micros afin de pouvoir fixer les montants, seuils, etc. Description : Les simulations (macro puis micro) permettront de proposer une augmentation réaliste des suppléments sociaux (de l'ordre de 50 €), et de déterminer si des nouveaux seuils de revenu sont souhaitables (combien ? et quel est leur niveau ?) afin d'éviter les pièges à l'emploi. Les simulations micros permettront de s'assurer qu'il n'y a aucune perte de droit quelle que soit la situation (nombre d'enfants, âge, revenu, etc.)</p> <p>Projet 4 : Evaluation technique des modifications à apporter aux systèmes IT actuels Description : Réaliser une évaluation de la difficulté technique, du délai et des budgets nécessaires pour faire évoluer les systèmes IT des caisses et ainsi pouvoir mettre en œuvre la réforme.</p> <p>Projet 5 : Implémentation des modifications dans les systèmes IT des caisses Description : Implémentation des modifications et réalisation des tests nécessaires pour le déploiement</p>	<p>Budget : sera déterminé à partir des simulations (projet 3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Simulations (projet 3) : 2^{ème} semestre 2022 • Implémentation (projet 6) : début 2025 • Etude de mutualisation (projet 7) : 2023

²⁶² Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁶³ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

<p>Projet 6 : Mise en œuvre du nouveau dispositif d'allocations familiales Description : Préparer la mise en œuvre, les formations, les campagnes de communication, ... pour une mise en œuvre réussie du nouveau dispositif + décret modificatif et divers arrêtés d'exécution – modification des messages électroniques,...</p> <p>Projet 7 : Préparer par une étude d'impact pour évaluer les possibilités de mutualisation des caisses Description : L'étude d'impact consiste à réévaluer à l'horizon 2023 les forces en présence des différentes caisses, afin de déterminer si une mutualisation est souhaitable, et quels serait les scénarios à privilégier. La mutualisation doit s'envisager aussi bien au niveau général, qu'un à un niveau plus restreint, avec notamment la mise en commun d'un nouveau système IT.</p> <p>Projet 8 : Mettre en œuvre le projet qui ressort de l'étude d'impact Description : préparer puis mettre en œuvre le projet qui ressort de l'étude d'impact</p> <p>Remarque : plus de détails se trouvent dans la fiche 6.5 de la TF n°2.</p>		
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
<p>Type de public : toutes les familles wallonnes, avec des enfants ayant droit aux allocations familiales</p>	<p>Type d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : neutre • Créations d'emploi : faible • Cohésion sociale / Inclusion : Important • Réduction empreinte environnementale : neutre 	<p>% de bénéficiaires profitant de suppléments sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échéance : 2025 <p>Différentiel entre les allocations de base et les suppléments sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échéance : 2025 •

Autres informations

Néant.

Fiche 34. Offrir une expérience de vie formatrice à tous les jeunes qui le souhaitent

Description

Face aux chiffres de NEET's (14%) et l'évolution du chômage des -25 ans en 2020 (+7.2%), la proposition vise à renforcer l'offre régionale existante (passage de quelques centaines de jeunes soutenus/an à un programme plus ambitieux) accessibles aux jeunes défavorisés (le mécanisme d'accès sera précisé). Le principe est unique (1 jeune ne peut bénéficier que d'une seule aide, il doit donc choisir le programme à privilégier). Cette solution peut avoir un double impact : acquérir des compétences et des soft skills (qui sont souvent identifiées comme lacunaires par les entreprises qui embauchent) et de préparer la relance, d'éviter des 'trous de carrière' et donc tous les risques indirects de perte de confiance en soi...

Les programmes visés sont par exemple : Service citoyen, compagnonnage européen, alternance/stage à l'étranger...

Devant le constat de l'augmentation du chômage des jeunes, une proposition de la Task force et de la consultation citoyenne est d'offrir cette unique expérience. C'est une idée de la Task force qui n'a pas de fiche. Double impact : compétences de soft skills et ne pas avoir de trous dans la carrière. Faire un pas vers la jeunesse est essentiel. Les programmes visés c'est le service civil, le compagnonnage européen, l'alternance à l'étranger...

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 2	6.9 Soutien régional pour une expérience de vie pour les jeunes wallons	
Consultation citoyenne	Promouvoir le Service Citoyen et permettre aux jeunes de s'investir dans la société avant de se lancer dans la vie active (95+ propositions)	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 2

Enjeu : intensifier le dispositif de service citoyen (éco-climatique, compagnonnage, bourses pour séjour à l'étranger, échanges Erasmus, ...) et aboutir à un programme ambitieux à l'instar des Pays-Bas (près de 30 à 40.000 jeunes par an)

Contexte : Il y a une convention avec la plateforme pour le service citoyen qui va prendre fin en 2021. L'objectif est de passer à 1.000 jeunes par an (265 jeunes l'ont utilisé l'an passé). Cette démarche a été très médiatisée au moment de l'accord, mais il n'y a pas encore de retour sur le programme à ce stade.

Au niveau des CPAS, il peut s'agir d'un outil d'émancipation intéressant, mais deux conditions doivent être respectées :

- L'engagement ne peut être un frein à l'emploi (le jeune doit pouvoir en sortir rapidement)
- Attention à la rétribution, pour éviter des jobs déguisés.

Conclusion : il ne s'agit pas d'une action prioritaire pour Get Up Wallonia.

Avis du CESE

Concernant la réforme des aides à l'emploi, plusieurs réunions sont programmées entre les interlocuteurs sociaux et le cabinet Morreale dans les prochaines semaines, l'accès à l'emploi des publics éloignés et des NEET's devrait être abordé dans ce cadre. Il n'y a pas de premières conclusions à ce stade. On notera l'intérêt du Service citoyen en termes d'accrochage des NEETS's à un parcours d'insertion socio-professionnelle ou d'élaboration d'un projet ainsi que les résultats des projets pilotes « Coup de boots », menés par le Forem en partenariat avec les organisations syndicales, qui donnent de très bons résultats en termes de reprise de formation et de mise à l'emploi.

Consultation citoyenne

Dans la consultation citoyenne, 95+ propositions avaient trait à promouvoir le Service Citoyen et permettre aux jeunes de s'investir dans la société avant de se lancer dans la vie active.

Caractère novateur²⁶⁴

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁶⁵

Service citoyen, garantie jeunesse (projet Coup de Boost à l'arrêt), compagnonnage européen, corps de solidarité européen.

²⁶⁴ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁶⁵ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Règlementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : • Ministres concernés : E. Di Rupo, C. Morreale • Partenaires : 		
Sous-action	Ressources	Délais
Il n'y a pas de sous-action pour cette fiche.	<p>Sur base des informations existantes dans G UW</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financier : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour le Service citoyen : en fonction de la volonté (maintien ou extension du volume actuel) ○ Pour le coup de boost : Année 1 : 544.000 € Année 2 : 952.000 € (uniquement les assistants sociaux) • RH : non identifié • Matériel : non-identifié <p>Les ressources nécessaires sont identifiées comme indisponibles. Les ressources manquantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service citoyen : Les moyens sont disponibles dans le cadre de la convention actuelle, pas encore au-delà • Coup de boost : Besoin de conseillers et d'assistants sociaux complémentaires <p>Une condition préalable nécessaire pour le coup de boost : confirmation du statut de demandeur d'emploi entre 18 et 25 ans (focus Neets)</p> <p>La mesure est identifiée comme éligible à d'autres sources de financement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service citoyen : FSE, participation des Communes, Fédéral (si création d'un statut pour les jeunes en Service Citoyen), etc. • Coup de boost : FSE 	Sur base des informations existantes dans G UW, les premiers résultats pourraient être engendrés à MT (3 à 5 ans) et les effets attendus sont de nature durable.
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
<p>Citoyens, secteur non-marchand et pouvoirs locaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service citoyen : Les jeunes sont le public bénéficiaire premier de cette action. Cependant, réalisant leur service citoyen auprès d'acteurs du non-marchand ou de pouvoirs locaux, on peut aussi les compter comme public bénéficiaire. • Coup de boost : Les neets de 18 à 25 ans 		

Autres informations

Néant.

Fiche 35. Augmenter les places de crèche et en moduler le coût

Description

En augmentant le nombre et la qualité des places d'accueil (subventionnées ou pas) dans la petite enfance, des freins à l'entrée/au maintien sur le marché de l'emploi d'une partie de la population en âge de travailler (principalement des femmes) seraient levés. Les effets seraient multiples et bénéfiques en termes de santé et bien-être, d'égalité des chances et d'emploi (direct et indirect) avec comme conséquence globale une réduction attendue de la pauvreté. La question du coût (dont le mécanisme de progressivité) pourrait être intégré à cette action.

Pas de fiche, ça ressort de la consultation citoyenne. C'est le Conseil qui avait émis cette idée-là. Le Conseil est bien conscient que c'est de la compétence de la FWB mais la RW pourrait intervenir dans le cadre du plan de réhabilitation des logements publics. L'idée est d'augmenter le nombre de place en crèche afin d'amener sur le marché du travail tout un pan de la population qui n'y est pas.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Consultation citoyenne	Faciliter la vie professionnelle de qualité des jeunes parents par le développement des crèches (une dizaine de propositions)	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 9: Environnement, Santé, aînés et petite enfance	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Avis du CESE

Néant.

Conseil stratégique

Accueil Petite Enfance

3 axes et une nouvelle formation :

- 1) Une programmation plus ciblée : grandes villes et zones rurales (IWEPS, 2013)
- 2) Une révision de la participation financière des parents : contribution progressive.
- 3) Une réflexion sur un continuum de l'éducation des enfants âgés de 0 à 6 ans : structure commune.
- + Améliorer le niveau de qualification et de formation des accueillant(e)s pour enfants et organiser une nouvelle filière de bachelier en éducation de la petite enfance.

Consultation citoyenne

Dans la consultation citoyenne, 10+ propositions avaient trait à faciliter la vie professionnelle de qualité des jeunes parents par le développement des crèches.

Caractère novateur²⁶⁶

En cours.

Etat de l'existant²⁶⁷

Plans Cigogne.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)	
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation
Gouvernance	
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : • Ministres concernés : V. De Bue/C. Morreale/C. Collignon + FWB (BL) 	

²⁶⁶ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁶⁷ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

• Partenaires :		
Sous-action	Ressources	Délais
Il n'y a pas de sous-action.	<p>Sur base des informations existantes dans G UW</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financier : <ul style="list-style-type: none"> ○ 212 millions pour la construction pour les 3.505 places subsidiées ○ 102 millions pour les 1960 places non-subsidiées ○ 306 millions pour la rénovation • RH : • Matériel : <p>Les ressources nécessaires sont identifiées comme disponibles.</p> <p>Les conditions préalables nécessaires sont l'octroi d'un permis d'urbanisme.</p> <p>L'action est identifiée comme éligible à d'autres sources de financement : RRF 89 millions / PPP 408 millions/ ONE 13 millions / PV locaux & ASBL & interco 36 millions</p>	<p>Les premiers résultats pourraient être engendrés à CT (1 à 2 ans). Les effets attendus sont de nature durable.</p>
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Citoyens, entreprises, secteur non-marchand et pouvoirs locaux.		

Autres informations

Néant.

Fiche 36. Créer les réseaux locorégionaux de santé et revoir le financement des structures

Description

Traiter la thématique de l'intégration des systèmes de santé dans Get up Wallonia est une opportunité unique qui permettra également de répondre aux enjeux à plus long terme tant dans la prévention des maladies chroniques, que dans l'orientation du citoyen vers le bon acteur ou son accompagnement dans des soins de longue durée. La fiche a l'air complète, bien ficelée et l'idée du « référent santé » pour chaque wallon est potentiellement implémentable rapidement.

Il y a une fiche très complète dans la Task force 2. L'idée générale est d'intégrer les systèmes de santé afin d'améliorer la prévention. Fiche bien ficelée, idée d'un référent santé derrière. Le Conseil pense que la fiche est facilement implémentable car très complète. Cette fiche fait également l'objet d'un consensus dans la Task force 2.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 2	8.1 Les réseaux locorégionaux pour une vie de qualité (RLViQ)	X
Rapport de la Task Force 2	8.2 Pour une cohérence institutionnelle de la santé (déploiement, anticipation & prospective)	X
Rapport de la Task Force 2	8.5 Alliance PSE-AViQ	
Avis n°1455 du CESE	II.8. Une attention particulière pour les services et métiers essentiels au bien-être de la population dans le domaine de l'aide et des soins	
Analyse de départ (31/10)	4.2. Place du secteur de la santé, des soins et de l'aide dans la société	
Analyse de départ (31/10)	Benchmark Suède	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force

Idée 1 : Les réseaux locorégionaux pour une vie de qualité

Objectif

Modifier en profondeur le système en responsabilisant les acteurs et en finançant les structures via les réseaux de soins locorégionaux sur base du territoire couvert. La Task force a donc identifié certaines balises qui devront être prises en considération pour qu'à la fois, tous les acteurs (Cure, Care & Usagers) partagent le même objectif de santé, et qu'une simplification du système soit favorisée, impulsée par les acteurs eux-mêmes. Le rassemblement des acteurs sur 8 territoires contigus permettra également que l'ensemble des services (promotion de la santé, 1^{ère} ligne, 2^{ème} ligne, résidentiel) offerts à la population soient représentés, tout en gardant une proximité suffisante pour faciliter la coordination sur le terrain

Description

Bien que complexe à mettre en œuvre, l'implication des acteurs dans sa concrétisation alliée à la communication d'une volonté politique claire et communiquée à l'ensemble du secteur et des citoyens sont de nature à lever les incertitudes pouvant exister, et dès lors à soutenir les initiatives en cours (Be Hive, plan WaPPS, ...) ou à venir (ex : assises de la première ligne, IRSS-UCLouvain & PAQS). Compléter cette volonté en proposant un projet de contour de ce à quoi pourrait ressembler un système de santé wallon plus intégré doit permettre d'intégrer les priorités politiques concernant les zones à couvrir, et de quelles manières, et les services à y garantir.

La Task Force a dès lors mis en avant quelques éléments prioritaires à intégrer dans la future articulation du système de santé en Wallonie :

- 1) La taille des réseaux doit être suffisante pour intégrer l'ensemble des besoins en santé du territoire couvert. La Task Force estime que pour couvrir l'ensemble de la Wallonie 8 réseaux seront nécessaires ;
- 2) L'organisation des différents réseaux sera définie en collaboration avec les acteurs de terrain. Elle devra inclure des mécanismes d'auto et hétéroévaluation visant à ce que le système soit apprenant, qu'il puisse remettre en question ses pratiques et innover. Elle doit également permettre d'identifier les besoins de la communauté, anticiper et gérer les risques ainsi qu'être interconnecté au reste du système de santé ;
- 3) La promotion et la prévention à la santé sont les premiers leviers qui permettront la concrétisation des actions du réseau et la visibilité pour le citoyen du changement opéré.

Structurer la réflexion sera indispensable si on veut avancer de manière cohérente, et construire un système efficient et pérenne. C'est notamment pourquoi il est nécessaire de se coordonner avec les différentes actions prévues et en cours afin que celles-ci puissent converger vers un objectif commun et non vers une dispersion des moyens

Approche des réseaux :

Get up Wallonia !

Création d'un écosystème coordonné qui permet l'inclusion et l'orientation efficace des citoyens (au niveau local), une réelle intégration, concertation et optimisation des projets sur le territoire (au niveau local régional), un financement structuré des actions en santé (promotion, prévention, santé mentale, chronique, trajets de santé) et une articulation entre les lignes de soins, sur la base du principe de subsidiarité.

Création d'un référent local de santé. Par le mécanisme de la PSW, le citoyen pourra directement bénéficier d'une consultation PPS, d'une évaluation des besoins de santé ou d'une orientation vers un autre acteur spécifique

Nécessité que l'organisation définie soit centrée sur le citoyen et non sur le prestataire

Périmètre des réseaux : Les RLS seraient établis sur les mêmes territoires que les 8 réseaux hospitaliers que compte la Wallonie (même territoire que les OST et que les CLPS à terme).

Idée 2 : Cohérence institutionnelle de la santé

Objectif

- Aligner les besoins de terrain, de l'administration et la vision politique
- Meilleure pouvoir de négociation en cas de revue des compétences (exemple négociation sur les budgets liés à l'INAMI et maximum à facturer, Wallons pénalisés sur le forfait maladie chronique)
- Anticipation de l'évolution avec une mise à l'agenda de l'administration
- Réduction des délais de prise en main des compétences

Description

Evaluer et analyser l'impact des transferts de compétences liés à la 6^{ème} réforme de l'état et la répartition entre les entités fédérales et fédérées (régions & communautés) de manière rétrospective et prospective

Description : Identifier les chevauchements et écarts qui entravent la cohérence de la gestion des compétences en région Wallonne. Sur base d'hypothèses, évaluer l'impact de décisions en termes de résultats, de mise en œuvre et d'organisation

Désigné un délégué à l'optimisation de la gestion des compétences wallonnes régionales de manière transversale

Description : Une fonction politique qui est rattachée à la présidence et qui s'appuie sur une cellule, les cabinets et l'administration régionale. Il coordonne et s'assure d'identifier les difficultés rencontrées dans l'exercice des compétences. Il conseil le gouvernement wallon dans la perspective d'une éventuelle future réforme institutionnelle.

Idée 2 : Alliance PSE-AviQ

Objectifs

Renforcer les PSE par l'AViQ et intégrer le plan de promotion de la santé pour que les objectifs soient communs à toutes les structures.

Avis du CESE

Objectifs

Pour favoriser une anticipation, une adaptabilité et une réactivité des services dans cet objectif d'une offre de service de qualité et accessible, il convient également de favoriser notamment l'autonomie de gestion des opérateurs et leur capacité d'investissement.

Dans ce cadre, une attention doit être portée sur :

- une réflexion relative à une modernisation des modes de financement, pour les rendre plus efficaces et adaptés aux secteurs, tout en maintenant une distinction entre le financement qui relève des frais de fonctionnement de ceux relevant des normes d'encadrement et de volume de l'emploi ;
- une simplification et un allègement des contraintes et charges administratives des opérateurs (généralisation du principe de confiance, soutien du principe « only once » via le développement du cadastre de l'emploi non-marchand (CENM),...) tout en garantissant à l'administration son pouvoir de contrôle a posteriori (notamment sur les normes d'encadrement, la qualité du service, ...)
- une adaptabilité des objectifs à réaliser et prise en compte de l'évaluation et de la valorisation de l'impact social des activités dans le domaine social.

Il s'agit d'exploiter également l'ingéniosité des entreprises et des services à répondre aux besoins de la population et à leur évolution, notamment par un soutien à l'innovation sociale et favoriser le transfert de connaissances et la recherche partenariale entre centres de recherche et opérateurs du secteur dans le cadre des appels à projets lancé par l'administration

Analyse de départ

Benchmarking : Suède

Get up Wallonia !

Le pays dépense relativement peu pour les soins hospitaliers mais se concentre plutôt sur les soins ambulatoires et les soins de longue durée. Ceci dans l'objectif de poursuivre une stratégie adoptée il y a quelques années déjà, à savoir celle de déplacer les soins hospitaliers vers les soins primaires ou les soins de longue durée.

Bien que l'accessibilité soit une préoccupation nationale majeure, la structure régionale en 21 comtés implique, de facto, une disparité dans la couverture des services octroyés

Caractère novateur²⁶⁸

Commentaire de B Lelubre (consortium) : Pas décrit comme novateur textuellement.

Ce qui a été expliqué en TF. Si je peux faire la synthèse des discussions en séance :

- Modèle de financement remanié
- Mise en œuvre avec le secteur
- Création & identification univoque d'une fonction de référent non-médecin qui aide à l'orientation dans le système de santé

Etat de l'existant²⁶⁹

Analyse de départ :

Le coût-efficacité des services publics liés à la santé pourrait être amélioré. Les dépenses de santé publique totales ont augmenté ces dernières années, passant de 8,9% du PIB en 2006 à 10,3% du PIB en 2017, ce qui est supérieur à la moyenne européenne actuelle.

Le système de soins de santé fonctionne correctement en Belgique en ce qui concerne la fourniture des soins intensifs dans les hôpitaux. Cependant, les politiques de santé publique et de prévention pourraient être renforcées pour réduire certaines inégalités, mises en avant par une différence d'espérance de vie entre les classes socio-économiques. Une politique de prévention plus forte et mieux coordonnée ainsi qu'un renforcement des soins primaires pourraient aider à combler ces inégalités en matière de santé

Analyse de départ & Task force :

Une série de dispositifs de type « réseau » se sont développés, à l'initiative des différents niveaux de pouvoir selon leurs compétences, sur des thématiques spécifiques : centres locaux de promotion de la santé, plateformes de santé mentale, services intégrés de soins à domicile (SISD), relais social et santé, réseaux 107, Ces évolutions ont rendu le paysage des soins de santé complexe au niveau local, nécessitant des efforts importants de coordination.

Ce besoin de coordination est renforcé par une disparité et une non-connaissance de vers qui orienter le citoyen; une PPS pas ou peu intégrée dans les pratiques de terrain à l'exception des ASI; une Santé mentale et santé physiques distinctes et assez imperméables

Task Force :

La crise a démontré que la complexité de l'organisation des compétences a entraîné des difficultés complémentaires pour mettre en œuvre certaines mesures nécessitant une forte concertation entre les niveaux de pouvoir (dépistage, tracing, mise en place de structures intermédiaires, vaccination, ...) pour aboutir parfois à un report, des délais de mise en œuvre plus importants ou une baisse de l'ambition initiale.

Une réflexion et une anticipation sur d'éventuels changements de l'organisation des compétences sont donc nécessaires en vue de défendre les besoins de la Wallonie, faciliter la mise en œuvre de mesures, l'organisation des soins de santé et/ou améliorer son efficacité.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)	
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement
<input type="checkbox"/> Règlementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation
Gouvernance	
<ul style="list-style-type: none">• Responsable : selon les parties essentiellement l'AViQ• Ministres concernés : Santé & ministre-président• Partenaires : acteurs de terrain de la santé, acteurs de la formation, autorités locales, organismes assureur wallons	

²⁶⁸ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

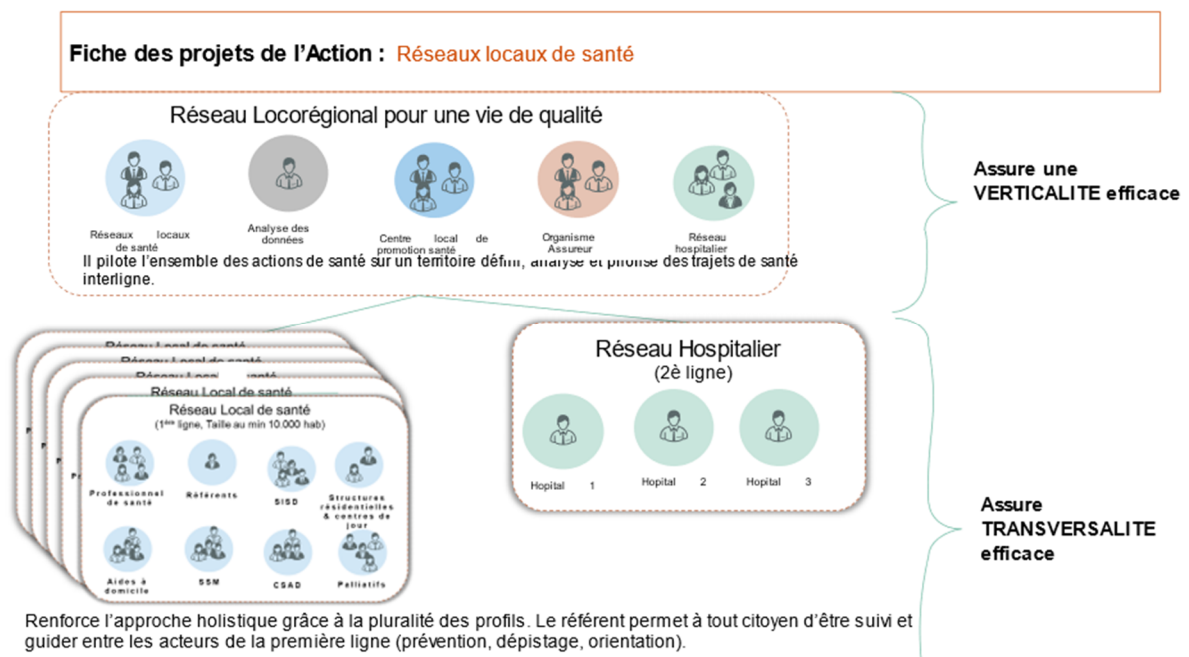
²⁶⁹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Sous-action	Ressources	Délais
Réseaux locorégionaux pour une vie de qualité	<p>Sur base des informations existantes dans G UW</p> <ul style="list-style-type: none"> Financier 600.000 RH : 5ETP Matériel : à déterminer <p>La nature de l'action la rend-t-elle éligible à des financements autres que régionaux ? non-évalué</p> <p>Citez la/les source(s) de financement à laquelle/auxquelles l'action pourrait être éligible (ex : FEDER, PPP, ...)</p> <p>Les ressources (compétences, équipements, infrastructures, opérateurs, ...) sont-elles disponibles actuellement en Wallonie pour réaliser cette action ? oui</p> <p>Quelles sont les ressources manquantes en termes de compétences, d'équipements, d'infrastructures, d'opérateurs, ... ?</p> <p>Il y a-t-il des conditions préalables à la mise en œuvre et/ou au succès de l'action ? implication du secteur dans sa mise en oeuvre</p> <p>Quelles sont les conditions préalables ? (conditions normatives, techniques, ...)</p>	<p>Sur base des informations existantes dans G UW, les premiers <u>résultats</u> pourraient être engendrés à CT (1 à 2 ans), MT (3 à 5 ans), LT (> 5 ans) ? Court Terme. Les premiers résultats sont anticipés dès 1 à 2 ans</p>
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
<p>Dans quelle mesure l'action bénéficie-t-elle à chaque public : tous, majorité, minorité, aucun ? Tous</p> <p>Type de public : citoyens, entreprises, secteur non-marchand, pouvoirs locaux, autres.</p> <p>Les bénéficiaires sont à la fois les citoyens & les professionnels du secteur de la santé</p>	<p>Dans quelle mesure (important, moyen, faible, neutre, négatif) l'action a-t-elle un effet sur les différents types d'impacts ?</p> <p>Type d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> Opportunités / Marchés : neutre Créations d'emploi : neutre Cohésion sociale / Inclusion : important Réduction empreinte environnementale : neutre 	<p>1. Nom : Couverture territoriale des réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Description : / Échéance : 7/2021 Cible : 100 % de la Wallonie est couverte <p>2. Nom : Nombre Réseaux ayant accès à un tableau de bord santé de sa population</p> <ul style="list-style-type: none"> Description: / Échéance: 9/2022 Cible: Tableau de bord disponible <p>3. Nom : Constitution des réseaux locaux au sein des 8 réseaux régionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Description:/ Échéance: 9/2023 Cible: Les réseaux locaux sont institués <p>4. Nom : Pourcentage de la population ayant bénéficié d'une consultation PS sur une année, selon les groupes prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Description: / Échéance: 9/2024 Cible: 60% par groupe prioritaire
Sous-action	Ressources	Délais
Cohérence institutionnelle de la santé (déploiement, anticipation & prospective)	<p>Sur base des informations existantes dans G UW</p> <p>Financier 600.000</p> <p>RH : /</p> <p>Matériel : à déterminer</p> <p>La nature de l'action la rend-t-elle éligible à des financements autres que régionaux ? non-évalué</p> <p>Citez la/les source(s) de financement à laquelle/auxquelles l'action pourrait être éligible (ex : FEDER, PPP, ...)</p>	<p>Sur base des informations existantes dans G UW, les premiers <u>résultats</u> pourraient être engendrés à CT (1 à 2 ans), MT (3 à 5 ans), LT (> 5 ans) ? Avant la fin de la législature (MT)</p>

	<p>Les ressources (compétences, équipements, infrastructures, opérateurs, ...) sont-elles disponibles actuellement en Wallonie pour réaliser cette action ? oui</p> <p>Quelles sont les ressources manquantes en termes de compétences, d'équipements, d'infrastructures, d'opérateurs, ... ?</p> <p>Il y a-t-il des conditions préalables à la mise en œuvre et/ou au succès de l'action ? /</p> <p>Quelles sont les conditions préalables ? (conditions normatives, techniques, ...)</p>	
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
<p>Dans quelle mesure l'action bénéficie-t-elle à chaque public : tous, majorité, minorité, aucun ? Tous</p> <p>Type de public : citoyens, entreprises, secteur non-marchand, pouvoirs locaux, autres. Citoyens</p>	<p>Dans quelle mesure (important, moyen, faible, neutre, négatif) l'action a-t-elle un effet sur les différents types d'impacts ?</p> <p>Type d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : important • Créations d'emploi : important • Cohésion sociale / Inclusion : important • Réduction empreinte environnementale : neutre 	Indicateurs non-définis

Autres informations

Schémas :



Plan de mise en œuvre des réseaux :

Fiche des projets de l'Action : Réseaux locaux de santé

Projets	Gouvernance	Ressources	Délais
<p>Projet 1 : Définir les territoires avec des modules adaptables</p> <p>Description : Mettre à disposition la territorialisation des acteurs en vue de rapprocher l'offre des besoins de manière équitable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ► Responsable : GW AV/IQ – DRSVP et DPPS ► Partenaires : Ecoles de Santé publique, Géographie de la Santé (Fac Namur) 	<ul style="list-style-type: none"> ► Budget : 100 000 € ► RH : 1 ETP A6 (pendant 6 mois) 	<ul style="list-style-type: none"> ► Durée : 2021 (4 mois)
<p>Projet 2 : Faire une proposition de base sur le maillage lors des Assises de la première ligne et s'accorder avec les acteurs sur les balises de fonctionnement des réseaux locorégionaux de 1ère ligne</p> <p>Description : Concertation avec acteurs pour identifier le meilleur maillage au niveau régional et local pour tenir compte des besoins et répondre par l'offre existante ou s'adapter, sur un minimum de services. Appui géographie de la santé</p> <p>Stratégie : Inclusive par rapport à 0000 Soins intégrés et malades chroniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ► Responsable : GW AV/IQ ► Partenaires : Acteurs de la 1ère ligne et représentants de patients 	<ul style="list-style-type: none"> ► Budget : Cadre Assises ► RH : existant + création équipe projet AV/IQ avec renfort 1 ETP chef de projet 	<ul style="list-style-type: none"> ► Durée : Juin 2021 – Sept 2021
<p>Projet 3 : Créer les réseaux locorégionaux de 1ère ligne en laissant le libre choix de l'inscription dans le réseau (en fonction des balises définies)</p> <p>Description : Subside pour constituer le cadre juridique et les conventions entre les parties.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ► Responsable : Acteurs de la 1ère ligne et représentants de patients ► Partenaires : GW AV/IQ 	<ul style="list-style-type: none"> ► Budget : 80.000€ ► RH : existant 	<ul style="list-style-type: none"> ► Durée : Sept 2021 – Sept 2022
<p>Projet 4 : Définir le rôle de référent avec la première ligne</p> <p>Description : sur base de la proposition de maillage et des balises, définir les missions du référent en santé avec la 1ère ligne et les représentants de patients. Le référent accompagne le citoyen dans l'établissement de son bilan et de ses besoins pour l'orienter dans le réseau, qq soit sa situation en vue de vivre en santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ► Responsable : GW AV/IQ ► Partenaires : 1ère ligne, prévention et promotion, formation (hautes écoles) 	<ul style="list-style-type: none"> ► Budget : ► RH : existant 	<ul style="list-style-type: none"> ► Durée : Sept 2021 – Déc 2021

Get Up Wallonia Date de la version :

Novembre 2020 3

Fiche des projets de l'Action : Réseaux locaux de santé

Projets	Gouvernance	Ressources	Délais
<p>Projet 5 : Faire évoluer les formations pour disposer d'une offre de référents en santé de 1ère ligne</p> <p>Description : Formation ouverte aux personnes avec formation de base (pour être opérationnel rapidement) avec modules à acquérir selon formation de base</p>	<ul style="list-style-type: none"> ► Responsable : Formation ► Partenaires : AV/IQ, 1ère ligne, représentants patients dont OAW 	<ul style="list-style-type: none"> ► Budget : Budget formations FWB ► RH : 1 ETP AV/IQ – développement expertises pour adéquation formations et besoins 	<ul style="list-style-type: none"> ► Durée : Janv 2021 – sept 2022
<p>Projet 6 : Donner une 1ère mission concrète aux réseaux locorégionaux de 1ère ligne</p> <p>Description : Construire le plan à 5 ans en termes de déploiement du réseau au niveau locorégional et définir la ou les priorités, en termes d'actions à mener sur la base du WAPPS (Plan promotion et prévention santé) jusqu'en 2023 où début opérationnalisation.</p> <p>Répartir les actions entre les acteurs de terrain et constituer les réseaux locaux => enrichissement des compétences</p> <p>Stratégie : actions concrètes en collaboration => gouvernance et incitant</p>	<ul style="list-style-type: none"> ► Responsable : Réseaux ► Partenaires : AV/IQ, représentants 1ère ligne et des patients, dont OAW 	<ul style="list-style-type: none"> ► Budget : Budget PPS avec moyens suppl prévus en 2020 ► RH : AV/IQ, équipe projet réseaux DPPS 	<ul style="list-style-type: none"> ► Durée : Sept 2022 – Déc 2022
<p>Projet 7 : Début du financement du référent par le réseau</p> <p>Description : Incitant : financement dégressif partiel apd 2023 et 25% en moins par an apd 2024 pour déplacer le financement existant vers le réseau qui décide de son affectation en fonction des priorités</p> <p>Définir avec les acteurs les priorités en termes de publics cibles pour les actions du référent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ► Responsable : Réseaux ► Partenaires : AV/IQ 	<ul style="list-style-type: none"> ► Budget : progressif (adhésion de la population et publics cibles) ► RH : AV/IQ, équi projet réseaux DPPS + DTF 	<ul style="list-style-type: none"> ► Durée : Janv 2023 - 2024
<p>Projet 8 : Inclure les consultations des référents dans le système de protection sociale wallonne</p> <p>Description : Négociation des modes de rétribution du référent entre les OAW et les représentants de la première ligne, dans le cadre de la gestion paritaire. Forfait à l'heure ou paiement à l'acte en fonction d'une progressivité selon les publics cibles prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ► Responsable : Gestion paritaire ► Partenaires : mutuelles, représentants 1ère ligne 	<ul style="list-style-type: none"> ► Budget : pour 2023, 1er budget en fonction publics cibles prioritaires ► RH : AV/IQ, secrétariat gestion paritaire – appui DRSVP 	<ul style="list-style-type: none"> ► Durée : Sept 2022 – Déc 2022

Get Up Wallonia Date de la version :

Novembre 2020 4

Fiche des projets de l'Action : Réseaux locaux de santé

 Projets	 Gouvernance	 Ressources	 Délais
<p>Projet 9 : Créer un tableau de bord wallon du projet</p> <p>Description : Le tableau de bord sera la base de la tour de contrôle du dispositif. Il intègre la participation de l'IMA, des observatoires provinciaux et de l'IWEPS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Responsable : DSVP, AVIQ ▶ Partenaires : IMA, Provinces, IWEPS 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Budget : 160 000 € ▶ RH : 2 ETP (dont 1 IWEPS) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Durée : Sept 2021 – Sept 2022
<p>Projet 10 : Développer des applications mobiles de suivi de la santé pour les Wallons</p> <p>Description : Il s'agit d'inscrire les Wallons dans l'utilisation d'app destinées à les soutenir dans leurs démarches liées à l'alimentation saine et équilibrée, à l'activité physique et aux mesures d'hygiène dans un but de réduire les maladies chroniques, dès le plus jeune âge en rendant es applications accessibles à tous, sans marchandisation ni lien avec les GAFA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Responsable : RSW, AVIQ ▶ Partenaires : OAW 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Budget : 500 000 € ▶ RH : AVIQ, AdN 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Durée : 2023

Fiche 37. Garantir une meilleure information sur la disponibilité et la qualité des lieux d'accueil des seniors

Description

L'action vise d'une part à récolter, centraliser et rendre accessible les informations sur les places d'accueil disponibles, et d'autre part à créer un système d'évaluation des MR/MRS. C'est une action facile à mettre en œuvre et cela ne devrait pas demander trop de ressources financières. Cela peut être mis en route rapidement. Et c'est visible et ça concerne un pan de la population qui vient d'être durement touché.

Ici on a appris récemment que la Région Wallonne est en train de rattraper son retard par rapport à la Flandre. Il y a cette idée d'assurance dépendance, il y a eu la reconnaissance de l'aidant proche... on va dans la bonne direction. La Task force 2 propose de rendre accessible toutes les informations sur les places d'accueil disponibles et le Conseil propose de rajouter un système d'évaluation de ces maisons de repos parce que si on réduit l'asymétrie d'information, ça pourrait améliorer la qualité de vie dans ces maisons de repos.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 2	9.5 Améliorer la disponibilité d'informations de qualité au grand public	
Rapport de la Task Force 2	9.6 TripAdvisor des places disponibles en structure d'hébergement	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Néant.

Caractère novateur²⁷⁰

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁷¹

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Règlementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : • Ministres concernés : • Partenaires : 		
Sous-action	Ressources	Délais
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs

Autres informations

Néant.

²⁷⁰ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁷¹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Fiche 38. Digitaliser complètement les données de santé de manière structurée

Description

Conformément à l'avis rendu dans le cadre du PRR, il est important d'accélérer le partage effectif des données de santé entre tous les acteurs et ce en digitalisant intégralement le dossier de santé des citoyens wallons de manière structurée et intégrée. L'objectif de ce changement organisationnel permettrait d'améliorer et de transformer le système de santé au sens large, particulièrement dans ses missions préventives et diagnostic, avec pour corollaire un impact sur sa mission curative. La fiche est très précise. Il faut directement s'y référer et l'implémenter.

Cette action a été reprise dans le Plan de Relance et de Résilience. Fiche très complète et agenda bien ciblé, forme de consensus entre la Task force 1 et la Task force 2 à ce sujet.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	4.5 Engager un plan de déploiement de services en e-santé sur l'ensemble du territoire wallon	X
Rapport de la Task Force 2	9.1 Digitalisation complète des données de santé de manière structurée	X
Rapport de la Task Force 2	9.5 Améliorer la disponibilité d'informations de qualité au grand public	
Analyse de départ (31/10)	4.2. Place du secteur de la santé, des soins et de l'aide dans la société	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force

Les TF se rejoignent sur l'objectif suivant :

- Digitaliser intégralement le dossier de santé des citoyens wallons de manière structurée et intégrée.

La TF 2 est plus précise sur la description d'une digitalisation intégrée :

- Toutes les dimensions de la santé : physique, psychique, sociale ;
- Toutes les actions : dépistage, prévention, curatif, palliatif, recherche et gouvernance ;
- Tous les acteurs : patient et son entourage, soignants, éducateurs, assistants sociaux, aides à domicile, case managers, chercheurs et administrateurs du système, ... ;
- Tous les secteurs : résidentiels (hôpitaux, maisons de repos, ...) et ambulatoires (Réseaux Locaux de santé, maisons médicales, cabinets privés, ...)
- De la naissance à la mort.

La TF 2 résume les actions à entreprendre comme suit :

- Développer sa propre vision stratégique pour la e-santé, chose qui n'a pour le moment jamais abouti en Wallonie ;
- Activer ses propres leviers pour atteindre ses objectifs en coordonnant les actions au nouveau fédéral, communautaire et régional ;
- Conditionner l'octroi de subsides aux projets e-santé à leur intégration à la vision régionale et son cadre d'interopérabilité ;
- Actionner sa compétence d'agrément des acteurs de la santé pour contraindre ceux-ci à opérationnaliser la vision stratégique ;
- Définir des projets prioritaires et vérifier leur mise en œuvre effective à l'échelon régional

La TF 1 de son côté évoque d'autres objectifs & actions complémentaires :

- 2 laboratoires hospitaliers d'innovation (Liège & Charleroi) en vue de permettre la réalisation d'études cliniques sur des solutions d'e-santé de type IoTadvanced/App/Data/connectivité avancée
- Développer une offre complète de service en e-santé à développer le tout le territoire pour en complément, Valoriser l'offre des entreprises régionales impliquées dans les domaines tels que la télémédecine, les dossiers médicaux électroniques, MedTech etc. (environ 100 acteurs recensés par l'AdN).
- Étudier la possibilité de constituer un cloud souverain de partage de données de santé de la population wallonne : ce projet pourrait notamment constituer la « brique » wallonne du projet Européen Gaia-X (en lien avec Agoria).
- Accompagner l'émergence et le déploiement des activités innovantes de nature technologique, organisationnelle et sociale pour assurer la transformation du système de santé au sens large, dans ses missions préventives, de diagnostic et curatives (cf. DIS « Innovations pour une santé renforcée » de la S3).

Analyse de départ

L'analyse de départ estime pour sa part qu'une meilleure utilisation des masses croissantes de données produites par les systèmes de santé présente une réelle opportunité mais est également nécessaire pour une efficacité maximale du système de santé.

Caractère novateur²⁷²

D’après la TF2, l’action se veut disruptive en ce sens qu’elle met un terme à l’approche dispersée actuelle. Elle pourrait l’être totalement si la Wallonie déployait un logiciel unique multidisciplinaire intra & extrahospitalier. Sous réserve de la vérification des réticences supposées des professionnels et de citoyens, cette approche n’a pas été retenue.

Etat de l’existant²⁷³

La TF2 & l’analyse de départ se rejoignent sur le fait que le développement de la santé digital est trop faible en Wallonie et nécessaire nécessite un déploiement.

La TF2 souligne que la Wallonie a un système actif depuis plus de 10 ans, mais que le fédéral délaisse des actions fondamentales nécessaires à l’interopérabilité, à savoir la publication des standards d’échanges (actuellement spécifications FHIR et traduction en Français de SNOMED-CT) et l’intégration effective des logiciels métier (infirmier, kiné, ...) via le processus de labellisation, les contraintes et les incitants. Elle doit cependant elle doit enclencher une approche disruptive dans la gouvernance de la e-santé wallonne.

Actions proposées

Type d’action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Règlements/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : Selon la TF2, le gouvernement wallon, selon la TF1 l’AdN • Ministres concernés : Ministre de la Santé • Partenaires : AViQ, RSW, Fédéral, e-santé Wallonie, CETIC, Hôpitaux, ONE, Acteurs de première ligne, OAW 		
Sous-action	Ressources	Délais
21 sous actions sont détaillées dans la fiche de la TF 2 -9.1 (voir fiche)	<p>Sur base des informations existantes dans G UW</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financier : 11,4 M € • RH :100 ETP • Matériel : non disponible <p>La nature de l’action la rend-t-elle éligible à des financements autres que régionaux ? (Oui/Non) Oui</p> <p>Citez la/les source(s) de financement à laquelle/auxquelles l’action pourrait être éligible (ex : FEDER, PPP, ...) Programme Européen</p> <p>Les ressources (compétences, équipements, infrastructures, opérateurs, ...) sont-elles disponibles actuellement en Wallonie pour réaliser cette action ? Non abordé</p> <p>Quelles sont les ressources manquantes en termes de compétences, d’équipements, d’infrastructures, d’opérateurs, ... ?</p> <p>Il y a-t-il des conditions préalables à la mise en œuvre et/ou au succès de l’action ? Pas de préalable aux projets Quelles sont les conditions préalables ? (conditions normatives, techniques, ...)</p>	<p>Sur base des informations existantes dans G UW, les premiers <u>résultats</u> pourraient être engendrés à CT (1 à 2 ans), MT (3 à 5 ans), LT (> 5 ans) ? Certains sous-projets se clôturent après 1 an avec un impact direct potentiel (CT).</p>
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
<p>Dans quelle mesure l’action bénéficie-t-elle à chaque public : tous, majorité, minorité, aucun ?</p> <p>Type de public : Citoyens, Tous Entreprises, Minorité Secteur non-marchand, Minorité</p>	<p>Dans quelle mesure (important, moyen, faible, neutre, négatif) l’action a-t-elle un effet sur les différents types d’impacts ?</p> <p>Type d’impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : moyen • Créations d’emploi faible • Cohésion sociale / Inclusion moyen • Réduction empreinte environnementale neutre 	<p>Pour chaque indicateur : Non évoqués</p>

²⁷² Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁷³ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Get up Wallonia !

--	--	--

Autres informations

Liste détaillée des sous-projets dans la fiche TF2-9.1

Fiche 39. Stimuler la dimension multifonctionnelle et multi-usages, la mise en valeur et l'identité du territoire, du patrimoine et des (cœurs) de villes/villages durables

Description

Le déploiement de l'agriculture urbaine permet de coloniser les sites désaffectés et les friches urbaines en développant une approche sociale, écologique et économique. Deux stratégies sont le plus souvent privilégiées : la 'verdurisation' des sites désaffectés et la mise en place de jardins partagés. Pour stimuler les initiatives, il est judicieux de lancer un appel à projets urbains innovants « Réinventons la Wallonie » pour faire émerger 10 projets de régénération urbaine sur des sites urbains emblématiques, ainsi que de favoriser l'implémentation de cantines urbaines.

Ici, ça ne résume pas à ce qui a été envoyé dans le document. Mesures de la Task force 1 de la Task force 2 qui ont pour objet de stimuler la dimension multifonctionnelle et multiusage de la reconversion et la mise en valeur du patrimoine résidentiel du territoire : c'est en gros la réhabilitation des centres urbains. C'est encore assez flou. Le Conseil estime que c'est important, surtout dans un monde post-covid-19 mais il faudrait revenir vers la Task force 1 pour obtenir plus d'informations.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	6.2 Accélérer les reconversions des friches industrielles pour réussir la transition écologique, économique et sociale	X
Rapport de la Task Force 1	6.3 Lancer un appel à projets urbains innovants « Réinventons la Wallonie » pour faire émerger 10 projets de régénération urbaine sur des sites urbains emblématiques	X
Rapport de la Task Force 1	6.4 Lancer un Plan régional de 100 M€ pour la reconquête des centres-villes et des centres des petites communes	X
Rapport de la Task Force 3	6.6 Verdurisation des villes	
Avis n°1455 du CESE	II. 1. Favoriser la réindustrialisation en Wallonie	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 8 : Agriculture, eau, alimentation, territoire et hospitalité	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Idée 1

Objectif

- Identifier des solutions pérennes pour revaloriser les grands sites et friches stratégiques.
- Accélérer et simplifier les procédures liées à la réhabilitation des friches.

Description

- Créer une Task Force « Friches » dédiée, devant s'assurer de la cohérence et de la mise en œuvre des autres principes.
- Créer un fonds régional de reconversion des friches et du foncier doté de 50 M€ dont la gestion pourrait être assurée par les outils financiers wallons, à combiner avec un dispositif de « régie régionale » qui peut acquérir la maîtrise foncière (cf. modèle des outils financiers wallons pour sites AMB et Carsid).
- Créer un permis unique générique de classe 1 (à mettre en œuvre dans les 5 ans) pour accélérer les procédures et disposer de friches prêtes à l'emploi en amont de l'arrivée de tout investisseur, incluant : rubriques environnementales générales, les impacts de base, l'assainissement intégré aux travaux de construction. Dans cette perspective, l'adaptation des codes (urbanisme/environnement) sera étudiée.
- Réorientation des missions de la Spaque autour de 3 axes :
 - Outil de reconversion au service du secteur public : constitution d'une équipe spécialisée dans la phase étude (vers le permis unique générique notamment), culturellement formée à la concertation amont avec les autorités locales et régionales pour venir en support de celles-ci en s'assurant de l'application des mêmes procédures que le privé et du même niveau de sécurité d'assainissement (certificats de contrôle du sol).
 - Dynamisation de la reconversion par le secteur privé : organisation d'appels à projets pour les sites non repris dans la cible stratégique régionale, avec identification au préalable des intentions de reconversion (nouvel usage du sol) avec les autorités locales et leur disponibilité à intervenir sur la qualité des espaces publics avoisinants. Une sélection des opérateurs sera opérée sur la base de leurs capacités et du niveau de subsides requis. Cette mission aura pour conséquence d'élargir le nombre des friches en reconversion avec réduction significative des moyens publics.
- Maintien d'une mission d'intervention d'urgence (équipe experte dans le champ de la pollution).
- Élargir les dérogations possibles au plan de secteur par le Fonctionnaire délégué afin de permettre aux terrains présentant une incompatibilité entre le plan de secteur et les aménagements réellement possibles de retrouver

une nouvelle vocation économique (par exemple, vers les activités économiques mixtes, bureaux, commerces etc.). Cela concerne notamment les petites emprises industrielles à proximité de pôles urbains ou villageois, parfois vierges de tout usage historique.

- Dans la continuité, inventorier l'ensemble des sites orphelins ainsi ouverts à de nouvelles perspectives d'usage (friches car non utilisées mais non polluées) et informer les propriétaires de ces terrains afin qu'ils procèdent à leurs demandes de permis.
- Identifier les sources de matières et les filières aptes à favoriser la valorisation des déchets (enfouis dans les décharges et/ou présents sur les sites industriels désaffectés) et lancer des projets de 'landfill mining' et 'urban mining' (en lien avec Circular Wallonia).

Idée 2

Objectif

Lancer un appel à projets pour métamorphoser les sites emblématiques ou à forts potentiels de la Région, en mettant en œuvre un urbanisme exemplaire.

Description

- Lieux : sélectionner les sites candidats emblématiques, publics et privés, pour accueillir les meilleurs projets urbains.
- Cibles : aménageurs, architectes, promoteurs, investisseurs, utilisateurs, association, chercheurs, start-ups.
- Critères de sélection des projets :
 - Dimension multifonctionnelle et multi-usages de la ville (incluant la place du commerce et aspect de « création d'activités économiques » dans le projet) et au développement de la nature en ville
 - Mise en valeur du patrimoine et de l'identité du territoire
 - Dimension artistique et architecturale
 - Cohésion sociale (caractère inclusif) et participation des acteurs privés (PPP)
 - Soutien à la transition énergétique ('Smart cities')
- Nature des projets : s'inspirer des exemples européens de reconversion d'anciennes villes industrielles (quartier de Nordhavn à Copenhague, quartier d'Abandoibarra à Bilbao, écoquartier de l'Union à Roubaix, grand projet urbain de Metz-Nord et Centre Pompidou à Metz, Cité du Design à Saint-Etienne en France, etc.).
- Organisation de l'appel à projets en 2 phases :
 - Une première phase de candidature pour sélectionner un maximum de 3 candidats par site.
 - Une seconde phase d'offre des candidats sélectionnés en phase 1 (avec analyse de la rentabilité économique des projets).
- Financements : différents partenaires pourront contribuer financièrement aux tours de table des projets finalistes.

Idée 3

Objectif

- Améliorer l'attractivité et accroître la mixité des centres-villes et centralités rurales
- Revitaliser l'activité commerciale des centres-bourgs et des centres-villes au travers d'un fonds régional dédié.
- Améliorer la qualité des espaces publics et lutter contre l'artificialisation de nouveaux sols.

Description

- Créer un fonds régional doté de 100 M€ pour contribuer à la redynamisation des petites communes.
- Lancer un appel à projets spécifique pour réduire le nombre de cellules vides dans les villes et communes wallonnes.
- Renforcer la formation des commerçants et la digitalisation des commerçants.
- Réviser le schéma régional de développement du commerce pour limiter au maximum le développement de centres commerciaux en périphérie des villes.
- Procéder à la modernisation et adaptation des coeurs de ville en développant la biodiversité et en renaturalisant des espaces artificialisés et le développement de zones humides.
- Favoriser la reprise des activités commerciales existantes (activité et emplois) plutôt que la construction de nouvelles surfaces commerciales.
- Favoriser les modes de déplacement actifs, les transports en commun et, de manière générale, la multimodalité.
- Nota : Lancer cette action en lien avec le projet 6.2. Accélérer les reconversions des friches industrielles pour réussir la transition écologique, économique et sociale.

Avis du CESE

(...)

La Wallonie doit se saisir de sa politique d'aménagement de territoire pour en faire un outil de dynamisme économique, tout en évitant d'empiéter sur les surfaces agricoles. Le Conseil demande que les terrains et les bâtiments anciennement industriels soient réaffectés prioritairement et principalement à de l'activité économique (industrielle, commerciale,

Get up Wallonia !

touristique...) et/ou culturelle (parfois même avant leur rénovation). En outre, des opportunités favorisant la cohérence en termes développement territorial existent au vu de certains terrains disponibles ou potentiellement disponibles :

- pour soutenir la création de nouvelles filières économiques sur base de produits de rupture avec une transversalité cohérente, aboutie en amont et en aval et avec un souci de circularité (ex : sidérurgie verte, chimie verte et blanche, circularité des matériaux de construction...);
- pour renforcer les filières existantes dans le but de répondre aux besoins sociaux et environnementaux et d'intégrer toute ou une grande partie de la chaîne de valeur.

(...)

Enfin, la politique industrielle wallonne ne peut faire l'impasse d'une réflexion sur la faible présence de service à haute valeur ajoutée sur notre territoire.

Conseil stratégique

Renforcer le rôle structurant de l'agriculture et de l'hospitalité en Région wallonne afin de préserver l'environnement tout en gagnant la confiance des citoyens en quête d'authenticité et de qualité permettra de créer et garantir de l'emploi de qualité, d'accueillir de nouveaux touristes mais également d'assurer une indépendance alimentaire, en faisant la promotion des circuits courts. Plusieurs actions sont proposées, combinant agriculture, hospitalité, tourisme, alimentation durable mais encore énergie. Trois actions se dégagent mais d'autres sont explicitées dans la fiche.

Premièrement, il est essentiel d'assurer la relève des agriculteurs et des acteurs de terrain du secteur agricole en stimulant l'innovation dans le secteur alimentaire. Il s'agit de (... nb : voir fiche 27 Relève des agriculteurs)

Une seconde proposition est de faire des agriculteurs des producteurs et stockeurs d'énergie pour une valorisation en circuit court, tout en transformant le paysage wallon (... voir fiche 25 Agriculture multifonctionnelle)

Une troisième action est de continuer à promouvoir un tourisme cycliste tout en faisant des acteurs de l'hospitalité la porte d'entrée d'une valorisation d'aliments durables, sains et de proximité. (... voir fiche 53 Tourisme).

Caractère novateur²⁷⁴

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁷⁵

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Règlementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : SPW EER, AdN, outils financiers wallons, • Ministres concernés : W. Borsus, C. Collignon, C. Tellier • Partenaires : sociétés de télécommunication, Union des Villes et Communes de Wallonie, UWA, CCW, UWE, Luminus, promoteurs immobiliers... 		
Sous-action	Ressources	Délais
6.1 95% de la population wallonne en situation d'accéder au Gigabit à l'horizon 2030	Budget : /	Durée : 1-5 ans (2021 - 2025)
6.2 Accélérer les reconversions des friches industrielles pour réussir la transition écologique, économique et sociale	Budget : 50M€	Durée : 1-5 ans (2021 – 2025)
6.3 Lancer un appel à projets urbains innovants « Réinventons la Wallonie » pour faire émerger 10 projets de régénération urbaine sur des sites urbains emblématiques	Budget : 1M€	Durée : Lancement des AMI au S2.2021
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Citoyens : tous Entreprises : majorité Secteur non-marchand : /	Type d'impacts : <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : Faibles • Créations d'emploi : Moyen 	% du territoire raccordé au très haut débit <ul style="list-style-type: none"> • Échéance : 2025

²⁷⁴ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁷⁵ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Get up Wallonia !

Pouvoirs locaux : majorité	<ul style="list-style-type: none">• Cohésion sociale / Inclusion : important• Réduction empreinte environnementale : Moyen	<ul style="list-style-type: none">• Cible : 100% % de terres artificialisées <ul style="list-style-type: none">• Échéance : 2030• Cible : A déterminer Hectares de friches industrielles réhabilitées <ul style="list-style-type: none">• Échéance : 2030• 100 Ha / an
----------------------------	---	--

Autres informations

Néant.

Fiche 40. Déployer un plan de numérisation de l'administration wallonne incluant des outils et des services numériques

Description

L'environnement de travail numérique des agents publics wallons est disparate. Sans qu'une harmonisation parfaite soit un objectif, il convient d'évaluer l'existant et sa qualité, d'identifier clairement les différents besoins pour déployer un plan de numérisation de l'administration wallonne incluant des outils et des services numériques ; d'investir dans des infrastructures et un réel système d'information : développement de systèmes de données, de statistiques et d'outils de modélisation à la hauteur du nombre de politiques dont la RW a la charge ; par exemple pour disposer d'un outil comparable à ce que développe le Bureau fédéral du plan ; de généraliser le digital by default (pour les relations administrations/citoyens), l'open government data (OGD) tout en assurant le niveau de sécurité nécessaire. À terme l'objectif est de mettre en place une gouvernance de et par la donnée et de progresser vers la digitalisation de l'ensemble des services publics et dispositifs à destination des entreprises et des citoyens, tout en gardant la possibilité de "rencontres physiques" pour la population qui ne serait pas en mesure d'utiliser les outils digitaux.

Très fortement portée par la Task force 1 notamment dans l'action 5.1. (qui insiste pour favoriser le numérique par défaut, miser sur la sécurité pour obtenir la confiance du citoyen, la gouvernance de et par la donnée). La fiche 5.1. présente les choses de façon très détaillée, la 5.6. ancre cette évolution dans une logique de favoriser l'innovation.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	3.11 Centraliser l'accès des plateformes publiques wallonnes à destination des PME	X
Rapport de la Task Force 1	5.1 Mettre en œuvre une gouvernance de et par la donnée et digitaliser à 99 % l'ensemble des services publics et dispositifs à destination des entreprises et des citoyens	X
Rapport de la Task Force 1	5.7 100% des encadrants des services de la Région et 2 000 managers d'entreprises privées formés à la transformation numérique	X
Rapport de la Task Force 1	5.8 Déployer un « package numérique » auprès de l'ensemble des agents publics wallons	X
Consultation citoyenne	Rendre les services et administrations publiques accessibles : horaire, numérique et non numérique... (7 propositions)	
Avis n°1455 du CESE	II.3. Digitalisation de la Wallonie, une mesure indispensable pour la réussite de toutes les autres	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 10 : Bonne gouvernance et démocratie participative	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Objectifs généraux

Digitaliser au maximum toute l'administration et les services publics accessibles aux entreprises et aux particuliers en digitalisant toutes les démarches administratives.

Task Force 1

Idée 1 : Centraliser l'accès des plateformes publiques wallonnes à destination des PME

Objectif

Elargir le guichet unique wallon d'information et d'orientation pour les entrepreneurs, le 1890.be piloté par les outils financiers wallons, pour qu'il devienne la porte d'entrée principale pour toute plateforme à destination des PME.

Description

- Elargir le 1890 pour qu'il devienne la porte d'entrée principale pour toute plateforme à destination des PME.
- Créer une plateforme « opportunité d'affaires » qui recenserait les opportunités de marchés pour les entreprises wallonnes et l'identification des briques technologiques de nos entreprises (lien avec l'action 13 « appuyer sur la commande publique pour soutenir la relance et le redéploiement »).
- Créer une plateforme à destination des PME, sous l'angle des partenariats d'entreprises et la mutualisation des ressources.
- Veiller à ce que les délais de réponse de l'administration soient suivis scrupuleusement et encourager le raccourcissement de certains délais de procédure qui ne sont plus en phase avec le contexte économique.

Idée 2 : Mettre en œuvre une gouvernance de et par la donnée et digitaliser à 99 % l'ensemble des services publics et dispositifs à destination des entreprises et des citoyens

Objectif

- Digitaliser au maximum toute l'administration et les services publics accessibles aux entreprises et aux particuliers (Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles) en digitalisant toutes les démarches administratives et services prioritaires.
- S'assurer dans la conception et la mise en place un alignement et une réelle interconnexion entre les systèmes.

Get up Wallonia !

- Mettre en place des instruments de pilotage interconnectés et performants qui permettent au Service Public de Wallonie d’avoir une vision exacte en temps réel.

Description

- Prérequis : simplifier et rationaliser le nombre de dispositifs avant de digitaliser et inclure dès la conception de nouveaux dispositifs l’aspect digital.
- Création d’un SPW Digital, avec à sa tête, un véritable CIO, et plus largement la création d’un **collège de CIO** (« CIO Team Wallonie ») mandaté pour mettre en œuvre cette digitalisation intégrée, ce partage de données et éventuellement le partage d’infrastructure.
- Disposer d’une **cartographie à jour de l’ensemble des services actuels** (et de leurs procédures) pour connaître leur **degré de digitalisation** et ainsi s’attaquer aux services prioritaires (exemple : dématérialisation des permis), d’abord sur les dispositifs à destination des entreprises mais également ceux à destination des citoyens.
- Réaliser la production par tous les publics de **tableaux de bord quantitatifs numériques** (en complément du qualitatif) sur les dispositifs mis en œuvre par la Région :
 - Donnée numérique disponible et éventuellement accessible aux citoyens et entreprises.
 - Donnée partagée (et non centralisée) au sein des réseaux d’acteurs publics.
 - Standardisation des formats de données favorisant l’échange à échelon administratif (Région wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles, Fédéral).
 - Consolidation dans un ensemble de tableaux de bord pour le Gouvernement wallon.
- Mise en œuvre du **principe « only once » pour les entreprises comme pour les citoyens** : devenir une véritable « e-administration » en digitalisant les formulaires, en généralisant la signature électronique, en créant des espaces personnels (coffre-fort numérique) et en traçant les dossiers dans les différents services.
- Mise en œuvre de **solutions transversales** pour gérer les besoins pour lesquels une **mutualisation est souhaitable** (subsides, autorisations, sanctions administratives…) et réduction du « time to market » de ces solutions via la mise en place d’une gouvernance adéquate et de principes d’agilité
- Intégrer dans les processus de validation et de sécurité la technologie de la blockchain.
- Imposer que **tout nouveau service implanté** (au sein du SPW ou des UAP) **soit conçu et accessible par défaut en ligne** à tous les citoyens et entreprises wallonnes. Laisser cependant la possibilité à tout usager de fournir un dossier papier.
- Mise en place d’un **système d’évaluation de la satisfaction par les usagers** (entreprises/indépendants) pour mettre en place une démarche d’amélioration continue.
- Mettre en place un **passerport électronique** (citoyen et entreprise). Attention, il s’agit ici d’une mesure qui doit être portée au niveau fédéral.
- Mettre en place des instruments de pilotage interconnectés et performants qui permettent au Service Public de Wallonie d’avoir une vision exacte en temps réel :
 - **Dossier d’entreprise ou citoyen commun** qui soit accessible à toute l’administration wallonne et qui regroupe toutes les informations sur l’entreprise ou le citoyen : données BCE, aides wallonnes demandées et octroyées, etc.
 - **CRM wallon** commun à l’ensemble du Service Public de Wallonie qui reprend le dossier commun ainsi que toutes les valeurs.
 - **Tableau de bord opérationnel** des aides et mesures pour une vision en temps réel de tous les dispositifs d’aides accordés, leurs montants, leurs bénéficiaires, les en-cours, etc.

Idee 3 : 100% des encadrants des services de la Région et 2 000 managers d’entreprises privées formés à la transformation numérique

Objectif

Mise en place des formations labellisées « manager à l’ère du numérique » à destination du management intermédiaire des organisations publiques et privées

Description

- Promouvoir massivement la culture du numérique dans les organisations au-travers de dispositifs d’accompagnement des managers pour les aider à s’approprier les méthodes, les pratiques de travail et les leviers liés au numérique :
 - Objectifs : mise en place des formations labellisées « manager à l’ère du numérique » à destination du management intermédiaire des organisations publiques et privées.
 - Contenu des formations : compréhension des enjeux de la transformation numérique, identification des enjeux prioritaires de l’organisation, évaluation des compétences numériques de l’organisation (ou du service) et des collaborateurs, déploiement d’une culture numérique, accompagnement des collaborateurs à la montée en compétences numérique.
 - Temps de formation : 2 jours (10 – 14 heures) par bénéficiaire.

Get up Wallonia !

- Expérimentation d'un cycle d'immersion des personnes nouvellement formées dans une entreprise numérique régionale ou nationale (objectif : 100 encadrants des services publics régionaux bénéficiant d'une immersion de 2 semaines).
- Rendre obligatoire la participation à une formation minimale au numérique (en plus de la formation obligatoire en « gestion ») pour toute personne souhaitant lancer son activité.

Idée 4 : Déployer un « package numérique » auprès de l'ensemble des agents publics wallons

Objectif

- Mesurer et assurer le suivi de l'environnement de travail numérique des agents des services publics de la Région.
- Faciliter l'accès à l'ensemble des agents publics wallons à des infrastructures et des outils numériques efficaces.

Description

- Elaborer un baromètre de la qualité des outils et des services numériques mis à disposition des agents des services publics de la Région :
 - Objectif : mesurer et assurer le suivi de l'environnement de travail numérique des agents des services publics de la Région.
 - Construction des plans d'amélioration continue et suivi de leur mise en application.
- Créer et déployer un « package numérique » pour l'ensemble des agents publics wallons :
 - Objectif : faciliter l'accès à l'ensemble des agents publics wallons à des infrastructures et des outils numériques efficaces.
 - Outils et services numériques à déployer : messagerie instantanée, outil de webconférence, élaboration d'un poste de travail « du futur » de l'agent public wallons, outils de travail collaboratif etc.
 - Déployer progressivement mais massivement les solutions adaptées aux différents niveaux de besoins.

Avis du CESE

Le CESE insiste sur les axes concrets suivants :

- L'administration numérique doit être accentuée, au travers de moyens budgétaires adéquats, pour permettre d'en redéfinir l'offre de service à l'égard des différents publics cibles et renforcer les relations avec les citoyens et les entreprises. Cette dynamique concourt par ailleurs à faciliter les solutions de télétravail qui ont garanti la continuité du service public durant la crise de la covid-19.
- La connexion de l'ensemble des structures publiques (SPW, UAP...) au bénéfice des utilisateurs doit être accélérée et globalisée.

Pour le CESE, l'amplification de la stratégie Digital Wallonia reposera notamment sur la prise en compte d'études déjà réalisées sur les besoins des entreprises (y compris les entreprises du secteur à profit social), comme par exemple l'étude DIGI-SERV (2018) sur l'impact de la transformation digitale dans le secteur des services à la personne (recherche réalisée notamment par ULG, UCL, Agence du Numérique (ADN)) qui met en évidence les recommandations suivantes :

- Simplification : soutenir le développement de technologies digitales pour simplifier les procédures administratives et offrir plus de réactivité et d'adaptabilité face aux besoins des bénéficiaires/usagers.
- Sensibilisation : informer et sensibiliser les entreprises sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des technologies digitales, sur les réglementations et sur les possibilités de financement existantes autour de la digitalisation.

Conseil stratégique

Bonne gouvernance et démocratie participative

Numérisation de l'administration régionale

- Digital by default : numérisation des transactions entre pouvoirs publics et entreprises / citoyens ; recours aux Formulaires électroniques
- Structure de Sécurité : garantir la souveraineté des données
- Open Data : définir les données actuellement aux mains des autorités publiques qui peuvent être ouvertes et qui intéressent les entreprises, les universitaires, ou les citoyens.
- Investir dans les infrastructures de transfert de données permettant la généralisation des technologies numériques qui peuvent contribuer à réduire les émissions de GES dans d'autres secteurs (mobilité ; gestion de l'énergie : compteurs intelligents, smart grids, création de comités d'utilisateurs ; bâtiment : optimisation des systèmes de chauffages et HVAC ; AI dans le domaine de la santé en mobilisant les données disponibles dans le Réseau wallon de la santé)

Consultation citoyenne

Dans la consultation citoyenne, 5+ propositions avaient trait à rendre les services et administrations publiques accessibles : horaire, numérique et non-numérique...

Caractère novateur²⁷⁶

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁷⁷

Existant comme base :

- Le guichet unique wallon d'information et d'orientation pour les entrepreneurs, le 1890.be piloté par les outils financiers wallons ;
- Les d'études déjà réalisées sur les besoins des entreprises (y compris les entreprises du secteur à profit social), comme par exemple l'étude DIGI-SERV (2018) sur l'impact de la transformation digitale dans le secteur des services à la personne (recherche réalisée notamment par ULG, UCL, Agence du Numérique (ADN)) ;
- Les bases de données actuellement aux mains des autorités.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Règlementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : SPW, SPW digital, CIO SPW, Collège des CIO's, SPW EER, SPW simplification administrative, AdN • Ministres concernés : W. Borsus, V. De Bue • Partenaires : Outils financiers wallons, SPW EER, AdN, AWEX, wallonie.be, digitalwallonia, Cabinet du Ministre en charge de la simplification administrative, UAPs (notamment AdN pour la dynamique Opendata), UWE, consultants informatiques externes, panel d'entreprises et de citoyens, instituts de formation 		
Sous-action	Ressources	Délais
Il n'y a pas de sous-action	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources financières ? <p>Projet 5.1. : 140M€ jusqu'en 2025 Autres projets : non identifié</p> <ul style="list-style-type: none"> • RH ? non-identifié • Matériel ? non-identifié <p>Il y a-t-il des conditions préalables à la mise en œuvre et/ou au succès de l'action ?</p> <p>Projet 5.1. « Prérequis : simplifier et rationaliser le nombre de dispositifs avant de digitaliser et inclure dès la conception de nouveaux dispositifs l'aspect digital. »</p> <p>Projet 5.1. « Mettre en place un passeport électronique (citoyen et entreprise). Attention, il s'agit ici d'une mesure qui doit être portée au niveau fédéral »</p>	<p>Projet 3.11. : 3 ans (2023) Projet 5.1. : 5 ans (2025) Projet 5.7. : 1 – 5 ans (2021-2025) Projet 5.8. : 1 – 5 ans (2021-2025)</p> <p>Autres projets : non identifié</p>
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
<p>Tous les citoyens Toutes les entreprises Tout le secteur non-marchand Tous les pouvoirs locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : Important • Créations d'emploi : Moyen • Cohésion sociale / Inclusion : Important • Réduction empreinte environnementale : faible 	<p><u>Projet 3.11.</u></p> <p>Nombre de services de l'administration connectés au GUV.</p> <p>Nombre de demandes traitées</p> <p><u>Projet 5.1.</u></p> <p>99% des procédures/formalités administratives digitalisées.</p>

²⁷⁶ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁷⁷ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Get up Wallonia !

		<p>Nombre de dossiers entreprise/citoyens digitaux créés/à jour</p> <p>Nombre de dispositifs intégrés dans le tableau de bord.</p> <p><u>Projet 5.7.</u></p> <p>Certification « manager à l'ère du numérique » des encadrants des services de la Région (cible : 100%) et d'un panel de managers d'entreprises privées (cible : 2000).</p> <p><u>Projet 5.8.</u></p> <p>Taux d'équipement des agents publics wallons (cible : à définir).</p>
--	--	---

Autres informations

Néant.

Fiche 41. Favoriser l'innovation dans l'administration publique

Description

Passer d'une organisation basée sur les principes de hiérarchie, de contrôle et de légalité à une organisation basée sur les principes de réseau, de collaboration et de flexibilité. Un tel changement de référentiel administratif impose de : développer une gestion par projet, menée dans une logique transversale pour assurer le développement de pratiques collaboratives associant les partenaires & usagers ; encourager les processus de gestion collaborative en y formant tous les niveaux de responsabilité ; mettre en place des zones "tests" pour encourager les essais pilotes ; assurer la mise en visibilité des processus d'innovation aboutis.

Parmi les premières actions concrètes identifiées :

- Prérequis : Développer une culture de l'évaluation dans les équipes ;
- Développer une culture de l'innovation dans l'administration publique : Amener chaque fonctionnaire à analyser ses pratiques et à proposer des améliorations voire des innovations plus radicales ; ceci demande, d'une part, que chaque N+1 soit à l'écoute des propositions et y donne suite, d'autre part, que des dispositifs de soutien au développement d'initiatives innovantes soient mis en place (exemple : appel à projets annuel doté d'un budget, suivi et accompagnement méthodologique des projets retenus, crédit temps pour le développement de projet, etc.)
- Créer une cellule de soutien de l'innovation publique au sein de l'administration
- Proposer une "semaine de l'innovation publique" similaire à ce que le Gouvernement français a mis en place
- Collaborer avec les universités dans un objectif d'innovation publique (voir les propositions de type "co-create" dans le volet Innovation et Recherche).

La structure actuelle ne permet pas de faire de l'innovation. L'idée ici est de développer un référentiel administratif qui permette de développer une gestion par projet avec des logiques transversales pour avoir des espaces de cocréation. Il faut pour cela accepter la culture de l'évaluation (si on innove c'est qu'on estime qu'il y a quelque chose qui n'évolue pas bien ou qu'on pourra faire mieux). Développer cette culture dans l'administration demande une implication forte des dirigeants pour soutenir les initiatives qui vont venir du terrain et si possible de façon transversale. Il faut soutenir ça au niveau culturel, symbolique, montrer qu'on peut le faire, qu'il y a des succès, des espaces de cocréation etc. Cette logique-là est fort développée dans d'autres pays, avec des bonnes initiatives qui sont mobilisables (exemples fournis par la Task force 1).

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	5.6 Une culture administrative de soutien portant des formes innovantes d'organisation du travail	X
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 10 : Bonne gouvernance et démocratie participative	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Idée 1 : Une culture administrative de soutien portant des formes innovantes d'organisation du travail

Objectif

- Développer une culture du soutien et expérimenter des formes d'organisation du travail et de gouvernance démocratique pour rapprocher l'administration des citoyens et usagers.
- Faire de l'Administration wallonne une source d'inspiration en matière de management humain innovant et de gouvernance pour tous les entrepreneurs wallons.

Description

- Appliquer le principe de confiance de manière systématique dans une démarche orientée usager/client:
 - Privilégier le rôle des agents des services publics dans l'instruction des dossiers comme des «Project managers» pour en faire de réels conseillers partenaires des entreprises garant du respect des procédures/délais.
 - Instauration de KPIs opérationnels de suivi des démarches et dossiers soumis.
 - Ne pas exclure le contrôle qui doit être repensé en amont sur base d'une approche par les risques.
- Introduire le droit à l'erreur dans le contrôle administratif et ne réserver la sanction qu'aux agissements graves, répétés et délibérés.
- Mise en œuvre systématique de contrats de gestion pour toutes les institutions wallonnes et les ASBL subsidiées dédiées à l'économie en inscrivant obligatoirement le contenu de ces contrats dans les objectifs stratégiques de la Région wallonne.

Get up Wallonia !

- Impulser et visibiliser une dynamique d'innovation au sein de l'Administration wallonne (SPW, UAP) pour qu'elle devienne le porte-drapeau de nouvelles formes d'organisation du travail et de gouvernance basées sur la confiance et l'inclusion des parties prenantes.
 - Inciter et valoriser l'innovation au sein des organisations publiques : cellules d'innovation interne pour porter l'intrapreneuriat sur des thématiques techniques, mais également organisationnelles et de gouvernance, en lien avec les bénéficiaires (entrepreneurs, usagers, etc.).
 - Instituer une gouvernance démocratique et participative avec l'organisation de processus de consultation (interne et externe).
 - Valoriser les métiers du management essentiels à cette transformation (former et accompagner les leaders, pas seulement publics : considérer l'administration comme une source d'inspiration pour tous).
 - Instituer le travail à distance avec une reconnaissance de plus d'espaces tiers de travail (ex. coworking) qui permettent un maillage des territoires, et une proximité avec les citoyens. Ainsi, revoir l'organisation de l'espace, de la culture collective, des pratiques managériales et de la performance des technologies informatiques. Préserver le lien social par un Management Humain tout en bénéficiant des effets positifs d'un télétravail pratiqué jusqu'à 2 jours par semaine pour le bien-être individuel, l'efficacité au travail, la mobilité, l'environnement et la digitalisation.
 - Faciliter les transitions de carrière du privé vers le public (et vice-versa) : augmenter l'attractivité de la fonction publique en valorisant les parcours de carrière dans le privé et favoriser la mobilité interne dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.
 - Valoriser les bonnes pratiques en matière d'inclusion au travail.
- Lancer un appel à projets portant sur des nouvelles formes de gouvernance démocratique et d'organisation du travail libérée (par exemple : 5 projets retenus qui bénéficieront d'un accompagnement pendant 1 an avec notamment un accès à des formations pour le management).
- Proposer un statut de société à mission invitant les entreprises qui le souhaitent de déclarer leur raison d'être à travers plusieurs objectifs sociaux et environnementaux (lien avec les fiches actions issues de la Task Force Environnement)

Conseil stratégique

Favoriser l'innovation dans l'administration publique

Les agents cherchent à innover pour s'adapter et répondre à la complexification de leurs activités, et répondre aux demandes croissantes des usagers pour de nouveaux produits, services et processus.

Alors qu'il est conseillé de mobiliser des modes de travail collaboratif pour favoriser l'innovation, la culture de l'administration régionale est encore trop hiérarchisée et organisée dans une logique de contrôle. L'innovation collaborative repose sur des relations interpersonnelles que peuvent favoriser de bons réseaux de communication et une culture de confiance.

Il s'agit de favoriser un passage de paradigme bureaucratique à un paradigme de l'innovation :

- Passer d'une organisation basée sur les principes de hiérarchie, de contrôle et de légalité à une organisation basée sur les principes de réseau, de collaboration et de flexibilité ;
- Passer d'une logique de contrôle à travers des normes et routines imposées par le sommet à un contrôle basé sur le consensus et la confiance

Caractère novateur²⁷⁸

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁷⁹

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)	
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement
<input type="checkbox"/> Règlementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation
Gouvernance	
• Responsable : SPW	

²⁷⁸ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁷⁹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Get up Wallonia !

<ul style="list-style-type: none">• Ministres concernés : V. De Bue• Partenaires : les UAP		
Sous-action	Ressources	Délais
Il n'y a pas de sous-action	Budget à évaluer plus finement en fonction des projets retenus (TF1)	Action 5.6. : 1-3 ans (2021-2023)
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
/	/	Satisfaction usagers, bien-être au travail, attractivité FP (mobilité), taux de télétravail etc. % des agents administratifs consacrés à l'accompagnement et nombre de contrats de gestion mis en place.

Autres informations

Néant.

Fiche 42. Soutenir le Parlement dans le développement des dispositifs participatifs

Description

Le Parlement de Wallonie a développé des initiatives pour des consultations populaires régionales ; il s'inspire des initiatives d'autres régions pour éventuellement mettre sur pied des commissions parlementaires mixtes composées d'élus et de citoyens tirés au sort ; voire créer une assemblée citoyenne du futur, composée d'élus et de citoyens pour réfléchir aux enjeux dépassant le cadre d'une législature ; ou créer un bureau d'évaluation technologique. Le soutien de l'administration en fonction des demandes du Parlement assurera une réelle intégration de ces travaux dans les décisions gouvernementales.

Vient de la consultation citoyenne et du benchmarking du Pays-Basque qui appelle à une gouvernance publique différente, une démocratie dans laquelle il y a des co-constructions de politique. Il y a des initiatives au niveau du Parlement Wallon. Permettre à l'administration à soutenir ces initiatives-là.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Consultation citoyenne	Retour à une vraie démocratie citoyenne participative plus élaborée réconciliant le citoyen locale et les élus : (nombreuses propositions) panel, panel 'jeunes', consultations, assemblées mixtes, référendums, comités de quartier officiels, budgets participatifs, conseil communaux retransmis, éducation permanente, boîte à idées digitales,... (195+ propositions)	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 10 : Bonne gouvernance et démocratie participative	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Conseil stratégique

La DPR a proposé une série d'innovations qui se mettent en place :

- DPR : Commissions mixtes élus / citoyen dans une logique de consultation : cette initiative est entérinée depuis le 12/10/2020, suivant le modèle du Parlement bruxellois.
- DPR : Création d'une assemblée citoyenne du futur, composée d'élus et de citoyens pour réfléchir aux enjeux dépassant le cadre d'une législature
- DPR (ch. 21) il reste à réaliser : Faciliter les consultations populaires régionales ; Moderniser le droit de pétition afin de donner le droit aux citoyens d'être entendus ; Renforcer la fonction d'experts du vécu dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ; Soutenir la R&D en innovation démocratique ; Poursuivre les efforts visant à développer le service citoyen ; Renforcer la culture de la participation au niveau des instances politiques et des administrations.

Il reste d'autres étapes à prévoir :

- Une évaluation des processus participatifs mis en place, pour proposer des améliorations avant 2024 : il s'agit d'évaluer ces processus participatifs en termes de qualité des réalisations et en termes d'utilité pour les responsables et parties prenantes concernés afin d'améliorer les processus dans une perspective de long terme.
- Considérant l'importance de l'innovation technologique dans les politiques de la Wallonie, il faudra reprendre le projet de mise en place d'un "Technology Assessment (TA) parlementaire".
- Les citoyens doivent être associés aux nouvelles modalités de gouvernance au sein de l'administration (voir axe 2) : un enjeu majeur est la définition des modes de délibération et de coopération entre citoyens et administration en parallèle aux dynamiques délibératives du Parlement.

Analyse de départ

Néant.

Consultation citoyenne

Dans la consultation citoyenne, 195+ propositions étaient liées à un retour à une vraie démocratie citoyenne participative plus élaborée réconciliant le citoyen locale et les élus : (nombreuses propositions) panel, panel 'jeunes', consultations, assemblées mixtes, référendums, comités de quartier officiels, budgets participatifs, conseil communaux retransmis, éducation permanente, boîte à idées digitales...

Caractère novateur²⁸⁰

Pas d'information.

²⁸⁰ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Etat de l'existant²⁸¹

Actions prévues dans la DPR et dans les travaux du Gouvernement

- Faciliter l'organisation des consultations populaires régionales en adaptant la législation existante sur la base de l'évaluation du dispositif électoral
- Etudier, pour la fin de la législature, l'hypothèse d'une consultation populaire dématérialisée s'étalant sur plusieurs jours
- Sur la base de notre expertise des dispositifs participatifs et de notre réseau, contribuer à l'élaboration d'une méthodologie organisant les travaux des commissions délibératives incluant l'évaluation de ces travaux

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Règlements/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : / • Ministres concernés : E. Di Rupo • Partenaires : / 		
Sous-action	Ressources	Délais
Il n'y a pas de sous-action	<p>Sur base des informations existantes dans G UW</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financier : 0 • RH : 2 A6 et 1 B3 • Matériel : / <p>Les ressources nécessaires sont identifiées comme indisponibles. Ces ressources nécessaires sont des ressources RH (2 A6, 1 B3).</p> <p>Aucune condition préalable nécessaire à l'action n'a été identifiée.</p> <p>L'action est identifiée comme n'étant pas éligible pour d'autres sources de financement.</p>	Les premiers résultats pourraient être engendrés MT (3 à 5 ans). Les résultats attendus sont de nature durable.
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Citoyens	/	/

Autres informations

Néant.

²⁸¹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Fiche 43. Associer les citoyens à la gouvernance publique comme coproducteurs des politiques

Description

Il s'agit de favoriser l'engagement de "co-production" de l'action publique par les administrations en collaboration avec les acteurs de la société, ce qui aura aussi pour effet de transformer la coopération entre administration et cabinets ministériels. Dès lors l'action devra à la fois : proposer sur des points précis des approches innovantes (voir la consultation du plan climat) pour les évaluer et développer peu à peu des techniques qui sont adaptées au régime politico-administratif wallon ; soutenir la R&D en innovation démocratique ; renforcer la culture de la participation au niveau des instances politiques et des administrations ; poursuivre les efforts visant à développer le service citoyen.

Favoriser les modes participatifs. Aller au-delà des parties prenantes institutionnalisées (exemple : CESE) et parler avec des citoyens qui sont volontaires. Peut prendre appui sur des dynamiques déjà existantes en Belgique ou à l'étranger. Ce ne sont pas de gros budgets, c'est une question de volonté politique.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	5.9 Réformer la gouvernance des organisations parastatales pour renforcer leur performance et leur spécialisation	X
Rapport de la Task Force 3	6.9 GT spécifique avec les organisations agricoles	
Consultation citoyenne	Retour à une vraie démocratie citoyenne participative plus élaborée réconciliant le citoyen locale et les élus : (nombreuses propositions) panel, panel 'jeunes', consultations, assemblées mixtes, référendums, comités de quartier officiels, budgets participatifs, conseil communaux retransmis, éducation permanente, boîte à idées digitales,...(195+ propositions)	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 10 : Bonne gouvernance et démocratie participative	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Objectif

Améliorer la gouvernance, fluidifier et éviter certains blocages qui pénalisent des décisions dans certaines organisations parapubliques (UAPs).

Description

- Revoir la composition, la représentativité et les modes de fonctionnement de certains organes décisionnels, de certaines unités d'administration publique (économies d'échelles réalisables, pouvoir de décision des différents organes, intégration d'administrateurs privés en plus grand nombre, adéquation des rémunérations des administrateurs et mandataires avec la responsabilité et l'importance de l'outil, ...).
- Cartographier les représentants au sein des organisations parastatales et publiques en Wallonie (FOREM, AWEX, ...)
- Faire évoluer les quotas de représentation dans la composition des institutions wallonnes afin de renforcer la préoccupation de développement économique et d'emplois.
- Simplifier le paysage des commissions et des instances d'avis :
 - Inventorier l'ensemble des commissions et instances d'avis (pouvoirs de décision, composition, fréquence de mobilisation ...).
 - Procéder à une évaluation de chacune selon les critères suivants : existence de doublons, utilité et pertinence actuelle.
 - Supprimer les commissions et instances obsolètes.
 - Revoir la composition et le mode de fonctionnement des instances à préserver (intégration d'administrateurs privés en plus grand nombre, réduction des coûts de fonctionnement ...).
- Propositions de la TF 3 : GT spécifique avec les organisations agricoles. Pas d'information disponible dans le rapport de la TF3, car action non prioritaire et non travaillée
- Participation citoyenne : Retour à une vraie démocratie citoyenne participative plus élaborée réconciliant le citoyen locale et les élus : (nombreuses propositions) panel, panel 'jeunes', consultations, assemblées mixtes, référendums, comités de quartier officiels, budgets participatifs, conseil communaux retransmis, éducation permanente, boîte à idées digitales... (195+ propositions)

Conseil stratégique

Thème 10 - Bonne gouvernance et démocratie participative, et la proposition de renouveau démocratique, par une meilleure association des citoyens au processus démocratique.

Get up Wallonia !

Consultation citoyenne

Près de 200 propositions en lien avec la fiche.

Caractère novateur²⁸²

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁸³

DPR 2019 – 2024 - Chapitre 21 au thème de « La démocratie et la citoyenneté »

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Règlementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none">• Responsable : SPW EER• Ministres concernés : /• Partenaires : GPSW, CESE, organisations parastatales		
Sous-action	Ressources	Délais
Non identifiés	Non identifiées	1 an (2021) (TF1)
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
		Nombre d'heures et nombre de représentants par entreprise (TF1)

Autres informations

Néant.

²⁸² Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁸³ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Fiche 44. Mise en place d'un système statistique wallon pour développer de meilleures statistiques pour une meilleure démocratie

Description

L'action vise à renforcer le rôle de l'IWEPS comme validateur des statistiques utiles aux autorités et d'être l'évaluateur des politiques wallonnes. Il pourrait par ailleurs être l'outil privilégié des autorités wallonnes pour les études de prospective. Dans le cadre de l'accord de coopération en matière d'inter-fédéralisation (15 juillet 2014), la mise en place d'un système statistique officiel de qualité pour la Wallonie est non seulement un enjeu de bonne gouvernance mais aussi un enjeu démocratique : il doit fournir « aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. » Cette action pourra être mise en œuvre rapidement par une modification du décret de l'IWEPS du 4 décembre 2003 afin de soutenir le développement de la production de données et de statistiques publiques répondant aux normes de qualité élevées (telles qu'imposées par Eurostat et reprises dans le code de bonnes pratiques de la statistique européenne). Cette action permettra aussi d'encourager la collecte, la consolidation et la contextualisation des données, la réutilisation et la mise à disposition des informations, par toutes les administrations en charge des politiques publiques en Wallonie.

La question des statistiques est un élément très important mentionné dans la Task force 2 mais pour laquelle il n'y a pas de fiche. Or c'est un élément très structurant pour la qualité de l'administration publique wallonne. L'idée est d'avoir un système statistique wallon pour développer de meilleures statistiques pour une meilleure démocratie. Il faut renforcer ce qui est déjà en discussion – le rôle de l'IWEPS comme validateur de statistiques dans l'approche d'interfédéraliser les statistiques officielles mais ce n'est pas assez. Ce qu'il faut c'est encourager la production de données dans l'ensemble de l'administration et des agences et la circulation sécurisée des données. Il y a des trésors de données dans l'administration qui doivent être valorisés. C'est un point qui demande de l'investissement et de revoir le système actuel de structuration et de production des données officielles, et la fin des silos entre les données administratives.

Il conviendrait également de développer au sein de l'administration wallonne (à tous les niveaux) la culture de l'évaluation, un soutien aux pratiques d'évaluation, ainsi que la maîtrise des outils de collecte, traitement et d'analyse des données. Pour concrétiser cela, une solution pourrait être d'imposer à chaque administration de définir ses plans d'évaluation et assurer un soutien budgétaire à cette activité souvent "oubliée".

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 2	7.2 Repositionner l'IWEPS dans un rôle d'évaluation des politiques publiques structurantes	
Rapport de la Task Force 3	2.9 Cartographier l'ensemble des flux de ressources et les chaînes de valeur existantes et/ou potentielles, ainsi que les maillons manquants pour remonter dans l'échelle des priorités. Identification et stimulation des synergies potentielles	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 10 : Bonne gouvernance et démocratie participative	
Analyse de départ (31/10)	7.2. L'interterritorialité	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 2

Repositionner l'IWEPS dans un rôle d'évaluation des politiques publiques structurantes

L'IWEPS dispose d'une « force de frappe importante » mais qu'il faudrait repositionner autour du rôle d'évaluation des politiques publiques structurantes (logement, emploi, énergie, eau, mobilité, allocations familiales, fiscalité, accès aux services, handstreaming, etc.) et en collaboration avec le service de conseil à la stratégie et à la prospective de l'AVIQ pour les matières la concernant.

Repositionner l'IWEPS dans le paysage institutionnel et lui confier ce rôle d'évaluation apporterait un atout essentiel pour la Wallonie, et comblerait un manque important.

Les implications sont les suivantes :

- Outiller l'IWEPS pour réaliser ce rôle d'évaluation
- Changer la dépendance de l'IWEPS et la faire dépendre directement du parlement wallon ? (à l'instar des commissions de médiation)

Task Force 3

Cartographier l'ensemble des flux de ressources et les chaînes de valeur existantes et/ou potentielles, ainsi que les maillons manquants pour remonter dans l'échelle des priorités. Identification et stimulation des synergies potentielles

Bénéficiaires : les entreprises wallonnes.

Get up Wallonia !

Timing : 2021-2022.

Objectifs opérationnels :

1. Réformer la plateforme REGINE, en augmentant son ergonomie (voire les possibilités d'importer des données issues des principaux ERP), accélérer la mise à disposition des données (endéans le trimestre).
2. Créer une agence chargée des analyses, de l'identification des chaînes de valeurs ainsi que des acteurs (industriels, ESS, autres) qui peuvent compléter les maillons manquants, et du « matchmaking » proactif des flux de ressources.

Impacts principaux attendus :

1. Augmenter la précision des estimations de volumes des flux de déchets-ressources.
2. Identifier de nouveaux flux permettant de créer de nouvelles synergies et activités circulaires.

Cette action n'est pas détaillée dans le cadre des travaux de Get Up Wallonia car elle est prévue dans la stratégie Circular Wallonia, et le SPW travaille sur cette évolution.

Conseil stratégique

Imposer le développement d'approches stratégiques facilitant des processus de co-construction pour le développement et le suivi des politiques sur base d'outils de :

- Gestion des processus dans une logique de projet, basée sur l'établissement d'un diagnostic partagé et publié, d'objectifs réalistes et publiés, au sein de plans d'action proposant une priorisation des engagements : cette planification est le résultat de processus de délibération associant les parties prenantes (publiques et privées) associées à la gestion publique
- Mise en place de Techniques budgétaires facilitant le suivi de la mise en œuvre des politiques (ex : Budget Base Zéro) et organisant une distinction lisible entre fonctionnement, subventions et investissements, dont une partie est obligatoirement réservée à l'entretien des infrastructures
- Communication claire des processus, des plans stratégiques et de leurs avancements dans une logique de "open administration" vis à vis de l'administration et de ses partenaires : il s'agit d'assurer l'enrôlement du public concerné dans la politique.

Améliorer l'efficacité de la gestion publique et la qualité des politiques menées en préférant :

- Approche transversale qui intègre dès le design de la politique les dimensions économiques, environnementales, sociales, etc. en association avec les autres administrations et UAP engagées dans le secteur considéré ;
- Approche participative soucieuse d'associer les parties prenantes dès la définition du diagnostic et de la politique jusqu'à l'étape d'évaluation
- Approche numérique qui facilite la communication efficace (en qualité et en temps) ainsi que le partage des informations nécessaires avec tous les partenaires y compris les usagers concernés.

Généraliser l'organisation et l'utilisation d'évaluation des politiques publiques (par décret ?)

- Former les agents et assurer un soutien méthodologique pour garantir la production efficace d'évaluations de qualité qui répondent aux questions prioritaires des politiques, de l'administration et des partenaires ;
- Financer les évaluations suivant un choix raisonné en instaurant une analyse de risque ;
- Organiser la participation et les processus de co-construction avec les stakeholders : ces processus ne s'improvisent pas et exigent de mobiliser des compétences à la fois techniques et sociales en matière d'animation et de gestion de réseau ;
- Organiser la mise en débat et l'utilisation des évaluations :
 - Assurer la publication des évaluations : une publication ciblée en fonction des groupes concernés ;
 - Présentation sur un site unique de tous les projets & résultats d'évaluation à mesure du programme d'avancement ;
 - Débat en commission du Parlement.

Améliorer la Qualité de l'infrastructure publique

- Compétences : Soutenir l'innovation dans l'administration : en matière technologique mais aussi en matière de gestion stratégique des politiques et surtout en matière d'évaluation.
- Système d'information : développement de systèmes de données, de statistiques et d'outils de modélisation à la hauteur du nombre de politiques dont la RW a la charge ; par exemple pour disposer d'un outil comparable à ce que développe le Bureau fédéral du plan !

Analyse de départ

Restaurer la confiance entre la Wallonie et ses développeurs territoriaux

Par développeurs territoriaux nous entendons les acteurs qui peuvent suivre la Wallonie dans la contribution positive à ses projets de relance économique durable. Il s'agit des communes, des territoires, des agences de développement territorial, des GAL, etc. Il ne s'agit pas du « monde rural » ou de tel bastion territorial autoproclamé coalisant quelques

Get up Wallonia !

bourgmestres autour de leurs intérêts. La Wallonie ne peut pas se permettre de continuer à être polluée par le sous-localisme.

Répondre à cet enjeu peut activer différents outils tels que :

- La définition et la mise en débat de projets de territoire dont le pilotage pourrait effectivement être confié à des agences de développement territorial responsabilisées en ce sens qui chargées elles-mêmes d'organiser et d'absorber les arbitrages à l'échelle locale, pour des enjeux comme les zones d'urbanisation prioritaires, les logiques d'aménités entre villes, périphéries et campagnes, la revitalisation urbaine et le développement rural ;
- La contractualisation avec les territoires, par préférence à des logiques de droits de tirage ou de subsidiation directe ;
- Un changement d'échelle des outils de la rénovation / revitalisation urbaine et du développement rural dont les fondements datent du siècle dernier et méritent une refonte complète ;
- Une remise en question réelle de la pertinence sous-territoriale de certains outils de développement territorial ou économique.

En arrière-plan, il s'agit de s'assurer que la Wallonie reprenne la main sur son développement territorial, l'inscrire dans une perspective de restructuration à 30 ans et y associe les opérateurs qui seront capables d'y contribuer.

Caractère novateur²⁸⁴

Débatue : Prise d'autonomie et maîtrise par la Wallonie de la production de statistiques officielles la concernant.

Etat de l'existant²⁸⁵

- Stratégie Circular Wallonia ;
- Outil statistique comparable au Bureau fédéral du Plan.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Règlementation/Contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : / • Ministres concernés : E. Di Rupo • Partenaires : / 		
Sous-action	Ressources	Délais
Il n'y a pas de sous-action	<p>Sur base des informations existantes dans GUV</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financier ? Sans objet, s'agissant de la mise en place d'un cadre législatif • RH ? / • Matériel ? / <p>Les ressources nécessaires à cette action sont identifiées comme disponibles.</p> <p>La condition préalable nécessaire à cette action est l'adoption par le Gouvernement wallon de l'avant-projet de modification du décret IWEPS de 2003 et adoption par le Parlement du projet de modification du décret IWEPS.</p>	Les premiers résultats pourraient être engendrés à CT (1 à 2 ans). Les effets attendus sont de nature durable.
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Citoyens, entreprises, secteur non-marchand, pouvoirs locaux, Gouvernement wallon, Parlement wallon et autres décideurs. Administrations, secteurs de la recherche et de l'enseignement.	/	/

Autres informations

Néant.

²⁸⁴ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁸⁵ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Fiche 45. Utiliser les marchés publics comme des leviers de changement en mobilisant des clauses sociales, environnementales et de soutien à l'innovation dans les cahiers des charges

Description

Evaluer et adapter l'actuelle utilisation du cadre réglementaire sur les marchés publics en matière de recours aux clauses sociales et environnementales, que ce soit au niveau régional ou local ; créer la possibilité de marchés publics favorisant l'innovation.

Evaluer le réseau de compétences et d'apprentissage existant : Créer une cellule de soutien au niveau de la Région pour la mise en place de ces clauses sociales, environnementales et de soutien à l'innovation. Evaluer l'actuelle action des autorités régionales ou provinciales d'organiser des marchés centralisés auxquels peuvent souscrire les autorités locales : ceci est fait au détriment des TPE locales qui ne sont dès lors plus consultées.

La Task force 1 a une fiche sur les marchés publics. Ça a été repris par le CESE également. C'est un thème structurant en ce qui concerne la dépense publique. Deux leviers possibles. Levier à l'approche transversale en matière de dimension sociale et dimension environnementale dans les clauses des marchés publics. Et le levier des marchés publics qui favorisent l'innovation, par exemple en soutenant des approches pilotes, en s'engageant à les évaluer avant. Il y a peut-être une timidité à ce niveau, probablement parce que l'administration a peur de prendre du temps et d'avoir des recours. Il y a une expertise à faire en marchés publics qui peut se faire aussi bien au niveau régional qu'au niveau local. Evaluer aussi comment certains marchés publics sont faits au service des autorités locales, mais finalement en créant un marché public régional, on empêche certains micro-marchés locaux et on empêche des TPE de participer au marché. Donc il faut faire attention à cette dynamique de lien entre niveau local et niveau régional. Il y a un momentum.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	3.4 Utiliser le cadre de la commande publique pour soutenir la relance et le redéploiement des PME locales	X
Rapport de la Task Force 3	6.8 Réduire les intrants chimiques / revoir certains cahiers des charges	
Avis n°1455 du CESE	I. Considérations transversales	
Avis n°1455 du CESE	II.2 Accélérer le développement de l'économie circulaire et des circuits courts	
Avis n°1455 du CESE	II.4. Relancer l'investissement	
Avis n°1455 du CESE	II.5 Un programme ambitieux de rénovation des bâtiments	
Analyse de départ (31/10)	2.3. Infrastructures et réseaux numériques	
Analyse de départ (31/10)	6.1 Alimentation	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Idée 1

Objectif

- Favoriser l'ancrage de filières locales et mise en œuvre de pratiques circulaires pour les commandes publiques.
- Utiliser la commande publique rapidement et massivement dans le but de créer des opportunités pour les entreprises, et permettre le développement d'infrastructures et de bâtiments répondant aux enjeux de transition.

Description

Utiliser le cadre de la commande publique pour favoriser l'accès des PME locales aux marchés publics

- Objectifs : favoriser l'ancrage de filières locales et mise en œuvre de pratiques circulaires pour les commandes publiques.
- Repenser dès leurs conceptions les offres de marchés publics en incluant des clauses sociales, circulaires et environnementales, dans le but de favoriser l'accès aux entreprises locales, tout en tenant compte des restrictions législatives au niveau fédéral.
- SPW : accroître la part du budget accordé aux subsides dont l'octroi est conditionné par des critères sociaux, circulaires et environnementaux.
- UAP : intégrer la prise en compte de clauses sociales, circulaires et environnementales dans les MP gérés par les UAP via la modification des contrats de gestion des UAP.
- Communes : favoriser les investissements publics sociaux, circulaires et environnementaux.
- Développer des marchés publics innovants et pré-commerciaux au sein des thématiques des chaînes de valeur prioritaires de Circular Wallonia et des 5 DIS de la S3
- Respecter, voire raccourcir, les délais de paiement via la mise en place d'un système de factoring dont l'étude de faisabilité pourrait être effectuée par une collaboration entre le SPW et les outils financiers wallons / banques.

Get up Wallonia !

- Simplifier et alléger les procédures de marché public en digitalisant au maximum les process (gains d'efficacité), et donc faciliter l'accès à la commande publique (simplification des procédures d'appel d'offre).

Activer et accélérer les plans wallons d'investissements : utiliser la commande publique rapidement et massivement dans le but de créer des opportunités pour les entreprises, et permettre le développement d'infrastructures et de bâtiments répondant aux enjeux de transition.

- Plan d'infrastructures 2020-2026 (2 Mrd EUR/6 ans) : mettre en place rapidement une planification sur le LT.
- Plan de rénovation du bâti public (1,2 Mrd EUR/4 ans).

Avis du CESE

Le CESE Wallonie estime qu'il est urgent que tous les acteurs tant privés que publics soient mobilisés afin de maximiser les retombées des marchés publics.

Il est essentiel de continuer à sensibiliser l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs wallons à l'impact de leurs cahiers des charges pour l'économie régionale et la lutte contre le dumping social.

Il convient :

- d'encourager l'utilisation d'un certain pourcentage de matériaux wallons biosourcés dans la rénovation et la construction des bâtiments publics ;
- de soutenir le recours aux filières de recyclage locales ;
- de simplifier l'accès aux marchés publics pour les entreprises PME-TPME ;
- de sensibiliser les entreprises aux potentialités offertes par les marchés publics ;
- d'aider les entreprises à répondre aux appels d'offres via le volet « Animation économique » de la SOWALFIN ;
- de renforcer le soutien de coordinateurs de projet formés dans le cadre de l'économie circulaire ;
- de faciliter le recours à des clauses sociales et l'ouverture de places de stage dans le cadre de la formation en alternance ;
- d'identifier un certain nombre d'indicateurs pertinents relatifs à l'environnement et à la santé qui sont insérables dans les cahiers des charges ;
- de donner une meilleure visibilité aux nombreux outils existants en Wallonie (Guide « promouvoir une concurrence loyale et lutter contre le dumping social », clauses-types et formations du SPW, Observatoire de la commande publique wallonne, etc.) ;
- de compléter l'arsenal législatif wallon liant l'octroi de subventions à l'insertion de clauses sociales, éthiques et/ou environnementales dans les marchés publics, tout en clarifiant la portée de ces clauses en cohérence avec l'avis rendu par le Conseil d'Etat le 26 juin 2019

Le CESE Wallonie recommande également au Gouvernement de travailler en collaboration avec l'autorité fédérale, en vue notamment de faire insérer dans la loi fédérale sur les marchés publics des obligations au regard de l'insertion de critères sociaux, éthiques ou environnementaux dans les commandes publiques.

Analyse de départ

Exploiter les possibilités offertes par les marchés publics par l'introduction de clauses sociales est une piste importante déjà mise en avant dans le « Plan Achats Publics Responsables ».

Pour renforcer la consommation locale, le Gouvernement wallon pourrait envisager d'intégrer une alimentation locale, durable et de qualité dans le cahier de charges des marchés publics

Les entreprises se plaignent de la concurrence déloyale de certaines structures subventionnées qui se positionnent sur des marchés publics avec des tarifs faussés. De par leur volonté de développement (parfois au-delà des missions subsidiées), les acteurs de terrain réalisent des opérations ou proposent des services qui recouvrent les prestations d'autres acteurs également financés par les pouvoirs publics. Ces effets de concurrence nous paraissent néfastes et à proscrire dans une stratégie de relance qui doit embarquer l'ensemble des acteurs dans des règles du jeu équitables.

Caractère novateur²⁸⁶

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁸⁷

Dans le « Plan Achats Publics Responsables » : les dépenses publiques représentent environ 7% du PIB wallon. Les marchés publics constituent à ce titre un levier d'influence considérable sur le développement de la région. A la mi-2019, ce plan avait déjà permis de réaliser 332 marchés publics intégrant des clauses sociales (dont 86 avec des entreprises d'économie sociale) pour un montant de 487 millions €.

²⁸⁶ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁸⁷ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : SPW, Union des Villes et Communes de Wallonie • Ministres concernés : / • Partenaires : UAP, outils financiers wallons et banques (uniquement étude factoring) 		
Sous-action	Ressources	Délais
3.4 : Utiliser le cadre de la commande publique pour soutenir la relance et le redéploiement des PME locales (1/2)	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 1 – 3 ans (2021 – 2023)
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Citoyens, Entreprises, PME Secteur non-marchand, Pouvoirs locaux, Autres.	Type d'impacts : <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés moyen • Créations d'emploi moyen • Cohésion sociale / Inclusion • Réduction empreinte environnementale 	Nombre de transmissions et d'emplois concernés, impact sur le CA des entreprises concernés, nombre de MP contenant des clauses sociales, circulaires ou environnementales.

Autres informations

Les études passées sur les clause sociales et environnementales ainsi que les cahiers des charges type développés.

Fiche 46. Soutenir efficacement les autorités locales

Description

Les autorités locales sont les acteurs politiques les plus proches des citoyens et assurent la production de nombreux services essentiels pour assurer la qualité de vie du territoire. Si le Décret de gouvernance locale a renforcé le statut des administrations locales et leur a imposé un nouvel modèle administratif (par projet et par objectif, imposant une approche participative et une évaluation des résultats (PST etc), les actuelles modalités de financement par subsidiations de micro-initiatives émanant des cabinets régionaux tendent à déresponsabiliser les communes. Revoir le fonctionnement des relations entre communes et services de la région (y compris avec le rôle des Provinces) en prenant comme point de départ la perspective locale plutôt que régionale ; regrouper les subventions régionales dans des structures plus larges (fonds des communes, ou encore l'exemple récent des FRIC) en y intégrant aussi les projets relevant des domaines sociaux et environnementaux pour rendre leur autonomie aux communes.

Ce sont des éléments qui viennent de l'analyse de départ. On a vu qu'il y a eu des progrès dans le cadre de la modernisation des administrations publiques avec tous les outils PST, etc... et les approches participatives. Ce qui pose problème en ce moment c'est d'optimiser les processus de coopération entre les communes avec les services de la Région et en éclaircissant le rôle des Provinces. L'incertitude autour du financement des Provinces et des zones de secours pose problème aux communes.

Les synergies entre communes ont été imposées au cours des dernières années par les autorités fédérales (zones de secours, zones de police) et régionales, sans faire une évaluation de ces transformations au niveau du renforcement de l'autonomie des autorités locales, de leur engagement dans les politiques d'innovation et de transition et de la qualité des services rendus à la population. Face à l'augmentation des charges et responsabilités communales et aux synergies inter-communales imposées, l'action vise aussi un soutien différencié pour les communes décidant d'amplifier les synergies / de fusionner.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Analyse de départ (31/10)	7.1. Les finances locales	
Analyse de départ (31/10)	8.3. Le rapport entre la région et ses territoires	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Analyse de départ

Les finances locales

Néant. A. Restaurer le rôle moteur des communes en matière de soutien à l'investissement

La DPR envisage le transfert aux provinces de la charge liée au financement des zones de secours. C'est une première réponse à court terme.

D'autres leviers sont nécessaires pour dynamiser l'économie locale et régionale par l'initiative communale, dans un dialogue constructif avec la Commission européenne, mais aussi dans la mobilisation d'outils et de pistes de travail situées à l'échelle de la région : renforcement des synergies entre communes et CPAS, fusion des communes, dynamisation du recours à l'emprunt en période de taux très bas. Par ailleurs, tous les leviers mis à la disposition des communes ne sont pas pleinement activés par prudence ou par méconnaissance, par manque de projets ambitieux, aussi.

Dans une optique encore plus radicale de disparition ou d'effacement de l'institution provinciale, une partie des recettes issues du précompte immobilier et de ses additionnels pourraient contribuer à refinancer les communes et la région pour les compétences transférées qui en résulteraient.

B. Désamorcer la bombe à retardement constituée par les pensions des agents statutaires

Rappelons que 27% du personnel communal est statutaire et les 73% restant sont contractuels. Chaque catégorie relève d'une caisse de pension différente. En effet, le personnel statutaire cotise dans une caisse de pension qui est propre au personnel des pouvoirs locaux. Ce taux de cotisation est aussi plus élevé pour les statutaires. Une récente réforme au niveau fédéral a permis d'acter que la pensions d'un agent statutaire ne serait prise en charge par la caisse de pension « pouvoirs locaux » qu'au prorata du nombre d'année qu'il a presté en tant que statutaire. Ceci rend le paiement des pensions davantage soutenable pour les pouvoirs locaux.

Rappelons également qu'une pension de statutaire est financé par deux cotisations :

- La cotisation de base, due par toutes les communes. Cette dernière devrait atteindre 43% en 2024 (elle était de 38.5% en 2018) ;

- La cotisation de responsabilisation, due par les communes dont le montant financé par la cotisation de base ne suffit, pas à payer les pensions de son personnel statutaire. Le minimum légal est de 50% de la différence entre la cotisation de base et le montant total du pour payer les pensions des agents.

Selon les projections effectuées par l'UVCW, 206 communes wallonnes pourraient être amenées à payer cette seconde cotisation en 2023 pour un montant total de 129 millions annuels. En 2017, nous ne comptons que 167 communes soumises à la cotisation de responsabilisation et un montant de 53 millions. En 6 ans, une augmentation de 150% des cotisations de responsabilisation est aujourd'hui considérée comme réaliste. Le nombre de communes augmenterait quant à lui de façon plus limitée (+23%). Ceci signifie que les communes déjà soumises à cette cotisation vont voir leur cotisation sensiblement augmenter. Il est donc attendu que la charge des pensions augmente de façon continue pour les deux types de cotisations sur la législation actuelle.

Des pistes doivent être trouvées pour que cette charge n'obère pas davantage le pouvoir d'investissement des communes. Une mutualisation de la dette au niveau régional est une piste à suivre. Actuellement la Région wallonne a décidé d'aider financièrement les communes au travers d'une aide régionale encourageant la mise en œuvre d'un second pilier de pensions pour les contractuels et d'aides octroyées sous forme de prêts par le CRAC. On observe toutefois que les prêts CRAC ne sont pas sollicités par les communes (seules Charleroi et Liège sollicitent ce type d'aides) car elles ne veulent pas être liées à la mise en œuvre d'un plan de gestion, estimant que la problématique des pensions n'est pas un problème de gestion communale mais un problème de financement décidé par le fédéral.

La Région wallonne dispose dès lors de deux options pour désamorcer cette situation :

- 1) Exiger du fédéral d'être associée aux travaux que ce dernier va mener en 2021 dans le cadre de la réforme des pensions
- 2) Abandonner le financement des communes via le CRAC pour refinancer le fonds des communes et le fonds spécial de l'aide de plusieurs dizaines de millions EUR en annonçant que ce refinancement sert à aider les communes et les CPAS à supporter la charge pensions.

C. Articuler les PST avec un financement dédié et pluriannuel

Les communes wallonnes ont toutes construit un PST destiné à fixer, pour leur mandature, les priorités stratégiques de la commune. Ces PST pourraient faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours ou en fin de parcours. C'est une première étape intéressante vers une programmation pluriannuelle. Les PST actuels pêchent cependant, pour la plupart, par une articulation faible entre les ambitions et les moyens mobilisés ou mobilisables. Ils présentent pourtant un potentiel réel pour amener les communes à réfléchir dans une programmation pluriannuelle de leurs investissements, en articulant par exemple une projection triennale à ajuster annuellement (pratique en place en Région de Bruxelles-Capitale).

Cette perspective peut aussi favoriser l'émergence de synergies transversales (communes-CPAS, interservices, inter-communes) et de projets pluricommunaux pour des investissements d'ampleur.

Par ailleurs, les potentialités d'une fiscalité territoriale, organisant des mécanismes de péréquation entre territoires en fonction de leurs caractéristiques pourraient sans doute être creusées davantage à l'échelle de bassins d'intérêts communs.

D. Réformer stratégiquement les outils de la comptabilité des communes et de leur fiscalité

Comme expliqué supra, les additionnels de l'IPP représentent une source de revenus non négligeable. Toute diminution de cette source impacte automatiquement les recettes. En plus de l'impact de la pandémie, le tax shift opéré par le Gouvernement Michel implique une réduction de la base taxable pour l'IPP. Aussi, les revenus du précompte immobilier reviennent à 61% aux communes (et 37% aux Provinces). Ce dernier est appliqué aux biens résidentiels, industriels ainsi qu'aux matériels et outillage d'entreprises. Ce précompte est évalué au travers du revenu cadastral qui, nous le savons, n'est pas toujours mis à jour de façon optimale au niveau fédéral, au détriment des communes. Les experts de l'administration fédérale en charge du cadastre estiment qu'une revue de ces cadastres pourrait conclure à une sous-évaluation des revenus issus du précompte de 10%.

Aussi, en Wallonie, c'est encore le niveau fédéral qui est chargé de percevoir le précompte immobilier (transfert vers la Région wallonne prévu en 2021) alors que la Flandre dispose de son propre service depuis la fin des années 90. Si cela peut constituer une opportunité pour revoir le système de cadastre, cette transition doit être efficace pour éviter des retards de perception de ce précompte et donc un retard dans les transferts vers les pouvoirs locaux.

De manière plus générale, de la même manière que la Wallonie envisage une démarche de budget base zéro, les pratiques de comptabilité des communes doivent s'inscrire davantage dans une logique pluriannuelle (en lien avec le PST) appuyé par des outils renouvelés. Le rôle du CRAC pourrait, dans cette optique, être révisé et orienter structurellement les communes dans le rouge dans une trajectoire de redressement plus dynamique.

Des démarches ont été initiées ces dernières années en demandant aux communes de transmettre en annexe de leur budget initial ou de leur modification budgétaire des prévisions pluriannuelles à 5 ans tenant compte des politiques

locales à mettre en œuvre. Ces démarches ont toutefois du mal à s'implanter dans la majorité des communes qui ne disposent pas toujours des capacités pour réaliser de telles projections.

E. Repenser la relation entre les entreprises wallonnes, les communes et la Région wallonne

Depuis plusieurs années les communes ont abandonné leur politique économique aux intercommunales de développement économique auxquelles elles sont attachées.

Par ailleurs les communes considèrent aujourd'hui les entreprises comme étant des nuisances qui génèrent des dépenses (entretien voirie, hausse des dépenses sociales et de la pauvreté en cas de faillite) ou qui les privent de recettes fiscales (décisions prises par le gouvernement d'exonérer de précompte immobilier tout investissement réalisé par des entreprises depuis 2006 notamment).

Or le développement d'entreprises sur le territoire wallon est normalement créateur de richesses pour la population wallonne et doit donc se traduire par une hausse des recettes communales et une baisse des dépenses. Pourtant les communes ne partagent pas cette image des entreprises.

Afin de corriger le tir il conviendrait d'affecter un nouveau financement régional ou un financement régional existant en lien avec le développement d'emplois privés sur le territoire communal. Ce mécanisme de financement serait complémentaire aux mécanismes de financement qui corrigent les inégalités de richesse dans la population wallonne (FSAS pour les CPAS et mécanismes de péréquation dans le fonds des communes).

F. Exploiter les évaluations des mécanismes de financement pour réinterroger les politiques régionales de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté

Les évaluations du mécanisme de répartition du fonds des communes déposées au Parlement wallon ces dix dernières années par le Ministre des Pouvoirs locaux montrent que les mécanismes de péréquation fiscale mis en place par le législateur wallon permettent bien de financer les communes à population pauvre.

Toutefois depuis 2008 on observe que la liste des communes qui bénéficient de ces mécanismes de péréquation demeure quasi-inchangée. Cela signifie que si les mécanismes de financement rencontrent leurs objectifs, les politiques de cohésion sociale, de lutte contre la pauvreté ou de développement menées sur le territoire de ces communes n'ont pas rencontré tous leurs objectifs. On peut dès lors se poser la question de savoir d'une part si on doit continuer à financer les communes avec ce type de mécanisme de péréquation car leur profil socio-économique n'a pas changé ou d'autre part si les politiques de cohésion sociale, de lutte contre la pauvreté ou de développement ne doivent pas être repensées (voir aussi la section de ce rapport consacrée à la lutte contre la pauvreté).

Le rapport entre la région et ses territoires

Trois enjeux auxquels la Wallonie peut répondre :

1. Une des clés de la transformation de la Wallonie réside peut-être dans un pilotage plus directif de ses territoires. La gouvernance devient alors associée à une capacité de reconfiguration, de mise en réseau et de mobilisation des acteurs locaux ou supralocaux qui peut à son tour remobiliser acteurs privés et associatifs dans un paysage simplifié et lisible. Comment dès lors simplifier le paysage territorial wallon, gagner en cohérence dans la gestion des compétences et en assertivité dans la mise en œuvre de sa stratégie de redéploiement.

2. Faire converger les stratégies territoriales et la stratégie de redéploiement régionale. Il est essentiel que l'ensemble des acteurs agissent dans le même tempo et avec les mêmes objectifs. La configuration des leviers de financement européens induit, certes, des différences de traitement, mais il faut peut-être s'éloigner d'une approche par bassins où les zones marquées par les indicateurs les plus sensibles sont mieux dotées financièrement, sans redressement spectaculaire des indicateurs. Une approche par enjeux partagés à l'échelle de toute la Wallonie pourrait être une rupture intéressante, en soutenant aussi les espaces où la dynamique économique est porteuse (les périphéries des villes, l'axe lotharingien).

3. Il paraît nécessaire de mobiliser deux outils de mobilisation des territoires qui soient directement pilotés et suivis par la Région :

- la fiscalité territoriale (l'organisation des solidarités entre espaces), notamment par une mobilisation du cadastre dont les fondements sont ancrés dans un autre siècle ;
- la contractualisation :
 - avec les communes, via les PST – sur une véritable esquisse budgétaire associée aux priorités mises en avant par les communes ;
 - avec les agences de développement territoriales responsabilisées dans un rôle de définition stratégique, d'organisation des solidarités territoriales et de portage de projets. Dans ce rôle, ils intègrent bien évidemment les réalités des grandes villes plutôt que de déployer des stratégies concurrentes.

Get up Wallonia !

Caractère novateur²⁸⁸

Action est jugée nouvelle.

Etat de l'existant²⁸⁹

Des démarches ont été initiées ces dernières années en demandant aux communes de transmettre en annexe de leur budget initial ou de leur modification budgétaire des prévisions pluriannuelles à 5 ans tenant compte des politiques locales à mettre en œuvre.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Règlementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none">• Responsable :• Ministres concernés :• Partenaires :		
Sous-action	Ressources	Délais
Il n'y a pas de sous-action	Sur base des informations existantes dans G UW <ul style="list-style-type: none">• Financier : 5.400.000,00 EUR• RH ?• Matériel ? Les ressources nécessaires à l'action sont identifiées comme manquantes : les moyens budgétaires sont manquants. Aucune condition préalable nécessaire n'est identifiée.	Les premiers résultats pourraient être engendrés à MT (3 à 5 ans). Les effets attendus sont de nature durable.
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Citoyens, secteur non-marchand, pouvoirs locaux et élu.e.s Loc.aux.ales.	/	/

Autres informations

Néant.

²⁸⁸ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁸⁹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Fiche 47. Soutenir la numérisation communale

Description

En matière de services, tous les pouvoirs publics, y compris locaux, doivent assurer une relation 100% digitale avec les entreprises (facturation, ...) et assurer une capacité mixte digital/papier avec les citoyens. En matière de qualité de l'action publique locale, les services doivent collecter et numériser les données locales et territoriales en fonction des priorités locales pour assurer à ce niveau également une gestion publique basée sur les données.

Les autorités locales sont aussi force de production et de collection de données. La gouvernance par les données se fait aussi au niveau local. Des opérations de soutien peuvent aussi être faites par la Région dans une logique de Smart Local Governance.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	5.1 Mettre en œuvre une gouvernance de et par la donnée et digitaliser à 99 % l'ensemble des services publics et dispositifs à destination des entreprises et des citoyens	X
Avis n°1455 du CESE	I. Considérations transversales	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Général

Deux sources différentes pour cette action : une fiche détaillée de la TF1 et l'avis du CESE

Mettre en œuvre une gouvernance de et par la donnée et digitaliser à 99 % l'ensemble des services publics et dispositifs à destination des entreprises et des citoyens

Task Force 1

Objectif

- Digitaliser au maximum toute l'administration et les services publics accessibles aux entreprises et aux particuliers (Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles) en digitalisant toutes les démarches administratives et services prioritaires.
- S'assurer dans la conception et la mise en place un alignement et une réelle interconnexion entre les systèmes.
- Mettre en place des instruments de pilotage interconnectés et performants qui permettent au Service Public de Wallonie d'avoir une vision exacte en temps réel.

Avis du CESE

La digitalisation de la Wallonie est un élément transversal et indispensable aux différents secteurs de l'économie ; elle doit être développée davantage et poursuivie tant dans les entreprises que les administrations ou encore les écoles.

Description :

- Pré-requis : simplifier et rationaliser le nombre de dispositifs avant de digitaliser et inclure dès la conception de nouveaux dispositifs l'aspect digital.
- Disposer d'une cartographie à jour de l'ensemble des services actuels (et de leurs procédures) pour connaître leur degré de digitalisation et ainsi s'attaquer aux services prioritaires (exemple : dématérialisation des permis), d'abord sur les dispositifs à destination des entreprises mais également ceux à destination des citoyens.
- Réaliser la production par tous les publics de tableaux de bord quantitatifs numériques (en complément du qualitatif) sur les dispositifs mis en œuvre par la Région :
 - Donnée numérique disponible et éventuellement accessible aux citoyens et entreprises.
 - Donnée partagée (et non centralisée) au sein des réseaux d'acteurs publics.
 - Standardisation des formats de données favorisant l'échange à échelon administratif (Région wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles, Fédéral).
 - Consolidation dans un ensemble de tableaux de bord pour le Gouvernement wallon.
- Mise en œuvre du principe « only once » pour les entreprises comme pour les citoyens : devenir une véritable « e-administration » en digitalisant les formulaires, en généralisant la signature électronique, en créant des espaces personnels (coffre-fort numérique) et en traçant les dossiers dans les différents services.
- Mise en œuvre de solutions transversales pour gérer les besoins pour lesquels une mutualisation est souhaitable (subsidés, autorisations, sanctions administratives, ...) et réduction du « time to market » de ces solutions via la mise en place d'une gouvernance adéquate et de principes d'agilité
- Intégrer dans les processus de validation et de sécurité la technologie de la blockchain.

Get up Wallonia !

- Imposer que tout nouveau service implanté soit conçu et accessible par défaut en ligne à tous les citoyens et entreprises wallonnes. Laisser cependant la possibilité à tout usager de fournir un dossier papier.
- Mise en place d'un système d'évaluation de la satisfaction par les usagers (entreprises/indépendants) pour mettre en place une démarche d'amélioration continue.

Caractère novateur²⁹⁰

Le rapport de la TF ne précise rien à ce sujet.

Etat de l'existant²⁹¹

Le rapport de la TF mentionne l'AdN notamment pour la dynamique Open data

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : SPW digital, CIO SPW, Collège des CIO's, SPW EER, SPW simplification administrative • Ministres concernés : W. Borsus, V. De Bue, C. Collignon • Partenaires : UAPs (notamment AdN pour la dynamique Opendata), UWE, consultants informatiques externes, panel d'entreprises et de citoyens 		
Sous-action	Ressources	Délais
Il n'y a pas de sous-action	Budget : 140 M€ jusqu'en 2025 mais à évaluer plus finement en fonction des projets retenus (la fiche TF1 couvre également des volets régionaux) <ul style="list-style-type: none"> • Cabinets : 3.000.000 EUR • RH : à évaluer plus finement en fonction des projets retenus • Matériel : n.d. Fondement : <ul style="list-style-type: none"> • Programme EU : Digital Simple Market • Fédéral : Comité national Digital Simple Market Les ressources nécessaires à cette action sont identifiées comme non-disponibles car les moyens budgétaires sont manquants. Aucune condition préalable à cette action n'a été identifiée.	Durée : 5 ans (2025) Les effets attendus de cette action sont de nature durable.
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Tous les citoyens Toutes les entreprises Tout le non-marchand Tous les pouvoirs locaux et les élu.e.s loc.aux.ales	<ul style="list-style-type: none"> • Opportunités/Marchés : important • Créations d'emplois : moyen • Cohésion sociale/Inclusion : important • Réduction empreinte environnementale : Moyen Augmenter la performance des procédures publiques Notre Wallonie...Performante et moderne pour servir ses citoyens et développer son économie	% des dispositifs publics accessibles en ligne : 99% (fin 2022)

Autres informations

Néant.

²⁹⁰ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁹¹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Fiche 48. Enseignement

Description

Cette fiche se concentre sur un nombre limité d'aspects liés à l'Enseignement, sur base des priorités identifiées dans les travaux préparatoires de GUW.

La Wallonie présente encore des faiblesses importantes tant au niveau de la disponibilité de personnel qualifié qu'en matière d'emploi dans les STIM (Sciences, Technologies, Ingénierie, Mathématiques), ainsi que dans les métiers liés à plusieurs filières d'enseignement qualifiant (un lien sera prévu avec la fiche 17 traitant de l'alternance).

L'action vise également à améliorer les capacités des Wallon.ne.s dans les langues étrangères et à assurer l'adéquation des équipements et des formations numériques.

La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie soutiennent chacune différentes initiatives mais ne semblent pas mener de plan d'action commun/concerté en faveur des STIM.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	1.1 Rendre les métiers de nature scientifique et technique/technologique attractifs	X
Rapport de la Task Force 1	1.3 Réformer la formation en alternance pour en faire une filière de l'excellence	X
Rapport de la Task Force 1	1.8 Rendre obligatoire l'enseignement bilingue français-néerlandais dans les écoles wallonnes	X
Rapport de la Task Force 1	4.3 Doter l'ensemble des enseignants et des élèves en équipements numériques de qualité comme outils de travail du quotidien	X
Rapport de la Task Force 2	5.15 Détecter le plus tôt possible les élèves et étudiants en « errance », ayant quitté le parcours scolaire/universitaire et non-inscrits à une démarche d'insertion professionnelle, afin de construire avec eux un parcours d'insertion	
Rapport de la Task Force 3	3.2 Intégrer la problématique du climat et de l'écologie dans les programmes d'enseignement	
Consultation citoyenne	Lutter contre le décrochage scolaire et réintégrer les NEETS (en lien avec au moins 2 propositions)	
Avis n°1455 du CESE	II.3 Digitalisation de la Wallonie, une mesure indispensable pour la réussite de toutes les autres	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 4 : Emploi et formation	
Analyse de départ (31/10)	2.4. Les compétences numériques des « Walloonials »	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 1

Idée 1

Objectif

- Proposer une stratégie intégrée partagée par l'ensemble des responsables politiques et des niveaux de pouvoirs (inter-régional, FWB, Cocof, local).
- Revaloriser les études et les formations scientifiques et techniques/technologiques.
- Réorganiser les écoles d'ingénieur sous une coupole unique.

Description

- Soutenir le développement du centre de référence STEM qui doit élaborer un « plan stratégique » 2020-2030.
- Intégrer une dimension genre forte et examiner l'intégration de la composante artistique à la démarche STE(A)M en mettant en lumière les compétences technocréatives et certains métiers et en pénurie : passerelle vers les métiers du design industriel dont le développement reste faible en Wallonie.
- Mieux informer sur les métiers scientifiques en prévoyant des moments de promotion et de découverte des métiers liés aux STE(A)M (semaine d'actions STE(A)M, journées portes ouvertes/journée à thème à l'école, Printemps des sciences, ...), et travailler la communication axée sur les jeunes.
- Soutenir et favoriser l'émergence des écoles portées sur les métiers d'avenir (initiative A6K).
- Soutenir et favoriser la valorisation des formations professionnelles techniques/technologiques.
- Favoriser une amélioration des compétences techniques/technologiques (notamment numériques) mais également promouvoir l'acquisition de « soft skills », d'esprit critique et d'envie d'entreprendre.
- Inclure systématiquement l'éveil aux métiers scientifiques et techniques/technologiques dès l'enseignement fondamental (ex. Coderdojo, classe sciences, ...).
- Miser sur un partenariat école - entreprise - centre de recherche.

- Soutenir et favoriser l'acquisition de compétences interdisciplinaires et décloisonnées grâce aux fablabs qui sont des outils d'innovation, de démonstration et d'apprentissage aux métiers du numérique et à la culture maker. En testant et en prototypant dans un fablab, on obtient un résultat immédiat et valorisant pour l'utilisateur.
- Incitants financiers pour une partie des études dans des fonctions critiques à forte VA (bourses,...) dans les métiers scientifiques et techniques/technologiques.
- Sensibiliser à l'entrepreneuriat et à l'innovation via des projets de groupes en lien avec les laboratoires et/ou les entreprises (et également via les plateformes d'innovation ouvertes).
- Compétence FWB : Fusionner les écoles d'ingénieur avec les universités : ex. ECAM/UCL, Helmo Gramme/Ulg, etc. pour simplifier le paysage des Instituts Supérieurs Industriels.

Idée 2

Objectif

- Mobiliser tous les acteurs de la formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant en phase avec les défis socio-économiques de la Wallonie.
- Mener une démarche globale en partenariat avec la FWB afin de définir et mettre en œuvre une feuille de route ambitieuse pour améliorer le fonctionnement de l'écosystème de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle en Wallonie, en particulier: compétences des différents niveaux de pouvoirs, rôles, responsabilités et interactions des différents types d'acteurs, mécanismes de gouvernance, de pilotage et de financement, mutualisation et rationalisation des infrastructures, acteurs et offre de formation.

Description

L'écosystème de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle est complexe et morcelé, tant pour les aspects réglementaires que pour l'offre de formation proprement dite, induisant plusieurs effets négatifs : (i) système difficilement navigable par les élèves, étudiants, travailleurs et employeurs, (ii) pertes d'efficacité et d'efficience (doublons, dispersion de l'expertise, duplication d'investissements, incompatibilité des parcours de formation et des certifications), (iii) répétition des tâches et multiplication des besoins de coordination entraînant une grande complexité dans le pilotage et la gestion du changement.

Forte volonté d'adresser plusieurs points spécifiques dont :

(i) Optimiser le paysage institutionnel de ces secteurs en veillant à encourager les synergies, mutualisations, rationalisations et simplifications. Il s'agit aussi de trancher la question des périmètres respectifs des différents acteurs, aller vers une harmonisation des contrats pour créer un contrat unique d'alternance et une certification unique professionnelle pour les formations qualifiantes.

(ii) Renforcer les formations en entreprise (ou en partenariat avec les entreprises), en particulier l'alternance. Il s'agit notamment d'apporter des réponses et des leviers à mobiliser pour éliminer les freins à l'essor de ces filières au travers de parcours adaptés aux réalités socio-économiques, culturelles et géographiques de la Wallonie (y compris dans sa proximité avec la RBC).

(iii) Renforcer la cohérence entre l'offre de formation et les besoins (actuels et futurs) du marché du travail au sein de chaque bassin géographique, prenant en compte : tissu d'entreprises, savoirs et compétences requis, mobilité, profil et maturité des apprenants etc.

(iv) Proposer des actions fortes en matière d'orientation des élèves, étudiants et travailleurs.

A court terme (fin 2020 - 1er quadrimestre 2021), il est proposé que (i) les Ministres-Présidents ainsi que leurs ministres fonctionnels compétents annoncent qu'ils se sont mis d'accord pour aller de l'avant et lancer sans plus tarder les travaux liés à cette initiative (pour réussir, il est en effet essentiel que ce projet soit un effort collectif mené au niveau intra-francophone) et (ii) un état des lieux transversal, factuel, mis à jour et partagé entre les acteurs soit réalisé à bref délai. Cet état des lieux, pour l'ensemble des types et niveaux de formation professionnel / enseignement qualifiant en Belgique francophone, constituerait une base solide et pertinente sur laquelle bâtir la démarche et établir la feuille de route d'amélioration.

Ensuite (2021/22), l'objectif serait (i) d'aboutir à un accord au plus haut niveau (Ministres-Présidents Wallonie et FWB avec leurs ministres fonctionnels) sur un ou des scénarios privilégiés pour l'optimisation du paysage institutionnel, (ii) ainsi que sur d'autres chantiers et objectifs d'amélioration avec une description détaillée des initiatives à réaliser suivant un calendrier pluriannuel bien défini, (iii) d'avoir, le cas échéant, déjà mis en œuvre rapidement certaines des mesures proposées (des « quick wins » au bénéfice des élèves, étudiants, travailleurs et entreprises).

Les objectifs visés ne sont certes pas nouveaux et figuraient déjà dans les objectifs des majorités gouvernementales précédentes. Malgré quelques progrès réalisés, force est de reconnaître que les problématiques principales demeurent. Le projet proposé vise à adopter une nouvelle approche dans l'objectif de débloquer la situation. Il s'agit de donner la priorité à l'action et l'exécution en partant de bases solides. Cela ne pourra cependant se faire qu'en associant au plus haut niveau les décideurs des principaux niveaux de pouvoir compétent : la Wallonie, la FWB (et la RBC).

Idée 3

Objectif

- Faire de l'enseignement bilingue une priorité dans toute la Région et permettre à tous les wallons de parler couramment français et néerlandais à leur sortie de l'enseignement secondaire, et les pousser à être trilingue à leur sortie de l'enseignement supérieur.
- Lier l'enseignement des jeunes avec la Flandre en abolissant la frontière linguistique.

Description

- Inclure la connaissance du néerlandais dans le CEB (comme en Flandre pour le français).
- Recruter des professeurs de Néerlandais (natifs) sans que la condition d'un diplôme d'enseignant soit une condition bloquante.
- Echanges et immersions permanents dès le primaire entre familles et élèves wallons/flamands pour rapprocher les communautés.
- Favoriser les échanges entre les réseaux d'enseignants de chacune des communautés linguistiques beaucoup plus largement et plus soupagement.
- L'enseignement mais aussi tous les médias doivent communiquer dans les deux langues passant d'une langue à l'autre (sans traduction).
- Soutenir et encourager les Wallons à passer les certifications internationales de maîtrise de langues étrangères (pour l'anglais : IELTS, TOEFL...).
- Développer en amont des cours de langue orientés « métiers » dans les formations qualifiantes et notamment en néerlandais afin de maximiser le potentiel d'employabilité des jeunes dans la Région flamande.
- Soutenir également les autres programmes existants pour les développer davantage vers la Région flamande :
- Plan « Langues » : plate-forme internet d'apprentissage (Wallangue), séjours linguistiques, immersion, stage en entreprise ...
- Programmes de mobilité des étudiants : Erasmus +, Erasmus Belgica, Fonds d'aide à la mobilité, Erasmus Mundus, Erasmus Tempus...

Idée 4

Objectif

- Elargir le dispositif d'appels à projets du programme 'Ecole Numérique' de Digital Wallonia pour couvrir l'intégralité des établissements à horizon 2025.
- Déployer sur l'ensemble des établissements scolaires, du fondamental au secondaire (spécialisés et non spécialisés), des équipements numériques de qualité et imposer leur usage dans les enseignements (en lien avec le plan Digital Wallonia for Schools DW4S).

Description

- Amplifier la stratégie deancements d'appels à projets dans le cadre du programme 'Ecole Numérique'.
- Déployer le wifi dans 100% des écoles secondaires de Wallonie.
- Déployer des équipements numériques au sein des établissements : tableaux interactifs, tablettes, manuels numériques, « clouds » et réseaux sociaux.
- Développer des outils d'apprentissage plus personnalisés, plus engageants, plus ludiques et plus immersifs dont les initiatives pourraient être pilotées/coordonnées à l'échelon intermédiaire par les réseaux de l'enseignement actuellement en place (CECP, CPEONS, SEGEC, etc.).
- Accompagner et former le corps enseignant à l'adoption de ces nouvelles pédagogies (édu'lab, formations numériques, etc.) :
- Proposer de tester les compétences digitales des enseignants via l'outil de scanning de compétences digitales élaboré par l'Agence du Numérique et le Forem dans une perspective de formations modulaires.
- S'appuyer sur la mobilisation des Centres de compétences et des ASBL impliqués dans l'éducation digitale. Ces programmes doivent en outre s'intégrer dans les catalogues de formation continue de l'enseignement.
- Développer le projet « e-Classe » comme le centre de référence en matière de contenu digital à destination des enseignants, des professeurs et des formateurs.
- Encourager les start-ups proposant des solutions technologiques innovantes dans l'éducation :
- Fixer des objectifs qualitatifs ambitieux aux outils d'investissements publics (fonds Wings notamment) pour soutenir l'émergence de technologies porteuses en matière de numérique.
- Fédérer le monde de l'enseignement, de la formation et des entreprises pour réconcilier l'offre disponible et les besoins actuels.
- Faciliter le parcours des porteurs de projets en leur proposant des points de contacts facilités avec l'enseignement et ainsi comprendre leurs besoins.
- Rassembler des écoles pilotes pour tester les nouvelles technologies.
- Financement : se diriger vers des financements mixtes tel que les PPP, tel que certains existent déjà comme les « modern classroom » et d'autres initiatives d'accompagnement dans les bonnes pratiques réalisées par la FWB.

Avis du CESE

Thématique majeure de la DPR, considérée par les interlocuteurs sociaux comme un moyen de renforcer l'efficacité sociétale et non comme une fin en soi, la digitalisation du territoire wallon à différents niveaux se doit d'être poursuivie et amplifiée, en concertation avec les acteurs pour identifier leurs besoins et avec une attention particulière pour les publics les plus numériquement précarisés.

(...)

Le CESE insiste sur les axes concrets suivants :

- (...)
- Une attention particulière mérite d'être portée à « l'école numérique » (équipements des écoles et des apprenants, développement des compétences numériques en cours de formation et préparation aux nouveaux métiers).

Eléments complémentaires du CESE (doc. de travail du 12/03)

La proposition du CESE fait référence aux appels à projet « École numérique », qui s'intègrent dans la stratégie Digital Wallonia.

Le CESE Wallonie soutient quelques propositions complémentaires :

- Veiller à une articulation et complémentarité entre le projet « école numérique » en Région Wallonne et la « stratégie numérique pour l'éducation » inscrite dans le Pacte d'Excellence, entre autres :
 - Articuler la stratégie « École numérique » avec les mesures prises fin 2020 par la FWB en réponse aux besoins d'équipements pédagogiques des élèves et des enseignants suivant les cours à distance (un ordinateur = un apprenant), e.a. via une intervention forfaitaire en soutien des familles pour l'achat/location d'un laptop pour chaque élève de la 3e à la 7e année secondaire, et le soutien à l'acquisition, par les écoles, d'ordinateurs pour 5 % des élèves (écoles avec un indice socio-économique faible).
- Allouer en priorité les budgets régionaux à la connectivité (vers et dans les écoles) et aux infrastructures nécessaires à la transition numérique, créant ainsi le cadre essentiel à un déploiement des pratiques pédagogiques numériques à l'école, comme prévu dans la stratégie numérique pour l'éducation en FWB.
- Poursuivre le soutien aux équipements pédagogiques pour le plan « École numérique », en ciblant les années (fondamental et premier degré du secondaire) et les outils non encore visés par les soutiens prévus en FWB.
- Accélérer les discussions d'un accord de coopération visant à définir cette articulation entre plans régionaux et la FWB.

Conseil stratégique

Emploi et formation

Augmenter le taux d'emploi en général et en particulier pour les peu qualifiés et les personnes au-delà de 55 ans est une priorité majeure pour la Wallonie. Pour atteindre cet objectif, tant l'offre que la demande de travail doivent être dynamisées. Si les politiques peuvent agir comme des leviers de transformation systémique pour la création d'emploi dans les filières d'activités durables au cœur des « transformation goals », il est primordial d'intensifier des politiques actives plus ciblées, plus efficaces et mieux évaluées de formation et d'emploi.

Ces politiques doivent être ciblées vers les populations particulièrement exposées aux évolutions du marché du travail : les moins scolarisés, les travailleurs occupés dans des emplois aux tâches répétitives, les travailleurs subissant des formes de discrimination, les travailleurs sans statut légal. Les dispositifs qui les concernent doivent être renforcés pour accroître leur efficacité comme l'enseignement en formation professionnelle par alternance et l'économie sociale d'insertion. Subventionner temporairement l'embauche durant cette période où les offres d'emploi sont réduites pour stimuler les opportunités d'expérience d'emploi doit se faire de la manière la plus ciblée possible : là où la demande de main-d'œuvre est la plus déprimée ; la main-d'œuvre disponible abondante ; et les rémunérations sont proches des minima.

Renforcer l'incitation à la formation tout au long de la vie doit devenir une priorité en particulier en renforçant l'attrait des études en STIM (sciences, technologie, ingénierie ou mathématiques) et instaurant des allocations de formation individuelles pour l'ensemble des travailleurs et des aides ciblées pour les groupes de travailleurs vulnérables aux évolutions structurelles du marché du travail. Les formations doivent viser prioritairement à favoriser l'essor d'emplois nécessaires à la transition écologique, à la transition numérique et à l'accompagnement des personnes malades, fragiles et/ou dépendantes.

Enfin, il est important d'améliorer significativement la connaissance du néerlandais et de l'anglais de la population, et simultanément d'attirer les talents étrangers qui puissent contribuer à l'économie et la société wallonnes.

Analyse de départ

- Une collaboration et interaction avec la Fédération Wallonie-Bruxelles est absolument cruciale
- Amélioration du niveau des compétences numériques de toutes les Wallonnes et les Wallons

Get up Wallonia !

- Evaluation de manière dynamique des besoins du marché du travail afin d'adapter rapidement les programmes d'enseignement, de formation et de formation continue
- Résolution du problème de pénurie de profils numériques

Caractère novateur²⁹²

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁹³

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : FWB (formation initiale), entreprises concernées et acteurs de la formation professionnelle, AdN, Président du Conseil Numérique, Awex, FWB, SPW EER • Ministres concernés : W. Borsus, C. Morreale, PY. Jeholet • Partenaires : FOREM, IFAPME, centres de compétences, UWE, AdN, AWEX, universités/(hautes) écoles 		
Sous-action	Ressources	Délais
1.1 Rendre les métiers de nature scientifique et technique/technologique attractifs	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 5 ans
1.3 Réformer la formation en alternance pour en faire une filière de l'excellence	Budget : (1) Etat des lieux et élaboration de la feuille de route : si souhaité, soutien offert par l'ASBL APE; (2) Mise en œuvre : fonction des options retenues dans la feuille de route. Compte tenu des améliorations attendues (synergies, mutualisation, simplification, élimination de doublons), des économies budgétaires compenseraient le coût de la mise en œuvre des initiatives d'amélioration	Durée : (1) Phase initiale d'état des lieux : 1er quadrimestre 2021 (si en lancement janvier 2021); (2) Elaboration de la feuille de route : à préciser suivant approche retenue et volonté des protagonistes clés, (p.ex., fin 2021); (3) Mise en œuvre des actions : quelques 'quick wins' dès la fin de la phase d'état des lieux ; pour le reste, calendrier dépendant de la feuille de route retenue et de la volonté des décideurs, 2021- 2027
1.8 Rendre obligatoire l'enseignement bilingue français-néerlandais dans les écoles wallonnes	Budget : Non identifié dans le cadre des travaux de la Task Force	Durée : 2 – 3 ans (2022 -2023) pour la mise en place Durée 2025-2030 pour un effet structurant
4.3 Doter l'ensemble des enseignants et des élèves en équipements numériques de qualité comme outils de travail du quotidien	Budget : Le plan d'équipement des écoles estimé à 10 mio€/an pour les projets d'équipement des classes, 20 mio€ pour la connectivité wifi/an	► Durée : 1 – 5 ans (2021 – 2025)
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Citoyens : tous Entreprises : tous Non-marchand : majorité Pouvoirs locaux : tous Autre – Enseignement et demandeurs d'emplois : tous	Type d'impacts : • Opportunités / Marchés : important • Créations d'emploi : important • Cohésion sociale / Inclusion : important • Réduction empreinte environnementale : faible	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de participation des 25-64 ans à l'enseignement et à la formation (actuel : 6,6%**) • Taux d'emploi des 25-34 ans • Part des entreprises wallonnes engagées dans le e-commerce (actuel : 15%) • Taille du secteur numérique dans la valeur ajoutée totale de la Wallonie (actuel : 3,7%)

Autres informations

Néant.

²⁹² Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁹³ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Fiche 49. Culture et industries culturelles

Description

L'action vise à soutenir le secteur culturel et promouvoir son développement comme une filière économique et un écosystème particulier, avec une gestion de l'emploi qui respecte les travailleurs et les artistes du secteur. Elle se concentrera sur les compétences régionales, sans exclure les possibilités pour la Wallonie d'influer sur les autres niveaux de pouvoir utiles.

La question de l'appauvrissement des travailleurs et des acteurs du secteur culturel, même s'il relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du niveau fédéral, impacte et concerne également la Région wallonne. L'industrie culturelle doit être soutenue pour rebondir. Dans toutes les grandes villes wallonnes il y a des choses intéressantes, sur un mode de fonctionnement d'écosystème très différent de ce qu'on peut voir par ailleurs. L'écosystème économique de ce secteur fonctionne autrement que les secteurs "classiques", et son écosystème de l'emploi fonctionne autrement. Par ailleurs, la Wallonie a investi dans ce secteur, via son programme Creative Wallonia, en considérant que la dynamique créative des ICC était un moteur d'innovation pour les autres secteurs. Des résultats intéressants, sur lesquels capitaliser, ont été mis en évidence dans l'évaluation des hubs créatifs. Pour ces trois raisons, il est important que Get Up Wallonia puisse proposer des actions spécifiques.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
	Aucune action identifiée dans les travaux antérieurs Get Up Wallonia.	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Conseil stratégique

Favoriser la transition numérique de l'économie wallonne en s'appuyant sur, et en développant économiquement, le secteur des ICC (Industries culturelles et créatives)

Contexte

La culture, en tant que secteur d'activité économique, a le mérite d'être peu délocalisable, exportable et durable ; elle a également un impact sur le développement du tourisme, et en matière de rayonnement (soft power). Dans le contexte de transformation digitale (économie de l'attention), elle est par ailleurs identifiée comme un secteur à fort potentiel au niveau international, amenant l'Europe à afficher des ambitions fortes pour le développement de ce secteur sur ses territoires

Ce secteur a néanmoins beaucoup souffert de la crise sanitaire.

La culture est des compétences essentiellement dépendantes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (politique culturelle et soutiens financiers aux opérateurs culturels) et du niveau fédéral (statut social des artistes, organismes fédéraux). Le secteur est cependant lié à certaines compétences régionales, s'agissant de développement économique, transition numérique, culture scientifique (STEAM), ou rayonnement des territoires. La Wallonie comme la région bruxelloise, se sont par ailleurs dotées d'outils de développement de cette industrie (écosystèmes dédiés à la stimulation économique des industries culturelles et créatives à Mons, Liège, Namur, Charleroi). Et quelques-uns des acteurs de notre industrie culturelle et créative parviennent à exister au plan international ; parmi les plus notoires on citera Dog Studio, Dirty Monitor, Dreamwall Keywall ou la startup Musimap.

Toutefois, malgré cette dynamique de développement sectoriel international et nos atouts, force est de constater que le secteur culturel mais aussi les médias n'occupent pas une position significative dans la dynamique de création et de capture de valeur. Chez nous, ce secteur culturel et créatif, dont le modèle économique repose largement sur la subsidiation, n'est pas mobilisé comme contributeur économique à la hauteur de son potentiel. Particulièrement, le potentiel de contribution de nos acteurs culture et media (ICC) à la transition digitale des autres secteurs industriels (tourisme, évènementiel, formation, santé, industries...) est peu mobilisé ; on voit ainsi nos secteurs industriels recourir à des solutions culture et media fournies par des pays tiers quand de telles solutions pourraient être sourcées et développées dans nos écosystèmes et exportées.

Dans l'ambition d'inverser cette tendance, et d'amener progressivement l'inscription du secteur ICC dans la dynamique de création de valeur, une plateforme d'innovation dédiée aux ICC a été constituée. Impulsée par des acteurs économiques publics et privés, elle a été co-construite en interaction étroite avec plusieurs partenaires – acteurs du développement économique et de la R&D, locaux et internationaux. Sa finalité est d'accélérer notre inscription dans la transition digitale par un effet win-win-win :

- Stimulation de l'innovation des ICC dans une démarche demand driven par l'hybridation avec secteurs tiers
- Accélération de la transformation digitale de grands comptes émetteurs d'ordre, dont les problématiques peuvent être adressées par notre ICC

- Valorisation et stimulation de notre innovation technologique, embarquée dans le développement de nouvelles UX

Au rang des premières actions : le lancement d'un incubateur de projets innovants ayant l'ICC au cœur de leur proposition de valeur est en préparation pour ce premier semestre 2021.

Sur la base de challenges prédéfinis identifiés auprès de grands comptes émetteurs d'ordre, cet incubateur développera 8 projets depuis le stade de l'idée. Deux secteurs thématiques ont été identifiés comme émetteurs d'ordre : les secteurs du tourisme/événementiel, et de la formation/enseignement. Parmi ces « grands comptes émetteurs d'ordre », figurent des entreprises et organisations wallonnes de premier rang.

Pour ces émetteurs d'ordre, l'incubateur organisera le sourcing, l'accompagnement et le développement de solutions proposées par nos acteurs locaux de l'ICC (startups, entrepreneurs, artistes, designers, créatifs); ces projets bénéficieront d'un accompagnement permettant de maximaliser leur potentiel d'impact et de résolution des challenges adressés grâce à l'utilisation de méthodologies d'innovation éprouvées (Design thinking, leanStartup...). Les projets seront en outre sélectionnés compte tenu, au-delà de leur potentiel de répondre aux challenges spécifiques des émetteurs d'ordre, de leur potentiel de mise à l'échelle (scalabilité).

Cet incubateur s'inscrit dans une démarche de validation de ses hypothèses par la démarche scientifique, par la mobilisation de partenaires issus de la recherche appliquée qui apporteront expertise et objectivation scientifique au processus et aux projets.

Dans une logique de structuration de filière, une table d'investisseurs a par ailleurs été rassemblée, qui se sont engagés à porter une attention active aux projets développés.

Toutefois, un manque est apparu dans cette mise en place d'une chaîne de valeur mature pour accompagner la croissance de projets de ce type. En effet, si ont pu être rassemblés une majorité des maillons nécessaires (acteurs émetteurs d'ordre, bassins d'expérimentation, early adopters, partenaires technologiques et acteurs de la croissance), manque une possibilité d'apporter un soutien financier pre-seed à ces projets. Ce besoin de soutien financier d'amorçage, a été identifié nécessaire par les acteurs de l'investissement rassemblés autour du projet.

Description du projet

La présente proposition consiste donc à mobiliser un fond d'amorçage pre-seed, peu voire pas remboursable, pouvant être affecté par exemple sous forme de bourses, pour soutenir les projets identifiés à fort potentiel dans leur mise sur le marché. Ces fonds seront affectés aux projets issus de l'incubateur sur base de plusieurs critères :

- avoir validé leur proposition de valeur auprès des donneurs d'ordre via un préprototype,
- avoir pu démontrer un premier business model et donner à voir le potentiel de mise à l'échelle (scalabilité de la solution et taille du marché),
- avoir convaincu un donneur d'ordre de continuer à accompagner le projet dans son accélération en vue d'une mise sur le marché.
- s'être inscrit dans une démarche de suivi et d'accompagnement de l'accélération du projet qui démarrera à la suite de l'affectation des fonds à l'aide d'un partenaire local

La constitution d'un tel financement d'amorçage présente les avantages d'inscrire le financement preseed dans une chaîne de valeur où les maillons amont (innovation demand driven) & aval (early adopters et acteurs du financement de croissance) sont présents.

Au plan financier, des montants de 25 à 50K€ à affecter par projet seraient nécessaires pour doter le fonds et accélérer la mise sur le marché.

Caractère novateur²⁹⁴

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁹⁵

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)	
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside

²⁹⁴ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁹⁵ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation		<input checked="" type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance			
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : Plateforme d'innovation ICC • Ministres concernés : W. Borsus • Partenaires : RTBF, Agoria, Dirty Monitor, Pairi Daiza, Aeroport de Charleroi, Circuit de Spa Francorchamps, BME, réseau WBE, Centres de compétences, Trail (consortium interuniversitaire IA), Liege Creative District, Charleroi Pole Creatif et digital, MiiL (UCL Lab Media) et Open Hub (UCL), Click et Numédiart, Start Invest, Wing, HEC Montréal 			
Sous-action		Ressources	
Projet 1 :		Budget : 25 à 50K€ X 8 RH :	
		Durée : automne 2021 (sortie des projets de l'incubateur, entrée dans phase perseed)	
Publics bénéficiaires		Bénéfices attendus	
Citoyens : tous (utilisateurs finaux des solutions développées) Entreprises : grands comptes émetteurs d 'ordre et entreprises technologiques partenaires Capital humain en lien avec le secteur ICC Territoires		<ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : importante • Créations d'emploi : moyenne • Cohésion sociale / Inclusion : moyenne • Réduction empreinte environnementale : faible 	
		Taux de conversion des projets soutenus en degré TRL supérieur	

Autres informations

Néant.

Fiche 50. Faciliter l'accès au logement, soutenir l'amélioration énergétique, renforcer l'autonomie

Description

Cette fiche couvrira différents thèmes sous l'angle du logement.

Le premier volet de cette action concerne la question de l'autonomie des personnes à domicile.

La crise sanitaire a mis en évidence la vulnérabilité des personnes les plus âgées de notre société, dont le nombre devait doubler d'ici 2050. Pour ces personnes qui ne sont plus capables de réaliser seules les actions de la vie quotidienne (faire à manger, se laver, aller aux toilettes, ...), la crise sanitaire semble accélérer le phénomène observé consistant à rester chez soi et non d'entrer dans une maison de soins et de repos (MRS) pour y finir sa vie. Il est donc essentiel d'assurer une meilleure évaluation des besoins centrée sur la personne et de soutenir, de manière proactive, le développement de projets innovants de nouvelles formes de prise en charge de la dépendance qui maintiennent les personnes âgées dans leur lieu de vie ('gérontechnologies') afin de diversifier les formes d'accueil en favorisant un continuum de soins et de services.

Ce volet visera aussi la question de l'autonomie et de l'adaptabilité des personnes porteuses d'un handicap, ainsi qu'à continuer à développer une véritable politique envers les aidants proches pour soutenir « le droit d'aider » via des droits et mesures d'appuis visant à alléger leurs tâches et à reconnaître la valeur de leur « travail ».

Le deuxième volet de cette action concernera l'accès au logement et les nouveaux modes d'habitats (habitats partagés et/ou multigénérationnels, ...).

En ce qui concerne l'aide aux aînés en situation de dépendance (compétence régionale), la DPR liste une série d'intentions mais excepté un plan Nutrition, Santé et Bien-être des aînés (2012), un plan d'actions Alzheimer et maladies apparentes (2010) et un plan Grande dépendance (concernant principalement des personnes porteuses d'handicap - 2013), il n'y a pas de plan spécifique bien que de multiples recherches sur le sujet ont cours (IWEPS, 2016 ; UNIPSO, 2019 ; etc.).

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 2	6.1 Accès au logement	X
Rapport de la Task Force 2	6.3 La lutte contre le sans-abrisme	X
Rapport de la Task Force 2	6.6 Favoriser l'autodétermination et la participation à la vie sociale des personnes en perte d'autonomie	
Rapport de la Task Force 2	6.10 Favoriser l'accessibilité et la mobilité pour tous : prise en compte des besoins en accessibilité des sites et des services offerts à l'ensemble de la population	
Rapport de la Task Force 2	6.11 Soutenir les aidants proches de personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie	
Rapport de la Task Force 2	10.3 L'habitat allié de l'autonomie	X
Consultation citoyenne	Prêt pour l'amélioration énergétique des logements des bas et moyens revenus / Prêt pour l'accession au logement pour tous (en lien avec au moins 5 propositions)	
Consultation citoyenne	Engager des chômeurs et en faire des briseurs de solitude / Mettre en place un ministère transversal de la solidarité / Apporter écoute et aide (en lien avec au moins 5 propositions)	
Consultation citoyenne	Soutenir le développement des habitats groupés (en lien avec au moins 5 propositions)	
Consultation citoyenne	Agir sur l'immigration : (propositions contradictoires) faciliter l'intégration, limiter l'arrivée... (en lien avec au moins 5 propositions)	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 7 : Rénovation des bâtiments et économie d'énergie	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 9 : Environnement, Santé, aînés et petite enfance	
Analyse de départ (31/10)	4.1. Démographie, vieillissement et place des aînés dans la société	
Analyse de départ (31/10)	4.3. Épanouissement social et bien-être des wallons	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 2

Idée 1 : Autonomie des personnes à domicile

Objectif

- Favoriser le maintien à domicile tout le long de la vie malgré l'évolution d'une dépendance physique ou mentale de l'habitant ; soit du fait d'un vieillissement problématique, ou d'un handicap acquis suite à une accident/la maladie / etc.
- Réaliser une économie d'échelle par la diminution du coût lié soit : (1) à l'aménagement d'un domicile non-adapté ; ou (2) à la nécessité de changement de lieu de vie d'une personne dépendante obligée d'intégrer un système institutionnel type MRPA/MRS

Prendre également en considération les objectifs du rapport « Réflexion Stratégique du CS du 23/12/2020 » concernant les aides aux personnes âgées, notamment le développement des gérontechnologies (thème n°9)

Description

- En ce qui concerne l'habitat en tant qu'allié de l'autonomie :
 - Les personnes ne vont jamais construire ou acheter leur lieu de vie en envisageant la question du « et si je devenais dépendant ? », ce qui suggère que c'est au politique d'intégrer un cadre pour sensibiliser à ces enjeux, ou à imposer des normes dans le contexte de nouvelles constructions ou de grosses rénovations demandant l'octroi d'un permis d'urbanisme.
 - Ce cadre pourrait s'inspirer de celui fixé pour le PEB (performance énergétique du bâtiment, ou « carte d'identité énergétique » d'un bâtiment). Cela permettrait : (1) de contraindre les nouvelles constructions; et (2) de sensibiliser le public dans la mesure où la vente/l'achat d'un bien serait sujet à l'obligation d'une évaluation de l'adaptabilité de celui-ci à la perte d'autonomie.
- Autre Proposition TF 2 : Favoriser l'autodétermination et la participation à la vie sociale des personnes en perte d'autonomie
 - Un dispositif complémentaire aux offres de services existantes est créé par l'AVIQ pour soutenir l'autodétermination et la participation à la vie sociale, aux loisirs pour les personnes en perte d'autonomie qui vivent en milieu ordinaire. Un accompagnement des personnes (via des accompagnants / coaches) dans la recherche et le développement des actions est mis en place et créant des conditions favorables à la réalisation de ces activités¹⁶.
 - Il faut développer à partir de ces initiatives une approche intégrée des systèmes qui permettent aux personnes en perte d'autonomie de trouver l'accompagnement nécessaire
- Autres proposition TF 2 : Favoriser l'accessibilité et la mobilité pour tous : prise en compte des besoins en accessibilité des sites et des services offerts à l'ensemble de la population
 - Informer, sensibiliser, former et conseiller les autorités publiques, les citoyens et les professionnels du en matière d'accessibilité.
 - Accessibilité physique : adapter les bâtiments et infrastructures
 - Accessibilité de la communication : aide à la communication, informations accessibles
 - Accessibilité comportementale : sensibilisation et formation des fonctionnaires en contact avec le public (et collègues de personnes en situation de handicap)
 - Assurer l'inclusion et le droit de vivre en autonomie des personnes en situation de handicap et autres publics avec des besoins spécifiques en mettant en place une politique de « Handistreaming » ; Chaque cabinet et administration met en oeuvre, dans ses politiques, sur ses propres budgets, les actions essentielles à la prise en compte des besoins spécifiques et à l'inclusion des personnes en situation de handicap en vue d'éliminer les obstacles à la participation sociale, culturelle et professionnelle sur base de l'égalité avec les autres. Par ailleurs, chaque administration et cabinet s'assurera de la représentation et à la participation de la société civile, via les associations représentatives des personnes en situation de handicap
- Autres proposition TF 2 : Soutenir les aidants proches de personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie
 - Renforcer l'offre de répit. Le bénéfice se situe aussi bien du côté de la personne fragilisée (qui profite d'une activité enrichissante dans un centre de jour / lieu de répit) que de l'aidant proche qui peut quitter son domicile. Les centres de jour sont peu mis en oeuvre du côté des maisons de repos à cause du coût et du non-financement de l'activité (cela peut représenter près de 100 k€ de déficit). L'offre de répit existe déjà, mais il faut la renforcer (afin que le système puisse continuer à tenir dans la durée)

Idée 2 : Accès au logement et les nouveaux modes d'habitats

Objectif

- En ce qui concerne l'accès au logement :
 - Mettre à pied d'égalité au niveau des aides publiques, le locatif et l'acquisitif
 - Développer une « Allocation logement » qui apporte, à situation financière équivalente, un même avantage que celui apporté par un loyer social
- En ce qui concerne la lutte contre le sans-abrisme
 - Agir de manière curative : limiter le temps dans la rue (max 3 semaines) et aider les sans-abris de longue durée
 - Agir de manière préventive sur le sans-abrisme en accompagnant les groupes cibles à haut risque
 - Faire de la Wallonie un Territoire « 0% sans-abrisme »

Get up Wallonia !

Prendre également en considération les objectifs du rapport « Réflexion Stratégique du CS du 23/12/2020 » concernant les économies d'énergie et l'isolation des bâtiments, ainsi que les principes d'économie circulaire dans le secteur de la construction / rénovation (thème n°7).

Description

- En ce qui concerne l'accès au logement :
 - Mettre à pied d'égalité au niveau des aides publiques, le locatif et l'acquisitif, permettant le libre choix (sans préjudice), en fonction des aspirations, des situations personnelles, des parcours de vie. Le soutien fiscal (chèque habitat) est arrêté car il contribue à gonfler les prix sur le marché immobilier.
 - Pour les ménages aux revenus modestes ou précaires, la politique sociale du logement s'appuiera sur deux mécanismes : une allocation logement et le logement social (au sens classique). A terme, l'allocation logement doit être, à situation financière équivalente, égale à l'avantage apporté par un loyer social, laissant donc place à un véritable choix.
 - Favoriser une offre de logements pour peser sur les prix (encourager l'occupation de zones proches de services, gares, ... ; encourager les SLSP à construire des logements à loyer intermédiaire; construire plus de résidences-services sociales; lutter contre les logements inoccupés; encourager une division de qualité des grands logements; ...)
- En ce qui concerne la lutte contre le sans-abrisme
 - mettre en place une « offre de service renforcée », axée sur le préventif et le curatif et inclure la composante logement, santé, accompagnement, statuts et droits (à régler avant la sortie de l'institution) et « package survie » si nécessaire en s'accordant avec la FWB et le fédéral.
 - La priorité doit être placée sur le préventif, en identifiant les groupes cibles à risque (personnes en prison, en institution d'aide à la jeunesse, les sans-papiers, etc.) et en travaillant avec les institutions concernées, quel que soit le niveau de pouvoir, afin qu'un projet de vie (incluant la composante logement) soit systématiquement réalisé, avant la sortie de l'institution.
 - Périmètre : le sans-abrisme couvre ici la vie dans la rue et les situations de errance

Analyse de départ

Idée 1 : Autonomie des personnes à domicile

Assurer le libre choix de vie des aînés, tout en leur garantissant leur sécurité. Assurer une aide et assistance de qualité aux aînés et aux personnes en perte d'autonomie souhaitant continuer à vivre chez eux.

Idée 2 : Accès au logement et les nouveaux modes d'habitats

- Faire en sorte que les wallons puissent jouir d'un logement plus confortable, énergétiquement performant et en adéquation avec ses besoins
- Assurer un logement en adéquation avec le parcours de vie du citoyen et pouvoir offrir des logements adaptés à ses besoins

Consultation citoyenne

Idée 1 : Autonomie des personnes à domicile

Engager des chômeurs et en faire des briseurs de solitude / Mettre en place un ministère transversal de la solidarité / Apporter écoute et aide (en lien avec au moins 5 propositions).

Idée 2 : Accès au logement et les nouveaux modes d'habitats

- Prêt pour l'amélioration énergétique des logements des bas et moyens revenus / Prêt pour l'accession au logement pour tous (en lien avec au moins 5 propositions)
- Soutenir le développement des habitats groupés (en lien avec au moins 5 propositions)

Caractère novateur²⁹⁶

En ce qui concerne l'accès au logement aux personnes qui ont des moyens limités, la TF 2 a précisé que les projets 1 à 6 (voir sous actions) sont des projets de rupture, alors que les projets 7 à 10 sont qualifiés comme des projets d'extension, d'intensification et de renforcement des politiques en cours.

Etat de l'existant²⁹⁷

En ce qui concerne la lutte contre le sans-abrisme : Malgré les efforts consentis, on ne parvient pas aujourd'hui à freiner et encore moins éradiquer le sans-abrisme en Wallonie. En appui aux dispositifs de lutte contre le sans-abrisme, il n'existe pas à ce stade en Wallonie de stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme.

En ce qui concerne l'habitat en tant qu'allié de l'autonomie : L'habitat actuel, pour une large majorité, n'a pas été pensé et envisagé en fonction de la question de la dépendance. Ceci amène à des coûts importants. Une personne présentant du

²⁹⁶ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁹⁷ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

jour en lendemain une dépendance importante (ex: suite à un accident de la route), peut se voir contrainte de transformer de façon importante son domicile (refaire la salle de bain, descendre une chambre au rez-de-chaussée, etc.); voire même de quitter celui-ci. Une fois le domicile revendu, l'acquéreur fera des transformations pour effacer les aménagements liés à la dépendance ; etc.

Actions proposées

Type d'action sur l'Autonomie des personnes à domicile (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Règlements/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : AVIQ • Ministres concernés : Ministre wallon de la Santé et Ministre en charge du développement territorial • Partenaires : DGO4 SWL CAWAB 		
Sous-action	Ressources	Délais
<p>Projet 1 : Etablir les normes habitat/autonomie. Description : Constituer un groupe de travail afin d'établir les normes pour l'habitat tout au long de la vie malgré l'évolution de la dépendance</p> <p>Projet 2 : Mise en place de la coordination administrative Description : Etablir le cadre législatif et administratif pour le suivi et l'application des normes. Ceci inclut la formation des architectes et autres qui feront l'audit des bâtiments avant la vente de ceux-ci (afin que l'indicateur autonomie s'affiche à côté du PEB</p> <p>Remarque : plus de détails se trouvent dans la fiche 10.3 de la TF 2.</p>		
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Type de public : Tous les citoyens	Type d'impacts : <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : Important • Créations d'emploi : Important • Cohésion sociale / Inclusion : Important • Réduction empreinte environnementale : neutre 	Non définis

Type d'action sur l'Accès au logement pour les personnes qui ont des moyens limités (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Règlements/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : Cabinet Colignon • Ministres concernés : Cabinet Colignon • Partenaires : SPW TLPE, SPW Fiscalité, SWL, SLSP, Confédération construction, Communes 		
Sous-action	Ressources	Délais
<p>Projet 1 : Construire l'allocation logement Description : Mettre au point l'allocation logement (elle donnera la ligne à suivre pour l'allocation loyer). L'allocation logement remplace les aides existantes, notamment le chèque habitat, et sera dégressive par rapport aux revenus du ménage.</p>	Non déterminés	Entre 2021 et 2023 selon les projets

<p>C'est un complément par rapport aux aides du fédéral liés aux revenus</p> <p>Projet 2 : Elaborer et valider le décret relative à l'allocation Logement Description : Décret « Allocation logement » à établir, valider, et à publier</p> <p>Projet 3 : Mise en œuvre de la feuille de route « Allocation Logement » Description : Mettre en œuvre l'allocation logement, conformément à la feuille de route La première étape devrait être la mise en place de l'allocation loyer, avant d'aboutir à l'allocation Logement</p> <p>Projet 4 : Contrôle des loyers excessifs Description : On fixe un seuil à partir duquel on dit qu'un loyer est excessif. En commençant, par les petits logements. Puis l'administration doit enclencher un mécanisme coercitif afin de les réduire.</p> <p>Projet 5 : Harmoniser les normes liées aux surfaces minimales entre les logements publics et privés Description : Nouvel Arrêté du GW à proposer et à valider (modifiant l'arrêté de mai 2011)</p> <p>Projet 6 : Adapter les loyers des logements sociaux en fonction de la performance énergétique et « hédoniste » Description : Elaborer la proposition concrète pour matérialiser l'ensemble de ces concepts (1 an) – évaluer les écarts de loyer entre ancien et nouveau système – réaliser des simulations in vivo pour l'attribution des nouveaux logements, afin de détecter les cas Problématiques Préparation et mise en œuvre.</p> <p>Projet 7 : Lutte contre les logements inoccupés dans le privé comme dans le public Description : Les mécanismes sont présents, il faut communiquer aux communes les consommations d'électricité anormalement basses.</p> <p>Projet 8 : Proposer un accompagnement proactif pour promouvoir les logements divisibles (ou évolutif?) et le développement de logements adaptés et adaptables Description : Réaliser une politique proactive (au niveau communal) pour détecter les logements potentiellement divisibles : « un toit, 2 âges » ou la division en 2 logements distincts (de qualité). Un mécanisme similaire devrait également assurer l'offre suffisante de logements « Adaptables » au niveau régional</p> <p>Projet 9 : Donner la possibilité aux SLSP de proposer des loyer intermédiaires Description : Art 94 du code qui autorise les SLSP en tant que promoteur public. Il faut encourager cet article et rendre sa mise en œuvre effective.</p> <p>Projet 10 : Elargir les Agences Immobilières Sociales aux personnes âgées qui veulent mettre en gestion leur habitation Description : Les personnes âgées qui ne peuvent plus habiter dans leur logement actuel et qui doivent intégrer une maison de repos / résidence service ou prendre un logement plus petit, pourraient utiliser les services des AIS, afin de mettre en gestion leur habitation. Les revenus générés permettraient d'accéder à leur nouveau logement.</p> <p><u>Remarque</u> : plus de détails se trouvent dans la fiche 6.1 de la TF 2.</p>		
--	--	--

Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Type de public : Les citoyens qui ont des moyens limités (actions relatives aux aides, et au logement public) potentiellement tous les citoyens pour les logements divisibles & adaptables Les personnes âgées pour les AIS	Type d'impacts : <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : moyen • Créations d'emploi : faible • Cohésion sociale / Inclusion : Important • Réduction empreinte environnementale : neutre 	Nb et % de ménages profitant de l'Allocation Logement <ul style="list-style-type: none"> • Échéance : 2023 Nb de loyers excessifs adaptés suite au contrôle <ul style="list-style-type: none"> • Échéance : Fin 2021 • Cible : tendre à 0 à terme Evolution du nb de loyers des SLSP adaptés (loyers « chauds », loyers « hédonistes ») <ul style="list-style-type: none"> • Échéance : 2022 • Cible : croissance progressive

Type d'action sur la lutte contre le sans-abrisme (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Règlementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : SPW IAS • Ministres concernés : Ministre de l'Action Sociale • Partenaires : Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, CPAS, opérateurs RW, etc. 		
Sous-action	Ressources	Délais
<p>En ce qui concerne la stratégie coordonnée de lutte contre le sans-abrisme</p> <p>Projet 1 : Identifier les groupes à risque Description : Cela peut-être des personnes en prison, en institution d'aide à la jeunesse, les sans-papiers, femmes victimes de violence, personnes qui sortent de psychiatrie, personnes qui sortent de longue hospitalisation, assuétudes, etc</p> <p>Projet 2: Avoir un observatoire du sans-abrisme pour assurer une veille permanente du secteur Description : Actuellement, aucune donnée statistique et très peu de données qualitatives. Le but étant de disposer de chiffres et analyses concrètes de toutes les formes de sans-abrisme pour un constat quantitatif et qualitatif clair. identifier les démarches existantes à Bruxelles et à l'étranger.</p> <p>Projet 3 : Mettre au tour de la table les acteurs et dispositifs actuels pour réfléchir comment les faire évoluer dans l'intérêt des personnes sans abri Description : Cette concertation fournira de précieux éléments pour l'élaboration du plan stratégique, l'idée est de travailler de manière concertée, en évitant les silos (travail à réaliser avec les acteurs du logement, les acteurs de la formation et de l'emploi, acteurs de l'endettement</p> <p>Projet 4 : Etablir un plan stratégique coordonné et transversal de sortie du sans-abrisme, en collaboration avec les différents niveaux de pouvoirs concernés Description : Le but étant de passer de la solution curative structurelle actuelle à une stratégie préventive structurelle et assurer la reconversion des acteurs</p> <p>Projet 5: Supprimer le statut cohabitant pour les personnes sans abri et ceux qui les hébergent et clarifier le statut « sans-abrisme » pour assurer l'accès aux droits (papiers avec adresse et revenus)</p>	Ressources RH : 1 ETP SPW IAS	Stratégie coordonnée : 2021 Projets spécifiques : 2022

<p>Description : le but étant de favoriser la solidarité et encourager la collectivité</p> <p>Les projets spécifiques de lutte contre le sans-abrisme</p> <p>Projet 6 : Généraliser le projet « housing first » à l'ensemble de la Wallonie Description : Pérenniser le projet « housing-first » pour les personnes très récemment sans-abri Etendre au logement et développer les capteurs de logement à partir des APL (agence promotion du logement), plutôt que à partir des relais sociaux (qui sont limités aux grandes villes)</p> <p>Projet 7 : Lancer un projet pilote de «Working first » en capitalisant sur les expériences belges et à l'étranger Description : Exemple : Marseille, réseaux lutte contre pauvreté, Québec : transformation de personnes sans abri en guide de rue, ... et expériences en Belgique, par exemple, un projet pilote de relais social à Charleroi</p> <p>Projet 8 : Accepter les « faillites privées » pour permettre aux sans-abris un nouveau départ Description : Faire ras des dettes privées de longue date pour encourager les sans-abris endettés à retrouver un logement sans crainte de la venue des huissiers.</p> <p>Remarque : plus de détails se trouvent dans la fiche 6.3 de la TF 2.</p>		
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
<p>Type de public : Les personnes sans-abris ainsi que les publics cibles identifiés (susceptibles de tomber dans le sans-abrisme)</p>	<p>Type d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : neutre • Créations d'emploi : faible • Cohésion sociale / Inclusion : Important • Réduction empreinte environnementale : neutre 	<p>Evolution du nombre de personnes sans-abris en RW</p>

Autres informations

Néant.

Fiche 51. Réimaginer la fiscalité immobilière

Description

La question de la fiscalité immobilière pourrait être traitée dans G UW comme soutien à d'autres initiatives (incitant à la rénovation énergétique, faciliter la mobilité professionnelle, attractivité de la région pour l'implantation d'entreprises, ...).

Le système de taxation immobilière implique actuellement un prélèvement significatif sur le patrimoine des propriétaires en cas de changement d'habitat : pour soutenir l'emploi, limiter les déplacements improductifs et fluidifier la mobilité professionnelle, il y a certainement des actions à entreprendre.

Il conviendra d'intégrer aussi les contraintes environnementales (PEB) imposées en cas de changement de propriétaire, et repenser les revenus cadastraux en tenant compte des dimension sociales et environnementales du bâtiment.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 3	6.15 Créer une taxe proportionnelle à l'utilisation réelle du bâti	
Consultation citoyenne	Procéder à une révision du précompte immobilier / Introduire une taxe progressive sur l'achat multiple de biens (en lien avec au moins 4 propositions)	
Consultation citoyenne	Prévoir la portabilité des droits d'enregistrement pour le logement principal (en lien avec au moins 5 propositions)	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 7 : Rénovation des bâtiments et économie d'énergie	
Analyse de départ (31/10)	7.1. Les finances locales	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Le Parlement wallon s'est emparé de la question de la fiscalité immobilière depuis l'automne 2020. A cet effet, une analyse générale de la situation de la fiscalité immobilière au niveau régional wallon a été initiée par le Parlement wallon qui s'est emparé de la problématique. Il s'en est suivi la commande et la rédaction d'un rapport sur le sujet auprès du monde académique, sous la coordination du Député Furlan. Celui-ci a été déposé au Parlement début de ce mois de mars 2021 et fera l'objet du travail parlementaire des mois à venir, et d'auditions de spécialistes en la matière. Ce rapport se veut le lancement d'un large débat que le Parlement souhaite initier et fixe un premier cadre de réflexion et d'analyse pour le travail parlementaire.

Caractère novateur²⁹⁸

Pas d'information.

Etat de l'existant²⁹⁹

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Règlementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : • Ministres concernés : • Partenaires : 		
Sous-action	Ressources	Délais
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs

²⁹⁸ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

²⁹⁹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Get up Wallonia !

Autres informations

Néant.

Fiche 52. Faciliter le développement et la relocalisation de filières économiques et/ou industrielles

Description

Cette action concernant la politique industrielle (à entendre au sens large, qui dépasse l'industrie manufacturière et comprend même l'agriculture et les services) traduit la volonté d'orienter l'innovation et la production vers de 'grands objectifs/défis sociétaux/transformation goals', comme la transition énergétique, l'économie circulaire, la transition digitale, l'écosystème de santé, etc. en lien avec la stratégie de spécialisation intelligente (S3) de la Wallonie.

Elle vise une plus grande symbiose entre initiatives du secteur public et du secteur privé pour favoriser une plus grande prise de risque et un impact plus significatif des dispositifs existants.

La crise actuelle a donné de nouveaux arguments en faveur de la politique industrielle, en montrant l'importance d'une stratégie publique pour garantir par exemple un approvisionnement adéquat d'équipements médicaux et de médicaments.

Concernant la sélection des filières soutenues, le Conseil propose de soumettre les projets de soutien à des initiatives industrielles à une évaluation internationale qui :

- i. identifie la raison du dysfonctionnement du marché pour mieux y répondre ;
- ii. explicite l'avantage comparatif wallon dans le domaine ;
- iii. soit neutre en termes de concurrence, c'est-à-dire qui ne fausse pas la concurrence entre entreprises ;
- iv. évalue ex post et diffuse les résultats de cette évaluation, et assortisse le programme d'une « clause crépusculaire » (sunset clause) prévoyant sa fermeture en cas d'évaluation négative ;
- v. associe fortement le secteur privé à la prise de risque, avec un partage 'équitable' des risques et des rendements totaux.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	2.1 Permettre une politique industrielle focalisant la R&I sur les chaînes de valeur stratégiques	X
Rapport de la Task Force 1	2.3 Favoriser le déploiement des technologies de l'industrie 4.0 au sein des entreprises manufacturières wallonnes en changeant massivement d'échelle le dispositif Industrie du Futur de Digital Wallonia	X
Rapport de la Task Force 1	2.4 Opérer l'implantation de 10 projets de relocalisation industrielle/manufacturière (industrie ou PME)	X
Rapport de la Task Force 1	2.5 Lancer une plateforme de production partagée comme site pilote des nouvelles technologies de conception et de production agiles et sûrs	X
Rapport de la Task Force 1	2.6 Mobiliser les investissements pour moderniser et digitaliser l'outil de production des entreprises	X
Rapport de la Task Force 1	4.4 Faire de la Wallonie un leader de l'Intelligence Artificielle ('DW4IA')	X
Rapport de la Task Force 1	7.6 Déployer un écosystème économique et industriel engagé dans l'économie circulaire, ancré localement	X
Rapport de la Task Force 1	7.7 Construire unité de production de kérosène neutre en CO2	X
Rapport de la Task Force 2	2.1 Incitants dédiés aux métiers en pénurie	X
Rapport de la Task Force 2	2.5 Valorisation des métiers techniques et des métiers en pénurie dans l'enseignement secondaire	
Rapport de la Task Force 2	3.4 Prévoir un retour systématique du formateur ou de l'enseignant en milieu professionnel (entreprise ou autres)	
Rapport de la Task Force 2	3.6 Former le monde de l'enseignement au numérique pour mieux appréhender la transition pédagogique et les nouvelles formes d'apprentissage (Digital Learning) (pacte d'excellence)	
Rapport de la Task Force 3	4.1 Augmenter les volumes de production destinés aux circuits courts et les rendre accessibles à un prix juste sur toute la filière	X
Avis n°1455 du CESE	II.1 Favoriser la réindustrialisation en Wallonie	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 2 : Politique industrielle	
Analyse de départ (31/10)	1.2 Secteurs structurants et chaînes de valeur	
Analyse de départ (31/10)	1.3 Secteurs émergents et prometteurs	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Général

Proposition de synthèse par le consortium

Préalable

Vu le nombre de thématiques liées à cette fiche, et le volume des sources identifiées dans les travaux G UW, vous trouverez ci-dessous une proposition de synthèse des travaux sur le thème du "Développement des filières industrielles". Afin que cette fiche reste "digestible", et vu que certaines actions sont détaillées dans d'autres fiches, les actions listées ne seront pas entièrement détaillées au niveau des sous-actions, publics-cibles, délais,...

Les travaux Get Up Wallonia en lien avec cette fiche proposent 2 types d'approche : une approche générale traitant de modifications à apporter à la politique économique wallonne d'une part, et, d'autre part, des approches thématiques spécifiques centrées sur le soutien aux chaînes de valeur ou sur des filières identifiées.

Au niveau de l'approche générale, la logique est double :

- Concentrer les moyens sur un nombre limité de filières dans lesquelles la Wallonie (territoire et acteurs) présente un avantage comparatif et/ou une base productive existante. Ces filières sont listées dans différents documents (S3, DPR, WEP, Pôles de compétitivité, Circular Wallonia,..) et dans d'autres fiches G UW
- Elargir le scope de la politique industrielle (au sens large) en considérant les chaînes de valeur ; actuellement, la politique menée via les pôles de compétitivité traite des thèmes Innovation-Formation-Emploi. A ces thèmes, les propositions ajoutent Anticipation, Financements, Aménagement du Territoire, Infrastructures et stimulation de la Demande (via commande publique et/ou normes réglementaires et/ou initiatives publiques-privées). Il s'agit donc de considérer l'ensemble de la chaîne de valeur, ainsi que tous les leviers à disposition des Pouvoirs publics pour soutenir le déploiement de filières.

La Gouvernance de cette politique se ferait en collaboration avec les industriels et/ou sous l'égide d'une évaluation internationale des projets de soutien à des initiatives industrielles.

Au niveau des approches thématiques spécifiques en soutien de ces chaînes de valeur, les thèmes identifiés sont :

- technologie et innovation, essentiellement centré les centres d'Excellence et sur le numérique (industrie 4.0 et IA)
- main-d'œuvre, dans une optique de formation et d'embauche centrée sur les filières en pénurie
- le financement des entreprises et de leurs investissements, via une extension/réorientation des outils publics

Ces approches sont applicables à toutes les filières, au cas par cas.

Enfin, plusieurs filières sont citées, auxquelles peuvent s'ajouter d'autres traitées ailleurs dans les travaux Get Up Wallonia (hydrogène, protéines alternatives, rénovation énergétique des bâtiments, biopharma,...).

L'objectif global de ces actions est d'augmenter la valeur ajoutée de la production wallonne, et par conséquent l'emploi et le PIB. Cette fiche se trouve donc au carrefour de plusieurs fiches issues des travaux G UW.

Approche générale

Contexte général TF1 : Ambition de Get Up Wallonia! : « Donner des orientations économiques nouvelles au regard des enseignements tirés de la crise, notamment en plaçant la priorité sur des investissements stratégiques et/ou structurants centrés sur l'entreprise et sur la politique industrielle. »

La Wallonie a défini en 2020 ses Domaines d'Innovation stratégique (S3) et souhaite s'appuyer sur les chaînes de valeurs pour soutenir la réindustrialisation de la région. Des filières fortes se dégagent, et des belles opportunités se présentent; parfois renforcées par la crise sanitaire. Cependant, il est nécessaire de pouvoir concentrer ses efforts et ses ressources sur les filières prometteuses, qui seront les moteurs du développement économique régional, capables d'entraînement des écosystèmes plus larges et pérennes d'entreprises et de générer de l'emploi.

Ces filières porteuses et stratégiques doivent être soutenues dans toutes leurs chaînes de valeurs, et les conditions de développement doivent être facilitées.

Objectif général TF1 : Proposer une stratégie de développement industriel basée d'abord sur la concentration et ensuite sur les effets d'entraînement qui en découleront dans un écosystème plus large et sous-jacent

- Accélérer la croissance et le développement de valeurs en Wallonie en misant sur une stratégie de l'excellence autour de secteurs clés et systémiques
- Développer un tissu industriel fort et pérenne concentré sur des filières d'excellence

Task Force 1

Idée 1

Objectif

Permettre une politique industrielle focalisant la R&I sur les chaînes de valeur stratégiques.

Description

Suite à l'élaboration de la gouvernance, qui doit être forte et claire pour permettre la définition & l'orientation des moyens vers les projets les plus prometteurs, il sera nécessaire pour les organes de suivi de s'assurer de la performance

de la politique industrielle. Le suivi se fera sur base d'une approche cohérente et d'une vision partagée en amont par l'ensemble des acteurs, coordonné avec les feuilles de route par DIS de la S3 et sans que ce dernier ne se substitue aux jurys de haut niveau validant les projets soutenus dans le cadre des 5 DIS de la S3.

- Capitaliser sur les centres d'excellence pertinents pour la mise en œuvre de la S3.
- Soutenir la dynamique de fertilisation croisée entre tous les acteurs de la R&I.
- Favoriser une gouvernance collaborative en matière de recherche et d'innovation et l'émergence de programmes de R&I conjoints université – entreprise autour des technologies clés, appuyées sur la gouvernance définie pour la S3 wallonne.
- Développer les plateformes de recherche interuniversitaire (exemple Trail Institute en matière d'IA) via la création de deux ou trois plateformes dotées annuellement de 10 à 15 M€. L'expérience de « Welbio » pourrait servir de base à la conception de ce programme.
- Lier la politique industrielle avec les autres initiatives dont la stratégie régionale pour l'économie circulaire, la (re)localisation d'activités stratégiques, les stratégies en matière d'éducation, de formation et de sourcing de talents, ainsi que les projets relatifs à l'optimisation d'une logistique multimodale (route, aérien, fluvial et rail).
- Intégrer, dans le cadre de cette stratégie, les objectifs sociétaux poursuivis par la Wallonie et détaillés dans la DPR.
- Assurer un cadre attractif et compétitif aux entrepreneurs et aux investisseurs de Wallonie, tant au niveau de la qualité de ses écosystèmes que des soutiens financiers publics, mais également de la fiscalité, de la maîtrise des coûts de l'énergie, de l'instruction constructive et fluide des permis, de la transposition adéquate des directives européennes, de la qualification de la main-d'œuvre, de la qualité de l'enseignement et du dialogue social.
- Assurer une analyse continue, globale et harmonisée des chaînes de valeurs régionales, afin de proposer aux autorités des constats précis et des recommandations concrètes en adéquation avec les réalités régionales.
- Assurer et diffuser une veille des changements des politiques d'aides et de soutien à l'économie dans les pays limitrophes, en particulier quand elles risquent de mettre à mal les avantages comparatifs belges/wallons sur l'innovation.

Idée 2

Objectif

Opérer l'implantation de 10 projets de relocalisation industrielle/manufacturière (industrie ou PME)

Description

Déploiement d'une offre d'implantation packagée pour 10 sites clefs « prêts à l'emploi » permettant d'accélérer et de simplifier les procédures d'installation pour les investisseur-prospect.

- Analyse des réserves foncières et identification de 10 sites industriels/économiques à travers tout le territoire de la Wallonie.
- Disposer d'un portefeuille de terrains stratégiques de grande dimension (existants libres ou à aménager) et les réserver au renforcement de notre activité industrielle. La gestion de ces terrains sera de compétence régionale.
- Principaux critères de sélection des fonciers : taille, accès à un écosystème de sous-traitants et fournisseurs, accessibilité multimodale.
- Anticipation des démarches et des procédures pour chacun des sites afin de les préparer (desserte, urbanisme, environnement, investigation archéologique préventive... → Cf. projet 6.2 : permis générique), en amont de la désignation d'un maître d'ouvrage.
- Promotion locale des sites assurée conjointement par les services de la Région et les agences de développement économique.
- Promotion internationale des sites assurée par les services de l'Awex auprès de son réseau.
- Déploiement d'un pack « Wallonie Relocalisation » :
- Identification et mise à disposition d'un interlocuteur unique côté territoire en charge de la relation avec l'investisseur-prospect.
- Recueil de l'ensemble des données pertinentes et adaptées au projet de l'investisseur-prospect en vue de constituer un plan d'affaires.
- Prestations d'intelligence économique : identification de sous-traitants et fournisseurs, identification de clients, dont des investisseurs étrangers et accès au marché, établissement de l'ensemble des aides financières disponibles pour la localisation.
- Formalisation du Business Plan du projet (validation de la faisabilité économique du projet et analyse de rentabilisation).
- Suivi technique et opérationnel après formalisation de l'offre packagée du territoire.
- Aide en ingénierie de relocalisation industrielle pour les territoires (communes et province) :
- A partir de 5 DIS de la S3, cofinancement par la Région d'études stratégiques pour accompagner les territoires à définir leur stratégie industrielle/de relocalisation.

Get up Wallonia !

- Accompagnement des communes dans l'élaboration de leur plan d'actions en faveur de la relocalisation sur leur territoire.
- Formation des équipes communales aux approches de la relocalisation.

Idée 3

Objectif

Favoriser le déploiement des technologies de l'industrie 4.0 au sein des entreprises manufacturières wallonnes en changeant massivement d'échelle le dispositif Industrie du Futur de Digital Wallonia

Description

Accélérer les actions de sensibilisation menées auprès des entreprises-cibles (ateliers, visites d'entreprises, conférences ...), principalement TPE-PME.

- Evaluer la maturité 4.0 de 1 000 entreprises manufacturières (180 diagnostics réalisés à date) et fixer un plan d'action assorti d'objectifs chiffrés (identification des technologies et solutions à déployer).
- Accompagner et financer le lancement d'un premier projet pilote dans l'entreprise pour démontrer la faisabilité de la démarche.
- Evaluer les résultats dans le temps.
- Soutenir les démarches ultérieures de l'entreprise (investissement productif et/ou formation) avec l'orientation vers des produits de financement de l'accélération de la transition digitale des entreprises spécifiquement dédié (Easy'up) et/ou vers les produits standards adéquats des outils financiers wallons (garantie Innov'fin, Invests, ...).
- Lancer un nouvel appel à projets « Industrie du futur » pour soutenir les projets de rupture et de réindustrialisation du territoire :
 - Nature des projets éligibles : Projets R&D structurants portant sur les processus de production du produit ou du service (objet connecté et internet industriel, technologies de production avancées, usines et lignes de production connectées, ...), les projets d'investissement en équipements industriels stratégiques et sur les technologies de spécialisation du secteur du numérique (principalement les technologies avancées telles que l'IoT et l'IA) qui contribueront au développement des 5 DIS, « proof of concept » de déploiement de la 5G comme enabler de technologies avancées (IoT, IA, cloud computing, data analytics, edge computing, etc.).
 - Typologie de bénéficiaires : TPE, PME et grandes entreprises industrielles ou de services à l'industrie, dont les activités s'inscrivent dans l'un des 5 Domaines d'Innovation Stratégique (DIS) de la Région wallonne.
 - Modalités de participation à l'appel à projet – participation au Digiscore :
 - Les entreprises ayant un score au-dessus de la moyenne du secteur industriel peuvent directement proposer un projet ;
 - Pour les TPE-PME en dessous de la moyenne : cibler 80% des entreprises « défaillantes » au digiscore pour les amener à la moyenne (application de Pareto) et les accompagner sur un plan d'actions l'industrie 4.0 (que ce soit au niveau du programme Made Different, d'un prestataire chèque entreprise ou tout autre type d'accompagnement qui leur permettrait d'obtenir une feuille de route);
 - Pour toutes les grandes entreprises : en cas d'obtention d'un fond, ces entreprises doivent demander à leurs fournisseurs et prestataires wallons de remplir le DigiScore (pour renforcer leur rôle de sensibilisation de la chaîne de valeur).
- Digitalisation de la prospection des entreprises technologiques et le suivi de projets de montage et de maintenance à distance (secteurs AGORIA) : sensibilisation des entreprises wallonnes aux démarches de digitalisation au sein des entreprises technologiques, détection (sur base du programme DigiScan©) des besoins des entreprises dans leur démarche d'internationalisation et accompagnement par des personnes-ressources spécialisées en processus de digitalisation de la prospection et de la maintenance à distance. Poursuivre l'engagement de l'AWEX dans ses partenariats stratégiques pour le déploiement international de cette ambition de digitalisation.

Idée 4

Objectif

Lancer une plateforme de production partagée comme site pilote des nouvelles technologies de conception et de production agiles et sûrs

Description

Description : Proposer aux industriels et particulièrement aux PME des filières une plateforme de production partagée spécialisée dans les technologies de conception et de production agiles et sûrs (en lien avec la stratégie S3 du territoire et les DIS) :

- Offrir une plateforme pour permettre à 10 entreprises industrielles de caractériser et de qualifier leurs propres projets d'investissement.

Get up Wallonia !

- En lien avec la stratégie S3 de la Région, les activités innovantes concernées par le projet pourront être :
- L'internet des Objets ;
- L'intelligence artificielle (apprentissage automatique, raisonnement automatique, deep learning, robotique, data mining, reconnaissance faciale etc.) ;
- Conception et simulation numérique en partenariat avec l'AWEX pour le développement de 'business case' pour l'attraction de partenaires étrangers.

Idée 5

Objectif

Faire de la Wallonie un leader de l'Intelligence Artificielle ('DW4IA')

Description

- Amplifier le programme « DigitalWallonia4.ai » (DW4AI) pour accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle (IA) en Wallonie et le développement de son écosystème wallon (offre, usage, formation, recherche).
- Favoriser l'émergence de l'IA de confiance, via notamment la convention « ARIAC by DigitalWallonia4.ai ».
- Développer la recherche en IA sur les thématiques fortes en Wallonie (biotech, medtech, logistique, spatial (ESA)). D'autres chaînes de valeur pourraient être incluses sur base des conclusions des études actuellement menées.
- Création d'un mécanisme de recherche en IA en alternance (entreprise-université).
- Pour les technologies avancées, encourager les « tests » et le recours à des « proof of concept » plus facilement afin de convaincre les entrepreneurs. Nécessité d'un accompagnement adapté et de moyens financiers adéquats (partiellement par exemple par le chèque d'entreprise).
- Accentuer la visibilité et la recherche de partenariats stratégiques internationaux et poursuivre les partenariats existants à travers notamment les réseaux de Conseillers
- Economiques Commerciaux (CEC) et agents de liaison scientifique (ALS).
- Mettre sur pied un fonds AI qui serait le tiers investisseurs pour financer, par exemple, des POC avec la définition de KPIs pour la mise en oeuvre; en fonction de l'atteinte des KPIs, le bénéficiaire rembourse l'argent investi (principe de l'avance récupérable)

Prérequis : Capitaliser sur la présence de géants technologiques pour développer des programmes de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises wallonnes et intégrer davantage ces entreprises dans l'écosystème IA en formation :

1. Actions de sensibilisation générale auprès des entreprises (notamment sur l'utilisation et la disponibilité des supercalculateurs wallons).
2. Poursuite et amplification des actions phares du programme DigitalWallonia4.ai : Start IA (accompagnement des entreprises dans leur découverte de l'intelligence artificielle, au-travers d'un coaching de 3 journées par un des membres du Pool d'experts IA), Tremplin IA (mise en place de démonstrateurs sur l'IA en Wallonie), Cap IA (soutien pour les Scale Up).
3. Sensibilisation et formation (notamment vis-à-vis des managers en entreprises) à l'IA.
4. Lancement des actions ciblées sur des thématiques stratégiques pour l'avenir de la Wallonie en s'appuyant sur l'IA (climat, économie circulaire, BioTech, éducation, ...).

Idée 6

Objectif

Mobiliser les investissements pour moderniser et digitaliser l'outil de production des entreprises

Description

- Expérimenter un « fonds d'investissement de participations stratégiques pour l'industrie » :
- Le fonds pourrait intervenir en fonds propres / quasi-fonds propres au capital des PME pour soutenir les projets d'investissements industriels (instruction financière conjointe des outils financiers wallons).
- Permettre une mobilisation de l'épargne privée au travers de ce fonds, sur le modèle de l'initiative « Entreprise 1 » de BPI France.
- Favoriser la prise de risques des principaux outils financiers publics wallons dans le soutien à l'industrie :
- Gouvernance de la mesure par les industriels, afin d'assurer l'adéquation entre les investissements et les besoins des entreprises
- Leasing : permettre aux principaux outils financiers publics (outils financiers wallons) d'acquérir des équipements industriels, puis de les mettre à disposition des entreprises sous forme de crédit-bail mobilier sous certaines conditions (par exemple : innovation) ;
- « Proof of concept » industriels : permettre aux principaux outils financiers publics de réaliser

Idée 7

Objectif

Déployer un écosystème économique et industriel engagé dans l'économie circulaire, ancré localement

Description

- A l'instar de « l'appel plastique » de 2019, lancer plusieurs appels à projets matures (phase d'investissement) afin d'ancrer au niveau wallon des entreprises actives dans les chaînes de valeur prioritaires de Circular Wallonia : la construction et les bâtiments, l'eau, la métallurgie (en ce compris les métaux rares et les batteries), les textiles, les matières plastiques, l'industrie alimentaire et les systèmes alimentaires. Il existe des exemples de projet d'innovation pour la fabrication de produits en béton au bilan carbone négatif.
- Construction d'un portefeuille de projets de recherche et innovation visant à améliorer la circularité des flux au niveau des 6 chaînes de valeur prioritaires (lien avec l'action 2 – DIS de la RIS3).
- Mise en place d'une plateforme numérique au travers d'un outil territorial de monitoring et de développement de filières présentant une cartographie des flux, des acteurs et des projets collaboratifs, regroupant les outils existants en les articulant (base de données CRAFT, Regine, etc.).
- Renforcement de l'approche territoriale du développement de l'économie circulaire en au travers d'un soutien organisé au niveau des parcs d'activité économique et au niveau d'appels à projets en symbiose industrielle et écodesign.

Idée 8

Objectif

Construire une unité de production de kérosène neutre en CO2

Description

- Construction d'une unité de production de kérosène neutre en CO2 pouvant produire 30 000 tonnes de kérosène par an (~10% de la consommation en kérosène de l'aéroport de Bierset).
- Conception et construction des pilotes pour les briques technologiques à développer (Capture de CO2, Electrolyse, Production Syngas, Synthèse Fischer-Tropsch).
- Campagnes de production expérimentale sur pilotes devant démontrer la maîtrise de la technologie à échelle pilote et optimiser les process.
- Simulation et étude de pré-design du démonstrateur (30 Kt/an), réalisation de l'étude Front-End Engineering & Design (FEED), étude du concept Hub E-fuels et de l'intégration des différentes briques technologiques dans l'environnement du site choisi (Capture CO2, Electrolyse, Production Syngas, Synthèse Fischer-Tropsch, valorisation des co-produits chaleur et essence synthétique).
- Construction et mise en service du démonstrateur dans son environnement (ancien site industriel de Chertal déjà identifié comme site potentiel en proximité de l'aéroport de Bierset).
- Campagnes de production sur démonstrateur (capacité de production de 30 Kt de kérosène/an et des coproduits).

Task Force 2

Idée 1

Objectif

Incitants vers les métiers en pénurie

Renforcer les incitants pour les DE/élèves et pour l'entreprise en cas de formation dans les métiers « porteurs » ou en « pénurie » et Organiser une orientation plus incitative via un financement différencié selon les filières de formation et d'enseignement, en octroyant un bonus de financement aux filières correspondant aux métiers en pénurie structurelle (FWB + diversification des sources des aides->fiscalité)

Description

- **Projet 1 : Suivi de l'engagement (ou non) des entreprises des personnes formées en entreprise**
Description : Organiser un suivi de l'employeur qui peut recruter le DE formé à l'issue de sa formation (et ce dans un contexte où l'apprenant a réussi sa formation). Il s'agit de comprendre le choix des entreprises et ainsi renforcer le mécanisme sur base des constats formulés par les entrepreneurs. Ce dispositif permettrait de renforcer le mécanisme d'alternance. Il s'agit également d'éviter un carrousel des DE en vérifiant la motivation des entreprises.
- **Projet 2 : Augmentation de la prime pour la formation en pénurie**
Description : Augmenter le montant de la prime (de 350 € à 2.000 €) pour les formations pour les métiers en pénurie. Le montant de la prime serait versé à la réussite de la formation ou sur base selon un échelonnement à prévoir (25% à l'inscription, 25% à mi-formation et le solde en cas de réussite). Suivant la durée de la formation suivie, un prorata pourrait être envisagé afin de favoriser l'égalité de traitement.
Complémentaire à ce bonus, l'apprenant recevrait de manière prioritaire les autres mécanismes d'aides comme :

Get up Wallonia !

- Validation des compétences digitales (dont la formation en remédiation si nécessaire voir action « fracture numérique »)
- Accès au passeport drive
- Coaching personnalisé en formation continue 12 mois après la réussite (voir ci-dessous fiche action « formation continue »)
- **Projet 3 : Défisicalisation à l'IPP (fédéral) pour les demandeurs d'emploi ou les projets de reconversion professionnelle**
Description : Prévoir la défiscalisation à IPP (fédéral) de l'incitant régional wallon (350€ ou 2.000€) octroyé par le Forem à tout demandeur d'emploi ayant terminé avec succès une formation qualifiante correspondant à un métier en pénurie.
L'atteinte de cet objectif pourrait reposer sur le fait que la Flandre a également des métiers en pénurie et que cet intérêt commun pour remporter l'aval de tous.
- **Projet 4 : Défisicalisation à l'IPP (fédéral) pour les étudiants**
Description : Prévoir un avantage fiscal à l'IPP (fédéral) de 500€ (1x sur la carrière) au bénéfice du contribuable (y compris personne à charge) pour tout élève/étudiant diplômé d'une orientation de l'enseignement qualifiant, supérieur et universitaire correspondant à un métier en pénurie...
- **Projet 5 : Prime « STEMulantes » à l'issue de la formation**
Description : Instaurer pour chaque 7e complémentaire (voir fiche action « Formation alternance »), pour chaque formation ou spécialisation d'un jeune ou d'un DE une prime de 2.000€ en € ou en « droit de tirage » sur d'autres avantages/aides (passeport drive), cours de langue, aide au logement, ... (la prime de 2.000 pourrait être proratarisée selon la durée de formation). Instaurer la bourse STEMulante via une réduction (à l'inscription) ou un remboursement du minerval (à la fin de la formation) pour le parcours dans une haute école ou à l'université. Moyennant certaines conditions, la RW et éventuellement la CFWB attribuent des primes/bourses d'études en fonction des besoins des entreprises dans les matières technologiques, scientifiques et mathématiques ainsi que pour des métiers en pénurie (ex.: infirmier.es., première ligne).

Task Force 3

Idée 1

Objectif

Augmenter les volumes de production destinés aux circuits courts et les rendre accessibles à un prix juste sur toute la filière (intégré et détaillé dans fiche 27. Stimuler et amplifier la “relève” des agriculteurs et des producteurs du secteur agricole en créant un écosystème entrepreneurial “Fork2 “)

Description

- **Projet 1 : Hubs logistiques et ateliers de transformation de produits agroalimentaires locaux (diffusion de l'offre)**
- **Projet 2 : Plateforme(s) numérique(s) de type Market Place (diffusion de l'offre)**
- **Projet 3 : Mettre les mesures nécessaires en place pour intégrer 100% de produits issus d'un système alimentaire plus durable dans les cantines d'ici 2030. Ces mesures seront définies au sein d'un plan alimentation durable dans les cantines.**
- **Projet 4 : Rémunération des agriculteurs pour services environnementaux rendus (appui à la transition et juste prix)**

Avis du CESE

Dans le cadre de la réindustrialisation et de la relocalisation de certaines activités, la phase cruciale d'identification des maillons sectoriels, dans les domaines stratégiques et/ou de première nécessité, sera établie le plus rapidement possible par le Gouvernement et les acteurs concernés, avec l'appui de la Cellule d'anticipation, de veille et d'intelligence économique en lien avec les acteurs de la formation, de l'enseignement et de l'emploi afin de tendre vers un degré d'autonomie suffisant basé sur les ressources wallonnes.

D'importants moyens financiers, tant publics que privés, doivent être mobilisés à cette fin et s'inscrire dans la durée. Un soutien particulier mérite d'être accordé par la région à certaines filières industrielles en fonction de leur plus-value économique, sociale et de leur intégration dans une transition environnementale.

Une fois le travail d'identification réalisé, des expériences pilotes de partenariats publics/privés adossées aux chaînes de valeurs identifiées les plus pertinentes et, si possible, en cohérence avec le volet relatif à l'économie circulaire seront rapidement promues et mises sur pied.

La question de la réindustrialisation doit aussi s'appréhender à l'aune des résultats de la redéfinition de la stratégie de spécialisation intelligente de façon à orienter davantage le tissu économique wallon vers les domaines dans lesquels elle dispose d'avantages comparatifs certains. Cette dernière devra également être complétée par une analyse, systématique et continue, des chaînes de valeurs, des filières régionales, qui permettra l'orientation adéquate des décisions de politique économique.

En tout état de cause, le Conseil plaide pour que la Wallonie définisse clairement et adopte une politique industrielle ambitieuse, intégrant l'ensemble des éléments des chaînes de valeurs, de la RDI à la production, jusqu'à l'exportation de produits et services. Cette stratégie transversale devra intégrer les différents leviers régionaux et en assurer la cohérence ; elle devra aussi maximiser les synergies (soutien à la recherche, à l'innovation, à la formation, fiscalité, environnement...) afin de renforcer la création de valeur ajoutée et d'emplois de qualité sur le sol wallon, tout en contribuant à relever les défis de la transition.

(...)

En outre, des opportunités favorisant la cohérence en termes développement territorial existent au vu de certains terrains disponibles ou potentiellement disponibles :

- pour soutenir la création de nouvelles filières économiques sur base de produits de rupture avec une transversalité cohérente, aboutie en amont et en aval et avec un souci de circularité (ex : sidérurgie verte, chimie verte et blanche, circularité des matériaux de construction...);
- pour renforcer les filières existantes dans le but de répondre aux besoins sociaux et environnementaux et d'intégrer toute ou une grande partie de la chaîne de valeur.

La crise sanitaire actuelle a mis en lumière l'importance de la digitalisation et la numérisation pour la compétitivité des entreprises et la création d'emplois. Le CESE Wallonie plaide donc pour une accélération de la transformation numérique des entreprises wallonnes vers une industrie 4.0.

Enfin, la politique industrielle wallonne ne peut faire l'impasse d'une réflexion sur la faible présence de service à haute valeur ajoutée sur notre territoire.

Point d'attention du CESE : Renouvellement de la Stratégie régionale de Spécialisation Intelligente (S3)

Au-delà du fait que l'accès aux fonds FEDER soit conditionné pour les régions à l'explication de leurs orientations stratégiques en matière de recherche, développement et innovation, la S3 repose sur l'idée qu'une région doit faire la preuve qu'elle dispose d'une masse critique et d'un potentiel dans les domaines d'innovation stratégique (DIS) qu'elle propose. Ces domaines doivent en outre être en capacité de dynamiser et d'entraîner largement son économie ; en d'autres termes, ceux-ci doivent idéalement constituer les moteurs de renouvellement d'une économie. Pour la période 2021-2027, sur base d'un processus d'échanges avec les différents acteurs, le Gouvernement wallon a défini le 15 octobre dernier les domaines d'innovation stratégiques qui seront les leviers de la relance de la Wallonie et les pourvoyeurs d'emplois de demain ainsi qu'une réponse aux défis sociétaux. Afin d'éviter les saupoudrages et compte tenu des moyens budgétaires limités de la Wallonie, la S3 doit constituer un élément central de son plan de relance. Le CESE soutient et s'inscrit dans les DIS retenus que sont les matériaux circulaires, les innovations pour une santé renforcée, les innovations pour des modes de conception et de production agiles et sûrs, les systèmes énergétiques et l'habitat durable, les chaînes agro-alimentaires du futur et la gestion innovante de l'environnement.

Les appels à projet des pôles de compétitivité doivent s'inscrire, dans la mesure du possible, dans les domaines d'innovation retenus.

Conseil stratégique

(...)

II.3.2 Réfléchir à restructurer le paysage du financement du développement régional via la constitution d'un seul « Guichet/Banque/Fonds d'Investissement Public » wallon et à permettre l'entrée d'investisseurs privés dans cette structure de financement unifiée

II.3.3 Veiller à plus concentrer l'utilisation des moyens de cette structure de financement unifiée

II.3.4 Autoriser plus souvent le secteur privé à prendre des parts majoritaires dans les projets en partenariat (dans le but de ne pas fausser la concurrence, prendre mieux en compte les goulots d'étranglement liés à l'offre, etc.)

Analyse de départ

- Réévaluer la politique (méthode, objectifs) des pôles de compétitivité et des clusters
- Sélectionner un nombre restreint de secteurs industriels prioritaires où la Wallonie dispose des ressources et capacités suffisantes et concentrer le soutien public (R&D, fiscalité, investissements) sur ceux-ci pour accélérer l'implantation du développement de nouveaux écosystèmes (répliquer la démarche biotechs)
- Développer le modèle de la contractualisation basée sur des objectifs (modèle 'Accords de branche') dans les dispositifs de soutien aux entreprises/opérateurs/...
- Rationaliser l'organisation administrative autour des nouveaux écosystèmes, en se basant sur les demandes des entreprises et rassemblant les responsabilités et les démarches publiques sous une seule administration (créer un interlocuteur public unique, un account manager services publics)
- Opérer une évaluation d'impact des différents mécanismes de soutiens économiques (ex : first spin off) et prévoir un système centré sur la demande ('account manager') plutôt que sur l'offre

Get up Wallonia !

- Soutenir la création et croissance d'activités économiques à partir d'entreprises existantes : intraprenariat, incubateur intra-entreprise, collaborations grandes entreprises-PME (éventuellement à intégrer dans les conditions d'aide individuelle à la GE)

Caractère novateur³⁰⁰

Variable selon les fiches.

Etat de l'existant³⁰¹

Nombreuses études et stratégies : Pôles de compétitivité, Circular Wallonia, S3, WEP,...

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : • Ministres concernés : • Partenaires : 		
Sous-action	Ressources	Délais
Trop nombreuses pour être détaillées ici : voir fiches TF		
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs

Autres informations

Extrait de l'analyse WEP, notamment utilisée dans les travaux de la TF1 parmi d'autres éléments

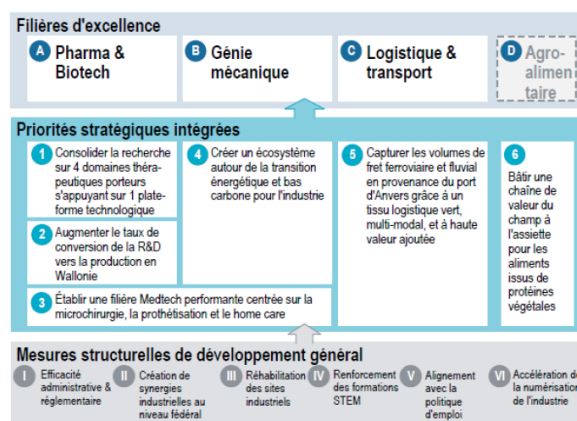
Quels sont les axes de spécialisation de la politique de développement économique régional ? S3 (DIS) & WEP

La **Stratégie de Spécialisation Intelligente** (ou S3) constitue le cadre stratégique pour la politique de Recherche et d'Innovation et la politique industrielle de la Wallonie.

Elle définit **5 Domaines d'Innovation Stratégiques** (DIS) – un DIS est un ensemble cohérent et ambitieux d'activités innovantes, de portée régionale, à fort impact économique et à contribution sociétale, capitalisant sur une combinaison de ressources et forces distinctives wallonnes et centré sur l'humain.

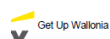
1. **Matériaux circulaires**
2. **Innovations pour une santé renforcée**
3. **Innovations pour des modes de conception et de production agiles et sûrs**
4. **Systèmes énergétiques et habitat durables**
5. **Chaines agro-alimentaires du futur et gestion innovante de l'environnement**

Wallonia Economic Program se découpe en trois niveaux: se découpe en trois niveaux: **4 Filières d'excellence**, **6 Priorités stratégiques intégrées** et **6 Mesures structurelles**.



Source: WEP, Sogepa, Sowalfin, SRIW – 14/12/20

Rapport final de la Task Force Economie et Territoire – Get Up Wallonia 1 – Janvier 2021 29



³⁰⁰ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

³⁰¹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Get up Wallonia !

Fiche 53. Tourisme

Description

Le Tourisme est une filière économique important pour la Wallonie : les dépenses dans la consommation touristique se répartissent principalement entre la restauration et l'hébergement, respectivement pour 33 et 32%. Suivent les commerces et le shopping pour 23%, les activités culturelles, récréatives et le transport pour 5%, 4% et 3% respectivement.

L'action se concentrera notamment sur le développement d'un tourisme cycliste (avec un potentiel économique complémentaire dans la fabrication et la location de vélos) et sur le concept de faire des acteurs de l'hospitalité la porte d'entrée d'une valorisation d'aliments durables, sains et de proximité.

Un lien sera prévu avec la fiche "Création d'un Parc National" du plan de relance et résilience européen.

Rapprocher l'agriculture du secteur de l'hospitalité permettrait de mettre en place un écosystème résilient, axé sur une économie de la satisfaction et capable de mieux appréhender les périodes d'instabilités climatiques, économiques et sanitaires de plus en plus fréquentes.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 8 : Agriculture, eau, alimentation, territoire et hospitalité	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Néant.

Caractère novateur³⁰²

Pas d'information.

Etat de l'existant³⁰³

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Règlementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none">• Responsable :• Ministres concernés :• Partenaires :		
Sous-action	Ressources	Délais
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs

Autres informations

Néant.

³⁰² Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

³⁰³ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Fiche 54. Prévention santé

Description

Une multitude d'éléments impactent la santé (physique ou mentale) des individus. Cette action se concentre sur les aspects de prévention en matière de santé et sur le lien direct entre l'environnement et la santé des habitants

Cette action est importante dans un contexte post-covid : il faut lutter contre les freins dus à l'éparpillement des compétences et renforcer les compétences des acteurs. Une approche en termes de « COMMUN » serait porteuse d'un message positif et permettrait une appropriation par tous les acteurs concernés.

Cette action se concentrera sur les plans wallons WaPPS (Plan wallon de prévention et de promotion de la santé – horizon 2030) et ENVIeS (Plan wallon environnement-santé 2019-2023).

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 2	9.5 Améliorer la disponibilité d'informations de qualité au grand public	
Rapport de la Task Force 2	10.1 Opérationnaliser et prioriser le plan WaPPS	X
Rapport de la Task Force 2	10.5 Health in All Policy	
Rapport de la Task Force 2	10.6 Améliorer l'impact de la communication en promotion et prévention de la santé	
Rapport de la Task Force 3	6.5 Développer la connaissance Environnement-Santé	X
Avis n°1455 du CESE	II.8. Une attention particulière pour les services et métiers essentiels au bien-être de la population dans le domaine de l'aide et des soins	
Analyse de départ (31/10)	4.2 Place du secteur de la santé, des soins et de l'aide dans la société	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 2

Section 1: Structuration et renforcement de l'approche de prévention & promotion de santé

Idée 1

La Task Force souhaite renforcer les synergies visant à rendre la Wallonie plus favorable à la santé et définir les priorités pour y parvenir reste d'actualité.

La Task Force souligne, dans la fiche 10.1, l'importance de poursuivre le travail initié avec le plan WaPPS. Il est nécessaire d'identifier, parmi l'éventail des possibles qu'il représente, les actions prioritaires à mettre en œuvre en concertation avec le secteur. Les étapes clés identifiées sont :

- Adaptation du décret wallon sur la PPS afin de sortir le secteur de l'insécurité des financements annuels (juin 2022)
- Opérationnalisation du WaPPS grâce à un programme structuré de prévention et promotion de la santé adopté par le GW. (Janvier 2023)
- Mise en œuvre de stratégies concertées 'covid-19' (start janvier 2021)
- Renfort de l'AViQ au sein de la direction PPS pour assurer le suivi du plan WaPPS

L'action Health in All Policy, consiste à adopter une vision qui permet à la santé d'être plus qu'intégrée, d'avantage le socle commun de toutes les politiques publiques (santé dans toutes les politiques).

Les projets en lien avec le plan de financement européen pourraient être les pilotes.

L'opérationnalisation pourrait prendre des formes différentes tels que la désignation d'une personne de référence au sein de chaque administration, un « formulaire » d'évaluation, ...

Section 2 : Amélioration de la communication

Idée 2

Objectif

Mettre en place un dispositif de communication adaptée et de proximité :

- Vers les publics dans divers milieux de vie (quartiers, écoles, maisons de repos, prisons, milieux de vie des jeunes...).
- En développant une information de qualité et disponible sur la santé

Description

- Analyser les modes de communications efficaces en prévention et promotion de la santé lors d'évaluations concrètes des projets mis en œuvre.

Get up Wallonia !

- Mutualiser et diffuser plus largement les études et évaluations existantes (ex: étude HBSC sur les comportements de santé des jeunes)
- Organiser une plateforme des supports existants sur la question (boîte à outils), cerner leur potentiel d'adaptabilité et leur couverture en lien avec les réalités et besoins qui ressortent de la récolte (point 1), adapter ou créer les supports manquants le cas échéant (mandater un consortium d'acteurs associatifs de promotion de la santé), renforcer les organismes (missions et temps de travail) de 1ère ligne existants pour mener des animations auprès des publics à partir de la boîte à outils et en lien avec les milieux de vie. Financer des formations de méthodologie d'éducation par les pairs. RECONNAITRE les associations de terrain comme CENTRE d'EXPERTISE vis-à-vis de publics spécifiques et leur donner les moyens de diffuser leurs connaissances et leurs pratiques (au moins 1 ETP par centre d'expertise) site internet (ex : www.infosante.be)
- Soutenir les programmes de vulgarisation de la science et de la santé (ex: « Fred & Jamie »)
- Revoir le quota d'information santé publique (réformer les règles de quotas, faciliter la procédure de diffusion, identifier comment intégrer les autres vecteurs que la radio & la télévision)

Task Force 3

Section 3 : L'environnement & la santé

Idée 1

- Axes Data – Développement d'un système d'information facilitant l'établissement de liens Environnement Santé et devant permettre l'identification des inégalités d'exposition environnementale et l'implémentation de politiques transversales de prévention sanitaire.
- Axes Outils – Développer des outils pour faciliter la prise en compte des risques sanitaires dans les études d'impact liés au développement de nouveaux projets ou de nouvelles installations.
- Axe Citoyens – Informer et former les citoyens pour les rendre acteurs de la politique de prévention en matière de santé environnement, grâce à des technologies numériques innovantes
- Négociations à venir au niveau d'un 3ème NEHAP – instrument de mise en œuvre d'environnement-santé

Avis du CESE

Section 1: Structuration et renforcement de l'approche de prévention & promotion de santé

Le Conseil préconise d'accorder une attention lors de l'élaboration des projets de décret et d'arrêté à l'impact des mesures envisagées en termes de santé publique. Le Conseil rappelle en outre l'importance d'une politique de santé préventive articulée aux diverses compétences de la Wallonie qui pourrait contribuer à une amélioration de la santé globale de l'ensemble de la population. Les actions de prévention en santé permettent en effet d'éviter des complications au niveau de la santé psychique et physique sur le plan individuel mais également des coûts en termes de santé curative sur le plan collectif

Analyse de départ

Section 1: Structuration et renforcement de l'approche de prévention & promotion de santé

Dans le domaine de la santé, la région wallonne est principalement compétente pour la promotion et la prévention. Un plan « Prévention et de promotion de la santé en Wallonie » a été rédigé en 2017, dont l'ambition est de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de tous les citoyens. Pour répondre à cette ambition, le gouvernement s'est notamment engagé à améliorer le taux de couverture des programmes de prévention et de promotion de la santé et a traduit cette volonté dans des phénomènes mesurables comme mieux manger, faire plus d'activités physiques, réduire les addictions, ...

Caractère novateur³⁰⁴

Pas d'information.

Etat de l'existant³⁰⁵

Analyse de départ :

Les chiffres clés

L'espérance de vie en bonne santé à 15 ans mesure simultanément la durée de vie et la qualité de la santé ressentie au cours des années par les citoyens. Cet indicateur évalue l'état du capital humain, la qualité de vie, le degré de satisfaction des besoins en matière de santé. Même si l'espérance de vie en bonne santé est en augmentation en Wallonie, ce chiffre reste inférieur aux deux autres régions du pays. Pour les femmes, l'espérance de vie en bonne santé à 15 ans s'élève à 50 ans contre 46,5 pour les hommes, en 2013. L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans s'élevait, en 2018, à 12 ans pour les hommes et 10,5 ans pour les femmes. En comparaison à nos voisins, les hommes se trouvent dans la moyenne du pays (l'espérance de vie sans incapacité à 65 s'élève à 12,8 ans en Flandre et 11,3 ans à Bruxelles). Cependant, l'espérance de

³⁰⁴ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

³⁰⁵ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Get up Wallonia !

vie sans incapacité à 65 ans des femmes est nettement plus basse en Wallonie qu'en Flandre (13,1 ans) ou à Bruxelles (13,2 ans).

Malgré une espérance de vie croissante, de nombreux facteurs pèsent sur la santé des wallons. La part de la population souffrant d'obésité augmente et passe de 13,7% en 1997 à 18% en 2018, ce dernier chiffre étant supérieur à la moyenne belge (15,9%).

Selon une enquête nationale de santé, 74% des wallons se déclarent en bonne ou très bonne santé, en 2018 et 4,9% de la population se trouve en situation de dépendance de maladies chroniques, sur la même période. Plus de personnes perçoivent être en bonne santé en Flandre (78,5%) et à Bruxelles (78,4%) qu'en Wallonie.

En ce qui concerne les comportements influençant la santé, 18,8% des wallons déclarent fumer quotidiennement. Ce taux est inférieur à la moyenne européenne (UE-15 : 21,4%) mais reste supérieur à nos voisins flamands (16%). Selon l'enquête nationale de santé, une femme sur 20 et un homme sur 10 surconsomment de l'alcool en Wallonie

Task Force 2 :

Le rapport n'a pas intégré les sources qui ont alimenté la réflexion et la rédaction des fiches.

Celles présentées en séance sont dans les annexes du document

Task Force 3 :

Situation actuelle :

L'OMS estime que, dans l'Union européenne, les facteurs environnementaux sont responsables de 15 % des décès prématurés liés à des maladies chroniques. Cela devrait empirer à cause du réchauffement climatique/apparition de nouveaux polluants.

En 2050, la pollution urbaine pourrait être la première cause de mortalité dans les pays de l'OCDE.

L'interaction Santé-Environnement est complexe. Les populations sont exposées à de nombreux agents, et l'impact de cette multiple exposition est encore méconnu. En Wallonie, quand on veut capitaliser sur les connaissances environnement-santé, pour faire par exemple des études d'impact, on constate que les outils dont on dispose ne sont pas suffisants et ne permettent pas de répondre au problème des multi-expositions. D'où la difficulté à faire des prévisions précises des risques sanitaires. De plus, en matière d'Environnement-Santé, le citoyen doit être impliqué dans les mesures préventives et disposer d'informations adéquates

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Règlementation/Contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : AViQ (Section 1) & ISSEP,SPW ARNE,AViQ (Section 3) • Ministres concernés : Santé (pour les section 1 et 3. La section 2 n'a pas été citée) & Environnement nature & forêt (section 3) • Partenaires : secteur PPS (Section 1) & CESE, ENVies, WAPPS,NEHAP,CPES,Université,DEMNA, SPW ARNE, Cellule permanente, Environnement Santé(Section 3) 		
Sous-action	Ressources	Délais
Section 1 : Opérationnalisation et priorisation du plan WaPPS (seule sous action approfondie)	Sur base des informations existantes dans GUW <ul style="list-style-type: none"> • Financier 10M€ • RH 8 ETP • Matériel : / La nature de l'action la rend-t-elle éligible à des financements autres que régionaux ? (Oui/Non) non mentionné Citez la/les source(s) de financement à laquelle/auxquelles l'action pourrait être éligible (ex : FEDER, PPP, ...)	Sur base des informations existantes dans GUW, les premiers résultats pourraient être engendrés à CT (1 à 2 ans), MT (3 à 5 ans), LT (> 5 ans) ? LT
	Les ressources (compétences, équipements, infrastructures, opérateurs, ...) sont-elles disponibles actuellement en Wallonie pour réaliser cette action ? non mentionné	

	<p>Quelles sont les ressources manquantes en termes de compétences, d'équipements, d'infrastructures, d'opérateurs, ... ?</p> <p>Il y a-t-il des conditions préalables à la mise en œuvre et/ou au succès de l'action ? non</p> <p>Quelles sont les conditions préalables ? (conditions normatives, techniques, ...)</p>	
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
<p>Dans quelle mesure l'action bénéficie-t-elle à chaque public : tous, majorité, minorité, aucun ?</p> <p>Type de public : Citoyens : Majorité Entreprises : non mentionné Secteur non-marchand : Majorité Pouvoirs locaux : non mentionné Autres : non mentionné</p>	<p>Dans quelle mesure (important, moyen, faible, neutre, négatif) l'action a-t-elle un effet sur les différents types d'impacts ?</p> <p>Type d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : neutre • Créations d'emploi : neutre • Cohésion sociale / Inclusion : important • Réduction empreinte : environnementale : neutre 	<p>Pour chaque indicateur : Non mentionné</p>
Sous-action	Ressources	Délais
<p>Section 2 : Pas de sous-action approfondie</p>		<p>Sur base des informations existantes dans G UW, les premiers résultats pourraient être engendrés à CT (1 à 2 ans), MT (3 à 5 ans), LT (> 5 ans) ?</p>
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
<p>Dans quelle mesure l'action bénéficie-t-elle à chaque public : tous, majorité, minorité, aucun ?</p> <p>Type de public : Citoyens : Tous Entreprises : Majorité Secteur non-marchand : Minorité Pouvoirs locaux : Minorité Autres : non abordé</p>	<p>Dans quelle mesure (important, moyen, faible, neutre, négatif) l'action a-t-elle un effet sur les différents types d'impacts ?</p> <p>Type d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : • Créations d'emploi : • Cohésion sociale / Inclusion : • Réduction empreinte : environnementale : 	
Sous-action	Ressources	Délais
<p>Section 3 : Développer la connaissance Environnement-Santé Sous projet 1 : Augmenter la connaissance environnement-Santé autour de 3 axes : Data, Outils, Citoyens Sous projet 2 : Maladies chroniques par le prisme santé/environnement/ milieu professionnel : données complémentaires en santé publique³⁰⁶ Sous projet 3 : Plateforme entre les institutions actives en Environnement – Santé afin de faciliter l'intégration des actions et des mesures³⁰⁷. Les 3 sous-projets sont détaillés en annexe</p>	<p>Sur base des informations existantes dans G UW</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financier 2,8 M € • RH 9 ETP • Matériel : / <p>La nature de l'action la rend-t-elle éligible à des financements autres que régionaux ? (Oui/Non) Oui</p> <p>Citez la/les source(s) de financement à laquelle/auxquelles l'action pourrait être éligible (ex : FEDER, PPP, ...) Programme PARC</p> <p>Les ressources (compétences, équipements, infrastructures, opérateurs, ...) sont-elles disponibles actuellement en Wallonie pour réaliser cette action ? pas de frein décrit</p> <p>Quelles sont les ressources manquantes en termes de compétences, d'équipements, d'infrastructures, d'opérateurs, ... ?</p> <p>Il y a-t-il des conditions préalables à la mise en œuvre et/ou au succès de l'action ? non</p> <p>Quelles sont les conditions préalables ? (conditions normatives, techniques, ...)</p>	<p>Sur base des informations existantes dans G UW, les premiers résultats pourraient être engendrés à CT (1 à 2 ans), MT (3 à 5 ans), LT (> 5 ans) ? MT</p>
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
<p>Dans quelle mesure l'action bénéficie-t-elle à chaque public : tous, majorité, minorité, aucun ?</p> <p>Type de public : Citoyens : Tous Entreprises : Majorité Secteur non-marchand : Minorité</p>	<p>Dans quelle mesure (important, moyen, faible, neutre, négatif) l'action a-t-elle un effet sur les différents types d'impacts ?</p> <p>Type d'impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : neutre • Créations d'emploi : neutre • Cohésion sociale / Inclusion : important 	<p>Pour chaque indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition d'un outil • Diminuer le nombre d'affections chroniques • Accès à des cartes interactives

³⁰⁶ l'UWE est opposée à ce projet : 'Ceci fait doublon avec compétences de FEDRIS (fonds des maladies professionnelles couplé au fonds des accidents du travail), les ressources/partenaires identifiés ne sont pas représentatifs'

³⁰⁷ l'UWE n'est pas favorable à la création de structures supplémentaires

Get up Wallonia !

Pouvoirs locaux : Minorité Autres : non abordé	<ul style="list-style-type: none">• Réduction empreinte : environnementale : neutre	
---	---	--

Autres informations

Néant.

Fiche 55. Mobilité et fiscalité des déplacements

Description

La question de la Mobilité se pose notamment dans un contexte d'objectifs de réduction des GES (diminution des déplacements professionnels, évolution vers des motorisations alternatives) et de croissance continue du transport de marchandises.

L'action se concentrera sur les angles morts éventuels entre les Stratégies régionales de Mobilité d'une part, et les fiches introduites dans le cadre du plan de relance et de résilience européen d'autre part.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 2	6.10 Favoriser l'accessibilité et la mobilité pour tous : prise en compte des besoins en accessibilité des sites et des services offerts à l'ensemble de la population	
Rapport de la Task Force 3	5.1 Transformer de manière plus rapide et radicale les centres urbains wallons et les chaînes de déplacement	X
Rapport de la Task Force 3	5.2 Encourager une mobilité raisonnée	X
Rapport de la Task Force 3	5.5 Petits gabarits	X
Rapport de la Task Force 3	5.6 Prélèvements kilométriques intelligent pour la voiture individuelle pour orienter les utilisateurs vers d'autres modes et reconfiguration du prélèvement kilométrique routier pour le secteur des professionnels du transport	
Rapport de la Task Force 3	5.7 Refonte de la taxe de circulation et de la taxe de mise en circulation	
Rapport de la Task Force 3	5.8 Revue de la vitesse maximum sur les routes et accélération par la mise en place d'un cadre de la transformation des centres urbains wallons en zone 30	
Rapport de la Task Force 3	5.9 Accompagnement des entreprises pour développer la compétence supply-chain	
Rapport de la Task Force 3	5.10 Soutien et développement proactif d'un MaaS public avec gestion dynamique des flux	
Rapport de la Task Force 3	5.11 Augmentation de la maîtrise du foncier multimodale à proximité des modes structurants (voies d'eau, chemins de fer), établissement d'un inventaire des terrains à vocation multimodale définition des règles d'usage de ces terrains et révision de leur valorisation	
Rapport de la Task Force 3	5.13 Action de sensibilisation pour transformer la culture et le statut des déplacements	
Rapport de la Task Force 3	5.14 Encouragement du développement de véhicules hybrides à propulsion humaine et adaptation des infrastructures routières	
Rapport de la Task Force 3	5.15 Accélération de l'installation des bornes de recharge sur le territoire	
Consultation citoyenne	Réduire la quantité et l'utilisations des voitures / Améliorer l'offre de transport en commun / Supprimer le système avantageux des voitures de société / Réduire le parc automobile public / Développer des parkings à proximité des grands noeuds multimodaux (en lien avec 70+ propositions)	
Avis n°1455 du CESE	II.4 Relancer l'investissement	
Analyse de départ (31/10)	5.3 Mobilité	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 3

Idée 1

Objectif

- Délester la circulation automobile dans et aux abords des centres urbains notamment en réduisant la place dévolue à la voiture et en favorisant le déplacement multimodal tout en garantissant un accès efficient et efficace au transport de marchandises
- Améliorer la qualité de vie dans les centres urbains grâce à une diminution de la mortalité imputable à la pollution de l'air et à la sécurité routière

Description

- Elargissement de la participation citoyenne dans les projets locaux (i.e. en amont des enquêtes publiques) afin d'améliorer la qualité et l'adhésion de la population
- Intégration des besoins de transport de marchandise, incluant les modes de transport fluvial et ferroviaire dans les objectifs d'aménagement des centres urbains
- Politique volontariste de diminution de l'espace urbain dédié à la voiture individuelle, restriction des places de parking avec également une interdiction de certains véhicules individuels thermiques dans les parkings des centres villes et mise en place d'un système adaptatif de vitesse sur les routes et autoroutes en périphérie des villes

Get up Wallonia !

- Développement des facilités de plateformes multimodales, des modes doux et MaaS impliquant le développement de parkings à l'entrée des villes et leur rattachement en transports en commun aux centres villes
- Développement d'une tarification intégrée parkings et transports publics

Idée 2

Objectif

- Sensibiliser les citoyens sur les conséquences en termes de nuisances sonores et de qualité de l'air des différents modes de transport
- Créer des incitants à une plus faible empreinte carbone des citoyens
- Faire évoluer la fiscalité vers un système de gestion de la mobilité pour inciter les comportements vertueux

Description

- Elargissement de la participation citoyenne dans les projets locaux (i.e. en amont des enquêtes publiques) afin d'améliorer la qualité et l'adhésion de la population
- Mise en place d'un dispositif pour réaliser des PMZA dans tous les PAE wallons occupant plus de 1000 travailleurs
- Clauses d'avertissement sur les panneaux publicitaires de certains produits
- Système de récompenses financières (ou équivalent) pour les habitants qui émettent peu de CO2 lié à la mobilité
- Augmentation du niveau de la taxe de mise en circulation pour infléchir les comportements d'achat pour tous les types de véhicules et suppression de la taxe de circulation et transformation du système de prélèvement kilométrique en un système de gestion de la mobilité
- Mise en place d'un système individuel qui indique en continu le coût total des transports, ce système peut être lié au système de prélèvement kilométrique (e.g. via une app)

Idée 3

Objectif

- Amorcer et développer la 'livraison fluviale', à savoir l'utilisation de quais existants pour le transfert modal eau-route/eau-client de palettes et petits conteneurs
- Développer le secteur de la navigation à petit-gabarit et les technologies de timonerie déportée

Description

- Contexte : le 'last mile camion' à partir des ports fluviaux s'étend sur de grands rayons d'action, réduisant l'attractivité du transport fluvial. La desserte fluviale doit être améliorée afin de réduire la part du camion dans les zones urbaines. Cette livraison fluviale doit se développer tant sur des sites provisoires (chantiers) que sur des sites permanents (distribution urbaine). La compétitivité de ce mode de transport et transfert modal sera conditionnée au développement de la navigation autonome et/ou pilotée à distance. Les chalands et moyens de manutention représentent des investissements élevés qui doivent être amortis sur le long terme et/ou l'usage sur différents sites successifs. Les Pouvoirs publics peuvent jouer un rôle d'amorçage pour la mise à disposition de tels équipements (achat et location et/ou sélection de projets et subventions).
- Identifier les actions en cours, privées et publiques, pour le développement de la livraison fluviale, les rassembler sous un pilotage unique et soutenir leur concrétisation
- Faciliter l'investissement et la mise à disposition de chalands et engins de manutention en vue de déployer le transfert modal de palettes et petits-conteneurs
- Créer un cadre réglementaire à la timonerie déportée

Avis du CESE

Une norme d'investissements publics

Plus que jamais les pouvoirs publics ont un rôle clé à jouer dans la phase de relance des nombreux secteurs d'activités touchés par la crise sanitaire, non seulement en tant qu'investisseurs et opérateurs, comme le fait la Région avec son plan infrastructures, mais également en tant que facilitateur et coordinateur des activités.

Depuis plus de trois décennies, on constate, en Wallonie, une faiblesse structurelle de l'investissement qui a conduit les partenaires sociaux à demander, à de nombreuses reprises, qu'une norme d'investissement soit établie pour permettre d'opérer les rattrapages nécessaires et de développer de nouvelles infrastructures compatibles avec l'adaptation de l'économie wallonne à la transition bas carbone.

(...)

Afin de renforcer l'attractivité de la Wallonie comme plateforme logistique pour attirer de nouveaux investissements tout en accordant une attention particulière à la mobilité, le Conseil demande de lancer et/ou d'accélérer les travaux de grandes infrastructures logistiques en priorisant les chantiers dont la finalité est d'améliorer la desserte de l'activité économique.

(...)

Get up Wallonia !

Enfin, les investissements doivent être réalisés de manière cohérente, sans s'éparpiller. Ils doivent se concentrer principalement sur les besoins essentiels identifiés de la Wallonie pour son redéploiement économique.

Analyse de départ

- Mettre en place des leviers et formes d'organisation du travail pour supprimer une partie des besoins en mobilité des personnes domicile-travail, des loisirs ainsi que des marchandises
- Maintenir les nouvelles habitudes de travail et de mobilité, assurer les objectifs de transfert modal, promouvoir le transport en commun pour réduire l'impact du transport sur l'environnement dans le contexte réglementaire et fiscal en Belgique
- Mettre en place une gouvernance dynamique et participative pour soutenir et encadrer une stratégie "Mobility As A Service" durable et accessible et tirer parti du MaaS et des nouvelles mobilités pour faciliter les « first » et « last miles » plus performants afin d'offrir un transport public efficace dans les régions rurales

Caractère novateur³⁰⁸

Pas d'information.

Etat de l'existant³⁰⁹

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : SPW mobilité et infrastructure, SPW, outil financier wallon (Sowalfin?) • Ministres concernés : PH. HENRY, W Borsus • Partenaires : SPW/TLPE, SPAQuE, Logistics in Wallonia intercommunales, ports autonomes, communes, utilisateurs, UWE, CESE, syndicats), inter environnement Wallonie, SOFICO, SPWI, UVCW, représentants des modes actifs, Syndicats, CESE, Fédéral et autres régions, LiW, entreprises 		
Sous-action	Ressources	Délais
5.1 Transformer de manière plus rapide et radicale les centres urbains wallons et les chaînes de déplacement	Budget : 641M € RH : 10 ETP	Durée premiers résultats : 3-5 mois/ans Durée totale : 3-5 mois/ans Échéance début : CT
5.2 Encourager une mobilité raisonnée	Budget : 13M € RH : 7 ETP	Durée premiers résultats : 3-5 mois/ans Durée totale : 3-5 mois/ans Échéance début : CT
5.5 Petits gabarits	Budget : à affiner en fonction des résultats de projet 1 et 2 RH : 1.25 ETP Matériel : selon l'option retenue	Durée : 1 an Échéance début : avril 2021
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Citoyens : tous Entreprises : majorité Non-marchand : majorité Pouvoirs locaux : tous	Type d'impacts : <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : important • Créations d'emploi : important • Cohésion sociale / Inclusion : important • Réduction empreinte environnementale : important 	Qualité de l'air en centre urbain Part modes actifs et transports en commun Mortalité & nb d'incidents dans les centres urbains Part modale de la voiture individuelle vs part modale des modes actifs Externalités liées à la voiture et dues au transport de marchandise (GES, bruit, ...) Pilotage intégré des initiatives existantes Nombre de quais opérationnels pour premier pilote Cadre réglementaire timonerie déportée

³⁰⁸ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

³⁰⁹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Get up Wallonia !

Autres informations

Néant.

Fiche 56. Protéger la biodiversité et les ressources naturelles

Description

La question de la biodiversité est un enjeu majeur pour la Wallonie dans le cadre du changement climatique parce qu'elle touche aux dimensions écologique (préservation des espèces, équilibres des écosystèmes...), économique (secteurs agricole et alimentaire, forestier, touristique...) et sociale (accès des espaces verts...) du territoire.

L'action se concentrera sur les angles morts éventuels entre les stratégies en cours en Wallonie d'une part, et la fiche introduite dans le cadre du plan de relance et de résilience européen d'autre part.

Sources

Néant.

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Task Force 3

Idée 1

Objectif

- Renforcer l'efficacité du réseau d'aires protégées et atteindre les objectifs wallons et européens en la matière notamment par :
 - Acquisition dans et à proximité des zones ou d'autres réserves naturelles
 - Acquisition de milieux rares et prioritaires // Acquisitions en vue de sauver les dernières populations d'espèces particulièrement menacées
 - Acquisition le long des cours d'eau pour des projets de renaturation de rivière

Description

- Il faut accélérer la désignation de réserves naturelles. La mise à disposition de moyens serait un signal fort pour tous les acteurs : à la fois un soutien au monde associatif et à l'administration (important pour le moral des troupes et l'adhésion aux politiques de manière générale...)
- La maîtrise foncière reste un instrument important de protection à long terme. Le rassemblement de parcelles protégées est un des éléments clés de la stratégie de protection et de gestion efficaces des aires protégées ; des acquisitions dans des périmètres d'autres réserves naturelles existantes permettrait de faciliter cette stratégie. Il en résulterait une diminution des coûts dans la gestion de ces milieux par regroupement logistique. Ne pas oublier le potentiel de propriétés publiques qui mériteraient d'être déclarées en RN : les pertes (bail, vente de bois, chasse, etc) seront marginales par rapport aux revenus de l'éco-tourisme car la plupart seront créés dans des zones inexploitable/peu productives.
- L'approche consiste à définir des aires d'achat prioritaires (cfr. TF Aires protégées) et de définir quelques grands projets d'achat pour des zones de rewilding.
- Améliorer la relation SPW – entreprise, notamment dans l'examen des demandes de permis, particulièrement en ce qui concerne le chapitre des impacts sur la biodiversité.
- Autres propositions de la TF 3 :
 - Maillage et haies : revoir le cadre légal pour simplifier les procédures
 - Gestion des bords de route. Des abords de routes rurales avec haie, fossé et bande fauchée peuvent représenter une zone de biodiversité importante dans les régions d'agriculture intensive. Les grandes bermes avec pelouse, arbustes et arbres des autoroutes sont également très intéressantes.

Analyse de départ

- Faciliter la transition vers des modèles viables (eg. groupement forestier) qui limitent le morcellement forestier et permettent aux propriétaires forestiers de mettre en place une gestion forestière durable basée sur des cycles plus longs et favorisant les feuillus et permettant d'anticiper le changement climatique en diversifiant les massifs forestiers
- Mettre en place une gouvernance permettant une coordination transversale menant à l'élaboration d'une stratégie forte en matière de biodiversité au sein de l'ensemble des politiques sectorielles

Caractère novateur³¹⁰

Pas d'information.

Etat de l'existant³¹¹

Actuellement, à peine 1% du territoire wallon est protégé sous statut de protection fort. A ce rythme, il faudra 64 ans pour atteindre l'objectif des 5 % de RN.

³¹⁰ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

³¹¹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsable : A définir • Ministres concernés : C. Tellier • Partenaires : DNF et associations agréées 		
Sous-action	Ressources	Délais
Projet 1 : Nouvelles acquisitions et augmentation de la superficie des RN	15 M€ / an RH : à définir	De 2021 à 2024
Projet 2 : Gestion et restauration des aires protégées Description : Affecter des moyens à la gestion récurrente (humains et financiers) et à la restauration des aires (pour lesquelles beaucoup d'espaces se dégradent).	Budget : 100.000 € pour l'étude Coûts/bénéfices RH : à définir	A définir
Projet 3 : Agence de la biodiversité (au départ du SPW)* Description : Création d'une Agence de la biodiversité en charge de ces différents enjeux *l'UWE est opposée à la création d'une nouvelle structure.	Budget : 0€ RH : à définir	A définir
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
Tous les citoyens La majorité des pouvoirs locaux	<i>Type d'impacts :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités / Marchés : Faible • Créations d'emploi : moyen • Cohésion sociale / Inclusion : faible • Réduction empreinte environnementale : important 	<i>Nombre d'ha :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Échéance : 2024 • Cible : 1.500 / an

Autres informations

Néant.

Fiche 57. Faciliter la connectivité

Description

Cette action se concentre sur les infrastructures numériques nécessaires à la Wallonie pour continuer à évoluer de manière durable dans la numérisation croissante de la société.

Le développement des usages numériques dépend du système technique sous-jacent, dont les infrastructures, et repose sur le développement des activités du secteur du numérique, mais aussi sur les activités d'autres secteurs, comme les travaux publics et l'énergie. Cette fiche fera le lien avec le concept de sobriété numérique développé dans la fiche 15.

Sources

Origine	Référence	Fiche détaillée
Rapport de la Task Force 1	4.2 Engager un plan ambitieux de déploiement de la connectivité mobile 5G en Wallonie	X
Rapport de la Task Force 1	6.1 95% de la population wallonne en situation d'accéder au Gigabit à l'horizon 2030	X
Avis n°1455 du CESE	II.3 Digitalisation de la Wallonie, une mesure indispensable pour la réussite de toutes les autres	
Réflexion préliminaire du Conseil stratégique (23/12)	Thème 10 : Bonne gouvernance et démocratie participative	
Analyse de départ (31/10)	2.3 Infrastructures et réseaux numériques	

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Général

Faire un saut qualitatif en matière d'infrastructure numérique (5G) et développer un territoire connecté, intelligent et attractif.

Task Force 1

Idée 1 : Engager un plan ambitieux de déploiement de la connectivité mobile 5G en Wallonie

Objectif

- Mettre en place les conditions favorisant le déploiement de la technologie 5G sur le territoire.
- Définir puis déployer les actions d'un plan ambitieux de déploiement de la 5G en Wallonie.

Description

- Accélérer le déploiement du réseau (en lien avec le Plan de déploiement du Gigabit).
- Engager une révision des normes encadrant les bandes de fréquence existantes et de nouvelles génération (cible : une norme de 20,6 V/m à 900 MHz versus la limite actuelle de 3 V/m), pour assurer les bases d'une expansion régionale de la 5G.
- Mettre sur pied un Centre de Connaissances sur la 5G (CC5G).
- Organiser des campagnes de sensibilisation et assurer une communication transparente autour de la 5G envers les citoyens wallons au travers du CC5G.
- Soutenir la recherche 5G : soutenir et financer les activités de recherche et développement dans le champ des applications 5G via le CC5G.
- Lancer opérationnellement des premiers tests pré-commerciaux de la 5G dans les villes et petites municipalités (dans un premier temps dans les principaux centres urbains de la Région) et des « proof of concept » industriels au sein de ZAE.
- Rendre ensuite accessible la 5G sur les principales routes de circulation du territoire, suivi d'une couverture de l'ensemble de la Région.
- S'inspirer des projets en cours en Europe (notamment sur les volets infrastructures de test et de validation).
- Prérequis et conditions :
 - Respect des orientations présentées dans le Déclaration de Politique Publique : celle-ci précise notamment que ces nouveaux développements se feront après évaluation sur les plans environnemental, de la santé publique, de l'efficacité économique, de la sécurité des données et du respect de la vie privée. La mise en œuvre de la 5G respectera les conditions du décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires. Un groupe d'experts désigné par le Gouvernement, comprenant des experts de l'environnement, de la santé, de l'économie régionale, de la sécurité des données et du respect de la vie privée, procédera à des évaluations régulières et examinera si les conditions du décret du 3 avril 2009 doivent être adaptées à terme.

Get up Wallonia !

- Délivrance des autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes de fréquence pressenties pour la 5G, à titre transitoire et selon disponibilités. En contrepartie, les opérateurs s'engagent à permettre à des acteurs tiers d'utiliser le réseau expérimental pour venir tester leurs propres cas d'usages de la 5G.

Idee 2 : 95% de la population wallonne en situation d'accéder au Gigabit à l'horizon 2030

Objectif

- Elaboration d'un plan coordonné et structuré permettant d'assurer un maillage du territoire afin que 95% de la population puisse accéder au Gigabit.
- Améliorer le taux de connectivité sur l'ensemble du territoire, en particulier pour les besoins des zones critiques (espaces d'activités économiques, hôpitaux, écoles).

Description

- Mettre en cohérence des initiatives/projets en cours ou programmées via un comité de pilotage dédié réunissant l'ensemble des parties prenantes (a minima : opérateurs, AdN, SPW). L'une des actions de cette cellule pourrait être de forcer la création d'une cartographie et forcer l'application de la directive européenne sur les tranchées.
- Lancer un Plan de déploiement du Gigabit (FTTx, câble ou technologies équivalentes) :
 - Intégration des réseaux existants notamment les réseaux IoT dédiés (LoRa, NB-IoT, LTE-M) pour faciliter la mise en place de pilotes, notamment en zone rurale.
 - Soutien des alliances entre opérateurs et développement de partenariats public/privé pour le déploiement du haut-débit dans les zones grises et blanches au travers de 2 mécanismes de co-investissement possibles : mise à disposition de tranchées et appel à manifestation d'intérêt vers les opérateurs télécoms.
- Zones de déploiement prioritaire : entreprises implantées en zonings industriels/parcs d'activités économique, écoles secondaires, hôpitaux, EPN, pylônes.

Avis du CESE

Titre II. 3 Digitalisation de la Wallonie, une mesure indispensable à la réussite de toutes les autres

Le CESE insiste sur [l'axe concret suivant] :

La connectivité doit être améliorée sur l'ensemble du territoire régional.

Conseil stratégique

Le déploiement de la connectivité en Wallonie nécessitera des investissements conséquents ; à titre d'exemple, le budget pour la connexion de tous les bâtiments scolaires situés en Wallonie est estimé à approximativement 60 millions €. Dans un contexte budgétaire difficile et vu le temps nécessaire pour déployer ce type d'infrastructures, des choix stratégiques devront être posés rapidement et à un horizon de moyen/long-terme (2030).

Plusieurs questions devront ainsi être tranchées : celle des usagers prioritaires ; écoles, zonings (entreprises), citoyens, routes (voiture connectée et autonome), hôpitaux (télé médecine)... celle des technologies à privilégier à long-terme, celle du « plan B » si la 5G tarde ou n'est pas déployée en Wallonie ainsi que celle de la mise à disposition du Conseil du Numérique des éléments d'information suffisants lui permettant d'obtenir la légitimité et l'objectivité nécessaires pour arbitrer ces questions.

En raison de leur géographie et de leur densité de population et d'entreprises, certaines zones rurales sont peu intéressantes pour les opérateurs télécoms privés. Il existe encore certains facteurs bloquants pour une série de communes, des zones blanches ou grises, ne leur permettant pas d'attirer des entreprises numériques alors qu'elles disposent de terrains disponibles mais mal desservis en matière de connectivité.

Il faut les inciter à poursuivre les investissements dans ces zones et éviter une fracture de connectivité avec les zones urbaines, en posant la question des obligations légales actuelles. Il faut également se pencher sur comment la Wallonie pourra-t-elle contribuer au financement de l'accès des Wallon.ne.s au haut débit, notamment via la connectivité des entreprises, bâtiments scolaires, centres de formation... dans les zones rurales.

Certains facteurs permettraient d'accélérer la création et la croissance des entreprises numériques de façon plus uniforme sur le territoire, afin d'éviter les « déserts numériques » que connaissent aujourd'hui certaines communes. La Wallonie peut à cet égard, nouer des partenariats innovants.

Analyse de départ

Améliorer la qualité de l'infrastructure publique

- Compétences : Soutenir l'innovation dans l'administration : en matière technologique mais aussi en matière de gestion stratégique des politiques et surtout en matière d'évaluation
- Système d'information : développement de systèmes de données, de statistiques et d'outils de modélisation à la hauteur du nombre de politiques dont la RW a la charge ; par exemple pour disposer d'un outil comparable à ce que développe le Bureau fédéral du plan !

Get up Wallonia !

Caractère novateur³¹²

Pas d'information.

Etat de l'existant³¹³

Réseaux IoT, outil en cours de développement au Bureau fédéral du Plan

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Règlementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none">• Responsable : AdN, Comité de pilotage Giga Région• Ministres concernés : W. Borsus• Partenaires : SPW EER, Union des Villes et Communes de Wallonie, société de télécommunications, Sofico, groupe d'experts 5G		
Sous-action	Ressources	Délais
Il n'y a pas de sous-action	Projet 4.2 : Respect des orientations présentées dans la Déclaration de Politique Publique (nb : DPR) + Délivrance des autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes de fréquence pressenties pour la 5G, à titre transitoire et selon disponibilités	Projet 4.2 : 1-5 ans (2021-2025) Projet 6.2 : 1- 5 ans (2021- 2025)
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs
/	/	Projet 4.2. Taux de couverture du territoire en connectivité mobile 5G (cible : 100% du territoire couvert à horizon 2025) Projet 6.1 Taux de connectivité FTTH du territoire wallon (cible : 100%)

Autres informations

Néant.

³¹² Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

³¹³ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Fiche 58. Amplifier la recherche d'excellence

Description

Fiche ajoutée lors de la réunion du CS du 13/03.

Sources

Néant.

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Néant.

Caractère novateur³¹⁴

Pas d'information.

Etat de l'existant³¹⁵

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none">• Responsable :• Ministres concernés :• Partenaires :		
Sous-action	Ressources	Délais
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs

Autres informations

Néant.

³¹⁴ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

³¹⁵ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Fiche 59. Prendre en compte les réalités du handicap

Description

Fiche ajoutée lors de la réunion du CS du 13/03

Sources

Néant.

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Néant.

Caractère novateur³¹⁶

Pas d'information.

Etat de l'existant³¹⁷

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none">• Responsable :• Ministres concernés :• Partenaires :		
Sous-action	Ressources	Délais
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs

Autres informations

Néant.

³¹⁶ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

³¹⁷ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

Fiche 60. Améliorer l'offre de soins de santé mentale

Description

Fiche ajoutée lors de la réunion du CS du 13/03

Sources

Néant.

Synthèse des éléments de Get up Wallonia

Néant.

Caractère novateur³¹⁸

Pas d'information.

Etat de l'existant³¹⁹

Pas d'information.

Actions proposées

Type d'action (sur base des fiches Task Force quand disponibles)		
<input type="checkbox"/> Réforme/Optimisation	<input type="checkbox"/> Investissement	
<input type="checkbox"/> Réglementation/Contrôle	<input type="checkbox"/> Subside	
<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Taxation	
Gouvernance		
<ul style="list-style-type: none">• Responsable :• Ministres concernés :• Partenaires :		
Sous-action	Ressources	Délais
Publics bénéficiaires	Bénéfices attendus	Indicateurs

Autres informations

Néant.

³¹⁸ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

³¹⁹ Sur base des documents issus des travaux de Get up Wallonia.

A4 – Propositions issues des travaux préparatoires

Référence	Titre	Source	Rapport final	Actions concernées
1	Rendre les métiers de nature scientifique et technique/technologique attractifs	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	I.1.2.
2	Organiser la formation filière Biopharma/Biotech	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	I.3.2.
3	Réformer la formation en alternance pour en faire une filière de l'excellence	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	I.1.1.
4	Mettre en place un 'Skills Wallet' pour se former tout au long de la vie	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	I.2.1.
5	Renforcer les stages en entreprises dans les cursus professionnalisants et techniques	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	I.1.2.
6	Amplifier le programme d'internationalisation des jeunes : Explort+	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition partiellement retenue	I.1.4.
7	Sortir 50% de la population actuellement en situation de fracture ou fragilité numérique	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	I.2.2.
8	Rendre obligatoire l'enseignement bilingue français-néerlandais dans les écoles wallonnes	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition partiellement retenue	I.1.3.
9	Mettre en place un outil innovant pour financer l'enseignement	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition non retenue	---
10	Permettre une politique industrielle focalisant la R&I sur les chaînes de valeur stratégiques	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	III.1.1.
11	Réformer les Centres de Recherche Agréés (CRA) et créer un ou deux centre(s) de référence d'envergure européenne internationale sur les thématiques prioritaires de la région	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	I.4.2.
12	Favoriser le déploiement des technologies de l'industrie 4.0 au sein des entreprises manufacturières wallonnes en changeant massivement d'échelle le dispositif Industrie du Futur de Digital Wallonia	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition non retenue	---
13	Opérer l'implantation de 10 projets de relocalisation industrielle/manufacturière (industrie ou PME)	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition non retenue	---
14	Lancer une plateforme de production partagée comme site pilote des nouvelles technologies de conception et de production agiles et sûrs	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition partiellement retenue	III.3.4.
15	Mobiliser les investissements pour moderniser et digitaliser l'outil de production des entreprises	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	III.3.4.
16	Créer un outil moderne d'investissement et de support à l'économie sur le modèle des Fonds Souverains et/ou des Banques Publiques d'Investissement	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	III.3.4.
17	Développer un cadre propice et collaboratif à la participation aux programmes européens, clé de voute d'une bonne utilisation des fonds	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition non retenue	---
18	Soutenir la création d'activité et développer l'esprit d'entreprendre	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition non retenue	---
19	Utiliser le cadre de la commande publique pour soutenir la relance et le redéploiement des PME locales	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	III.4.1.
20	Mettre en place un parcours pour les entreprises à haut potentiel de croissance	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	III.3.2.
21	Accompagner les entreprises à haut potentiel à l'internationalisation – Passexport	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition partiellement retenue	III.3.2.
22	Renforcer les outils d'accompagnement à l'internationalisation	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition non retenue	---
23	Défiscaliser les talents étrangers/pour les investisseurs étrangers	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition non retenue	---
24	Favoriser le rebond de l'entreprise au travers d'une dynamique fluide de reprise-transmission	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition non retenue	---
25	Fournir une aide aux entreprises en difficultés récurrentes et/ou de manière ponctuelle par un accompagnement de proximité	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition non retenue	---
26	Centraliser l'accès des plateformes publiques wallonnes à destination des PME	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	III.3.1.

Référence	Titre	Source	Rapport final	Actions concernées
27	Tripler la part des entreprises wallonnes engagées dans le e-commerce (B2C et B2B) par la mise en œuvre de 3 dispositifs successifs	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition non retenue	---
28	Engager un plan ambitieux de déploiement de la connectivité mobile 5G en Wallonie	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	V.2.2.
29	Doter l'ensemble des enseignants et des élèves en équipements numériques de qualité comme outils de travail du quotidien	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition partiellement retenue	I.2.2.
30	Faire de la Wallonie un leader de l'Intelligence Artificielle ('DW4IA')	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition partiellement retenue	I.4.2.
31	Engager un plan de déploiement de services en e-santé sur l'ensemble du territoire wallon	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	IV.2.3.
32	Instaurer une « gouvernance numérique » publique garantissant cohérence et pérennité de la stratégie numérique de la Région	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition partiellement retenue	V.2.1.
33	Faire émerger un écosystème entrepreneurial du numérique	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition partiellement retenue	III.1.1.
34	Mettre en place l'e-résidence pour toute entreprise voulant s'établir en Wallonie	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition non retenue	---
35	Accompagner 200 entreprises stratégiques du territoire au renforcement de leur cybersécurité	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition non retenue	---
36	Mettre en œuvre une gouvernance de et par la donnée et digitaliser à 99 % l'ensemble des services publics et dispositifs à destination des entreprises et des citoyens	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	V.1.1.
37	Créer une procédure Fast Track pour les projets d'entreprises stratégiques	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	III.3.2.
38	Diviser par 2 le nombre de dispositifs d'aides économiques pour gagner en efficacité et lisibilité	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	III.3.1.
39	Restructurer le paysage des outils d'animation économique et de support à l'innovation	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	III.3.1.
40	Augmenter l'efficacité des processus d'autorisation en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement et d'implantations commerciales	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition partiellement retenue	V.1.1.
41	Une culture administrative de soutien portant des formes innovantes d'organisation du travail	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	V.1.2.
42	100% des encadrants des services de la Région et 2 000 managers d'entreprises privées formés à la transformation numérique	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition partiellement retenue	V.1.1.
43	Déployer un « package numérique » auprès de l'ensemble des agents publics wallons	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	V.1.1.
44	Réformer la gouvernance des organisations parastatales pour renforcer leur performance et leur spécialisation	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition partiellement retenue	V.3.1.
45	95% de la population wallonne en situation d'accéder au Gigabit à l'horizon 2030	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	V.2.2.
46	Accélérer les reconversions des friches industrielles pour réussir la transition écologique, économique et sociale	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	II.4.1.
47	Lancer un appel à projets urbains innovants « Réinventons la Wallonie » pour faire émerger 10 projets de régénération urbaine sur des sites urbains emblématiques	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition partiellement retenue	II.4.2.
48	Lancer un Plan régional de 100 M€ pour la reconquête des centres-villes et des centres des petites communes	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition non retenue	---
49	Structurer une filière hydrogène	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	II.2.1.
50	Lancer un plan d'action RH en réponse au besoin élevé de main-d'œuvre qualifiée dans la construction et la rénovation	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition partiellement retenue	I.1.2.
51	Accompagner la transformation de la filière du bâtiment en matière de transition environnementale et d'utilisation de matériaux circulaires produits en circuits courts	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	II.1.4. - III.1.2.

Référence	Titre	Source	Rapport final	Actions concernées
52	Elargir les dispositifs de soutien à la rénovation énergétique aux bâtiments publics et privés pour renforcer l'impact économique, social et environnemental	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	II.1.4.
53	Encourager les projets de CCUS (Carbon Capture Use and Storage) en soutenant les industriels dans leurs investissements à vocation de transition verte	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	II.1.3.
54	Déployer un écosystème économique et industriel engagé dans l'économie circulaire, ancré localement	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	III.1.2.
55	Construire unité de production de kérosène neutre en CO2	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition non retenue	---
56	Inciter les entreprises à accélérer leur transition numérique, sociale et environnementale	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition partiellement retenue	III.4.3.
57	Tenir compte des objectifs de réduction des émissions de carbone dans le redéploiement industriel de la Wallonie	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	II.1.3.
58	Définir une vision stratégique sur la politique énergétique de la Wallonie (+ financement)	Task Force 'Economie et territoire'	Proposition entièrement retenue	II.1.1.
59	Efficiences de l'écosystème de la formation	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	I.3.1.
60	Coopérations renforcées et structurées entre Villes et le FOREM	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
61	Réformer l'accompagnement au sein du FOREM	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	I.3.1.
62	Fédérer les opérateurs dans la co-construction de parcours adaptés à chaque DE vers l'insertion	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	I.3.1.
63	Redéployer l'offre d'enseignement et de formation via une collaboration active entre les dispositifs et opérateurs communautaires et régionaux (accord de coopération)	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	I.3.1.
64	Identifier et renforcer les briques de compétences offertes par les opérateurs de formation	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	I.3.1.
65	Permettre aux personnes en attente de permis de travail de pouvoir s'inscrire en tant que DE (compétence fédérale)	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
66	Favoriser/généraliser/innover le Groupement d'employeurs, formule de coopérative pour l'emploi (CAE en France), ... (en lien avec les NWO)	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	IV.1.1.
67	Incitants dédiés aux métiers en pénurie	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	I.1.2.
68	Valoriser les compétences sociales et professionnelles	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	I.1.2.
69	Fluidifier le parcours des DE (matching)	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	IV.1.1.
70	« Secteurs zéro pénurie »	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	I.1.2.
71	Valorisation des métiers techniques et des métiers en pénurie dans l'enseignement secondaire	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	I.1.2.
72	Communication commune, coordonnée et cohérente (i.e. pas d'égo, mais une stratégie concertée) via des initiatives centralisées ou décentralisées selon les cibles visées	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	I.3.1.
73	Revoir les conditions/les critères de reprises d'études	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	I.1.2.
74	Garantir la pleine connaissance des métiers (pénuries / porteurs / compétences /...) en établissant un lien formel entre SPE et le secteur de l'enseignement pour garantir la pertinence des programmes scolaires (lenteur par rapport à l'actualisation)	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	I.1.2.
75	Réformer la formation continue	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	I.2.1.
76	Fracture numérique - volet A compétences : tendre vers zéro % de la population active	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	I.2.2.
77	Renforcer la formation en entreprise pour répondre aux besoins du marché du travail par le biais des aides et dispositifs régionaux	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	I.2.1.

Référence	Titre	Source	Rapport final	Actions concernées
78	Prévoir un retour systématique du formateur ou de l'enseignant en milieu professionnel (entreprise ou autres)	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
79	Inciter la personne à être acteur de sa propre compétence	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
80	Former le monde de l'enseignement au numérique pour mieux appréhender la transition pédagogique et les nouvelles formes d'apprentissage (Digital Learning) (pacte d'excellence)	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	I.1.3.
81	Former tous les métiers aux compétences nécessaires pour la transition environnementale et numérique	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	I.2.2.
82	Favoriser le développement des nouvelles formes de travail en veillant à garantir un statut social de qualité aux employés	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	III.3.3.
83	Mettre en place une stratégie intégrée permettant d'accompagner les entreprises dans leur transformation digitale. A savoir : (1) fournir aux entreprises/travailleurs/demandeurs d'emploi des outils permettant d'évaluer leurs compétences digitales, (2) pouvoir les accompagner dans la définition de plans de formation et (3) disposer en Wallonie de catalogues de formation digitales ad hoc (voir Upskills Wallonia => avoir une stratégie)	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	I.2.2.
84	Formation en alternance "triale"	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	I.1.1.
85	Enseignement en alternance en Région wallonne et pour la Région wallonne	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	I.1.1.
86	Formation collaborative CoTrain	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	I.1.1.
87	Renforcer l'alignement « académique » et « économique » des écoles supérieures	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
88	Augmenter les liens et le continuum entre les mondes de l'enseignement et du travail	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	I.1.1.
89	Promouvoir et faciliter l'accès à la formation alternée pour les demandeurs d'emploi (réforme du décret FALT)	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	I.1.1.
90	Créer un incitant à la formation alternée (pour DE)	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	I.1.1. - IV.1.2.
91	Economie sociale et innovation	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	III.3.3.
92	Réintégration des personnes en incapacité de travail	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
93	Pénuries : approche globale et collective pour afficher l'accès administratif à l'emploi	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	I.1.2.
94	Favoriser l'insertion durable des travailleurs sous article 60 et 61	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	IV.1.2.
95	Réformer l'accompagnement au sein du FOREM (en garantissant un accompagnement pour tous)	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
96	Instaurer le mécanisme « Social Impact Bond » pour favoriser la participation privée	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	III.3.4.
97	Renforcer et étendre la politique de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle via la validation des compétences dans une perspective du maintien, de la promotion, de la reconversion professionnelle, en cours de carrière (secteur public & secteur privé)	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	I.1.2.
98	Créer un soutien financier à l'emploi tremplin (temporaire) pour permettre une remise à l'emploi des personnes très éloignées	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	IV.1.1. - IV.1.2.
99	Développer/soutenir les dispositifs existants dans l'économie sociale afin de favoriser, notamment, les circuits courts	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	III.3.3.
100	Désigner des référents diversité au sein des entreprises (publiques, grandes entreprises...) et organiser leur coordination/soutien par le SPW, l'AViQ, ...	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	IV.3.3.

Référence	Titre	Source	Rapport final	Actions concernées
101	Accroître l'exemplarité des services publics à l'égard de l'emploi de travailleurs potentiellement victimes de discrimination	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	IV.3.3.
102	Améliorer la visibilité des groupes discriminés au sein des portefeuilles-clients du FOREM en vue de faciliter le matching offre d'emploi – demandeur d'emploi	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
103	Favoriser le développement de l'handipreneuriat en visant notamment l'amélioration de l'employabilité des handicapés et en réduisant leur quote-part dans le cadre du dispositif des chèques-entreprises	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
104	Soutenir les chômeurs de longue durée (RIS, etc.) qui ont retrouvé un emploi afin de stabiliser leur situation, les aider à sortir de la pauvreté, et redevenir un vrai acteur (consommateur) de la société. Cette mesure et le coup de pouce apporté est un pari pour l'avenir	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	IV.1.2.
105	Détecter le plus tôt possible les élèves et étudiants en « errance », ayant quitté le parcours scolaire/universitaire et non-inscrits à une démarche d'insertion professionnelle, afin de construire avec eux un parcours d'insertion	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
106	Stimuler les entreprises à accueillir des jeunes chômeurs de longue durée via des incitants financiers	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	I.1.1. - I.1.4.
107	Accès au logement	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	IV.3.1.
108	Faciliter et automatiser l'accès aux droits des bénéficiaires	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	V.1.1.
109	La lutte contre le sans-abrisme	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
110	Test intégré égalité des chances et multi-discrimination	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	IV.3.3.
111	Considérer les allocations familiales comme outil de réduction des inégalités	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	IV.3.2.
112	Favoriser l'autodétermination et la participation à la vie sociale des personnes en perte d'autonomie	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	IV.3.1.
113	Introduire une tarification progressive de l'électricité, gaz, eau	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
114	Garantir l'intérêt supérieur de l'enfant	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
115	Soutien régional pour une expérience de vie pour les jeunes wallons	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	I.1.4.
116	Favoriser l'accessibilité et la mobilité pour tous : prise en compte des besoins en accessibilité des sites et des services offerts à l'ensemble de la population	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
117	Soutenir les aidants proches de personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	IV.3.1.
118	Agréments intégrés et articulés des opérateurs de l'action sociale	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
119	Repositionner l'IWEPS dans un rôle d'évaluation des politiques publiques structurantes	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	V.2.3.
120	Les réseaux locorégionaux pour une vie de qualité (RLViQ)	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	IV.2.1.
121	Pour une cohérence institutionnelle de la santé (déploiement, anticipation & prospective)	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	IV.2.2.
122	Financement progressif et modulaire des structures de santé	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
123	Organisation dans une seule coupole l'ensemble des planning familiaux	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
124	Alliance PSE-AViQ	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
125	Digitalisation complète des données de santé de manière structurée	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	IV.2.3.
126	La formation vecteur de collaboration et d'orientation des pratiques de santé	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	I.2.1.

Référence	Titre	Source	Rapport final	Actions concernées
127	Utilisation d'une technologie intégrée	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
128	Création d'hôpitaux de jours gériatrique mobiles	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
129	Améliorer la disponibilité d'informations de qualité au grand public	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
130	TripAdvisor des places disponibles en structure d'hébergement	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	IV.3.1.
131	Opérationnaliser et prioriser le plan WaPPS	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	IV.2.2.
132	Reconnaissance des aidants proches	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	IV.3.1.
133	L'habitat allié de l'autonomie	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	IV.3.1.
134	Nouvel instrument financier pour supporter les projets à fort impact sociétal	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	III.3.4.
135	Health in All Policy	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition partiellement retenue	IV.2.2.
136	Améliorer l'impact de la communication en promotion et prévention de la santé	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition entièrement retenue	IV.2.2.
137	Concertation CPAS-Organisme assureur au niveau Wallon	Task Force 'Emploi, social et santé'	Proposition non retenue	---
138	Cadrer les mesures Get Up Wallonia selon les limites bio-capacitaires et le plancher social du Donut	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
139	Renforcer les pratiques circulaires innovantes dans le secteur de la construction	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	III.1.2.
140	Réutilisation et valorisation des déchets de bois.	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	III.1.2.
141	Renforcer les ressources humaines dédiées aux projets d'économie circulaire et/ou décarbonée	Task Force 'Environnement'	Proposition partiellement retenue	III.1.2.
142	Débloquer les normes, procédures et réglementations contraignantes pour le développement de l'économie circulaire	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	III.1.2.
143	Faciliter le développement de l'économie de la fonctionnalité & de la Coopération (EFC) en Wallonie.	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	III.1.2.
144	Favoriser l'expérimentation, les tests et prototypages de nouvelles (sous-filières) en économie circulaire, notamment grâce à l'accès à des espaces (temporaires)	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	III.1.2.
145	Créer des guides pratiques sectoriels de la transition circulaire	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
146	Étendre les chèques circulaires aux projets collaboratifs multi-acteurs / filières	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
147	Cartographier l'ensemble des flux de ressources et les chaînes de valeur existantes et/ou potentielles, ainsi que les maillons manquants pour remonter dans l'échelle des priorités. Identification et stimulation des synergies potentielles	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	III.1.2.
148	Constituer un fonds de recyclage des friches et du foncier dégradé	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	II.4.1.
149	Réglementer l'usage des ressources, et taxer à l'émission du déchet, en récompensant les opérateurs positifs (notamment au niveau CO ²), notamment dans le secteur des travaux	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	III.4.3.
150	Identifier avec les Fédérations les futurs métiers de la transition circulaire des entreprises	Task Force 'Environnement'	Proposition partiellement retenue	I.1.2.
151	Objectif de post consumer goods dans les achats wallons globaux, grâce à un monitoring des PCG dans la production wallonne et les produits importés	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	III.1.2.
152	Développer un « climat center service » pour la Wallonie	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
153	Intégrer la problématique du climat et de l'écologie dans les programmes d'enseignement	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
154	Taxer les émissions importées pour avoir un prix des produits qui tienne compte des externalités	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	III.4.3.
155	Augmenter les volumes de production destinés aux circuits courts et les rendre accessible à un prix juste sur toute la filière	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	III.2.2.

Référence	Titre	Source	Rapport final	Actions concernées
156	Générer une filière de farine panifiable en Wallonie	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	III.2.3.
157	Mise à disposition de terres agricoles publiques pour le développement d'activité productive	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
158	Encourager les ventes directes en exploitant les capacités régionales de réduction d'impôt	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
159	Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	III.1.2.
160	Mise en capacité sur les enjeux de l'alimentation durable	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	III.2.2.
161	Etude de diagnostic et de potentiel de la création d'emploi en Alimentation durable	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
162	Semences adaptées aux contextes locaux et changement climatique prévu	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	III.1.2.
163	Inciter la production vivrière pour les particuliers	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
164	Réaliser un diagnostic rapide en termes de résilience alimentaire	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
165	Mise en place d'un ministère de l'alimentation	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
166	Transformer de manière plus rapide et radicale les centres urbains wallons et les chaînes de déplacement	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	II.2.1.
167	Encourager une mobilité raisonnée	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	II.2.1.
168	Développement d'une filière wallonne de production et distribution de carburants alternatifs	Task Force 'Environnement'	Proposition partiellement retenue	II.1.2.
169	Développement d'une filière de retrofit (motorisation alternative) de véhicules thermiques	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
170	Petits gabarits	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
171	Prélèvements kilométriques intelligents pour la voiture individuelle pour orienter les utilisateurs vers d'autres modes et reconfiguration du prélèvement kilométrique routier pour le secteur des professionnels du transport	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
172	Refonte de la taxe de circulation et de la taxe de mise en circulation	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
173	Revue de la vitesse maximum sur les routes et accélération par la mise en place d'un cadre de la transformation des centres urbains wallons en zone 30	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
174	Accompagnement des entreprises pour développer la compétence supply-chain	Task Force 'Environnement'	Proposition partiellement retenue	II.2.1.
175	Soutien et développement proactif d'un MaaS public avec gestion dynamique des flux	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
176	Augmentation de la maîtrise du foncier multimodale à proximité des modes structurants (voies d'eau, chemins de fer), établissement d'un inventaire des terrains à vocation multimodale définition des règles d'usage de ces terrains et révision de leur valorisation	Task Force 'Environnement'	Proposition partiellement retenue	II.2.2.
177	Labellisation des produits avec l'impact du transport (carbon score) climat	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
178	Action de sensibilisation pour transformer la culture et le statut des déplacements	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
179	Encouragement du développement de véhicules hybrides à propulsion humaine et adaptation des infrastructures routières	Task Force 'Environnement'	Proposition partiellement retenue	II.2.1.
180	Accélération de l'installation des bornes de recharge sur le territoire	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
181	Revue du système de subsides ferroviaires du fédéral pour le transport de marchandise	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
182	Rendre les PDEs obligatoires	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
183	Augmentation de la part des délégations au secteur privé dans le transport commun wallon	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---

Référence	Titre	Source	Rapport final	Actions concernées
184	Augmentation de l'attractivité des métiers du transport et amélioration de l'offre de formation	Task Force 'Environnement'	Proposition partiellement retenue	I.1.2.
185	Analyse et développement de contrats d'axe pour redynamiser les lignes ferroviaires à faible densité de populations	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
186	Mise en capacité des entreprises et de la recherche	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	I.4.1.
187	Renforcement du réseau d'aires protégées	Task Force 'Environnement'	Proposition partiellement retenue	II.3.3.
188	Accélérer la transition agroécologique	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	III.2.2.
189	Développement de l'écotourisme via la création de parcs nationaux	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	II.3.3.
190	Développer la connaissance Environnement-Santé	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	I.4.1. - IV.2.2.
191	Verdurisation des villes	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
192	Stop Béton	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
193	Réduire les intrants chimiques / revoir certains cahiers des charges	Task Force 'Environnement'	Proposition partiellement retenue	III.2.2.
194	GT spécifique avec les organisations agricoles	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	III.2.1.
195	Améliorer les systèmes d'avertissements et le smart farming	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	III.2.1.
196	Plan de soutien à la production de protéines	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	III.2.3.
197	Intégrer les impacts dans les prix des produits	Task Force 'Environnement'	Proposition partiellement retenue	III.4.3.
198	Booster la recherche sur les nouvelles variétés plus résistantes	Task Force 'Environnement'	Proposition partiellement retenue	I.4.2.
199	Taxation liée à l'impact environnemental des produits de consommation	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	III.4.3.
200	Créer une taxe proportionnelle à l'utilisation réelle du bâti	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
201	Maillage et haies : revoir le cadre légal pour simplifier les procédures	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
202	Gestion des bords de route	Task Force 'Environnement'	Proposition non retenue	---
203	Développer le marché des produits et services bas carbone de Wallonie	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	II.1.3.
204	Viser une économie zéro carbone en 2050	Task Force 'Environnement'	Proposition partiellement retenue	II.1.1.
205	Renforcer le soutien aux activités soutenables, a) Créer un statut d'entreprise de la transition écologique, b) Développer des mécanismes de soutien et de récompense des externalités positives générées localement, c) Initier un phasing out des activités non-soutenables via l'accompagnement à la transition	Task Force 'Environnement'	Proposition partiellement retenue	III.4.3.
206	Décarboner l'énergie	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	II.1.1.
207	Créer un outil de Massification des opérations de rénovation énergétique des bâtiments	Task Force 'Environnement'	Proposition entièrement retenue	II.1.4.
208	Créer une grande centrale d'achat, des produits (développés en Wallonie) et des producteurs wallons, bref développer un "amazon" wallon pour favoriser et promouvoir les entrepreneurs locaux / Réutiliser les infrastructures du site de Caterpillar soient améliorées et transformées pour en faire la plaque tournante des marchés bio et artisanaux de Wallonie, comme un Rungis version belge	Consultation citoyenne	Proposition partiellement retenue	III.2.2.
209	Proposer une allocation universelle permettant une meilleure répartition du travail et permettant à chacun de vivre dignement / Proposer une partie de la rémunération (ou des primes) sous le format de bons d'achats locaux	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
210	Créer une plateforme wallonne de formation en ligne et de mise en commun de compétences	Consultation citoyenne	Proposition partiellement retenue	I.2.1. - I.2.2.

Référence	Titre	Source	Rapport final	Actions concernées
211	Faciliter les accès aux activités de formation (horaires, accessibilité) pour augmenter l'entrepreneuriat	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
212	Intéresser les travailleurs aux performances de leur société / Favoriser l'actionnariat des entreprises par les travailleurs	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
213	Tendre au zéro-déchets / Instaurer un modèle de bouteille en verre unique et consigné / Instaurer une consigne sur toutes les canettes contenant des boissons alcoolisées	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
214	Réduire la quantité et l'utilisations des voitures / Améliorer l'offre de transport en commun / Supprimer le système avantageux des voitures de société / Réduire le parc automobile public / Développer des parkings à proximité des grands noeuds multimodaux	Consultation citoyenne	Proposition entièrement retenue	II.2.1.
215	Favoriser l'échange et le prêt : bricolage, électroménager utilisé peu régulièrement... / Mettre en place des Systèmes d'Echange Local permettent de stimuler les échanges de petits services locaux, les échanges et liens entre citoyens géographiquement proches	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
216	Ramener les zones de vie (habitat), de commerce et de travail près de lieux accessibles en transport en commun (et induire une taxation liée à la distance de ce point de transport)	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
217	Prêt pour l'amélioration énergétique des logements des bas et moyens revenus / Prêt pour l'accession au logement pour tous	Consultation citoyenne	Proposition entièrement retenue	II.1.4.
218	Retour à une vraie démocratie citoyenne participative plus élaborée réconciliant le citoyen locale et les élus : (nombreuses propositions) panel, panel 'jeunes', consultations, assemblées mixtes, référendums, comités de quartier officiels, budgets participatifs, conseil communaux retransmis, éducation permanente, boîte à idées digitales,...	Consultation citoyenne	Proposition partiellement retenue	V.3.1.
219	Favoriser les initiatives citoyennes bénévoles : (nombreuses propositions) potagers collectifs, Cercles locaux de Créativité Solidaire...	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
220	Engager des chômeurs et en faire des briseurs de solitude / Mettre en place un ministère transversal de la solidarité / Apporter écoute et aide	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
221	Proposer des ateliers inter-générationnels	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
222	Développer le télé-travail	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
223	Quitter l'UE (Belxit) / Dénoncer, revoir, ne pas appliquer les traités internationaux	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
224	Eviter les délocalisations en obligeant les sociétés qui reçoivent une aide à l'installation à rembourser celle-ci si une délocalisation arrive / Mieux contrôler les aides publiques	Consultation citoyenne	Proposition partiellement retenue	III.3.1.
225	Création d'un guichet unique pour les investisseurs et/ou les entrepreneurs	Consultation citoyenne	Proposition entièrement retenue	III.3.1.
226	Créer des zones franches	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
227	Faire profiter l'épargne des wallons à la relance économique via des participations (bons d'investissement) / Mobiliser l'épargne des wallons pour des projets stratégiques	Consultation citoyenne	Proposition entièrement retenue	III.3.4.
228	Lutter contre la spéculation foncière des terres agricoles / Mettre fin au bail à ferme / Protéger les espaces de production agricole	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
229	Procéder à une révision du précompte immobilier / Introduire une taxe progressive sur l'achat multiple de biens	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
230	Conditionner les subventions à la durabilité du projet soutenu	Consultation citoyenne	Proposition entièrement retenue	III.3.1.
231	Développer une/des monnaie/s locale/s	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---

Référence	Titre	Source	Rapport final	Actions concernées
232	Création (ou "transformation" d'une banque existante) d'une banque wallonne	Consultation citoyenne	Proposition partiellement retenue	III.3.4.
233	Soutenir le développement des habitats groupés	Consultation citoyenne	Proposition entièrement retenue	IV.3.1.
234	Refuser l'usage des pesticides dans l'agriculture	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
235	Prévoir la portabilité des droits d'enregistrement pour le logement principal	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
236	Accueillir des structures internationales (UE...)/ Créer un organisme relai de l'OMS en Wallonie	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
237	Rendre les services et administrations publiques accessibles : horaire, numérique et non numérique...	Consultation citoyenne	Proposition entièrement retenue	V.1.1.
238	Faciliter la vie professionnelle de qualité des jeunes parents par le développement des crèches	Consultation citoyenne	Proposition entièrement retenue	IV.3.2.
239	Décentraliser les administrations publiques dans le territoire wallon pour avoir un maximum d'antennes locales	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
240	Stimulation des études supérieures par des projets innovants et extrascolaires / Améliorer la formation universitaire pour qu'elle prépare mieux au monde du travail dans le secteur privé / Oser adapter notre enseignement supérieur / Remanier les universités : s'inspirer du modèle hollandais	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
241	Décrire les études et les débouchés possibles qu'elles permettent / Fermer les sections qui n'offrent pas de débouchés en termes d'emploi	Consultation citoyenne	Proposition partiellement retenue	I.1.2.
242	Créer le prêt étudiant de la Wallonie	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
243	Augmenter la moralisation de la vie politique : (nombreuses propositions) moins de ministres, pas de cumul des mandats, réduction des indemnités, possibilité de révocation...	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
244	Promouvoir le Service Citoyen et permettre aux jeunes de s'investir dans la société avant de se lancer dans la vie active	Consultation citoyenne	Proposition entièrement retenue	I.1.4.
245	Faciliter le bénévolat	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
246	Agir sur l'immigration : (propositions contradictoires) faciliter l'intégration, limiter l'arrivée...	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
247	Lutter contre le décrochage scolaire et réintégrer les NEETS	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
248	Proposer des actions spécifiques en aide aux SDF	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
249	Prêt immobilier spécifique pour les jeunes	Consultation citoyenne	Proposition non retenue	---
250	Eviter toute discrimination : aînés, jeunesse, handicapés, non diplômés	Consultation citoyenne	Proposition partiellement retenue	IV.3.3.
251	Poursuivre le développement d'outils concrets accompagnant les adjudicateurs vers une intégration accrue, dans les marchés régionaux, de dispositifs sociaux, environnementaux et éthiques (...) + travailler en collaboration avec l'autorité fédérale	CESE	Proposition entièrement retenue	III.4.2.
252	Identification des maillons sectoriels pour la réindustrialisation et la relocalisation de certaines activités	CESE	Proposition entièrement retenue	III.1.1.
253	Clarifier le paysage des soutiens à la recherche et à l'innovation et de lui maintenir les moyens budgétaires adéquats	CESE	Proposition partiellement retenue	III.3.1.
254	Réaffecter prioritairement les terrains et les bâtiments anciennement industriels principalement à de l'activité économique (industrielle, commerciale, touristique...) et/ou culturelle (parfois même avant leur rénovation)	CESE	Proposition partiellement retenue	II.4.2.

Référence	Titre	Source	Rapport final	Actions concernées
255	Accélérer le développement de l'économie circulaire et des circuits court via la création d'aides spécifiques ou d'appels à projets différenciés + Mise en place de systèmes d'information et de communication entre acteurs économiques sur les matières valorisables	CESE	Proposition entièrement retenue	III.1.2.
256	Prévoir, pour les projets d'économie circulaire une matrice de décisions (analyse coûts/bénéfices) permettant de croiser les différents impacts attendus aux niveaux environnemental, social et économique	CESE	Proposition partiellement retenue	III.1.1.
257	Imposer qu'un minimum de matériaux bio-sourcés soient intégré dans les marchés publics (+production innovante d'entreprises locales)	CESE	Proposition entièrement retenue	III.4.2.
258	Développement numérique : connectivité, administration numérique, école numérique, e-commerce	CESE	Proposition entièrement retenue	I.2.2. - V.1.1. - V.2.2.
259	Mettre en place une plateforme-vitrine d'envergure pour mettre en valeur la création, l'artisanat, les produits et les circuits courts wallons (+ étude sur l'absence d'une telle plateforme actuellement)	CESE	Proposition non retenue	---
260	Prise en compte des besoins numériques des entreprises : formation, simplification et sensibilisation	CESE	Proposition entièrement retenue	I.2.1. - I.2.2. - V.1.1.
261	Développer une approche pragmatique des cahiers des charges basée sur une identification préalable de toutes les entreprises potentiellement à répondre à un marché public déterminé	CESE	Proposition partiellement retenue	III.4.1.
262	Prioriser les chantiers dont la finalité est d'améliorer la desserte de l'activité économique lors du lancement ou de l'accélération des travaux de grandes infrastructures logistiques	CESE	Proposition partiellement retenue	II.2.2.
263	Mobiliser l'ensemble des leviers et outils financiers et économiques wallon qui concourront à atteindre l'objectif d'augmentation des investissements créateurs d'emplois (prises de participations, prêts, garanties, mobilisation de l'épargne privée ...)	CESE	Proposition entièrement retenue	III.3.4.
264	Adopter un programme ambitieux de rénovation des bâtiments (tant publics que privés) en concentrant les efforts publics sur les "passoires énergétiques" (label PEB F et G) + trois types d'actions pour assurer la viabilité financière: mobiliser des moyens financiers cohérents, aligner les intérêts des bailleurs et des locataires et simplifier les dispositifs de financement et le paysage institutionnel	CESE	Proposition entièrement retenue	II.1.4.
265	Développer et coordonner les Alliances-Emploi-Environnement en matière de rénovation et d'énergies renouvelables pour atteindre les objectifs en matière d'énergie renouvelable et de PEB	CESE	Proposition entièrement retenue	II.1.2. - II.1.4.
266	Remanier les cahiers des charges pour y inclure des clauses sociales, environnementales et éthiques qui tiennent compte de l'intégration des entreprises régionales tout en veillant à faciliter l'accès à ces marchés aux TPE et PME en associant l'ensemble des parties prenantes en mont des orientations prises par les Alliances Emploi-Environnement.	CESE	Proposition entièrement retenue	III.4.1.
267	Prévoir un cadre réglementaire sur le caractère obligatoire des travaux à réaliser dans le cadre des rénovations du bâti tout en s'assurant que les ménages plus précarisés puissent intégrer la dynamique	CESE	Proposition entièrement retenue	II.1.4.
268	Mettre en place rapidement un mécanisme de gouvernance et de pilotage de la stratégie de rénovation	CESE	Proposition entièrement retenue	II.1.4.

Référence	Titre	Source	Rapport final	Actions concernées
269	Adapter le financement des programmes de recherche et développement de techniques de rénovation pour être adapté au parc de logement wallon, afin d'améliorer le potentiel d'amélioration des techniques de rénovation	CESE	Proposition partiellement retenue	I.4.1. - I.4.2.
270	Prioriser la rénovation de certaines infrastructures destinées à des services collectifs répondant aux besoins de la population : hôpitaux, maisons de repos, écoles et crèches (en accord avec FWB)	CESE	Proposition entièrement retenue	II.1.4.
271	Réviser le mode de financement des infrastructures	CESE	Proposition non retenue	---
272	Mise en place d'une capacité d'accompagnement et d'encadrement des structures et institutions dans cette dynamique de rénovation du bâti	CESE	Proposition entièrement retenue	II.1.4.
273	Favoriser une capacité d'investissement notamment par davantage d'autonomie de gestion dans le chef des organisations	CESE	Proposition non retenue	---
274	Déterminer des objectifs clairs et détaillés en matière de production d'énergie renouvelable et de mix énergétique	CESE	Proposition entièrement retenue	II.1.1. - II.1.2.
275	Élargir l'assiette de financement de la transition énergétique	CESE	Proposition non retenue	---
276	Mettre en place un cadre cohérent et favorable aux investissements et apportant une sécurité juridique renforcée	CESE	Proposition non retenue	---
277	Prendre des mesures visant à réduire les coûts d'implantation et de développement des projets de transition énergétique	CESE	Proposition partiellement retenue	II.1.1.
278	Développer des outils permettant le monitoring de la décarbonation poursuivie	CESE	Proposition entièrement retenue	II.1.3.
279	Apporter et garantir un soutien suffisant aux services et aux métiers dans le domaine de l'aide et des soins	CESE	Proposition partiellement retenue	IV.2.1.
280	Améliorer l'attractivité, la reconnaissance, les normes et l'encadrement du personnel 'aide & soins' dont les services relèvent de les compétences régionales	CESE	Proposition partiellement retenue	IV.2.1.
281	Favoriser l'autonomie de gestion des opérateurs du secteur de l'aide et des soins et leur capacité d'investissement	CESE	Proposition partiellement retenue	IV.2.1.
282	Accorder une attention lors de l'élaboration des projets de décret et d'arrêté à l'impact des mesures envisagées en termes de santé publique, pour une politique de santé préventive	CESE	Proposition entièrement retenue	IV.2.2.
283	Élaborer un plan d'action intégré pour l'insertion des jeunes et des publics plus éloignés sur le marché de l'emploi	CESE	Proposition entièrement retenue	IV.1.2.
284	Soutenir et renforcer la participation des travailleurs salariés et indépendants à la formation (+ attention particulière travailleurs éloignés)	CESE	Proposition entièrement retenue	I.2.1. - I.2.2.
285	Répondre aux nouveaux besoins (ou insuffisamment rencontrés) de formation	CESE	Proposition entièrement retenue	I.3.1.
286	Améliorer la lisibilité globale du paysage des dispositifs de soutien à la formation	CESE	Proposition entièrement retenue	I.3.1.
287	Soutenir la formation alternée et en alternance	CESE	Proposition entièrement retenue	I.1.1.
288	Faciliter la rencontre entre l'offre et la demande de compétences (dispenses de disponibilités,...)	CESE	Proposition entièrement retenue	I.1.2.
289	Assurer une meilleure articulation entre enseignement, formation et emploi	CESE	Proposition entièrement retenue	I.1.1. - I.3.1.
290	Mettre en oeuvre dans les meilleurs délais un nouveau plan wallon stratégique de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités, transversal à l'ensemble des compétences wallonnes	CESE	Proposition non retenue	---
291	Faire de la place pour l'émergence	Conseil stratégique	Proposition partiellement retenue	I.1.2. - I.4.1.
292	Favoriser la pluridisciplinarité et l'hybridation dans les projets	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	I.4.1. - I.4.2. - V.1.2.

Référence	Titre	Source	Rapport final	Actions concernées
293	Atteindre une masse critique grâce aux effets d'échelle	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	I.4.2. - I.4.3.
294	Soutenir l'innovation soutenable et responsable	Conseil stratégique	Proposition partiellement retenue	I.4.1.
295	Développer l'innovation sociale	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	III.3.3.
296	Capitaliser sur l'excellence de la recherche pour faire face aux transitions sociétales	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	I.4.1.
297	Réfléchir au financement des universités et encourager financièrement leur internationalisation	Conseil stratégique	Proposition non retenue	---
298	Accompagner la transformation grâce à un Conseil de l'innovation	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	V.3.2.
299	Soumettre à une évaluation internationale les projets de soutien à des initiatives industrielles	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	III.1.1.
300	Réfléchir à restructurer le paysage du financement du développement régional via la constitution d'un seul « Guichet/Banque/Fonds d'Investissement Public » wallon et à permettre l'entrée d'investisseurs privés dans cette structure de financement unifiée	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	III.3.4.
301	Veiller à plus concentrer l'utilisation des moyens de cette structure de financement unifiée	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	III.3.4.
302	Autoriser plus souvent le secteur privé à prendre des parts majoritaires dans les projets en partenariat	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	III.3.4.
303	Créer deux nouveaux instituts interuniversitaires de recherche d'excellence inspirés par les succès du dispositif WELBIO : WELTECH et WELCHANGE	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	I.4.1.
304	Renforcer l'attractivité de la Wallonie aux yeux des investisseurs étrangers	Conseil stratégique	Proposition non retenue	---
305	Evaluer le retour sur investissement pour la Wallonie	Conseil stratégique	Proposition partiellement retenue	III.3.1.
306	Faire sauter les verrous administratifs	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	III.3.1.
307	Faciliter le financement des PME et des ETI par les fonds propres	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	III.3.4.
308	Accompagner les PME dans leur croissance, gestion de trésorerie et montée en gamme	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	III.3.2.
309	Soutenir l'éconodiversité en déployant le potentiel de l'économie sociale comme un des acteurs d'une économie résolument plurielle au service de la transition	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	III.3.3. - III.1.4.
310	Le renforcement de la création d'emploi dans les filières d'activités durables	Conseil stratégique	Proposition partiellement retenue	IV.1.2.
311	Renforcement ciblé des compétences et de la formation	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	I.2.1. - I.2.2.
312	Des politiques de relance de l'emploi plus ciblées et mieux évaluées	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	IV.1.1. - IV.1.2.
313	Améliorer la connaissance du néerlandais et de l'anglais, et simultanément attirer les talents étrangers qui puissent contribuer à l'économie et la société wallonnes.	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	I.1.3. - I.2.1.
314	Soutenir l'adoption des principes de l'économie circulaire à toutes les échelles (des PME aux grandes industries) et amplifier la traçabilité des chaînes de valeur	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	III.1.1. - III.1.2.
315	Déployer l'économie circulaire sur l'ensemble du territoire wallon	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	III.1.2.
316	Diverses actions court-terme pendant la période post-covid	Conseil stratégique	Proposition non retenue	---
317	Mettre en place une politique de transition numérique basée sur une évaluation systématique de la pertinence environnementale	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	V.2.1.
318	Politique des usages numériques : co-construire des outils de formations permettant à chacun d'évaluer les conséquences de ses choix	Conseil stratégique	Proposition partiellement retenue	I.2.1. - I.2.2.
319	Légiférer et taxation des GAFAM : opérer des prélèvements à la source sur les revenus des prestataires	Conseil stratégique	Proposition non retenue	---

Référence	Titre	Source	Rapport final	Actions concernées
320	Soutenir les plateformes coopératives qui respecteraient les caractéristiques : gouvernance inclusive, partage de valeur, éthique des données et production de communs sous licence libre	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	III.3.3.
321	Finaliser le cadre réglementaire en matière de renforcement progressif des critères de performance énergétique des bâtiments (PEB)	Conseil stratégique	Proposition non retenue	---
322	Soutenir, voire imposer, les principes de l'économie circulaire dans le secteur	Conseil stratégique	Proposition partiellement retenue	III.1.2.
323	Organiser une forme de subsides spécifiques encourageant une approche collective	Conseil stratégique	Proposition non retenue	---
324	Promouvoir l'emploi dans le secteur de la rénovation	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	I.1.2. - I.2.1.
325	S'assurer la relève des agriculteurs et des acteurs de terrain du secteur agricole en stimulant de l'innovation dans le secteur alimentaire	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	III.2.2.
326	Mener à bien la transition agro-écologique en investissant dans la modernisation et la digitalisation des équipements agricoles	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	III.2.2.
327	Développer des cantines urbaines de grandes capacités dans les villes et métropoles wallonnes pour approvisionner en produits sains, durables et de proximité	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	III.2.2.
328	Structurer les filières d'approvisionnement pour aider et accompagner chaque agriculteur, chaque acteur de l'hospitalité à produire et /ou à distribuer au moins un produit fini local	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	III.2.1. - III.2.2.
329	Choisir un des 12 parcs naturels wallons actuels et créer un parc national en Région wallonne afin de stimuler l'activité économique et le tourisme	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	II.3.3.
330	Promouvoir un tourisme cycliste tout en faisant des acteurs de l'hospitalité la porte d'entrée d'une valorisation d'aliments durables, sains et de proximité	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	III.1.3.
331	Favoriser le développement de jardins partagés	Conseil stratégique	Proposition non retenue	---
332	Faire des agriculteurs des producteurs et stockeurs d'énergie pour une valorisation en circuit-court, tout en transformant le paysage wallon	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	III.2.1.
333	Eau, accessibilité pour l'agriculture et gestion de la qualité de l'environnement	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	II.3.1.
334	Définir une feuille de route sur la législation pour soutenir la mise en place de ENVleS	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	IV.2.2.
335	Renforcer la gouvernance dans une logique Plan-Do-Check-Act et développer une logique de communication au niveau régional	Conseil stratégique	Proposition partiellement retenue	V.2.3.
336	Organiser la protection contre le radon	Conseil stratégique	Proposition non retenue	---
337	Traiter la question de la régularisation des personnes dépourvues de titre de séjour	Conseil stratégique	Proposition non retenue	---
338	Accueil petite enfance - Une programmation plus ciblée : grandes villes et zones rurales	Conseil stratégique	Proposition partiellement retenue	IV.3.2.
339	Accueil petite enfance - Une révision de la participation financière des parents : contribution progressive	Conseil stratégique	Proposition non retenue	---
340	Accueil petite enfance - Une réflexion sur un continuum de l'éducation des enfants âgés de 0 à 6 ans : structure commune	Conseil stratégique	Proposition non retenue	---
341	Aide aux Personnes Agées - Soutenir, de manière proactive, le développement de projets innovants de nouvelles formes de prise en charge de la dépendance	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	IV.3.1.
342	Aide aux Personnes Agées - Soutenir le développement des gérontechnologies	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	IV.3.1.
343	Aide aux Personnes Agées - Continuer à développer une véritable politique envers les aidants proches	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	IV.3.1.
344	Aide aux Personnes Agées - Réflexion et travail sur l'APA	Conseil stratégique	Proposition non retenue	---

Référence	Titre	Source	Rapport final	Actions concernées
345	Aide aux Personnes Agées - Adaptation du contenu des formations initiales et continuées de toutes les professions de la santé et de l'aide à la vie quotidienne	Conseil stratégique	Proposition partiellement retenue	I.2.1. - I.3.1.
346	Effectuer une évaluation des processus participatifs mis en place, pour proposer des améliorations avant 2024	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	V.3.1.
347	Reprendre le projet de mise en place d'un "Technology Assessment (TA) parlementaire"	Conseil stratégique	Proposition non retenue	---
348	Définir les modes de délibération et de coopération entre citoyens et administration en parallèle aux dynamiques délibératives du Parlement	Conseil stratégique	Proposition non retenue	---
349	Imposer le développement d'approches stratégiques facilitant des processus de co-construction pour le développement et le suivi des politiques	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	V.1.2. - V.3.2.
350	Améliorer l'efficacité de la gestion publique et la qualité des politiques menées	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	V.1.1. - V.2.3.
351	Généraliser l'organisation et l'utilisation d'évaluation des politiques publiques	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	V.2.3. - V.3.2.
352	Améliorer la qualité de l'infrastructure publique	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	V.1.1. - V.2.3.
353	Favoriser l'innovation dans l'administration publique	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	V.1.2.
354	Numérisation de l'administration régionale	Conseil stratégique	Proposition entièrement retenue	V.1.1.
355	Rationaliser le paysage des CRA et fédérer les moyens humains et financiers pour permettre à la Wallonie de créer des centres de recherche de dimension européenne susceptibles de s'intégrer dans les grands réseaux européens (IMEC wallon)	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	I.4.1. - I.4.3.
356	Renforcer les initiatives existantes (réseau LIEU par exemple) afin de continuer à rapprocher les institutions de l'enseignement supérieur et encourager la mutualisation des moyens pédagogiques et de recherche	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	I.4.1. - I.4.2. - I.4.3.
357	Réévaluer la politique (méthode, objectifs) des pôles de compétitivité et des clusters	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	III.1.1.
358	Sélectionner un nombre restreint de secteurs industriels prioritaires où la Wallonie dispose des ressources et capacités suffisantes et concentrer le soutien public (R&D, fiscalité, investissements) sur ceux-ci pour accélérer l'implantation et le développement de nouveaux écosystèmes (répliquer la démarche biotechs)	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	III.1.1.
359	Développer le modèle de la contractualisation basée sur des objectifs (modèle 'Accords de branche') dans les dispositifs de soutien aux entreprises/opérateurs/...	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	III.3.2.
360	Rationaliser l'organisation administrative autour des nouveaux écosystèmes, en se basant sur les demandes des entreprises et rassemblant les responsabilités et les démarches publiques sous une seule administration (créer un interlocuteur public unique, un account manager services publics)	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	III.3.2.
361	Opérer une évaluation d'impact des différents mécanismes de soutiens économiques (ex : first spin off) et prévoir un système centré sur la demande ('account manager') plutôt que sur l'offre	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	III.3.1. - III.3.2.
362	Soutenir la création et croissance d'activités économiques à partir d'entreprises existantes : intraprenariat, incubateur intra-entreprise, collaborations grandes entreprises-PME (éventuellement à intégrer dans les conditions d'aide individuelle à la GE)	Analyse de départ	Proposition non retenue	---

Référence	Titre	Source	Rapport final	Actions concernées
363	Dans l'économie sociale non-marchande, définir ce qui relève de l'intérêt régional et prioriser les moyens sur ces secteurs (services aux personnes, recyclage, réinsertion, santé, etc.) pour atteindre un effet de levier et éviter le saupoudrage	Analyse de départ	Proposition non retenue	---
364	Fournir des formations aux jeunes entrepreneurs/étudiants visant à développer les compétences entrepreneuriales (création, recherche de financement, transition environnementale et numérique, etc.)	Analyse de départ	Proposition non retenue	---
365	Systématiser la traçabilité des matières et flux valorisables par chaîne de valeur et par territoire pour recenser les matières et développer une logistique visant la réutilisation (plateforme de monitoring des matières par exemple)	Analyse de départ	Proposition partiellement retenue	III.1.2.
366	Réorienter les aides/soutien aux entreprises numériques vers la croissance endogène ou exogène	Analyse de départ	Proposition partiellement retenue	III.3.1.
367	Evaluer le paysage et les programmes de soutien à l'entrepreneuriat numérique (subsidés, incubateurs, coaching,...) afin d'éviter la concurrence stérile et bénéficier d'effets d'échelle (expérience, expertise, financement)	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	III.3.1.
368	Prévoir qu'une part des budgets régionaux utilisés via marchés publics soit consacrée à l'achat de solutions innovantes (early adopters)	Analyse de départ	Proposition partiellement retenue	III.4.1.
369	Définir les priorités dans la connectivité des établissements scolaires (apprentissage numérique), de santé (télé médecine et nouvelles techniques), des zones économiques et des citoyens	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	V.2.2.
370	Résoudre la question de la fracture numérique via des programmes régionaux couvrant tant les besoins en équipements que les besoins en formation	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	I.2.2.
371	Redéfinir avec la FWB le rôle et le modèle de financement des infrastructures de sensibilisation à la culture scientifique (soutien de l'offre ou de l'usage, liberté de choix des écoles ou intégration dans le programme scolaire,...)	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	I.1.2.
372	Centraliser l'analyse des besoins de formations numériques et des rôles des nombreux acteurs	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	I.2.2. - I.3.1.
373	Développer des incitants au bénéfice des filières en pénurie (prise en charge du minerval, financement différencié de l'opérateur,...)	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	I.1.2.
374	Développer une politique d'immigration proactive pour les profils liés à des métiers en pénurie	Analyse de départ	Proposition non retenue	---
375	Lutter contre le sherwoodisation en développant des projets pilotes spécifiques comme l'allocation, notamment pour le public NEET durement touché par la crise sanitaire (difficulté à décrocher un premier emploi)	Analyse de départ	Proposition partiellement retenue	I.1.4.
376	Expérimenter les territoires zéros chômeurs de longue durée	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	IV.1.2.
377	Evaluer le dispositif coup de poings pénuries et l'adapter aux secteurs touchés par la crise pour favoriser les reconversions professionnelles et encourager la mobilité des travailleurs	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	I.1.2. - I.3.1.
378	Limiter le nombre de formations proposées dans les institutions publiques de formation/insertion et recentrer les moyens et les publics vers les filières prioritaires, critiques et d'avenir pour la Wallonie (notamment les STEM)	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	I.3.1.

Référence	Titre	Source	Rapport final	Actions concernées
379	Opérer un recensement rigoureux des compétences de la population active afin de les comparer aux compétences demandées sur le marché de l'emploi, développer le dossier unique et favoriser la mobilité des travailleurs par un cadre incitant à la formation tout au long de la vie	Analyse de départ	Proposition partiellement retenue	I.2.1.
380	Former les aidants proches et davantage les impliquer dans les démarches de soins pour qu'ils puissent jouer leur rôle, en renforçant le support et l'accompagnement de ces personnes	Analyse de départ	Proposition partiellement retenue	IV.3.1.
381	Mettre en place une stratégie de collecte, de traitement des données de santé accumulées grâce à la numérisation (notamment via le Réseau Wallonie Santé) afin de développer la prospection dans le secteur de la santé, améliorer les soins et identifier les sources de développement	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	IV.2.3.
382	Evaluer la "chaîne" des soins de santé de la première ligne à l'hôpital pour identifier les synergies à développer, renforcer la coordination des différents métiers (infirmiers, aidants, médecins généralistes et spécialistes, institutions de soins, etc.) et développer les synergies permettant de mettre l'accent sur la prévention	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	IV.2.1.
383	Repenser l'aide au logement et l'offre de logement public : profiter de la stratégie de rénovation pour adapter les logements aux besoins de la population (vieillesse, familles monoparentales, etc.)	Analyse de départ	Proposition partiellement retenue	IV.3.1.
384	Evaluer le fonctionnement des institutions du logement (SWCS, FWL) pour mettre en place des synergies (logique de guichet unique)	Analyse de départ	Proposition partiellement retenue	IV.3.1.
385	Moderniser le système de paiement des allocations familiales via un outil moderne, agile, limitant les coûts et facilitant le traitement des dossiers	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	IV.3.2.
386	Mettre fin à toutes les formes de soutien aux entreprises/technologies utilisant l'énergie fossile	Analyse de départ	Proposition partiellement retenue	III.4.3.
387	Inciter les industries à une électrification tout en assurant la compétitivité des industries face au prix de l'électricité (accords de branche, smartgrids, fiscalité)	Analyse de départ	Proposition partiellement retenue	II.1.1. - II.1.2.
388	Développer un cadre légal pour le "mobility as a service" pour inciter à l'utilisation de services de transport public ou privé sobres en carbone et sécurisés, tenant compte de l'évolution technologique	Analyse de départ	Proposition non retenue	---
389	Renforcer le cadre législatif des marchés publics afin d'encourager les achats publics responsables (biens et services) d'un point de vue social et environnemental et mettre sur pied une stratégie de sensibilisation/encouragement de l'ensemble des pouvoirs publics wallons	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	III.4.2.
390	Objectiver l'état des forêts wallonnes, leur résilience face au changement climatique et définir une stratégie de gestion durable pour des forêts résilientes économiquement et d'un point de vue environnemental	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	II.3.2.
391	Mettre sur pied un système de monitoring (eau-air-sol) dans les zones agricoles et industrielles exploitées afin d'identifier et objectiver les mesures de soutien adéquates à la biodiversité et aux exploitants pour la transformation de leur modèle de production (si le monitoring conclut que des actions sont nécessaires)	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	III.2.1.
392	Etablir un cadre légal clair et incitatif pour renforcer les synergies entre institutions communales afin de dégager des moyens d'investissement et mutualiser des dépenses	Analyse de départ	Proposition non retenue	---

Référence	Titre	Source	Rapport final	Actions concernées
393	Opérer une évaluation de la charge des pensions des agents communaux (dont cotisations de responsabilisation) afin de déterminer des pistes de mutualisation de cette dette (au niveau régional ?) et dégager des moyens d'investissement au niveau local	Analyse de départ	Proposition non retenue	---
394	Evaluer le fonctionnement du CRAC et l'alignement de ses méthodes aux besoins actuels des pouvoirs locaux, opérer des synergies avec et/ou renforcer le fonds des communes	Analyse de départ	Proposition non retenue	---
395	Faire des PST un outil stratégique de programmation pluriannuel d'investissement par une évaluation de ces derniers à mi-parcours et en fin de parcours. Cette évaluation doit favoriser l'émergence de synergies transversales et pluricommunales	Analyse de départ	Proposition non retenue	---
396	Profiter du transfert de compétences entre le fédéral et la Région dans la perception du précompte immobilier pour moderniser cette perception et mettre sur pied un nouveau système de calcul du revenu cadastral	Analyse de départ	Proposition non retenue	---
397	Assumer les choix stratégiques de soutien aux territoires en difficultés et sur des secteurs particuliers, c'est-à-dire mettre fin au sous-localisme en définissant une stratégie de développement territorial claire, objective et vérifiable (indicateurs et monitoring), évitant tout saupoudrage et reposant sur un pilotage plus directif des territoires par la Région	Analyse de départ	Proposition non retenue	---
398	Encourager la collaboration/fusion entre communes afin d'atteindre une taille critique et disposer des compétences nécessaires	Analyse de départ	Proposition non retenue	---
399	Développer des méthodes de financement innovantes impliquant le secteur privé (PPP, tiers-investisseur, crowd-funding,...) pour les projets smart city des communes	Analyse de départ	Proposition non retenue	---
400	Utiliser le projet "budget base zéro" comme opportunité pour questionner la raison d'être et les finalités des logiques de subsidiarité des opérateurs prestataires des missions de services publics, questionner le réflexe corporatiste de certains opérateurs (para)publics et/ou territoriaux et permettre à l'administration régionale de se réapproprier ses missions de service public	Analyse de départ	Proposition non retenue	---
401	Cadrer l'emploi public dans les institutions publiques hors périmètre (croissance de l'emploi dans les UAP essentiellement) pour éviter un phénomène d'allotissement de l'initiative publique et un morcellement incontrôlé des compétences régionales et assurer un objectif de lisibilité et d'efficacité. Poser la question de l'emploi statutaire et contractuel au sein des institutions publiques	Analyse de départ	Proposition non retenue	---
402	Expérimenter une logique de contractualisation avec les communes et les agences de développement territorial pour assurer que les acteurs agissent dans les mêmes tempos et objectifs que la Région, avec des stratégies complémentaires et non concurrentes	Analyse de départ	Proposition non retenue	---
403	Mettre sur pied un système de formation spécifique pour les soins de santé de première ligne pour renforcer les soins primaires, augmenter le traitement des cas "légers" hors institutions hospitalières en collaboration avec le corps médical et favoriser les consultations hors hôpitaux	Analyse de départ	Proposition partiellement retenue	I.2.1. - IV.2.1.

Référence	Titre	Source	Rapport final	Actions concernées
404	Dans le respect de la vie privée et de la propriété des données, mettre à disposition des entreprises et institutions publiques les données sur la mobilité et issues des projets "smart" pour qu'elles puissent être valorisées et participer à la transition numérique et environnementale (gestion des données par un opérateur neutre garantissant la légalité et l'égalité de traitement dans l'accès aux données)	Analyse de départ	Proposition non retenue	---
405	Rédaction d'une stratégie et création d'un réseau de surveillance sur la gestion de l'eau et partage des données récoltées entre les acteurs publics et privés	Analyse de départ	Proposition entièrement retenue	II.3.1.
PRR01	Logements durables	RRF	Fiche du PRR	II.1.4. - IV.3.1.
PRR02	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux et des infrastructures sportives	RRF	Fiche du PRR	II.1.4.
PRR03	Fonds d'investissement de rénovation énergétique des bâtiments publics	RRF	Fiche du PRR	II.1.4.
PRR04	Plan de transition des infrastructures de la petite enfance	RRF	Fiche du PRR	IV.3.2.
PRR05	Déploiement d'une filière wallonne 'hydrogène'	RRF	Fiche du PRR	II.1.2.
PRR06	Mobilité durable	RRF	Fiche du PRR	II.2.1.
PRR07	Amélioration du transport multimodal (marchandises)	RRF	Fiche du PRR	II.2.2.
PRR08	Tram de l'agglomération liégeoise	RRF	Fiche du PRR	II.2.2.
PRR09	Projet de bus à haut niveau de service (BHNS)	RRF	Fiche du PRR	II.2.2.
PRR10	Rénovation et extension du métro de Charleroi	RRF	Fiche du PRR	II.2.2.
PRR11	Projet des 'feux intelligents'	RRF	Fiche du PRR	II.2.2.
PRR12	Intermodalité : corridors vélo	RRF	Fiche du PRR	II.2.2.
PRR13	Digitalisation des processus de l'administration régionale et des pouvoirs locaux	RRF	Fiche du PRR	V.1.1.
PRR14	Transition numérique	RRF	Fiche du PRR	I.1.3.
PRR15	Digitalisation du secteur touristique wallon	RRF	Fiche du PRR	III.1.3.
PRR16	A6KE6K	RRF	Fiche du PRR	I.1.2. - I.3.2.
PRR17	EU Biotech School & Health Hub	RRF	Fiche du PRR	I.3.2.
PRR18	Life Long Digital Training	RRF	Fiche du PRR	I.2.1. - I.2.2.
PRR19	Modernisation des infrastructures de formation de pointe	RRF	Fiche du PRR	I.3.2.
PRR20	Biodiversité et adaptation aux changements climatiques	RRF	Fiche du PRR	II.3.3.
PRR21	Relocalisation de l'alimentation et développement de plateformes logistiques	RRF	Fiche du PRR	III.2.1. - III.2.2.
PRR22	Déploiement de l'économie circulaire en Wallonie	RRF	Fiche du PRR	III.1.2.
PRR23	Industrie bas carbone	RRF	Fiche du PRR	II.1.3.
PRR24	Réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi	RRF	Fiche du PRR	IV.1.1.
PRR25	5G-Missions d'expertise et instauration du cadre réglementaire	RRF	Fiche du PRR	V.2.2.
PRR26	Contrat cadre avec les opérateurs télécom	RRF	Fiche du PRR	V.2.2.
PRR27	Budget base zéro	RRF	Fiche du PRR	transversal